

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON2  
HISTOIRE  
**Pierre LEBRUN**

# **Le complexe du monument : les lieux de culte catholique en France durant les trentes glorieuses.**

Composition du jury : M. LOYER François, Directeur de Recherche au CNRS, Directeur de Thèse, M. MONNIER Gérard, Professeur à l'Université Paris 1, M. FOUILLOUX Etienne, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, M. KLEIN Richard



# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS ..</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION ..</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre I : La remise en cause du modèle paroissial et de l'église monumentale dans le cadre du mouvement oecuménique et conciliaire. . .</b>	<b>23</b>
A – La période pré-conciliaire : remise en cause du modèle paroissial et évangélisation des masses ouvrières ..	23
1) Des Missions dédiées aux masses rurales et urbaines déchristianisées : Mission de France (1941) , Mission de Paris (1943) ..	23
2) Mobilité des classes laborieuses et immobilité des églises ..	34
3) La trame paroissiale traditionnelle confrontée à l'extension rapide des villes ..	38
B – Le Concile Vatican II et les limites de la réforme liturgique ..	42
1) La réforme liturgique promulguée par le Concile Vatican II et son incidence sur l'architecture religieuse ..	42
2) L'Eglise catholique et le mouvement oecuménique ..	44
3) Des lieux de culte plurifonctionnels, modifiables et évolutifs , des églises ouvertes à la vie sociale qui n'engagent pas l'avenir ..	66
4) Maisons d'églises, maisons du peuple de Dieu : une architecture discrètement insérée dans la ville pour rassembler les communautés chrétiennes en minorité ..	73
5) Faut-il encore construire des églises ? ..	78
6) Une Eglise constituée de « pierres vivantes » ? ..	85
C - L'église monumentale en question ..	92
1) L'église dans l'imaginaire et la culture des architectes ..	93
2) De l'église-monument-œuvre d'art à l'asile de silence et de recueillement ..	97
<b>Chapitre II : L'église catholique confrontée à l'urbanisation rapide des villes et à la mobilité des populations ..</b>	<b>127</b>
A - Mobilité et aménagement du territoire : ..	127
1) Les orientations du V <sup>ème</sup> Plan : Le Groupe 1985 (1962) ..	127
2) La question de l'implantation des lieux de culte dans le territoire : le colloque interconfessionnel de l'Unesco de 1965 ..	132
3) Sociologie religieuse et mobilité de la vie urbaine ..	141

B – De l'église visible à l'église accessible .	146
1) Les cars chapelles de l'Aide aux prêtres de l'Est. . .	146
2) Des églises à proximité des grands axes de communication . .	152
3) Des églises adaptables en fonction des migrations vacancières dans les stations balnéaires ou de sports d'hiver . .	163
C – L'église dans les grands ensembles : de l'église provisoire à l'église polyvalente . .	174
1 – Des chapelles provisoires aux églises démontables . .	174
2 - Des églises mobiles pour un urbanisme dynamique : les églises nomades de Jean Prouvé (1958-1961) .	178
3 - Polyvalence des locaux, mobilité des cloisons et du mobilier liturgique : des procédés pour installer l'église dans la dynamique sociale. .	197
<b>Chapitre III : L'église nomade, polyvalente, antithèse de l'église monumentale .</b>	<b>275</b>
A - Urbanisme dynamique, cités mobiles, villes sur pilotis : doctrines architecturales des années 50-70 et aspiration à la mobilité, à l'élévation, à l'apesanteur .	275
1).Du X <sup>ème</sup> CIAM (1956) au Groupe d'Etudes d'Architecture Mobile (1957). .	275
2) Urbanisme dynamique, cités mobiles, villes sur pilotis : une mise à distance de la ville historique et sédimentaire. .	277
B - Des formes architecturales évocatrices de la tente : une alternative à l'image du clocher dominant la cité . .	286
1) L'église-tente d'André Le Donné (1978) .	290
2) Une église éphémère : l'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles <u>Hans-Walter Müller, architecte (1969)</u> .	294
C - Architecture religieuse immatérielle : une architecture purement spirituelle, transparente, à l'abri de toute destruction ? .	306
1) La chapelle du quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes Edouard Albert, architecte (1960) .	306
2) Une métaphore de l'abri qui sauve : Sainte-Bernadette à Nevers Claude Parent et Paul Virilio, architectes (1966) .	312
<b>Conclusion .</b>	<b>319</b>
<b>ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES GENERAUX .</b>	<b>329</b>
A) SOURCES MANUSCRITES . .	329
I/FONDS PUBLICS . .	329
II/FONDS PRIVES . .	330
B) SOURCES SONORES . .	332

C) SOURCES IMPRIMEES . . . .	333
1) OUVRAGES TRAITANT DE LA PERIODE DE L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE ETUDIEE OU ABORDANT LA QUESTION DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE CONTEMPORAINE . . . .	333
2) REVUES . . . .	337
<b>INDEX DES NOMS DE PERSONNES . . . .</b>	<b>341</b>
<b>INDEX DES LIEUX . . . .</b>	<b>351</b>
<b>ENTRETIENS Téléphoniques : . . . .</b>	<b>357</b>
Entretien téléphonique avec Joseph Aubin, curé de Merlette Orcières. Le 3 avril 2000 . . . .	358
Entretien téléphonique avec l'abbé Michel Brion, ancien secrétaire de l'Evêché de Nantes. Le 8 avril 1998 . . . .	361
Entretien téléphonique avec l'Abbé Michel Brion. Le 14 avril 2000 . . . .	362
Entretien téléphonique avec le père Michel Cantin, ancien curé de Sarcelles et de Cergy. Le 24 novembre 2000 . . . .	362
Entretien téléphonique avec Madame Brigitte Chambolle, Ancienne permanente pastorale de la communauté catholique de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Le 2 février 2001 . . . .	364
Entretien téléphonique avec Jean Cognet, architecte du centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble. Le 6 octobre 2000 . . . .	366
Entretien téléphonique avec le curé de la paroisse Saint-Luc à Nantes. Le 24 février 1998 . . . .	368
Entretien téléphonique avec le curé du centre Paroissial Saint-Michel à Nantes. Le 13 avril 1999 . . . .	368
Entretien téléphonique avec Jean-Pierre Dassonville, pasteur de l'Eglise Réformée de France, aumônier des lieux de culte oecuménique de l'aérogare d'Orly. Le 11 avril 2000 . . . .	369
Entretien avec François Delage, architecte de la chapelle du Bon-Conseil rue Lapparent à Paris. Le 30 novembre 2000 . . . .	370
Entretien téléphonique avec Martine Deslandes, architecte du centre oecuménique des Sept-Mares à Elancourt. Le 28 avril 2000 . . . .	374
Entretien téléphonique avec Georges Evano, architecte du Centre Paroissial Saint-Michel à Nantes. Le 13 avril 1998 . . . .	375
Interview de Yona Friedman, architecte. Le 12 Juin 1997 . . . .	376
Entretien téléphonique avec un responsable laïc du Centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble. <b>Le 10 avril 2000 . . . .</b>	381
Entretien téléphonique avec le curé de l'église de Lacanau-Océan. Le 14 avril 2000 . . . .	381
Entretien téléphonique avec Antoinette Le Donné, veuve de l'architecte André Le Donné.	382

Le 3 mai 2000 .	
Interview de Michel Marot, architecte Grand Prix de Rome. Paris, le 3 Avril 1998 .	382
Entretien avec Paul Maymont, architecte. Paris, le 12 Juin 1997 .	386
Interview de Hans-Walter Müller, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Le 3 décembre 1997 .	395
Entretien télé phonique avec le père Roger Pannier, ancien curé à Cergy-Pontoise. Le 7 février 2001 .	399
Entretien téléphonique avec Madame Annie Poitrenaud Présidente du Centre oecuménique des Sept-Mares à Elancourt-Maurepas. Le 10 avril 2000 .	401
Interview de Jacques Prioleau, architecte. Messigny, le 5 mars 1998 .	401
Entretien téléphonique avec une animatrice laïque de la chapelle Saint-Bernard de la gare Montparnasse à Paris. Le 3 avril 2000 .	406
Interview de Paul Virilio, urbaniste et philosophe. Ecole Spéciale d'Architecture Paris, le 18 Septembre 1997 .	407
Entretien avec Hugo Vollmar, architecte. Paris le 6 juin 2000 .	411

## AVANT-PROPOS

Au terme de quatre années de recherches et au seuil de cette thèse, il me reste à m'acquitter d'une tâche bien agréable, c'est-à-dire remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mon entreprise.

Monsieur François Loyer, tout d'abord, Directeur de Recherche au CNRS et Directeur du Centre des Hautes Etudes de Chaillot qui a dirigé les différentes phases d'élaboration de cette thèse, indiquant les impasses, les manques, montrant les ouvertures et les équilibres nécessaires avec la subtilité souriante dont il a le secret.

Monsieur Etienne Fouilloux, ensuite, Professeur d'Histoire religieuse à l'Université Lumière Lyon II, qui a accepté de relire une première épreuve de ce travail et m'a prodigué de précieux conseils.

Je dois aussi une reconnaissance toute particulière à tous ceux qui ont bien voulu répondre à mes questions et mis à ma disposition les ressources de leurs archives privées. Je pense en premier lieu aux abbés Michel Brion et Jean Vincent de Nantes, à l'abbé Jean Hervé de Creil, aux architectes François Delage, Yona Friedman, Michel Marot, Paul Maymont, Hans-Walter Müller, Jacques Prioleau et Hugo Vollmar, au philosophe et urbaniste Paul Virilio qui ont fait preuve d'une très grande disponibilité en acceptant de me recevoir longuement et d'une grande confiance en me livrant anecdotes, photos ou plans inédits ; je souhaite encore remercier ici Monsieur et Madame Chambolle, Mesdames Antoinette Le Donné et Annie Poitrenaud, les abbés Joseph Aubin, M. Voisin, les pères Michel Cantin et Roger Pannier, le pasteur Dassonville, les architectes Michel Bataille, André Béhotéguy, Jean Cognet, Georges Evano et Eugène Voltz qui ont toujours accepté de répondre par téléphone ou par écrit à mes demandes et qui m'ont confié, avec beaucoup de gentillesse, informations et documents personnels.

Je tiens également à remercier Catherine Coley responsable des Archives Modernes de l'Architecture Lorraine à Nancy qui m'a apporté son appui grâce à sa très bonne connaissance de l'oeuvre de Jean Prouvé ainsi que Catherine Drouin-Prouvé qui a eu l'obligeance de demander aux Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle de m'accorder l'autorisation de reproduire les documents photographiques relatifs aux églises nomades dont le principe fut défini par son père ; autorisation qui m'a été donnée par Monsieur Hubert Colin Directeur de ces Archives. Que ces personnes trouvent ici l'expression de ma gratitude. Madame Véronique Harel, chargée d'action culturelle de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne m'a, quant à elle, aimablement communiqué de la documentation relative aux chapelles précaires ou mobiles réalisées dans le cadre de ces évènements tragiques. Les responsables et le personnel des Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture à Paris m'ont permis à plusieurs reprises de travailler sur le fonds Pierre Pinsard en me réservant à chaque fois le meilleur accueil. Madame Sylvie Barot, conservateur des Archives Municipales de la ville du Havre, m'a fort gentiment fait parvenir un exemplaire du catalogue de l'exposition « André Le Donné » qui avait été réalisée à Nantes en 1985. Enfin Richard Klein, architecte enseignant à l'Ecole d'Architecture de Lille Régions Nord, m'a permis d'exposer à plusieurs reprises différents aspects de mes recherches devant ses élèves. Que chacun trouve ici l'expression de ma reconnaissance.

Il ne m'est pas possible de conclure cet exercice sans souligner que je n'aurais pas pu m'acquitter de ce travail sans le soutien de Claudine Lion, mon épouse.



# INTRODUCTION

Après les débats sur la rénovation de l'art chrétien en France qui suivirent la première guerre mondiale et aboutirent à la reconnaissance d'une architecture moderne de tradition française, dont l'église du Raincy d'Auguste Perret symbolisa la réussite, la question de l'émergence d'une architecture sacrée contemporaine resurgit au sortir de la seconde guerre mondiale, en des termes beaucoup plus complexes que durant l'entre-deux-guerres.

Confrontés durant les années cinquante à d'importantes évolutions de la pratique religieuse mais aussi à des transformations sociales et urbaines spectaculaires, les responsables de la construction des églises en France furent conduits à remettre en cause la conception « triomphante » de l'édifice cultuel qui avait prévalu jusque là.

Aux questions soulevées par la reconstruction s'enchaînèrent celles découlant de l'accélération de la migration des populations rurales vers les villes<sup>1</sup>, de l'urbanisation rapide des grandes agglomérations, du développement des migrations - cycliques - lors des congés d'été ou d'hiver ou - définitives - à l'occasion de changements d'emploi, de la banalisation des départs vers la campagne lors des week-ends, toutes pratiques favorisées par la vulgarisation de l'usage de l'automobile.

Ces différents phénomènes, caractérisés par une mobilité sociale et géographique en plein essor, se répercutèrent sur les modes de pratique religieuse. Le mouvement de

<sup>1</sup> A partir de 1954 et jusqu'à la fin des années soixante-dix, la croissance urbaine sera fulgurante. Alors que l'augmentation moyenne était, entre 1851 et 1954 de 0,9% par an, elle passe ensuite à 2,5%.

déchristianisation - notion contestée par les spécialistes qui parlent plus volontiers à ce sujet de signes de régression de la pratique cultuelle – devint particulièrement sensible dans les villes, conduisant à la remise en cause du fonctionnement paroissial ancestral.

Durant cette période, l'Eglise catholique s'engagea, lors du deuxième Concile du Vatican, dans une démarche d'ouverture au monde contemporain marquée par la reconnaissance du monde oecuménique et par l'accroissement de la place des laïcs dans l'Eglise. Dans ce cadre, on reconsidéra le caractère sacré du lieu de culte tout en soulignant l'importance primordiale de la communauté des fidèles.

Ces nouvelles orientations liturgiques fournirent un cadre idéologique à des recherches architecturales parfois iconoclastes. Les avatars dont fut alors l'objet l'église-bâtiment qu'on imagina démontable, mobile, provisoire, polyvalente, banalisée voire immatérielle, répondait aux questions fondamentales que se posait le clergé. Il s'agissait de concevoir des lieux de culte dans un esprit à l'opposé de l'image de l'église conventionnelle – visible, monumentale, décorée, pérenne – afin de créer un cadre favorable à l'émergence d'une pastorale adaptée aux conditions contemporaines de vie et qui tienne compte de la présence désormais minoritaire des communautés catholiques dans la cité.

Ces changements d'orientation quant à la nature de l'église et à sa situation dans la ville, trouvent certaines prémisses dans les bouleversements techniques, sociaux et religieux provoqués par la révolution industrielle mais aussi, de manière plus sourde quoique très réelle, dans ceux causés par les deux guerres mondiales.

L'un des symptômes de ces mutations profondes s'est manifesté alors par l'irruption, dans le propos de responsables politiques et de sociologues mais aussi dans ceux d'artistes, d'architectes et, plus curieusement, d'ecclésiastiques, de termes comme 'mobilité', 'dynamique' ou 'accélération'. Ces termes qui renvoient aux idées de vitesse, de changement, de mouvement, font directement écho au développement considérable dont furent l'objet les sciences et les techniques liées au déplacement des hommes et des biens durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

La Grande Guerre s'accompagna, comme on sait, de progrès spectaculaires dans les performances des chemins de fer, de l'automobile, de la marine et de l'aviation. Simultanément, les villes constituèrent des objectifs militaires à part entière qu'elles fussent situées à proximité ou éloignées de plusieurs centaines de kilomètres de la ligne de front. Les villes et les villages, même lorsqu'ils n'étaient pas liés au système défensif du pays, furent bombardés et les églises devinrent une cible privilégiée pour les artilleurs. Ainsi, l'extension du champ des combats aux cités s'accompagna de la destruction d'édifices dont la monumentalité et l'ancienneté semblaient, jusque là, constituer le symbole de leur pérennité et de leur unité.

L'aspect spectaculaire de ces destructions fut d'ailleurs exploité pour servir la cause des Alliés comme en témoigne la lecture de La France héroïque et ses Alliés, ouvrage publié par les éditions Larousse à partir de 1916<sup>2</sup>. Le texte introductif souligne que la guerre qui débute, rompt avec ce qui est connu car « **toutes les découvertes, tous les**

<sup>2</sup> G. Geoffroy, L. Lacour, L. Lumet, La France héroïque et ses Alliés, 1916.

*engins de la science moderne ont été mis au service d'un kaiser (...) qui est, sous son vernis de civilisé, le fils de Gengis Khan et d'Attila* »<sup>3</sup>.

La preuve de la « barbarie » de l'ennemi se voulait montrée, plutôt que démontrée, par des photographies, non de cadavres, mais de villages, de villes et d'églises prises pour cibles par les artilleurs. Les différents commentaires insistent sur la destruction des édifices de culte comme le montre cette description du bombardement de Soissons en septembre 1914 : « *Une des flèches de la vieille église de Saint-Jean des Vignes est en partie abattue, les verrières de la cathédrale sont crevées, les chapelles mutilées, une partie du porche éventré* »<sup>4</sup>. Les images de la cathédrale de Reims incendiée (fig. 1), ou de la basilique Notre-Dame de Brébières à Albert<sup>5</sup> et de sa vierge penchée (fig. 2) furent d'ailleurs abondamment publiées durant la Grande Guerre pour servir la cause des Alliés.

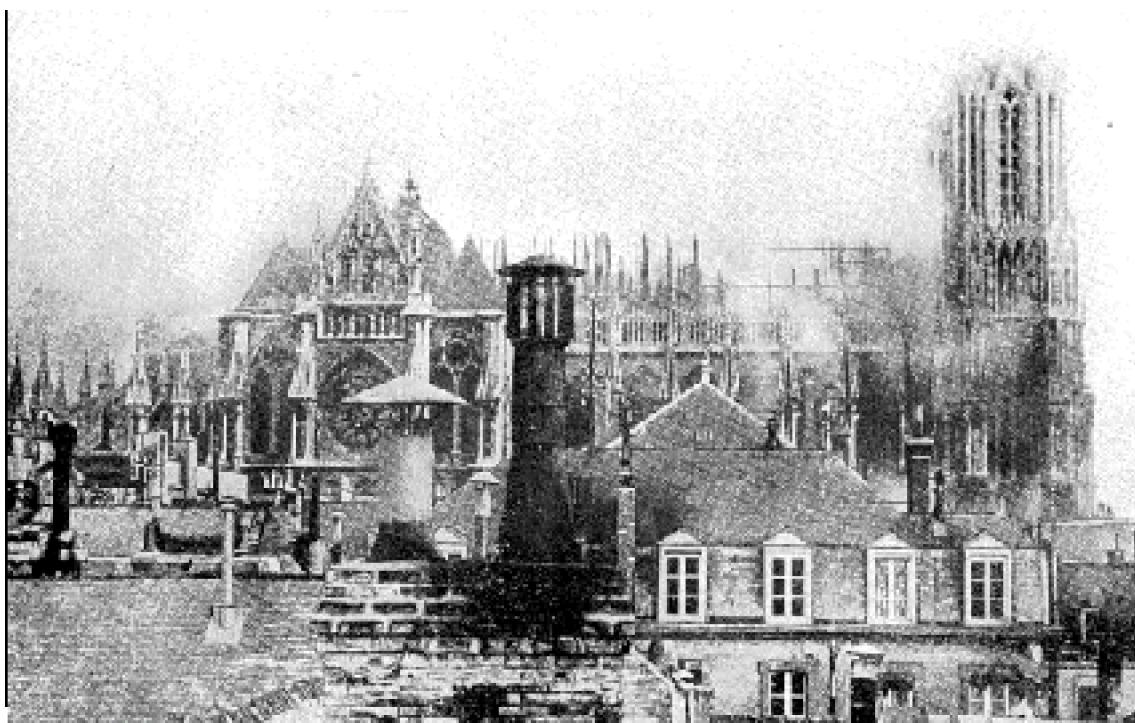


Fig. 1 : La cathédrale de Reims en feu.

6

<sup>3</sup> Ibid., p. VII.

<sup>4</sup> Ibid., p. 108.

<sup>5</sup> Eglise reconstruite en 1930 par Edmond et Charles Duthoit (1868-1931).

<sup>6</sup> (La France héroïque et ses Alliés, 1916, tome I, p. 149).



Fig. 2 : la basilique Notre-Dame de Brébières à Albert en 1916.

7

La diffusion d'images qui montraient que désormais les églises constituaient des cibles privilégiées, eut probablement une certaine influence sur les architectes, du moins sur leur inconscient. Les villes anéanties, les églises étrangement défigurées révélaient que la cité n'était plus désormais à l'abri des conflits mais constituait, au contraire, une cible dont les clochers constituaient des repères décisifs<sup>8</sup> (fig. 3 et 4).

<sup>7</sup> (La France héroïque et ses Alliés, 1916, tome I, p. 147).

<sup>8</sup> Les artilleurs, pour ajuster leurs tirs, disposent en effet de 'carnets de points' dans lesquels les éléments saillants du paysage, au premier chef desquels on trouve les tours des cathédrales et le sommet des clochers, sont repérés en coordonnées Lambert.

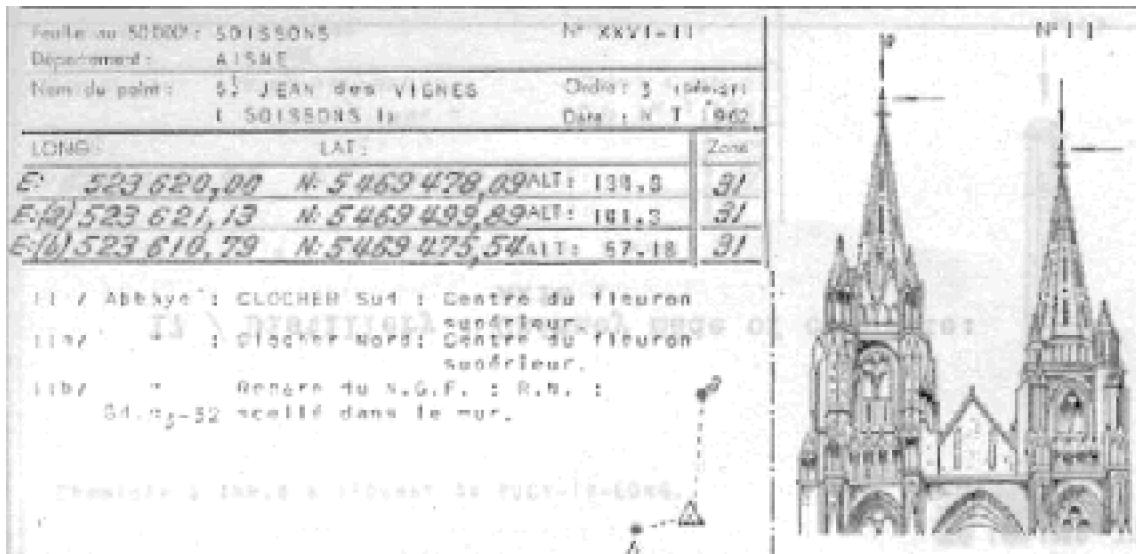


Fig. 3 : Repérage du clocher de l'église du monastère Saint-Jean-des-Vignes à Soissons.

9

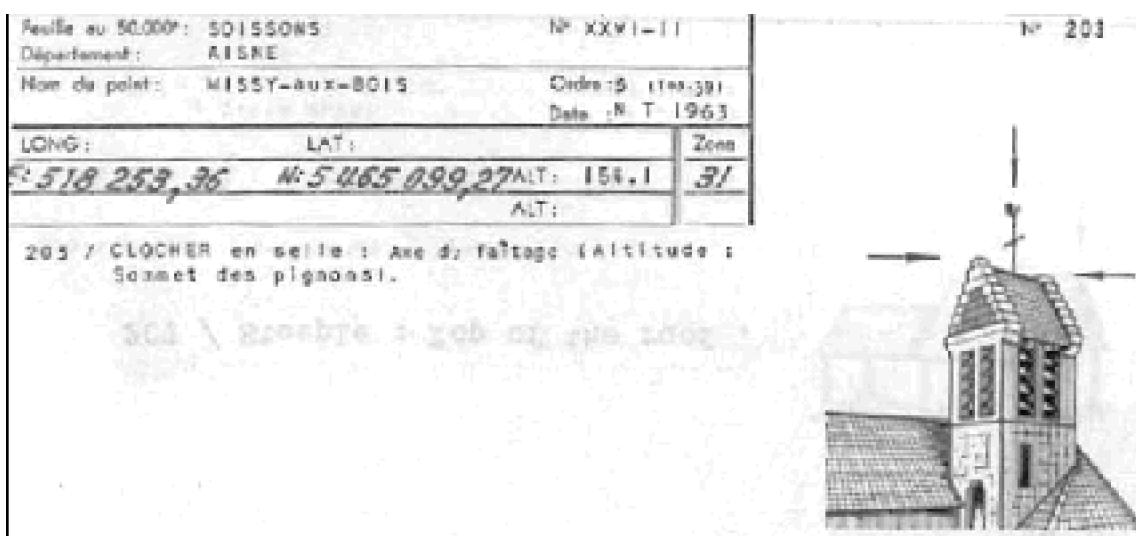


Fig. 4 : Repérage du clocher de Missy-aux-Bois.

10

Ces destructions choquèrent sans doute aussi les soldats de la Grande Guerre qui, dans leur grande majorité, étaient des catholiques imprégnés de la religion vécue au quotidien dans les paroisses.

De nombreux prêtres furent d'ailleurs mobilisés et leur présence sur les lignes du front s'accompagna par la réalisation de dispositifs liturgiques et de lieux de culte adaptés à la zone de guerre<sup>11</sup>

<sup>9</sup> (Répertoire des coordonnées et altitudes des points géodésiques, des points de triangulation complémentaire et des points du réseau d'appui topographique militaire ; Soissons, Section Géographique Militaire, 1963).

<sup>10</sup> (Répertoire des coordonnées et altitudes des points géodésiques, des points de triangulation complémentaire et des points du réseau d'appui topographique militaire ; Soissons, Section Géographique Militaire, 1963).

En effet, la célébration des offices à proximité du front impliquait une grande prudence. Les dispositifs nécessaires au culte étaient réduits au minimum pour ne pas être la cible d'attaques et pour accompagner le déplacement des troupes. Les offices se déroulaient le plus souvent en plein air et dans les clairières (fig. 5). Les objets liturgiques étaient contenus dans une valise-chapelle. Chaque aumônier était doté de ce type de chapelle portative avec laquelle il se déplaçait parfois dans les tranchées pour donner le viatique aux combattants (fig. 6). En retrait des tranchées, on édifica des chapelles de fortune qui, pour échapper aux tirs, se firent discrètes (fig. 7), se calfeutrèrent, s'enterrèrent (fig. 8) ou furent installées de manière précaire dans des bâtiments prévus pour d'autres usages.



*Fig. 5 : La messe en campagne.*

12

<sup>11</sup> L'armée française fut, durant la Grande Guerre, l'une des armées qui comptait le plus de prêtres dans ses rangs.

<sup>12</sup> (Carte postale, collection de L'Historial de la Grande Guerre de Péronne).



*Fig. 6 : Valise-chapelle.*

13

<sup>13</sup> (Collection de L'Historial de la Grande Guerre de Péronne).

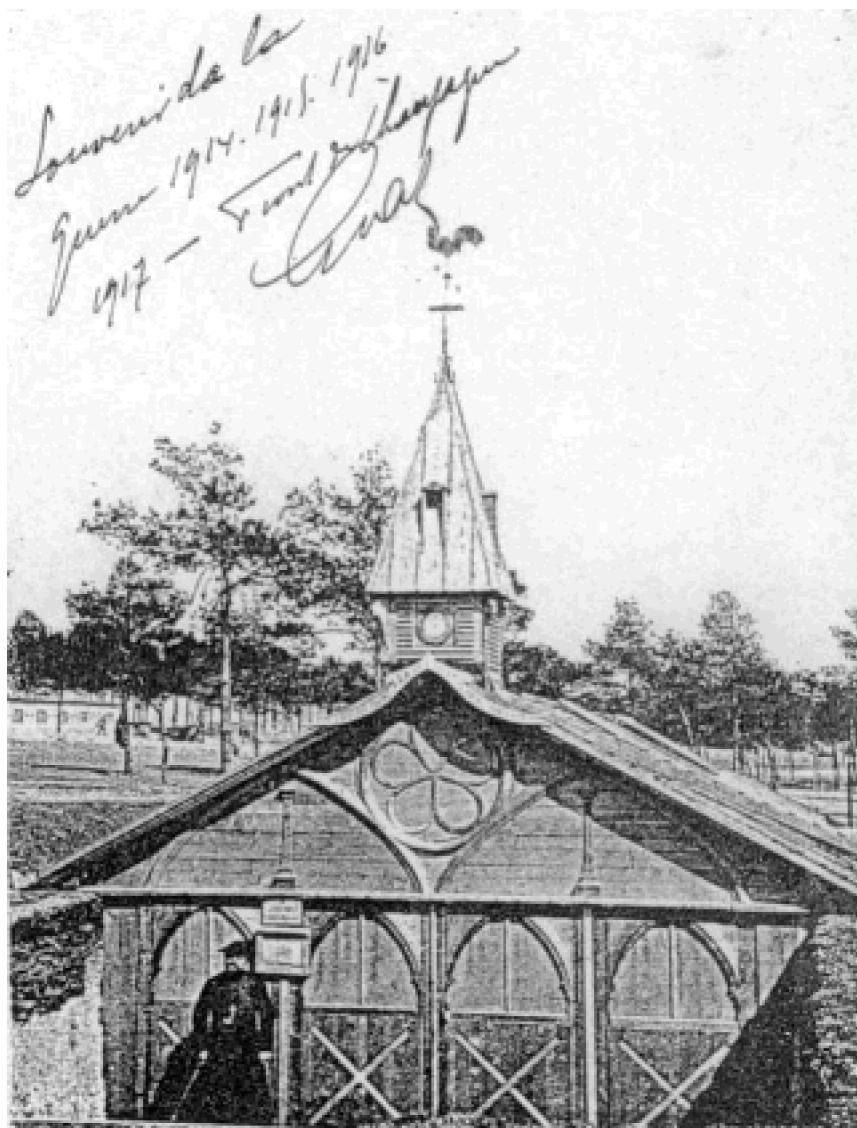


Fig. 7 : « N.-D. des tranchées bâtie par le 21<sup>ème</sup> territorial ».

<sup>14</sup> (Carte postale, collection de L'Historial de la Grande Guerre de Péronne).



Fig. 8 : « La chapelle de l'aumonier dans la Meuse ».

15

Afin de s'adapter à la rapidité des déplacements autorisés par l'usage de moyens de transport mécanique, l'église fut parfois motorisée comme le montre l'auto-chapelle que l'armée belge utilisa sur le secteur de l'Yser, assemblage monstrueux d'un véhicule automobile et d'un autel sulpicien (fig. 9 et 10).

<sup>15</sup> (Carte postale, collection de L'Historial de la Grande Guerre de Péronne).



Fig. 9 : « Auto-Chapelle de l'Armée Belge ; secteur de l'Yser ».

16



Fig. 10 : « Auto-Chapelle de l'Armée Belge ; secteur de l'Yser ».

17

<sup>16</sup> (Carte postale, collection de L'Historial de la Grande Guerre de Péronne).

<sup>17</sup> (Carte postale, collection de L'Historial de la Grande Guerre de Péronne).

Une fois la paix rétablie, des édifices provisoires furent de nouveau utilisés dans les anciennes zones de front mais, cette fois-ci, comme substitut des églises détruites. Ces constructions précaires laissèrent place aux églises ou aux chapelles qui furent édifiées dans le cadre des politiques de Reconstitution des Régions dévastées. La guerre avait été interprétée comme une sanction consécutive à l'affaiblissement de la pratique religieuse, la paix devait donc être le moment de rétablir des valeurs anciennes. « *Il dépend de nous que les leçons de la guerre ne soient pas perdues* », proclame Maurice Denis lors d'une conférence en 1919, « *dans la France de demain, la société chrétienne aura sa place toute grande. Il y aura donc un art chrétien. (...) Il faut que nos provinces ravagées se recouvrent, comme autrefois, d'une blanche parure d'églises neuves* »<sup>18</sup>. Les églises reconstruites renouèrent donc avec les codes architecturaux traditionnels. Ce qui répondait d'ailleurs au rappel à l'ordre du pape Pie XI qui, dans un discours prononcé en 1932, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle pinacothèque vaticane s'était plaint « *de ce qu'il soit donné à des églises d'art moderne la forme d'un hangar, d'un stand, d'une usine ou d'un théâtre* »<sup>19</sup>.

De fait la silhouette fuselée de certaines églises reconstruites comme celle de l'église Saint-Martin d'Hénin-Beaumont réalisée en 1932 par Maurice Bouterin (fig. 11) ou, mieux encore, celle de Saint-Laurent-Blangy réalisée en 1927 par Paul Decaux (fig. 12), semble directement inspirée du profil aérodynamique des obus, des cartouches ou des premières casemates de béton armé ; comme si les courbes tendues de ces monuments, au demeurant parfaitement statiques, cherchaient à exalter les formes dynamiques et la puissance destructrice des engins qui furent la cause de leur édification<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Maurice Denis, Nouvelles théories sur l'art moderne, sur l'art sacré, 1922, p. 197.

<sup>19</sup> Chanoine G. Arnaud d'Agnel, L'Art religieux moderne, 1936, vol I, p. 76. Sur cette question voir également F. Loyer, Histoire de l'architecture française de la Révolution à nos jours, 1999, p. 252.

<sup>20</sup> Voir P. Lebrun, « Le béton consacré », La bonté du béton, mémoire de diplôme d'architecte, 1987.



*Fig. 11 : Saint-Martin à Hénin-Beaumont, M. Bouterin arch., 1932.*

21

<sup>21</sup> (Le Grand Hebdomadaire Illustré, 1932).



*Fig.12 : Eglise de Saint-Laurent Blangy, Paul Decaux arch., 1927.*

22

Cependant, le désir d'effacer au plus vite les marques laissées par les années de guerre en reconstruisant « à l'identique », la faiblesse des ressources disponibles, conduisirent à l'adoption de projets qui furent parfois contestés. En témoigne ce bilan désabusé, publié en 1934 dans *Le Grand Hebdomadaire Illustré* : « *Il aurait semblé que dans la région du Nord où tant d'églises avaient été détruites au cours de l'invasion et de l'occupation, la situation aurait permis une transformation des édifices religieux. Il n'en a rien été, et la plupart des églises reconstruites, souvent sur leurs fondations, n'ont rien montré de nouveau sauf peut-être la substitution de la brique à la pierre dont on se servait dans les siècles antérieurs. La rapidité avec laquelle il a fallu agir pour les nécessités du culte à l'étroit dans les granges et les baraquements, a été pour beaucoup dans ce défaut de recherche. Il fallait faire vite, au meilleur compte*

<sup>22</sup> (Monuments religieux, le combat de la brique et du béton, CAUE du Nord et du Pas-de-Calais, 1990).

**possible »<sup>23</sup>**

Les curés mobilisés aux côtés des populations ouvrières découvrirent quelles étaient les conditions de vie dans les lotissements des banlieues pauvres situés à l'écart du fonctionnement des paroisses et prirent la mesure de l'état de déchristianisation dans lequel se trouvaient leurs habitants. Une fois la paix rétablie, cette découverte favorisa l'apparition d'un mouvement missionnaire dans la banlieue parisienne. Des curés s'installèrent dans les quartiers qui surgissaient de manière anarchique et s'employèrent à édifier des lieux de culte, modestes baraques parfois réalisés à l'aide d'anciennes chapelles provisoires des zones dévastées.

Durant l'entre-deux-guerres et pendant l'Occupation, tout particulièrement au sein du clergé catholique impliqué dans l'action en milieu ouvrier, émergea l'idée qu'une nouvelle évangélisation de la France s'avérait nécessaire<sup>24</sup>. Ce mouvement s'inspirait des textes du pape Pie XI<sup>25</sup>, 'pape des missions' relus pour être appliqués aux missions urbaines. « *Le bouleversement social né de la guerre, amena autour des grandes villes, dans les centres miniers ou industriels la formation d'agglomérations souvent très importantes* », résume en 1933 René Gobillot, « *devant tant d'âmes sans églises et sans prêtres, il a fallu songer à organiser dans les cités nouvelles et les villages renaissants la vie spirituelle. De là sont nés, autour de Paris, l'œuvre des nouvelles paroisses et, sur les anciens champs de bataille la grande relève des églises du front* »<sup>26</sup>.

Cependant, les édifices précaires réalisés dans la banlieue de Paris par les curés qui animaient ces missions urbaines furent peu à peu remplacés, dans le cadre des « Chantiers du Cardinal », par des églises traditionnelles. L'objectif était de rétablir dès que possible les conditions habituelles de l'apostolat : maillage paroissial satisfaisant et églises visibles dans la ville.

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, la tâche que constituait la reconstruction des églises sinistrées était, par son ampleur, comparable à celle qu'avait connu la France vingt-cinq ans plus tôt. Le nombre d'édifices religieux qu'il fallait réparer ou reconstruire était d'environ 4 000, soit un nombre approximativement équivalent à celui de la guerre de 1914-1918. Par contre, la répartition géographique des églises sinistrées différait de celle de la guerre précédente. Les édifices concernés se répartissaient sur une très grande surface du territoire français au lieu d'être concentrés sur les départements du Nord et de l'Est.

Quant aux enjeux, ils n'étaient plus les mêmes. La guerre n'apparaissait plus comme

<sup>23</sup> « Le modernisme dans l'art religieux », Le Grand Hebdomadaire Illustré, 1934, p. 768.

<sup>24</sup> « Le plus beau trésor spirituel que nous a laissé le Cardinal Suhard est assurément le Séminaire de la Mission de France. Il a pour origine l'appel angoissé de nombreux évêques en faveur de leurs diocèses déchristianisés ». Ernest Lotthé, Evocations, 1953, p. 102.

<sup>25</sup> En particulier l'Encyclique « Rerum Ecclesiae » ; cf. H. Godin et Y. Daniel, La France pays de mission ?, 1943, p. 86.

<sup>26</sup> René Gobillot, Architecture moderne et contemporaine, 1933, p. 183.

une épreuve cathartique vécue à l'échelle nationale mais comme un cataclysme historique et universel. Le progrès – technique ou social – fut alors perçu, dans une perspective mythique, comme la voie rédemptrice et définitivement bénéfique qui s'offrait à l'humanité.

Cependant, même si, au lendemain de la guerre, on écrivit encore à propos de la reconstruction de quartiers entiers de villes anciennes comme Rouen, Caen ou Saint-Malo que « ne point pasticher serait un crime »<sup>27</sup>, les responsables de la reconstruction des églises se réjouirent, en dressant de premiers bilans, qu'à la différence de l'entre-deux-guerres la grande majorité des églises reconstruites ne se réduisaient pas à de simples pastiches. Paul Koch, architecte-conseil pour la reconstruction des édifices cultuels, affirmait en 1956 : « ***un point semble acquis : à une ou deux exceptions près, le pastiche des anciens styles est abandonné*** »<sup>28</sup>. Il ajoutait que le dépouillement architectural des nouvelles églises constituait une première étape vers la pureté des formes et des lignes tandis qu'il observait : « ***la recherche de nouvelles formes d'expression et l'adaptation de modes constructifs en usage dans l'architecture profane sont de plus en plus nombreuses*** »<sup>29</sup>.

Confrontée, durant les années cinquante, à l'urbanisation des grandes villes et à la multiplication des « grands ensembles », l'Eglise catholique éprouva de grandes difficultés à suivre le rythme des constructions et à maintenir le maillage paroissial traditionnel par l'édition, en parallèle, de nouveaux lieux de culte.

Les pères Couturier et Régamey, animateurs de la revue dominicaine L'Art Sacré déploraient alors que les plus grands monuments religieux étaient désormais les pires (Lourdes, Fourvière, Lisieux) et qu'aucune des cent vingt églises bâties autour de Paris dans le cadre des Chantiers du Cardinal n'avait été confiée à Perret, Mallet-Stevens, Tony Garnier ou Le Corbusier, les plus grands noms de l'architecture française de l'époque. Le père Couturier proposa donc que désormais celles-ci soient confiées aux grands architectes et artistes contemporains. « On a une cathédrale à bâtir ? » questionne-t-il, « ***on se dira : "il doit y avoir au monde un architecte qui est le plus grand architecte du monde. C'est celui-là que nous devons découvrir. Nous lui confierons la cathédrale, car c'est celui-là qui en est digne et qui en est capable"*** »<sup>30</sup>. Cet appel aux Maîtres aboutira au point d'orgue de l'inventivité plastique en matière d'architecture religieuse que constitue Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp (1955) de Le Corbusier.

En 1971, le bénédictin Frédéric Debust ne remet pas en cause la qualité architecturale de Ronchamp qu'il qualifie « d'exceptionnelle réussite », mais, en revanche, il déplore l'influence de ce monument sur l'architecture religieuse de l'époque. Ce que pointe Debust n'est pas le réemploi abâtardie des trouvailles de Le Corbusier, même s'il

<sup>27</sup> Propos de Pierre Varenne (architecte creillois, voir Chap. 2, p. 321) cité par L'Art Sacré, n° 10, 1946, p. 14.

<sup>28</sup> P. Koch, « Edifices religieux de France », L'Architecture française, n° 161-162, 1956, p. 3.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Marie-Alain Couturier, « Aux grands hommes, les grandes choses », L'Art Sacré, n° 9-10, 1950, n. p.

considère que Ronchamp était fait pour être admiré et non pour être imité, mais il regrette que cette oeuvre ait ouvert la voie à une architecture qui apparaît comme la traduction extériorisée du sacré de son concepteur au détriment du sacré proprement chrétien résidant dans la célébration de la messe. Debuyst déplore également que l'expressivité de l'oeuvre de Le Corbusier ait donné de nouvelles lettres de noblesse à l'idée de monumentalité architecturale au détriment du courant, alors naissant en France, favorable à une architecture ecclésiale simple, ouverte et sobre. « *Il faut avoir le courage de rappeler ici le prix dont nous avons payé certaines expériences, par exemple l'exceptionnelle réussite de Ronchamp* », écrit-il, « *En France, en Allemagne et peut-être surtout en Suisse, elle a provoqué une véritable explosion de formes organicistes, une vague de monumentalité dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle a retardé de plusieurs années l'avènement de cette « maison de l'assemblée chrétienne » que nous appelons de nos voeux et qui correspond à un besoin spirituel dont l'importance est sans commune mesure avec notre soif de baroquisme* ». Il conclut : « *Avant Ronchamp on pouvait croire que certains excès étaient à jamais impossibles. Après Ronchamp tout est devenu possible* »<sup>31</sup>.

Paul Winniger dénonçait dès 1957 « le complexe du monument » des chrétiens et souhaitait qu'ils se contentent de « **salles en éléments préfabriqués, solides, aptes à de multiples usages** ». Durant les années soixante, le dominicain Jean Capellades déploya dans L'Art Sacré un prosélytisme en faveur des salles polyvalentes avec cloisons mobiles, sans caractère architectural particulier, comme le Centre paroissial Saint-Michel (1966) ou la Maison du Peuple Chrétien-église Saint-Luc (1967) tous deux à Nantes. Malgré tout, on continua à édifier des églises à l'architecture spectaculaire dont les formes traduisaient un goût prononcé pour une expressivité plastique proche de l'abstraction lyrique<sup>32</sup>. L'église Stella-Matutina (1965) à Saint-Cloud de l'architecte Alain Bourbonnais (fig. 13) ou encore l'église Saint-Vincent-Sainte-Jeanne-d'Arc (1979) à Rouen de Louis Arretche (fig. 14) en constituent deux exemples remarquables. Cependant, ce type d'architecture ne faisait plus l'unanimité. Ainsi, le choix de Saint-Vincent-Sainte-Jeanne-d'Arc, comme le rapportent Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, donna lieu au cours des années soixante « *à toute une bataille menée par la municipalité et les sociétés locales contre certains groupes contestataires* »<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> Frédéric Debuyst, « A la recherche d'une troisième force », Espace sacré et architecture moderne, 1971, p. 128.

<sup>32</sup> L'historien Georges Mercier s'est attaché dans L'architecture religieuse contemporaine en France, 1968, à montrer « l'ampleur du renouveau de l'architecture religieuse en France depuis vingt ans ». Dans la conclusion de cet ouvrage qui est la quête d'un style religieux contemporain, G. Mercier indique que le renouveau s'opérera par une synthèse entre « la rigueur de l'espace sacré et l'élégance architecturale ». Ainsi, pense-t-il, « la ferveur esthétique » réveillera « ce qui reste de spiritualité dans ce monde ». p. 219.

<sup>33</sup> Gérard Cholvy, Yves-Marie Hilaire, Histoire religieuse de la France contemporaine, 1988, p. 318.



*Fig. 13 : Eglise Stella Matutina à Saint-Cloud, Alain Bourbonnais architecte (1965).*

34

<sup>34</sup> (Suzanne Robin, Eglises modernes, 1980, p. 121).



Fig. 14 : Eglise Saint-Vincent-Sainte-Jeanne-d'Arc à Rouen, Louis Arretche architecte (1979).

35

En effet, la conception d'églises de taille imposante fut peu à peu remise en cause au profit de réalisations économiques, jugées, dans l'esprit qui animait les débats de la période pré-conciliaire, plus en accord avec le message évangélique. On envisagea alors la réalisation d'églises provisoires ou démontables. Comme l'écrit l'historien René Rémond « **Tous les signes d'appartenance et de visibilité sont passés au crible d'une exigence d'authenticité qui vise à mettre à nu le spécifique chrétien. Par exemple, convenait-il encore, dans la seconde moitié du XXème siècle, de construire des églises ? Edifier à grands frais un bâtiment qui n'aurait pas d'autre destination que la célébration de quelques offices alors que tant d'hommes manquent du nécessaire, n'est-ce pas porter un contre témoignage ? Dieu demande d'être honoré d'abord par la charité à l'égard des pauvres. Aussi certains suggèrent-ils d'orienter plutôt la politique de construction vers des centres partagés avec d'autres confessions** »<sup>35</sup>.

Le prosélytisme déployé en faveur de la conception d'églises économiques, et donc forcément modestes, suscita néanmoins une certaine réticence des architectes. En effet, l'idée que l'église pouvait ne plus être qu'une construction temporaire, discrète, peu

<sup>35</sup> (Suzanne Robin, Eglises modernes, 1980, p. 145).

<sup>36</sup> René Rémond, « Un chapitre inachevé », Histoire de la France religieuse, tome 4, 1992, p. 431.

visible, conçue pour être transformée - voire déplacée - renversait un certain nombre de « lampes » de l'architecture religieuse, au sens que donnait Ruskin à ce terme, comme, par exemple, la massivité de la construction, la pérennité des formes, le caractère sacré et intangible de l'église, le clocher surplombant les toits de la ville, « lampes » sur lesquelles était fondée la culture architecturale.

Pour la plupart des architectes, la conception et la construction d'une église constituait un moment privilégié. En effet, il s'agissait d'une commande exceptionnelle qui leur permettait de vérifier que l'essence de l'architecture touchait au sacré, à l'intemporel et au monumental.

Ce qui au départ se limitait à la recherche de solutions permettant de faire face rapidement et malgré des moyens limités à la pénurie de lieux de culte dans les zones d'urbanisation nouvelle, prit l'ampleur d'une réflexion de fond sur la nature et la place de l'église dans la ville moderne. Le caractère provisoire ou semi-permanent que l'on demandait aux nouvelles églises sembla rapidement moins signifier que l'on envisageait de les remplacer dès que possible par des constructions définitives plus ambitieuses que de chercher, au contraire, à exprimer le caractère précaire et temporaire de la présence de la communauté catholique dans la ville par une architecture amovible ou polyvalente. Au lieu d'affirmer par la monumentalité la pérennité de l'installation de l'église dans un territoire, il s'agissait à l'inverse de souligner la fragilité temporelle de sa présence, de signifier l'abandon de toute velléité de domination du monde religieux sur la cité.

Cependant, la mobilité croissante des populations alimenta également les réflexions des responsables catholiques tout comme celles de ceux qui avaient en charge l'aménagement du territoire.

Un comité baptisé « Groupe 1985 » fut ainsi créé en 1962 par le gouvernement « **pour éclairer les orientations générales du Vème Plan** ». Ce comité composé de personnalités comme Eugène Claudius-Petit ou Paul Delouvrier rendit en 1964 un rapport dont un chapitre était consacré à la question de la mobilité. Ce rapport soulignait que l'on observait une tendance récente à l'accroissement de la mobilité dans de nombreux domaines : celle des hommes, des objets ou encore des équipements.

En février 1965, l'année même où s'achevait le Concile Vatican II, le clergé français fit écho aux préoccupations gouvernementales en organisant un colloque interconfessionnel dans les locaux de l'UNESCO à Paris. Ce colloque présidé par Monseigneur de Vaumas, président du Comité National des Constructions d'Eglises (C.N.C.E.), associait des personnalités des différentes confessions présentes en France mais aussi des responsables – politiques et hauts fonctionnaires - de la planification urbaine<sup>37</sup>. A cette occasion, les perspectives de développement démographique des villes françaises furent évoquées. On prévoyait le doublement de la population pour l'an 2000. Les autorités religieuses étaient encouragées à mesurer les conséquences, en terme de programmation de lieux de culte, de l'urbanisation accélérée des villes, mais aussi à se montrer sensible à la « révolution automobile » en cours. Pour répondre à ce phénomène,

<sup>37</sup> Assez curieusement, les responsables politiques de la V<sup>ème</sup> République renouaient ainsi, de manière implicite, avec un comportement de type concordataire.

plutôt que d'édifier de nouvelles églises dans les quartiers en cours de construction dont on craignait la désertification lors des week-ends, on envisagea la construction de grands édifices de culte à la sortie des villes.

Le développement des vacances d'été et d'hiver préoccupait également le clergé français. En effet, des millions de Français prenaient l'habitude de quitter les villes l'été pour passer plusieurs semaines au bord des plages. Se posait le problème de l'absence sur place d'équipements religieux adaptés. On suggéra alors de créer un nouveau type de mission tourné vers les populations estivales en les confiant, par exemple, à des « pères campeurs ».

Aux questions soulevées par la mobilité géographique se superposait la variabilité de la pratique religieuse durant la semaine et l'année. Si la mobilité de l'édifice religieux sembla parfois constituer une réponse possible au premier aspect de ce problème, la mobilité des cloisons et du mobilier apparut comme un moyen d'ouvrir le lieu de culte sur le monde extérieur, d'en socialiser l'usage. La polyvalence de l'architecture visait à optimiser le fonctionnement de l'église mais aussi, et peut être essentiellement, à l'inscrire au plus près de la vie sociale.

Les projets d'installation d'églises nomades et discrètes à l'extérieur des villes trahissaient peut être également un sentiment de défiance, inconscient, à l'égard de la cité historique. Après tout, les deux guerres mondiales avaient montré que désormais les villes étaient désignées comme des objectifs militaires à part entière et qu'elles avaient définitivement perdu leur valeur de refuge pour les populations civiles.

La Guerre Froide (les bombardiers transcontinentaux porteurs de bombes atomiques) puis la stratégie de l'équilibre de la terreur (le déploiement de fusées intercontinentales) radicalisèrent cette évolution. Les grandes villes constituèrent désormais l'objectif ouvertement désigné des missiles qu'ils étaient à même d'atteindre en quelques minutes.

De ce point de vue, les recherches visant à l'allégement croissant des matériaux, la quête d'une architecture tendant vers l'immatérialité, peuvent être lues non seulement comme l'expression du désir, ancestral, de se libérer de la pesanteur mais encore comme celui d'atteindre à des créations purement spirituelles à l'abri de tout souffle destructeur.

La compréhension des ressorts qui ont conduits à la recherche d'une architecture religieuse à l'antipode de la conception traditionnelle nécessite d'interroger, quand cela est encore possible, la mémoire de ses acteurs, d'identifier et de travailler sur des archives peu exploitées ou méconnues. En effet, cette tendance quoique demeurée marginale et dont les projets sont parfois restés au stade du dessin ou simplement de l'intention, est néanmoins révélatrice des espoirs et des inquiétudes, parfois ambigus, parfois paradoxaux, d'une époque en tension entre l'espoir suscité par les situations modernes qui furent au cœur des débats du Concile Vatican II, et l'angoisse résultant de la stratégie de la terreur alors développée par les deux superpuissances.

# **Chapitre I : La remise en cause du modèle paroissial et de l'église monumentale dans le cadre du mouvement oecuménique et conciliaire.**

## **A – La période pré-conciliaire : remise en cause du modèle paroissial et évangélisation des masses ouvrières**

### **1) Des Missions dédiées aux masses rurales et urbaines déchristianisées : Mission de France (1941) , Mission de Paris (1943)**

Durant l'entre-deux-guerres l'évangélisation des classes sociales populaires est au coeur des préoccupations pour l'Eglise catholique. Pie XI (1922-1939) estime que le grand scandale de l'Eglise du XIX<sup>ème</sup> siècle, n'est pas qu'elle ait perdu beaucoup d'ouvriers

mais qu'elle ait perdu l'ensemble de la classe ouvrière<sup>38</sup>. Il manifeste une attention particulière à l'égard de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne qu'il considère être la forme la plus achevée de l'action catholique. « **Pour ramener au Christ les diverses classes d'hommes qui l'ont renié** », déclare-t-il en 1931, « **il faut des apôtres qui comprennent la mentalité de leur milieu. Les apôtres immédiats des ouvriers seront les ouvriers...** »<sup>39</sup>. Il compte sur ces militants spécialisés, rattachés au fonctionnement des paroisses, pour entreprendre l'évangélisation des masses ouvrières.

Cependant, le système paroissial traditionnel révèle alors son incapacité à assurer la présence de l'Eglise catholique dans les quartiers nouveaux qui s'édifient en périphérie des centres anciens.

Deux ouvrages écrits à la fin des années vingt - Le Christ dans la banlieue<sup>40</sup> et Le Bon Dieu dans le bled<sup>41</sup> - décrivent les conditions de vie et d'apostolat dans la banlieue parisienne - banlieue qu'évoque Louis-Ferdinand Céline dans Voyage au bout de la nuit<sup>42</sup> - et montrent clairement la faillite du système paroissial dans ces territoires en pleine mutation.

Pour leurs auteurs, il s'agit d'attirer l'attention de l'archevêché de Paris sur ce problème. Le cardinal Verdier<sup>43</sup> se montrera sensible au message délivré par les deux ouvrages mais, en réponse, il se bornera à tenter de rétablir un maillage paroissial jugé acceptable sur la base d'une église pour 10 000 habitants. Pour cela le cardinal Verdier prendra l'initiative de la construction d'une centaine d'églises monumentales. Ce programme sera achevé en 1939 - la centième église correspondant, de manière symbolique, au pavillon pontifical de l'exposition internationale de 1937 conçu par l'architecte Paul Tournon - mais sans que la question de la rechristianisation des populations laborieuses ait été résolue.

Le Christ dans la banlieue, écrit par le jésuite Pierre Lhande, paraît en 1927. Cet ouvrage qui souligne le caractère spectaculaire des migrations alternantes quotidiennes entre Paris et sa banlieue, est le condensé d'une série d'enquêtes de terrain réalisées par ce prêtre. « **Il faut chercher très loin, hors de France, autour des formidables cités industrielles modernes de Liverpool, Manchester, Hambourg, pour découvrir un mouvement de population comparable à celui dont la banlieue et les alentours de Paris sont, depuis plusieurs années le théâtre** », écrit le père Lhande, « **c'est l'exode vers la banlieue. C'est l'assaut aux tramways, surtout aux longs trains noirs qui se**

<sup>38</sup> Pie XI cité par Henri Godin et Yves Daniel, La France pays de mission ?, 1943, p.129.

<sup>39</sup> Pie XI, Encyclique Quadragesimo Anno, cité par Henri Godin et Yves Daniel, p. 108.

<sup>40</sup> P. Lhande, Le Christ dans la banlieue, 1927.

<sup>41</sup> J. de Vincennes, Le Bon Dieu dans le bled, Paris, 1928.

<sup>42</sup> L.-F. Céline, Voyage au bout de la nuit, Paris, 1932.

<sup>43</sup> Jean Verdier (1864-1940), archevêque de Paris et cardinal en 1929.

**succèdent de cinq en cinq minutes dans les principales gares et vont déverser hors les murs leur cargaison humaine** »<sup>44</sup>. Le propos du père Lhande est de montrer que cette urbanisation qui se déroule dans un climat de spéculation effrénée et quasiment hors de tout contrôle social, se fait sans qu'aucune planification des équipements urbains de base - routes, écoles - ait été organisée mais aussi sans que le clergé catholique ait prévu d'accompagner ce processus en y construisant des églises. Le champ serait ainsi laissé libre aux prosélytes de la révolution sociale, de l'athéisme et donc de l'immoralité. « *Le lecteur devinera sans peine quels graves et difficiles problèmes ont été brusquement soulevés par cette invasion d'une soudaineté et d'une intensité effrayantes : problèmes du logement, problèmes des communications, problèmes administratifs, surtout problèmes d'ordre social, moral et religieux* »<sup>45</sup>, écrit le père Lhande qui met en garde contre les risques que ferait conduire à la société l'abandon des banlieusards aux discours des « semeurs d'idées subversives ». Le tableau qu'il dresse semble l'exact négatif de la propagande communiste – le mythe du « Grand Soir » - qu'il cherche à dénoncer : « *Quelle force humaine pourrait arrêter, un jour aux portes de la capitale, la ruée furieuse d'un million d'êtres amoraux, exaspérés par leur misère, hallucinés par la convoitise* », écrit-il et il poursuit : « *que peuvent-être aux yeux de repris de justice, d'indésirables, d'évadés du bagne, nos vies, nos monuments, nos musées, nos bibliothèques ?* »<sup>46</sup>.

Pour évangéliser ces populations décrites comme une sorte de peuple sauvage, étranger à la ville et à la civilisation – on parle de leurs « villages indiens »<sup>47</sup> - le père Lhande évoque par imitation avec les « pays de mission »<sup>48</sup> la nécessité d'y envoyer des missionnaires : « *Les recteurs des anciennes cures n'ont pas de prêtres à envoyer dans les agglomérations qui se forment avec une rapidité inouïe ; la paroisse à elle-seule absorbe toute l'activité du clergé. Une annexe est impossible. Il faut faire du neuf. C'est bien. L'archevêché enverra des missionnaires : non pas des hommes qui prêchent (où prêcherait-il? il n'y a souvent ni salle ni chapelle), mais des hommes qui demeurent* »<sup>49</sup>.

Cependant, pour pallier l'absence d'églises traditionnelles, les curés des banlieues improvisent avec des moyens de fortune des édifices de culte face auxquels le père Lhande ne sait pas quelle attitude adopter : les admirer c'est leur reconnaître une valeur

<sup>44</sup> P. Lhande, op. cit., p. 5.

<sup>45</sup> Ibid., p. 11.

<sup>46</sup> Ibid., p.13.

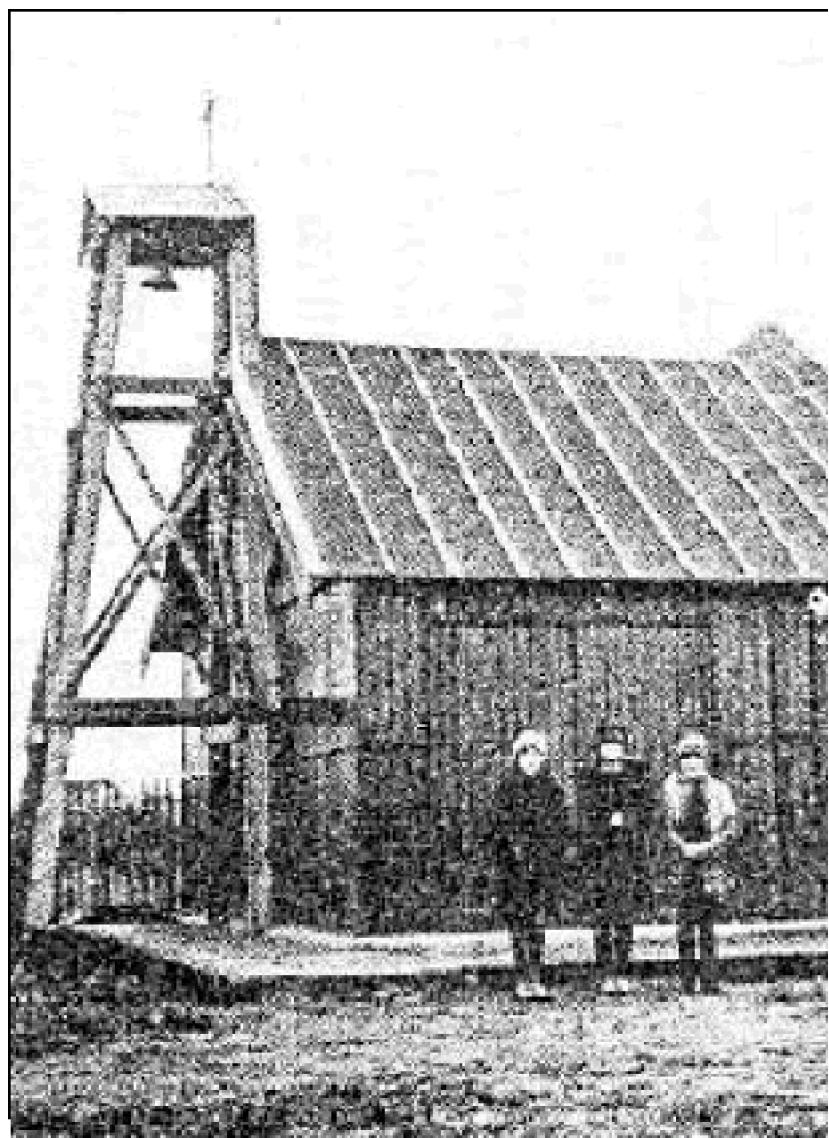
<sup>47</sup> Ibid., p.12.

<sup>48</sup> Concernant la question de la France « pays de mission », on consultera Etienne Fouilloux - « Fille ainée de l'Eglise » ou « pays de mission ». - in Histoire de la France religieuse, tome 4/ édité sous la direction de Jacques Le Goff et René Rémond. – Paris : 1992, pp. 129 à 252.

<sup>49</sup> P. Lhande, op. cit., p.15.

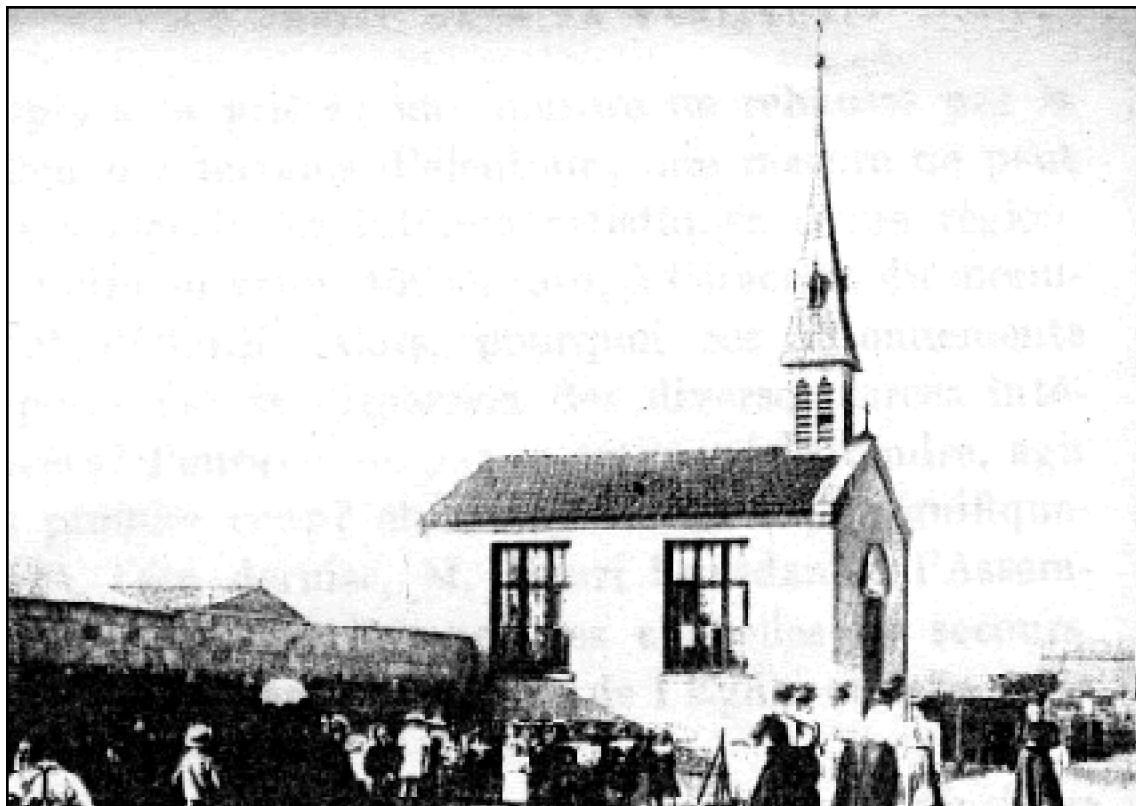
religieuse, les critiquer c'est rejeter le travail apostolique des curés « missionnaires ».

Ces chapelles et ces églises sont construites avec des matériaux de récupération comme, par exemple, la chapelle de Contin à Athis-Mons (fig. 15) ou celle de Saint-Joseph des Quatre-Routes à Asnières (fig. 16).



*Fig. 15 : chapelle du Contin à Athis-Mons, circa 1927.*

<sup>50</sup> (Pierre Lhonde, *Le Christ dans la banlieue*)



*Fig. 16 : Saint-Joseph des Quatre Routes à Asnières, circa 1927.*

51

Un curé a même recours à une solution qui semble annoncer l'architecture évènementielle et ludique des années soixante. L'abbé Larmenier, curé des Grésillons près de Gennevilliers, a en effet l'idée, en 1912, de louer une grande tente de toile blanche à rayures rouges et à guirlandes d'or pour accueillir les premières communions qui regroupaient quelques années après son arrivée plusieurs dizaines d'enfants (fig. 17).

<sup>51</sup> (Pierre Lhande, *Le Christ dans la banlieue*)

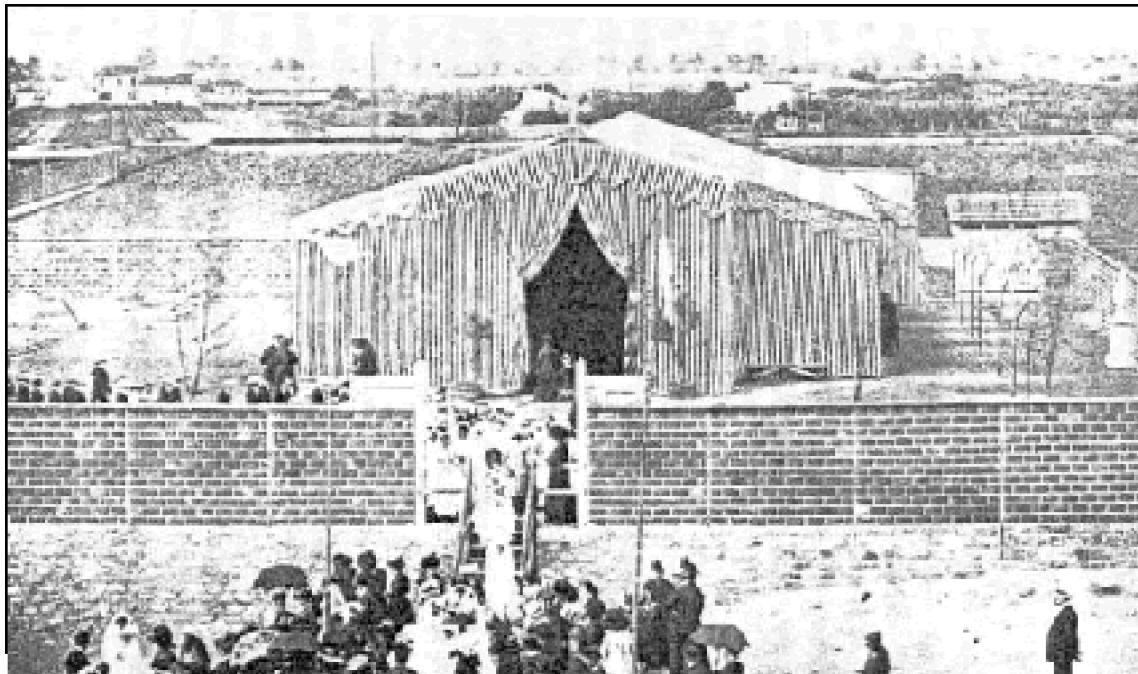


Fig. 17 : l'église-tente des Grésillons près de Gennevilliers en 1912.

52

Parfois, on se contente d'utiliser des locaux existants. Ainsi, à Juvisy-sur-Orge, un curé a aménagé de manière sommaire le grenier d'une ancienne ferme. « *J'ai trouvé un grenier plein de toiles d'araignées qui servait de séchoir* », raconte l'abbé Le Lidec, « *j'ai balayé, déblayé, blanchi. On m'a prêté un autel, même un harmonium où tapote de son mieux une petite fille.(...) Je viens d'Athis dire ma première messe à moi. Puis je vais dire ma seconde à Contin* »<sup>53</sup>. Le père Lhande qui décrit ces lieux de culte improvisés, hésite entre l'admiration pour ce « *vrai décor de messes clandestines* »<sup>54</sup> ou la honte. La valorisation d'une architecture religieuse dépouillée et discrète ou l'hypothèse de l'abandon de l'église comme programme architectural spécifique n'est pas encore à l'ordre du jour.

Le père Lhande parle d'ailleurs des édifices qu'il mentionne comme de « chapelles de secours » à l'image de celles qui furent utilisées pour remplacer de manière provisoire les églises détruites lors de la Première Guerre mondiale. Il ne présente donc pas ces édifices comme résultant de recherches à développer et à valoriser mais tout au plus comme des solutions provisoires. D'ailleurs, en conclusion et contredisant l'esprit même de son ouvrage, il dénie toute qualité à ces édifices qui ne répondent à aucun des quatre points de vue – religieux, social, économique et artistique – qui, selon lui, qualifient une église. « *C'est du provisoire* », écrit-il, « *donc presque du temps perdu. Une mesure n'attire pas le peuple à la prière ; une mesure ne rehausse pas la valeur des terrains* »

<sup>52</sup> (Pierre Lhande, *Le Christ dans la banlieue*)

<sup>53</sup> Ibid., p. 234.

<sup>54</sup> Ibid.

*alentours ; une mesure ne peut que desservir les intérêts artistiques d'une région »*<sup>55</sup>.

Dans *Le Bon Dieu dans le bled*, publié en 1929, Jean de Vincennes décrit également les lotissements de la périphérie de Paris. Son ouvrage montre une banlieue faite de bric et de broc qui s'étend quasiment à vue d'oeil. « *D'invisibles agglomérations ont jailli du sol, parfois en quelques semaines* », écrit-il et il poursuit : « *Les maisonnettes noirâtres ont poussé comme elles ont pu : un mur après l'autre, ou la cheminée d'abord, à laquelle on rattachait les paroisses* »<sup>56</sup>. Cette urbanisation anarchique résulte du développement des transports en chemin de fer : « *Le soir, à courts intervalles, les trains partent de toutes les gares de Paris, ramenant dans leur misère des milliers et des milliers de gens qui ont regardé vivre la ville* »<sup>57</sup>.

Cet ouvrage qui souligne le caractère exemplaire de l'action pionnière de prêtres en milieu ouvrier, est illustré d'exemples de « chapelles de secours » dont les liens avec la Première Guerre mondiale sont parfois directs. « *J'ai acheté des morceaux d'églises provisoires des régions dévastées et je les ai assemblés* »<sup>58</sup>, déclare le curé de Goussainville (fig. 18). Le curé du Vert-Galant à Villepinte fait visiter avec enthousiasme la chapelle de l'Immaculée-Conception (fig. 19) composée de deux minuscules pièces où la pierre d'autel est celle dont le curé se servit durant toute la guerre dans les tranchées. Jean de Vincennes souligne l'importance de l'entraide des ouvriers et des employés dans l'édification de cette chapelle. « *Les quelques ouvriers et employés catholiques du Vert-Galant ont travaillé pour leur chapelle, le soir, après l'usine ou le bureau. Avant de cultiver leur lopin de terre ou de consolider leur cabane, ils ont voulu que le bon Dieu puisse au moins camper parmi eux* »<sup>59</sup>. Il conclut son ouvrage en exprimant sa confiance dans la capacité des prêtres « *isolés dans les lotissements* »<sup>60</sup>, aidés par les mouvements d'action catholique, a reconquérir les populations ouvrières fortement influencées par le prosélytisme communiste.

<sup>55</sup> Ibid., p. 242.

<sup>56</sup> J. de Vincennes, op. cit., p. 12.

<sup>57</sup> Ibid., p. 15.

<sup>58</sup> Ibid., p. 112.

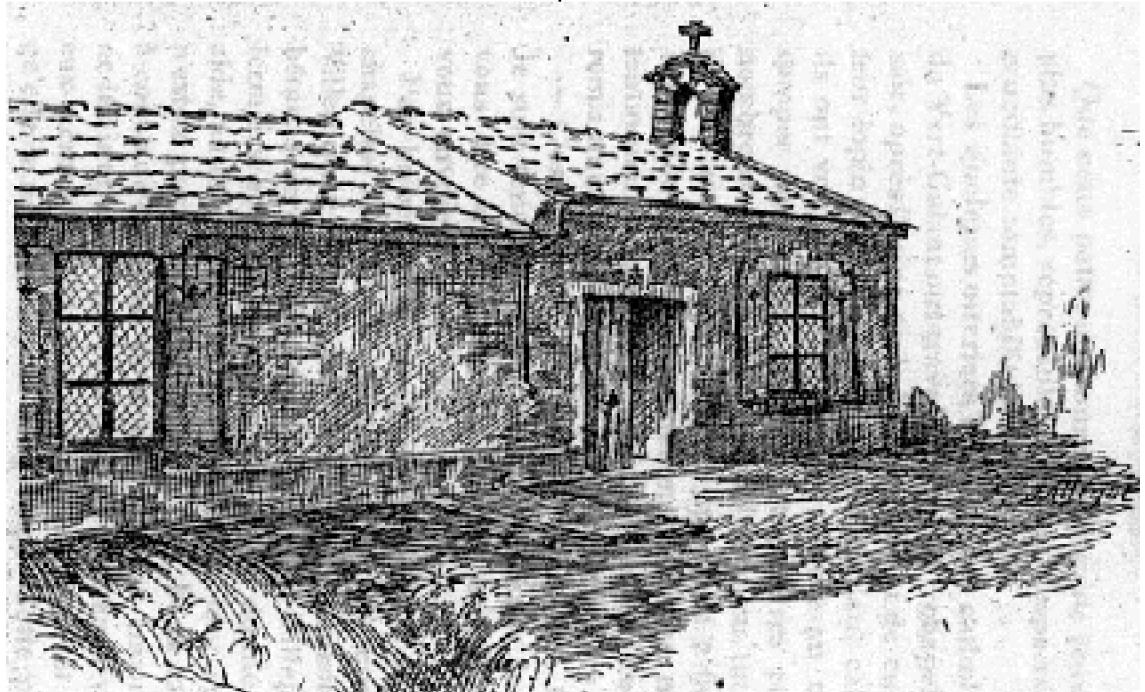
<sup>59</sup> Ibid., p. 77.

<sup>60</sup> Ibid., p. 250.



*Fig. 18 : la chapelle de Goussainville, circa 1928.*

61



*Fig. 19 : chapelle de l'Immaculée-Conception à Villepinte, circa 1928.*

62

Si Jean de Vincennes, malgré la gravité et la singularité des questions que posent les banlieues, s'en remet néanmoins toujours au système paroissial traditionnel, en revanche,

<sup>61</sup> (Jean de Vincennes, *Le bon Dieu dans le bled*)

<sup>62</sup> (Jean de Vincennes, *Le bon Dieu dans le bled*)

peu de temps avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, l'abbé Féron, un prêtre du Nord aumônier national de l'Action catholique rurale, constatant le phénomène de déchristianisation important des campagnes et des villes suggère de mettre en place une organisation missionnaire spécifique pour la France.

En 1938 il rédige un rapport dans lequel il considère que certains diocèses doivent être considérées comme « terre de mission » et faire l'objet d'une rechristianisation quasi totale. Cette tâche serait confiée à un clergé spécialisé composé de « prêtres séculiers » : les Missionnaires de l'intérieur. Ce rapport est diffusé à tous les évêques de France dont les réactions sont variables, certains craignant que ce type de mission ne remette en cause l'autorité épiscopale. A l'opposé, le cardinal Liénart, évêque de Lille, mais surtout le cardinal Suhard archevêque de Reims se distinguent parmi les évêques les plus intéressés par les réflexions de l'abbé Féron.

Le cardinal Suhard n'est pas simplement préoccupé par le diocèse de Reims, au sein duquel il distingue des régions éloignées du christianisme, mais par la situation de l'ensemble des diocèses de la France (Il avait d'ailleurs suggéré, dès 1936, de créer un séminaire national destiné à former des prêtres à l'évangélisation des régions de France les plus déchristianisées). Il se montre également particulièrement attentif au devenir des villes industrielles.

C'est d'ailleurs à cette époque que des prêtres et des séminaristes, poursuivant jusqu'au bout la logique d'une pastorale tournée vers les ouvriers, décident d'évangéliser en priorité le monde des usines. En septembre 1939, quelques uns d'entre eux quittent leurs paroisses ou leurs couvents pour se consacrer au travail en usine ou à la vie de quartier.

Le 8 mai 1940, deux jours avant l'invasion allemande, le cardinal Suhard est nommé archevêque de Paris. « **Quand je parcours des banlieues aux usines mornes, quand je vois cette foule tour à tour raffinée et misérable** », dit-il encore en 1948, « **je n'ai pas à chercher loin le sujet de mes méditations, c'est toujours le même : il y a un mur qui sépare l'Eglise de la masse** »<sup>63</sup>. En septembre 1940, le cardinal Suhard se rend à Lisieux dont il fut autrefois l'évêque, et évoque son projet de création « **d'un séminaire de la Mission de France dont l'idée le poursuit depuis dix-huit mois** »<sup>64</sup>. Il soumet son projet à la réunion des cardinaux et archevêques de la zone nord en janvier 1941. Celui-ci est adopté mais la décision est ajournée à la réunion suivante qui a lieu le 24 juillet 1941.

Ce jour-là, en pleine Occupation, l'Assemblée des cardinaux et évêques de France décide la création de l'Institution interdiocésaine. Celle-ci a pour objectif d'installer à Lisieux un séminaire appelé « Mission de France » qui doit fournir des prêtres pour les milieux déchristianisés des « pays de mission ». En octobre 1942, ils sont trente-six séminaristes à entrer à Lisieux. L'année suivante leur nombre double. Très vite le séminaire attire des visites. Parmi celles-ci, l'abbé Godin qui, aumônier jociste, représente un nouveau type de prêtre. En avril 1942, dans le cadre du séminaire, l'abbé Godin a

<sup>63</sup> Jean-François Six, Cheminements de la Mission de France 1941-1966, 1967, p. 16.

<sup>64</sup> Ibid., p. 19.

plusieurs conversations avec l'abbé Daniel qui est comme lui vicaire de paroisse et aumônier jociste. L'un et l'autre cherchent à définir ce que doit être la Mission en milieu ouvrier. Le cardinal Suhard leur confirme que la Mission de France a une vocation urbaine autant que rurale.

Au début de l'année 1943, l'abbé Godin rédige un premier rapport. Celui-ci donnera naissance à La France pays de mission ? qui paraîtra en librairie le 12 septembre 1943<sup>65</sup>.

La question de l'évangélisation des banlieues est au centre de cet ouvrage. Les auteurs font le constat que la génération née après 1919 constitue un prolétariat dont les institutions, le climat et les individus sont désormais païens. Ils estiment qu'un quart de la population française de l'époque, soit environ 9 millions de personnes, relève de cette catégorie. Les pays de mission à évangéliser sont identifiés comme correspondant au territoire d'une vingtaine de grandes villes industrielles (Marseille, Lyon, Bordeaux, l'agglomération de Lille, Roubaix et Tourcoing, entre autres) et aux départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Godin et Daniel estiment qu'il faut appliquer au prolétariat ouvrier les mêmes méthodes que celles qui furent prônées par le pape Pie XI pour les missions étrangères : former un clergé indigène et, concernant la question des lieux de culte, ne « pas s'installer tout de suite »<sup>66</sup>. Pour Godin et Daniel qui citent Pie XI évoquant les missions étrangères, il s'agit d'éviter de « **construire à grands frais des temples et des édifices somptueux** »<sup>67</sup>. Même s'ils jugent qu'il faut continuer à construire des églises – « **des églises convenables sont indispensables pour faire saisir la dignité de la France** »<sup>68</sup> –, ils redoutent que la réalisation d'édifices importants transforme les prêtres en entrepreneurs et les éloigne de leur mission apostolique. Ils craignent également que l'évolution rapide de l'apostolat fasse que ces églises se révèlent très vite inadaptées<sup>69</sup>.

Le cardinal Suhard, après lecture de ce rapport, donna son accord pour que l'on commence la mission sur Paris même. En mai 1943, l'abbé Godin se rendit à Lisieux pour préciser le sens de la fondation de la Mission de Paris et les modalités de sa collaboration avec la Mission de France. « On commencera un essai très large », précise l'abbé Godin, « **non pas sur une paroisse, mais sur le diocèse de Paris tout entier ; on réalisera le plus étroitement possible l'idée de communauté dans l'apostolat, à l'exemple de ce qui se fait à la Mission de France** »<sup>70</sup>. Au début de l'année 1944, la première équipe de la Mission de Paris, composée de six prêtres, s'engage par serment à consacrer sa vie à la christianisation de la classe ouvrière.

<sup>65</sup> Henri Godin et Yves Daniel, La France pays de mission ?, 1943.

<sup>66</sup> Ibid., p. 92.

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Jean-François Six, op. cit., p. 42.

Un très grand nombre de séminaristes manifestent alors leur désir d'être prêtres en milieu de travail. Ces prêtres en mission ne souhaitent pas limiter leur sacerdoce à un ensemble de tâches pastorales mais partager la vie des milieux sociaux qu'ils veulent évangéliser. C'est à ce moment-là qu'apparaissent les prêtres-ouvriers - on en compte dix en France au début de l'année 1947 - dont les témoignages touchent les séminaristes de Lisieux. « *A nos yeux, le prêtre-ouvrier est l'expression la plus authentique de l'effort missionnaire de l'Eglise*», témoigne en 1954 le père Perrot dans la lettre de liaison entre les communautés de la Mission de France, « *au séminaire des vocations particulières s'affirment – sans peut-être suffisamment tenir compte des possibilités réelles – mais traduisent du moins l'ampleur du travail missionnaire qui est à accomplir pour que l'Eglise naîsse vraiment dans la vie du monde moderne* »<sup>71</sup>.

Cependant, depuis 1947, année de la rupture entre l'Est et l'Ouest et du début de la Guerre Froide, de nombreux chrétiens manifestent un grand effroi devant le communism et le Vatican exprime sa méfiance à l'égard de l'expérience des prêtres-ouvriers. Dans les diocèses, les aumôneries d'Action catholique comprennent mal que les équipes missionnaires regardent d'abord vers les non-chrétiens. Peu à peu le séminaire de Lisieux apparaît comme un lieu de bouleversements, de négations, de crypto-communisme.

En 1949, la Mission de France reçoit son premier statut de Rome. Elle compte alors dix-neuf communautés rurales, seize communautés urbaines, deux communautés chez les marins et dix-sept prêtres ouvriers.

En 1952, plus de deux cents prêtres estiment appartenir à la Mission de France. Mais confronté aux contestations que connaît la Mission, l'évêque de Bayeux et de Lisieux souhaite que le séminaire quitte Lisieux. L'évêque de Limoges accepte alors de partager son diocèse avec la Mission. Cependant, en juillet 1952, la Curie romaine décide d'interdire le recrutement de nouveaux prêtres-ouvriers.

Dans un contexte, en France, de tensions sociales importantes et de guerres néo-coloniales – la guerre d'Indochine s'intensifie, la guerre d'Algérie débute – le nouveau nonce apostolique convoque le 23 septembre 1953 à Paris vingt-six évêques et supérieurs d'ordres religieux pour leur donner l'ordre d'arrêter l'expérience des prêtres-ouvriers qui devront avoir cessé leur travail le 1<sup>er</sup> mars 1954 au plus tard. En août 1953, le nonce avait informé la Mission que la Curie romaine avait décidé de fermer le séminaire dans l'attente de la promulgation de nouveaux statuts.

C'est donc dans un contexte très tendu que Rome étudie le statut de la Mission de France et de son séminaire. Celui-ci signe le 15 août 1954 la Constitution apostolique qui indique à la Mission de France sa place et son rôle. La Mission de France ne dépend pas directement du pape, comme les grands ordres religieux, mais de l'ensemble des évêques français pour les aider dans leurs tâches pastorales. Le séminaire est alors transféré à Pontigny. Il accueillera en octobre 1954 quatre-vingt séminaristes, cent-sept en 1955.

La Mission de France continuera à développer ses activités vers les milieux

<sup>71</sup> Père Perrot, Lettre aux communautés, novembre 1954, p. 11. Cité dans l'ouvrage de Jean-François Six.

non-croyants durant la décennie suivante malgré la confirmation par Rome en juillet 1959 de l'incompatibilité entre le sacerdoce des prêtres et le travail en usine ou en entreprise.

Entre juin 1960 et juin 1961, dans un moment où le monde connaît de profondes mutations – accession à l'indépendance d'une dizaine de pays africains ; Gagarine premier homme dans l'espace -, les commissions préparatoires du Concile décidé par le pape Jean XXIII élaborent leurs projets.

L'ouverture du Concile Vatican II est attendue avec beaucoup d'espérance et un peu d'appréhension par la Mission de France. Le 30 mars 1965, peu de temps après avoir nommé Monseigneur Marty prélat de la Mission de France, Paul VI le reçoit à Rome. A cette occasion, le pape situe la Mission dans le sens du secrétariat pour les non-croyants qu'il a créé en 1964. Ces propos du pape et la création du secrétariat sont entendus comme une reconnaissance de la vocation de la Mission. Cette orientation est confirmée par l'autorisation de l'épiscopat français, donnée le 23 octobre 1965 en accord avec le Saint-Siège, d'autoriser les prêtres à travailler à plein temps dans les usines. Cette décision intervient paradoxalement à un moment où l'appareil industriel commence à se restructurer donnant une place de plus en plus importante au secteur tertiaire.

D'ailleurs, en 1965, une équipe de cinq aumôniers d'hôpitaux poursuit une activité de recherche pastorale en direction des malades et du personnel soignant. La Mission s'intéresse alors également aux personnels hôteliers dont le nombre ne cesse de croître en fonction du développement des vacances d'été et d'hiver. Or, les personnes qui occupent ces emplois, sont confrontés à une grande instabilité – travail saisonnier et déplacements fréquents - qui les situent hors du champ paroissial. La Mission de France cherche également à atteindre les marins qui entretiennent des rapports erratiques avec leurs familles, a fortiori avec l'Eglise. En 1965, deux équipes de la Mission sont engagées l'une à Dunkerque, l'autre à Marseille dans l'évangélisation des pêcheurs et des marins de la marine marchande.

Mais l'urbanisation croissante de la France se répercute également sur les orientations de la Mission. En effet, si à cette époque il y a peu de prêtres dans les mondes hospitalier, hôtelier et marin par contre la moitié des prêtres de la Mission se trouvent dans des communautés urbaines. La très grande majorité de ces communautés compte alors plusieurs prêtres qui consacrent une partie de leur temps à un travail manuel salarié.

## **2) Mobilité des classes laborieuses et immobilité des églises**

---

Au début des années cinquante, la France connaît une grave crise du logement. Pour faire face au déficit de logements, évalué alors à trois millions, les responsables du MRU vont favoriser l'industrialisation du bâtiment. Les grandes opérations de plusieurs centaines voire de plusieurs milliers de logements vont se multiplier. Le fonctionnement des grandes villes ainsi que l'évolution du mode de vie et des mentalités des citadins sera bouleversé par la multiplication des grands-ensembles, puis des Z.U.P. situées la plupart du temps à leur périphérie<sup>72</sup>.

La taille, la nature composite des agglomérations en voie de constitution où se

côtoient centre ancien, zones pavillonnaires et immeubles collectifs empêchent, en effet, que les habitants des différents quartiers puissent s'identifier à une image commune de la ville où ils résident. En particulier, le clocher de l'église ou de la cathédrale ne constituent plus un élément d'identification, l'expression visible d'une communauté consciente de son appartenance à un groupe cohérent socialement, géographiquement et dans ses croyances. «**Que reste-t-il de commun entre la banlieue aux petits pavillons et les îlots des grands immeubles ?** », écrit en 1959 le père Capellades dans L'Art Sacré, « **Il n'est plus possible aux habitants d'une trop vaste agglomération de nourrir le sentiment qu'ils appartiennent à une même communauté humaine** »<sup>73</sup>.

La disparition d'une expérience partagée entre ceux qui fréquentent le centre des affaires ou ceux qui travaillent dans les zones d'activité, ceux qui habitent dans les quartiers résidentiels ou ceux qui logent dans les tours des banlieues fait que la ville apparaît désormais comme un conglomérat d'entités indépendantes.

Les liens familiaux ou personnels avec le quartier et la paroisse disparaissent peu à peu. Simultanément l'église ne constitue plus le lieu de réunion de fidèles conscients de leur appartenance à une même communauté humaine mais un édifice fréquenté par des personnes tenant à préserver leur individualité, choisissant telle église par goût pour la liturgie qui y est pratiquée ou pour la qualité de l'architecture de l'édifice. «L'église n'est plus l'expression visible d'une communauté mais l'édifice qui abrite une communauté d'individus», déplore le père Capellades<sup>74</sup>.

La cohérence ancestrale entre le quartier, le village et l'ensemble de la vie sociale se trouve bouleversée et, avec elle, l'attachement à l'église. « **Le principe territorial, expression d'un monde terrien et stable a perdu de sa valeur en notre siècle urbain et mobile**», affirme de son côté le chanoine Paul Winnigeren 1957<sup>75</sup>.

Les déménagements auxquels sont obligés des familles entières pour chercher du travail agrave ce phénomène : « **On passe d'un logement à l'autre au gré des vicissitudes de la vie**», souligne le père Capellades<sup>76</sup>.

L'idée se fait donc jour que la paroisse ne doit pas forcément constituer un dispositif territorialisé, figé et inamovible. Paul Winniger émet ainsi l'hypothèse d'une action missionnaire spécialisée disposant de chapelles et de prêtres mobiles : «**une chapelle et un prêtre, peut être mobile, elle aussi. (...) Ce local sera provisoire ou amovible, même itinérant** »<sup>77</sup>. Ce type de mission, inspiré des chapelles roulantes du père Werenfried qui circulent alors en Allemagne de l'Ouest, constitue selon Winniger une

<sup>72</sup> Concernant la question du logement de masse, voir Joseph Abram, L'architecture moderne en France, Tome 2, Du chaos à la croissance ; 1940-1966, 1999.

<sup>73</sup> Jean Capellades, « L'église dans la cité », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 8

<sup>74</sup> Ibid., p. 10.

<sup>75</sup> Paul Winniger, Construire des églises, Paris, 1957, p. 41.

<sup>76</sup> Jean Capellades, « L'église dans la cité », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 10.

réponse tout à fait réaliste, adaptée au déplacement des travailleurs. Il suggère que des églises ou des chapelles mobiles accompagnent les grands chantiers temporaires, comme ceux des grands barrages, ainsi que cela s'observe d'ailleurs à cette époque aux Etats-Unis et au Canada.

Afin de montrer que cette proposition trouve son fondement dans la tradition, Paul Winniger convoque l'Ancien Testament et cite l'épisode de l'Exode pendant lequel les Hébreux emmenaient avec eux la tente du Tabernacle au travers du désert du Sinaï. Mais, désormais, le nomadisme dont il est question résulte, plus prosaïquement, de la volonté d'accompagner la mobilité de l'appareil industriel.

Pour faire face à cette mobilité imposée par « l'universelle bataille économique », il s'agit d'employer des méthodes similaires à celles utilisées par les aumôniers qui, en temps de guerre, pour suivre la troupe « disposent de tentes et de cars-chapelles », poursuit Paul Winniger<sup>78</sup>.

A la mobilité sociale croissante s'ajoutent les évolutions liturgiques et pastorales qui annoncent la réforme conciliaire. L'ensemble de ces mouvements semble alors interdire que l'on fige l'agencement architectural et la localisation des lieux de culte. L'intérêt de l'église provisoire réside alors en ce qu'elle « n'engage pas l'avenir » et permet aux communautés de s'adapter en fonction de l'évolution des mentalités, souligne le père Capellades<sup>79</sup>.

Durant les années cinquante, certaines des causes du phénomène de déparoissialisation de la vie religieuse sont attribuées non seulement à la mobilité croissante des paroissiens et à l'amenuisement de la distance relative qui sépare les églises, mais au fait que certaines d'entre elles, situées sur des artères passantes et bénéficiant du flux des piétons qui les longent, connaissent un accroissement du nombre de leurs fidèles au détriment des églises situées au cœur des quartiers. Le sociologue Jean Chélini cite ainsi le cas de plusieurs églises de Marseille qu'il qualifie « de passage », dont la population étrangère à la paroisse assistant aux messes varie entre 34 et 90%. D'autres églises marseillaises se révèlent constituer des « églises étapes » entre les faubourgs et le centre de la ville. Enfin certains lieux de culte voient la part d'étrangers à la paroisse augmenter de manière significative car elles reçoivent des groupes importants d'excursionnistes dominicaux à leur descente d'autobus. J. Chélini parle à leur propos de « paroisses terminus »<sup>80</sup>.

L'incidence des déplacements sur la fréquentation des églises se traduit également par la fréquentation des églises proches des gares par une clientèle composée essentiellement de fidèles de passage. Ainsi, le dimanche 13 mars 1949 la paroisse Saint-Laurent, toute proche de la gare de l'Est à Paris, se composait d'un assistance où

<sup>77</sup> P. Winniger, op. cit., p. 57.

<sup>78</sup> Ibid., p. 56.

<sup>79</sup> Jean Capellades, « L'église dans la cité », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 14.

<sup>80</sup> J. Chélini, La ville et l'église, 1958, p. 171.

les non paroissiens représentaient 47% de l'auditoire<sup>81</sup>.

En 1968 le père Capellades revient, dans L'Art Sacré, sur cette question. Après avoir reconnu la solidarité collective qui caractérise la société villageoise, il stigmatise la nostalgie qu'expriment alors beaucoup de prêtres et de chrétiens pour le monde rural. Cette nostalgie résulte, écrit-il, d'une vision idyllique de son fonctionnement, en réalité contraignant et fermé. La vie citadine, au contraire, permettrait d'échapper au caractère totalitaire des liens de voisinage. Prenant le contre-pied des milieux catholiques inquiets de l'influence, supposée négative, de la mobilité géographique et sociale sur la pratique religieuse, le père Capellades affirme de son côté : « **Loin d'aliéner la mobilité peut délivrer des conformismes étroits de la vie sédentaire, ouvrir des horizons nouveaux être un facteur d'élévation sociale** »<sup>82</sup>. D'ailleurs, poursuit-il, il devrait être facile pour un chrétien d'accepter les vertus positives de la mobilité puisque la diffusion du christianisme s'est opérée grâce à des voyageurs infatigables et que le peuple de Dieu est « essentiellement un peuple nomade »<sup>83</sup>.

Même s'il apparaît que l'accroissement des déplacements est, en partie, contraint par l'urbanisme en zoning des nouveaux quartiers - séparation entre villes-dortoirs et lieux de travail, absence d'équipements à proximité des logements, recherches de lieux de distraction ou désir de fuir la ville pour rejoindre résidences secondaires ou paysages agréables – le clergé catholique prend néanmoins conscience que la mobilité constitue une valeur importante du mode de vie moderne qu'il est nécessaire de prendre en compte. « **Il est vain d'aller contre tout ce qui va ne faire que se développer quasi à l'infini** » écrit à ce propos, en 1963, l'abbé Michel Brion, alors secrétaire de l'évêché de Nantes<sup>84</sup>.

L'idée d'adapter l'église à un type de fonctionnement urbain qui se généralise et qui semble irréversible, se fait alors jour. On craint, en effet, que de nouvelles églises implantées au coeur des "grands ensembles" soient peu fréquentées pendant la semaine, voire désertées le dimanche, si les paroissiens passent une grande partie de leurs journées loin de leur lieu de résidence et quittent la ville en fin de semaine.

Au début des années soixante, les animateurs du diocèse de Nantes s'interrogeront sur la nécessité de faciliter l'accès automobile aux futures églises en les installant à la périphérie des villes le long des routes les plus fréquentées et à mi-chemin des logements, des zones d'activité et des nationales qui mènent vers les lieux de vacances ou de détente. « Certains se demandent si de grands édifices à la sortie des villes ne seraient pas la meilleure forme d'implantation, alors que nous construisons toujours des églises pour des quartiers qui seront peut-être déserts avant dix ans, lors des week-end », écrit encore l'abbé Michel Brion<sup>85</sup>.

<sup>81</sup> Yvan Daniel, Aspects de la pratique religieuse à Paris, Paris, Editions Ouvrières, 1953, p. 23.

<sup>82</sup> Jean Capellades, « Où prieros-nous demain ? », L'Art Sacré n° 3, 1968, p. 21

<sup>83</sup> Ibid., p. 23.

<sup>84</sup> Michel Brion, L'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes, Nantes , n. d. (1963 ), p.1.

### **3) La trame paroissiale traditionnelle confrontée à l'extension rapide des villes**

Durant les années qui préludent au Concile Vatican II, se développe au sein de l'Eglise un débat sur la définition d'une pastorale adaptée à l'époque contemporaine. Dans ce débat, la question de la contradiction entre un accroissement de la mobilité des populations, liée au développement de l'activité industrielle et des loisirs, et le caractère figé et archaïque de la trame paroissiale traditionnelle occupe une place importante.

La première des solutions qui est alors évoquée pour contrer ce phénomène, est de multiplier les paroisses en périphérie des villes. Il apparaît rapidement que cette solution n'est pas entièrement satisfaisante. En effet, les nouveaux quartiers où logent les populations qui viennent des campagnes ou d'autres centres urbains, sont éloignés des usines ou du centre des villes. Les ouvriers et les employés sont donc contraints à des déplacements quotidiens alternés pour se rendre d'un endroit à l'autre.

Si, pour le clergé catholique, la construction de nouvelles églises s'impose comme une solution évidente et incontournable, celle-ci ne résout pas les questions qu'engendrent l'éloignement géographique entre lieux de travail et quartiers d'habitat. Il apparaît alors illusoire d'espérer reconstituer la cohérence de la vie du village en implantant des églises au cœur des quartiers résidentiels.

En 1945 paraît un ouvrage écrit par l'abbé Michonneau avec la collaboration de l'équipe sacerdotale du Sacré-Coeur de Colombes, commune ouvrière de la banlieue parisienne. Cet ouvrage est consacré aux questions que posent la paroisse et la ville<sup>86</sup>. Le constat fondamental qui fonde cet ouvrage est celui que la masse du prolétariat, malgré la survie de l'observation de certains rites comme la première communion, le mariage ou l'enterrement à l'église, vit désormais essentiellement avec une mentalité païenne<sup>87</sup>.

Confronté à ce constat inquiétant, l'auteur ne remet cependant pas en cause l'organisation paroissiale. Il souhaite simplement la transformer car il observe que le prolétariat ouvrier continue d'avoir un contact avec l'Eglise et ses prêtres par l'intermédiaire de la paroisse. La transformation qu'il suggère - « paroisse oui, mais paroisse en pays de mission, paroisse missionnaire » - s'inspire directement des conclusions de l'ouvrage de l'abbé Godin auquel est d'ailleurs dédié le livre. Cependant, l'abbé Michonneau propose de dépasser la dualité entre la paroisse traditionnelle et les prêtres missionnaires dépendant des évêques en milieu ouvrier en fusionnant les deux entités dans une paroisse d'une nature nouvelle. Dans ce nouveau cadre, les prêtres ne se borneraient plus à l'administration spirituelle des croyants fréquentant l'église et s'attacheraient à aller vers l'ensemble des habitants résidant sur le territoire paroissial<sup>88</sup>.

<sup>85</sup> Ibid. p.3.

<sup>86</sup> G. Michonneau, Paroisse : communauté missionnaire, Paris, 1946.

<sup>87</sup> Ibid. p. 20.

La paroisse n'étant pas préparée pour pénétrer le prolétariat païen, elle doit donc être transformée. « Le milieu paroissial n'est pas une communauté », souligne l'abbé Michonneau, « *il n'a pas le dynamisme des chrétiens primitifs, n'a aucune force percutante pour entamer le monde païen au sein duquel il végète* »<sup>88</sup>. La convocation de l'Eglise primitive qui s'inscrit ici dans une dimension critique du fonctionnement des paroisses, jugé trop statique pour évangéliser les quartiers populaires, annonce la présentation, quelques années plus tard quand l'Eglise prendra conscience que la déchristianisation concerne l'ensemble des couches sociales, des communautés chrétiennes primitives comme une alternative au système paroissial.

En effet, l'évolution démographique et sociale des centres urbains que bouleversent en quelques années l'édification de « cités verticales » et de « quartiers champignons » conduisent certaines autorités du clergé catholique, comme Monseigneur Louis Gros, vicaire général de l'Archidiocèse de Marseille, à juger que la baisse de la pratique religieuse résulte d'évolutions complexes.

Pour comprendre les causes de ce phénomène et tâcher de lui trouver des solutions, quelques responsables ecclésiastiques vont avoir recours aux enquêtes sociologiques qui connaissent alors un grand essor.

En effet, on constate que le milieu social de nombreuses paroisses urbaines subit des modifications profondes et rapides résultant du percement de voies nouvelles ou de la construction d'immeubles H.L.M.. L'importance et la rapidité de ces évolutions s'accompagnent du bouleversement des pratiques religieuses ce qui pose de nouveaux problèmes en matière d'action apostolique.

Afin de comprendre quelles sont les évolutions des données démographiques des paroisses, l'Eglise va donc se baser sur les analyses réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Il s'agit, en particulier, de fournir aux curés une image, la plus proche de la réalité, de la composition sociale et des pratiques des paroissiens. « *Grâce aux données fournies par les enquêtes sociologiques les curés pourront établir la carte sociologique de leur paroisse, en suivre l'évolution, localiser les centres d'influence, superposer à cette carte sociologique celle de la pratique religieuse* », écrit, dans l'avant-propos de La ville et l'Eglise<sup>90</sup>, Monseigneur L. Gros. Cet évêque conclut : « *Combien de curés qui croient connaître leur paroisse et qui en réalité ont à la découvrir* »<sup>91</sup>.

Les paroisses rurales se sont multipliées jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Ce mouvement ne s'est pas accompagné pour autant de la création de paroisses urbaines. Celles-ci commencèrent à se multiplier entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle en Italie du Nord, en

<sup>88</sup> L'équipe sacerdotale du Sacré-coeur de Colombes estime, en 1945, que la proportion de pratiquants est d'environ 5% de la population de la paroisse. G. Michonneau, op. cit., p. 22.

<sup>89</sup> Ibid., p. 51.

<sup>90</sup> Jean Chélini, La ville et l'Eglise, Paris, 1958, p.25.

<sup>91</sup> Ibid., p. 26.

Flandre et dans la vallée du Rhône dans les villes où l'activité commerciale en se développant engendra la création de zones bâties à la périphérie des villes. Les ordres mendiants – Dominicains, Franciscains, Augustins – fournirent alors le clergé nécessaire suffisamment mobile pour encadrer les nouvelles populations. Mais la multiplication des nouvelles agglomérations urbaines et l'accroissement de leur taille, sans aucune mesure avec ce qui avait précédé, débuta après 1750 avec le développement de la révolution industrielle.

Le gonflement des villes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle s'est traduit par la création de lotissements qui ont pris très vite l'allure de quartiers dotés d'organes économiques et sociaux mais dépourvus de vie religieuse. Cette évolution qui a commencé en Europe à partir de 1850, s'est traduite par un décalage croissant entre la paroisse géographique et la géographie des quartiers urbains. Ainsi Jean Chélini constate que « *la paroisse a cessé d'être un organisme urbain vivant pour devenir un cadre administratif arbitraire* »<sup>92</sup>. Il ajoute : « *Les conséquences actuelles sur les communautés paroissiales sont de trois ordres : un divorce net et définitif entre le territoire paroissial et l'assiette des quartiers, un gonflement excessif des effectifs paroissiaux, une "déparoissialisation" de la vie religieuse* »<sup>93</sup>. Il observe également que, parallèlement, les paroisses urbaines connaissent une véritable congestion. Ainsi, Paris et Marseille, durant les années cinquante, comportent quelques énormes paroisses groupant près de 50 000 âmes<sup>94</sup>.

Le clergé urbain a donc souvent en charge des paroisses dont le poids de la population<sup>95</sup> l'oblige à ne s'occuper que de quelques centaines de paroissiens et, de fait, à se limiter aux seuls pratiquants. Il apparaît ainsi que la paroisse de ville ne répond plus, dans bien des cas, à sa mission parce que l'église est trop restreinte, les prêtres trop peu nombreux et les populations paroissiales trop grandes pour posséder la cohésion d'une communauté.

Mais ce phénomène, assez simple, d'inadéquation entre la trame paroissiale et la géographie humaine des grandes villes s'est doublé d'un autre fait, plus grave aux yeux des clercs, celui de la déparoissialisation de la vie religieuse dans les grands centres urbains. En effet, la densité du nombre des églises au cœur des grandes villes permet au citadin de choisir librement son lieu de culte en fonction des commodités qu'il offre. Cette évolution est d'autant plus forte, indique J. Chélini, que l'on se rapproche du cœur des villes et que l'église est placée au milieu du quartier des affaires sur une voie passante<sup>96</sup>.

On observe ce même phénomène dans des villes moyennes en extension urbaine,

<sup>92</sup> Ibid., p. 156.

<sup>93</sup> Ibid., p. 157.

<sup>94</sup> Ibid., p. 164.

<sup>95</sup> A Paris en 1955 le rapport entre le prêtre et les paroissiens est de 1/14200, à Lyon de 1/2950. J. Chélini, op. cit. ; p. 166.

<sup>96</sup> Ibid., p. 169.

comme par exemple Chambéry, où les nouveaux habitants ne manifestent pas d'attachement à une paroisse précise à laquelle auraient pu les unir des liens familiaux ou personnels. Dans de telles conditions, observe le père Pierre Virton, « *il y a un très grand nombre de personnes qui ne connaissent pas réellement leur paroisse. Leur choix ne sera pas motivé par l'appartenance mais par l'heure de l'office, l'aspect de l'église, l'attrait de tels sermons, la liturgie ancienne ou nouvelle, individuelle ou communautaire* »<sup>97</sup>.

J. Chélini constate que dans les villes, la pratique religieuse tend à devenir aparoissiale. Les effectifs de certaines paroisses urbaines étant pléthoriques, celles-ci se trouvent décalée par rapport aux quartiers. Elles deviennent étrangères au cadre social et géographique où elles sont situées car elles desservent une clientèle hétéroclite où les non-paroissiens constituent une très forte minorité et dans certains cas, la majorité<sup>98</sup>.

Il préconise, pour décider de l'implantation des nouveaux lieux de culte, de suivre et de prévoir avec certitude le développement des villes afin d'obtenir le « meilleur rendement apostolique »<sup>99</sup>. Ce travail d'implantation devrait être précédé de la refonte des circonscriptions paroissiales pour les rendre conformes à la physionomie nouvelle des quartiers. J. Chélini suggère de confier ce travail de réorganisation à des structures spécifiques qu'il faudrait créer : « *La tâche première de ces organismes pourrait être la refonte de la géographie ecclésiastique des villes en tenant compte des lieux de culte existant, de l'évolution démographique, de la création de lotissements urbains* »<sup>100</sup>.

Cette suggestion s'appuie sur l'idée que les défaillances des paroisses résultent du décalage et des distorsions entre la trame paroissiale et la trame des quartiers urbains. Il s'agirait donc de créer des quartiers paroissiaux dont la taille idéale serait déterminée par la capacité à se connaître et à lier des relations de voisinage. Le concept de quartier paroissial est directement emprunté à l'unité de voisinage des urbanistes modernes.

Le fonctionnement de la ville est également pensé par analogie au tissu organique. « Ce quartier urbain », écrit J. Chélini, « représente une cellule de vie complète »<sup>101</sup>. La référence au monde organique permet de proposer un projet d'adaptation du système paroissial fondé sur l'idée que la trame urbaine constitue une structure vivante. Il s'agirait donc de procéder à un ajustement régulier de la trame paroissiale à la trame urbaine qui se transforme en fonction des évolutions de la ville.

J. Chélini souligne que l'implantation des nouveaux lieux de culte par les comités d'études socio-religieuses ne constituerait que la partie la plus facile de leur tâche, la plus

<sup>97</sup> P. Virton, S. J., Enquêtes de sociologie paroissiale, Paris, p. 28

<sup>98</sup> J. Chélini, op. cit., p. 173

<sup>99</sup> Ibid., p. 189.

<sup>100</sup> Ibid., p. 193.

<sup>101</sup> Ibid., p. 201.

importante et la moins évidente consistant à chercher à déceler le sens où la cité va évoluer. Pour être efficace, il faudrait donc que le clergé catholique se livre à un contrôle permanent de la vie urbaine en constituant des statistiques religieuses car, met en garde J. Chélini, « rien n'est plus mouvant qu'une ville ». Ce que l'on craint alors c'est que le développement économique de la France , l'élévation du niveau de vie et l'accroissement de la mobilité résultant de la vulgarisation de la pratique automobile ne s'accompagnent d'une désertification des centres urbains au profit des zones périurbaines et d'une dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence. « La ville change sans cesse », conclut J. Chélini, « *et l'Eglise ne peut y être sans cesse présente que si elle suit ces mouvements de croissance et de régression* »<sup>102</sup>.

## B – Le Concile Vatican II et les limites de la réforme liturgique

### 1) La réforme liturgique promulguée par le Concile Vatican II et son incidence sur l'architecture religieuse

L'élaboration de la Constitution sur la liturgie débute avant même l'ouverture du concile oecuménique Vatican II. Une commission préparatoire est constituée en octobre 1960 composée d'évêques et d'experts. Douze sous-commissions qui se partagent le programme, se réunissent durant l'année qui suit. Elles produisent un rapport qui, après amendements et modifications, est envoyé par la Commission préparatoire au concile où il est débattu dès la première session d'octobre-novembre 1962.

La « Constitution de la sainte liturgie » est votée en séance publique le 4 décembre 1963, à la fin de la deuxième session du concile. Parmi les principales prises de position de la réforme, la constitution souligne la nécessité de favoriser la participation des fidèles en utilisant, en particulier, la langue « du peuple ».

L'article 30 de la constitution précise que, pour promouvoir la participation active, « *on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, les antennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles* »<sup>103</sup>. Cette volonté d'améliorer la participation des fidèles concerne tout particulièrement la célébration de l'Eucharistie. Il s'agit, précise l'article 48 de la constitution, « *que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée* »<sup>104</sup>.

<sup>102</sup> Ibid., p. 203.

<sup>103</sup> Centre de Pastorale Liturgique, Constitution de la Sainte Liturgie, 1963, p. 59.

<sup>104</sup> Ibid., p. 71.

Un chapitre entier est consacré à la musique sacrée, détaillant les questions relatives au chant grégorien, à la polyphonie, au chant religieux populaire, à la musique sacrée dans les missions, à l'orgue et aux instruments de musique.

L'architecture n'est évoquée que dans le chapitre sur l'art sacré qui traite essentiellement des questions liées au mobilier. L'article 122 indique que l'Eglise a toujours été « amie des beaux-arts » dont elle n'a jamais cessé de requérir le « noble ministère » afin que « les objets servant au culte soient vraiment dignes, harmonieux et beaux »<sup>105</sup>. Le débat sur l'art sacré contemporain et la « nouvelle querelle des images » qui ont agité le monde catholique, en particulier en France, durant les années cinquante, trouve un écho dans l'article 124. Cet article invite, en effet, les évêques à écarter des « maisons de Dieu », les œuvres artistiques qui « **blessent le sens vraiment religieux, ou par la dépravation des formes, ou par l'insuffisance, la médiocrité ou le mensonge de leur art** »<sup>106</sup>.

Quant aux églises nouvelles, seule est abordée la question relative à la participation accrue des fidèles lors de la messe. « **Dans la construction des édifices sacrés, on veillera soigneusement à ce que ceux-ci se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques et favorisent la participation active des fidèles** », est-il précisé<sup>107</sup>. La constitution ne donne ainsi quasiment aucune indication sur la nature de l'architecture religieuse contemporaine qui est, en 1963, toujours considérée par le Vatican comme la maison de Dieu et non pas celle du peuple chrétien.

Cependant le 31 janvier 1964 le pape Paul VI annonce la création d'un Conseil pour l'exécution de la Constitution sur la liturgie dont la présidence est confiée au cardinal Lercaro, archevêque de Bologne. Ce conseil publie le 26 septembre 1964 une instruction applicable le 7 mars 1965.

Cette instruction se montre, concernant la question des nouveaux lieux de culte, un peu plus prolix que les articles de la commission. Un chapitre s'intitule en effet : « **Comment construire les églises et les autels pour obtenir la participation active des fidèles** »<sup>108</sup>.

Néanmoins, concernant l'aménagement des églises, ce document reprend les termes de l'article 124 de la constitution. Les seules précisions concernent la disposition des différents éléments du chœur. En particulier, l'emplacement de l'autel majeur devra, désormais, être situé de manière à ce que le célébrant soit face aux fidèles. Quant aux places des fidèles, elles seront « **disposées avec un soin particulier pour qu'ils puissent participer comme il faut, par les yeux et par le cœur, aux célébrations sacrées** »<sup>109</sup>.

<sup>105</sup> Ibid., p. 115.

<sup>106</sup> Ibid., p. 117.

<sup>107</sup> Ibid.

<sup>108</sup> Concile OEcuménique Vatican II, La liturgie. Constitution conciliaire et directives d'application de la réforme liturgique, 1966, p. 154

Le 20 juillet 1965, l'Episcopat français publie à son tour une série d'ordonnances sur la liturgie. Les différentes directives pratiques concernant l'incidence du renouveau liturgique sur la disposition des églises s'attachent à fournir au clergé des principes d'aménagement pour les églises existantes. En effet, l'épiscopat français estime que les modifications à apporter à ces églises - essentiellement concernant la manière de disposer le nouvel autel face au peuple - posent des problèmes beaucoup plus complexes que ceux découlant de la conception d'églises nouvelles.

Concernant la conception architecturale des églises nouvelles, la Commission épiscopale de liturgie se montre lapidaire. Si la directive indique qu' « il n'y a pas à hésiter », le sens de cette incitation reste étonnamment vague. Après avoir rappelé que les sanctuaires nouveaux devront être adaptés à leurs diverses fonctions définies par la réforme, cette directive se borne à inciter les constructeurs à éviter « ***de reproduire servilement les formes du passé*** »<sup>110</sup>.

Le manque d'indications de la constitution conciliaire et des directives d'application de la réforme liturgique en matière de construction d'églises nouvelles peut s'expliquer par le fait que la Constitution prévoit, ce qui constitue l'un des points les plus innovants de ce document, la décentralisation d'un certain nombre de décisions au niveau du diocèse. Cette décentralisation a pour objectif, en effet, de faciliter l'adaptation de « ***la liturgie au tempérament et aux conditions des différents peuples*** »<sup>111</sup>.

Chaque évêque se doit d'instituer sur le territoire de son diocèse une Commission liturgique qui « ***aura le concours d'hommes experts en science liturgique, en musique sacrée, en art sacré et en pastorale*** »<sup>112</sup>.

La Constitution incite également les évêques à établir dans leurs diocèses, outre une Commission de liturgie, des Commissions de musique et d'art sacré. Ces dispositions, en situant la responsabilité du développement de la pastorale liturgique au niveau épiscopal, cherchent ainsi à promouvoir des expériences adaptées aux besoins et aux conditions locales.

En situant le cadre de la réflexion et de la décision en matière de conception au niveau épiscopal, la réforme liturgique a créé le cadre propice à de nombreuses recherches. La revue dominicaine L'Art Sacré s'en fera l'écho comme en témoignent les numéros spéciaux consacrés aux diocèses de Nantes, Bordeaux ou Metz publiés au milieu des années soixante.

## **2) L'Eglise catholique et le mouvement oecuménique**

---

<sup>109</sup> Ibid., p. 156

<sup>110</sup> Ibid., p. 202.

<sup>111</sup> Ibid., p. 67.

<sup>112</sup> Ibid., p. 71.

L'image du Concile Vatican II est en général associée à une volonté d'unification de l'ensemble des églises chrétiennes et à un souci d'ouverture de l'Eglise catholique vers les autres grandes religions. Cependant l'oecuménisme n'est pas apparu avec le Concile Vatican II et n'a pas été initié par l'Eglise catholique.

L'oecuménisme prend en effet naissance en milieu protestant et anglican dans les années 1920 du désir de donner une réponse cohérente aux maux qui accablent l'humanité : guerres, injustice sociale etc.

En 1921 est créé un conseil international des missions et, en 1925, est instituée une première conférence du Christianisme pratique. En 1927 se tient à Lausanne la première conférence, 'Foi et constitution' sur les questions doctrinales séparant les Eglises. En 1937, deux assemblées se déroulent à Oxford et Edimbourg. Les orthodoxes prennent une part très active à ces réunions et décident qu'une conférence se tiendra à Utrecht en 1938 pour jeter les bases du Conseil oecuménique des Eglises qui regroupe l'ensemble des Eglises non romaines, des orthodoxes aux protestants.

Le Conseil oecuménique dont le siège est à Genève, est constitué en 1948 à Amsterdam. Des conférences générales se tiendront ensuite à Evanston (1954), New Delhi (1961), Uppsala (1968)<sup>113</sup>.

Le Conseil oecuménique accueille à partir de 1948 de nombreux observateurs catholiques. Il représente plus de 300 Eglises d'une centaine de pays. Ainsi, de nombreux théologiens catholiques suivent les travaux du Mouvement de Genève, en particulier ceux des grandes assemblées.

La conférence catholique pour les questions oecuméniques prépare l'avenir. En effet, un événement décisif se produit en 1959 lorsque le pape Jean XXIII (pape de 1958 à 1963) convoque le second concile du Vatican auquel soixante observateurs officiellement désignés par les Eglises, ou alliances d'Eglises, non romaines sont étroitement associés.

L'une des décisions symboliques importantes qui est prise à la faveur du concile est la levée simultanée des excommunications entre Rome et Constantinople. Par ailleurs, le concile prend un décret sur l'oecuménisme et une déclaration sur la liberté religieuse. L'Eglise catholique invite désormais ses fidèles à participer au mouvement oecuménique.

La dimension symbolique de la volonté d'ouverture de l'Eglise catholique vers les autres religions présentes en France a trouvé un réel écho dans de nombreux diocèses. Des équipes paroissiales se sont mises en quête de traduire cette ambition dans la conception même de lieux de culte nouveaux.

### **a) Projet de cathédrale oecuménique Paul Maymont, architecte (1960)**

Déjà en 1960, l'architecte Paul Maymont<sup>114</sup> dessina un projet de cathédrale oecuménique de 300 mètres de haut (fig. 20).

<sup>113</sup> Il n'y a pas eu d'observateurs catholiques aux réunions du Conseil OEcuménique des Eglises avant 1961 et surtout pas à Amsterdam, ce qu'avait interdit le Saint-Office (Précisions aimablement communiquées par Etienne Fouilloux).

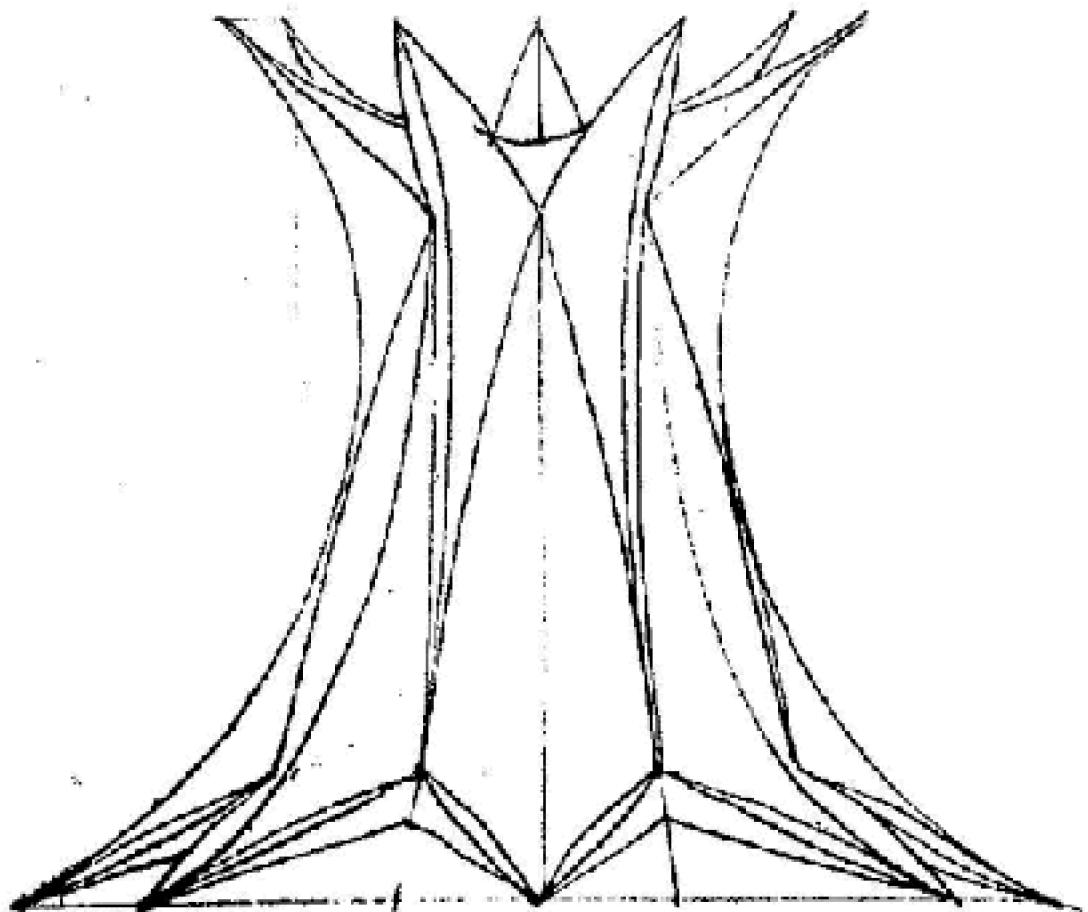


Fig. 20 : Cathédrale oecuménique, Paul Maymont architecte, 1960.

115

« Selon moi la plus belle église c'est une forêt où l'on se réunit comme les druides devaient le faire », précise Paul Maymont, « Dieu est partout, alors pourquoi vouloir le confiner dans une boîte? A mon sens il y a suffisamment d'églises. Si l'on veut envisager de nouveaux lieux de culte, on peut songer aux grottes, aux tentes. Après tout une tente de cirque peut très bien servir d'église qui est d'abord un lieu

<sup>114</sup> Paul Maymont (né en 1926). Après des études secondaires à Marseille, P. Maymont s'inscrit à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1945. Elève d'Auguste Perret, de Paul Herbé et d'Eugène Beaudoin, il est diplômé architecte D.P.L.G. en 1957. Grâce à une bourse d'études il part au Japon en 1958. Il met alors au point un procédé de construction asismique. Parmi les nombreux projets d'urbanisme dont il est l'auteur, on peut citer celui d'une ville flottante et mobile pour Tokyo et celui d'une ville asismique pour Monaco.

<sup>115</sup> (Archives de P. Maymont).

*où l'on se réunit. Plusieurs de mes étudiants ont étudié des cirques mobiles qui pourraient faire des églises merveilleuses. Moi-même j'ai dessiné un projet d'église que je n'ai encore jamais publié et qui date de 1960. La structure de cette église est composée de mats qui supportent un vélum en toile ou en plastique. L'idée de cette église m'est venue en réfléchissant à l'église de Niemeyer à Brasilia qui n'est pas fermée. J'ai pensé que la forme était belle mais qu'il ne s'agissait pas encore d'une architecture. J'ai voulu montrer qu'on pouvait réaliser une structure cohérente. Perret disait que dans la conception d'un bâtiment on doit pouvoir arriver à un point où l'on ne doit plus pouvoir ajouter ou retrancher quoi que ce soit. C'est le cas dans ce projet d'église»<sup>116</sup>.*

Même s'il revendique une dimension oecuménique, le projet de P. Maymont s'offre d'abord comme une réflexion critique sur les systèmes constructifs. En effet, l'ossature, ici métallique, de l'édifice est recouverte d'une enveloppe constituée de voiles tendus en matériau textile ou plastique. En utilisant ce procédé architectonique, qui s'apparente à celui de la tente, P. Maymont renverse l'un des principes de la conception architecturale traditionnelle. En effet, les efforts de traction, engendrés par la force des vents sur les voiles, conduisent à attacher la cathédrale au sol et à écarter l'image traditionnelle de l'église pesant sur ses fondations.

« Du fait de l'allégement des matériaux », indique P. Maymont qui évoque ici ses recherches sur les structures tendues, « *le poids de ces constructions devenait infime et il fallait donc prévoir un ancrage travaillant en traction. C'est ce principe que j'ai également appliqué dans la conception de mes cellules juxtaposables et superposables* »<sup>117</sup>.

### b) Projet pour une Colline de la Foi Yona Friedman, architecte.

L'architecte Yona Friedman<sup>118</sup> conçut durant les années 1966-67 un projet d'église oecuménique qu'il reprit au début des années quatre-vingt.

« *L'idée m'a été présentée par André Parinaud* », se souvient Y. Friedman, « *dans une première version j'avais appelé mon projet "Une église verte"*(fig. 21). *La structure aurait été en verre des deux côtés et à l'intérieur cela aurait été comme une serre* »<sup>119</sup>. « *En fait* », poursuit Y. Friedman, « *j'ai ensuite appelé ce projet « La colline de la foi » car il comprenait une église, une mosquée et une synagogue. (...) C'est un projet qui n'a pas été publié (fig. 22 et 23). Il s'agissait d'une église démontable et remontable composée d'une ossature dans*

<sup>116</sup> Paul Maymont, entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

<sup>117</sup> Ibid.

<sup>118</sup> Yona Friedman (né en 1923). Originaire de Hongrie, Y. Friedman est diplômé architecte de l'Institut Technologique de Haïfa en Israël. Il vit et travaille à Paris depuis 1956. Il a publié en 1958, son manifeste sur L'Architecture Mobile. Il est l'auteur de nombreux projets d'urbanisme qui développent l'idée d'une architecture spatiale mettant en jeu la participation des usagers.

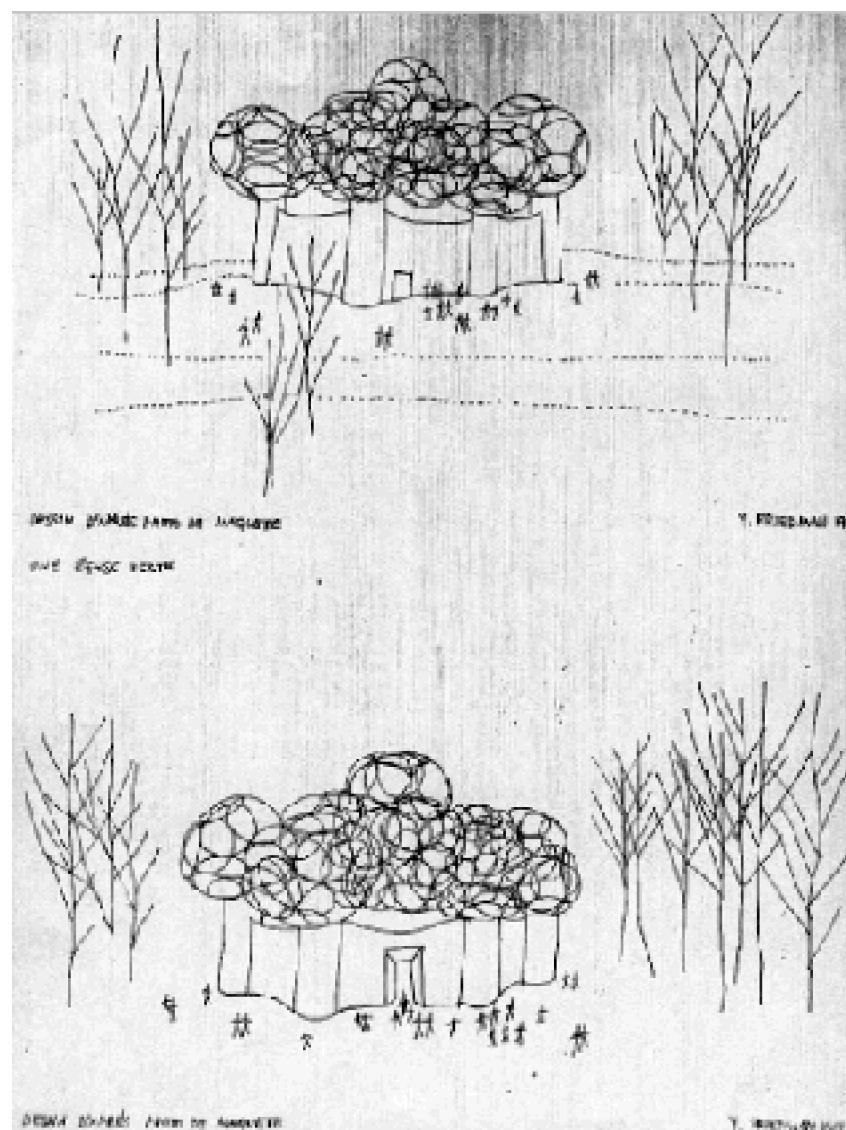
<sup>119</sup> Yona Friedman, entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

*laquelle se glissaient les panneaux des parois. Ce qui m'intéressait, c'était l'idée qu'à partir d'un élément structurel de base, on puisse aboutir à une incroyable variété de formes et faire que la structure soit maniable par l'usager. Je voulais que cela puisse changer vite comme les cathédrales ont changé, mais durant des siècles, que cela ne reste pas une forme fixée par le planificateur ni même par le maître d'ouvrage. André Parinaud m'a emprunté la maquette pour la montrer au cardinal Lustiger<sup>120</sup>. Mais l'idée de départ n'était pas de moi, j'ai seulement prêté une maquette et je ne sais pas comment l'entretien c'est passé ». Y. Friedman eut l'occasion de montrer son projet lors d'un colloque, auquel il avait été invité, organisé par le cardinal Daniélou<sup>121</sup>. « Il s'agissait d'un colloque tout à fait oecuménique », raconte Y. Friedman, « je fus surtout impressionné par le représentant de la foi musulmane, un savant chiite iranien, (c'était longtemps avant Khomeyni), savant qui a insisté surtout sur un fait : il estimait que la mosquée ne doit pas être conçue comme un bâtiment, que la mosquée est mobile et que le musulman qui a son tapis de prière emporte sa mosquée avec lui. Je crois que c'est très juste. La première mosquée, au Caire, lors de la conquête de la ville par les musulmans, a été délimitée par quatre lances plantées dans le sol. Il n'est pas nécessaire de réaliser autre chose. Durant l'antiquité, le temple se bornait à être l'abri du dieu. Mais l'ensemble des manifestations religieuses ne se passaient pas dans le temple. Le temple de Salomon, c'était exactement le même chose, le public se rassemblait sur le parvis. Mes projets d'églises sont basés sur cette même idée de parvis commun », conclut Y. Friedman<sup>122</sup>.*

<sup>120</sup> Jean Lustiger (né en 1926). Archevêque d'Orléans en 1979, puis archevêque de Paris après le décès de Mgr Marty.

<sup>121</sup> Jean Daniélou (1905-1974). Prélat français, cardinal en 1969.

<sup>122</sup> Ibid.



*Fig. 21 : Eglise Verte, Yona Friedman architecte, 1966-67, 1980.*

123

<sup>123</sup> (Archives de Y. Friedman).

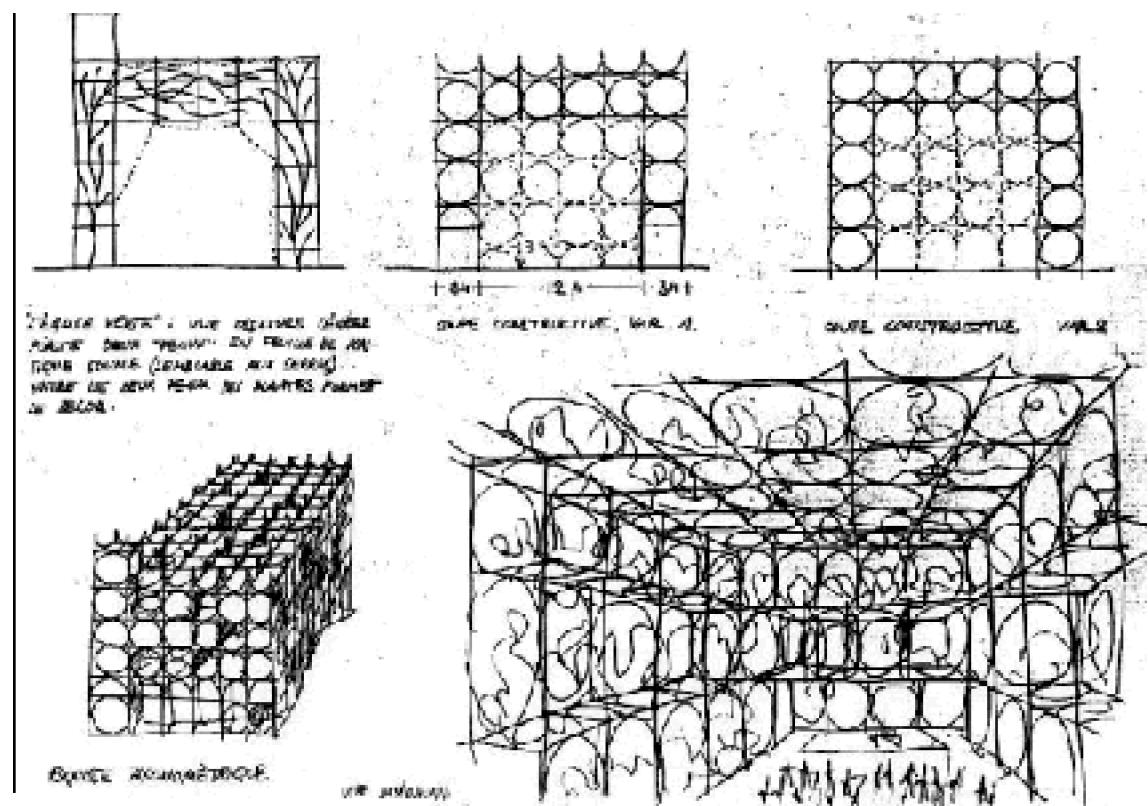
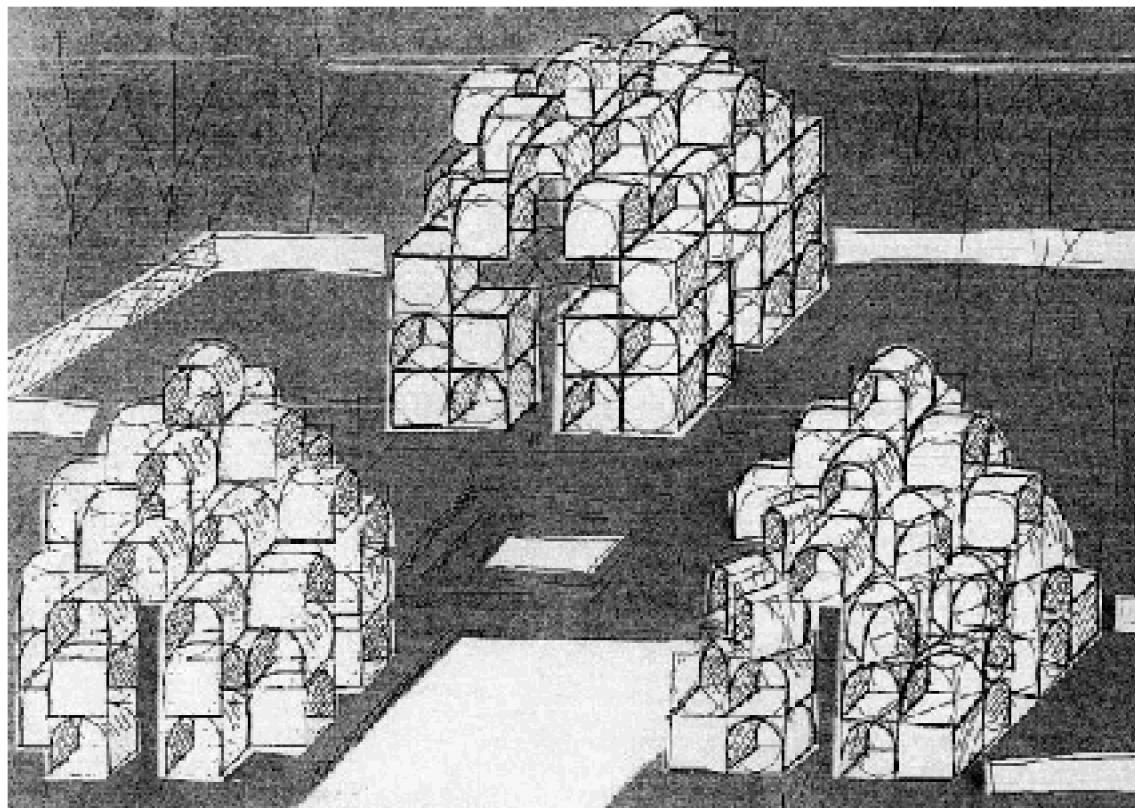


Fig. 22 : Eglise Verte, Yona Friedman architecte, 1966-67, 1980.

124

<sup>124</sup> (Archives de Y. Friedman).



*Fig. 23 : Colline de la Foi, Yona Friedman architecte, 1966-67, 1980.*

125

Deux lieux de culte oecuméniques furent édifiés en 1968 dans le diocèse de Grenoble.

**c) Le centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble , Jean Cognet, architecte (1968)**

En 1968, les Jeux Olympiques d'hiver se déroulèrent à Grenoble. L'architecte Jean Cognet<sup>126</sup> fut chargé de concevoir l'aménagement de l'ensemble du quartier Malherbe où devait être construit un ensemble d'immeubles d'habitat collectif destinés à abriter le "village de la presse". « *Mon cabinet a travaillé sur le plan de masse, sur la composition générale des bâtiments, tandis que Maurice Novarina a réalisé la conception des cellules d'habitation* », se souvient J. Cognet<sup>127</sup>.

<sup>125</sup> (Archives de Y. Friedman).

<sup>126</sup> Jean Cognet (né en 1932). Etudes d'architecture à Grenoble et ensuite à Paris. Diplômé en 1958. Mobilisé, il part en Algérie où sévit la guerre. On lui confie la réalisation de logements économiques. Il retournera dans ce pays entre 1981 et 1987 pour réaliser deux bâtiments importants à Alger - l'école du premier cycle de la Faculté de Médecine et le Centre national d'informatique et de documentation économique – ainsi qu'une autre école de médecine à Tizi-Ouzou. Jean Cognet a réalisé une première église à Saint-Martin-le-Vinoux en 1958. Cette église, entièrement en béton brut de décoffrage, dénote un esprit de simplicité et de rigueur. Il a également travaillé au réaménagement en couvent dominicain de l'ancienne chartreuse de Chalais en Charente. A Grenoble il est l'auteur des bâtiments de l'E.N.S.I., une école d'ingénieurs, aux murs en béton brut de décoffrage (malheureusement entièrement peints il y a quelques années).

Le curé et le pasteur protestant du quartier mirent en commun leurs ressources financières pour édifier au pied de ces immeubles un centre oecuménique. La communauté protestante possédait un temple à Grenoble mais elle souhaitait pouvoir disposer d'un lieu un peu plus convivial. Principalement destiné au culte des Eglises catholique et réformée, le centre oecuménique devait également être ouvert à une petite communauté anglicane.

Le curé et le pasteur s'adressèrent à J. Cognet pour qu'il conçoive cet édifice. « *La définition du programme s'est fait en liaison avec le curé de la paroisse catholique et avec le pasteur protestant. Chacun d'eux avait une idée de ce que devait être ce centre oecuménique. A partir de leurs premières idées, j'ai dessiné projets et contre-projets. En fait le programme de l'opération a résulté de réunions qui se sont déroulées dans mon bureau ou dans le leur. C'est un édifice dont la conception a été largement concertée avec le comité paroissial catholique et le comité protestant. L'esprit de compréhension et d'analyse du projet était très bon, l'ambiance très amicale*

<sup>128</sup> », précise J. Cognet<sup>128</sup>.

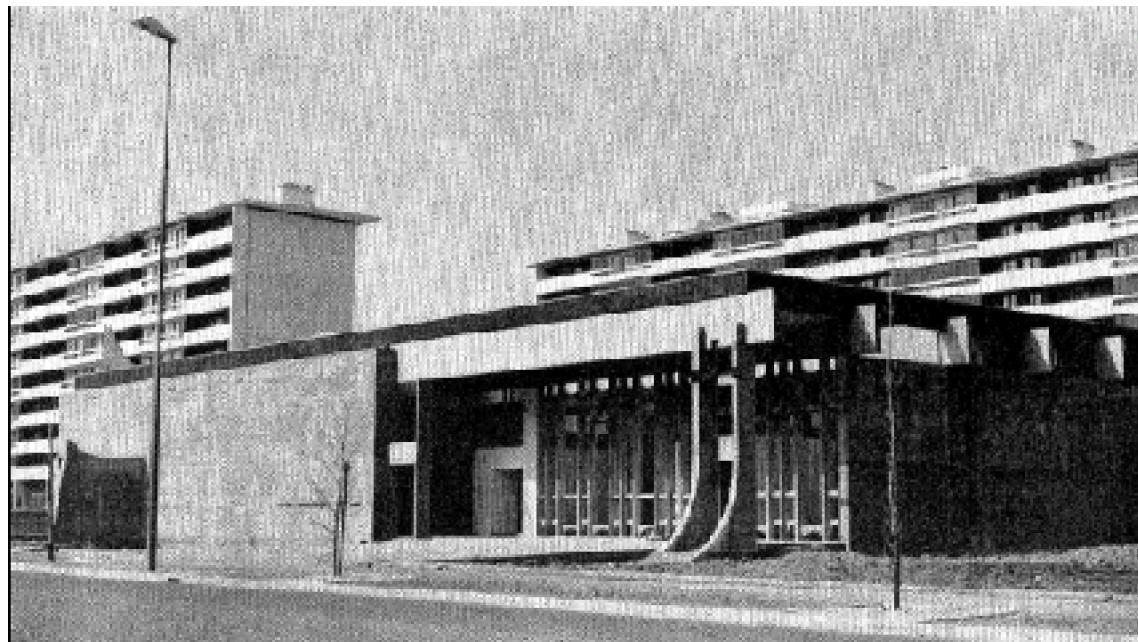
C'est une solution très ouverte qui fut adoptée. L'église catholique de 600 places et un lieu de culte de 300 places pour les réformés sont disposés de part et d'autre d'une salle polyvalente de 200 places (fig. 24 et 25). Celle-ci peut, grâce à un système de cloisons mobiles, tantôt être affectée à la partie protestante tantôt à la partie catholique. De plus, lorsque certaines occasions le nécessitent, toutes les cloisons coulissantes peuvent être ouvertes et l'on obtient ainsi un grand volume capable d'abriter plus de mille personnes comme ce fut le cas le jour de l'inauguration. Six salles de réunion dont l'une est utilisée par les anglicans, viennent compléter ce dispositif. « *Nous avons cherché à ce que le bâtiment soit le plus sobre possible, que le volume d'ensemble soit simple et qu'il ne traduise pas les différences entre les religions. On a ainsi cherché à trouver des éléments de liaison et non pas d'opposition. Par ailleurs, l'entrée du centre s'ouvre sur un petit patio. Le centre oecuménique était disposé sur un grand plan d'eau dans lequel il se reflétait. Malheureusement, suite à un accident qui est survenu durant l'été qui a suivi les jeux olympiques – des enfants venaient y patauger -, ce miroir d'eau a été asséché et laissé tel quel*

, indique encore J. Cognet<sup>129</sup>.

<sup>127</sup> Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 6 octobre 2000.

<sup>128</sup> Ibid.

<sup>129</sup> Ibid.



*Fig. 24 : Centre OEcuménique Saint-Marc à Grenoble, Cognet architecte, 1968.*

130

<sup>130</sup> (L'Art Sacré, n° 3 1968).

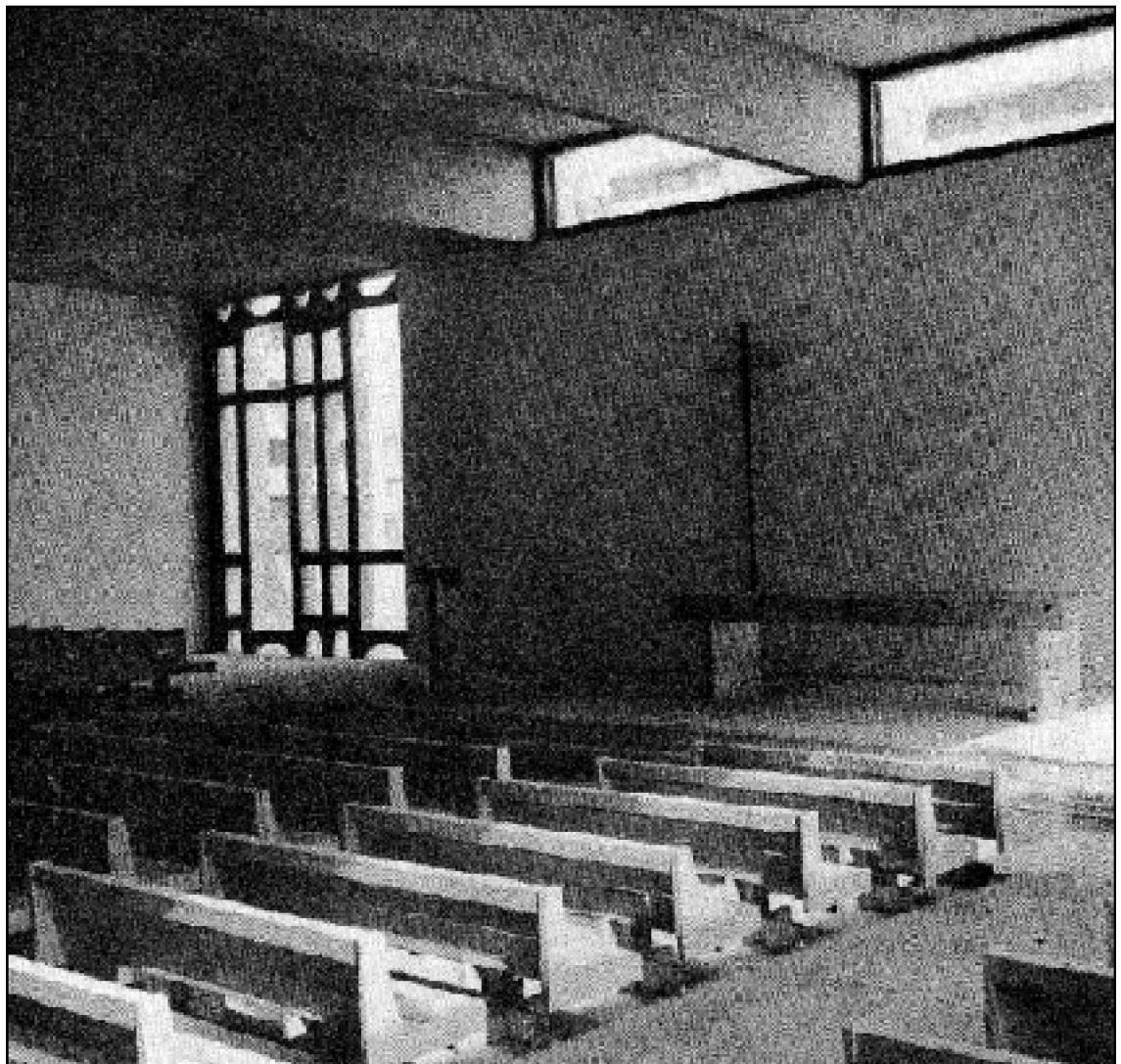


Fig. 25 : Centre OEcuménique Saint-Marc à Grenoble, Cognet architecte, 1968 : le Temple protestant.

131

L'édifice a été inauguré en 1968. Pendant le déroulement des jeux olympiques il a servi à la fois de lieu de culte pour le quartier et pour le "village de la presse".

Après le grand mouvement de 1968, le curé et les vicaires de la paroisse se sont mariés. D'autres curés se sont ensuite succédés mais l'esprit a changé. Des travaux de peinture, de réfection ont également été réalisés. « Je n'y souscris pas tout à fait. Ces modifications ont été faites dans un esprit qui n'était pas celui de simplicité et d'austérité que nous avions voulu », indique J. Cognet, « **Par exemple, des éléments ont été plaqués sur les parois en béton alors que nous avions beaucoup travaillé sur la qualité du béton brut de décoffrage. Je me souviens que je venais chaque semaine pour voir l'avancement de la mise en oeuvre du béton. On avait la chance d'avoir un**

<sup>131</sup> (L'Art Sacré, n° 3 1968).

***entrepreneur de confession protestante qui comprenait bien ce que nous désirions obtenir comme résultat. Cet entrepreneur faisait, de fait, partie de l'équipe. Les idées des uns passaient chez les autres ».***

Rendant compte en 1969 de cet édifice dans son Guide des églises nouvelles en France, Jean Capellades écrit alors que celui-ci « ***nous donne l'une des premières images de ce que peut-être une maison d'église, oasis de prière et de fraternité au coeur des villes*** »<sup>132</sup>.

Le centre fonctionne toujours de manière oecuménique. La gestion des bâtiments est assurée par une association interconfessionnelle. Chaque participant anglican, catholique ou protestant verse une participation pour le fonctionnement de l'édifice. Hormis les communautés protestante, anglicane et catholique d'origine, l'édifice est également utilisé aujourd'hui par la communauté vietnamienne et par des groupes charismatiques.

Si l'Eglise catholique dispose toujours de la communauté la plus importante, la fréquentation du centre oecuménique a en revanche un peu diminué depuis sa création. En effet, les nouvelles générations assistent moins aux offices. Le centre oecuménique est également ouvert à des activités profanes. Des salles sont louées pour des manifestations culturelles – concerts, fêtes de l'école du quartier – ou pour des activités pédagogiques comme, par exemple, des cours de soutien scolaire<sup>133</sup>.

#### **d) Le centre oecuménique du Saint-Esprit à Chamrousse, Pierre Jomain, architecte (1968).**

L'autre bâtiment grenoblois est le centre oecuménique du Saint-Esprit qui fut édifié en 1967<sup>134</sup> dans la station de sports d'hiver de Chamrousse (fig. 26, 27, 28 et 29). Cet édifice fut conçu par l'architecte Pierre Jomain, alors associé aux architectes Berthe et Chapuis. Pour concevoir cette oeuvre, P. Jomain s'adjoignit le concours des sculpteurs Szekely et Pirot.

<sup>132</sup> J. Capellades, Guide des églises nouvelles en France, 1969, p. 128.

<sup>133</sup> Les informations concernant le fonctionnement du Centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble ont été fournies par un responsable laïc de l'association, lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur le lundi 10 avril 2000.

<sup>134</sup> Le centre oecuménique Saint-Marc a été inauguré à Noël 1967.

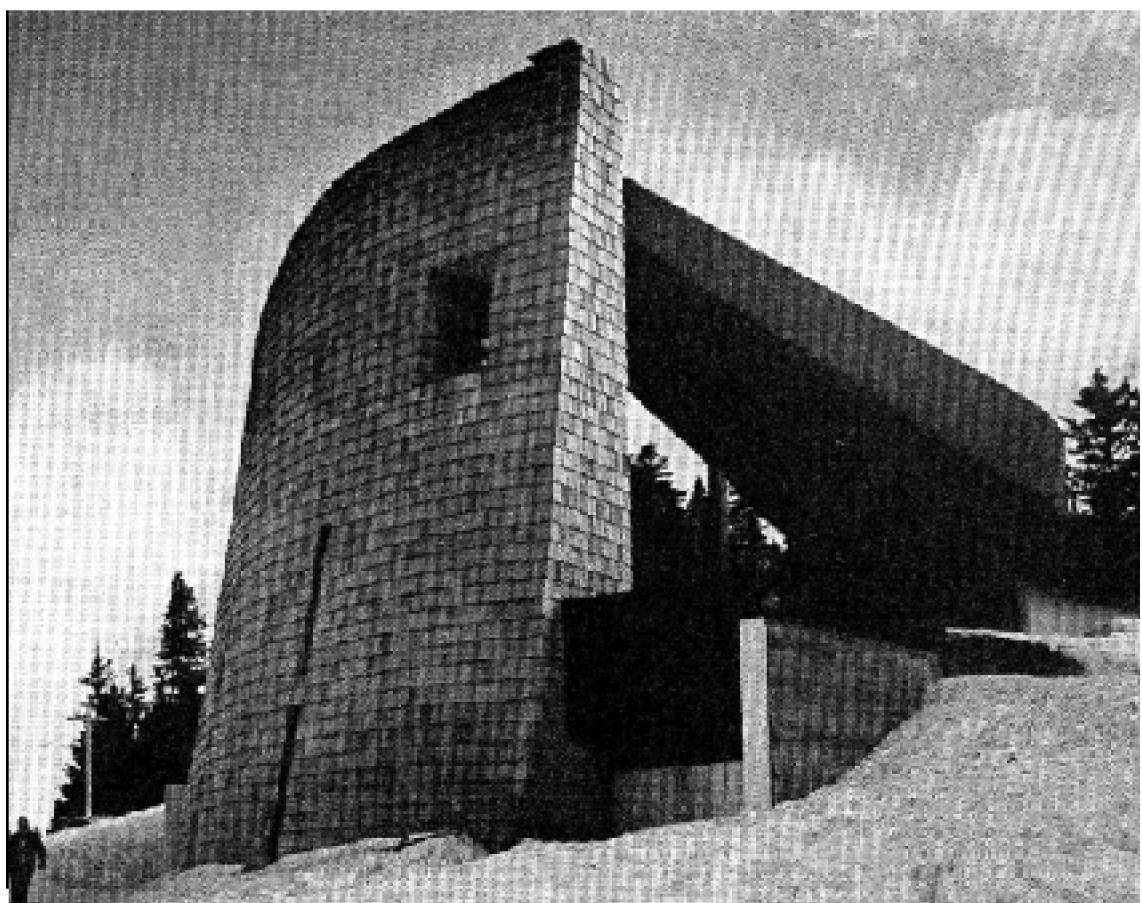


Fig. 26 : Eglise OEcuménique Saint-Esprit, Chamrousse, P. Jomain architecte, 1968.

135

<sup>135</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n°144, 1969)

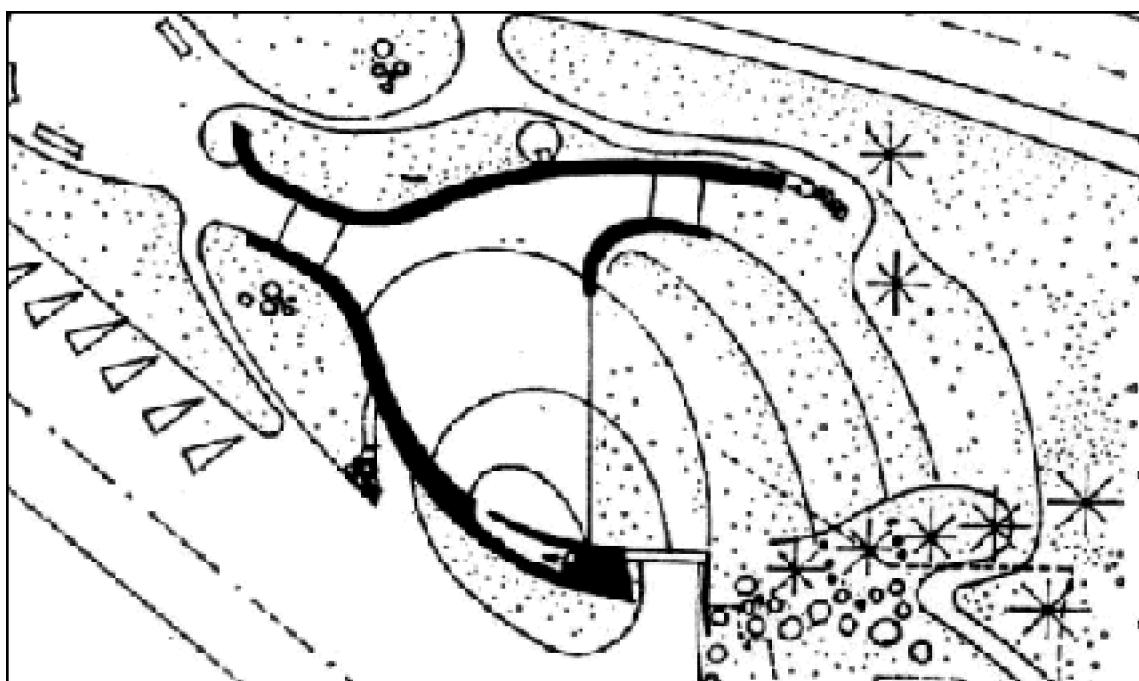
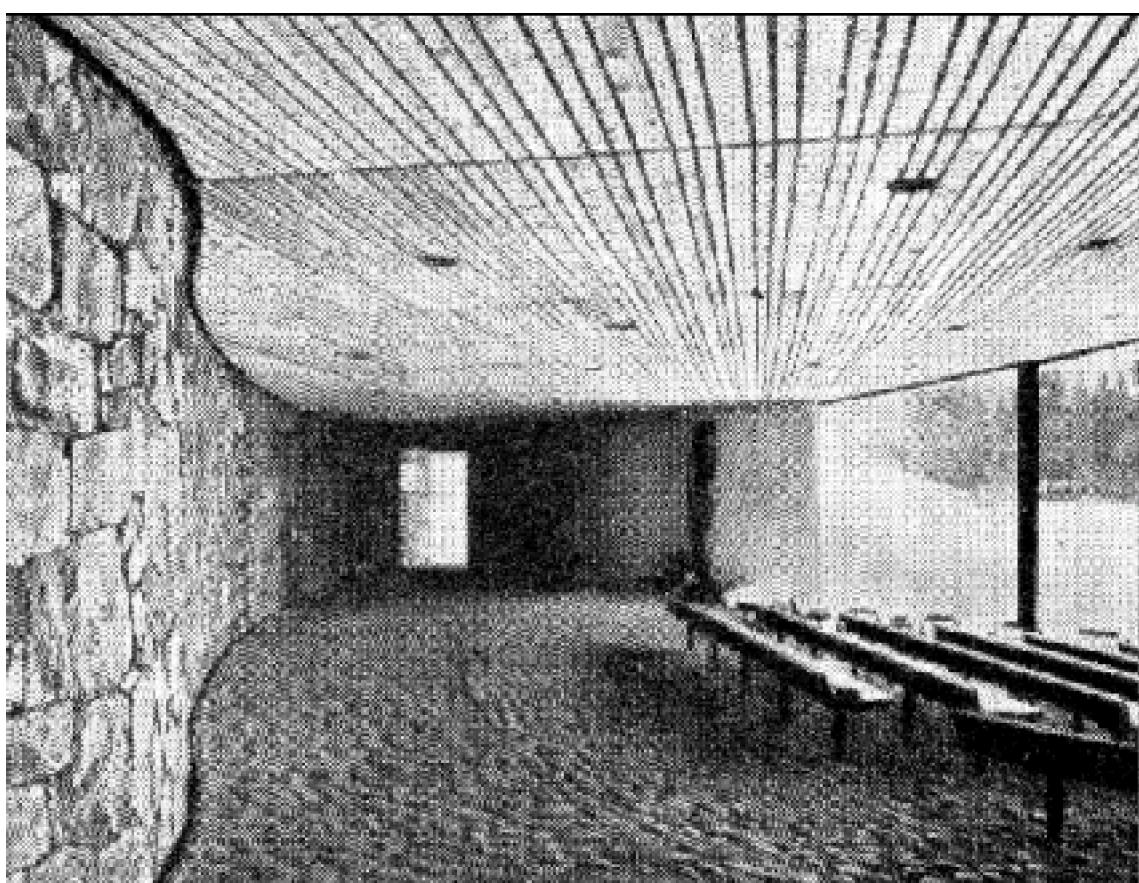


Fig. 27 : Eglise OEcuménique Saint-Esprit, Chamrousse, P. Jomain architecte, 1968.

136



<sup>136</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n°144, 1969)

Fig. 28 : Eglise OEcuménique Saint-Esprit, Chamrousse, P. Jomain architecte, 1968.

137

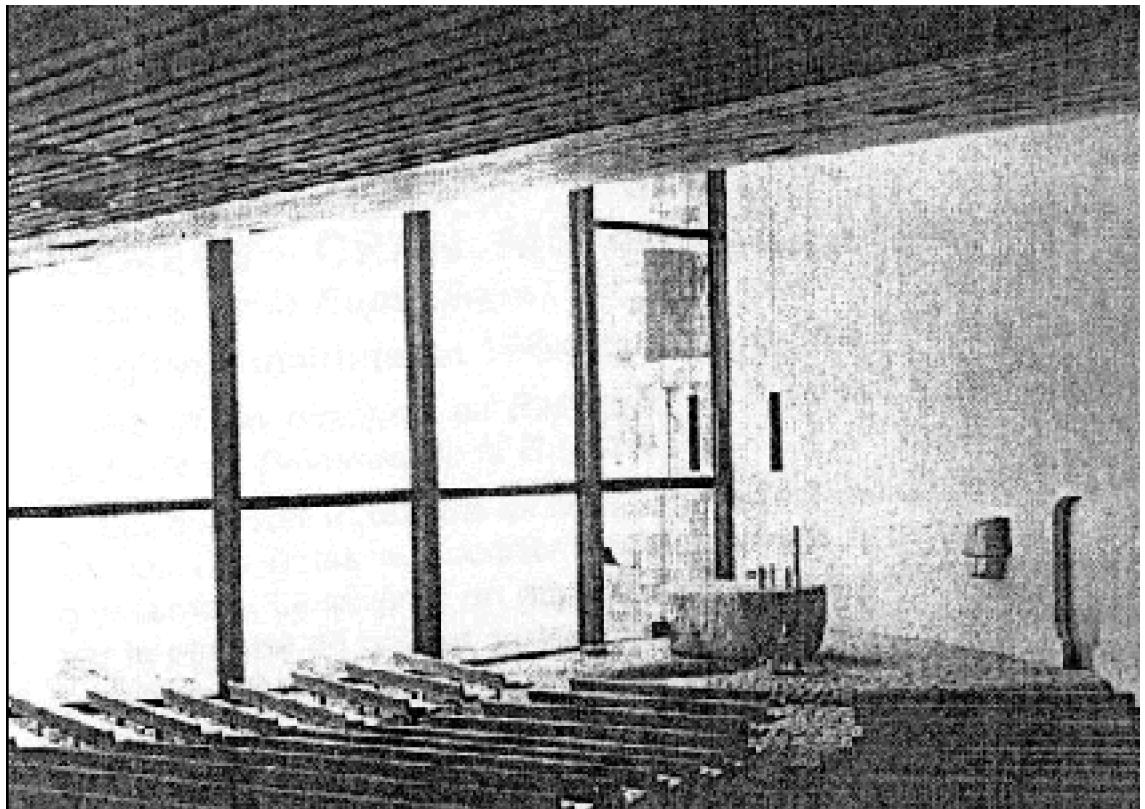


Fig. 29 : Eglise OEcuménique Saint-Esprit, Chamrousse, P. Jomain architecte, 1968.

138

L'initiative de la réalisation de ce centre oecuménique fut prise par le père M. Voisin et le comité paroissial de Chamrousse. « **Nous étions dans les années 1966-67 qui ont suivi le Concile Vatican II, période très favorable à l'oecuménisme** », se souvient le père M. Voisin, « **la station ayant atteint presque son maximum (12 000 lits) et les Jeux olympiques d'hiver de Grenoble de 1968 n'étant pas loin, nous avions besoin d'une église** »<sup>139</sup>.

Dans la perspective d'aménager la station afin d'accueillir cette manifestation extraordinaire, les services du Département réservèrent dans le plan masse d'urbanisme de la nouvelle station trois terrains pour les cultes catholique, protestant et israélite. Confrontés à cette opportunité favorable, les représentants des cultes catholique et protestant obtinrent du Préfet de regrouper les terrains réservés aux deux cultes chrétiens afin de construire un lieu de culte oecuménique.

« Nous voulions un architecte qui soit chrétien, qui ait le sens de la liturgie et aussi,

137 (L'Architecture d'Aujourd'hui n°144, 1969)

138 (J. Capellades, Guide des églises nouvelles, 1969)

139 Père M. Voisin, propos extraits d'une lettre adressée à l'auteur, datée du 1<sup>er</sup> mai 2000.

bien sûr, le sens du beau », indique le père M. Voisin, « *après avoir lancé un appel d'offre, nous avons choisi Pierre Jomain de Chambéry. Ce qu'il a conçu répond tout à fait à ce que nous souhaitions* »<sup>140</sup>.

Le bâtiment est édifié sur une déclivité du terrain. Au niveau supérieur une chapelle de 300 places est utilisée pour le culte catholique. Une vaste paroi vitrée coulissante qui s'ouvre au sud, permet par beau temps de porter la capacité à 1500 places. Au dessous une petite chapelle est utilisée le dimanche par les protestants<sup>141</sup>.

La réalisation du centre oecuménique a été totalement financée par l'association catholique car les protestants avaient à assumer, presque simultanément, la lourde charge financière du centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble.

Durant une vingtaine d'années, le culte protestant a été régulièrement célébré à l'occasion des deux grandes fêtes chrétiennes de Noël et de Pâques. Par ailleurs, également pendant une vingtaine d'années, le centre a accueilli au moment des vacances scolaires des réunions oecuméniques qui étaient proposées aux personnes en congés à Chamrousse. « *Cela est moins régulier actuellement* », précise le père M. Voisin, « *mais, protestants et catholiques, nous nous sommes toujours très bien entendus* »<sup>142</sup>.

### e) Des lieux de culte oecuménique dans les villes nouvelles

#### 1) Le centre oecuménique de l'Agora d'Evry (1973)

La réalisation de villes nouvelles, à la fin des années soixante, a souvent été accompagnée par l'édification de lieux de culte à vocation oecuménique.

Un « groupe mixte de travail », catholique et protestant, fut constitué en 1973, dans le cadre de la ville nouvelle d'Evry, afin de définir les objectifs d'un projet de centre oecuménique devant être localisé dans l'Agora. Ce centre devait être situé au coeur de la future cité et au centre des flux de circulation : « *Etre dans l'Agora et la volonté que ce lieu soit le lieu d'un type de rencontre différent parce que non la chose d'une tendance, d'un groupe mais la chose des chrétiens avec les hommes* », résumait alors le groupe interconfessionnel<sup>143</sup>. Les termes du programme, écrit par un “Groupe mixte de travail” dans un style caractéristique de l'époque, traduisent la volonté d'effacement quasi total de l'équipe interconfessionnelle, comme si celle-ci ne pouvait être identifiée que comme un élément étranger, une entrave, au fonctionnement “naturel” du centre : « *Nous voulons éviter que l'équipe (d'animation) et que l'équipement oecuménique apparaissent dans l'Agora comme une entreprise confessionnelle* :

<sup>140</sup> Ibid.

<sup>141</sup> J. Capellades, op. cit., p. 129.

<sup>142</sup> Père M. Voisin, ibid.

<sup>143</sup> « Un centre oecuménique en ville nouvelle : Agora d'Evry », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 168, 1973, p. 56.

*catholiques et protestants ensemble sont moins exclusifs, alors que pris à part ils peuvent être ressentis comme tels. Nous évitons ainsi le soupçon de vouloir "récupérer" et "prendre en charge" tous ceux qui pourront se rencontrer là. Nous disons : présence commune qui se veut service désintéressé de tous les hommes et non moyen d'influence ou de pression des Eglises »<sup>144</sup>.*

## **2) Le centre oecuménique des Sept Mares à Elancourt Maurepas, Saint-Quentin-en-Yvelines. Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974).**

L'initiative de la création du centre oecuménique d'Elancourt-Maurepas a été prise au début des années soixante-dix par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines en lien avec l'Association Diocésaine de Versailles et les Chantiers du Cardinal<sup>145</sup>.

« *L'Eglise Réformée de France a ensuite été associée au montage de ce projet* », précise l'architecte Martine Deslandes, « *la conception du centre oecuménique a été confié à mon mari, Philippe Deslandes, qui était architecte-en-chef du centre des Sept-Mares à Elancourt-Maurepas*<sup>146</sup>. Il s'agit du seul édifice cultuel que mon mari et moi-même ayons conçu »<sup>147</sup>. « *Le souhait des responsables de l'E.P.A. de Saint-Quentin était de réaliser un édifice qui serve à la fois pour les catholiques et les protestants. On a demandé aux paroisses locales de déterminer en commun quels seraient leurs besoins afin de concevoir un projet commun aux deux confessions* », confirme Madame Annie Poitrenaud, Présidente de l'association qui gère le centre oecuménique<sup>148</sup>, « *Un architecte d'Elancourt-Maurepas, membre de la paroisse catholique, a servi d'interlocuteur à l'E.P.A., maître d'ouvrage, pour faire valoir le point de vue des utilisateurs* »<sup>149</sup>.

Selon Martine Deslandes, l'équipe paroissiale catholique souhaitait que l'édifice ressemble plutôt à un quelconque édifice industriel ou à un hangar et surtout pas à une église. « C'était une époque », se souvient-elle, « *où les responsables catholiques voulaient attirer les gens, leur montrer le chemin de l'église, car l'église faisait peur* »<sup>150</sup>.

<sup>144</sup> Ibid.

<sup>145</sup> S. Robin, Eglises modernes, 1980, p. 155.

<sup>146</sup> Martine et Philippe (décédé accidentellement en 1988) Deslandes furent les élèves de Louis Arretche (1905-1991), architecte chef d'atelier à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Philippe Deslandes fut diplômé en 1961 et sa femme Martine en 1959.

<sup>147</sup> Propos recueillis auprès de Martine Deslandes lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 28 avril 2000.

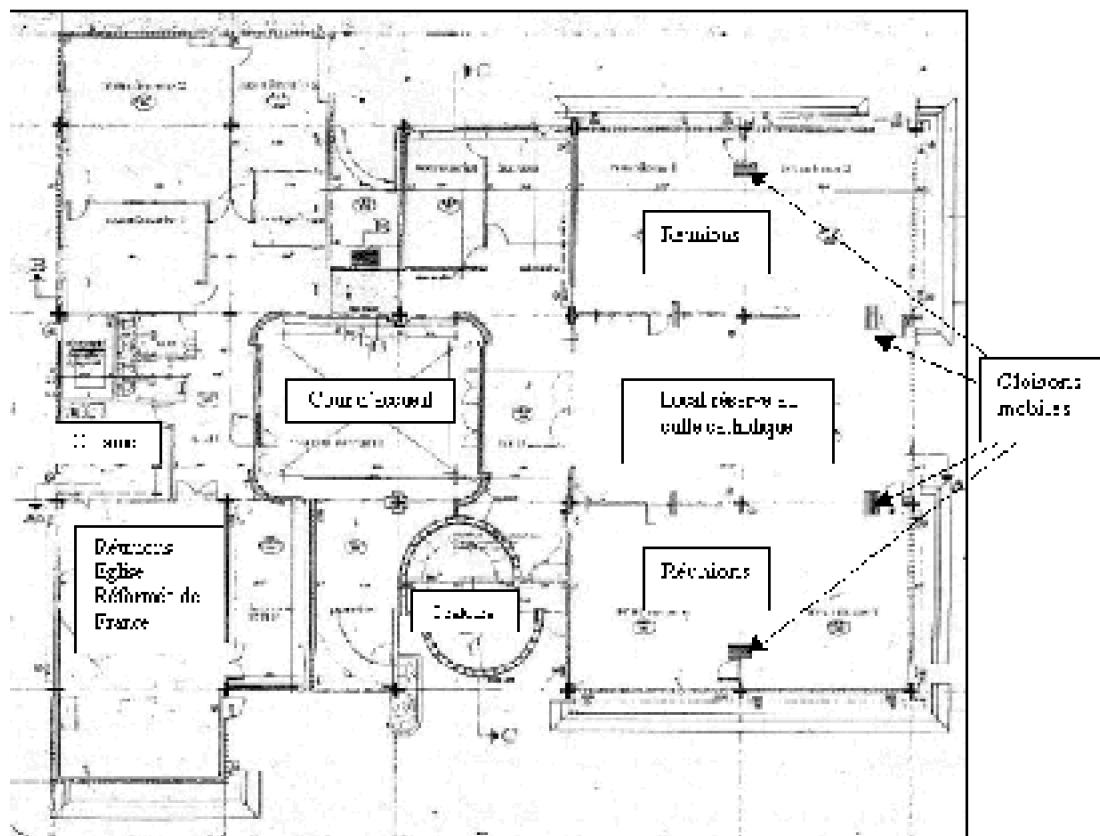
<sup>148</sup> L'Association oecuménique des Sept-Mares est présidée alternativement par un membre de chacune des deux communautés.

<sup>149</sup> Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique le 10 avril 2000. Madame Annie Poitrenaud Présidente du centre oecuménique des Sept-Mares à Elancourt m'a aimablement communiqué les plans de l'édifice.

<sup>150</sup> Martine Deslandes, ibid.

Afin d'ouvrir le centre sur la vie sociale du quartier des Sept-Mares, les responsables des deux communautés religieuses évoquèrent même l'éventualité de louer l'édifice le samedi soir pour le bal - on parlait du "bal des portugais" -, parce que cette communauté était très présente au début de l'édification de la ville nouvelle.

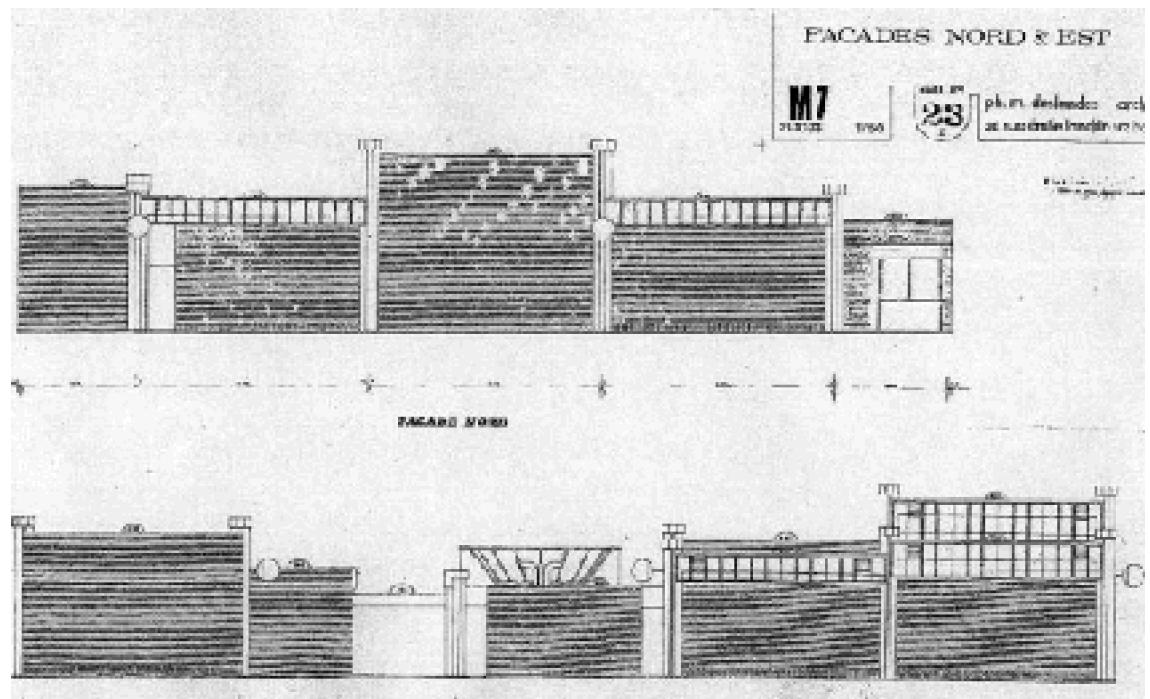
L'édifice a été conçu sur la base d'une structure de poteaux en béton armé dont la section est en forme de croix (fig. 30). Sur ces poteaux s'adoscent les murs en brique apparente. L'ensemble du bâtiment, en rez-de-chaussée, est couvert de toits-terrasses (fig. 31 et 32). Les différentes pièces sont disposées autour d'une cour d'accueil centrale, transparente, qui permet d'apercevoir, derrière les baies vitrées, la distribution des locaux. On accède à ce patio depuis un parvis sur lequel donne l'entrée principale (fig. 33 et 34).



*Fig. 30 : Plan du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt Maurepas*

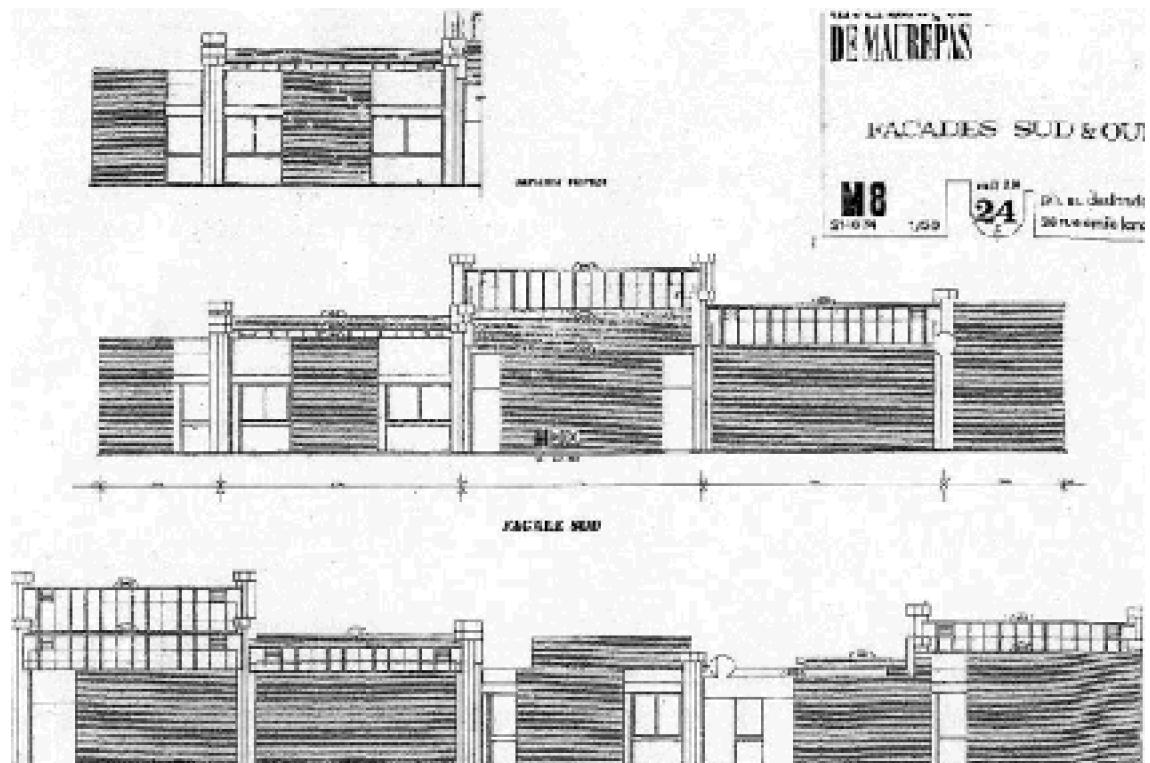
151

<sup>151</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974).



*Fig. 31 : Façades Nord-Ouest du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt Maurepas*

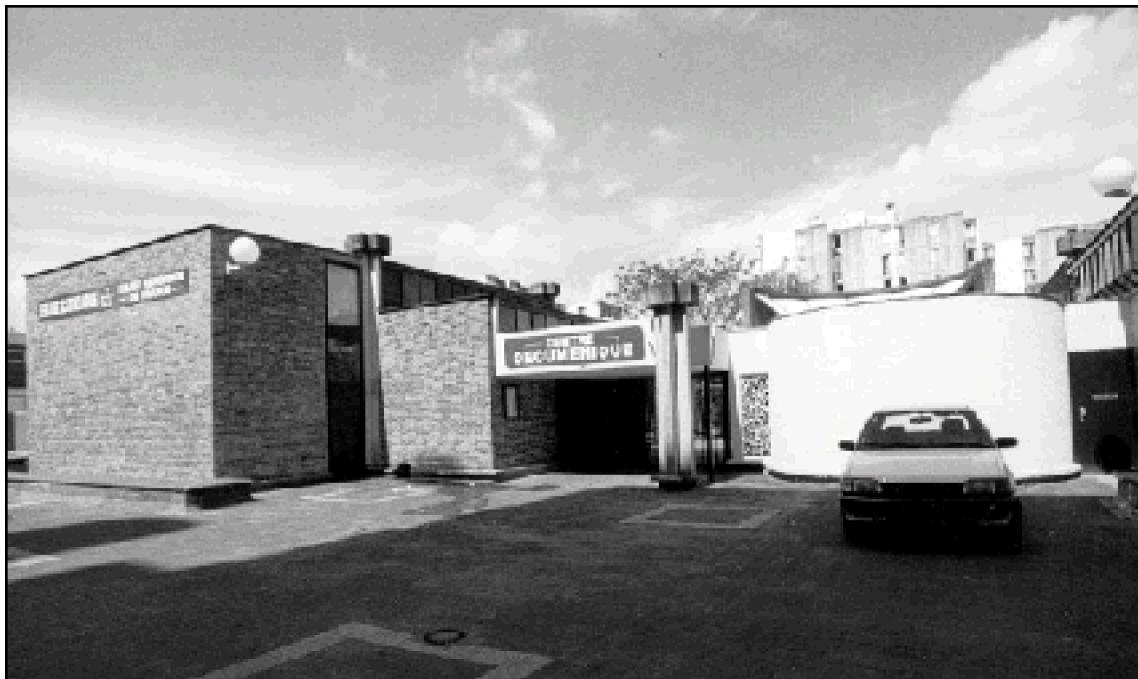
152



*Fig. 32 : Façades Sud-Est du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt Maurepas*

<sup>152</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974).

153



*Fig. 33 : Vue de l'entrée du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt Maurepas*

154



*Fig. 34 : Vue du patio central du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt*

<sup>153</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974).

<sup>154</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974). (Photo X, juin 2000)

*Maurepas*

155

A droite du porche d'entrée se situe un oratoire ainsi qu'une pièce réservée au culte catholique sur laquelle s'ouvrent quatre salles de réunion. Ces salles de réunion sont occultables au moyen d'un dispositif de cloisons mobiles. Afin que ces locaux puissent accueillir les activités les plus variées, seul le petit oratoire, dédié au culte catholique, est consacré (fig. 35).



*Fig. 35 : Vue de l'oratoire du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt Maurepas*

156

A gauche de la cour d'accueil sont disposés différents locaux utilisés par les membres de l'Eglise Réformée de France : salles d'aumônerie, cuisine, bureau et salle de culte (fig. 36).

<sup>155</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974). (Photo X, juin 2000)

<sup>156</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974). (Photo X, juin 2000)



*Fig. 36 : Vue de la salle de culte de l'Eglise Réformée de France. Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt Maurepas*

157

« L'architecture permet un usage polyvalent de l'usage des locaux », observe Madame Annie Poitrenaud<sup>158</sup>. En effet, la salle dévolue à l'Eglise Réformée peut accueillir d'autres communautés religieuses comme la communauté israélite. D'autre part, l'ensemble des pièces munies de cloisons mobiles sert à de multiples usages, comme, par exemple, de salle de spectacle ou à des cours de soutien scolaire, de salle de réunion pour la communauté évangélique tzigane, ou encore pour des manifestations liées aux cultes catholique ou protestant.

Le projet a été conçu et dessiné aux alentours de l'année 1974. « **Le programme était intéressant en ce qu'il faisait se côtoyer protestants et catholiques dont les points de vue étaient extrêmement différents** », remarque Martine Deslandes, « *ainsi les responsables de la communauté protestante souhaitèrent, pour des raisons de convivialité, disposer d'une cuisine. La communauté catholique s'est d'ailleurs associée à ce souhait. Les responsables de la ville nouvelle étaient toujours présents aux réunions concernant ce projet. Ces responsables de l'aménagement, n'étaient pas des gestionnaires, c'étaient des constructeurs* »<sup>159</sup>.

La construction du centre oecuménique a débuté en 1976 et il a été inauguré en

<sup>157</sup> Philippe et Martine Deslandes, architectes (1974). (Photo X, juin 2000)

<sup>158</sup> Madame Annie Poitrenaud, ibid.

<sup>159</sup> Martine Deslandes, ibid.

1977. Un conseil d'administration, composé de douze membres appartenant pour moitié à chacune des communautés fondatrices – Eglise Catholique et Eglise Réformée de France -, dirige l'Association Oecuménique des Sept-Mares qui gère le fonctionnement des locaux. La paroisse protestante réformée a en charge 18% des locaux et des frais, le reste revenant à la paroisse catholique.

Une fois par mois se déroule une célébration oecuménique. D'autre part, le conseil d'administration oecuménique organise régulièrement des conférences. Ainsi, depuis plus de vingt années maintenant, le centre continue de fonctionner en conservant sa dimension oecuménique initiale.

Les projets et les réalisations de lieux de culte oecuménique sont demeurés relativement peu nombreux malgré l'intérêt suscité par cet aspect révolutionnaire de l'esprit conciliaire. Cela s'explique, en partie, par la difficulté de traduire dans un programme architectural unique des pratiques et des symboliques parfois opposées mais aussi par la complexité présentée par la gestion des espaces communs et la coordination de fonctionnements différents. Cependant, le développement de ce type de réalisation a sans doute été principalement freiné par les atermoiements de la hiérarchie catholique qui provoquèrent, au cours des années soixante-dix, la retombée de la ferveur initiale.

### **3) Des lieux de culte plurifonctionnels, modifiables et évolutifs , des églises ouvertes à la vie sociale qui n'engagent pas l'avenir**

---

En 1968-1969, le Comité National des Constructions d'Eglises commanda une enquête afin d'éclairer l'Episcopat français dans le cadre des décisions qu'il était conduit à prendre sur l'équipement religieux des villes de France. Cette enquête fit apparaître que pour un groupe réduit de la population, estimé à 500 000 Français, « *le rattachement à la culture traditionnelle par le biais d'un bâtiment n'a pas d'importance. C'est la démarche personnelle qui est valorisée au plus haut point, mais comme participation à une institution insérée dans la vie sociale* »<sup>160</sup>.

Le père Capellades qui dirigea l'élaboration de ce rapport, estimait que ces chrétiens, bien que minoritaires, étaient néanmoins ceux qui avaient le plus d'influence sur l'évolution des mentalités et des structures<sup>161</sup>. En matière d'architecture religieuse, certains d'entre eux préconisaient la polyvalence, les locaux à géométrie variable tandis que d'autres pensaient qu'il faudrait se tourner vers l'utilisation de locaux sociaux. Quelques uns même affirmaient refuser toute nouvelle construction sous quelque forme que ce soit<sup>162</sup>.

Constatant qu'il existait parmi les responsables du clergé et parmi les laïcs responsables de la programmation des églises une réticence à construire et un accord

<sup>160</sup> Comité National des Constructions d'Eglises, Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux, 1971, p. 28.

<sup>161</sup> Ibid.

<sup>162</sup> Ibid., p. 33.

pour affirmer qu'il n'était plus possible de construire comme avant, le C.N.C.E. escompta s'appuyer sur les perspectives qu'offrait ce courant de pensée pour favoriser l'émergence d'expériences architecturales innovantes pouvant servir à orienter le débat sur « **les équipements religieux** »<sup>163</sup>.

Le C.N.C.E. suggéra donc que l'Eglise affecte l'essentiel de ses ressources au maintien et à l'animation des communautés chrétiennes minoritaires mais militantes. Parallèlement, il s'agissait de dégager le message apostolique des « **structures ecclésiales qui se sont identifiées à la culture nationale** », à savoir les églises monumentales traditionnelles car, écrit le père Capellades, « **Pour communiquer et nourrir la foi, il faut trouver des formes qui ne soient ni aliénantes, ni sécurisantes** »<sup>164</sup>. L'ambition du C.N.C.E. était de développer une pastorale dans laquelle les chrétiens authentiques soient présents dans la cité sans qu'ils apparaissent liés aux structures de pouvoir. Pour cela il n'était pas envisagé de fermer les églises d'un seul coup, mais de réduire, à l'avenir, le nombre de locaux spécifiques : « **La messe redevenant l'Eucharistie fraternelle de petites communautés ne demande pas d'édifices particulier** »<sup>165</sup>.

Le C.N.C.E. suggéra ainsi de substituer à l'église paroissiale « omnivalente » un ensemble d'équipements spécialisés disséminés sur un vaste territoire. Désormais la plurifonctionnalité se situerait donc à l'échelle de la ville et de l'ensemble de ses équipements religieux.

Ces équipements se composeraient de centres de ressourcement et de prière – de dimensions modestes -, de lieux de rassemblement dominical - « **salles 'banales', salles construites spécialement mais de façon très économique et à multiples usages, ou à l'occasion, salles empruntées ou louées** »<sup>166</sup>-, et d'un ensemble de « **locaux divers répartis selon la commodité** »<sup>167</sup>.

L'ambition des responsables de la construction des églises était de proposer à l'Episcopat un système d'équipements religieux qui rompe avec le couple traditionnel église-paroisse et qui puisse présenter le maximum de souplesse afin de pouvoir s'adapter à un futur où « **l'urbanisation et les modes changent de plus en plus vite** »<sup>168</sup>.

En conclusion, pour vérifier le bien-fondé de ce dispositif, le C.N.C.E. appela le clergé français à avoir « **le courage et la liberté de faire des expériences afin de tester la**

<sup>163</sup> Ibid.

<sup>164</sup> Ibid., p. 49.

<sup>165</sup> Ibid.

<sup>166</sup> Ibid., p. 55.

<sup>167</sup> Ibid.

<sup>168</sup> Ibid., p. 56.

**valeur des possibilités nouvelles »<sup>169</sup>.**

Afin de bien faire comprendre que la question de la nature de l'architecture religieuse contemporaine relevait d'abord de la théologie et de la pastorale avant d'être une question de conception architecturale, et pour inciter les bâtisseurs et les utilisateurs à réfléchir au sens d'une architecture religieuse qui, désormais, pouvait être constituée par « **tout espace approprié à la rencontre humaine la plus profonde** », les éditions du Cerf publièrent en 1971 un livre collectif où l'on retrouve les noms de ceux qui depuis une quinzaine d'années déjà, étaient au cœur du débat sur le renouveau de l'art sacré<sup>170</sup>.

Dans l'introduction, Jean Béraudy, du Centre National de Pastorale Liturgique, fait observer que de nombreux fidèles se demandent si la situation de l'Eglise dans le monde contemporain n'appellerait pas la création d'un nouveau type de lieu de culte qui ne se distinguerait plus des meilleures constructions profanes<sup>171</sup>. En guise de réponse, les différents auteurs de Espace sacré et architecture moderne suggèrent que les structures architecturales des églises puissent être modifiées aussi rapidement qu'évoluent les conditions de vie.

Le cardinal Lercaro<sup>172</sup> dans un message adressé au symposium d'artistes qui se tint à Cologne en Février 1968, rappelle qu'il milite en faveur de l'église de quartier car il avait la conviction, partagée par d'autres, que l'édifice destiné à accueillir une communauté, devait être l'émanation de cette communauté et de ses structures sociales, humaines et urbaines.

« Nous devons avoir bien présent à l'esprit, même lorsque nous construisons un lieu de culte, le caractère extrêmement transitoire de ces structures matérielles, dont toute la fonction est une fonction de service par rapport à la vie des hommes », écrit le cardinal Lercaro qui ajoute : « **de la sorte , nous éviterons que les générations à venir se trouvent conditionnées par des églises que nous considérons aujourd'hui comme des églises d'avant-garde, mais qui pour elles risqueraient de n'être plus que des édifices vieillis** »<sup>173</sup>. Pour le cardinal Lercaro il s'agissait d'inciter les architectes et le clergé à se contenter de réaliser des églises modestes et fonctionnelles qui puissent être soit modifiées, soit abandonnées, en fonction de l'évolution de la sensibilité religieuse.

Dans son propos, le père Capellades constate également que de nombreux fidèles ne considèrent plus l'église comme un lieu réservé à la prière et à la messe mais acceptent qu'elle puisse servir également à des réunions autour de questions religieuses et même à la vie sociale du quartier<sup>174</sup>. Comme le cardinal Lercaro, le père Capellades

<sup>169</sup> Ibid.

<sup>170</sup> Cardinal Jacques Lercaro, Jean Capellades o.p., Frédéric Debuyst o.s.b., etc., Espace sacré et architecture moderne, 1971

<sup>171</sup> Ibid., p. 7.

<sup>172</sup> Jacques Lercaro, archevêque de Bologne, fut nommé le 31 janvier 1964 membre de la Commission pour l'application de la Constitution sur la Liturgie.

<sup>173</sup> Cardinal Jacques Lercaro, « L'église dans la cité de demain », op. cit., p. 26.

souligne que, dans un monde qu'il perçoit comme se transformant avec une extrême rapidité, il est nécessaire que la politique d'équipement religieux soit adaptable. Cela nécessite, souligne-t-il, que l'on utilise des techniques et des matériaux de construction « *légers, transformables et suffisamment peu onéreux pour qu'on ait pas scrupule à les remplacer, dans vingt ou trente ans, par des bâtiments mieux adaptés* »<sup>175</sup>.

Dans cette perspective, l'architecture domestique apparaît comme un champ potentiel de références. Dom Frédéric Debuyst<sup>176</sup> estime que c'est dans cette voie que les recherches architecturales doivent être conduites pour parvenir à la création de « maisons-églises », lieux de rassemblement de la communauté chrétienne, conçus comme des intérieurs simples et calmes, à l'opposé des recherches formelles et des visions monumentales qui ont prévaluées durant la période pré-conciliaire<sup>177</sup>.

Dom F. Debuyst fonde historiquement la « maison-église » dans la première antiquité chrétienne à une époque où, affirme-t-il, les communautés de fidèles se rassemblaient dans des édifices domestiques préexistants qui donnaient d'embrée aux réunions un caractère familial et communautaire. Dans ces locaux, suppose-t-il, le mobilier, le siège, le pupitre et même l'autel devaient être mobiles afin de pouvoir répondre aux besoins de l'assemblée et aux traditions locales<sup>178</sup>. Dans cette optique, Dom F. Debuyst souhaite retrouver dans les lieux de culte contemporains l'*« incognito architectural »* et la souplesse liturgique des locaux où se rassemblaient les premières communautés chrétiennes.

Un lieu de mobilité, inachevé voire reconvertisible : L'église de la réconciliation à Taizé Frère Denis Aubert, architecte (1962).

L'église de la Réconciliation à Taizé offre une illustration de ce type de lieu de culte plurifonctionnel, modifiable et évolutif que les responsables de la programmation des églises appellent de leurs voeux.

En 1962 le frère Denis Aubert conçut les plans d'un grand édifice de béton qui fut réalisé à proximité de la communauté oecuménique de Taizé. Au centre de la nef existait initialement un autel massif en pierre, un ambon et un banc en béton (fig. 37 et 38). Cette conception initiale, dans l'esprit pré-conciliaire, fut remise en question après le Concile Vatican II car on la jugea alors trop rigide. Les éléments fixes du chœur ont ainsi été détruits en 1967 pour laisser place à des éléments de mobilier mobiles : autel en bois, lutrin et chaises. Cela permet, lors des rassemblements importants, aux participants, essentiellement des jeunes, de se restaurer, voire de dormir dans l'église.

<sup>174</sup> Jean Capellades, « L'église est-elle un lieu sacré ? », op. cit., p. 52.

<sup>175</sup> Ibid.

<sup>176</sup> Dom Frédéric Debuyst, bénédictin, directeur de la revue *Art d'Eglise* publiée à Bruges en Belgique.

<sup>177</sup> Dom Frédéric Debuyst, « A la recherche d'une troisième force », op. cit., p.130.

<sup>178</sup> Ibid., p. 131.



*Fig. 37 : Eglise de la Réconciliation de la communauté de Taizé, frère Denis Aubert architecte, 1962.*

179

<sup>179</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 108, 1963, p. 57).

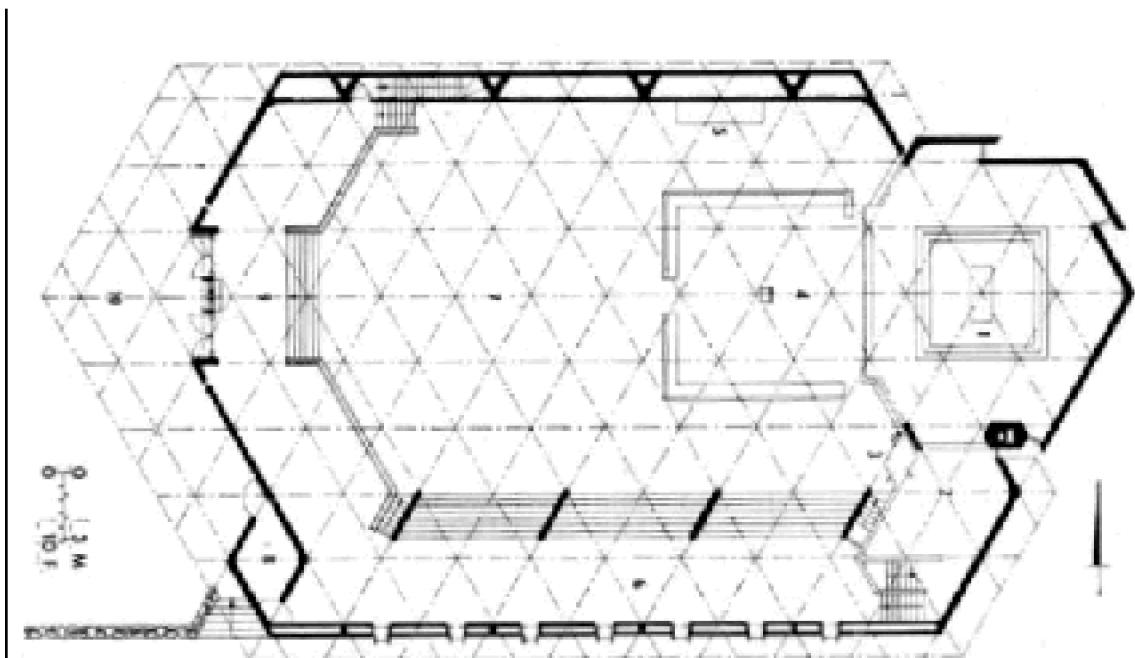


Fig. 38 : Plan de l'église de la Réconciliation de la communauté de Taizé, fr. Denis Aubert architecte, 1962.

180

Dès cette période, le frère Denis Aubert, architecte de l'église, remit complètement en cause la conception initiale de son édifice. Il affirma que Taizé devait être considéré comme « un lieu inachevé et reconvertible » malgré la rigidité de la structure initiale faite de béton et de pierre. Un édifice cultuel, écrit-il, doit être « **par vocation inachevé : moins perfectible qu'évolutif, disponible** »<sup>181</sup>.

Il estimait qu'il fallait réfléchir, dès la phase de conception des lieux de culte, aux possibilités de les transformer pour d'autres usages. « **Ne faut-il pas se préparer à des reconversions imprévisibles à l'intérieur même de la durée de vie probable de nos constructions ?** », indique-t-il, « **Disponibilité donc à cet avenir incertain ; nécessité de ne pas trop se fixer** »<sup>182</sup>. Ainsi, quand au milieu des années soixante il fut envisagé de déplacer dans un autre contexte le lieu de rencontre de Taizé, la communauté engagea une réflexion sur les possibilités de reconversion de l'église en atelier, en usine ou en hangar pour la stabulation libre.

En 1971, le frère Denis Aubert analyse l'expérience de Taizé dans Espace sacré et architecture moderne. Il estime alors que celle-ci démontre que les lieux de rassemblement des chrétiens ne peuvent plus être réservés au seul culte mais doivent admettre « **une pluralité d'usages et d'usagers** »<sup>183</sup>. Cette flexibilité d'utilisation devant nécessairement s'accompagner d'une mobilité complète du mobilier<sup>184</sup>. A la lumière de

<sup>180</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 108, 1963, p. 57).

<sup>181</sup> Frère Denis Aubert, « De l'église à tout faire à la maison d'église », op. cit., p. 110.

<sup>182</sup> Ibid. p. 112.

ces réflexions, il juge d'ailleurs qu'il concevrait maintenant une église radicalement différente « **plus humble, extensible ou gonflable** »<sup>185</sup>.

Depuis l'église a d'ailleurs subit de nombreuses transformations. De plus lors des manifestations exceptionnelles, comme par exemple lors du « concile des jeunes » dont le principal rassemblement eu lieu en 1974 à Taizé, les bâtiments sont complétés par des tentes ou des chapiteaux provisoires (fig. 39).



Fig. 39 : Réunion du « Concile des jeunes », communauté de Taizé, 1974.

<sup>186</sup>

<sup>183</sup>  
Ibid.

<sup>184</sup>  
Ibid.

<sup>185</sup>  
Ibid., p. 106.

#### **4) Maisons d'églises, maisons du peuple de Dieu : une architecture discrètement insérée dans la ville pour rassembler les communautés chrétiennes en minorité**

---

La critique de l'église pensée comme temple sacré de Dieu et comme édifice monumental d'une religion installée en pays de chrétienté s'est développée dès avant la tenue du concile Vatican II. Cette critique a conduit l'Eglise à opérer un retour sur son histoire, depuis ses origines, et à analyser sa relation spécifique au lieu de culte. Ces réflexions à base historique étaient sous-tendues par le projet de décrire un type de lieu de culte ou de rassemblement des communautés chrétiennes adapté aux conditions de la société contemporaine.

Au début du mois de septembre 1960, le Centre National de Pastorale Liturgique organisa une session sur le thème « bâtir et aménager les églises ».

A cette occasion Noëlle Maurice-Denis-Boulet mit en lumière la notion de « maison d'église », édifice qui, durant l'antiquité chrétienne, accueillait la communauté des croyants, comportait des salles pour tous les services et remplissait toutes les fonctions d'administration et d'assistance<sup>187</sup>.

L'évocation de la « maison d'église » de l'antiquité chrétienne permettait de porter un regard critique sur l'histoire de l'architecture religieuse. Celle-ci aurait été dominée par l'image de l'église isolée « **plantée toute seule dans le brouhaha de la ville** », conception qui n'aurait pas de répondant dans la tradition. Mais en évoquant la maison d'église primitive, l'objectif de Noëlle Maurice-Denis-Boulet était d'offrir un modèle à l'architecture religieuse contemporaine. « **L'église n'est pas une simple grande salle de culte, un temple isolé ; sa vie est liée à des organes divers, certains périphériques, et cette multiplicité des salles de l'ecclesia ne peut que favoriser son caractère sacré, à des degrés divers** », indique-t-elle et elle conclut : « **Mutatis mutandis, l'architecte moderne devra penser à cela pour que son église soit à la fois fonctionnelle et sacrée** »<sup>188</sup>.

A l'occasion de la même session, Monseigneur Guillaume de Vaumas , directeur des «Chantiers du Cardinal », aborda la question de « l'église dans la cité ». Il s'y posait la question de la nature de l'église contemporaine et de sa visibilité dans la ville à une époque où il lui apparaissait que les croyants étaient disséminés dans des groupes sociaux étrangers sinon hostiles à l'Eglise<sup>189</sup>.

Dans son intervention, il rappela que, désormais, les grands édifices seraient des

<sup>186</sup> (F. Debuyst, L'Art chrétien contemporain de 1962 à nos jours, 1988, p. 14).

<sup>187</sup> Noëlle Maurice-Denis-Boulet, « La leçon des églises de l'antiquité », La Maison-Dieu, n° 63, 1960. p. 26-28.

<sup>188</sup> Ibid.

<sup>189</sup> Guillaume de Vaumas, « l'église dans la cité », La Maison-Dieu, n° 63, 1960. p. 229.

exceptions et que le lieu de culte devait refléter la place que l'Eglise occupe dans la cité temporelle. « L'essentiel d'ailleurs », affirme-t-il, « **est que cette église soit l'église de la communauté qui la fréquentera** »<sup>190</sup>.

Il jugeait souhaitable que l'église « **soit un peu en retrait afin de n'être pas troublée par la grande circulation, mais cependant visible des principaux trajets et accessible sans difficulté** »<sup>191</sup> et n'excluait pas la possibilité de placer les églises au rez-de-chaussée des immeubles afin de les localiser au plus près du centre vital du quartier : « **Si les cités radieuses de Le Corbusier faisaient école, pourquoi une église ne serait-elle pas incorporée à ces ensembles ?** »<sup>192</sup>.

La restauration de la liturgie amorcée par Vatican II a nécessairement encouragé le développement de réflexions sur l'évolution historique de la communauté chrétienne, de l'église dans la cité et de sa composition architecturale. Ainsi, dans un article paru en 1966 dans La Maison-Dieu<sup>193</sup>, Joseph Gélineau, membre de la Société de Jésus, rappelle que dans les religions non chrétiennes la divinité - lorsqu'elle n'est pas locale - est presque toujours localisée. Cette conception est présente dans l'Ancien Testament où Yahvé demeure là où est l'Arche d'Alliance et, plus tard, dans le temple de Jérusalem. En revanche, avec le Nouveau Testament, la présence de Dieu est transférée du temple de pierre à l'Eglise, c'est à dire à la communauté des croyants : « **L'Eglise c'est d'abord l'assemblée des croyants** »<sup>194</sup>. Si les premières générations chrétiennes possédaient des domus ecclesiae, c'est-à-dire des maisons abritant les communautés chrétiennes, celles-ci ne se distinguaient pas des autres maisons de la ville. Cependant, avec le temps, l'Eglise chrétienne a récupéré le symbolisme naturel du lieu de culte. Ainsi, l'église est devenue un bâtiment à part puis, peu à peu, le bâtiment exclusif du culte, la maison de Dieu. Cette évolution s'est accentuée à la période moderne où l'église a été intégrée dans la cité dont elle est devenue un monument.

Sur cette base, J. Gélineau rappelle que l'église est d'abord le lieu de réunion de l'Eglise c'est-à-dire de l'assemblée des croyants. Le modèle de la domus ecclesiae est convoqué car il a pris naissance en milieu païen. Le parallèle avec l'époque des premières communautés chrétiennes semble possible car, constate l'auteur, on ne se trouve plus en régime de chrétienté.

En particulier la domus ecclesiae est présentée comme une alternative au gigantisme architectural des églises qui est jugé responsable de la mort de la pastorale liturgique<sup>195</sup>.

<sup>190</sup> Ibid., p. 231.

<sup>191</sup> Ibid., p. 230.

<sup>192</sup> Ibid., p. 232.

<sup>193</sup> J. Gélineau, « Les lieux de l'assemblée célébrante », La Maison-Dieu, n° 88, 1966.

<sup>194</sup> Ibid., p. 65.

<sup>195</sup> Article cité, p. 70.

La maison d'église de l'antiquité, en effet, ne se distinguait pas des autres maisons de la ville. De plus, la domus ecclesiae n'était pas seulement l'édifice de la liturgie puisque les frères et la communauté - ses divers services et ministères - s'y retrouvaient.

Sur la base de ce modèle J. Gélineau énumère les fonctions principales qui pourraient servir à l'élaboration d'un programme de lieu de culte situé dans la ville. S'agissant d'un édifice dédié au rassemblement de la communauté, il souligne qu'il est nécessaire de prévoir une zone de transition, non seulement entre l'agitation de la rue et le lieu de prière, mais également entre le monde extérieur, composé dorénavant essentiellement de non-chrétiens, et l'espace réservé à la liturgie accessible aux fidèles. Entre ces deux espaces seraient ménagés « **de vrais halls de rencontres. (...) Un lieu vraiment humain avec sièges, tables, où l'on puisse se saluer et se présenter, causer** », un lieu ouvert « aux sympathisants »<sup>196</sup>.

Si la « **maison de la communauté chrétienne** » trouve un premier modèle, historique, dans la « domus ecclesiae » de l'époque du pape Clément I<sup>er</sup><sup>197</sup>, elle en possède un second, contemporain celui-là, qui est la chapelle de secours ou l'édicule provisoire de l'entre-deux-guerres. La chapelle provisoire dont l' 'architecture' faisait honte au père Lhande, est, en effet, l'objet d'une réhabilitation spectaculaire. « **Combien ont constaté** », remarque l'auteur, « **après avoir eu pendant des années un lieu de culte provisoire, voire un baraquéement, une chute irrémédiable dans la participation, le jour où ils sont entrés dans leur grande église enfin érigée** »<sup>198</sup>.

Désormais la monumentalité de l'église est jugée non seulement inutile mais négative, les clochers sont qualifiés de « **prétentieux et coûteux, très ambigu pour ceux du dehors, inutiles pour ceux du dedans** »<sup>199</sup> et J. Gélineau met en garde les clercs contre « le mythe des nefs hautes »<sup>200</sup>. Il recommande également, puisque les moyens financiers sont désormais limités, que l'on pense à la polyvalence des locaux pour permettre la catéchèse, la messe, les sermons et les conférences.

Le souhait de J. Gélineau est que la « maison de communauté » soit un édifice à la fois liturgique et missionnaire, un lieu de culte qui ne soit plus isolé des autres maisons et des autres activités de la communauté chrétienne. Il pourrait donc être constitué d'un bâtiment ou d'une partie d'un immeuble ouvert et accueillant à tous<sup>201</sup>. L'église monumentale, temple érigé pour l'observance d'une religion installée, laisserait place à un lieu d'assemblée, « **signe vivant d'une Eglise en état de mission** »<sup>202</sup>.

<sup>196</sup> Ibid., p. 69.

<sup>197</sup> Clément I<sup>er</sup>, pape de 88 à 97.

<sup>198</sup> Article cité, p. 70.

<sup>199</sup> Ibid., p. 68.

<sup>200</sup> Ibid., p. 71.

<sup>201</sup> Ibid., p. 82.

Joseph Comblin, dans son volumineux ouvrage sur la théologie de la ville publié en 1968<sup>203</sup>, défend également l'idée que, dans la ville sécularisée, il faut des « maisons d'églises » qui soient des lieux de recueillement, de silence où les citadins puissent retrouver des liens que la ville ne parvient plus à établir. Pour J. Comblin la nature des rapports entre les maisons d'églises et la ville ne s'inscrit pas dans une relation strictement géographique. Ce ne sont pas, dit-il, « **comme les temples, des éléments d'une ville** »<sup>204</sup>. Entre l'église et la cité existeraient désormais des liens plus complexes, de nature vectorielle - intégrant espace et temps -, relevant à la fois de l'homothétie et de la transcendance. En effet, les « maisons d'églises » sont, selon J. Comblin, « **bien plutôt des villes en réduction à l'intérieur de la grande ville, des anticipations d'une Jérusalem terrestre et des anticipations d'une Jérusalem nouvelle. Plutôt que des éléments architecturaux ou urbanistiques inscrits dans la contexture de la ville, elles apparaîtront plutôt comme des ruptures d'avec le contexte de la ville, comme des totalités à l'intérieur de la grande totalité** »<sup>205</sup>. Leur localisation devrait tenir essentiellement compte « **de la valeur des lieux, de leurs possibilités symboliques et aussi des possibilités d'accès** »<sup>206</sup>. Il faudra « **voir d'après les déplacements que les citadins seront le plus facilement disposés à faire** »<sup>207</sup>.

En 1968, dans le dernier numéro de L'Art Sacré, le père Capellades tente de définir, en se basant sur les travaux menés quelque dix années auparavant par Noëlle Maurice-Denis-Boulet, le programme de ce que devrait être une « maison d'église »<sup>208</sup>. Les caractéristiques de ce programme s'inspirent des temples Zen de l'architecture japonaise. Capellades décrit la « maison d'église » comme un édifice introverti : plan orienté autour d'une cours ou d'un jardin intérieur, absence de façade, asile de silence et de recueillement. Des cloisons mobiles doivent permettre d'utiliser les divers services, les zones de recueillement et le sanctuaire avec souplesse. Capellades suggère de localiser ces lieux de culte d'un genre nouveau non plus au cœur des quartiers mais « **en des points importants du réseau de relations de la ville** » qu'il identifie dans les zones périurbaines de développement économique<sup>209</sup>. « Ces centres », écrit-il, « peuvent d'ailleurs se trouver à la périphérie comme on commence à le faire en France pour les

<sup>202</sup> Ibid.

<sup>203</sup> Joseph Comblin, Théologie de la ville, 1968.

<sup>204</sup> Ibid., p. 402.

<sup>205</sup> Ibid.

<sup>206</sup> Ibid., p. 404.

<sup>207</sup> Ibid.

<sup>208</sup> J. Capellades, « Les 'maisons d'Eglise', cités de paix », L'Art Sacré, n° 3, 1968, p. 32.

<sup>209</sup> Ibid., p. 37.

supermarchés »<sup>210</sup>. Et Capellades conclut : « *Où prierons-nous demain ? Si notre foi est vivante, elle trouvera toujours des oasis de paix où le Seigneur aura planté sa tente* »<sup>211</sup>.

Le Comité national d'art sacré du Centre national de pastorale liturgique publie en 1971 un petit ouvrage intitulé L'église maison du peuple de Dieu<sup>212</sup>. Le titre même de cet ouvrage traduit le souci des responsables de la mise en oeuvre de la réforme liturgique de donner un nom au lieu de culte qui traduise clairement la rupture avec la notion traditionnelle d'église maison de Dieu.

Cet ouvrage qui reprend pour l'essentiel l'article de Joseph Gélineau paru en 1966 dans La Maison-Dieu<sup>213</sup>, souligne néanmoins que le programme d'une église doit se fonder sur des données sociologiques concernant les communautés chrétiennes locales, pour chercher à être au plus près d'une réalité sociale changeante et de populations qui se déplacent de plus en plus fréquemment : « *Nous devons tout autant tenir compte des impératifs de l'implantation, des problèmes posés par la mobilité* »<sup>214</sup>. Les auteurs soulignent que le style de vie des hommes de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle est marqué par l'aspiration au changement, par l'ouverture du champ des relations et la tendance croissante à la mobilité géographique. « *L'homme n'aspire pas à se mouler dans son habitat comme un mollusque dans sa coquille qui le protège, mais à le façonner à l'image de sa vie plurifonctionnelle, à l'adapter et le changer selon les besoins. D'autre part, les relations d'aujourd'hui ne sont plus seulement celles du cercle familial ou du voisinage, elles sont davantage commandées par les intérêts, le travail, les loisirs et les voyages*

<sup>215</sup>.

Ce propos résume de manière parlante le renversement des valeurs qui, aux yeux du clergé catholique français, semble marquer la société contemporaine. Désormais l'architecture ne primerait plus sur le social. A l'inverse, celle-ci devrait être conçue de façon à être constamment adaptable afin de répondre à des besoins sans cesse changeants. L'homme ne se contenterait plus de se conformer à un environnement social et urbain figé mais interagirait en permanence avec le fonctionnement de réseaux relationnels complexes et mouvants. Une question cruciale ne pouvait donc pas manquer de se poser à ceux qui réfléchissaient à la nature de l'église contemporaine : cette société nouvelle, instable et imprévisible, avait-elle encore besoin d'églises ?

<sup>210</sup> Ibid.

<sup>211</sup> Ibid., p. 38.

<sup>212</sup> Comité National d'Art Sacré, L'église maison du peuple de Dieu, 1971.

<sup>213</sup> J. Gélineau, « Les lieux de l'assemblée célébrante », La Maison-Dieu, n° 88, 1966.

<sup>214</sup> Comité National d'Art Sacré, op. cit., p.10.

<sup>215</sup> Ibid., p. 17.

## 5) Faut-il encore construire des églises ?

L'hypothèse de la fusion des communautés catholiques dans le tissu social, de la suppression de toute distinction architecturale

En 1970 les Editions du Cerf publient un ouvrage dont le titre - Faut-il encore construire des églises ?<sup>216</sup> - résume la question fondamentale que se posent alors les membres du Comité National des Constructions d'Eglises (C.N.C.E.).

Les membres du C.N.C.E. ont en effet pris conscience, en particulier à l'occasion des débats qui ont agités le colloque sur l'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire en 1965, qu'il ne suffit pas, pour résoudre la question de la nature de la présence de l'Eglise dans la ville, de nouer des relations plus étroites avec les responsables de l'urbanisme ou de chercher des moyens de financement nouveaux.

Afin de tenter de définir de nouveaux types d'églises qui répondent aux questions soulevées par la remise en question de la paroisse traditionnelle, qui favorisent l'apostolat des milieux sociaux déchristianisés et qui tiennent compte de la mobilité des populations, le C.N.C.E. entame à partir de 1967 diverses recherches. Dans le cadre de celles-ci, il organise deux tables rondes qui se déroulent les 2 décembre 1968 et 3 mars 1969.

La première de ces tables rondes réunit des sociologues, la seconde des théologiens.

Les sociologues soulignèrent qu'il devenait banal d'affirmer que les relations de voisinage n'étaient plus le facteur unique ni principal des relations sociales dans le monde urbain. La raison de cette évolution est attribuée à la banalisation de l'usage de l'automobile qui accroît le rayon d'action du citadin. Celui-ci n'est plus contraint de limiter ses relations au voisinage de son quartier. De même, il apparaît qu'il n'existe plus de cohérence géographique entre le quartier d'habitation, le lieu de travail, l'endroit où les citadins font leurs achats, etc. Dans le monde urbain, remarque le père Delalande, l'homme se révèle écartelé « *entre son lieu d'habitation, ses lieux de loisirs, le centre commercial, le centre administratif... qui sont disséminés sur l'étendue de l'agglomération* »<sup>217</sup>. Il constate également que le citadin, désormais habitué à une mobilité quotidienne et à des migrations hebdomadaires et saisonnières, s'est transformé en « *un 'animal à quatre roues' au lieu d'être un bipède* »<sup>218</sup>. Le citadin évolue désormais parmi un réseau complexe d'équipements et de pôles d'intérêt à l'échelle de la ville ce qui conduit de nombreux prêtres à penser que l'agglomération urbaine constitue l'unité pastorale de base. En effet, les phénomènes ne peuvent plus être appréhendés à l'échelle du quartier mais nécessitent néanmoins d'être différenciés selon qu'ils intéressent plutôt les centres commerciaux, le campus universitaire ou la zone industrielle.

<sup>216</sup> Baboulène, Brion, Delalande, Faut-il encore construire des églises ?, Editions Fleurus, Paris, 1970.

<sup>217</sup> J.-M.-V. Delalande, « Communautés nouvelles », Faut-il encore construire des églises ?, Paris, 1970 p. 25.

<sup>218</sup> Ibid.

Parallèlement, certains prêtres constatent que la complexité du mode de vie urbain s'accompagne chez de nombreux citadins d'un phénomène de repli sur de petites communautés « à taille humaine ». Ces prêtres participent ainsi à la multiplication de petits groupes chrétiens dans lesquels ils voient l'unité pastorale élémentaire d'un Eglise « **en diaspora, en situation missionnaire** ». Ces « mini-groupes chrétiens », apparaissent comme une alternative à l'Eglise figée dans de lourdes structures fonctionnelles. Il s'agit au contraire de greffer l'Eglise dans le tissu social, de l'articuler - la métaphore biologique s'impose - « **sur les micro-cellules dynamiques de la vie urbaine** »<sup>219</sup>.

Pour d'autres prêtres, le phénomène sociologique le plus caractéristique du monde urbain contemporain se traduit par la dislocation des milieux sociaux. Cette analyse les conduit également à envisager l'abandon des paroisses classiques fondées sur les zones d'habitat au profit d'unités pastorales de base liées aux milieux socioprofessionnels ou sectoriels. Dans cette optique, « **l'aumônerie du monde universitaire, étudiant ou scolaire, la paroisse du monde indépendant, etc.** »<sup>220</sup> formeraient, au cœur de la ville éclatée et pluraliste, un maillage social souple déconnecté de tout découpage géographique figé.

Si, à la fin des années soixante, la paroisse et son église demeurent le cadre dans lequel s'exerce généralement le culte catholique, le clergé observe néanmoins que de nombreux fidèles tendent à échapper à la juridiction administrative de leur curé territorial. En effet, de nombreux groupes d'action catholiques, les élèves des lycées et les étudiants catholiques sont en relation entre eux et avec des prêtres en dehors de l'emprise paroissiale.

De plus, le clergé constate que la mobilité générale des citadins a une répercussion importante sur la fréquentation des églises paroissiales par les pratiquants qui en dépendent. Même si ce phénomène de nomadisme paroissial a toujours existé, il n'avait jamais remis en question la paroisse territoriale. Cependant, son accentuation, à partir de la fin des années cinquante, a précipité l'évolution et provoqué un changement de point de vue, même de la part de ceux qui ne voulaient pas y prêter attention. Pour l'abbé Michel Brion, la généralisation des habitudes de mobilité, la prédominance des vécus sectoriels, la multiplication des petits groupes, sont des phénomènes qui remettent en cause la paroisse territoriale et qui obligent à entamer une réflexion de fond sur la nature des équipements et des besoins de l'Eglise dans les quartiers nouveaux et les villes nouvelles<sup>221</sup>.

S'il reconnaît que la structure géographique de la paroisse permet d'encadrer l'ensemble de la population chrétienne, pratiquants et non-pratiquants, et de regrouper des individus issus de milieux sociaux différents, l'abbé Michel Brion ajoute immédiatement que ce point de vue est celui d'une représentation villageoise de la ville

<sup>219</sup> Ibid., p. 26.

<sup>220</sup> Ibid.

<sup>221</sup> Michel Brion, « Lieux de culte nouveaux », Faut-il encore construire des églises ?, Paris, 1970 p. 49.

dans laquelle ce ne sont plus les rapports de voisinage qui prédominent mais les rapports de choix. « *Le nombre des habitants, les facilités de déplacement permettent aux habitants de choisir* », souligne-t-il, « *pourquoi se plaindrait-on de cette liberté qui succède à un carcan* »<sup>222</sup>.

Durant les années soixante l'organisation urbaine et commerciale des grandes villes connaît une évolution sans précédent : l'implantation de supermarchés à la périphérie des villes se développe rapidement au détriment des commerces de quartier ; simultanément, dans la conception et la localisation des nouveaux équipements publics, les municipalités et les institutions responsables de l'aménagement du territoire tiennent compte des possibilités croissantes de déplacement des citadins. Pour l'abbé Brion les nouvelles moeurs urbaines sont une réalité que l'Eglise ne peut ignorer et qu'elle ne peut pas faire entrer dans un cadre artificiel. « *Reconstituer, prétendre reconstituer une communauté à travers un regroupement géographique* », écrit-il, « n'a pas plus de sens que d'intérêt »<sup>223</sup>.

L'une des conséquences de la mobilité dont le clergé craint les effets négatifs sur le fonctionnement des activités paroissiales, est l'accentuation supposée de l'anonymat dans les villes. Cependant, l'abbé Brion fait observer que ce sont les déplacements de fin de semaine et les déplacements lors des vacances qui vont provoquer les effets les plus importants sur le fonctionnement traditionnel des paroisses urbaines. Le dimanche « *la population a fui vers la campagne, la mer ou la montagne* », observe-t-il, « *la résidence secondaire, jadis apanage des gens riches, se généralise. La pratique des 'ponts' dès qu'une fête s'intercale au bon endroit dans la semaine, accentue encore cette évasion hors des villes aux premiers beaux jours.(...) Les pouvoirs publics se préoccupent d'équiper des centaines de kilomètres de côtes tandis que les Français désertant la France, roulent dans les pays de la vieille Europe, voire au delà, grâce à d'innombrables clubs* »<sup>224</sup>. En soulignant le développement des déplacements et la place de plus en plus importante des loisirs dans le mode de vie des citadins, l'abbé Brion montre que l'on assiste au déclin du quartier d'habitation comme lieu central et privilégié de la vie et de la cohésion sociale.

Pour l'abbé Brion entre vie sédentaire et vie mobile l'évolution est claire : « *Nous sommes redevenus de quelque manière des nomades* », affirme-t-il<sup>225</sup>. Cette évolution n'est cependant pas aussi radicale que le suggère la formule. D'ailleurs, il fait observer lui-même que si la tendance est nette, les choses ne sont pas simples et sont même ambivalentes. En effet, les statistiques réalisées à la fin des années soixante montrent que seule une moitié des Français quittent leurs habitations pour prendre des vacances tandis que si l'on observe une vulgarisation de la résidence secondaire celle-ci est encore

<sup>222</sup> Ibid., p. 52.

<sup>223</sup> Ibid.

<sup>224</sup> Ibid., p. 54.

<sup>225</sup> Ibid.

loin d'être générale.

Cependant, puisqu'on constate alors une tendance continue à plus de mobilité, l'abbé Brion juge inutile que l'Eglise cherche à s'acharner à « reproduire une structure stable dans la situation actuelle d'instabilité »<sup>226</sup>.

Le mouvement social de mai 1968 ayant confirmé la prédominance des phénomènes et des fonctionnements sectoriels sur ceux qui relèvent du local et de l'habitat - immeuble, quartier - l'abbé Brion propose de substituer au découpage géographique en diocèses et en paroisses une évangélisation organisée par groupes socioprofessionnels. « ***Si nous voulons annoncer l'Evangile*** », affirme-t-il, « ***c'est par là sans doute qu'il faut se placer*** »<sup>227</sup>.

Prenant comme hypothèse l'édification d'une Z.U.P. de 30 000 habitants, l'abbé Brion suggère d'abord qu'un lieu de culte soit réalisé à l'échelle de la ville mais à seule fin d'abriter le culte hebdomadaire. Cependant, l'implantation de ce type d'édifice spécifique au centre de la cité lui semble hasardeuse car on observe alors que les cathédrales anciennes se vident de manière régulière. Il propose donc d'implanter ce type de nouvel équipement le long des grands axes routiers à la sortie des villes. « ***Alors cathédrales de la route ? Cathédrales des champs ? Si l'on n'y fait plus, dans ces églises qu'assurer le culte hebdomadaire, pourquoi pas ?*** », suggère l'abbé Brion qui voit dans ce type de proposition le moyen de se débarrasser de l'obsession du territorial, du paroissial<sup>228</sup>. Mais, il lui apparaît que cette solution est hasardeuse car elle présuppose que l'on continue de concevoir la cité comme composée de fidèles, « de clients, d'assujettis plutôt » pour lesquels il faudrait continuer à construire des locaux. De plus, l'abbé Brion a le sentiment qu'un édifice spécialisé de manière purement fonctionnelle dans le seul culte dominical et déconnecté de toute fonction pastorale verra sa fréquentation subir directement les effets du développement de la mobilité : « ***Pourquoi implanter [ce type d'église] dans une cité qui, autant qu'on puisse s'en rendre compte par les moeurs d'aujourd'hui, est déjà, et sera encore plus demain, déserte le dimanche et, déjà, le samedi*** »<sup>229</sup>.

Ces incertitudes sont aggravées par des remises en question encore plus radicales qui, dans la période qui suit le concile Vatican II, atteignent les bases mêmes du culte catholique. Ainsi, au sein même de l'Eglise on s'interroge sur le caractère obligatoire de la messe dominicale. L'abbé Michel Brion se fait l'écho de cette contestation qui rappelle que le christianisme se fonde d'abord sur une éthique de vie avant d'être un culte obligatoire à Dieu. « L'Eucharistie n'est effectivement que le culte, la pratique de ceux qui professent la Parole du Christ », rappelle-t-il, « ***Ce qui est le centre de la vie chrétienne n'en est pas à proprement parler l'objet*** ». La prise en compte de la demande de

<sup>226</sup> Ibid.

<sup>227</sup> Ibid., p. 56.

<sup>228</sup> Ibid., p. 65.

<sup>229</sup> Ibid.

l'abandon du rite hebdomadaire provoquerait un bouleversement de la conception du lieu de culte qui se réduirait, de fait, à ne plus être qu'un équipement peu important. Cette évolution radicale supposerait un renversement de l'ordre de priorité, au sein de l'organisation paroissiale, dans la mission des curés qui jusqu'à présent était accordé à l'administration des chrétiens au détriment de l'évangélisation des populations urbaines. «**Le couple administration-évangélisation se renverse. La synthèse péniblement élaborée vole en éclats ! Il ne s'agit pas d'aboutir à un sage équilibre** », résume l'abbé Brion, « *il s'agit, bien au contraire, de consacrer tous les crédits dont on peut disposer à l'évangélisation* »<sup>230</sup>.

Afin d'illustrer son propos, l'abbé Michel Brion évoque un lieu de réunion des mouvements chrétiens à Nantes qui fonctionne alors depuis plusieurs dizaines d'années. Cette maison semblable à d'autres, qu'il qualifie de « maison d'église »<sup>231</sup>, est constituée de salles de réunions, du logement de trois ou quatre prêtres et d'un permanent, d'un bureau pour le secrétariat, et d'une pièce servant de chapelle. Pour l'abbé Brion c'est ce type de lieu situé au coeur de la ville, axé sur la diffusion des idées, la formation des militants, la rencontre des hommes quels que soient leurs milieux et leurs croyances, où les chrétiens puissent célébrer la messe entre eux qu'il s'agit de reproduire et de vulgariser.

L'architecture de cette « maison d'église » ne se singulariseraient pas de celle des autres édifices de la ville. Son fonctionnement ne serait pas réservé aux seuls chrétiens et les chrétiens eux-mêmes ne s'y réuniraient pas d'abord et exclusivement pour y accomplir des rites. Ce bâtiment serait destiné à abriter les réunions d'une Eglise de militants composée de chrétiens « fervents mais peu nombreux »<sup>232</sup>. Cependant, il subsisterait des réunions de masse au caractère plus exceptionnel : foules de sympathisants se regroupant pour une liturgie encore solennelle, rassemblements d'adhérents à l'occasion de la tenue de congrès annuels etc. Dans le cadre de cette hypothèse, l'abbé Brion imagine que ni la liturgie domestique ni celle de masse ne se traduirraient par d'importants besoins de locaux. Si l'obligation de la messe dominicale disparaissait également, les contraintes résultant de la nécessité de prévoir des lieux fixes de réunion dominicale pour l'ensemble des chrétiens n'auraient plus d'objet. Poursuivant cette réflexion jusque dans ses conséquences extrêmes, l'abbé M. Brion en déduit que les inconvénients qu'il pouvait y avoir pour les chrétiens à utiliser des locaux publics « *à cause de l'accaparement, de l'envhissement qui est justement redouté* », n'existeraient plus<sup>233</sup>.

Dans cette optique, les zones d'extension urbaine et les stations de vacances apparaissent comme des lieux d'expérimentation de nouveaux modes de pratique religieuse : messes de groupe spécialisées pour certaines catégories de la population, cultes se déroulant à n'importe quel moment de la semaine, messes doublées de

<sup>230</sup> Ibid., p. 70.

<sup>231</sup> Ibid., p. 72.

<sup>232</sup> Ibid., p. 79.

<sup>233</sup> Ibid.

rassemblements occasionnels...

Pour l'abbé Brion, le remplacement dans les Z.U.P. du réseau traditionnel d'églises par des relais paroissiaux articulés autour d'une église principale, apparaît comme une simple adaptation du maillage géographique territorial qui n'en remet pas en cause le principe. Au contraire, l'alternative qu'il propose, ne passe plus obligatoirement par la construction de nouvelles églises. En revanche, les équipes paroissiales pourraient être conduites à investir dans les quartiers d'extension urbaine des édifices quelconques pour en faire des « **maisons d'église** ». Quant aux chrétiens de ces quartiers restés attachés à des rites plus traditionnels mais gagnés « **de façon générale ou occasionnelle, à la civilisation du bitume** », il suggère pour les accueillir que l'on réalise des « église(s) de route »<sup>234</sup> ou qu'on les renvoie vers les anciennes églises voisines.

Il juge également aberrant de maintenir l'obligation de la messe dominicale sur les lieux de vacances - car elle transforme les églises des stations balnéaires en « usine à messes » durant les huit semaines de l'été - et propose de leur substituer des messes sectorielles destinées aux campeurs, aux jeunes, aux mères, aux vieillards<sup>235</sup>.

Quant aux chrétiens militants ceux-ci pourraient se passer complètement d'église : « **Dans la perspective nouvelle** », écrit-il, « **on peut ne rien faire** »<sup>236</sup>. L'abbé Michel Brion ne voit d'ailleurs pas pourquoi il faudrait construire des églises nouvelles pour tenter de récupérer des pratiquants qui, semble-t-il, n'ont rien à attendre de l'expression liturgique de l'Eglise contemporaine. « **Ceux-ci comprendront bien d'ailleurs, puisque l'argent manque, qu'on les renvoie aux anciens édifices qu'au demeurant ils préfèrent** », conclut-il<sup>237</sup>.

Cependant l'évolution de l'Eglise - de l'institution ecclésiastique encadrant la société sur le modèle laïque et marquant la ville de ses monuments visibles, à des réseaux de petits groupes de fidèles organisés en structures lâches, sans bâtiments propres - ne pouvait s'envisager que lentement et en parallèle des structures établies. La « maison d'église », échappant à l'emprise traditionnelle et n'ayant pas pour vocation de servir à l'encadrement de la population, constituerait ainsi le moyen d'apporter un dynamisme nouveau à la religion chrétienne.

L'abbé M. Brion conçoit donc la « maison d'église » comme une antithèse de l'église traditionnelle tant du point de vue de sa conception que de son positionnement dans la ville : « **Elle ne domine pas la cité, elle en a même évité le centre abandonné aux affaires. Elle n'est pas le palais du Maître du ciel sur la terre. On n'y vient pas vénérer dans la crainte mais communier et communier c'est contempler. (...) A la porte point de signe qui rappelle la destinée terrible qui les attendrait, le Dieu terrible qui les attendrait, le Dieu qui les surveillerait attentivement et compterait**

<sup>234</sup> Ibid., p. 83.

<sup>235</sup> Ibid.

<sup>236</sup> Ibid.

<sup>237</sup> Ibid.

*leurs manquements. Mais, provisoire ou permanent, le symbole d'une invitation aux plaisirs des noces : " Aimez-vous les uns les autres, c'est à ce signe qu'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples " »<sup>238</sup>.*

Mais la traduction architecturale de ce nouveau type d'organisation qui, de l'aveu de l'abbé M. Brion lui-même, ne pourrait jamais être qu'une réalité spirituelle, laissait le champ libre à toutes les possibilités de création.

Ainsi, certains proposeront d'édifier dans chaque cité un grand édifice, sorte de grande cathédrale dédiée à la seule fonction spirituelle tandis que pour la liturgie domestique les chrétiens se réuniraient selon les possibilités et les besoins : « **On peut se réunir là où on veut comme on peut** »<sup>239</sup>. Quant à la définition des formes et au choix des lieux les plus appropriées, ils résulteraient simplement de l'expérience et du contexte.

D'autres, au contraire, souhaiteront que l'on installe au détour des rues des petits oratoires à l'architecture sans prétention afin qu'ils deviennent, pour quelques personnes, des lieux de paix et de communion. En revanche, en cas de nécessité, la réunion de l'ensemble des chrétiens d'une ville, se ferait dans un lieu public transformé le temps d'une journée en lieu du ralliement de l'ensemble de la communauté.

L'abbé M. Brion souligne la difficulté de concilier la nécessaire créativité que suppose la mise en oeuvre de tels projets et la rigidité du processus de conception des zones d'urbanisation nouvelles. Pour édifier les « maisons d'églises », ces « fraternités », bases contemporaines du renouveau religieux qu'il appelle de ces voeux, il suggère de prendre modèle sur les monastères qui, au Moyen Age, s'implantaient aux abords des villes et en dehors des structures paroissiales, mais aussi, ce qui est moins ordinaire, sur les politiques d'implantation des grandes surfaces commerciales : « **Somme toute, sur un plan d'urbanisme, est-ce faire autrement que le commerce – cette espèce d'évangélisation, rappelons-nous ! – qui va implanter ses 'Record' et ses 'Carrefour', hors du carcan des villes, dans la plus grande liberté et avec quel succès !** »<sup>240</sup>.

Ainsi, s'il faut encore construire des églises, l'abbé M. Brion aboutit à la conclusion que cela ne pourra se faire qu'en dehors des villes - mêmes nouvelles - et en rupture totale avec l'organisation territoriale en paroisses : « **Créer, de toutes pièces, en tâtonnant, de nouveaux signes ne peut pas se faire peut-être dans le carcan des villes nouvelles** », écrit-il, « **alors est venue l'idée que pour éviter tous ces problèmes, l'Eglise s'évade de quelque manière de cités trop bien agencées en même temps que de l'encadrement paroissial. A l'instar des monastères d'hier – ces conquérants des villes – et des supermarchés géants d'aujourd'hui, qu'elle aille créer, à proximité mais en dehors des agglomérations, des maisons d'église, des "fraternités", signes du Père et non du Maître, tandis que la liturgie domestique, ou** ».

<sup>238</sup> Ibid., p. 95.

<sup>239</sup> Ibid., p. 97.

<sup>240</sup> Ibid., p. 98.

***de groupe, se développera au gré des circonstances dans les cités nouvelles »***<sup>241</sup>. Ce sont ces idées que l'abbé Michel Brion tentera de réaliser dans le diocèse de Nantes.

## **6) Une Eglise constituée de « pierres vivantes » ?**

---

De la construction de lieux de culte à l'architecture banale à l'utilisation banale de locaux de réunion

Au début des années soixante, dans les grands ensembles qui précéderont les Z.U.P., le clergé catholique lorsqu'il ne souhaitait pas construire d'églises traditionnelles, édifica néanmoins des locaux dédiés, en premier lieu, au culte. Plus tard, au début des années soixante-dix dans le cadre des villes nouvelles<sup>242</sup>, apparut parfois une orientation plus radicale consistant à ajourner sine die tout projet de construction de bâtiments cultuels. On se contenta d'utiliser les locaux de réunion - les LCR et Maisons de quartier - que les urbanistes avaient prévus en grand nombre<sup>243</sup>. Il s'agissait d'éviter que les prêtres décident à priori de la nature des équipements religieux à édifier et de faire en sorte qu'ils laissent aux fidèles - les « pierres vivantes » de l'Eglise - le temps et la possibilité de formuler leurs propres réponses.

Les expériences vécues par les pères Michel Cantin et Roger Pannier, à Sarcelles puis à Cergy-Pontoise, sont exemplaires de l'évolution des mentalités du clergé catholique militant des années soixante et soixante-dix. L'absence de lieu spécifiquement consacré au culte et l'extrême discrétion du clergé reflètent l'incertitude profonde de ce dernier quant au devenir des communautés catholiques dans la cité moderne.

### **a) Les centres paroissiaux de Sarcelles**

Le père Michel Cantin arriva à Sarcelles<sup>244</sup> au début des années soixante. On approchait alors du concile Vatican II. Michel Cantin avait fait sien le slogan qu'il ne fallait pas construire d'églises « triomphantes ». La communauté catholique s'est d'abord installée dans de grandes baraquées de chantier. Puis, le temps que l'on construise le premier centre paroissial, elle s'est réunie dans une grande soute à charbon de secours attenante à la première chaufferie. La communauté y installa un autel. Cette installation provisoire dura un an.

« *Là, c'était vraiment l'église pauvre dans la ville qui se construisait* », se souvient Michel Cantin, « *A la demande du diocèse on a édifié dans cette cité - non*

<sup>241</sup> Ibid., p. 102.

<sup>242</sup> Au milieu des années soixante-dix cinq villes nouvelles sont en cours d'aménagement en région parisienne : Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-vallée, Melun-Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines.

<sup>243</sup> A Cergy-Pontoise était prévu un LCR pour 600 logements et une Maison de quartier pour 3 à 400 logements.

<sup>244</sup> Ensemble de 10 000 logements conçus par les architectes Roger Boileau et Jacques-Henry Labourdette, 1955-1970. L'absence des équipements de base rendit la vie difficile aux premiers habitants de Sarcelles. Voir à ce sujet J. Abram L'architecture moderne en France, tome2, pp. 136-138.

*pas des églises « triomphantes » comme on disait - mais trois centres paroissiaux. C'est ainsi qu'on appelait ces lieux de culte. Il ne s'agissait pas d'églises mais de salles de réunion plus ou moins grandes permettant ainsi le culte. L'utilisation première était destinée à la communauté chrétienne. Ces centres paroissiaux étaient très appréciés*<sup>245</sup>.

Au début de la construction de Sarcelles, aucune salle de réunion ni aucun équipement n'avait d'ailleurs été prévu pour accompagner les logements collectifs. La communauté catholique fut donc la seule à avoir pris l'initiative de construire des lieux de réunion. C'est ainsi que lorsque le premier cosmonaute soviétique, Youri Gagarine, est venu faire une conférence à Sarcelles, le parti communiste s'est adressé à la paroisse catholique afin qu'elle lui prête une salle parce qu'il n'en existait pas d'autres.

Cependant, comme à la fin des années soixante la communauté catholique de Sarcelles n'arrivait pas à rembourser les emprunts qu'elle avait contractés pour réaliser les trois centres paroissiaux, elle proposa au maire communiste de lui en vendre deux. En effet, l'équipe municipale récemment élue ne disposait d'aucune salle de réunion et se montrait soucieuse de développer une vie culturelle. « **Nous n'avons conservé que le centre paroissial Jean-XXIII qui était le plus central** », se souvient Michel Cantin<sup>246</sup>.

### b) Les LCR de Cergy-Pontoise

La décision d'édifier une ville nouvelle sur le territoire des communes de Cergy et de Pontoise a été prise au milieu des années soixante. En 1970, l'évêché demanda au père Roger Pannier de se rendre à Cergy afin qu'il prenne contact avec les aménageurs et les travailleurs des chantiers de la ville nouvelle qui sortait de terre. Toujours à la demande de l'évêché, le père Michel Cantin quitta Sarcelles l'année suivante et le rejoignit.

Lorsque les deux prêtres arrivèrent sur place, ils prirent connaissance d'un projet de lieu de culte oecuménique qui avait été conçu par les Chantiers diocésains de Seine-et-Oise et sur lequel avaient déjà travaillé des architectes<sup>247</sup>. Mais ce projet ne vit pas le jour. En effet, la position des prêtres fut d'attendre l'arrivée des habitants et des chrétiens. « *Au sein de l'Eglise, comme dans toute la société, beaucoup de choses faisaient alors l'objet d'une remise en cause* », souligne Roger Pannier, « *nous désirions donc discuter de la forme que prendrait la vie de l'Eglise dans l'avenir. On s'interrogeait sur la nature des équipements dont auraient besoin les chrétiens. On ne voulait surtout pas répondre à ces questions sans connaître la problématique de la vie future de l'Eglise. On ne souhaitait pas formuler de réponses fondées sur des problématiques révolues* »<sup>248</sup>.

<sup>245</sup> Père Michel Cantin. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 24 novembre 2000.

<sup>246</sup> Père Michel Cantin. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 24 novembre 2000.

<sup>247</sup> La Mission d'Aménagement avait réservé un terrain pour édifier une église au centre Préfecture et demandait qu'une construction soit édifiée en 1971. L'Évêché songeait à ce moment-là à édifier un centre oecuménique. Voir à ce sujet Franck Debié et Pierre Vérot, Urbanisme et art sacré, 1991, p. 228.

Les mêmes questions se posaient dans d'autres villes nouvelles en cours d'aménagement. C'est ainsi que, très rapidement, se constitua un groupe de réflexion de tous les prêtres qui avaient été affectés dans les villes nouvelles<sup>249</sup>. On y rappelait que l'Eglise est d'abord une communauté de personnes, de fidèles de Jésus Christ qui se réunissent pour prier et témoigner de l'Evangile, avant d'être un édifice.

A Cergy, les prêtres souhaitaient réfléchir au type de vie d'Eglise, de liturgie qu'il fallait mettre en place dans le cadre particulier d'une ville dont l'urbanisme était entièrement planifié. La ville était prévue par quartiers, divisés en secteurs, les secteurs en îlots d'environ 600 logements (2000 habitants). Les îlots possédaient une école et un LCR, les prêtres se demandaient si la vie collective des chrétiens n'allait pas être vécue à ce niveau qui possédait une certaine autonomie, et surtout, s'il ne fallait pas laisser aux futurs habitants la responsabilité d'organiser la vie collective et de décider de la nature des « **équipements religieux** ». « **On ne voulait pas anticiper sur la forme qu'allait prendre ces communautés** », indique Roger Pannier, « **Nous avons donc attendu les premiers habitants. Ceux-ci sont arrivés en 1972-1973** »<sup>250</sup>.

Cette orientation s'appuyait sur une réflexion qui se développait dans l'Eglise de France autour du concept « d'unités pastorales de base ». Ainsi, en 1969, l'Assemblée évêques-prêtres qui se réunit à Lourdes, vota un document qui soulignait que de profondes transformations s'imposaient pour « **rejoindre d'abord les personnes dans leur vie au sein des différents modes de regroupements** » et pour « **faire surgir d'authentiques communautés du peuple de Dieu où prêtres, religieux et religieuses, laïcs assument en coresponsabilité la mission de l'Eglise** »<sup>251</sup>. Les villes nouvelles apparaissaient comme le terrain idéal pour vivre une telle recherche ecclésiale.

Pendant environ une quinzaine d'années les prêtres se sont ainsi refusés à construire. Au début se sont ainsi constituées de petites équipes qui se rassemblaient les unes chez les autres pour prier et pour réfléchir aux questions relatives à la présence et au devenir de la communauté catholique dans la ville. Pour le culte, les fidèles se rendaient dans les paroisses voisines. Cette période fut très marquée par une position volontairement très en retrait des prêtres. « **Nous avons voulu être très discrets** », écrit Roger Pannier en 1976 dans un article où il tire un premier bilan de l'expérience conduite à Cergy, « **Un peu dans la ligne de Saint-Paul, nous voudrions aider "les églises à naître", multipliant les contacts mais participant peu aux réunions... laissant la**

<sup>248</sup> Père Roger Pannier. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 7 février 2001.

<sup>249</sup> « Les prêtres en mission dans les 5 villes nouvelles de la Région parisienne se rencontrent deux fois par trimestre. Les pastorales vécues dans chaque ville ont des points de convergence et de divergence : richesse. (...) Localement des paroisses anciennes, des grands ensembles vivent la même recherche ? Seul le contexte change, leurs avancées sont parfois plus radicales que les nôtres, nous nous retrouvons tous les mois », Roger Pannier, « La foi, l'Eglise à Cergy », UREP Information Service, n° 46, 1976, p. 15.

<sup>250</sup> Ibid.

<sup>251</sup> Cité par Roger Pannier dans « Une ville nouvelle Cergy-Pontoise », UREP Information Service, n° 46, 1976, p. 9.

*responsabilité et la conduite aux chrétiens, respectant les diversités, créant des liens, faisant le lien entre tous, partageant la responsabilité de l'ensemble dans une équipe laïcs-religieuses, prêtres* »<sup>252</sup>.

Certains « laïcs baptisés » ont donc joué un rôle très important dans l'animation de la communauté comme l'illustre le témoignage de Madame Brigitte Chambolle qui fut durant plusieurs années permanente pastorale de la communauté catholique de la ville nouvelle : « *Chrétienne militante, arrivant à Cergy, je suis allé voir tout de suite les prêtres Michel Cantin et Roger Pannier, les “pères fondateurs” de la communauté catholique de la ville nouvelle. Ceux-ci m'ont alors fait part de leurs orientations en matière de lieu de culte. Ils disaient vouloir attendre que les habitants décident du lieu où ils souhaiteraient se rassembler mais je crois qu'au fond d'eux mêmes ils ne désiraient pas réellement que l'on s'engage dans la construction d'églises. En organisant des cultes dans les LCR et dans les Maisons de Quartiers, cela nous obligeait également à rencontrer les autres associations. Certains soirs nous tenions ainsi notre réunion d'ordre pastoral tandis que se déroulaient dans les salles adjacentes des réunions de Lutte Ouvrière, d'un syndicat de copropriétaires et de l'école de danse. Je trouvais cela très sympathique* »<sup>253</sup>.

Cependant ce point de vue n'était pas forcément partagé avec la même force par l'ensemble des membres de la communauté catholique de Cergy. En effet, rares étaient ceux dont l'engagement était aussi volontariste que celui de Madame Chambolle. Sans doute la plupart des fidèles suivaient-ils cette expérience parce qu'ils n'avaient pas tellement le choix et qu'ils faisaient confiance aux prêtres.

L'un des arguments qu'avançaient les prêtres, pour justifier l'absence de projet de construction d'église, était qu'il valait mieux investir dans la formation des hommes que dans les pierres. « *Investir dans la formation des hommes* » signifiait qu'ils estimaient qu'il valait mieux financer des permanents en pastorale. Permanents dont fit partie pendant plusieurs années Madame Brigitte Chambolle. Mais selon cette dernière, l'évêché n'a pas suffisamment développé cette expérience : « *Si l'Evêché a bien voulu accepter qu'il y ait des permanents en pastorale – nous étions moins d'une dizaine pour tout le département -, il n'y a pas eu de volonté déterminée de multiplier les travailleurs pastoraux comme cela c'est fait dans le nord de la France ou, par exemple, il y en avait environ cent cinquante* »<sup>254</sup>.

Cependant, au bout d'un certain temps, les membres de la communauté catholique naissante ont réclamé qu'une certaine vie d'Eglise - pour le catéchisme de leurs enfants ou pour les messes - se manifeste dans la ville nouvelle. « *La question s'est alors posée de la nature des équipements où vivre ces nécessités cultuelles ou religieuses* », se souvient Roger Pannier, « *la réponse fut très simple. Il existait des Maisons de quartier ou des LCR, locaux où toutes les associations se retrouvaient.* »

<sup>252</sup> Roger Pannier, « La foi, l'Eglise à Cergy», UREP Information Service, n° 46, 1976, p. 14.

<sup>253</sup> Brigitte Chambolle. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 2 février 2001.

<sup>254</sup> Ibid.

*Nous avons donc décidé que la vie religieuse - dans la mesure où elle aurait besoin de locaux - se ferait dans ces locaux collectifs (fig. 40). Ce choix était très intéressant parce qu'il permettait de développer les contacts avec les habitants* »<sup>255</sup>. En effet les règles d'urbanisme avaient conduit à la construction de nombreuses salles de réunion. « Pour un quartier d'à peine dix-mille habitants », précise Michel Cantin, « *on disposait de cinquante salles de tailles différentes. On bénéficiait d'une notion plus ouverte de la laïcité qui permettait d'utiliser ces locaux même pour le culte, comme le faisait n'importe quelle association. On a donc utilisé les locaux collectifs résidentiels. C'était différent des constructions que l'on avait réalisées vingt ans auparavant à Sarcelles. On a pu célébrer dans ces salles l'eucharistie, y faire de grandes fêtes religieuses* »<sup>256</sup>.



Fig. 40 : Messe de Noël dans la Maison de quartier des Touleuses à Cergy-Pontoise (1979).

<sup>257</sup>

Quant aux mariages et aux enterrements, les cérémonies ne se déroulaient pas dans les LCR mais à l'église Saint-Christophe de Cergy-village. En effet, même les fidèles les plus intéressés par la recherche religieuse et ecclésiale préféraient que ces cérémonies se déroulent dans l'église du XIII<sup>ème</sup> siècle de l'ancien village de Cergy. « *En cas d'enterrement, il fallait qu'on cherche une église pour mettre le cercueil. De même pour les mariages que nous n'avons jamais pu célébrer dans ces salles* », reconnaît

<sup>255</sup> Ibid.

<sup>256</sup> Père Michel Cantin. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 24 novembre 2000.

<sup>257</sup> (Photo de Brigitte Chambolle).

Michel Cantin<sup>258</sup>.

Les responsables de l'aménagement de la ville nouvelle se montrèrent très satisfaits de la décision prise par la communauté catholique d'utiliser les locaux de réunions car ils souhaitaient que toutes les associations puissent s'y retrouver.

Après plusieurs années cependant, l'Etablissement Public demanda à la communauté catholique de se prononcer quant à la question de l'édification d'une église. En effet l'Evêché avait acheté un terrain en accord avec les aménageurs. Une consultation fut donc organisée sur la base d'une enquête très sérieuse auprès des membres de la communauté catholique. Une importante majorité des fidèles actifs - les « pierres vivantes » de la communauté pour reprendre le vocable qui était alors utilisé - s'est prononcée pour la poursuite de l'activité religieuse dans les locaux collectifs. Les réunions ont donc continué dans les LCR puis dans la Maison de quartier lorsqu'elle fut construite. D'ailleurs, aujourd'hui encore, dans les premiers quartiers de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, on continue de célébrer la messe dans les locaux de réunion voire même lors de cérémonies plus importantes dans des salles de sport (fig. 41).



*Fig. 41 : Confirmation au gymnase de Cergy Saint-Christophe (1990).*

259

Le fonctionnement sans église a duré plus d'une quinzaine d'années. Les LCR offraient de nombreux avantages, en particulier celui d'être économiques. De plus, pour les prêtres, cette pratique avait un côté très positif car « **on célébrait la vie là où il y avait la vie** »<sup>260</sup>. Néanmoins, les salles polyvalentes présentaient de nombreux inconvénients

<sup>258</sup> Ibid.

<sup>259</sup> (Photo de Brigitte Chambolle).

comme le raconte Michel Cantin : « *on ne savait jamais qui avait la clé, parfois l'association qui avait précédé n'avait pas joué le jeu et, la réunion s'étant terminée la veille à cinq heures du matin, la salle n'avait pas été nettoyée* »<sup>261</sup>. De plus, l'absence de lieu spécifiquement affecté au culte se révéla, à la longue, très fatigante. « *En effet, chaque dimanche il fallait apporter l'ensemble du mobilier, les vases, les verres qui servaient de calice, le décor* », se souvient Brigitte Chambolle, « *C'était sympathique de se mobiliser pour une fête mais le faire systématiquement toutes les semaines était finalement lassant* »<sup>262</sup>.

Cette expérience fut suivie avec intérêt par l'évêché qui eut l'occasion d'exprimer son soutien lorsqu'elle suscita une opposition. Une pétition importante fut en effet organisée contre la non construction d'un lieu de culte, la non célébration eucharistique hebdomadaire et l'attitude trop discrète des prêtres<sup>263</sup>. « *Pendant deux ou trois ans en effet nous nous sommes peu montrés* », se souvient Roger Pannier, « *notre but était que les chrétiens participent à la construction de la ville qu'ils fassent partie des associations, qu'ils se mêlent à tout ce qui se faisait. Ensuite, on aurait examiné comment une église – communauté et bâtiments - aurait pu naître de ce creuset. Nous n'avions donc pas besoin d'équipements puisque nous trouvions ce que nous avions besoin pour nous. Les fidèles qui étaient opposés à cette démarche sont allés voir l'évêque de Pontoise, Monseigneur Rousset. Celui-ci leur a affirmé qu'il avait nommé deux prêtres dans lesquels il avait confiance et que c'était avec eux qu'ils devaient discuter* »<sup>264</sup>.

Cependant, quand la population de la ville nouvelle a atteint 100 000 habitants environ<sup>265</sup>, l'Eglise Saint-Christophe de Cergy-village a commencé à ne plus être en mesure de répondre aux besoins de la communauté catholique de la ville nouvelle. Parallèlement l'accroissement de la population a conduit à une très forte occupation des salles de réunion. Cette situation a décidé la communauté à construire une église. « *Alors qu'au début des années soixante-dix on nous incitait à occuper les locaux collectifs et à constituer un collectif associatif* », indique Roger Pannier, « *quinze ans après, il devint nécessaire de construire pour disposer des équipements religieux répondant aux besoins de la communauté catholique, numériquement la plus importante* »<sup>266</sup>.

<sup>260</sup> Ibid.

<sup>261</sup> Ibid.

<sup>262</sup> Brigitte Chambolle. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 2 février 2001.

<sup>263</sup> Voir à ce propos l'article de Roger Pannier « La foi, l'Eglise à Cergy », *UREP Information Service*, n° 46, 1976, p. 13.

<sup>264</sup> Père Roger Pannier. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 7 février 2001.

<sup>265</sup> La population de Cergy est passée de 2 000 à 48 000 habitants entre 1968 et 1990. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise comptait 176 145 habitants en 1994.

<sup>266</sup> Père Roger Pannier. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 7 février 2001.

La première église qui fut édifiée est l'église Notre-Dame-des-Peuples (1986). L'Etablissement Public de la ville nouvelle organisa un concours. Un jury, composé de membres de l'Etablissement Public, de l'Evêché, de l'Association parisienne de construction, et de la communauté catholique locale a décidé du choix du projet<sup>267</sup>.

Les communautés catholiques se sont alors senties soulagées de retrouver de grands locaux dont elles pouvaient disposer quand elles le voulaient. « *Les communautés chrétiennes ont besoin de locaux pour la rencontre, cultuelle ou non* », estime de nos jours le père Michel Cantin, « *Une mentalité évangélique permet de s'adapter beaucoup. Il faut cependant reconnaître qu'une grande assemblée se recueille plus difficilement peut-être dans une salle banalisée. Cependant, l'essentiel demeure dans le vécu d'une communauté. Les locaux doivent servir cette vie*

<sup>268</sup> ».

D'ailleurs, dès le milieu des années soixante-dix, le père Roger Pannier s'interrogea sur le bien fondé d'une démarche radicale fondée sur la discréption des prêtres et l'absence de construction religieuse à l'opposé de la tradition catholique. « *N'avons-nous pas "rêvé" ? Les chrétiens sortant d'une ère où toutes les fonctions, les responsabilités étaient assumées par des clercs, monopolisés par eux, une mutation brutale est-elle possible, souhaitable ?*

<sup>269</sup> ».

« *Durant les années cinquante il existait une spiritualité de l'enfouissement avec le père Voillaume*

<sup>270</sup> », estime Brigitte Chambolle, « *Le choix des pères Cantin et Pannier de ne pas construire d'église relevait un peu de cette spiritualité-là. De nos jours on se trouve, à l'inverse, dans un mouvement de 'supervisibilité', de grands rassemblements. Peut-être parce que l'Eglise se sent désormais en minorité et en perte de vitesse alors que, durant les années soixante-soixante-dix, elle se sentait encore assez forte*<sup>271</sup> ».

Cette évolution s'explique aussi parce qu'il s'agissait d'une réaction contre l'époque précédente et le caractère démonstratif de l'architecture religieuse qui avait prévalu jusque-là.

## C - L'église monumentale en question

<sup>267</sup> Ce mouvement s'est poursuivi puisque deux églises ont été construites à ce jour tandis qu'une troisième va être édifiée.

<sup>268</sup> Père Michel Cantin. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 24 novembre 2000.

<sup>269</sup> Roger Pannier, « La foi, l'Eglise à Cergy », UREP Information Service, n° 46, 1976, p. 14.

<sup>270</sup> Dans Au cœur des masses, le père Roger Voillaume, prieur des Petits Frères de Jésus, écrit ainsi : « Nous fondre au milieu des hommes, c'est pour nous, vivre en humbles Petits Frères dans un amour vrai de Jésus et de la pauvreté » (p. 529).

<sup>271</sup> Brigitte Chambolle. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 2 février 2001.

## **1) L'église dans l'imaginaire et la culture des architectes**

---

Lieu de rassemblement des fidèles, la pérennité de son usage, la simplicité et la permanence de son programme, sa visibilité et son statut de monument symbolique de la cohésion urbaine, ont fait de l'église un monument qui lie identité, permanence et tradition. L'édifice religieux a ainsi pu jouer dans l'imaginaire architectural la fonction d'un invariant historique permettant de fonder, par delà les singularités propres à chaque époque, l'intemporalité, la durabilité et la supériorité de l'architecture sur la construction.

En effet, religieux ce monument l'est dans toute l'acceptation du terme. C'est un lieu qui a pour objet de rassembler (du latin *religere* - rassembler, recueillir) le clergé, les fidèles. Religieux, l'église l'est également parce qu'elle a vocation de relier (du latin *religare*) le présent au passé : la commémoration du sacrifice du Christ, mais aussi, l'ordonnance traditionnelle des bâtiments. Chaque église possède une nature complexe qui lui vaut de composer avec des données topographiques, contingentes au lieu de construction (la configuration de la parcelle, les voies d'accès, la volumétrie des constructions environnantes...) mais aussi avec des données plus diffuses comme, en particulier, celles relatives à l'histoire de la construction religieuse. L'église est reliée à l'architecture religieuse d'époques antérieures. Mais les liens avec la chaîne des monuments religieux n'est pas d'ordre géométrique mais topologique, un peu comme celles qui unissent les éléments d'une collection. L'église est un lieu qui relit et assume la tradition architecturale.

Enfin l'église est le monument où l'architecture touche, de par sa fonction, au sacré. Cette conjonction physique permet d'opérer certaines confusions entre la valeur d'art et le sacré : en consacrant l'église ou la cathédrale, le prêtre ou l'évêque ne confèrent-ils pas également au lieu de culte, donc à son architecture, une essence sacrée qui l'installe au dessus de la simple construction, qui en fait un édifice exceptionnel dans la ville.

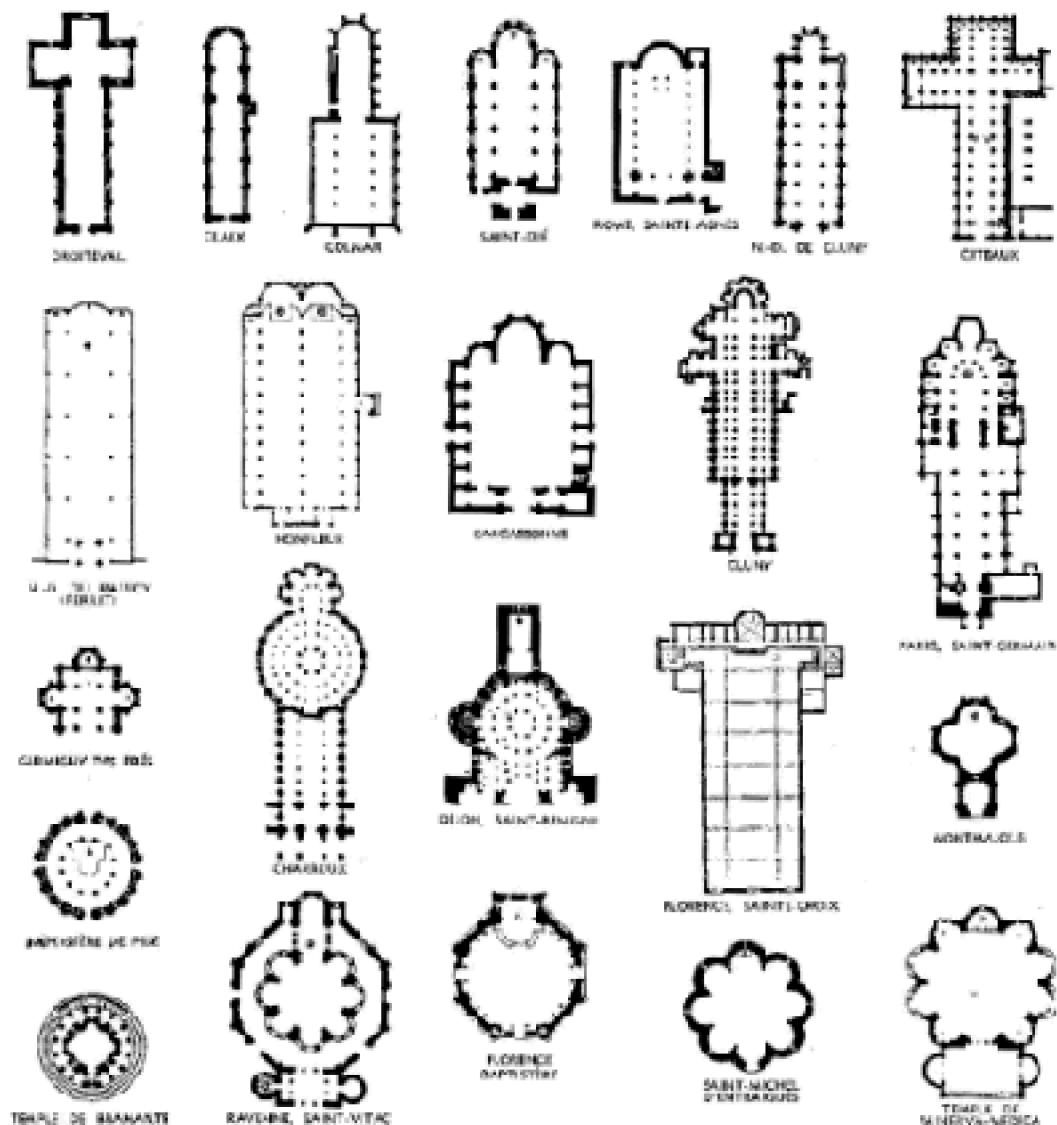
L'édifice cultuel, du fait de sa fonction symbolique de condensateur de la mémoire architecturale et de sa qualité monumentale a ainsi pu jouer un rôle clef à l'époque contemporaine : celui de dispositif de consécration architecturale des matériaux et des procédés dont la vulgarisation accompagnait la révolution industrielle.

Pour illustrer ce propos, on rappellera que le béton armé, dont l'usage architectural était regardé avec réticence par de nombreux architectes au début du XX<sup>ème</sup> siècle, fut consacré comme matériau d'architecture après que la critique ait salué l'église Notre-Dame du Raincy d'Auguste Perret comme un chef d'œuvre<sup>272</sup> qualifié de « Sainte-Chapelle du béton armé », comparaison devenue rapidement un cliché<sup>273</sup>.

<sup>272</sup> Le Chanoine Arnaud d'Agnel écrit ainsi en 1936 : « Aujourd'hui combien d'églises de béton jugées laides ou profanes sous le coup de la surprise sont admirées pour la plupart, admirées par beaucoup. Ainsi en est-il de Notre-Dame du Raincy ». Chanoine Arnaud d'Agnel, L'art religieux moderne, 1936, p. 12.

<sup>273</sup> « Dès qu'on entre, c'est un éblouissement », écrit, par exemple, Maurice Brillant, « On a bien l'impression de se trouver, comme on l'a dit, dans une chapelle moderne : « la Sainte-Chapelle du béton armé » ; l'esprit est le même à six ou sept siècles de distance ». Maurice Brillant, L'art chrétien en France au XX<sup>ème</sup> siècle, 1927, p. 358.

L'importance de la place centrale de l'église, en tant que dispositif révélateur de la capacité d'art de l'architecture, se vérifie à travers l'exemple de Notre-Dame du Raincy comme le montre cette planche extraite du numéro spécial de L'Architecture d'Aujourd'hui de 1938 consacré à l'architecture religieuse où l'on trouve inclus parmi tout un ensemble de plans d'églises romans, gothiques, renaissants ou classiques – résumé muet et d'autant plus parlant de la place centrale et permanente occupée par les monuments de l'architecture religieuse dans l'Histoire - celui de N.-D. du Raincy (fig. 42)<sup>274</sup>. Démonstration similaire opérée par la planche intitulée « Art Français » reproduite dans le Larousse du XX<sup>e</sup> siècle en six volumes publié durant l'entre-deux-guerres où N.-D. du Raincy côtoie le château de Versailles pour signifier la valeur de l'architecture française contemporaine<sup>275</sup> (fig. 43).



<sup>274</sup> L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 7, 1938, p. 2.

<sup>275</sup> Larousse du XX<sup>e</sup> siècle, tome III, 1928, p. 610.

*Fig. 42 : « Effets des procédés de construction sur l'évolution du plan ».*

276



période contemporaine étant le ciment armé mis en oeuvre par de Baudot pour réaliser Saint-Jean de Montmartre. Si de Baudot considère que ce qui caractérise toute architecture de valeur c'est sa valeur d'innovation - par opposition à l'imitation qui entache à ses yeux l'architecture depuis la Renaissance - il accorde néanmoins à l'édifice cultuel un statut de condensateur et d'invariant historique. Ainsi, L'architecture, le passé-le présent se termine par une planche qui réunit les « **principaux édifices étudiés dans l'ouvrage** » (fig. 44). Ce « tableau comparatif », représente côté à côté et à la même échelle des édifices qui du Parthénon jusqu'à Saint-Louis de Vincennes sont exclusivement des monuments cultuels. L'église et le temple qui autorisent la création de séries d'édifices depuis l'antiquité jusqu'à la période contemporaine, démontrent ainsi l'intemporalité de l'architecture puisqu'ils condensent, pour chaque époque de l'histoire de la civilisation, les lois fondamentales et essentielles de l'architecture. « Jadis les temples puis les cathédrales furent les Edifices où se résumaient les efforts, qui donnaient naissance aux solutions et aux expressions des diverses périodes de l'antiquité au moyen âge », écrit A. de Baudot qui met en lumière le rôle décisif, quasi vertébral, de l'église dans la culture des architectes<sup>279</sup>.

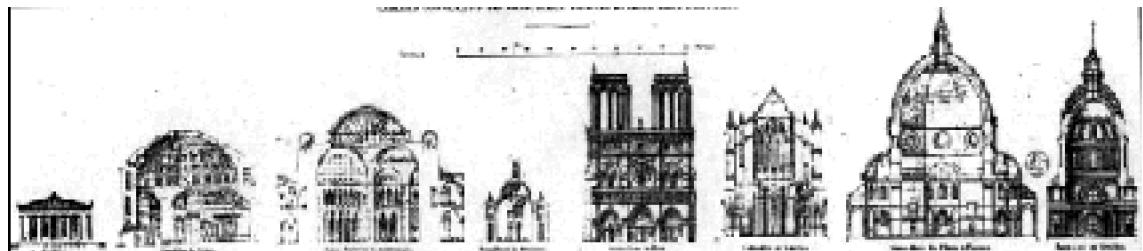


Fig. 44 : « Tableau comparatif des principaux édifices étudiés dans l'ouvrage ».

280

Ainsi l'architecte à qui l'on confiait la construction d'une église entendait, en résolvant un besoin contingent à un lieu et à un groupe social singulier, réaliser une œuvre dont la valeur s'inscrive d'emblée dans la permanence<sup>281</sup>.

La place singulière de l'édifice religieux dans la culture des architectes est encore attestée par l'importance que lui ont consacrée les revues d'architecture. L'Architecture d'Aujourd'hui a ainsi publié sept numéros spéciaux sur ce thème de 1934 à 1966 ; soit un numéro environ tous les quatre ans en moyenne mais en fait un numéro tous les deux ans de 1957 à 1966 ! L'Architecture Française, ne fut pas en reste puisqu'elle a édité six numéros spéciaux « architecture religieuse » de 1952 à 1971, soit un exemplaire tous les trois ans.

On observe que ce phénomène prend fin à la fin des années soixante. On peut y voir le symptôme de la baisse brutale de production d'églises à cette période mais sans doute

279

A. de Baudot, op. cit., p. 173.

280

(Anatole de Baudot, L'architecture, le passé – le présent, 1916)

281

Auguste Perret considérait qu'il s'agissait d'une caractéristique de la démarche architecturale. C'est ce qu'exprime l'un de ses célèbres aphorismes : « Architecte est le constructeur qui satisfait au passager par le permanent ». Auguste Perret, Contribution à une théorie de l'architecture, 1952.

aussi de la remise en cause des bases de l'enseignement de l'architecture après 1968.

## 2) De l'église-monument-œuvre d'art à l'asile de silence et de recueillement

---

Après la seconde guerre mondiale, environ quatre mille églises sont, en France, à reconstruire en tout ou partie. La monumentalité de l'édifice religieux reste alors un caractère qui est peu controversé. Ainsi Paul Koch, architecte conseil pour la reconstruction des églises, dans un cahier spécial du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) consacré en 1950 à la mission dont il a alors la responsabilité, adopte lorsqu'il aborde la question de l'emplacement de l'église dans la ville, une position très conservatrice. « *Que ce soit en ville ou dans le village, il est naturel que l'église occupe une situation centrale par rapport aux habitations des paroissiens qu'elle dessert. Considération symbolique et pratique. Si possible, il sera fait choix d'un terrain prééminent qu'accentuera la dominante du clocher* »<sup>282</sup>.

La position de la revue dominicaine L'Art Sacré est, au sortir de la guerre, très proche de celle de P. Koch. « *L'église va-t-elle continuer à faire son possible pour dominer les édifices profanes ?* », interroge en 1946 le père R. Régamey, alors co-directeur de la revue qui souhaite définir la place qui doit revenir à l'église dans le cadre de la reconstruction en cours. La réponse qu'il fournit à cette question est essentiellement affirmative. « *Il nous faut maintenir l'idéal catholique du primat de l'église* », écrit-il, « *et assurément la façon la plus naturelle dont il se traduira aux yeux en masse architecturale sera toujours une église dominant nettement les autres constructions. C'est un idéal évangélique : celui de la mère poule avec ses poussins auprès d'elle* »<sup>283</sup>.

Cependant, un peu plus loin dans son propos, le père Régamey est contraint de tempérer cette première affirmation. En effet, comme d'autres clercs, il convient, tout en le déplorant, que l'image de cités modernes surplombées par le clocher d'églises de taille monumentale constitue une imposture au regard de la place réelle qu'y occupe désormais la communauté chrétienne. « *La cité ne fait plus à l'Eglise la place qui lui revient* », écrit le père Régamey, « *l'Eglise maintient ses droits et son idéal, mais elle renonce à faire semblant d'occuper une place qui n'est plus la sienne* »<sup>284</sup>. Aussi propose-t-il d'accorder la taille des édifices à construire aux assemblées qu'ils accueilleront et de faire en sorte que leur architecture ne cherche pas à attirer les regards.

En 1957, l'abbé Paul Winniger, dans son livre Construire des églises, adopte, concernant cette question, une position beaucoup plus radicale. Il exhorte les responsables paroissiaux à changer de mentalité, à abandonner ce qu'il qualifie de « *complexe du monument* »<sup>285</sup>, pour édifier des lieux de culte « *qui n'encombrent pas,*

<sup>282</sup> P. Koch, « Construction des églises », *Cahiers du C.S.T.B.* n° 8, 1950, p. VII.

<sup>283</sup> R. Régamey, « Va-t-on rater la reconstruction des églises », *L'Art Sacré* n° 10, 1946, p. 8.

<sup>284</sup> Ibid.

***qui ne soient pas des obstacles au règne de Dieu*** », car, prédit-il : « ***les monuments orgueilleux tomberont en poussière et Dieu les a en horreur s'ils empêchent l'édification de l'Eglise faite de pierres vivantes*** »<sup>286</sup>.

Néanmoins, malgré cela, la reconstruction et la construction de nouveaux lieux de culte s'est en général traduite, durant les années cinquante, par la réalisation d'églises de conception tout à fait traditionnelle et d'allure monumentale.

Au milieu des années cinquante, L'Art Sacré revient sur la question de la monumentalité de l'église pour souligner l'émergence d'un mouvement en faveur de la construction d'églises à prix modéré malgré la « ***vogue (...) pour les églises monumentales*** » que la revue dénonce car, affirme Jean Capellades, elle « ***nous paraît engager de façon grave la conscience sacerdotale*** »<sup>287</sup>.

Même si chez certains prêtres, se produit à cette époque une véritable prise de conscience du handicap que constituerait l'édification d'un bâtiment d'apparence 'riche' ou d'aspect 'imposant' pour l'évangélisation de leur future paroisse, en revanche, la plupart des curés se montrent simplement préoccupés de trouver les moyens de bâtir des églises de taille monumentale.

Les Dominicains de L'Art Sacré déplorent cette tendance car il leur semble désormais évident, comme le souligne Capellades, que « ***paradoxalement l'église de pierre peut devenir un obstacle à la croissance de l'église vivante constituée par la communauté des fidèles*** »<sup>288</sup>. A titre d'illustration, il cite en exemple l'inquiétude d'un jeune prêtre du Nord qui réunissait dans une baraque 'chapelle de secours', une petite communauté chrétienne fervente. La direction de l'usine voisine lui ayant promis de lui donner tout l'argent nécessaire à la construction d'une église en dur, ce curé informa la revue qu'il craignait que l'église nouvelle soit hors d'échelle avec les normes habituelles de la population ouvrière et qu'elle provoque l'éclatement ou la dissolution de la communauté chrétienne qui fréquentait son édifice provisoire<sup>289</sup>.

L'Art Sacré fonde, à cette époque, sa critique de l'architecture monumentale essentiellement sur l'inadéquation de ce type d'architecture avec l'apostolat en direction des masses ouvrières. Le prosélytisme que la revue développe alors en faveur de la « pauvreté » en matière d'architecture religieuse se tourne également vers les couches

<sup>285</sup> P. Winniger, Construire des églises, Paris, 1957, p. 228. P. Winniger décrit ainsi ce « complexe » : « L'idée d'église est traditionnellement associée à celle d'un édifice de grand prix, dont la cathédrale reste le type achevé, et qui doit surpasser en taille et en splendeur toutes les maisons civiles avoisinantes. Elle est la demeure de Dieu et la Jérusalem céleste sertie de pierres précieuses. » P. Winniger souligne que ces considérations sont « sans valeur de principes absolus au regard d'un saine théologie ».

<sup>286</sup> Ibid., p. 253.

<sup>287</sup> J. Capellades, « La transparence de la pauvreté », L'Art Sacré, n° 5-6, 1958, p. 7.

<sup>288</sup> Ibid.

<sup>289</sup> Ibid.

sous-prolétariennes sur lesquelles l'abbé Pierre a attiré spectaculairement l'attention lors de l'hiver de 1954.

Ainsi l'un de ses numéros de la revue de l'année 1958 qui est consacré aux « problèmes pastoraux de Villejuif », évoque la baraque de la mission du père Roussin qui accueille depuis une vingtaine d'années les travailleurs mal logés du quartier Sainte-Colombe<sup>290</sup>. L'article du père Capellades vante les mérites paradoxaux d'une construction précaire faite de panneaux de bois et d'un toit qui est devenue une « vraie église » et s'inquiète de son éventuel remplacement par un édifice en dur. Il craint, en effet, qu'il n'ait plus le même rayonnement voire qu'il apparaisse comme un « scandale » aux yeux de la population locale car, écrit-il, « **une église monumentale dans les quartiers où le logement est rare demeurera toujours une erreur** »<sup>291</sup>. C'est la position qu'avaient défendu le père Lhande et Jean de Vincennes trente années auparavant, position qui avait conduit à la construction des cent églises des « Chantiers du Cardinal » à Paris qui est ici battue en brèche.

Comme Villejuif est alors en pleine urbanisation, les Dominicains affirment leur opposition au projet de l'autorité diocésaine qui envisage alors de multiplier les lieux de culte pour pallier aux besoins. « **Il n'est pas question de construire d'immenses églises monumentales** », affirme avec force le père Capellades<sup>292</sup>.

La solution alternative que promeut L'Art Sacré, est celle de l'église provisoire ou semi-permanente, légère et de montage rapide. Mais les exemples concrets manquent manifestement pour illustrer ces « **solutions nouvelles** » que les animateurs de la revue appellent de leurs voeux ; solutions qui éviteraient, à la fois, le local en sous-sol d'immeubles offert par certaines sociétés immobilières, la baraque militaire rachetée au rabais et, surtout, l'église monumentale<sup>293</sup>.

L'église monumentale apparaît comme l'antithèse de l'édifice qui puisse incarner les valeurs de la foi contemporaine faites d'humilité, de modestie, d'intérieurité que L'Art Sacré s'efforce de promouvoir. Il s'agit également d'abandonner des valeurs architecturales issues de la société rurale et qui ont de moins en moins de sens dans les quartiers en cours de construction. « **Dans la mesure où l'urbanisme s'oriente vers la création d'unités d'habitation de douze ou quinze étages, l'église doit renoncer à la lutte et gagner en valeur plastique, en sens de l'intérieurité, en finesse, en clarté ce qu'elle perdra en hauteur et en volume** », souligne Capellades<sup>294</sup>.

Cependant, les églises réalisées dans le cadre de la reconstruction sont, en général, marquées par le maintien des valeurs traditionnelles : clocher imposant, masse dominant

<sup>290</sup> J. Capellades, « Les problèmes pastoraux de Villejuif », L'Art Sacré ; n°7-8, 1958, p. 13.

<sup>291</sup> Ibid.

<sup>292</sup> Ibid., p. 16.

<sup>293</sup> Ibid., p. 17.

<sup>294</sup> Ibid., p. 18.

la ville, architecture ostentatoire. Cela peut s'expliquer en partie par l'inertie culturelle des architectes et la relative importance des moyens financiers mis à la disposition des équipes paroissiales. Mais cela se justifie probablement surtout parce que, pour les architectes, il s'est alors agi de réaliser des édifices en ayant en mémoire les caractéristiques des églises détruites. Il n'était sans doute pas concevable, en milieu urbain, d'édifier des églises dont la modestie aurait contrasté de manière trop criante avec le souvenir d'édifices dont la silhouette dominait autrefois la ville.

Quand en 1959 L'Architecture Française demande à Paul Koch de faire le point des problèmes et tendances de l'architecture religieuse contemporaine en France, il fait observer que, malgré les nombreuses réalisations qui ont accompagné la reconstruction, il demeure nécessaire de construire des édifices religieux afin d'accompagner la réalisation des grands ensembles de logements. Mais, constatant que les architectes doivent répondre à des conditions différentes de celles de la reconstruction, en particulier des moyens financiers modestes, Paul Koch fait observer que, pour ces édifices, des solutions nouvelles doivent être recherchées. Ainsi, lorsque les moyens matériels sont limités, il recommande aux architectes, afin que l'essentiel de la qualité architecturale soit préservé, de ne pas hésiter à supprimer « **un clocher, un vitrail, des statues** »<sup>295</sup>.

Si Paul Koch estime que les architectes peuvent oublier le clocher, c'est qu'au milieu de grands immeubles, celui-ci perd désormais le rôle de repère visuel et de symbole de l'unité de la cité que l'on voulait continuer à lui faire jouer dans le cadre de la reconstruction. Pour cet architecte, l'abandon de l'image traditionnelle de l'église dans la cité, celle de la poule entourée de ses poussins, ne se fonde que sur des considérations financières ou volumétriques. « *Les contingences locales qui, souvent, orientaient les études de reconstruction d'église* », écrit il, « *s'effacent, les données plastiques sont différentes. Le clocher traditionnel dominant un village est impensable, voisinant des immeubles de plus de dix étages* »<sup>296</sup>.

Au milieu des années 60, dans un numéro spécialement consacré à l'architecture religieuse, L'Architecture Française revient sur la nécessité de conférer aux églises en cours d'édification dans les cités en construction, des formes architecturales qui répondent aux conditions nouvelles de l'urbanisme. Le père François Russo, dans un article consacré à la construction des églises en France, estime qu'une architecture religieuse fonctionnelle est en cours d'élaboration. Selon lui, celle-ci se caractérise par son austérité et sa capacité à s'émanciper de toute imitation de l'ancien. Ses dimensions sont modestes puisque l'on estime alors qu'au-delà d'un rayon de 600 mètres un lieu de culte est inefficace et qu'il est nécessaire de limiter la capacité des églises à 600 ou 800 places afin de permettre une participation active des fidèles au culte.

Selon le père François Russo, ces différentes conditions induisent la modification de l'allure extérieure de l'église moderne. En particulier, celle-ci diffère de l'église ancienne qui dominait aussi bien la cité que le village, par son volume, son clocher, ses flèches. Son apparence, beaucoup plus modeste, exclut les hauteurs monumentales pour « **des**

<sup>295</sup>

P. Koch, « Actualités de l'architecture religieuse », L'Architecture Française, n° 191-192, 1959, p. 3.

<sup>296</sup>

Ibid.

**raisons de coût jointes à un souci de simplicité et d'intimité »**<sup>297</sup>. Mais l'abandon de toute prétention de l'édifice religieux à dominer la cité ne résulte ici pas tant d'un choix découlant de l'application d'une nouvelle pastorale que de la prise en compte d'une réalité qui ne va pas sans l'expression d'une certaine nostalgie. « Ni la hauteur de la voûte, ni celle du clocher », affirme-t-il, « **ne sauraient rivaliser, au moins dans les grandes cités, avec la hauteur donnée aujourd'hui aux grands immeubles. Qui a vu la cathédrale Saint-Patrick de New-York enserrée entre les somptueux buildings de la 5ème avenue, est à jamais fixé sur ce point** »<sup>298</sup>.

Le père F. Russo, ne souhaite pas que l'église abandonne extérieurement toute velléité de distinction d'avec les édifices profanes alentour. Il suggère au contraire de souligner le caractère religieux de l'église au moyen d'une croix plantée à son côté et de chercher à affirmer son caractère propre en choisissant une implantation favorable en bordure d'îlot ou de carrefour. Cela doit permettre, pense-t-il, d'attirer l'attention sur l'église quand bien même celle-ci se trouve « **dominée par de grands immeubles** », comme, déplore-t-il, « **c'est le cas hélas le plus fréquent** »<sup>299</sup>.

La prise en compte de l'incidence de la diminution de la place de la chrétienté dans la ville contemporaine sur la conception des églises nouvelles ne se fait pas sans résistance. Ainsi, lorsqu'en 1959 le père Capellades tente d'expliquer, dans un numéro de L'Art Sacré consacré à l'église dans la cité, les raisons de la nécessaire évolution de l'architecture religieuse à l'époque contemporaine, il ne fonde pas son raisonnement sur l'affaiblissement de la pratique religieuse mais sur l'évolution sociale depuis le Moyen Age qui conduirait, de manière positive, à la disparition de toute confusion entre la ville et l'église.

Ainsi, les grandes cathédrales seraient l'expression de l'enthousiasme de la jeune bourgeoisie médiévale et mêleraient donc des signes profanes aux signes sacrés. L'église moderne, au contraire, serait réduite à la seule fonction religieuse. De plus, la ville issue de la révolution industrielle ayant perdu l'unité qui la caractérisait au Moyen Age, serait devenue trop incohérente, trop vaste pour que sa population nourrisse le sentiment d'appartenir à une même communauté. Le choix même d'un lieu de culte ne serait plus motivé par l'appartenance à une paroisse mais « **par la commodité, l'aspect, la liturgie qu'on y pratique, l'attrait d'un sermon, d'un prêtre** »<sup>300</sup>.

Par conséquent, il n'y aurait plus aucun fondement social pour qu'à l'époque contemporaine l'on persiste à construire des églises dont la grande taille symbolisait la réussite sociale et économique d'une classe sociale s'exprimant, à l'échelle de la ville, dans les signes extériorisés de sa foi.

Cependant, durant les années qui précèdent le concile Vatican II, les réflexions sur la

<sup>297</sup> F. Russo, « La construction des églises en France », L'Architecture française, n° 263-264, 1964, p. 95.

<sup>298</sup> Ibid.

<sup>299</sup> Ibid.

<sup>300</sup> J. Capellades, « l'église dans la cité », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 10.

question de la visibilité de l'église dans la cité intègrent de plus en plus l'incidence de la baisse de la pratique religieuse sur la nature de l'église dans la ville.

« *L'église n'est pas un bâtiment indifférent, elle doit refléter la place de l'Eglise dans la cité* »<sup>301</sup>, souligne en 1960 Monseigneur Guillaume de Vaumas qui dirige alors les « Chantiers du Cardinal» à Paris.

D'autre part, l'importance croissante de la planification urbaine dans la construction des cités, met en lumière que la construction de lieux de culte ne peut plus se borner à traduire l'expression spontanée de la ferveur d'une communauté de citadins unis dans la pratique d'un culte, mais doit désormais s'intégrer dans un processus de planification urbaine. Les acteurs de ce processus ne sont donc pas des membres de la communauté des fidèles, mais des techniciens qui fondent leur approche sur des outils d'analyse fonctionnelle et de programmation urbaine.

Cependant, tout projet d'édification d'église nouvelle nécessite désormais que l'on tienne compte de la situation locale, c'est à dire de la place qu'occupe la communauté chrétienne dans la cité. Mais l'évaluation de la pratique religieuse et de son évolution est rendue complexe dans les villes en cours d'urbanisation. En effet, les fidèles ne constituent plus, dans les banlieues que l'on élève, des groupes homogènes. Ils se trouvent généralement éparpillés et il est difficile de prévoir s'ils se regrouperont dans le lieu de culte dont l'emplacement aura été choisi par les décideurs : équipe paroissiale et urbanistes.

Puisque dans les banlieues nouvelles les communautés catholiques ne constituent plus que des groupes minoritaires, l'aspect extérieur de l'église n'a plus aucune raison de chercher à évoquer une quelconque idée de protection et de domination des quartiers qui l'environnent.

A une architecture de l'apparence, extériorisée, peut donc faire place une architecture discrète exprimant des valeurs, inverses, d'intériorité. « *En tout lieu, à notre époque, l'Eglise ne doit pas se manifester par la puissance, par une architecture tapageuse et provocante, mais faire de ses temples des signes du sacré, des appels à la prière et au recueillement, une prédication* » écrit encore Mgr de Vaumas<sup>302</sup>.

Si ce dernier concède que l'église monumentale peut, en France, être encore imposée par des circonstances particulières, comme ce fut le cas au Havre, avec l'édification de Saint-Joseph par Auguste Perret ou à Royan où G. Gillet put élever « *une verticale comparable à Sainte-Cécile d'Albi* »<sup>303</sup> grâce aux crédits de la reconstruction, il admet cependant que ces grands édifices constituent désormais des exceptions.

En tout état de cause, quelle que soit la place qu'occupent les communautés dans la ville, il apparaît qu'il est matériellement difficile, voire impossible, d'envisager de pouvoir continuer à construire des églises dont la taille et le volume dépasseraient ceux des

<sup>301</sup> G. de Vaumas, « l'église dans la cité », La Maison Dieu n° 63, 1960, p. 229.

<sup>302</sup> G. de Vaumas, article cité, p.230.

<sup>303</sup> Ibid.

autres édifices de la cité. « *Il faut de même se dépouiller, en partie du moins, de l'image qui nous est familière de l'église de village et de son clocher, seul monument de l'agglomération, qui semble souvent abriter les maisons des hommes comme une mère poule ses poussins. Le clocher domine au village, ou du moins dominait, car si un château d'eau, un silo ou une cheminée d'usine apparaissent, le symbole est en partie brisé. Mais en ville, aucune possibilité de rivaliser avec les immenses bâtiments et les tours dont tout architecte croit devoir doter un ensemble nouveau* », constate Mgr de Vaumas<sup>304</sup>.

Celui-ci suggère donc que l'église soit désormais placée, non plus sur les hauteurs, mais au milieu du quartier, « au centre vital ». L'évocation du « centre vital » de la ville trahit le souci des responsables ecclésiastiques de tenter d'identifier les lieux qui puissent mettre à l'abri les églises nouvelles d'un délaissement progressif comme les responsables ecclésiastiques pouvaient l'observer pour de nombreux édifices de culte. « *En mainte cité la cathédrale elle-même n'est plus qu'un monument historique, entretenu à grands frais par un Etat laïc, au milieu d'un désert spirituel* », déplore ainsi P. Winniger<sup>305</sup>.

Il s'agit donc, pour implanter de nouvelles églises, de ne plus rechercher des emplacements topographiquement symboliques – points hauts, situations centrales – mais des lieux essentiels à la vie sociale et donc censés maintenir une fréquentation optimale des édifices cultuels.

Au milieu des années soixante, sous l'influence de l'esprit de réforme et d'ouverture qui souffle lors de Vatican II, le clergé se sent maintenant encouragé à chercher des pistes nouvelles en matière de conception d'églises. Il semble désormais acquis que les lieux de culte à édifier dans les cités nouvelles et les grands ensembles doivent bannir toute recherche de monumentalité. Ainsi, lors du colloque interconfessionnel sur l'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire qui se déroula en 1965, Jean-Baptiste Pailloncy, ancien secrétaire du C.N.C.E., fait part d'un questionnaire adressé en avril 1964 à cent vingt prêtres responsables des grands ensembles et des quartiers neufs dans leurs diocèses respectifs<sup>306</sup>. Les réponses reçues en retour révèlent que tous les prêtres consultés refusent l'église monumentale, l'église oeuvre d'art. En revanche, si tous souhaitent que soient édifiées des églises, celles-ci sont décrites comme devant être des lieux de culte modestes, simples et sobres, proportionnés aux ressources et au nombre des habitants qui les fréquenteront.

Il est symptomatique du renversement du point de vue du clergé concernant la question de la monumentalité que l'un des curés interrogés, responsable d'une paroisse de la banlieue de Poitiers, souhaite que le colloque permette de persuader les architectes et les urbanistes que le temps des monuments religieux est terminé. « *Si par lieu de*

<sup>304</sup> Ibid.

<sup>305</sup> P. Winniger, op. cit., p. 232.

<sup>306</sup> J.-B. Pailloncy, « Les lieux de culte doivent répondre aux besoins spirituels de la population », L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, Paris, 1966, pp. 105-123.

*culte traditionnel, on veut parler d'église-monument-œuvre d'art, je dis non* », écrit-il, « *que ce bâtiment 'n'ait pas l'air d'une église', qu'il ne soit pas visité par les touristes, que l'architecte soit déçu dans ses prétentions d'artiste, me paraît normal si on prend au sérieux la littérature conciliaire sur la pauvreté et la triomphalisme* »<sup>307</sup>.

### a) L'église Notre-Dame des Buttes Chaumont à Paris, Denis Honegger, architecte (1960)

Denis Honegger réalisa en 1957 un ensemble de 500 logements, composé de tours et de barres, en plein cœur du tissu parisien rue de Meaux. Cet ensemble de logements plutôt réussi<sup>308</sup>, dont le vocabulaire, d'un classicisme raisonné, dénote l'influence d'Auguste Perret, est complété par une église dont la conception fut également confiée à D. Honegger. Pour réaliser cet édifice de 572 places, celui-ci ne disposait que d'un terrain de taille relativement petite jouxtant la rue de Meaux et situé dans un angle du terrain d'assiette de l'opération immobilière.

Les travaux démarrèrent en juin 1959 et l'église fut ouverte au culte en janvier 1961. L'édifice conjugue deux systèmes constructifs radicalement différents : l'entrée dont le volume bas est surmonté d'un signal, s'inscrit dans l'esprit de l'architecture de charpenterie – poteaux, poutres, claustras - directement empruntée à l'église du Raincy tandis que la nef semi-enterrée a été réalisée au moyen d'une couverture en béton de forme ovoïde dont l'exécution apparut comme une performance technique.

Ce qui singularise cet édifice lorsqu'on le compare aux réalisations de Perret, réside dans sa recherche de discréption. Le signal surmonté d'une croix, d'une taille réduite, ne cherche aucunement à rivaliser avec les barres de logements. Il permet simplement de localiser l'entrée de l'église, peu visible depuis la rue de Meaux, car se situant dans un renfoncement (fig. 45). De plus la forme matricielle de la nef dont la voûte est surbaissée, montre une église qui à l'opposé de chercher à s'élever vers le ciel opte au contraire pour l'enterrement (fig. 46 et 47).

<sup>307</sup> Ibid., p. 115.

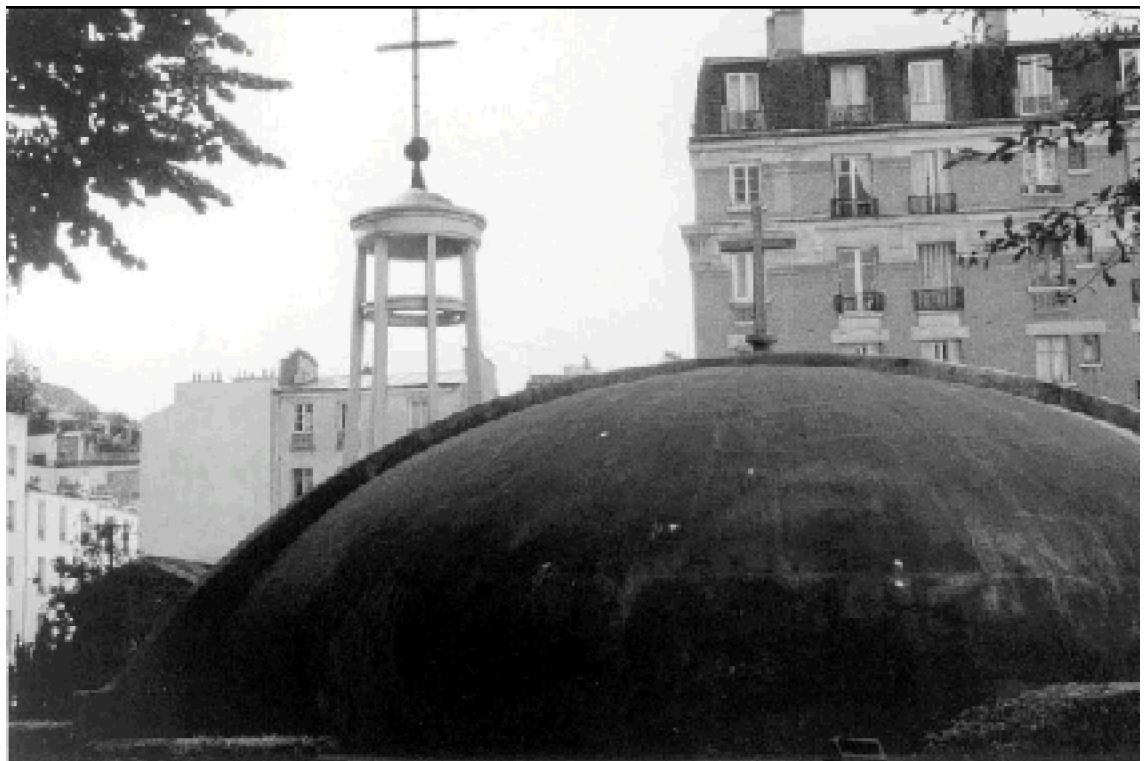
<sup>308</sup> J. Abram, L'architecture moderne en France, tome 2, 1999, p. 115.



*Fig. 45 : Eglise Notre-Dame des Buttes, Paris. Vue prise depuis la rue de Meaux.*

309

<sup>309</sup> Denis Honegger, architecte – 1960. (Photo de l'auteur)



*Fig. 46 : Eglise Notre-Dame des Buttes, Paris. Vue de la voûte de la nef depuis le parc de la résidence.*

310



<sup>310</sup> Denis Honegger, architecte – 1960. (Photo de l'auteur)

*Fig. 47 : Eglise Notre-Dame des Buttes, Paris. Vue intérieure du chœur et de la voûte.*

311

La recherche d'une discrète intégration de l'église parmi les immeubles d'habitat collectif s'est parfois traduite par une inclusion du lieu de culte dans les bâtiments d'habitation eux-mêmes.

Les principes traditionnels d'édification des églises sont alors inversés. Dans ce cas, en effet, elles se trouvent dominées et symboliquement protégées par les immeubles d'habitation qui les surplombent.

### **b) L'église Saint-Luc de Grenoble Béhotéguy, Giraud et Stahl, architectes (1968)**

L'église Saint-Luc de Grenoble construite en 1968 par les architectes André Béhotéguy<sup>312</sup>, Giraud et Stahl constitue une proposition tout à fait étonnante. Le lieu de culte, pourvu d'une toiture à versants, semble avoir été glissé sous les pilotis d'un immeuble d'appartements. Le renversement d'échelle entre l'église et l'habitat est, ici, traduit de manière très explicite. Celle-ci ne domine plus la cité mais, au contraire, apparaît à la fois intégrée et protégée par la ville.

« L'histoire de la construction de Saint-Luc est tout à fait singulière », se souvient André Béhotéguy, « une dame âgée a légué par testament un terrain situé à un angle de rue pour qu'y soit construit une église ou une chapelle. Elle pensait que ce nouveau lieu de culte pourrait accompagner la création d'une nouvelle paroisse. Mais cela n'a pas été accepté par l'évêché et l'édifice qui a été réalisé dépend maintenant de la paroisse de la cathédrale Notre-Dame. Le comité qui présidait à la construction de la chapelle s'est trouvé confronté à un dilemme. Il souhaitait réaliser ce projet alors que la paroisse n'acceptait pas d'en financer la construction. Le comité qui regroupait des personnes d'origines très diverses, dont un notaire, m'a contacté. Lors d'une réunion j'ai suggéré qu'il existait une solution. Celle-ci consistait à financer le lieu de culte par la construction, sur la même parcelle, d'un immeuble de logements. En fin de compte, tout le monde s'est rangé à cette idée. Cependant, le clergé s'opposa à ce que le lieu de culte soit totalement liée à l'immeuble d'habitation et il souhaita que les deux constructions soient quasiment indépendantes l'une de l'autre. C'est comme cela qu'un peu à la fois, l'idée que la chapelle passerait par dessous l'immeuble de logements s'est imposée (fig. 48).

<sup>311</sup> Denis Honegger, architecte – 1960. (Photo de l'auteur)

<sup>312</sup> André Béhotéguy (né en 1927). Originaire d'une famille du pays basque mais né à Cognac, A. Béhotéguy est venu à Grenoble après ses études secondaires pour suivre une formation supérieure en électronique comme le souhaitait son père. Mais, en fin de compte, c'est à l'école des Beaux-Arts qu'il s'inscrivit en 1947 pour faire architecture. Quand la possibilité n'en était pas offerte à Grenoble, il rendit ses projets à Paris ou, également, à Bordeaux qui était très réputée pour l'apprentissage des rendus décoratifs. Diplômé en 1957, A. Béhotéguy s'est installé presque aussitôt à Grenoble avec deux amis – Giraud et Stahl – , ville où ils ont réalisé ensemble la quasi totalité de leurs carrières.

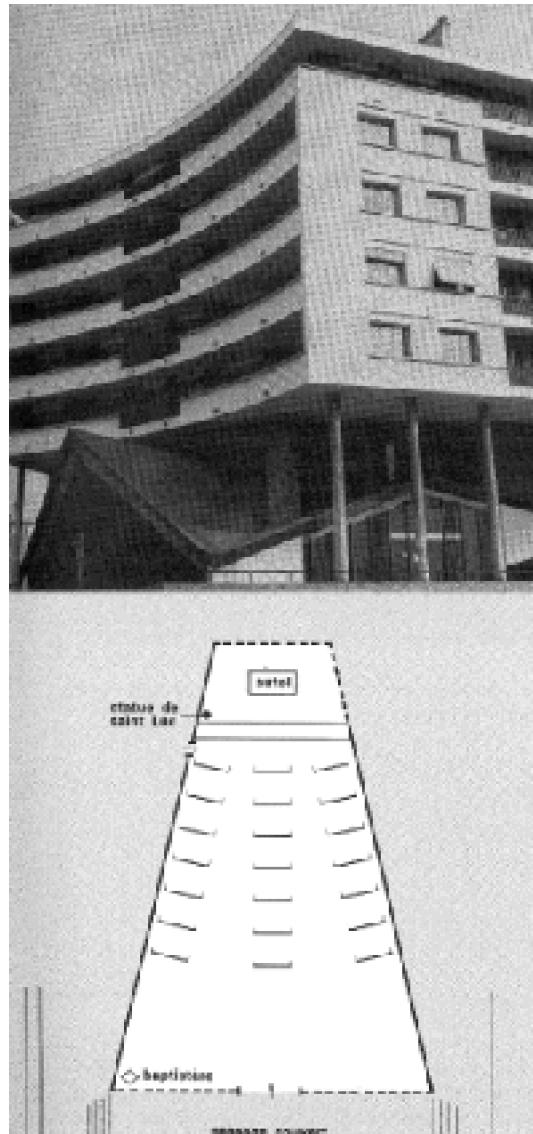


Fig. 48 : Eglise Saint-Luc de Grenoble.

313

Initialement la chapelle dont j'avais dessiné la toiture en forme de paraboloïde hyperbolique, devait être réalisée en béton (je l'avais aussi étudiée en métal). Cela coûtait très cher et c'était difficilement réalisable. Finalement c'est le bois sous forme de lamellé-collé qui a été retenu car ce matériau fut jugé plus chaleureux. En fin de compte, pour réaliser la toiture, j'ai dessiné deux dièdres qui viennent buter sur un portique rectangulaire situé au centre. De chaque côté ces dièdres basculent en arrière et se rejoignent. Ainsi, les formes sont équilibrées (fig. 49 et 50). A l'époque, on ne disposait pas des moyens de calcul qu'offrent aujourd'hui les ordinateurs et on n'a jamais pu calculer les efforts générés par ces deux dièdres. Cela a posé des problèmes de conception. Il ne fallait pas que la structure touche les planchers de l'immeuble. Il fallait également qu'à l'intérieur on obtienne un beau volume spacieux, assez noble. La nef est

<sup>313</sup> Béhotéguy, Giraud et Stahl architectes – 1968. (S. Robin, Eglises modernes)

orientée sur la place et sur la cour. L'autel est situé en dehors de la partie habitation, un peu à l'extérieur, à l'aplomb des balcons.



*Fig. 49 : Eglise Saint-Luc de Grenoble.*

314

<sup>314</sup> Béhotéguy, Giraud et Stahl architectes – 1968. (Photo : Renaud Lebrun)



Fig. 50 : Eglise Saint-Luc de Grenoble.

315

L'ensemble du terrain sous la chapelle appartient à l'Eglise. L'immeuble lui-même, qui est bâti sur pieux, n'a que la propriété des impacts des poteaux. Ce fut extrêmement intéressant à concevoir. Il a fallut obtenir l'accord de l'évêché. Finalement la paroisse Notre-Dame a financé une salle, située en sous-sol de la nef, qui a servi pour de nombreuses manifestations comme des kermesses etc. Cette réalisation a été très critiquée à l'époque de sa construction. Mais c'est le cas de toutes les innovations »<sup>316</sup>.

Le renversement symbolique entre l'église et suscita certaines réserves puisque le père Jean Capellades lui-même estime, dans son Guide des églises nouvelles de France, que cette solution « *crée une discordance, un désaccord très déplaisant* ». Il attribue ce désaccord à la juxtaposition des deux architectures et surtout à « *la résurgence des schèmes ruraux* » dans l'image de l'église<sup>317</sup>. A l'inverse, on peut estimer que la superposition sans continuité des deux édifices et l'extrême lisibilité typologique de leurs architectures réciproques confèrent à cette proposition une grande clarté et une forte expressivité.

### c) La chapelle Notre-Dame du Bon Conseil, Paris François Delage, architecte avec la collaboration de René Coulon, Roger Faraut et Paul Henry

<sup>315</sup> Béhotéguy, Giraud et Stahl architectes – 1968. (Photo : Renaud Lebrun)

<sup>316</sup> Jean Béhotéguy, propos recueillis lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 3 novembre 2000.

<sup>317</sup> J. Capellades, Guide des églises nouvelles en France, 1969, p. 128

### **architectes(1965)**

La chapelle Notre-Dame du Bon Conseil à Paris constitue une réalisation où le lieu de culte est inclus au sein d'un ensemble de logements et d'équipements réalisés en même temps au point que sa présence est parfaitement insoupçonnable de l'extérieur. Cette discréption a sans contribué à ce que cet édifice singulier et qui fonctionne sans quasiment aucun changement notable depuis plus de trente-cinq ans ne soit mentionné dans quasiment aucune publication<sup>318</sup>. Par ailleurs, et malgré sa modernité, ce bâtiment est directement et profondément relié à l'histoire et à la nature de l'édifice qui préexistait sur l'îlot où il a été bâti, édifice avec lequel il entretient des liens complexes mêlant continuité et relecture.

La chapelle du Bon Conseil est située au cœur de la paroisse Saint François-Xavier située dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement à Paris. En 1894 un abbé - l'abbé Esquerret - créa dans cette paroisse un premier groupe de jeunes catholiques, organisés dans le cadre d'un patronage. Par ailleurs, il existait depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle un couvent de carmélites rue Albert Lapparent. Au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, celles-ci en furent chassées et le couvent fut vendu en 1907. Des habitants du quartier se cotisèrent pour en racheter les bâtiments qui furent confiés à la paroisse. De 1910 à 1960, il abrita le patronage créé par l'abbé Esquerret. Cet ancien carmel est resté tel qu'il était jusqu'à la construction de l'édifice actuel au début des années soixante (fig. 51).

<sup>318</sup> A l'exception notable de l'ouvrage de Suzanne Robin Eglises modernes, 1980, p. 132.



Fig. 51 : Photographie de l'ancien carmel situé rue Lapparent à Paris (circa 1960).

319

« *Lorsque j'y ai fait mon catéchisme, à partir de 1935, l'abbé Esquerret était décédé depuis quelques années et s'était alors le troisième directeur, l'abbé Roger Derry, qui dirigeait la maison* », se souvient l'architecte François Delage<sup>320</sup>, « Celle-ci était ouverte à tous les jeunes du quartier et même au delà. Grâce à son rayonnement ce directeur, d'origine populaire, fit venir des sections des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes dont les membres étaient composés de jeunes du 15<sup>ème</sup> arrondissement. En effet, avant la Seconde guerre mondiale, cet arrondissement était encore industrialisé. L'abbé Derry a donc mélangé des jeunes lycéens dont j'étais, avec de jeunes ouvriers. Ce mélange rendait la maison très vivante. A cette époque le couvent se composait d'un bâtiment le long de la rue Lapparent et d'un cloître dont on a conservé, en souvenir, deux arches dans le bâtiment actuel. Ces bâtiments avaient été édifiés aux alentours des années 1820-30. Par la suite, durant la période haussmannienne, les carmélites construisirent une église en style néogothique qui était ouverte sur l'avenue de Saxe. Durant l'entre-deux-guerres furent ajoutés à l'arrière deux bâtiments : un gymnase et une salle

<sup>319</sup> (Archives privées de F. Delage)

<sup>320</sup> François Delage (né en 1927). Après des études secondaires à Paris, Fr. Delage s'est inscrit à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts en 1945. Après l'admission, il s'inscrivit dans l'atelier Emmanuel Pontrémoli-André Leconte. Il fit partie du groupe d'élèves parmi lesquels se trouvaient Michel Andrault et Pierre Parat, qui rejoignit ensuite l'atelier animé par Eugène Beaudoin. Diplômé en 1956, il travailla pendant une dizaine d'années chez Pierre Dufau.

des fêtes. Le cloître était alors le lieu de rencontre de tout le monde. Le terrain qu'occupaient ces divers édifices était grand, il faisait plus de 3 500 m<sup>2</sup>.

Pendant trois ou quatre ans, durant les années 1958-59, avec le directeur d'alors, l'abbé Paul Guyot, nous avons réfléchi à la reconstruction de la maison des jeunes dont les bâtiments étaient désormais inadaptés et se délabraient. Je le connaissais bien et j'étais devenu très ami avec lui. En effet, j'avais fait beaucoup de camps de vacances avec lui et je m'étais occupé de la remise en état des colonies de vacances que la maison possédait au bord de la mer en Bretagne. L'abbé Paul Guyot n'était pas maître de toutes les décisions car la maison était gérée par un conseil d'administration qu'il fallait convaincre. La décision a été prise lorsque ce conseil d'administration a admis que l'opération était financable en vendant les droits de construction de deux immeubles situés l'un sur l'avenue de Saxe et l'autre sur l'avenue de Sécur. Ce sont ces deux immeubles qui ont quasiment payé l'intégralité des autres bâtiments réalisés sur le reste de l'emprise foncière.

Nous avons eu le temps de peaufiner le programme et le projet - dont le permis de construire fut accordé en 1963 - car le conseil d'administration de « l'Association Immobilière de l'Ecole Militaire » avait très peur de se lancer dans l'aventure. Pour cela nous avons passé de très nombreuses et très bonnes soirées dans le bureau que l'abbé Paul Guyot avait dans l'ancien carmel. Nous avions décidé de faire des bâtiments de qualité et, sans faire de luxe, d'utiliser des matériaux solides.

Au moment de la réalisation, on m'a doublé par un confère un peu plus ancien dans le métier et ancien de la maison. Celui-ci - Paul Henry - a assumé la direction des travaux qui furent achevés en 1965. Mon travail a aussi été un peu supervisé par René Coulon, autre ancien de la maison également architecte. René Coulon avait une grosse agence bien organisée. Il a servi de caution vis à vis des promoteurs en leur garantissant le bonne marche du projet. En effet à cette époque là j'avais trente-cinq ans et il fallait donner confiance aux promoteurs qui montaient les opérations immobilières de l'avenue de Saxe et de l'avenue de Sécur. Enfin, Roger Faraut, architecte et ancien de la maison lui aussi, s'est chargé des divers aménagements intérieurs »<sup>321</sup>.

Cependant, la chapelle ne constituait pas l'essentiel du programme. Celui-ci avait pour objet la reconstruction de nouveaux équipements en conservant la mémoire du cloître qui était le lieu de rencontre de l'ancien patronage. C'est ainsi que les divers bâtiments qui ont été édifiés sont organisés autour d'un espace central carré. Quand on pénètre dans la maison on rentre dans le cloître. Ce nouveau "cloître" se situe quasiment à l'emplacement de l'ancien (fig. 52).

<sup>321</sup> François Delage. Propos recueillis à l'occasion d'un entretien avec l'auteur le 30 novembre 2000.

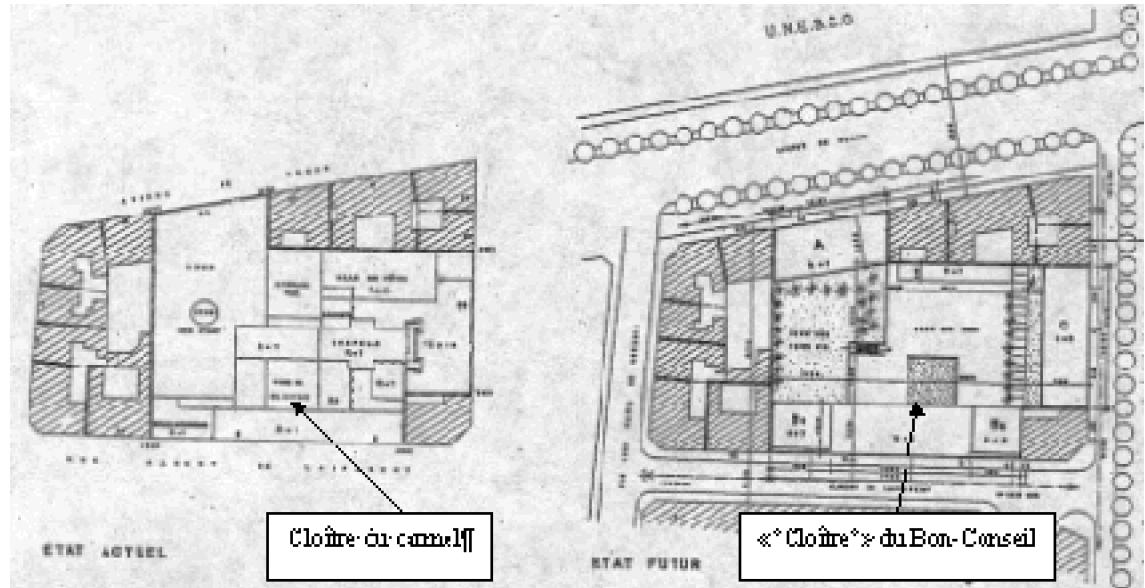
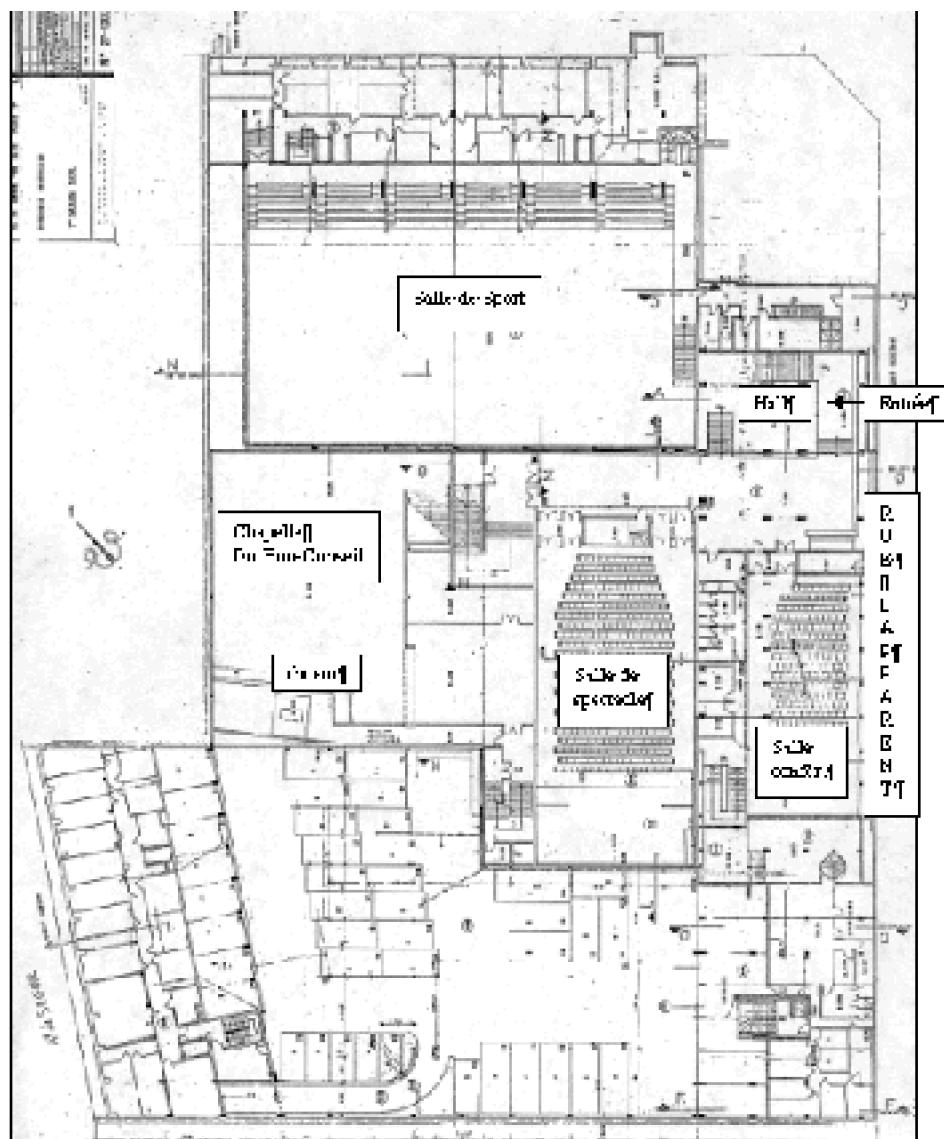


Fig. 52 : Plan de l'état initial du carmel situé rue Lapparent à Paris et plan du projet réalisé. Plans de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes - 1963.

322

L'entrée de l'ensemble des équipements qui ont été réalisés, est située sur la rue de Lapparent (fig. 53 et 54). Un hall donne accès aux locaux semi-publics : deux grandes salles de spectacles et de conférences situées au niveau n-1 et une salle de sport située au niveau n-2 (fig. 55). Ces salles peuvent être louées ou prêtées par des personnes extérieures à la maison. La salle de gymnastique avec ses vestiaires et ses douches est très utilisée. Elle permet, avec ses 300 places en gradins, le déroulement de matchs de tennis. Cette salle se trouve à six mètres sous le niveau du sol naturel ce qui est, pour un local recevant du public, la limite admissible en matière de sécurité. Autre singularité de ce local, les gradins sont disposés sous l'immeuble d'habitation que l'on a réalisé avenue de Saxe. Cette installation sportive est complétée par une petite salle qui sert au judo.

<sup>322</sup> ( Archives privées de F. Delage)



*Fig. 53 : Plan niveau n-1 de l'ensemble de l'opération immobilière du Bon-Conseil rue Lapparent à Paris. Plans de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes - 1963.*

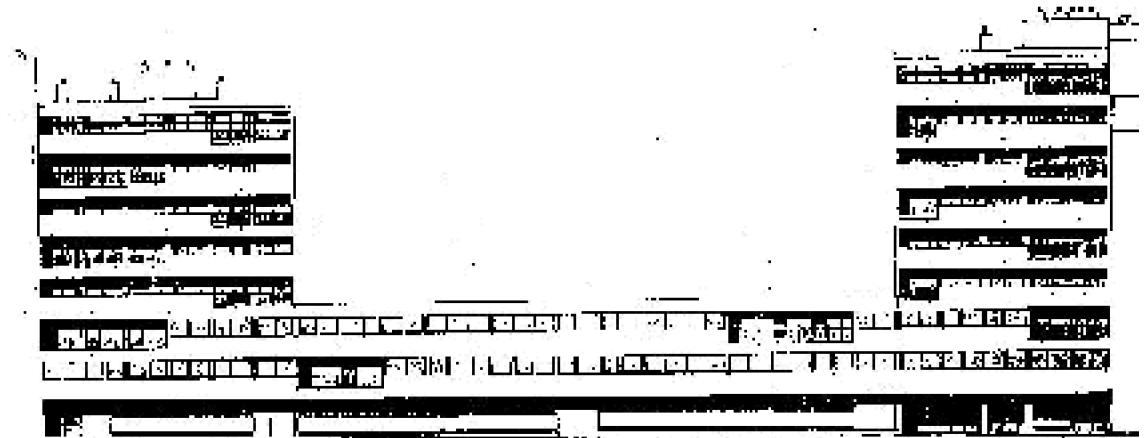
323

<sup>323</sup> ( Archives privées de F. Delage)



*Fig. 54 : Façade de l'immeuble situé rue Lapparent à Paris. L'accès à la chapelle se fait au niveau du rez-de-chaussée de l'immeuble de droite. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

324



*Fig. 55 : Plan de la façade de l'immeuble situé rue Lapparent à Paris. Plans de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes. - 1963.*

325

Dans le hall d'entrée, sur la droite, un vaste escalier conduit à un hall situé au niveau -1. Ce hall donne accès à deux salles. Une salle de conférences ou de théâtre de 400 places

<sup>324</sup> (Photo de l'auteur)

<sup>325</sup> ( Archives privées de F. Delage)

est disposée sous le cloître tandis qu'une salle de cinéma de 200 places est située sous les bureaux de l'entrée.

« *Il fallait également prévoir l'ensemble des salles nécessaires aux groupes de jeunes* », précise François Delage, « *ceci explique la façade de la rue de Lapparent. Les premier et deuxième étages du bâtiment qui longe cette rue regroupent l'ensemble des locaux de ces groupes. L'affectation de ces salles a évolué. En 1960, il y avait beaucoup de Coeurs Vaillants et de scouts, puis leur nombre a baissé, même s'ils sont encore nombreux. Chacun des groupes occupe un petit local. Au premier étage se trouve également la salle d'honneur dans laquelle se réunissent les anciens de la maison et les réunions des conseils d'administration de "l'Association Immobilière de l'Ecole Militaire" et de "l'Association sportive du Bon-Conseil". Cette salle d'honneur qui constitue le lieu de la mémoire de la maison, donne sur le cloître et se trouve ainsi à l'abri de l'agitation de la ville* »<sup>326</sup>.

Hormis l'accès aux salles semi-publiques, le hall d'entrée donne également accès au cloître qui encadre un jardin (fig. 56). « *Nous avons disposé ce cloître pour qu'il soit à l'abri de la ville tout en étant très central* », indique François Delage, « *Celui-ci distribue les locaux privés de la maison. Le cloître constitue la plaque tournante de la maison. Nous souhaitions que cet espace évoque non pas un patio mais ce dispositif central caractéristique de l'architecture conventuelle chrétienne. C'est pour cela que l'on y a disposé une croix qui est l'œuvre de Roger Faraut. Cet espace carré dessert, par deux escaliers, les locaux des étages qui donnent sur la rue Lapparent et, au rez-de-chaussée, les bureaux de l'administration. Le côté suivant du cloître est bordé par un foyer tandis que celui qui suit donne accès à la chapelle (fig. 57). Il a fallu des dizaines de calques superposés pour parvenir à l'architecture très dépouillée qui a été réalisée. Le parti retenu concernant la chapelle a été de la disposer en sous-sol afin qu'elle n'occupe pas autant d'espace que l'ancienne. Lorsque j'ai vu démolir la chapelle du 19ème siècle, je dois avouer que j'ai été ravi en pensant à l'espace qui était ainsi libéré* »<sup>327</sup>.

<sup>326</sup>  
Ibid.

<sup>327</sup>  
Ibid.



*Fig. 56 : Vue du « cloître » prise vers l’arrière des bureaux situés rue Lapparent (derrière les piles de béton). Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

328



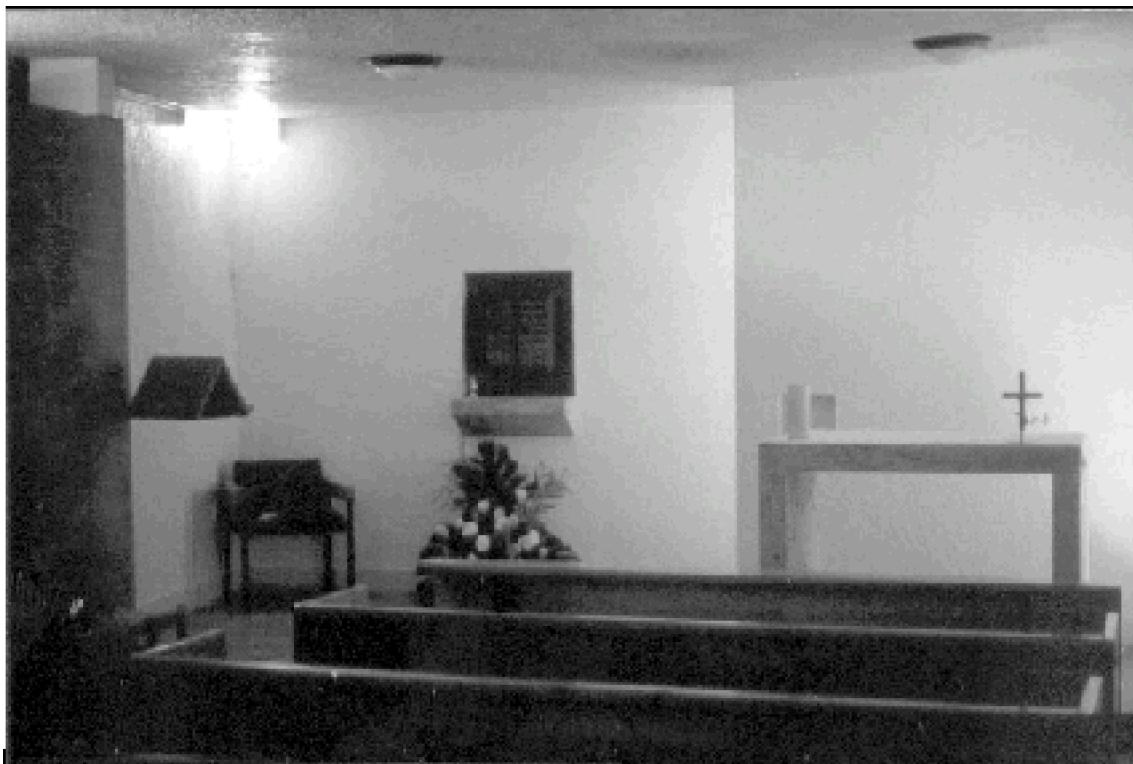
*Fig. 57 : Vue de l’accès de la chapelle depuis le cloître. Plans et conception de François*

<sup>328</sup>  
(Photo de l'auteur)

*Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

329

A gauche du parvis d'entrée de la chapelle se trouve un oratoire traité dans un esprit de sobriété (fig. 58). Cet oratoire ne comporte aucun ornement excepté une vierge bourguignonne. Le tabernacle a été conçu par le sculpteur René Bertoux.



*Fig. 58 : Vue de l'oratoire situé au rez-de-chaussée. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

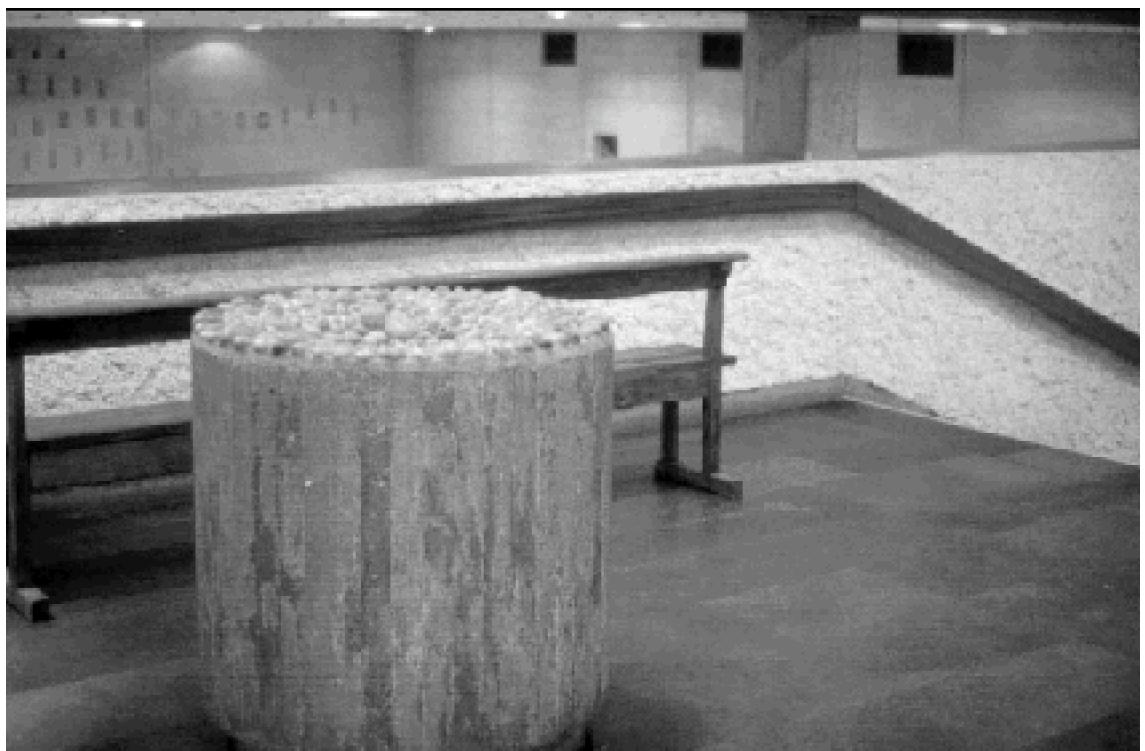
330

A droite du parvis, un escalier d'une seule volée donne accès à la chapelle située au sous-sol. Une fente a été ménagée sur la partie supérieure du mur latéral gauche de cet escalier. Celle-ci permet d'avoir une vue panoramique et plongeante sur la nef (fig. 59). Cette vue sur la chapelle annonce la descente vers la chapelle. L'escalier, au delà de sa fonction de circulation, constitue ainsi un espace de transition qui incite les fidèles à se préparer à pénétrer dans la nef. « Nous avons essayé de concevoir cet escalier afin qu'il soit aussi doux que possible », souligne François Delage, « **le sol de la chapelle descend en pente douce vers le chœur. Cela a permis de donner du volume à la chapelle et de réduire la place de l'escalier. Cette pente permet également d'offrir à l'ensemble des fidèles une bonne visibilité de l'autel** (fig. 60). Avec le père Guyot, on a imaginé de concevoir la chapelle pour que la célébration des offices se déroule face aux fidèles. L'autel éclairé par un puits de lumière - mi-naturelle,

<sup>329</sup> (Photo de l'auteur)

<sup>330</sup> (Photo de l'auteur)

*mi-artificielle - et le siège de la Présidence sont ainsi disposés face au peuple. Le tabernacle réalisé également par René Bertoux, fermé par une porte de cuivre martelé, est encastré dans le mur du fonds à la gauche de l'autel. L'ambon, légèrement surélevé, est placé à sa droite. Le père Paul Guyot craignait que des autorités ecclésiastiques lui reprochent ces innovations. Il est nécessaire de rappeler que Vatican II a commencé en 1962. Cette année-là le chantier de la chapelle battait son plein. Le projet avait été arrêté en 1960 et l'avant-projet était encore antérieur. L'Eglise n'a approuvé officiellement ce type de dispositif qu'après la promulgation des décrets issus du Concile qui s'est achevé en 1965 »<sup>331</sup>.*



*Fig. 59 : Vue du bénitier situé sur le parvis où l'escalier – à droite – conduit à la chapelle. On aperçoit, derrière le mur blanc, la fente qui offre une vue plongeante sur la nef. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

332

<sup>331</sup> Ibid.

<sup>332</sup> (Photo de l'auteur)



*Fig. 60 : Vue de la nef du Bon-Conseil vers le chœur. A droite, l'autel décoré par Roger Faraut. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

333

Une fois que le plan de la chapelle fut arrêté, François Delage et l'équipe qui conduisait le projet demanda à R. Faraut qui avait déjà construit plusieurs églises, de formuler son avis. Après l'avoir approuvé, il a dessiné l'ensemble du mobilier. Il a également souhaité animer les murs de la nef qui devaient être réalisés en béton brut de décoffrage. Il a ainsi conçu une série d'empreintes en creux aux motifs abstraits ou empruntés à la symbolique chrétienne (fig. 61). Ces murs de béton ont été coulés par panneaux qui furent divisés selon deux registres en hauteur afin de tenir compte des limites de la technique de béton vibré de l'époque. En effet, il n'aurait pas été possible de vibrer des panneaux de six mètres de hauteur d'un seul tenant. R. Faraut a dessiné l'autel avec les mêmes motifs que ceux employés pour les murs latéraux, mais cette fois-ci en les traitant en relief. Il a également dessiné le motif en pavés de verres colorés qui laissent, à gauche du chœur, pénétrer un peu de la lumière de la cour. C'est également lui qui a conçu l'ambon, le pupitre, les sièges et les bancs. Le plafond est composé de grands panneaux de bois dont il a teinté une bande avec de la lasure rouge. Ce dispositif souligne la distinction entre la partie dévolue au sanctuaire de celle destinée aux fidèles. Sur la gauche du sanctuaire, sous l'orgue, on trouve une petite salle complémentaire qui peut être ouverte sur l'autel ou fermée grâce à un système de cloisons coulissantes (fig. 62 et 63).

<sup>333</sup> (Photo de l'auteur)



*Fig. 61 : Vue de la nef du Bon-Conseil depuis le chœur vers l'escalier. On aperçoit, au dessus du mur de béton brut décoré par Roger Faraut, la fente qui offre une vue plongeante sur la nef depuis l'entrée. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

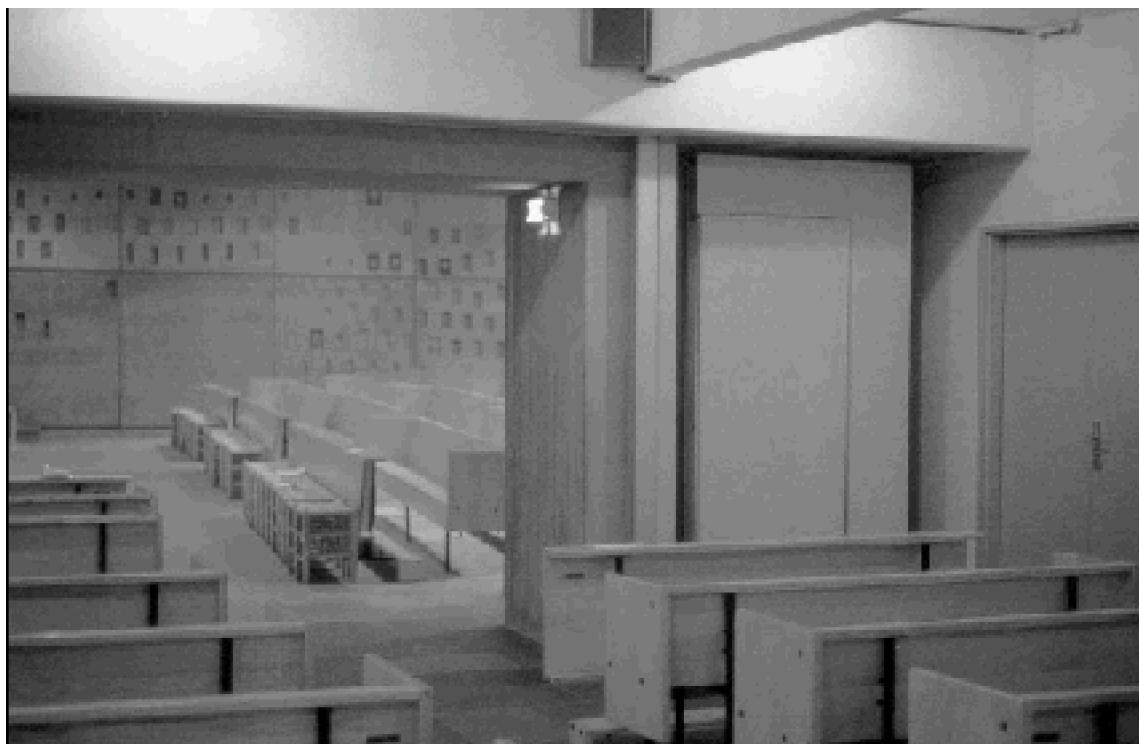
334

<sup>334</sup> (Photo de l'auteur)



*Fig. 62 : Vue de la petite salle occultable située sous le buffet d'orgue à gauche de l'autel. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

335



<sup>335</sup>  
(Photo de l'auteur)

*Fig. 63 : Détail du système de cloisons coulissantes qui permettent d'occulter la salle. Plans et conception de François Delage, avec la collaboration de R. Coulon, et P. Henry architectes.*

336

De nombreuses salles sont enterrées afin de répondre aux contraintes du plan d'occupation des sols et pour libérer, au dessus, de grandes surfaces de récréation où les enfants peuvent jouer au ballon ou même à la pelote basque. On trouve ainsi une première cour située au dessus des garages où l'on trouve les deux arcades conservés du cloître du XIX<sup>ème</sup> siècle, et une autre qui est disposée au dessus de la chapelle.

« Depuis trente-cinq ans que ce bâtiment est livré, l'ensemble demeure bien entretenu », fait observer Fr. Delage, « **L'ensemble des équipements ne fonctionne pas douze heures par jour parce que les enfants sont à l'école. Cependant tous les soirs cela commence à être animé, surtout les mercredis, samedis et dimanches. Depuis trente-cinq ans, la population, plutôt aisée, qui loge dans les appartements réalisés avenue de Saxe et avenue de Sécur, ne semble pas avoir tellement changée. D'ailleurs** », conclut-il, « je n'ai jamais entendu parler de ces bâtiments depuis que je les ai réalisés »<sup>337</sup>.

« **L'église pourra-t-elle être en rez-de-chaussée d'immeubles ? Il semblerait à d'aucuns qu'on obtienne par là une intégration plus grande dans le groupe d'immeubles** », s'interroge Mgr de Vaumas en 1960<sup>338</sup>. Il craignait cependant que ce type de dispositif rende le lieu de culte beaucoup trop discret : « **L'église risque de n'être pas suffisamment en vue, de ne pas avoir de caractère propre** »<sup>339</sup>. S'il souhaitait qu'en général le clocher soit supprimé, que l'église soit située un peu en retrait de la voie d'accès et qu'un espace délimité et bien aménagé serve de transition avec la vie profane, il jugeait néanmoins nécessaire que celle-ci demeure visible depuis les principaux trajets de circulation et accessible sans difficulté<sup>340</sup>. Mais il n'excluait pas que des solutions satisfaisantes puissent être trouvées dans le cadre d'unités architecturalement cohérentes : « **Si les cités radieuses de Le Corbusier faisaient école, pourquoi une église ne serait-elle pas incorporée à ces ensembles ?** »<sup>341</sup>. De ce point de vue, on peut considérer que la chapelle du Bon-Conseil, conçue comme partie intégrante d'un ensemble de logements et d'équipements, constitue une réussite puisque plus de trente années après sa construction et bien qu'invisible depuis la rue, puisque enterrée, son architecture et son fonctionnement n'ont pas subi d'altérations ni de changements

<sup>336</sup> (Photo de l'auteur)

<sup>337</sup> Ibid.

<sup>338</sup> G. de Vaumas, « l'église dans la cité », La Maison Dieu n° 63, 1960, p. 231.

<sup>339</sup> Ibid.

<sup>340</sup> Ibid.

<sup>341</sup> Ibid., p. 232.

notables.

Cependant au delà de l'abandon de tout signe architectural ostentatoire et de toute volonté de monumentalité, c'est la banalisation complète de l'édifice religieux dans le tissu urbain - et même sa disparition en tant que programme architectural distinct - qui sera envisagé durant les années soixante et soixante-dix.

C'est ainsi que l'abbé de Boysson, dans le numéro que L'Art Sacré consacre en 1966 à l'évolution et aux nouvelles orientations de l'architecture religieuse, constate que les moyens financiers mobilisables par le diocèse de Bordeaux pour l'édification d'églises ne sont pas à même de suivre le rythme de la construction de logements tandis que le nombre de prêtres s'avère déjà insuffisant<sup>342</sup>. L'incertitude pèse également sur l'avenir de la paroisse et sur son rôle à venir dans l'apostolat. « **On s'interroge aussi** », poursuit l'abbé de Boysson, « **sur les modalités du comportement humain dans quelques décennies, au sein d'un monde en rapide devenir** »<sup>343</sup>.

Sur la base de ces réflexions, il suggère de limiter la création de nouvelles paroisses et de réduire le coût de construction des édifices par l'usage de procédés industrialisés. Car à l'avenir, prophétise-t-il, les églises traditionnelles ne constitueront plus que des exceptions obligeant à se « **rabattre sur des salles polyvalentes dans la majorité des cas** »<sup>344</sup>.

Poussant cette réflexion jusqu'à ses limites extrêmes l'abbé de Boysson envisage même la disparition de l'église en tant que programme architectural distinct. « **Ne faudrait-il pas aller plus loin et demain ne rassemblerons-nous pas les fidèles dans les locaux de la vie civile ?** »<sup>345</sup> se demande-t-il.

Quand en 1968 le père Capellades s'interroge sur la traduction spatiale du lieu de culte de la ville contemporaine, il suggère que « la maison d'Eglise » - inversion de l'église monumentale et maison de Dieu - soit conçue comme un édifice discret, refermé sur lui-même, quasiment confidentiel. En effet, affirme-t-il, « on lui demande d'être d'abord un asile de silence et de recueillement. Elle n'aura donc pas de façade ouverte sur la rue mais elle sera toute orientée vers la paix de ses cours et de son jardin intérieur »<sup>346</sup>. De plus, le lieu de culte dominical dont Capellades suggère qu'il soit transformable en salles de réunion durant la semaine, ne constitue qu'un élément du programme de ce qu'il présente comme un lieu de fraternité et de rencontre conçu « **pour offrir de nombreux foyers aménagés pour l'échange et le service** »<sup>347</sup>.

<sup>342</sup> Abbé de Boysson, « Le diocèse de Bordeaux ; les orientations des Chantiers diocésains », L'Art Sacré, n° 9-10, 1966, p.6.

<sup>343</sup> Ibid., p. 5.

<sup>344</sup> Ibid., p. 6.

<sup>345</sup> Ibid.

<sup>346</sup> J. Capellades, « Les 'maisons d'Eglise', cités de paix », L'Art Sacré, n° 3, 1968, p. 37.

<sup>347</sup> Ibid.

L'historien Georges Mercier, dans l'ouvrage qu'il consacre en 1968 à l'architecture religieuse contemporaine, résume les caractéristiques de l'évolution qui s'opère sous ses yeux : « *S'apparentant davantage à l'église militante des premiers siècles du christianisme* », écrit-il, « *resserrant ses liens au milieu d'une communauté sociale souvent indifférente ou hostile, l'église actuelle renonce à ériger un 'Monument' pour construire un édifice modeste quelquefois perdu au milieu d'un ensemble de constructions gigantesques quand il n'est pas réduit à un bâtiment provisoire ou à une salle définitivement affectée au lieu de culte dans le corps même d'une habitation* »<sup>348</sup>.

<sup>348</sup> G. Mercier, L'Architecture religieuse contemporaine en France, 1968, p. 21.

# **Chapitre II : L'église catholique confrontée à l'urbanisation rapide des villes et à la mobilité des populations**

## **A - Mobilité et aménagement du territoire :**

### **1) Les orientations du V<sup>ème</sup> Plan : Le Groupe 1985 (1962)**

A la fin de l'année 1962, Georges Pompidou, alors Premier Ministre<sup>349</sup>, constitue le Groupe 1985. Ce groupe de travail a pour mission de conduire une série de réflexions prospectives en vue d'alimenter les orientations générales du V<sup>ème</sup> Plan (1966-1970). Le Groupe 1985, présidé par Pierre Guillaumat<sup>350</sup>, est composé de personnalités spécialistes de domaines variés et issus d'horizons divers. Eugène Claudius-Petit<sup>351</sup> y côtoie, parmi d'autres, Bertrand de Jouvenel<sup>352</sup>, Paul Delouvrier<sup>353</sup>, Georges Candilis<sup>354</sup>, Joffre

<sup>349</sup> Pompidou, Georges (1911-1974). Homme d'Etat. Il fut Premier Ministre de De Gaulle d'avril 1962 à juin 1968.

<sup>350</sup> Guillaumat, Pierre (1909-1991). Ingénieur et dirigeant industriel. Ministre chargé de la Recherche scientifique en 1960.

Dumazedier<sup>355</sup> ou Claude Lévi-Strauss<sup>356</sup>. Résultats d'une vingtaine de réunions tenues entre 1963 et 1964, les travaux du groupe furent soumis au Commissariat Général au Plan.

Le rapport final issu de ces réunions est marqué par le sentiment communément partagé qu'émerge une société nouvelle caractérisée par la transformation profonde de l'économie et par l'amélioration progressive et spectaculaire des modes de vie. Ce document aborde une série de thèmes jugés d'une importance majeure au regard du développement du pays, thèmes identifiant des « tendances lourdes » en matière d'évolution sociale, économique ou urbaine et des « faits porteurs d'avenir »<sup>357</sup>.

Parmi la douzaine de chapitres qui traitent de sujets habituels dans un document d'orientation consacré au devenir de la société - croissance économique, consommation, dépenses collectives, cadre de vie, formation, loisirs etc. – l'un d'entre eux qui aborde la question de la mobilité, retient l'attention par sa relative singularité. En fait, ce thème caractérise l'esprit qui traverse ces « réflexions », à savoir l'annonce d'une transformation rapide, durant les vingt années à venir, de l'appareil économique et des mentalités dans le cadre d'un développement continu de la société française.

Ce progrès doit se fonder sur l'évolution dynamique des industries, de la recherche et des administrations. On escompte, en effet, sur le doublement rapide de la capacité de production des usines et des services. « **D'ici 1985, nous aurons construit autant d'usines qu'il en existe actuellement** »<sup>358</sup>, prédit le rapport.

L'une des conditions fondamentales de ce développement est identifiée comme devant être la capacité des techniques, des structures, des idées et des hommes à acquérir une grande mobilité. Cette évolution devra se traduire, par exemple, par la nécessité pour les individus de changer « **sans problèmes dramatiques** » de profession mais aussi de lieu de travail<sup>359</sup>.

<sup>351</sup> Claudio-Petit, Eugène (1907-1990). Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1953.

<sup>352</sup> Jouvenel, Bertrand de (1903-1987). Economiste et écrivain français.

<sup>353</sup> Delouvrier, Paul (1914-1995). Haut fonctionnaire. Délégué général au district de Paris en 1961, il décida de l'emplacement des villes nouvelles.

<sup>354</sup> Candilis, Georges (1913-1995). Architecte, ancien collaborateur de Le Corbusier, auteur d'une oeuvre abondante en matière d'habitat collectif.

<sup>355</sup> Dumazedier, Joffre (né en 19\_\_). Sociologue. Auteur de Vers une civilisation du loisir ?, 1962.

<sup>356</sup> Levi-Strauss, Claude (né en 1908). Anthropologue. Promoteur du structuralisme dans l'analyse des mythes.

<sup>357</sup> Réflexions pour 1985, Paris, p. 5.

<sup>358</sup> Ibid., p. 11. Le PIB par habitant de la France a doublé entre 1962 et 1985.

<sup>359</sup> Ibid., p. 21.

Mobilité et accélération sont les maîtres mots qui semblent devoir caractériser l'activité et l'imaginaire des citoyens de cette époque tournée de manière irréversible, pense-t-on, vers le progrès : « *La tendance récente permet d'observer un accroissement de la mobilité dans de nombreux domaines. On constate même une accélération du phénomène. Cette tendance paraît inéluctable dans l'avenir* »<sup>360</sup>.

Les auteurs du rapport considèrent d'ailleurs que faute de s'adapter à cette évolution la société française risque de « disparaître »<sup>361</sup>.

Pour évoquer les enjeux de la bataille économique qui s'annonce, si les mots prennent parfois une coloration guerrière c'est surtout la stratégie proposée qui, en mettant l'accent sur la mobilité, s'inspire directement de la logistique militaire.

La question de la mobilité intéresse à la fois celle des hommes dans leurs déplacements mais aussi celle des objets, des techniques et des capitaux. Les deux aspects des déplacements humains dont le rapport prévoit l'augmentation et dont il appelle de ses voeux le développement, concerne, d'une part, le domaine des loisirs et des vacances et, d'autre part, celui répondant à la satisfaction des besoins comme l'alimentation et le travail. Quant au logement, il ne doit plus constituer un obstacle aux déplacements des familles et on escompte sur les voyages et les vacances pour que les Français perdent leur attachement au « terroir », comportement sentimental archaïque qui, pense-t-on, « *freine les changements de domicile* »<sup>362</sup>.

Parallèlement les changements fréquents de métier sont considérés comme normaux, sous entendu pour pouvoir répondre aux évolutions de l'appareil économique. Cette capacité doit être favorisée par une formation adaptée : « *L'homme de 1985 devra être formé en vue d'une mobilité professionnelle accrue* »<sup>363</sup>. De plus, pour que la reconversion de l'individu ne soit pas vécue comme un drame, il sera nécessaire « *qu'il soit en permanence averti du caractère normal de cette mutation et préparé à l'éventualité de ce changement de métier* »<sup>364</sup>.

Ces transformations passent, bien sûr, par un développement des moyens de transport. L'usage de l'automobile connaît un essor spectaculaire au début des années soixante et l'on prévoit alors que le parc automobile avoisinera les vingt millions de véhicules en 1985. Cette prévision sera réalisée et même dépassée<sup>365</sup>.

Le rapport constate également que le progrès scientifique et technique se trouve depuis une vingtaine d'années dans une période d'accélération exceptionnelle dont on

<sup>360</sup> Ibid., p. 96.

<sup>361</sup> Ibid.

<sup>362</sup> Ibid., p. 97.

<sup>363</sup> Ibid., p. 98.

<sup>364</sup> Ibid.

<sup>365</sup> Le parc automobile était de 8 320 000 voitures particulières et commerciales en 1965. En 1985 il atteignait 20 800 000 unités.

reconnaît qu'il résulte en bonne partie de l'impulsion donnée par la seconde guerre mondiale : vitesse des engins conduits par l'homme multipliée par près de cinquante, puissance des explosifs multipliée par un million<sup>366</sup>. Des procédés techniques expérimentaux, sur lesquels travaillent des ingénieurs français, suscitent alors des enthousiasmes un peu rapides. On espère beaucoup des aérotrains se déplaçant sur coussin d'air dont la mise au point, beaucoup plus coûteuse et complexe qu'attendue, provoquera l'abandon de la filière. On escompte aussi, dans le domaine des transports aériens, sur l'apparition de nouvelles techniques ou d'innovations spectaculaires. Mais, par exemple, les avions à décollage court demeureront confinés à des usages militaires bien spécifiques. Cette confiance un peu naïve dans l'émergence à court terme d'un monde où l'on se déplacerait vite, sans bruit et sans risque (fig. 64 et 65), conduit les rapporteurs du Groupe à ne pas hésiter à prédire que, pour une partie de la société au moins, cette mobilité confinera, en 1985, à l'ubiquité<sup>367</sup>.



*Fig. 64 : « La vie en l'an 2000 ».*

368

<sup>366</sup> Ibid., p. 113.

<sup>367</sup> Ibid., p. 55.

<sup>368</sup> (*Science et Vie* n° 500, 1959, pp. 36-37).



## L'auto de demain

Fig. 65 : « La vie en l'an 2000, l'auto de demain ».

369

L'importance qui le rapport accorde à l'accroissement de la mobilité s'appuie en partie sur le modèle américain. Mais, pour fonder historiquement cet appel à une société nomade de l'ère industrielle, c'est le modèle de la sédentarisation agricole - fondateur des villes - qui est remis en question au profit de celui des sociétés de pasteurs basées sur l'errance permanente<sup>370</sup>. De ce point de vue la mobilité - jugée nécessaire au développement des sociétés industrielles contemporaines - est considérée comme n'ayant rien d'exceptionnel comparée à celle des sociétés nomades anciennes « **qui étaient caractérisées par une mobilité extrême** »<sup>371</sup>. C'est au contraire la vie sédentaire résultant de la vie agricole et les lourds investissements fixes de la société industrielle qui sont jugés surprenants.

Cependant, même si les auteurs du rapport prennent pour modèle les sociétés nomades, ils n'imaginent pas que la « mobilité-ubiquité » de 1985 se traduira par un allégement des structures urbaines ou par l'émergence d'un habitat sommaire. C'est plutôt l'hypothèse inverse de la transformation progressive des moyens de transport en résidence secondaire qui est envisagée : « **L'homme mobile tend à emporter dans ses déplacements tout un ensemble de commodités analogue à celui de l'habitat (son transistor, son lit, son véhicule individuel, etc.) et refusant de choisir entre la maison et la roulotte, il semble traiter le moyen de transport comme une résidence**

<sup>369</sup> (Science et Vie n° 500, 1959, pp. 48-49).

<sup>370</sup> Coïncidence ou hasard objectif, l'Eglise, durant cette même période, se réfère également au nomadisme des premières communautés chrétiennes pour évoquer le mode de regroupement des petites communautés catholiques contemporaines.

<sup>371</sup> Ibid.

**supplémentaire »<sup>372</sup>.**

## **2) La question de l'implantation des lieux de culte dans le territoire : le colloque interconfessionnel de l'Unesco de 1965**

---

Le premier février 1965, s'ouvre pour deux jours à Paris dans les locaux de l'U.N.E.S.C.O. un colloque interconfessionnel consacré à « l'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire ». L'initiative de cette manifestation a été prise par le clergé catholique français et les membres du Comité National de Construction des Eglises (C.N.C.E)<sup>373</sup>. Ce colloque réunit, outre des représentants des cultes catholique, réformé et israélite, des personnalités responsables de l'aménagement du territoire, tels Eugène Claudius-Petit et Paul Delouvrier - qui avaient animé les réflexions du Groupe 1985 - mais aussi des architectes<sup>374</sup> et des fonctionnaires en charge de divers aspects de la planification urbaine.

Le thème de ce colloque dont la dimension oecuménique s'inscrit dans l'esprit conciliaire, résume la principale préoccupation des responsables catholiques de la construction des églises. En effet, confrontés à une urbanisation qualifiée de galopante, ceux-ci veulent montrer leur volonté de s'inscrire dans une démarche de planification en s'associant le concours de spécialistes. C'est ce que montre le recours aux enquêtes sociologiques ou aux sondages, alors en vogue dans le domaine de l'aménagement.

La principale ambition de cette manifestation était de faire prendre conscience à l'ensemble des responsables religieux et, en particulier, au clergé catholique de l'urbanisation rapide des villes et, par conséquent, de la nécessité d'inscrire leurs projets d'édifices de culte dans les documents organisant la planification urbaine.

Philippe Lamour, alors président de la Commission nationale de l'aménagement du territoire, dont l'intervention ouvre le colloque, souligne que la volonté de mettre en place une politique d'aménagement du territoire français résulte des conséquences de la croissance démographique sur les conditions de vie. En effet, la prise de conscience trop tardive de ce phénomène a provoqué un retard accumulé de logements, de routes et

<sup>372</sup> Ibid., p. 56

<sup>373</sup> Le C.N.C.E fut fondé en 1960. Organe de conseil et d'exécution de l'épiscopat français, il est composé de prêtres, de laïcs, d'architectes, de juristes, de financiers, de sociologues. A sa création on comptait parmi ses membres les personnalités suivantes : Jean-Marie-Robert Capellades o.p. co-directeur de la revue L'Art Sacré de 1954 à 1969, Monseigneur G. de Vaumas directeur des Chantiers du Cardinal de 1959 à 1969, président du Centre National des Equipements Religieux, président de la Commission Diocésaine d'Art Sacré de Paris, Luc et Xavier Arsène-Henry architectes, Eugène Claudius-Petit ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Chaque diocèse disposait d'un Comité de Construction des Eglises.

<sup>374</sup> Parmi ces architectes certains qui ont alors à leur actif la réalisation d'édifices religieux de qualité, ont également des responsabilités importantes dans le domaine de la planification urbaine. Ainsi, Xavier Arsène-Henry co-auteur, avec son frère Luc, du couvent franciscain de la Clarté-Dieu à Orsay (1956), membre du Conseil Supérieur du Ministère de la Construction et de la Commission des Villes du V<sup>ème</sup> Plan. Quant à Michel Marot, architecte Grand Prix de Rome et concepteur de l'église de Fontaine-les-Grès (1956) couronnée par l'Equerre d'Argent, il est alors architecte conseil auprès du Ministère de la Construction.

d'équipements divers. De plus la croissance démographique exceptionnelle et imprévue s'accompagne d'une concentration urbaine à toutes les échelles : grandes villes métropolitaines, villes moyennes et villages.

Les responsables de l'aménagement qui réfléchissent à cette époque à la constitution d'une armature urbaine qui puisse accompagner ces évolutions sont également préoccupés par « la révolution automobile »<sup>375</sup> en cours, phénomène sans précédent dont on veut essayer de prévoir l'incidence sur l'urbanisme. Philippe Lamour constate ainsi qu'il est nécessaire de repenser les villes, d'adapter les routes et les voies de communication afin de répondre à « la religion de l'automobile » dont il déplore qu'elle ait « **supplantée dans bien des esprits d'autres religions en devenant une obsession pour trop d'humains** »<sup>376</sup>.

Paul Delouvrier qui, en tant que délégué général du district de Paris vient de conduire l'élaboration du premier schéma directeur de la région parisienne, évoque l'accroissement prévu de la population parisienne de 65% entre 1965 et l'an 2000<sup>377</sup> et d'un doublement durant la même période du nombre d'habitants des autres villes de France<sup>378</sup> (Ces prévisions se fondaient en particulier sur l'accroissement des naissances observées au sortir de la guerre : le « baby-boom ». Leur optimisme a été contredit par les faits<sup>379</sup>). Il souligne que la croissance rapide de l'agglomération autour de la capitale doit conduire les autorités religieuses à se poser beaucoup d'autres problèmes que celui des seuls lieux de culte. En particulier, il fait observer qu'il est nécessaire que ces dernières s'interrogent sur les conséquences de l'accroissement du parc automobile en étudiant la nécessité de créer, ou non, des parcs de stationnement autour des églises<sup>380</sup>.

Afin justement d'avoir les moyens de comprendre et d'anticiper l'évolution des pratiques religieuses, l'Eglise catholique, à l'image des institutions de l'Etat, se dote à cette époque d'outils d'analyse sociale.

Jacques Isambert, vice-président du Centre catholique de sociologie religieuse, présente ainsi aux participants de ce colloque un bilan sociologique de l'évolution des attitudes et des représentations qui sont susceptibles d'affecter l'implantation des édifices cultuels.

<sup>375</sup> Philippe Lamour, « L'aménagement du territoire doit être au service de l'homme », L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, Paris, 1966, p. 26.

<sup>376</sup> Ibid.

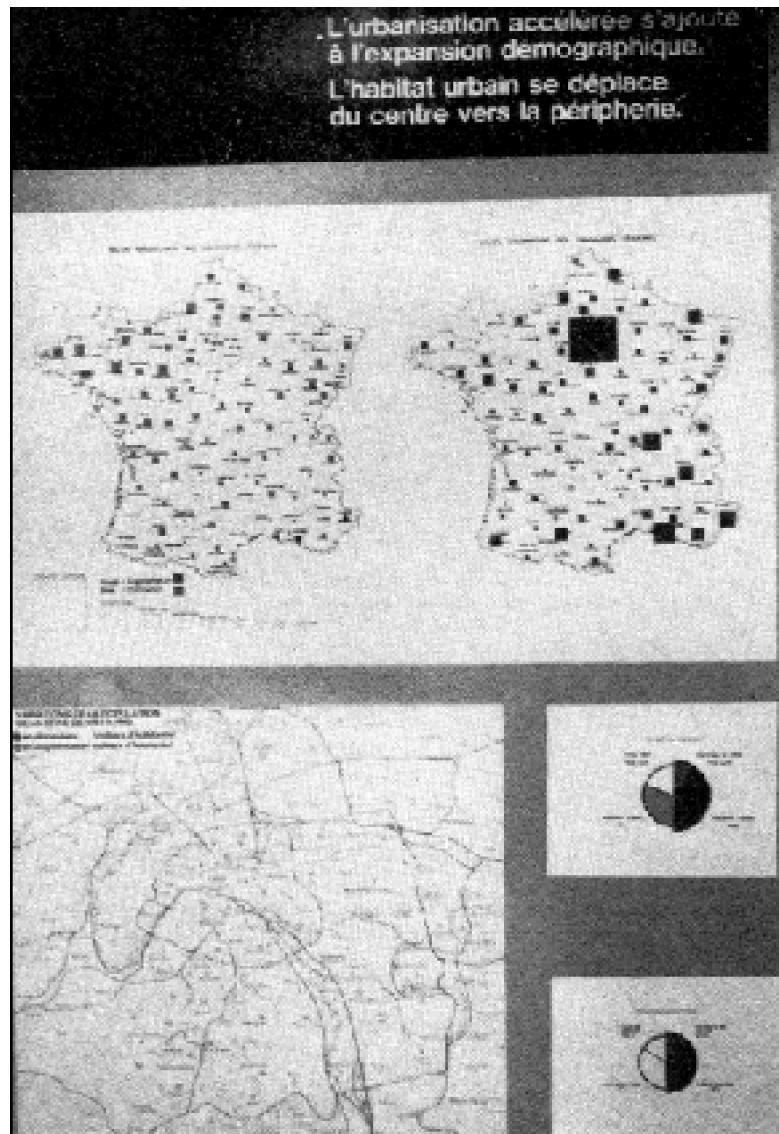
<sup>377</sup> La population de Paris est passée de 2 790 000 à 2 152 000 habitants entre 1962 et 1990, soit une baisse de 22%. La région parisienne a évolué de 8 469 000 à 9 060 000 habitants durant la même période, soit un accroissement de 7 %.

<sup>378</sup> Paul Delouvrier, « Le développement du district parisien », op. cit., p. 33.

<sup>379</sup> Le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme était de 2,98 entre 1946 et 1950, de 2,7 entre 1956 et 1960 mais, entre 1981 et 1985, il avait chuté à 1,85.

<sup>380</sup> Ibid., p. 40.

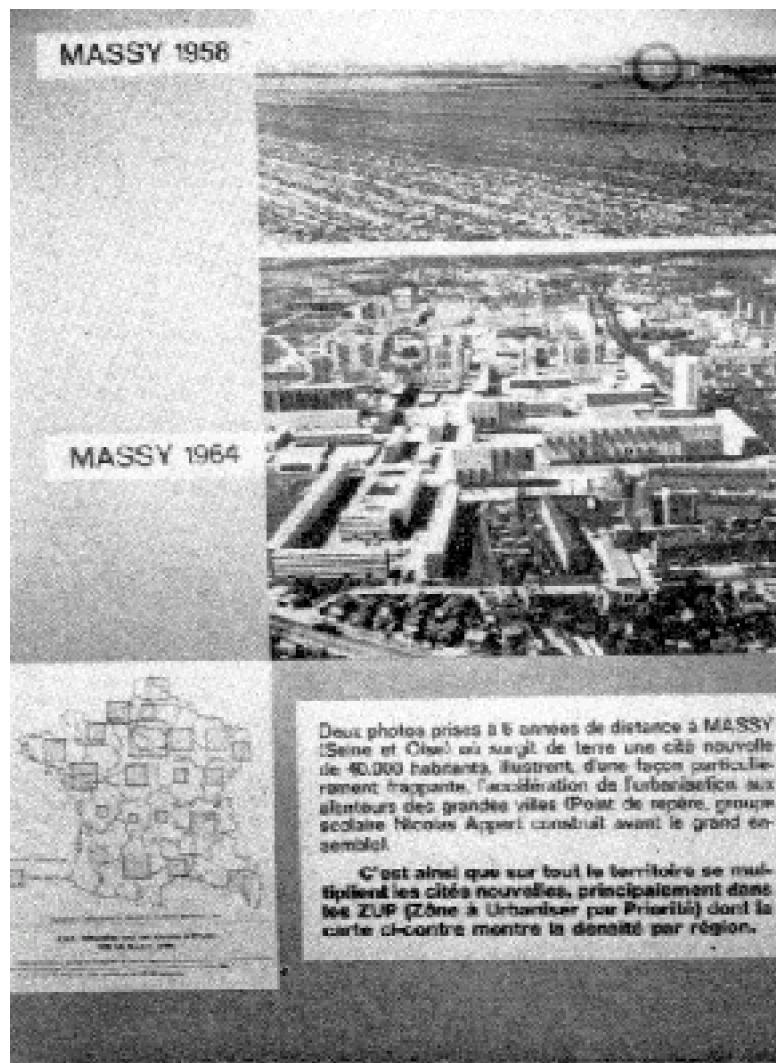
Il fait observer que la croissance urbaine s'accompagne de phénomènes - distribution fonctionnelle de l'espace, extension du tissu urbain, hiérarchie des centres, nouvelles banlieues - qui ont des incidences diverses sur la pratique religieuse (fig. 66 et 67).



*Fig. 66 : « La France change de visage – l'urbanisation accélérée s'ajoute à l'expansion démographique ».*

381

<sup>381</sup> (L'implantation de lieux de culte dans l'aménagement du territoire, 1966).



**Massy : 1958-1964**

*Fig. 67 : « ZUP réalisées ou en cours d'étude » - Deux photos prises à six années d'intervalle à Massy.*

382

En effet, on observe que le lien avec le clergé catholique ne se fait plus uniquement sur le lieu de résidence mais également sur le lieu de travail. Le contraste et l'éloignement entre zones de production et zones d'habitation fait que la vie quotidienne d'un nombre de plus en plus important de travailleurs se trouve divisée en deux phases qui s'ignorent.

Par ailleurs, l'appartenance à de vastes ensembles urbains entraîne l'identification des habitants à de multiples cadres de référence qui se déclinent du quartier à l'agglomération en passant par la ville. La question d'une hiérarchisation des lieux de la vie culturelle qui corresponde aux différents niveaux de la géographie urbaine, est alors posée. Ainsi, J. Isambert suggère que la vie cultuelle réponde à « **ce double besoin d'assemblées relativement intimes et de vastes rassemblements, de locaux**

<sup>382</sup> (L'implantation de lieux de culte dans l'aménagement du territoire, 1966).

**familiers et d'édifices à l'échelle de la cité »<sup>383</sup>.**

« L'esprit citadin » et la mobilité de fait, octroyée par la possession de voitures, se traduisent alors par l'apparition de comportements inconnus jusque là. Ainsi, des fidèles se mettent à choisir de fréquenter plutôt tel édifice que tel autre en fonction de leur préférence pour un certain type de liturgie ou d'architecture et non plus simplement parce qu'il s'agit de l'église de la paroisse de leur lieu de résidence. Cependant, le phénomène qui préoccupe surtout le clergé catholique, est celui de l'incidence sur la pratique du culte dominical de la vulgarisation des week-ends et des vacances passés loin de la ville (fig. 68).

On observe, en effet, que les pratiquants affluent en fin de semaine dans les villages situés à la périphérie des agglomérations où se multiplient les résidences secondaires. La correspondance du jour du culte et du jour de détente amène J. Isambert à suggérer d'ériger des lieux de culte sur certains axes routiers et d'en prévoir à proximité immédiate des vastes espaces verts que l'on projette alors de réaliser en périphérie des agglomérations<sup>384</sup>.

Quant aux vacances, il souligne que celles-ci engendrent désormais un « exode périodique » des citadins et s'accompagnent du gonflement saisonnier des populations qui fréquentent les églises des lieux de villégiature. Il constate également que ce phénomène est accentué par un accroissement de la pratique religieuse durant ces périodes<sup>385</sup>.

Dans sa conclusion, bien que J. Isambert suggère de choisir les lieux d'implantation des nouveaux édifices de culte en s'appuyant sur l'analyse des milieux sociaux, il estime néanmoins acquis qu'il « **reste un fond de population plus mobile, du fait de l'âge et des ressources** »<sup>386</sup>.

Jean-Baptiste Pailloncy, ancien secrétaire du C.N.C.E. et des Chantiers du Cardinal, abonde dans le sens de J. Isambert en affirmant que le phénomène qui affecte certaines localités dont la population triple ou se décuple deux jours par semaine lors des week-ends ou trois mois par an pendant l'été, est appelé à se généraliser. Dans cette optique, il se fait l'écho du souhait exprimé par certains prêtres de province qui aimeraient que le clergé suive les mouvements de la population et que les prêtres citadins acceptent de consacrer leurs propres vacances au service des estivants<sup>387</sup>.

J.-B. Pailloncy envisage également l'idée d'édifier des lieux de culte le long des grands axes routiers afin d'accompagner l'évolution du mode de vie des fidèles qui, en nombre croissant, se déplacent quotidiennement en automobile et empruntent les routes

<sup>383</sup> Jacques Isambert, « Bilan sociologique préalable », op. cit., p. 77.

<sup>384</sup> Ibid., p. 75.

<sup>385</sup> Ibid.

<sup>386</sup> Ibid.

<sup>387</sup> Jean-Baptiste Pailloncy, « Les lieux de culte doivent répondre aux besoins spirituels de la population », op. cit., p. 121.

nationales et les premières autoroutes. A l'appui de cette suggestion, il cite en l'exemple l'église « self-service » réalisée à cette époque en Italie sur l'autoroute Florence-Naples<sup>388</sup>.

Il fait également observer qu'il est nécessaire d'édifier des églises dans les quartiers qui se construisent à l'extérieur des villes. En effet, se référant en cela aux travaux de Joseph Folliet<sup>389</sup>, il estime que le retard pris au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle pour accompagner l'expansion des villes en construisant de nouveaux lieux de culte, constitue à Paris et à Marseille en particulier l'une des causes essentielles de la déchristianisation. Les nouveaux citadins attirés par la révolution industrielle et débarquant de campagnes superficiellement évangélisées, seraient naturellement tombés dans l'indifférence religieuse parce qu'il n'existe pas à proximité de leur logement ni lieu de culte, ni clergé. A contrario, la pratique religieuse serait demeurée plus forte à Lyon et à Saint-Etienne qu'à Paris car, selon Joseph Folliet qu'il cite, « les lieux de culte y ont mieux suivi le mouvement de la population »<sup>390</sup>. Ce constat et celui de la mobilité croissante des populations conduisent logiquement J.-B. Pailloncy à suggérer que l'on tienne compte de la distance entre le lieu de culte et les lieux de résidence. Il estime en effet qu'au-delà « **de 600 ou 700 mètres un lieu de culte est inefficace (...) Si l'église est nettement au delà, elle paraît hors de la vie réelle, des soucis quotidiens. Il faut faire un effort pour s'y rendre** »<sup>391</sup>.

Cependant, la question de l'efficacité de la localisation des églises à proximité des lieux d'habitation oblige à reconsidérer l'unité de quartier comme cadre fondamental de la pratique religieuse<sup>392</sup>. Le père François Russo, conseiller ecclésiastique du centre catholique auprès de l'U.N.E.S.C.O., met ainsi en garde contre les conséquences que ne manqueraient pas d'avoir sur leur fréquentation, l'implantation de lieux de culte fondés uniquement sur la notion de quartier. En effet, fait-il observer, la généralisation des week-ends et les facilités de déplacement intra-urbaines affaiblissent dorénavant la conception privilégiée de la paroisse comme centre fondamental du culte<sup>393</sup>.

J.-B. Pailloncy fait également observer que le statut même de l'église comme cadre fondamental et sacré de la pratique du culte catholique a été remis en cause, lors du Concile Vatican II, au profit de l'importance primordiale de la communauté des chrétiens. Désormais, ce qui apparaît essentiel à la constitution de la communauté chrétienne ce n'est donc plus la présence matérielle de l'église mais la conscience missionnaire des chrétiens : « **Pour constituer la communauté chrétienne de quartier le lieu de culte**

<sup>388</sup> Ibid., p. 123.

<sup>389</sup> Joseph Folliet (1903-1972). Auteur de Les chrétiens au carrefour, Paris, 1947.

<sup>390</sup> Op. cit., p. 75.

<sup>391</sup> Jean-Baptiste Pailloncy article cité, p.111.

<sup>392</sup> Ibid., p. 110.

<sup>393</sup> François Russo, , « sociologie », op. cit. p. 247.

***traditionnel paraît-il encore nécessaire ? »***<sup>394</sup>.

Puisqu'il semble acquis que l'on ne peut plus se contenter de construire des églises monumentales ouvertes un seul jour dans la semaine, J.-B. Pailloncy propose que les églises soient désormais conçues comme des lieux de réunion ouverts sur le quartier et la vie sociale environnante. Il suggère que cette évolution se traduise par des architectures modestes mais adaptables selon la nature des réunions et le nombre des participants. « *Il n'est pas indispensable que ce premier lieu de culte soit important* », indique-t-il, « *une ou plusieurs salles polyvalentes, servant alternativement de salles de réunion en semaine et de chapelle le dimanche, pourraient suffire quelques années* »<sup>395</sup>. Il estime également que, dans les nouveaux quartiers d'habitat social, la modestie de ces lieux de culte d'un nouveau genre devrait favoriser la constitution de noyaux de chrétiens plus fervents que ne le permettrait l'agencement architectural d'églises traditionnelles.

A l'appui de son propos, il fait observer que tous les prêtres consultés dans le cadre de la préparation de ce colloque, refusent l'église monumentale, l'église-œuvre d'art. Ces prêtres veulent « une église, oui, mais modeste, de matériaux pauvres, une église simple et sobre, qui n'exclut pas la solidité et la dignité. Une église en harmonie avec les besoins des habitants, une église proportionnée aux ressources et au niveau de vie de ceux qui la fréquenteront »<sup>396</sup>.

La réalisation de ces lieux de culte d'un nouveau genre qu'on qualifie de cités paroissiales, constituées d'un ensemble de salles de réunion, de bureaux, de salles de catéchisme, de locaux réservés aux œuvres, apparaît d'ailleurs comme plus importante que le lieu de culte lui-même en particulier lorsqu'il s'agit de répondre au contexte social et urbain des nouvelles cités et des grands ensembles.

En effet, puisque la proportion de pratiquants est faible dans les ensembles de logements sociaux, J.-B. Pailloncy juge que la construction d'une église ne saurait être comprise ni acceptée par la population laborieuse. A contrario, il lui semble que la meilleure façon pour la communauté des chrétiens de se manifester à l'ensemble de la population est de s'exprimer sous une forme similaire à celle des associations laïques en organisant des réunions de jeunes et d'adultes, en proposant des services variés<sup>397</sup>.

Concevoir des églises dont la construction accompagne la formation des communautés chrétiennes et dont l'architecture concilie la diversité des exigences fonctionnelles avec les qualités propres aux lieux de prière, imaginer des lieux de culte qui facilitent les rencontres, voire qui puissent être utilisés en commun par plusieurs confessions, constitue une préoccupation pastorale nouvelle pour les responsables des paroisses.

J.-B. Pailloncy en appelle donc aux urbanistes et aux architectes pour qu'ils trouvent

<sup>394</sup> Jean-Baptiste Pailloncy, article cité p. 113.

<sup>395</sup> Ibid., p. 114.

<sup>396</sup> Ibid.

<sup>397</sup> Ibid., p. 119.

des solutions à des exigences apparemment contradictoires. Pour permettre la polyvalence des lieux de culte, le principe des cloisons mobiles apparaît idéal. Ce type de dispositif commence à être utilisé mais on en comprend vite que les procédés standard – portes de garage, cloisons accordéon – utilisés tels quels présentent certains inconvénients. « *Nous avions pensé construire un grand bâtiment comportant un dizaine de salles offrant au total 1 200 places. Mais il faudrait trouver une solution satisfaisante au problème des cloisons mobiles : comment les manipuler facilement, comment les insonoriser ?* », explique le curé de Meudon-la-Forêt<sup>398</sup>.

Le chanoine Jacques Verscheure, président de la Fédération internationale des instituts de recherche sociologique et socio-religieuse, se fondant sur les propos des différents intervenants souligne qu'il est nécessaire de réaliser des études complémentaires avant de pouvoir donner des orientations qui permettraient aux responsables ecclésiastiques de fonder leurs décisions en matière d'implantation des nouveaux lieux de culte.

Il souhaite que l'on réalise des analyses sociologiques systématiques et approfondies des aspirations et des comportements de la grande masse des pratiquants afin d'étayer des hypothèses basées, la plupart du temps, sur des enquêtes conduites essentiellement auprès de curés ou de fidèles qui sont de fervents pratiquants. Il estime, en particulier, qu'il est urgent d'établir des statistiques sur les exodes de fin de semaine et sur les déplacements liés aux vacances d'été et d'hiver et de pouvoir mesurer la mobilité des pratiquants pour les actes de culte à travers les différentes paroisses ainsi que les motivations des transferts interparoissiaux<sup>399</sup>.

De nombreuses questions demandent, en effet, à être approfondies concernant les rapports entre la logique territoriale des paroisses et celle des communautés. « *A quel niveau territorial une communauté est-elle authentique ? (...) En ville, comment se localise la communauté d'une confession religieuse ?* », interroge J. Verscheure qui fait observer que, dans la diversité des solutions déjà pratiquées, il existe des débuts de réponse à ces questions. Ainsi, on constate déjà que, sur un même territoire paroissial, des lieux de culte répondent à des fonctions différentes.

J. Verscheure fait d'ailleurs remarquer, soulignant en cela le divorce qu'impose la mobilité des pratiquants entre l'église-bâtiment et son assise territoriale traditionnelle - la paroisse -, que l'on ne peut pas imaginer que le lieu de culte desservant un camping ou situé au bord d'une autoroute puisse constituer une paroisse. Et, puisque c'est bien l'accroissement de la mobilité sociale qui entraîne une remise en question de la stabilité géographique du lieu de culte, il suggère qu'une conception théologique et une pratique pastorale soient clairement définies afin de répondre aux questions qui en découlent.

Ainsi, pour faire face à l'afflux des vacanciers vers les campings l'été et vers les sports d'hiver, il suggère comme J.-B. Pailloncy que l'on fasse venir des prêtres de la ville<sup>400</sup>. Il se demande également si l'Eglise catholique pourra chercher à maintenir l'idéal du culte le dimanche dans la paroisse ou dans l'église la plus proche du domicile. Le cas

<sup>398</sup> Ibid., p.120

<sup>399</sup> Jacques Verscheure, « Les problèmes à résoudre, les moyens à mettre en oeuvre », op. cit., p. 174.

échéant, cela devrait en effet contraindre le clergé à interdire indirectement ou à déconseiller les week-ends et les vacances. Poursuivant sa réflexion sur la nécessité de prendre en compte les déplacements de toute nature - automobiles, piétons, transports en commun - dans la création de réseaux de locaux cultuels qui répondent de manière fonctionnelle au maillage des différents types de circulation dans la ville contemporaine, J.-B. Pailloncy attire l'attention des responsables sur les trajets domicile-travail et sur les habitudes de circulation qui découlent de la structuration du réseau commercial fréquenté par les ménagères, habitudes qui perdurent même lorsque les magasins sont fermés.

Mais, pour que le clergé catholique puisse fonder sa vision prospective des nouveaux lieux de culte sur une approche scientifique des situations, de leurs comparaison, de leur systématisation, J. Verscheure juge indispensable de réaliser des études précises, statistiques sur la fréquentation des lieux de culte. En particulier, il lui apparaît nécessaire de mesurer la mobilité des pratiquants à travers les différentes paroisses d'une ville, d'une agglomération ou d'une région et d'étudier ce qui motive ces mouvements interparoissiaux. Il lui semble également indispensable d'évaluer comment « les exodes de fin de semaine, de vacances en été et en hiver » affectent la vie paroissiale et la fréquentation des églises urbaines<sup>401</sup>. Enfin, puisque la banalisation des déplacements motorisés semble réduire la longueur des trajets effectués à pied pour se rendre à l'église – on évoque un rayon de 500 à 700 mètres au delà duquel s'établirait « **des zones mortes de pratique culturelle le dimanche** » (fig. 69) - il conseille d'approfondir les études de mobilité afin de mieux connaître ces no man's land cultuels « **qui tiendraient en ville à l'éloignement des lieux de culte** »<sup>402</sup>.

Afin de favoriser la fréquentation des lieux de culte dans les nouveaux quartiers d'habitat qui sont alors en projet, l'architecte Xavier Arsène-Henry propose, dans une optique strictement fonctionnaliste, de disposer tous les 2.500 logements et à leurs abords directs - afin de les mêler à la vie quotidienne des habitants - des édifices cultuels de dimensions modestes. Il souligne que ces « relais paroissiaux » afin d'être « au service de l'individu isolé, de l'enfant qui revient de la classe, de la mère qui rentre du centre commercial ou de l'homme qui a terminé son travail », seraient disposés sous les formes les plus diverses au niveau de la circulation des piétons et intégrés dans les cheminements de la vie quotidienne « ***I'un au pied d'un immeuble, l'autre dans le soubassement d'une terrasse, un autre au milieu d'un mail d'arbres*** »<sup>403</sup>.

Mais à la mobilité des personnes et des biens s'ajoute une autre préoccupation : celle de l'évolution rapide des goûts. L'architecture religieuse devrait donc également abandonner toute prétention à la pérennité. Ainsi, lors du débat qui clôture le colloque, Jean Capellades exprime le souhait que des architectures « **plus légères peut-être, plus provisoires** » soient mises au point afin que l'on ne bâtisse plus d'églises faites pour

<sup>400</sup> Ibid., p. 155.

<sup>401</sup> Ibid., p. 174.

<sup>402</sup> Ibid.

<sup>403</sup> Xavier Arsène-Henry, « Le lieu de culte dans un centre urbain nouveau », op. cit., p. 185.

durer « **deux ou trois siècles et qui, dans vingt ans, seront absolument dépassées et gêneront nos petits enfants** »<sup>404</sup>.

L'évocation alarmiste de la mobilité croissante des pratiquants conduit certains intervenants à pousser le raisonnement jusqu'à ses limites extrêmes. Michel Lecadre, l'un des architectes présents, déclare ainsi : « **Il faut étudier la permanence et la mobilité des lieux de culte à cause de la mobilité des personnes** »<sup>405</sup>. L'église mobile devrait désormais être conçue pour permettre d'accompagner les déplacements des pratiquants.

Ces différentes réflexions montrent clairement qu'à côté de la conception territoriale et statique de l'église et de la paroisse émerge alors une conception de type topologique des relations entre l'Eglise et les fidèles. Les axes de transit et les lieux de rupture de charge (les noeuds de cette nouvelle géographie) acquièrent ainsi une importance un peu similaire à celle que possédaient autrefois les axes de cheminement et les lieux d'étape des itinéraires de pèlerinage au Moyen Age.

### **3) Sociologie religieuse et mobilité de la vie urbaine**

---

De nombreuses études de sociologie religieuse furent réalisées durant les années soixante avec pour ambition de décrire la réalité de la pratique religieuse en France et de donner ainsi aux responsables ecclésiastiques les moyens d'adapter les dispositifs liturgiques en fonction de l'évolution des mentalités et des pratiques des fidèles.

Le phénomène urbain, perçu comme l'expression de la civilisation contemporaine, est au centre de ces analyses. Les études de sociologie urbaine qui prirent leur essor aux Etats-Unis durant les années trente, avaient en effet montré que la vie sociale dans les villes évoluait rapidement sous le double effet de l'accroissement de la mobilité et du développement des moyens de communication sociale.

#### **A) Milieu urbain et communauté chrétienne**

En 1968, les sociologues François Houtart et Jean Rémy publièrent un ouvrage, collection d'un ensemble d'articles rédigés durant les dix années précédentes. Ces articles ont pour objet l'analyse de l'incidence de l'urbanisation sur la pratique religieuse et sur la nature des édifices dédiés au culte catholique.

Après avoir constaté que le développement du milieu urbain et industriel s'accompagne de la spécialisation des fonctions économiques et urbaines, Fr. Houtart et J. Rémy observent que « **la mobilité constitue une des caractéristiques de la vie urbaine actuelle** »<sup>406</sup>. De nouveaux types de mobilité apparaissent aux côtés des migrations rurales-urbaines et des migrations internes aux villes. En effet, la spécialisation des fonctions - habitat, commerce, industrie, enseignement etc. - et leurs localisations

<sup>404</sup> Jean Capellades, « Sociologie », op. cit., p. 258.

<sup>405</sup> Michel Lecadre, « Sociologie », op. cit., p. 259.

<sup>406</sup> F. Houtart, J. Rémy, Milieu urbain et communauté chrétienne, 1968, p. 59.

spatiales spécifiques ainsi que le perfectionnement des moyens de transport provoquent de nouveaux types de mobilité urbaine : mobilité journalière résultant des déplacements habitat-travail ; mobilité liée aux loisirs, à l'éducation ; mobilité saisonnière engendrée par les vacances et les week-ends, phénomène qui prend alors de plus en plus d'ampleur dans les villes européennes. Ces nouvelles mobilités remettent en cause le quartier comme base géographique de la formation des liens sociaux et, par conséquent, le fonctionnement de la paroisse comme entité territoriale élémentaire de l'Eglise.

Les auteurs, observant que l'accroissement urbain rapide se traduit par la concentration de la population dans les villes, notent néanmoins que la conception de la paroisse urbaine reste généralement liée au territoire. On définit encore souvent la paroisse, déplorent-ils, « **comme devant constituer un groupe territorial, relativement autarcique, alors qu'elle ne représente plus qu'un ensemble de personnes vivant sur un territoire déterminé, ne formant plus un groupe au sens exact du terme et qu'elle est de moins en moins auto-suffisante sur le plan apostolique et religieux** »<sup>407</sup>.

La prolongation en milieu urbain d'une pastorale de type rural génère un décalage entre des rites ou des prédications imprégnées par le fonctionnement du monde rural et les rythmes et les valeurs urbaines. « **N'y valorise-t-on pas avant tout la stabilité et non la mobilité** », observent-ils, « **les relations de voisinage et non les autres, l'encadrement dans des structures fixes plutôt que l'appartenance multiple ?** »<sup>408</sup>.

La souci de définir les grandes lignes d'une pastorale adaptée au mode de vie urbain conduit François Houtart et Jean Rémy à sortir de l'approche sociologique pour tenter d'esquisser les caractéristiques de la « ville de demain » : « **La ville de demain sera essentiellement tertiaire, la production industrielle étant de plus en plus automatisée. Elle sera mobile plus encore qu'aujourd'hui et les moyens de communications sociales, radio, T.V., etc. joueront un rôle social et pas seulement culturel fondamental** »<sup>409</sup>. Au sein de la ville en cours d'émergence, marquée par la mobilité, le principe territorial de la paroisse apparaît de moins en moins adapté au profit d'actions missionnaires et sectorisées : aumôneries des hôpitaux, des prisons, des milieux scolaires ; missions en milieux ouvriers, de techniciens etc.

Quant aux lieux de culte, François Houtart et Jean Rémy imaginent qu'ils devront nécessairement être influencés par cette vision nouvelle de la ville en abandonnant toute référence à la présence de la cathédrale qui dominait la ville du Moyen Age sans aller jusqu'à l'absence totale de tout signe religieux. Pour décrire les caractères physiques de cette église, ce sont spontanément des qualificatifs qui renvoient au mouvement et à la vie organique qui viennent à l'esprit des auteurs. La présence du lieu de culte, affirment-ils, « **sera visible, dynamique, naturelle mais sans exercer une pression sociale** »<sup>410</sup>.

<sup>407</sup> Ibid., p. 38.

<sup>408</sup> Ibid., p. 34.

<sup>409</sup> Ibid., p. 38.

Dans la ville mobile, les lieux de culte ne seront donc plus implantés en cherchant à les rendre visibles mais en les localisant dans les lieux d'embarquement, d'échange situés sur les axes de circulation piétonne, automobile, ferrée ou aéronautique. Au principe de visibilité des lieux de culte se substitue donc celui de leur accessibilité. « *On verra ainsi des lieux de culte modestes, mais expression du sacré et dont l'implantation tiendra compte de deux facteurs d'accessibilité (et donc des communications) et de pratique religieuse (...) Des lieux de culte fonctionnels (aéroports, gares, lieux de passage importants), seront multipliés* », annoncent F. Houtart et J. Rémy qui soulignent que les services seront également « *localisés aux endroits accessibles, tout en évitant une concentration, qui pourrait être une expression de puissance, telle la construction d'un bâtiment central imposant* »<sup>411</sup>.

Ces propositions d'implantation qui manifestent le souci d'adapter l'Eglise au mode de vie urbain, perçu comme en constante évolution, sont accompagnées de suggestions d'adaptation de la pastorale afin que le clergé accompagne les migrants.

F. Houtart et J. Rémy conseillent ainsi que soit organisé un apostolat spécialisé pour les migrants ruraux ou pour les étrangers afin de favoriser leur intégration au sein des communautés religieuses de la ville où ils arrivent. Dans le même esprit, dans le cas de changements de résidence internes à une ville, ils estiment indispensable qu'un secrétariat interparoissial transmette les fiches des « migrants » d'une paroisse à l'autre. Cette mesure permettrait, supposent-ils, à ces derniers de se réadapter immédiatement à de nouvelles structures religieuses.

Dans cette optique les auteurs estiment que la liturgie favorisera, dans le cadre de la mobilité urbaine ou de week-ends, l'intégration des populations migrantes : « *elle donne aux individus le sens d'appartenance à une communauté eucharistique qu'ils retrouvent quel que soit l'endroit où ils vont* »<sup>412</sup>. Ce qui importe, concluent-ils, c'est que « *l'Eglise soit présente à toutes les étapes de cette mobilité* »<sup>413</sup>.

### b) Le rapport Capellades

A la fin des années soixante, les responsables du Comité National des Constructions d'Eglises (C.N.C.E.), confrontés à la planification de l'édification de nouveaux lieux de culte, firent également appel aux méthodes des sociologues pour tenter de dépasser les incertitudes d'une époque perçue comme celle de la « vitesse »<sup>414</sup>. Ils commandèrent ainsi la réalisation d'une série d'enquêtes à des bureaux d'études spécialisés. Ils souhaitaient fournir à l'Episcopat français des données objectives concernant l'incidence

<sup>410</sup> Ibid., p. 45.

<sup>411</sup> Ibid.

<sup>412</sup> Ibid., p. 297.

<sup>413</sup> Ibid.

<sup>414</sup> Comité National des Constructions d'Eglises, Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux, 1971, p. 12.

des évolutions sociales et urbaines sur la nature et l'ampleur des équipements culturels à réaliser. Il s'agissait en particulier de montrer quels effets avait le processus d'urbanisation « accélérée » et de développement de la mobilité sur les pratiques religieuses et de décrire comment évoluait la relation « psychosociologique » des Français aux églises.

« Avec une automobile, j'ai déjà besoin d'un code et d'un ensemble de signalisation. Plus la vitesse augmente et plus les signaux doivent me prévenir à l'avance », écrit le père Capellades en 1970, « *A partir d'un certain seuil, par exemple l'avion et surtout la fusée, la rapidité de perception et de réponse peut dépasser les possibilités de nos sens. Il faut les relayer avec des instruments* »<sup>415</sup>. La métaphore qu'il utilise, révèle de façon très parlante l'incidence de la mobilité sur les mentalités de l'époque.

Le C.N.C.E. procéda ainsi, à partir du milieu des années soixante, à des études et des enquêtes dont le programme, la direction et la coordination furent confiés à la S.O.F.R.E.S. En 1970 la S.A.R.E.S<sup>416</sup> réalisa une étude « psychosociologique », afin de chercher à cerner « *les attitudes et les motivations profondes des Français par rapport à l'église-bâtiment* »<sup>417</sup> dans le cadre des perspectives qui s'offraient en matière d'urbanisation.

Cette étude met l'accent sur les différentes migrations qui affectent à cette époque la société française : exode rural, migrations interurbaines, interrégionales. L'analyse des données montre que l'émergence et l'accroissement de la mobilité affectent les générations les plus jeunes et les plus aisées : « *Le maximum de mobilité s'observe entre 20 et 40 ans* »<sup>418</sup>. Il s'agit à la fois de l'observation des changements de domicile mais aussi d'un phénomène qualifié de « haute importance », celui des migrations temporaires.

Celles-ci concernent d'abord les déplacements liés au travail. On estime alors que les navettes quotidiennes en région parisienne suscitent quotidiennement cinq millions de trajets par jour et que, dans la région nord, 30 000 travailleurs parcouruent quotidiennement cent kilomètres<sup>419</sup>.

L'autre phénomène analysé est celui, plus nouveau, des déplacements liés au développement des loisirs. Si les vacances d'été apparaissent désormais comme un phénomène massif – on estime en 1967 que sur 47 millions de Français 20 millions sont partis en vacances d'été – les sports d'hiver se révèlent de plus en plus populaires tandis que les migrations liés aux week-ends affectent de manière croissante les populations urbaines.

<sup>415</sup> Ibid.

<sup>416</sup> Société animation, recherches et études sociologiques alors basée à Paris.

<sup>417</sup> Ibid., p. 15.

<sup>418</sup> Ibid., p. 87.

<sup>419</sup> Ibid., p. 90.

Pour les promoteurs de cette enquête, il s'agit de montrer comment la mobilité qui constitue désormais une caractéristique incontournable de la vie urbaine, engendre un type nouveau et émancipateur de vie sociale. « **On l'accuse souvent d'être cause de déracinement et d'aliénation** », écrit le père J. Capellades, « **mais cet enracinement qui était une vertu pour une minorité de privilégiés, pouvait n'être pour les pauvres que la marque de leur servitude. La mobilité peut délivrer des conformismes étroits, ouvrir des horizons nouveaux, être un facteur d'élévation sociale** »<sup>420</sup>.

Cette enquête indique qu'une fraction importante de la population est attachée à l'église réduite à sa dimension d'héritage culturel. Mais elle révèle également qu'il existe une part non négligeable des fidèles qui considèrent que le bâtiment où se réunissent les chrétiens pourrait servir à d'autres usages. C'est dans ce groupe, souligne l'enquête, que la tendance à la suppression du monument est la plus accentuée<sup>421</sup>.

En remettant ce rapport à l'Episcopat français, le C.N.C.E. souhaitait attirer l'attention des évêques sur la nécessité d'inscrire l'Eglise catholique dans une culture urbaine, marquée par « la révolution technique » et par l'accomplissement de « la métamorphose de l'univers »<sup>422</sup>. Il s'agissait également d'inciter l'Episcopat à entamer une réflexion de fond sur la nature de l'église contemporaine. Il apparaissait, en particulier, « **vu les nouveaux types de relation en communauté urbaine et la mobilité de plus en plus grande** »<sup>423</sup> que les lieux de rassemblement dominical ou cyclique à venir seraient plus vastes et moins nombreux que les églises paroissiales.

« **Pour propager l'Evangile et célébrer l'Eucharistie, il n'y avait peut-être pas à créer systématiquement une église dans chaque quartier** », remarque le père J. Capellades dans la conclusion du rapport, « **par contre si l'Institution-Eglise veut avoir une influence profonde sur les populations, il faut qu'elle inscrive son message dans une culture dans laquelle baigne tout homme venant en ce monde et qui se projette finalement dans une conception de la Cité** »<sup>424</sup>.

La réaction de l'Episcopat ne fut probablement pas à la hauteur de l'attente des promoteurs de l'enquête. « **Les 3 000 pages de l'enquête ont été remises au Secrétariat de l'Episcopat** », précise l'abbé Michel Brion tout en déplorant que « **tous ces travaux ont été pratiquement enterrés (car) ils n'étaient pas au goût du jour** »<sup>425</sup>.

<sup>420</sup> Ibid., p. 31.

<sup>421</sup> Ibid., p. 99.

<sup>422</sup> Ibid., p. 102.

<sup>423</sup> Ibid., p. 55.

<sup>424</sup> Ibid. p. 102.

<sup>425</sup> Michel Brion, précision apportée dans un courrier adressé à l'auteur le 15 février 2000.

## B – De l'église visible à l'église accessible

Durant le XX<sup>ème</sup> siècle, les migrations de population lorsqu'elles n'accompagnèrent pas l'évolution des structures économiques et urbaines en temps de paix, furent le résultat des conflits qui bouleversèrent alors le monde. Les déplacements de populations provoqués par la seconde Guerre mondiale ont ainsi créé des conditions exceptionnelles qui ont engendré l'apparition d'églises mobiles, au sens littéral du terme.

### 1) Les cars chapelles de l'Aide aux prêtres de l'Est.

---

En 1947 le père Werenfried, religieux prémontré de l'abbaye de Tongerlo en Belgique, créa une oeuvre d'aide aux populations catholiques de l'Allemagne orientale réfugiées en Allemagne de l'ouest, populations qui avaient fui devant l'avancée des troupes soviétiques.

Dans un premier temps cette oeuvre se limita à aider matériellement les quelques trois mille prêtres expulsés en leur apportant les moyens d'accomplir leur pastorale. Cette aide se traduisit par la fourniture de souliers, de bicyclettes, de motos, de voitures puis de camionnettes qualifiées d'« églises nomades » équipées à leur arrière d'autels (fig. 70 et 71). Les réfugiés de confession catholique étaient en effet dispersés dans des villages protestants et, pour rendre visite à leurs fidèles, les religieux manquaient de moyens pour se déplacer d'un endroit à l'autre<sup>426</sup>. Bien que ces églises mobiles - qui apparaissent comme des solutions provisoires dictées par l'urgence - se situent aux franges de la volonté d'architecture, elles traduisent néanmoins de façon symptomatique et extrême l'incidence de la mobilité sociale sur l'architecture religieuse contemporaine.

<sup>426</sup> Jean Bourdarias, Père Werenfried, 1996, p. 65 et sqq.



*Fig. 70 : « prêtre sac au dos » de l'Aide aux Prêtres de l'Est, circa 1948.*

427

<sup>427</sup> (Aide à l'Eglise en Détresse, 1985, p. 20).



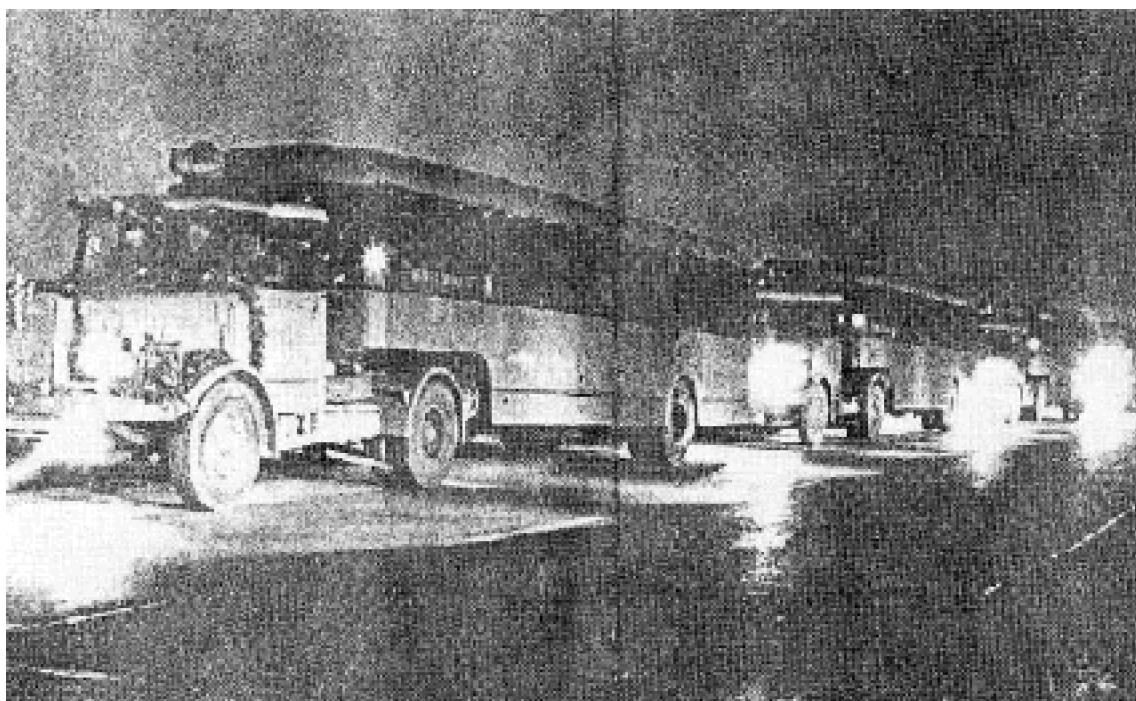
Fig. 71 : église nomade (*fahrende kirche*), circa 1950.

428

L'action de l'oeuvre, qui s'appelait initialement « Aide aux Prêtres de l'Est », eut pour objectif, dans un second temps, de ne plus limiter son soutien aux prêtres mais de l'étendre aux populations elles-mêmes. En 1949, le père Werenfried obtint ainsi des chemins de fer néerlandais deux camions tractés avec remorque qui avaient été utilisés pour le transport des voyageurs en attendant la réparation des ponts de chemins de fer détruits lors de la guerre. Ces camions furent transformés en chapelles roulantes. L'année suivante, il acheta dix autres camions qui devaient initialement être vendus pour servir au transport des ouvriers des mines d'uranium de la zone russe de l'Allemagne.

Ces semi-remorques transformés en chapelles roulantes (fig. 72 et 73) effectuaient des trajets, en accord avec les évêques de chaque diocèse allemand, en partant d'une petite ville à proximité de Francfort. Chaque camion-chapelle transportait plusieurs tonnes de vivres et de médicaments destinés aux fidèles catholiques. Les camions-chapelles demeuraient durant une semaine dans chaque village où des messes étaient célébrées le soir (fig. 74 et 75).

<sup>428</sup> (Aide à l'Eglise en Détresse, 1985, p. 21).



*Fig. 72 : semi-remorques transformés en chapelles roulantes, circa 1950.*

429

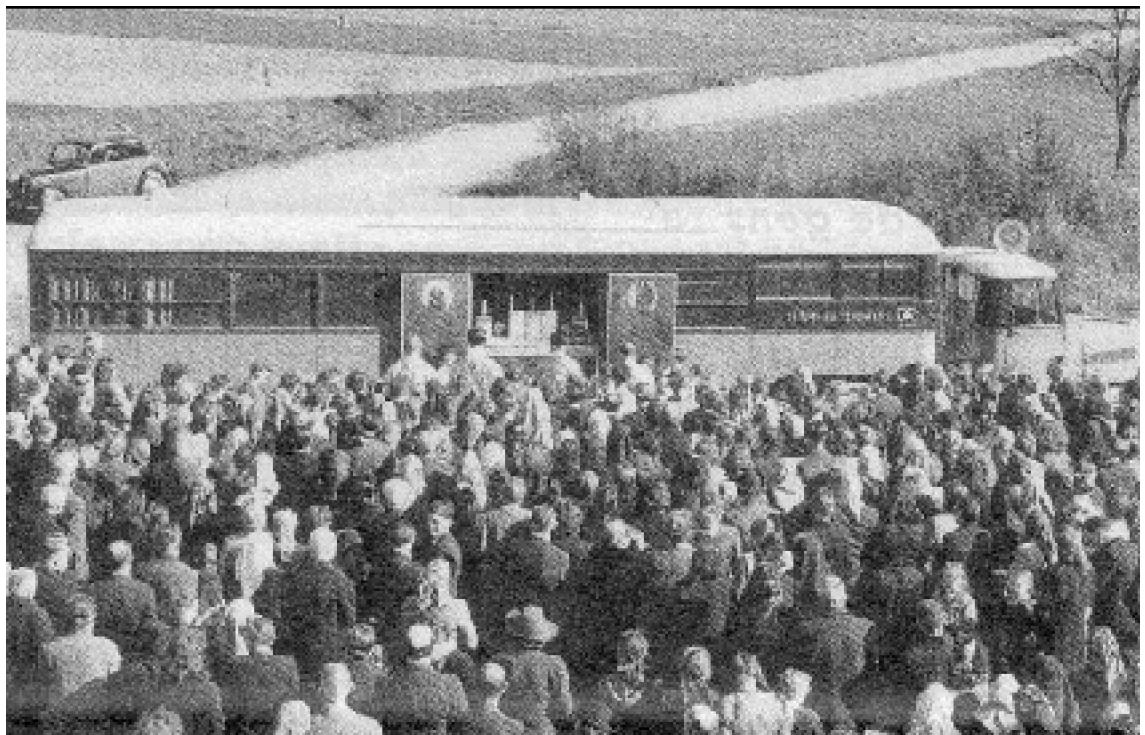


*Fig. 73 : semi-remorque transformé en chapelle roulante, circa 1950.*

430

<sup>429</sup> .(Aide à l'Eglise en Détresse, 1985, p. 21).

<sup>430</sup> .(Aide à l'Eglise en Détresse, 1992, p. 5).



*Fig. 74 : semi-remorques transformés en chapelles roulantes, circa 1950.*

431

<sup>431</sup> ([AED Bulletin](#), n°4, 1999, p. 2).



*Fig.75 : semi-remorques transformés en chapelles roulantes, circa 1950.*

432

Cette action d'apostolat qui s'appuyait à un certain moment sur une flotte de trente-cinq chapelles roulantes, s'est poursuivie, en Allemagne, jusqu'au milieu des années soixante.

La paix rétablie, la mobilité des populations est néanmoins restée un sujet de préoccupation important pour le clergé catholique, en particulier français.

Ainsi, à l'occasion du colloque interconfessionnel de 1965 à l'U.N.E.S.C.O. le chanoine J. Verscheure évoque quelques réalisations récentes de lieux de culte situés sur des points de passage importants des voyageurs comme la chapelle d'Orly ou celle de la gare Maine-Montparnasse à Paris. Se référant à ces expériences, il en déduit que la pratique du camping l'été et des sports d'hiver appellent des initiatives planifiées, organisées. Celles-ci, affirme-t-il, «**réclament un dispositif nécessitant la présence de**

<sup>432</sup> (Aide à l'Eglise en Détresse, 1985, p. 22).

*prêtres qu'il faudra en de nombreux cas faire venir de la ville. Ainsi d'ailleurs pourront-ils retrouver nombre de leurs paroissiens déserteurs et jouir de détentes désormais utiles à l'équilibre nerveux de tout homme »*<sup>433</sup>.

Présageant que dans les décennies à venir le rythme des déplacements liés aux week-ends et aux vacances d'été et d'hiver se développera, Jean-Baptiste Pailloncy, toujours dans le cadre de ce colloque, s'interroge sur la nécessité de prévoir des normes particulières d'implantation religieuse et des types adaptés de lieux de culte comme, par exemple, des tentes-chapelles près des villages de toile, des chapelles-avants sur les grandes plages ou des chapelles-chalets en montagne<sup>434</sup>.

Ces lieux de culte conçus non pas en fonction de critères de visibilité mais d'accessibilité et localisés dans des lieux d'embarquement, d'échange, situés sur les axes de circulation automobile, ferrée ou aéronautique font directement écho aux suggestions des sociologues François Houtart et Jean Rémy. Chapelles ou églises de gares, d'aéroports, de stations balnéaires etc. répondent à une réelle volonté d'adapter l'Eglise aux modes de vie d'une société urbaine en plein développement et en constante évolution.

## 2) Des églises à proximité des grands axes de communication

---

A l'église bien visible au cœur des quartiers, se substitue l'église située au niveau des noeuds et des points de rebroussement - gares, aéroports, stations balnéaires, de sports d'hiver - des trajets effectués par les voyageurs. L'expérience a montré qu'il ne s'agissait pas là de projets irréalistes puisque, pour être peu nombreux, la plupart des lieux de culte réalisés dans ce cadre fonctionnent toujours. On peut simplement regretter qu'aucune église de route, comme celle projetée par l'abbé Brion, n'ait été réalisée.

### a) L'église prototype d'André Le Donné (1958)

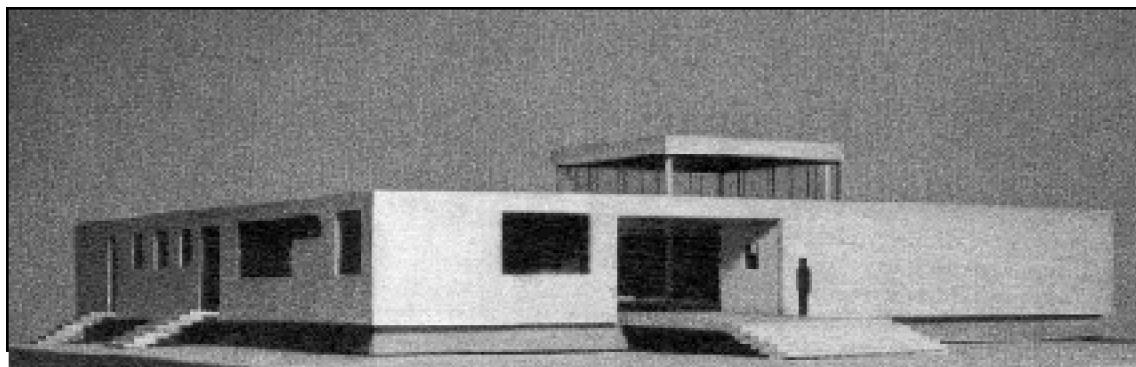
En 1958 André Le Donné<sup>435</sup> conçu un projet de « maison d'église » (fig. 76, 77 et 78). Cette église prototype devait pouvoir être réalisée en série selon le principe de la préfabrication. Promoteur de l'église « banale »<sup>436</sup>, A. Le Donné souhaitait parsemer la cité de ces « maisons d'églises » afin qu'elles constituent dans les quartiers « *de petit phares de lumière et d'accueil dans l'océan urbain où déferle sans cesse le flot* ».

<sup>433</sup> Chanoine J. Verscheure, « Les problèmes à résoudre, les moyens à mettre en oeuvre », L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, Paris, 1966, p. 155.

<sup>434</sup> Jean-Baptiste Pailloncy, « Les lieux de culte doivent répondre aux besoins spirituels de la population », L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, Paris, 1966, p. 121.

<sup>435</sup> André Le Donné (1899-1983). Parmi les élèves d'Auguste Perret, il est celui qui s'est le plus exprimé dans le domaine de l'architecture religieuse. On lui doit, outre sa participation à la conception de la basilique souterraine de Lourdes aux côtés de P. Vago, P. Pinsard et E. Freyssinet (1958), la réalisation de nombreuses églises : Sainte-Claire de la Porte de Pantin à Paris (1956), Saint-Paul à Massy (1963), N.-D. de Nazareth (1965) et Saint-Germain (1971) à Vitry-sur-Seine, Saint-Vincent-de-Paul à Strasbourg (1964), le Sacré-Coeur à Mulhouse (1957) et l'église de Marienau-lès-Forbach (1954).

***bruyant des voitures et la morne houle moutonnante des foules qu'engouffre et reverse tour à tour la bouche d'ombre du métro »***<sup>437</sup>.



*Fig. 76 : Eglise Prototype. André Le Donné – 1958. Photo de la maquette.*

438



*Fig. 77 : Eglise Prototype. André Le Donné – 1958. Vue cavalière de la maquette.*

439

<sup>436</sup> « Il convient que l'église soit 'banale' au sens féodal du mot, c'est-à-dire 'commune à tous', dispensant la nourriture spirituelle, comme jadis le four 'banal' cuisait le pain pour tout le village », André Le Donné, Ouest-France, 25 août 1971.

<sup>437</sup> André Le Donné, Les cahiers de l'architecte André Le Donné, n. d., p. 20.

<sup>438</sup> (L'Art Sacré, n° 5-6, 1959, p. 24)

<sup>439</sup> (Catalogue de l'exposition A. Le Donné, Nantes, 1985, p. 33)



Fig. 78 : Eglise Prototype. André Le Donné – 1958. Vue intérieure de la maquette.

440

### b) La chapelle de la gare Maine-Montparnasse à Paris (1969)

La chapelle Saint-Bernard est située dans le sous-sol de la gare Maine-Montparnasse à Paris dans une portion de parking qui a été mise à la disposition du culte catholique. Elle est accessible depuis l'extérieur de la gare. Une porte vitrée qui porte la simple mention « chapelle » donne accès à un escalier qui conduit au lieu de culte (fig. 79).

---

<sup>440</sup> (Catalogue de l'exposition A. Le Donné, Nantes, 1985, p. 33)



*Fig. 79 : Chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, Paris. Vue de l'accès extérieur.*

441

Le lieu de culte a été aménagé en 1969 par le père Suitbert dans une portion des parkings de la gare, réalisée par l'architecte Urbain Cassan.

La chapelle, d'une capacité de 450 places, a été conçue comme un lieu de rencontre. La salle consacrée au culte est précédée par un espace de transition (fig. 5). Ce lieu d'accueil a été aménagé afin que les passants puissent consulter des revues, acheter des livres ou passer un moment à l'écart de l'agitation extérieure. L'aménagement de la chapelle est très dépouillé. La chapelle Saint-Bernard a été inaugurée en octobre 1969.

Le père Bernard Feuillet, responsable de la chapelle au moment de sa création, souligne alors la grande hétérogénéité des populations qui la fréquentent : « **Aux liturgies du midi, des employés des sièges sociaux des bâtiments de Montparnasse**

<sup>441</sup> (Photo de l'auteur).

*qui descendent en voisins de leurs étages : une trentaine de fidèles. Le soir, beaucoup de banlieusards qui s'échappent ici entre le métro et le train : 80 à 100 personnes (le dimanche, plus de 1000 aux différentes messes). Beaucoup de ces gens qui fréquentent Saint-Bernard, sont des animateurs dans leurs paroisses, des étudiants. Beaucoup de jeunes surtout le soir ; de religieuses aussi : de religieuses au travail qui aiment se retrouver dans la prière avec des travailleurs comme elles ; des provinciaux en stage qui viennent voir ». Saint-Bernard constitue, résume-t-il, « une plate-forme d'échange »<sup>442</sup>.*

L'aménagement initial de la chapelle a été modifié au début des années quatre-vingt-dix. L'ensemble du décor et du mobilier liturgique : un grand crucifix, la porte du tabernacle, l'ambon, le chemin de croix, un mur de prière, réalisés par le sculpteur Pierre De Graw, a néanmoins été conservé. La sacristie, située initialement à droite de l'autel, a été déplacée vers l'entrée et masquée par le mur de prière. Le podium a été redessiné de manière à ce qu'il soit plus fonctionnel et des panneaux ont été disposés de part et d'autre du chœur de manière à orienter le regard vers celui-ci. Les peintures qui recouvrent les murs et le plafond en caissons ont été refaites et éclaircies.

Actuellement, la salle dédiée au culte se compose de deux espaces distincts. Une espace principal orienté vers l'autel dans lequel on célèbre les offices (fig. 80 et 81) et sur le côté droit un oratoire (fig. 82). Ces transformations ont été réalisées par François Henry, architecte d'intérieur, en collaboration avec Anne Vivet, décoratrice, et en concertation avec les animateurs de la chapelle Saint-Bernard<sup>443</sup>.

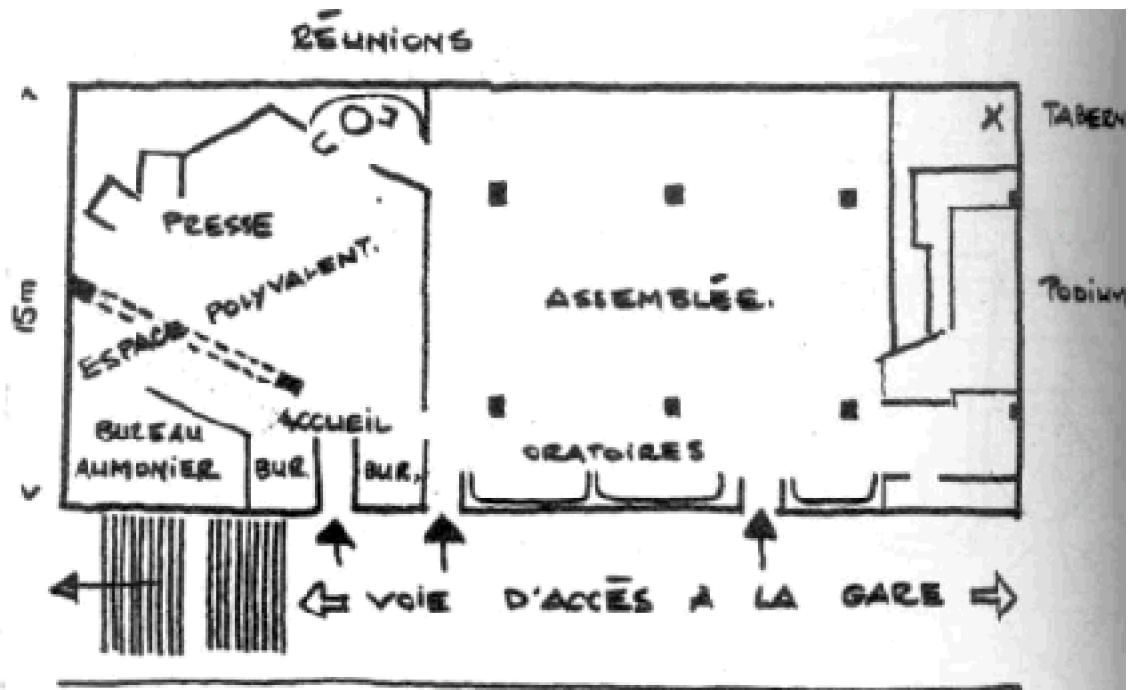


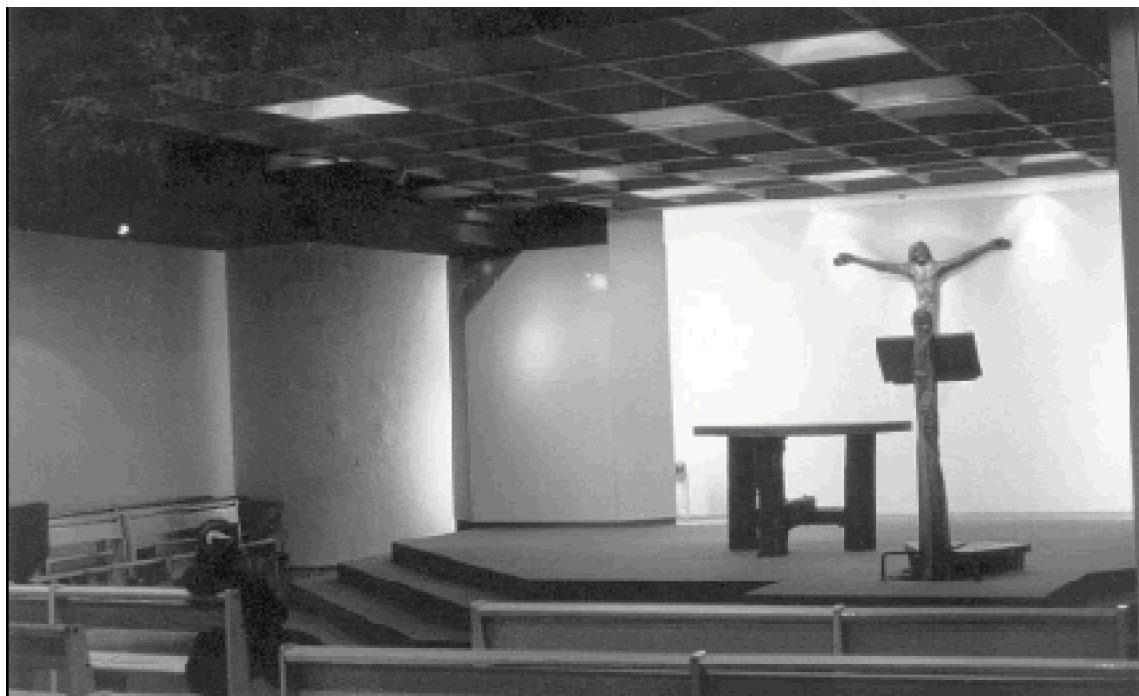
Fig. 80: Chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, Paris. Projet d'aménagement initial :

<sup>442</sup> Père B. Feuillet extrait d'un interview au journal La Croix cité par L'Architecture d'Aujourd'hui, n°168, 1973, p. 56.

<sup>443</sup> Renseignements fournis par François Henry à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 23 juin 2000.

*Père Suitbert.*

444



*Fig. 81 : Chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, Paris. Vue du chœur.*

445



<sup>444</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 168, 1973, p. 56).

<sup>445</sup> (Photo de l'auteur).

*Fig. 82 : Chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, Paris. Vue de la nef depuis le chœur.*

446



*Fig. 83 : Chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, Paris. Vue de l'oratoire latéral.*

447

La double vocation de lieu d'accueil et de prière silencieuse (dans la semaine) et de rassemblement ecclésial (le week-end) est restée inchangée jusqu'à aujourd'hui. Si de nos jours Saint-Bernard est devenue paroisse, c'est en conservant la singularité, conforme aux motivations qui ont présidé à sa réalisation, d'être sans territoire.

« *Pendant longtemps la chapelle n'était pas paroisse donc n'avait pas de livre personnel pour les baptêmes, les mariages etc.* », précise l'un des laïcs responsables de l'animation de Saint-Bernard, « *Les cérémonies qui se déroulent, de nos jours, dans la chapelle se font à la demande de personnes qui connaissent l'équipe paroissiale. Cependant nous n'avons pas d'obligations - de catéchisme, par exemple - vis à vis de la population du quartier* »<sup>448</sup>.

### c) L'église de route de l'abbé Michel Brion

A la fin des années soixante, l'abbé Michel Brion, alors secrétaire de l'évêché de Nantes,

<sup>446</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>447</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>448</sup> Entretien téléphonique entre l'auteur et un responsable laïc de la chapelle Saint-Bernard de la gare Montparnasse le 3 avril 2000.

projeta de faire édifier une église de route. Celle-ci devait être située à la sortie de Nantes sur la route de Vannes, route de la côte (Saint-Nazaire, La Baule, Le Croisic) qui est extrêmement fréquentée aux fins de semaine et à la belle saison.

Il s'agissait de réaliser un lieu de culte dont la conception et l'emplacement auraient été adaptés aux comportements de fidèles dont la pratique religieuse se révélait saisonnière, irrégulière ou simplement routinière.

L'abbé Brion, dans divers ouvrages qu'il a écrit ou auxquels il a collaboré, a cherché à fonder cette orientation qui rompt avec les habitudes d'implantation au cœur des quartiers. Il rappelle ainsi que l'Eglise catholique possède une vieille tradition de hauts lieux à l'extérieur des villes et il souligne également que les chrétiens ont toujours entretenu des liens étroits avec les marchands. Il suggère donc que l'Eglise s'inspire de l'attitude du commerce qui, remarque-t-il, a toujours fait preuve d'un « **flair étonnant pour détecter le lieu des échanges humains** »<sup>449</sup>. Or, comme les centres commerciaux et les hypermarchés se multiplient à cette époque à la sortie des villes, c'est logiquement aux noeuds d'échanges routiers situés à la périphérie des villes qu'il conseille de construire des « **églises de route** ».

Ces « églises de route » auraient principalement eu pour objet d'accueillir « **les chrétiens d'observance traditionnelle gagnés, de façon générale ou occasionnelle, à la civilisation du bitume** »<sup>450</sup>.

« Le projet d'église de route de Nantes n'a pas abouti bien que nous ayons été propriétaire d'un terrain de grande taille dont le prix d'acquisition avait été très avantageux », précise l'abbé Brion, « **en effet, l'idée de concevoir une église de route a suscité une opposition radicale. La majorité des prêtres concernés estimaient qu'il fallait se soucier prioritairement des chrétiens militants de l'Action Catholique et qu'il n'était pas nécessaire d'investir en direction d'un public de semblables pratiquants : ce qu'on appelle la religion populaire n'était pas à l'ordre du jour dans les esprits !** »<sup>451</sup>.

#### **d) La chapelle de l'aéroport d'Orly**

L'aéroport d'Orly a pris son essor au sortir de la Seconde Guerre mondiale. L'aérogare sud d'Orly (fig. 84), a été inauguré par le général De Gaulle en 1961<sup>452</sup>. Il comprend depuis ses débuts des endroits réservés aux principaux cultes présents en France, à savoir : le christianisme, l'islam et le judaïsme ; on trouve donc dans l'aérogare sud une chapelle, une mosquée et une synagogue. « **Les croyants apprécient que cette dimension religieuse soit ainsi prise en compte dans l'architecture de lieux très**

<sup>449</sup> Michel Brion, La religion vécue des Français, 1972, p. 112.

<sup>450</sup> Ibid.

<sup>451</sup> Abbé Michel Brion, propos recueillis lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 14 avril 2000.

<sup>452</sup> L'aéroport d'Orly Sud a été réalisé entre 1957 et 1961 par l'architecte Henri Vicariot.

**fréquentés comme le sont les aéroports** », précise le pasteur J.-P. Dassonville<sup>453</sup>.



*Fig. 84 : Aéroport d'Orly-Sud. Henri Vicariot, architecte (1957-1961).*

454

La gestion de ces lieux de culte est assurée par la société des Aéroports de Paris (A.D.P.). Les aumôniers protestant et catholique, nommés par leur instances respectives, sont employés à temps complet ou à temps partiel par A.D.P..

La chapelle oecuménique est située au second niveau du hall de l'aérogare (fig. 85). Son architecture n'a pas été modifiée malgré les nombreuses transformations qu'a subi l'aérogare depuis son édification. La chapelle est située de telle manière que des personnes se trouvant hors douane et sous douane peuvent suivre les offices qui y sont conduits (fig. 86). La salle dont le plan épouse la forme d'une ellipse, est divisée par une vitre qui traverse la table d'autel (fig. 87). Cette vitre matérialise la frontière mais une sonorisation permet aux gens de communiquer.

453

L'essentiel des éléments concernant le fonctionnement des lieux de culte de l'aérogare d'Orly m'a été aimablement communiqué par Jean-Pierre Dassonville, pasteur de la Fédération des églises évangéliques baptistes de France (membre de la Fédération protestante de France) à l'occasion d'un entretien téléphonique le 11 avril 2000.

454

(Photo de l'auteur).



*Fig. 85 : Aéroport d'Orly-Sud. Entrée de la chapelle oecuménique.*

455



*Fig. 86 : Aéroport d'Orly-Sud. Vue du choeur de la chapelle oecuménique.*

456

<sup>455</sup> (Photo de l'auteur).

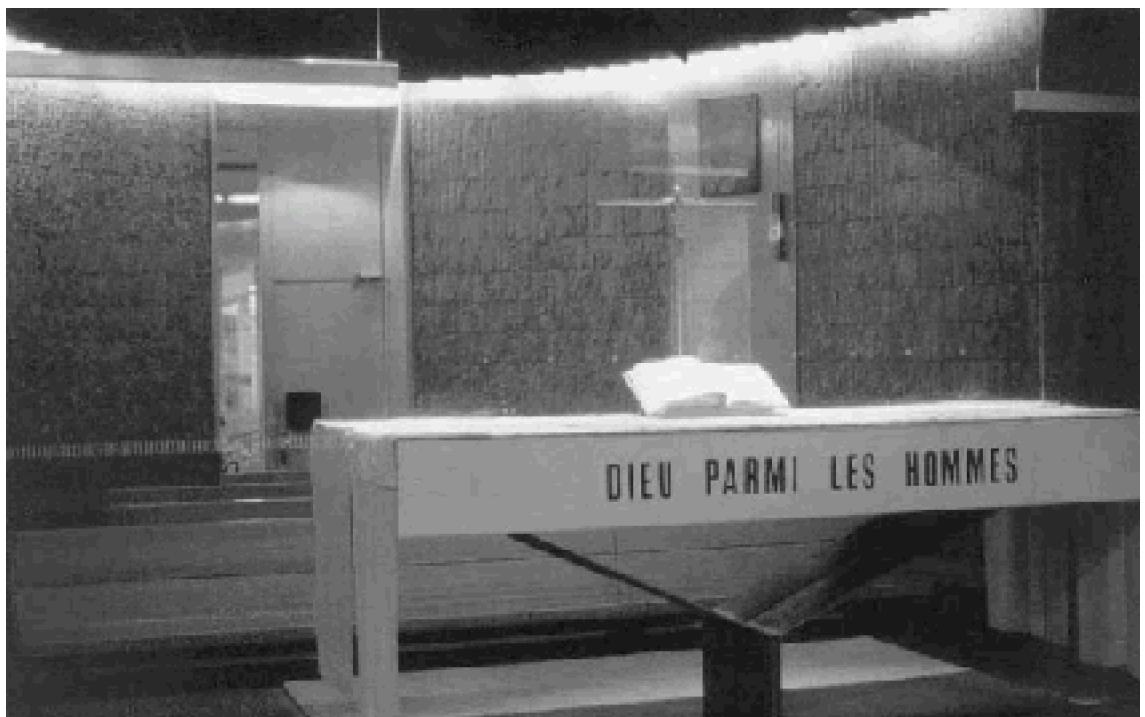


Fig. 87 : Aéroport d'Orly-Sud. Vue de l'autel de la chapelle oecuménique. On remarque la vitre qui divise en deux la chapelle et passe au milieu de la table de l'autel afin de permettre aux voyageurs hors douane et sous douane d'assister ensemble aux offices.

457

L'agencement de la chapelle est dépouillé pour respecter le point de vue des fidèles qu'ils soient protestants ou catholiques. On y trouve un autel, une Bible et, éventuellement, un cierge, allumé aux heures des offices. Les aumôniers y célèbrent leurs offices respectifs mais tiennent le plus souvent des moments de prière oecuménique.

« **Les aumôniers catholique et protestant assurent régulièrement un temps de présence oecuménique dans la chapelle** », précise le pasteur J.-P. Dassonville, « la difficulté est de donner un peu de vie à ce lieu qui est ouvert toute la journée dans un lieu de passage. La chapelle est ouverte de 8 à 22 heures. Elle est très fréquentée comme le montrent les témoignages laissés par les visiteurs dans un livre qui est mis à leur disposition. Il y a constamment des personnes en train de prier ou de lire dans la chapelle. Des personnes qui travaillent sur place ont aussi pris l'habitude de fréquenter ces lieux.

On ne peut pas parler d'affluence lors des célébrations car tout est tributaire des horaires à respecter par chacun. Un centre religieux permet aussi aux aumôniers et aux bénévoles qui les aident de tenir des permanences et d'assurer un accueil »<sup>458</sup>.

Sur la plate-forme d'Orly ouest, l'aérogare construit une dizaine d'années après le

<sup>456</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>457</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>458</sup> Ibid.

premier, on trouve un « espace prière » qui est un local pluri-religieux. A Orly-Ouest, les avions circulent sous forme de navette et les voyageurs disposent de peu de temps pour s'attarder dans l'aérogare, ce qui diminue les contacts. « S'il n'y a pas de difficulté majeure, on peut dire qu'il n'est pas évident dans la pratique d'animer un tel lieu. Il est davantage un lieu de recueillement et de silence »<sup>459</sup>.

Par ailleurs, un édifice appelé la « chapelle américaine » qui se trouve aujourd'hui dans la zone de fret (zone Juliette), est toujours utilisé par l'aumônerie. Cette chapelle, inspirée par l'architecture des Etats-Unis, avait été installée par l'armée américaine pour ses troupes à la fin de la seconde Guerre mondiale.

### **3) Des églises adaptables en fonction des migrations vacancières dans les stations balnéaires ou de sports d'hiver**

---

#### **a) L'église-tente du père campeur**

Lors des vacances d'été, des millions de français prennent, durant les années cinquante-soixante, l'habitude de quitter les villes pour passer plusieurs semaines au bord des plages, la plupart en camping. Pour le clergé catholique, se posa le problème de l'absence d'équipements religieux adaptés sur place. On évoqua la possibilité de créer un nouveau type de mission tourné vers les populations estivales. Cette hypothèse fut en particulier débattue à l'occasion du colloque interconfessionnel de l'U.N.E.S.C.O. en 1965. On proposa que des « pères campeurs », accompagnés de leurs chapelles de toile, se consacrent à cette « solution missionnaire » qu'illustrait une photo prise à Argelès-sur-Mer (fig. 88).

<sup>459</sup> Ibid.



*Fig. 88 : Chapelle de toile à Argelès-sur-mer.*

460

Cette solution ‘architecturale’ – sorte de ready-made – pouvait être présentée comme la traduction contemporaine de la tente mythique des premières communautés chrétiennes. Mais la tente-église du « père campeur » n’était pas destinée à abriter de quelconques communautés militantes mais des chrétiens s’adonnant, au sortir de la messe, aux plaisirs du retour à la nature inspirés, cette fois-ci, de rites païens.

### b) Le projet d’église-tente à La Baule de l’abbé Michel Brion :

Durant les années 1960-1966, l’abbé Michel Brion projeta de réaliser une église-tente pour la commune balnéaire de La Baule. En effet, la population de la ville passait de 8 000 habitants en hiver à 100 000 en été. L’abbé M. Brion considérait que les zones d’extension urbaine et les stations balnéaires constituaient « le banc d’essai » le plus

<sup>460</sup> (L’implantation des lieux de culte dans l’aménagement du territoire, 1966. ).

approprié des nouveaux modes de pratique religieuse. En particulier il estimait qu'il était aberrant de chercher à y maintenir la messe obligatoire du dimanche car elle transformait l'église des lieux de vacances les plus populaires en « usine à messe » pendant huit semaines<sup>461</sup>.

*« Pour faire face à l'afflux de fidèles, durant la période estivale, il fallait célébrer dans la localité douze messes », précise-t-il, « Il me paraissait donc utile de trouver une solution à cette question. J'avais pris contact avec un architecte installé à Paris spécialiste des structures à voile tendu, des tentes. Je crois me souvenir qu'il faisait état de réalisations au Canada. Ce procédé m'avait enthousiasmé. A l'époque ce type de structure était quasiment inconnu en France. J'avais prévu pour la réalisation de cet édifice un emplacement très bien situé, route de la cité médiévale à trois kilomètres de la Guérande. D'ailleurs, s'il était libre à ce moment-là, aujourd'hui le site est complètement urbanisé notamment avec l'installation de grandes surfaces, ce qui est tout à fait en phase avec ce qu'on pouvait imaginer. Finalement mes confrères ne m'ont pas suivi et ce projet a été abandonné »*<sup>462</sup>.

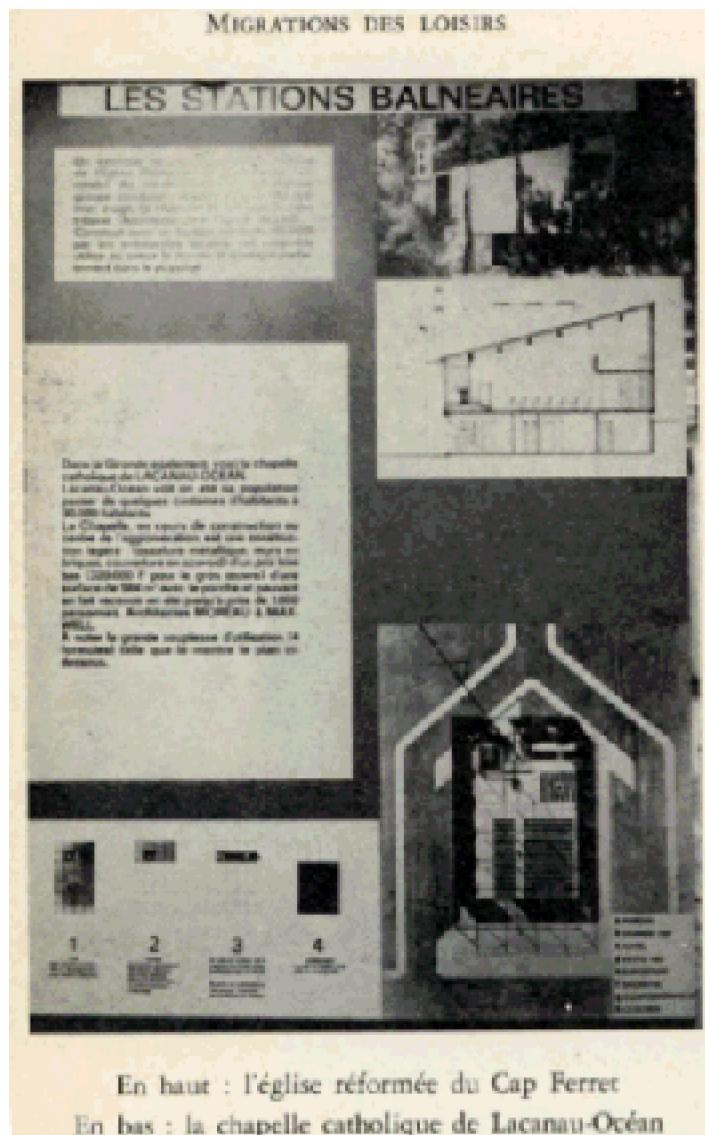
### **c) L'église de Lacanau-Océan Moreau, Maxwell et Duclos, architectes (1966)**

En 1966 les architectes Moreau, Maxwell et Duclos réalisèrent pour la station balnéaire de Lacanau-Océan, en Gironde, une église polyvalente. L'édifice fut conçu de manière à ce que l'espace de la nef puisse être modulable en fonction des fluctuations démographiques générées par l'arrivée, l'été, d'importantes populations urbaines.

Cette église, adaptée aux variations importantes de population durant l'année, retint l'attention des responsables du Comité des Constructions d'Eglises. Alors que l'édifice était en construction, l'un des panneaux de l'exposition qui accompagnait en février 1965 le colloque interconfessionnel sur l'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, montrait quelles possibilités de modulation de l'espace présentait sa conception (fig. 89). Il semblait que cette réalisation répondait de manière exemplaire aux besoins spécifiques d'une paroisse confrontée aux « migrations des loisirs ».

<sup>461</sup> Michel Brion, « Lieux de culte nouveaux », Faut-il encore construire des églises ?, Paris, 1970, p. 83.

<sup>462</sup> Abbé Michel Brion, propos recueillis lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 12 avril 2000.

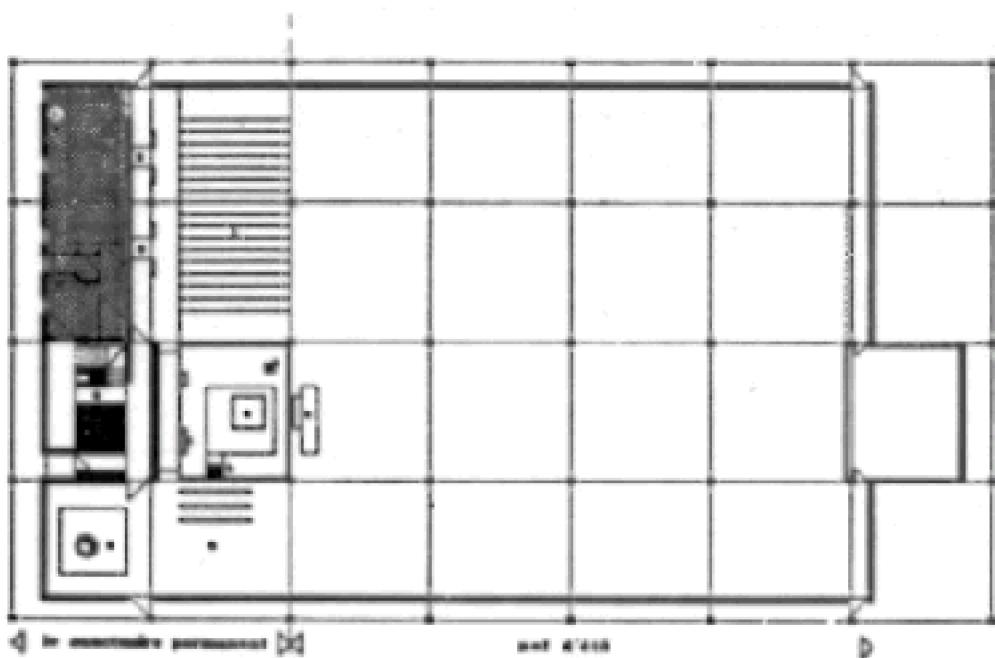


*Fig. 89 : Panneau montré lors du colloque interconfessionnel tenu en février 1965 dans les locaux de l'UNESCO à Paris. Plan et schéma de principe de modulation de la nef de l'église de Lacanau-Océan. Groupe Agora : Moreau, Maxwell, Duclos.*

463

L'église de Lacanau-Océan fut conçue pour offrir un millier de places l'été (580 places assises et 280 m<sup>2</sup> de surface libre pour les fidèles debout) tout en satisfaisant aux besoins de la centaine de pratiquants de la population sédentaire le reste de l'année (fig. 90).

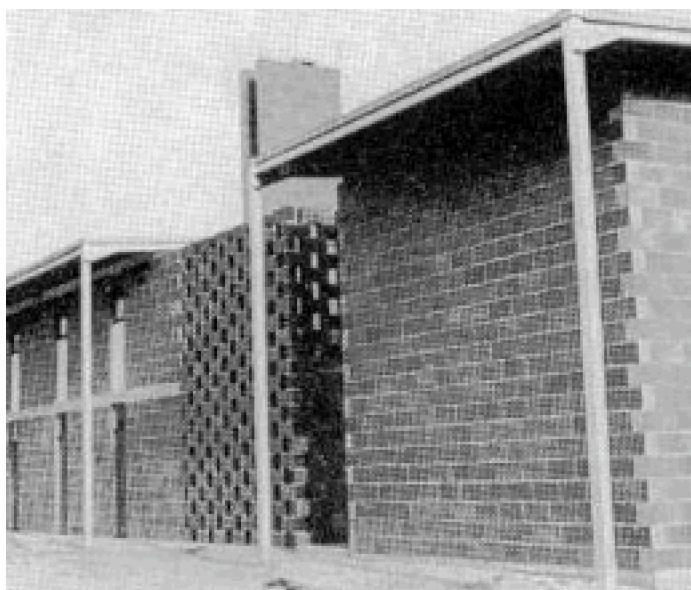
<sup>463</sup> (L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, 1966).



*Fig. 90 : Plan de l'église de Lacanau-Océan, 1966. Groupe Agora : Moreau, Maxwell, Duclos*

464

La simplicité des matériaux employés - ossature apparente en acier supportant des bacs en aluminium « Prouvé » (fig. 91 et 92), murs de clôture en briques creuses apparentes et vernies (fig. 93), panneaux basculants translucides (fig. 94), sol en tomettes rouges, vitraux en dalles de verre brut – permit de parvenir au prix de revient, très bas à l'époque, de trois cent mille francs.

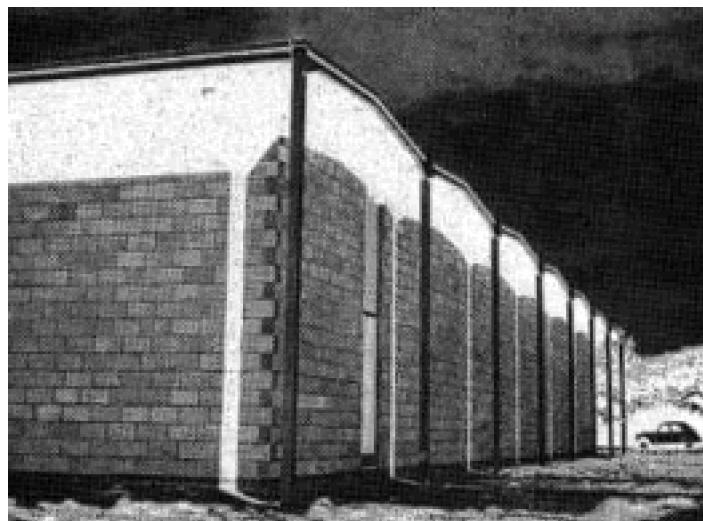


*Fig. 91 : Vue de l'église de Lacanau-Océan, Groupe Agora : Moreau, Maxwell, Duclos,*

<sup>464</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 144, 1969, p. 70).

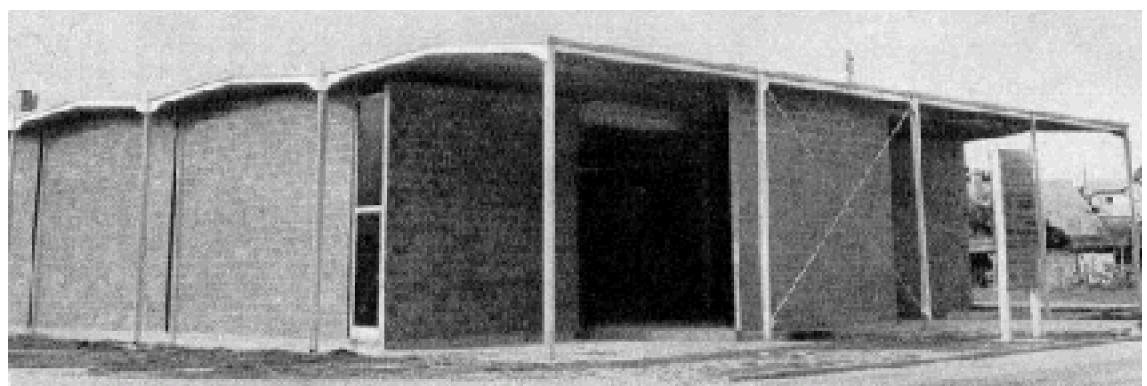
1966.

465



*Fig. 92 : Vue de l'église de Lacanau-Océan. Groupe Agora : Moreau, Maxwell, Duclos, 1966.*

466



*Fig. 93 : Vue de l'entrée de l'église de Lacanau-Océan, 1966. Groupe Agora : Moreau, Maxwell, Duclos.*

467

<sup>465</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 144, 1969, p. 70).

<sup>466</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 144, 1969, p. 70).

<sup>467</sup> (L'Art Sacré, n° 9-10, 1966, p. 22).

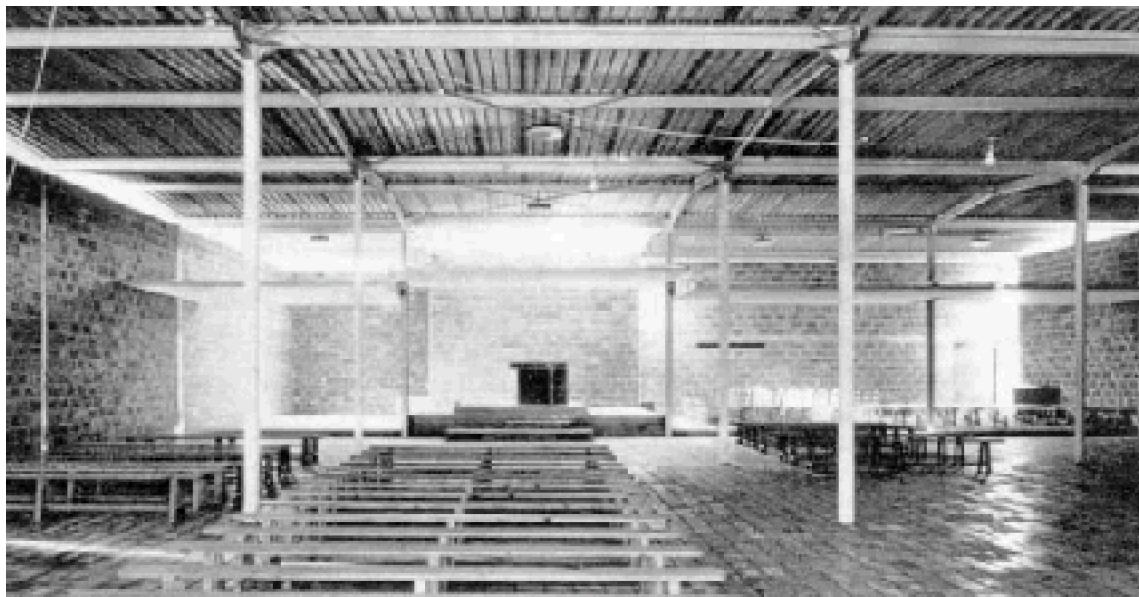


Fig. 94 : Vue de la « nef d'été » et de l'autel de l'église de Lacanau-Océan, 1966. Au dessus du chœur et de la chapelle d'hiver, on aperçoit les portes basculantes translucides relevées. Groupe Agora : Moreau, Maxwell, Duclos.

468

Cependant, l'extrême dépouillement du système architectonique provoqua, dès la réalisation, une réaction de rejet du comité paroissial et du curé de Lacanau qui n'admettaient pas que leur église ne se distingue en rien d'un quelconque édifice à usage industriel ou commercial. « *Un conflit allant jusqu'à la rupture a opposé les architectes au curé et au comité paroissial* », écrit Jean Capellades dans *L'Art Sacré*, « *pour le fond il me semble que les opposants ont tort et que leurs critiques tombent à faux. En définitive on reproche à cette église de ne pas être ce qu'elle aurait pu être si elle avait coûté deux ou trois fois plus cher, ou plus exactement de ne pas essayer d'en donner l'illusion* »<sup>469</sup>.

Aujourd'hui, la dispositif qui autorisait un certain usage polyvalent de la nef de l'église a disparu. En effet, si l'édifice sert encore pour le culte, les cloisons basculantes ont disparu. Plus de trente ans après sa construction, la conception spartiate de cette église demeure incomprise comme en témoignent les propos recueillis auprès du curé en place.

« *L'architecte Maxwell, décédé il y a quelques années, est à l'origine de ce bâtiment et de sa conception. L'église de Lacanau-Océan qui a été réalisée en 1966 est un véritable marché couvert*<sup>470</sup> ; en revanche, la petite église de Saint-Vincent à

<sup>468</sup> (*L'Art Sacré*, n° 9-10, 1966, p. 23)

<sup>469</sup> Jean Capellades, « L'église de lacanau-Océan », *L'Art Sacré* n° 9-10, 1966, p. 22.

<sup>470</sup> Le père J. Capellades, s'il leur concède un certain rigorisme, souligne le sens des rythmes et des volumes dont ont fait preuve les architectes ; il conclut : « Ce n'est qu'un hangar mais un hangar dont la qualité exprime non la médiocrité mais l'éclat de la pauvreté angélique alors que tant d'architectures boursouflées ou mignardes témoignent de notre vanité et de nos petitesse », *ibid.*

*Lacanau c'est autre chose ! », affirme-t-il, « cependant l'église n'est pas désaffectée. On s'en sert pour la messe de temps en temps. C'est un bâtiment fonctionnel qu'on a réalisé au moment où Lacanau grandissait rapidement l'été. Il y avait, comme toujours maintenant, beaucoup de monde l'été. Mais c'est l'affaire d'un mois et demi, c'est tout ! L'église avait une double utilisation : pour le culte et comme salle de réunion. Quand la nef servait comme salle pour la mairie, on baissait les panneaux. On les relevaient pour la messe. Mais j'ai fait enlever ces panneaux basculants qui permettaient d'isoler le chœur et une chapelle d'hiver car ils étaient trop dangereux. J'ai fait, à côté, une petite chapelle qui accueille une vingtaine de personnes l'hiver »<sup>471</sup>.*

#### d) Centre d'Accueil à Merlette-Orcières Geneviève Lions-Colboc, architecte (1973)

La station de ski située sur le territoire des communes de Merlette et d'Orcières dans les Hautes-Alpes, connaissait au début des années soixante-dix une forte augmentation de sa population lors de chaque hiver. Celle-ci atteignait alors environ 35 000 habitants. L'association des laïcs et des prêtres de la paroisse se trouva alors confrontée à l'hypothèse de construire une église pour répondre aux pointes de fréquentation qui se produisaient au maximum cinq fois par an aux saisons hautes d'été et surtout d'hiver. La dépense nécessaire pour réaliser une telle construction étant jugée disproportionnée, l'association décida alors d'acheter, après avoir utilisé plusieurs locaux comme chapelle provisoire, l'un des niveaux de l'immeuble de la station d'où partent les téléphériques<sup>472</sup>.

Ce local est situé au dessus d'un café et sous un snack-bar. L'entrée de ce qui est alors appelé « centre d'accueil », est située sur l'escalier qu'empruntent les skieurs pour accéder au téléphérique (fig. 95). « *A l'origine cette salle avait été achetée en attendant la construction d'une église* », précise le père Joseph Aubin, curé actuel de Merlette et Orcières, « *en fin de compte, le terrain qui était réservé à cette construction, mal adapté, a été rendu à la commune. De plus, il était vraiment mal situé. En revanche, la chapelle est très bien placée, au cœur même de la station. Bien sûr il y a une boîte de nuit au dessous et un bistrot au dessus mais, vu les bons voisinages, nous ne sommes pas gênés par le bruit* »<sup>473</sup>.

<sup>471</sup> Propos recueillis par l'auteur lors d'un entretien téléphonique avec le curé de Lacanau le 14 avril 2000.

<sup>472</sup> Cette association continue aujourd'hui de gérer ce lieu de culte.

<sup>473</sup> Propos recueillis auprès de Joseph Aubin, curé de Merlette Orcières, à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 3 avril 2000.



Fig. 95 : Vue du Centre d'accueil de Merlette-Orcières, 1973. Geneviève Lions-Colboc architecte. Aménagements : Père Mathonnet.

474

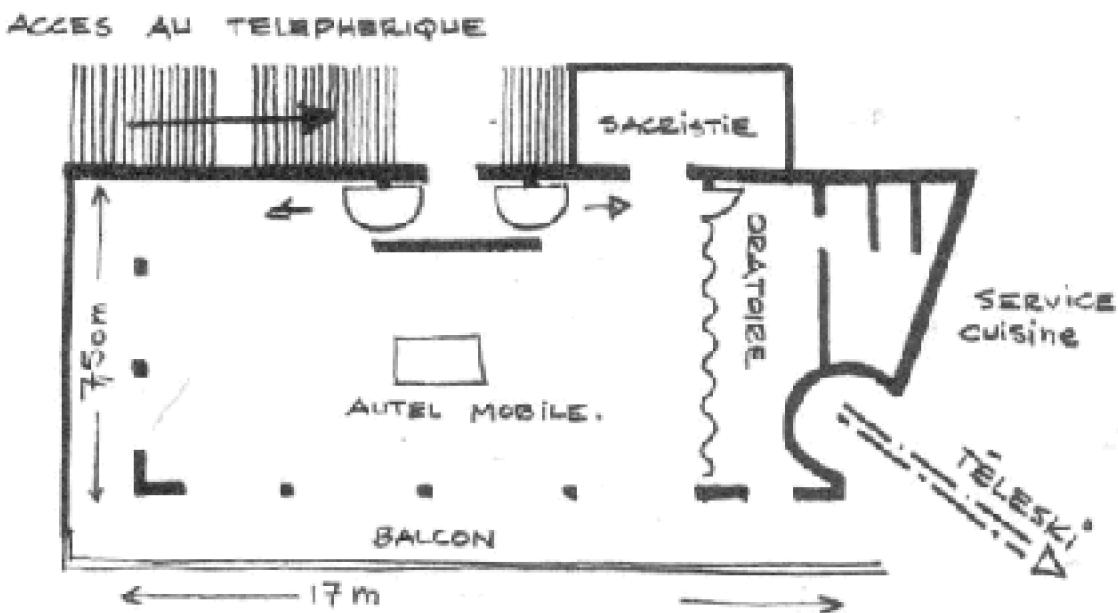


Fig. 96 : Plan du Centre d'accueil de Merlette-Orcières, 1973. Geneviève Lions-Colboc architecte. Aménagements : Père Mathonnet.

475

<sup>474</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 168, 1973, p. 55).

La conception de ce lieu de culte, résultant de la collaboration de l'architecte Geneviève Lions-Colboc et du père Mathonnet, manifeste très clairement le souci qu'ont eu ses concepteurs de l'intégrer dans le fonctionnement de la station. Le local est banal et parfaitement situé sur le flux des vacanciers. D'autre part, l'aménagement et le mobilier cherchent avant tout à être pratiques et adaptables : l'accueil peut être séparé de l'oratoire-chapelle de semaine par une cloison coulissante ; l'ensemble de l'équipement, en particulier l'autel, est mobile (fig. 96). La pastorale qui accompagne cette conception, met l'accent sur la convivialité et l'ouverture sur le mode extérieur. Il s'agit de permettre « *à ce local polyvalent, le premier réalisé dans cette ville, d'accueillir tous ceux qui cherchent une rencontre* »<sup>476</sup>.

Si de nos jours, l'appellation “Centre d'accueil” n'a plus cours, en revanche le fonctionnement de la chapelle n'a pas été bouleversé.

« *Il existe toujours une cloison mobile mais elle n'isole plus la partie de la salle servant d'oratoire* », précise le curé, « *cependant actuellement cette chapelle est fermée pendant la semaine. En effet, dès qu'il y avait du mauvais temps, des gens s'y regroupaient pour trouver un abri. Cela posait des problèmes d'entretien. J'ai donc fait réaliser, il y a quelques années, un coin d'une dizaine de places séparé de la grande salle par une grande baie vitrée. Ce coin est ouvert toute la journée. L'esprit initial - avoir un espace ouvert en permanence et à tout le monde - existe toujours, mais l'espace a été déplacé et réduit. Chacun peut y faire étape pour un moment de prière et les curieux peuvent donc voir la chapelle sans y pénétrer quand celle-ci est fermée* »<sup>477</sup>.

L'utilisation de la chapelle peut également de faire dans un cadre oecuménique. « *Le local est prêté à d'autres confessions* », souligne le curé, « *l'Eglise protestante peut ainsi venir s'y rassembler* »<sup>478</sup>.

Cependant, le point de vue a évolué et certains parmi les fidèles regrettent aujourd'hui que la chapelle ne se distingue pas des bâtiments profanes au sein desquels elle se situe. « *On ne construira rien d'autre même si certains pensent qu'il manque un clocher* », observe encore le curé de Merlette et Orcières, « *au début des années soixante-dix, il fallait que les prêtres logent au milieu de la population, que les églises soient des bâtiments comme les autres. C'était une réaction. On regrette maintenant que rien ne distingue la chapelle des autres édifices* »<sup>479</sup>.

### e) La chapelle « extensible » de Courchevel

<sup>475</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 168, 1973, p. 55)

<sup>476</sup> Extrait de l'article consacré au « Centre d'Accueil à Merlette-Orcières », L'Architecture d'Aujourd'hui, n°168, 1973.

<sup>477</sup> Entretien téléphonique entre l'auteur et le curé de Merlette Orcières le 3 avril 2000.

<sup>478</sup> Ibid.

<sup>479</sup> Ibid.

La chapelle qui a été réalisée à Courchevel 1850 au début des années cinquante constitue un autre exemple de lieu de culte situé dans une station de sport d'hiver adaptable en fonction des fluctuations importantes de la population en cours d'année.

Lors du colloque interconfessionnel tenu à l'U.N.E.S.C.O. en 1965, l'un des panneaux destiné à montrer aux participants des exemples d'édifices de culte répondant aux « migrations des loisirs », était illustré par cette chapelle dont l'architecture « extensible » permettait de répondre durant les quatre mois de la saison hivernale à la multiplication par trente des résidents, accroissement encore multiplié par deux lors des week-ends<sup>480</sup>.

Cette église, conçue par l'architecte Pradelle, à l'initiative du père Debernard, curé de Courchevel, se résume à un parallélépipède rectangle couvert d'un toit-terrasse dont le côté de la nef orienté plein sud est formé de baies coulissantes. En cas d'affluence, ces baies étaient ouvertes sur des gradins disposés en amphithéâtre sur la pente naturelle du terrain. L'ensemble des fidèles pouvaient ainsi assister aux offices (fig. 97).

<sup>480</sup> « Faire face l'hiver aux pointes des stations de neige », L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, Paris, 1966, illustrations non paginées.



Fig. 97 : Panneau montré lors du colloque interconfessionnel tenu en février 1965 dans les locaux de l'UNESCO à Paris. Plan et photo de la chapelle de Courchevel 1850, Pradel, architecte.

481

## C – L'église dans les grands ensembles : de l'église provisoire à l'église polyvalente

### 1 – Des chapelles provisoires aux églises démontables

<sup>481</sup> (L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, 1966).

« *Le visage des églises d'aujourd'hui, ce doit être le visage même du Christ : pauvre, accueillant, ouvert à tous* », affirme en 1959 le père Jean Capellades<sup>482</sup>. L'urbanisation des grandes villes est en plein essor et les “grands ensembles” se multiplient à leur périphérie. Les responsables chrétiens craignent alors de voir l'Eglise “perdre” les villes tout comme au XIX<sup>ème</sup> siècle elle avait “perdu” le prolétariat ouvrier.

« *Ces nouveaux quartiers peuplés de jeunes foyers et de nombreux enfants sont ouverts à l'Evangile. Allons-nous les perdre faute d'églises?* », s'inquiète encore Capellades<sup>483</sup>. La réalisation d'églises économiques est ainsi présentée comme une solution permettant de répondre à l'ampleur des besoins tout en étant plus en accord avec le message évangélique que les églises monumentales conçues pour durer.

Le prosélytisme que déployaient alors les animateurs de L'Art Sacré en faveur des églises économiques, suscita néanmoins un certain trouble chez les architectes lecteurs de la revue.

En effet, l'architecte à qui l'on confiait la construction d'une église entendait, en résolvant un besoin contingent à un lieu et à un groupe social singulier, réaliser une oeuvre qui marquerait durablement de sa masse la ville. La valeur d'usage de l'église s'inscrivant dans la permanence de la tradition, l'édifice religieux constituait un invariant historique permettant de fonder, par delà les singularités propres à chaque époque, l'intemporalité de la pratique architecturale. Selon Auguste Perret, c'est ce qui singularisait la démarche de l'architecte. Ce point de vue est condensé dans l'un de ses célèbres aphorismes : « *Architecte est le constructeur qui satisfait au passager par le permanent* »<sup>484</sup>.

Au contraire, L'Art Sacré proposait aux architectes de répondre au programme traditionnel de l'église, celui où les conditions passagères contingentes à l'époque sont les plus réduites, par des solutions architecturales conduisant à conférer un caractère éphémère ou provisoire à l'édifice. Les architectes se trouvaient confrontés à un paradoxe : concevoir des églises, caractérisées traditionnellement par la pérennité de leur architecture, en réalisant des constructions passagères.

Cette remise en cause de l'une des bases de l'architecture sembla inacceptable à de nombreux architectes et l'un d'eux répondit à L'Art Sacré : « *Il y a peut être des cas où le provisoire s'avère nécessaire, mais ce ne sont pas les affaires des architectes* »<sup>485</sup>.

Néanmoins les animateurs de la revue comprenaient mal ce sur quoi se fondait ce rejet, l'attribuaient au dédain de certains architectes pour lesquels « construction économique » aurait signifié « *bon marché à tout prix, branlant, et bancal, misérable* »<sup>486</sup>. Aussi L'Art Sacré tenta de préciser ce que sous-entendait la notion

<sup>482</sup> Jean Capellades, « L'église dans la cité », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 11.

<sup>483</sup> Ibid.

<sup>484</sup> Auguste Perret, Contribution à une théorie de l'architecture, 1952, n. p.

<sup>485</sup> « Quelques réalisations économiques », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 13.

d'église économique en soulignant que sa caractéristique principale était de ne pas avoir vocation à être pérenne, ce qui justement posait le plus problème : « **Nous disons provisoire pour désigner une construction légère qui n'est pas destinée à durer éternellement** »<sup>487</sup>. La campagne de la revue dominicaine en faveur de la construction d'églises dépouillées et provisoires trahissait également le doute que ressentaient ses animateurs quant à la capacité de l'architecture religieuse contemporaine à posséder une réelle valeur artistique. « **Même dans les meilleurs cas, il ne faut pas attendre des chefs-d'œuvre** », indiquait ainsi la revue qui concluait : « **N'encombrons pas nos petits neveux avec des édifices qui leur paraîtront le plus souvent déplorables** »<sup>488</sup>. A ce doute concernant la valeur d'art des églises contemporaines se superposait un réelle incertitude quant au devenir de l'Eglise catholique en milieu urbain. En effet, l'évolution pastorale et liturgique des paroisses, tout comme les mouvements de population, semblait empêcher que l'on définisse un style d'église contemporain ou que l'on puisse prévoir des emplacements définitifs où fonder de nouveaux édifices. « **Il y a donc intérêt à ne pas construire d'églises de trop longue durée qui risquent un jour, soit de se trouver sans paroissiens, soit de gêner considérablement un nouveau style de vie paroissiale** » concluait L'Art Sacré<sup>489</sup>. Cette argumentation conforta sans doute de nombreux architectes dans le sentiment que l'appel de la revue allant à l'encontre de leur volonté d'art ne les concernait pas.

### **L'église démontable Saint-Jacques à Grenoble Georges Vincent, Robert Pupat et Michel Potié, architectes (1958)**

Cependant quelques architectes tentèrent de répondre à cet appel apparemment paradoxal. L'église Saint-Jacques de Grenoble des architectes Vincent, Pupat et Potié en constitue l'une des premières illustrations (fig. 98 et 99). Cette église fut réalisée en 1958 dans un quartier d'habitat collectif, alors en pleine extension, situé à la périphérie de la ville.

<sup>486</sup> Ibid.

<sup>487</sup> Ibid.

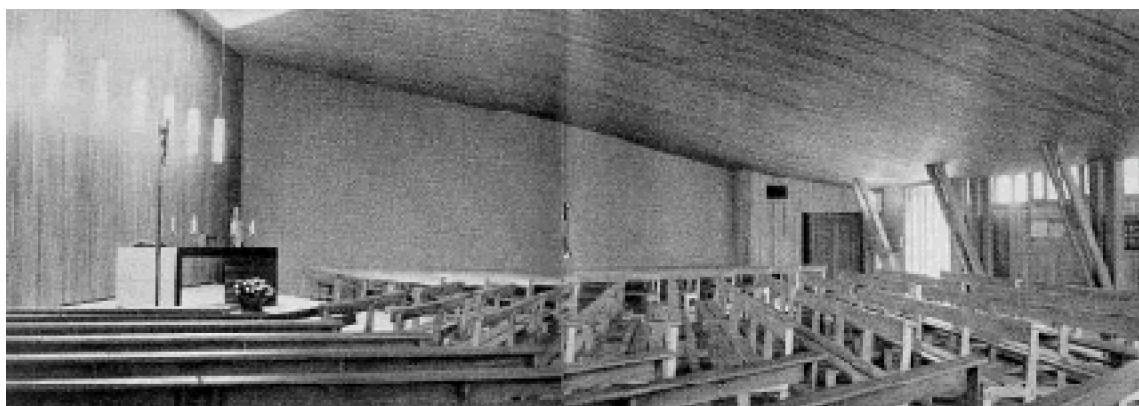
<sup>488</sup> Ibid.

<sup>489</sup> Ibid.



*Fig. 98 : Vue de l'entrée de l'église Saint-Jacques à Grenoble. Georges Vincent, Robert Pupat et Michel Potié, architectes - 1958.*

490



*Fig. 99 : Vue de la nef et de l'autel de l'église Saint-Jacques de Grenoble. Georges Vincent, Robert Pupat et Michel Potié, architectes - 1958.*

491

Cet édifice fut présenté par L'Art Sacré comme une première traduction de l'idée d'église provisoire. En effet, cet édifice a été conçu pour être démontable et en grande partie récupérable. « C'est un quartier populaire en plein essor, situé dans la périphérie de la ville que dessert cette église », précise en 1961 un article de L'Architecture d'Aujourd'hui consacré à cette réalisation, « **devant l'inconnu d'une paroisse en pleine évolution, il fut décidé de construire une église de 500 places assises, démontable pour pouvoir être transplantée dans une autre paroisse, lors de l'érection de l'église définitive** »<sup>492</sup>.

<sup>490</sup> (L'Art Sacré, n° 5-6, 1959, p. 14).

<sup>491</sup> (L'Art Sacré, n° 5-6, 1959, p. 16 et 17).

Même si L'Art Sacré n'excluait pas la possibilité de remplacer l'église provisoire par un édifice plus vaste, si l'accroissement de la population et si « l'évolution des esprits le demande»<sup>493</sup>, c'est en soulignant que l'intérêt de l'église provisoire résidait en ce « qu'elle n'engage pas l'avenir »<sup>494</sup>.

En deçà de la recherche de formes « modestes », « sans prétention », dont on avait le sentiment qu'elles étaient mieux adaptées à l'évangélisation des masses populaires, l'église provisoire reflétait un profond désarroi quant au devenir des communautés paroissiales.

## 2 - Des églises mobiles pour un urbanisme dynamique : les églises nomades de Jean Prouvé (1958-1961)

---

« Détruisez le temple » titre en 1958, de manière provocatrice, L'Art Sacré<sup>495</sup>. Ce numéro, consacré à l'histoire de l'évolution du temple païen vers l'église chrétienne, résume les différences fondamentales entre le sanctuaire de l'ancienne loi et celui de la nouvelle Alliance. En effet, si le temple de l'Ancien Testament – unique - est l'habitation de Dieu avec les hommes, l'église chrétienne n'est que le lieu de rassemblement de la communauté des fidèles. Contrairement à ce que signifie le rite traditionnel de la dédicace, l'église-bâtiment ne possède donc aucun caractère sacré. De ce point de vue, ni la pauvreté, c'est à dire un certain dépouillement architectural, ni le caractère transitoire ne sont incompatibles avec la nature essentielle de lieu de culte des chrétiens.

Le propos des Dominicains est clair, il s'agit de démontrer que les églises provisoires ou démontables ne constituent pas un palliatif mais répondent à un retour à la tradition chrétienne la plus authentique. L'article du père Cocagnac, consacré à la promotion des chapelles de secours, ne se contente donc pas de promouvoir la construction d'édifices d'une architecture très modeste afin de remédier à la faiblesse des moyens financiers disponibles. L'objectif des animateurs de L'Art Sacré, en s'attachant à donner une valeur positive aux termes « provisoire, de secours, démontable, nomade »<sup>496</sup>, tout comme ils s'étaient employés à revaloriser durant les années précédentes l'idée de pauvreté, est plus ambitieux. S'ils expriment d'abord le souhait que les architectes procèdent à la recherche de solutions destinées à faire face à la pénurie de lieux de culte dans les zones d'extension urbaine, ils attendent surtout de ces recherches qu'elles aboutissent à l'invention de solutions architecturales tout à fait nouvelles d'où émergerait, en confrontant

<sup>492</sup> « Eglise Saint-Jacques à Grenoble », L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 96, 1961, p. 20.

<sup>493</sup> « Saint-Jacques de Grenoble », L'Art Sacré n° 5-6, 1959, p. 14

<sup>494</sup> Ibid.

<sup>495</sup> A.-M. Cocagnac, « Détruisez le temple...Le problème des chapelles de secours », L'Art Sacré, n° 9-10, 1958.

<sup>496</sup> Ibid., p.15. « Avouons-le instinctivement nous associons plus volontiers ces vocables à l'image de bidonvilles et de cirque qu'à celle de la Maison de Dieu », écrit à ce propos le père Cocagnac.

diverses expériences<sup>497</sup>, « *le vrai visage de l'église d'aujourd'hui* »<sup>498</sup>.

Afin de donner aux lecteurs de L'Art Sacré une illustration de cette église, reflet des valeurs de l'époque contemporaine, Cocagnac illustre son propos de ce qu'il appelle la « solution » de Jean Prouvé<sup>499</sup>.

La description du projet de J. Prouvé est accompagnée de plans et de la photo d'une maquette (fig. 100, 101, 102 et 103). Il s'agit d'un prototype d'église qui est présenté comme la réponse au problème posé, à savoir un lieu de culte qui puisse être déplacé d'un endroit à un autre.

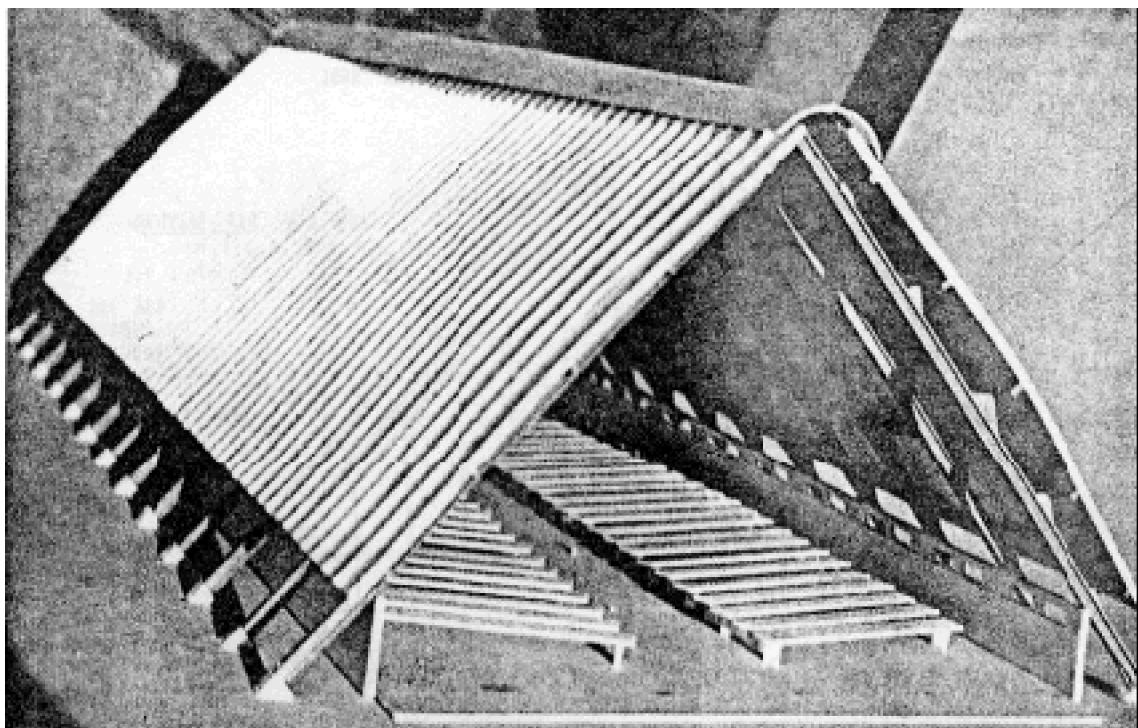


Fig. 100 : Maquette du projet d'église nomade de Jean Prouvé, L'Art Sacré, n°9-10, 1958, p. 17.

<sup>497</sup> Ibid.

<sup>498</sup> Ibid.

<sup>499</sup> Jean Prouvé (1901-1984).

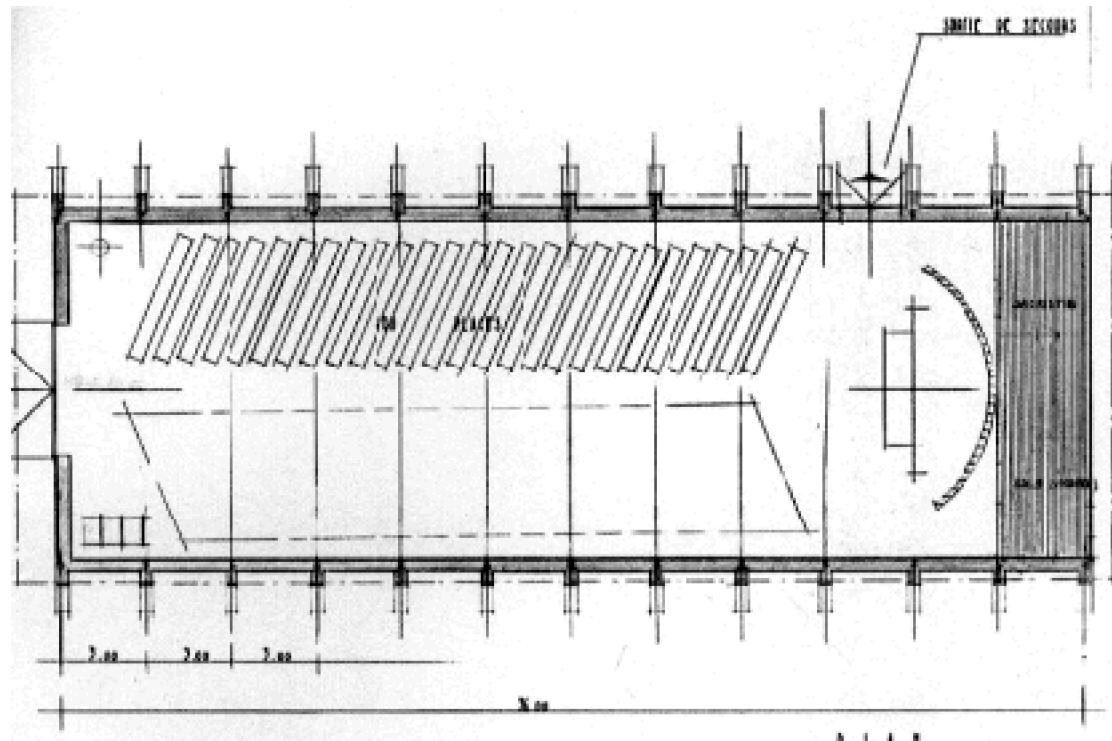


Fig. 101 : Plan du projet d'église nomade de Jean Prouvé, L'Art Sacré, n°9-10, 1958, p. 17.

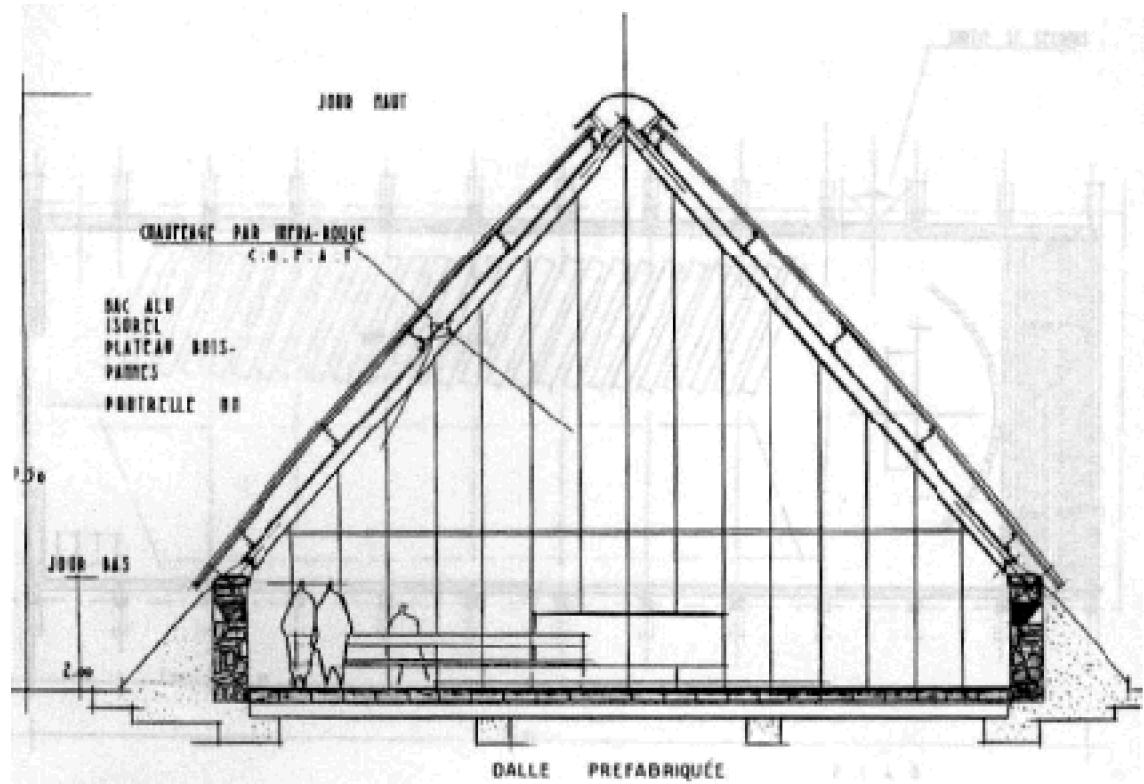


Fig. 102 : Coupe de la nef du projet d'église nomade de Jean Prouvé, L'Art Sacré, n°9-10, 1958, p. 17.



*Fig. 103 : Maquette du projet d'église nomade de Jean Prouvé, vue de la nef vers le chœur.*

500

Le projet conçu par Prouvé est décrit comme étant une construction légère, de montage et démontage simple et rapide, de transport aisément, permettant une récupération optimale des éléments mis en œuvre lors de chaque installation.

Le principe constructif de l'édifice est très simple : deux grands panneaux rectangulaires composés de grands plateaux de bois, autoportants et isolants<sup>501</sup>, sont solidarisés l'un à l'autre et supportés par les poutrelles d'une charpente métallique dont les chevrons descendent quasiment jusqu'au sol. Des appuis en béton armé reprennent les charges transmises par les poutrelles. La clôture de la nef est complétée par des murets dont il est prévu qu'ils seront maçonnés ou préfabriqués. En revanche, les murs pignons doivent être constitués par des panneaux de bois du même type que ceux équipant la toiture. L'étanchéité est assurée par des bacs en aluminium directement appliqués sur la face extérieure des plateaux de bois (fig. 104, 105 et 106).

500

(Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle ; Sous-Série 230 J - Archives Jean Prouvé)

501

Ces panneaux sont annoncés comme devant être de type 'Rousseau'.



Fig. 104 : Couverture, arcs-boutants et muret de clôture de l'église Notre-Dame de Fatima à Creutzwald. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.

502

502 (Photo de l'auteur).



*Fig. 105 : Bacs d'aluminium de la couverture de l'église de Behren-Lès-Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

503

<sup>503</sup> (Photo de l'auteur).



*Fig. 106 : Détail des plateaux de bois de la couverture supportés par les pannes de la charpente métallique de l'église du Christ-Roi à Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermattter architectes, J. Prouvé constructeur.*

504

L'ensemble offre l'aspect d'une nef de section triangulaire, quasiment une tente. L'éclairage est pris au niveau du faîte de la couverture et à la partie supérieure des murets latéraux (fig. 107 et 108). Enfin, il est prévu que les rais lumineux seront fermés par des éléments de vitrage ordinaire et blanc<sup>505</sup>.

<sup>504</sup>  
(Photo de l'auteur).

<sup>505</sup>  
L'Art Sacré, 1958, n° 9-10, 1958, pp. 17-19, passim.



*Fig. 107 : Détail du système d'éclairage zénithal pris au niveau du faîte de la toiture. Eglise Notre-Dame, Behren-Lès-Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

506



*Fig. 108 : Vue de la nef de l'église du Christ-Roi à Forbach. On remarque l'éclairage*

<sup>506</sup> (Photo de l'auteur).

*zénithal et les bandeaux de vitraux au dessus des murets latéraux. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

507

En guise de conclusion, l'article de L'Art Sacré mentionne que « ***trois de ces chapelles ont été commandées pour Forbach*** »<sup>508</sup>.

L'évêché de Metz connut en effet au milieu des années cinquante une grave pénurie d'églises.

Si Metz fut libérée dès le 21 Novembre 1944, la guerre continua à sévir dans tout l'est du diocèse qui fut le théâtre d'importants combats durant l'hiver 1944-1945. Les tirs d'artillerie et les bombardements américains causèrent ainsi de graves destructions matérielles et les églises ne furent pas épargnées. La guerre terminée, il fut donc nécessaire de relever les ruines.

Mais, durant la période de l'après-guerre, l'évêché fut confronté à un autre problème avec l'extension démographique du diocèse qui passa de 625 000 habitants en 1946 à 810 000 habitants en 1958. Le clergé de certaines communes de la Moselle confrontés au développement de l'industrie et à la construction de nouvelles cités exprimèrent un besoin urgent de lieux de culte.

De la même manière qu'à Paris existaient les Chantiers du Cardinal, il y avait en Moselle l'Association Notre-Dame de Metz. Cette association avait été créée par l'Evêché de Metz afin de répondre à deux objectifs : conduire les chantiers d'urgence nécessités par la reconstruction et promouvoir la construction de nouveaux édifices cultuels destinés à équiper certains quartiers nouvellement construits.

La décennie qui suivit la seconde guerre mondiale donna ainsi en Moselle une impression générale de bouillonnement constructif. Sous l'égide de l'Association Notre-Dame de Metz plus de cent églises furent reconstruites ou édifiées durant cette période<sup>509</sup>.

C'est dans ce contexte que le modèle de construction provisoire conçu par Jean Prouvé fut présenté à l'Oeuvre de Notre-Dame de Metz, maître d'ouvrage. Celle-ci s'engagea, probablement, dès ce moment là et avant même que les architectes soient consultés, à employer ce système.

Le principe du projet fut ensuite plaidé par l'entreprise Rousseau qui en commercialisait la réalisation, devant la Commission d'Art Sacré du diocèse de Metz. Cette entreprise, originaire de la région parisienne, était l'une de celles qui promouvaient alors l'emploi de charpentes en lamellé-collé. Mais ce procédé ne fut pas retenu et elle eut finalement recours aux charpentes métalliques.

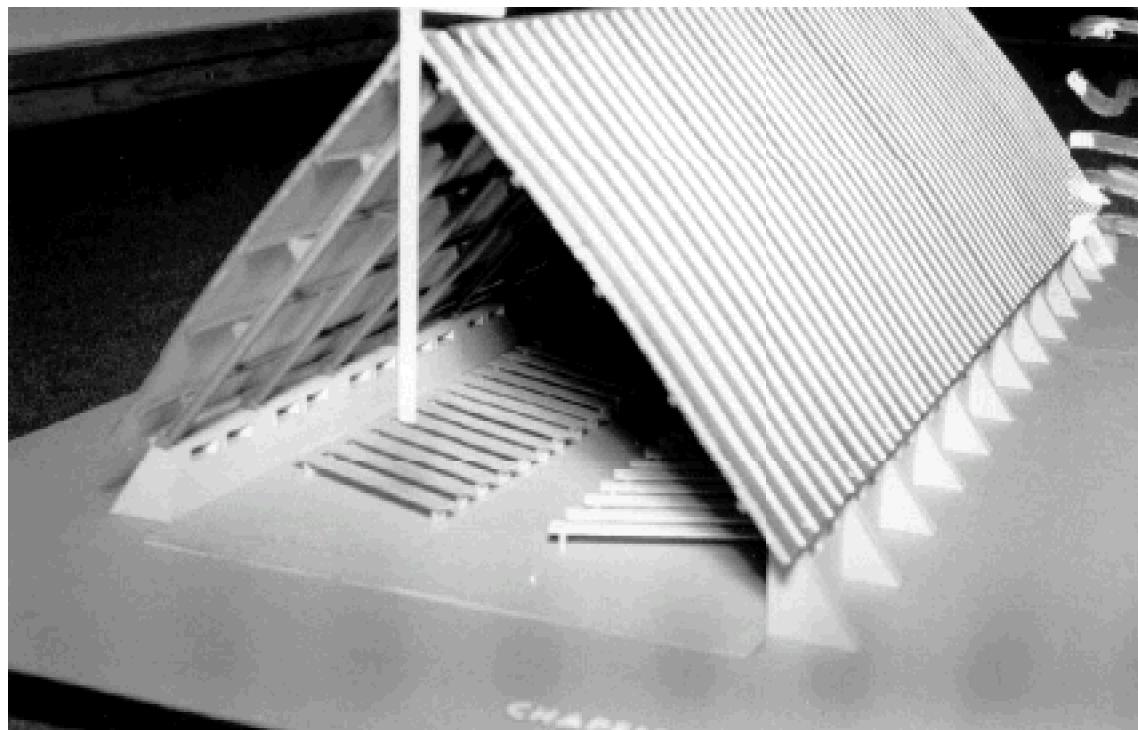
L'entreprise Rousseau défendit les principes de conception de cet édifice démontable

507 (Photo Gaston Mauss).

508 Ibid., p. 19.

509 H. Tribout de Morembert (sous la direction de), Le diocèse de Metz, 1970, p. 283.

en soulignant que son aspect, en forme de tente, était tout à fait adapté pour une église catholique (fig. 109).



*Fig. 109 : Maquette du projet d'église nomade de Jean Prouvé, L'Art Sacré, n°9-10, 1958,*

510

La Commission d'Art Sacré ayant retenu ce principe de construction, Monseigneur Heintz<sup>511</sup>, qui était alors évêque du diocèse de Metz, chargea Eugène Voltz<sup>512</sup> de dessiner les plans des permis de construire des trois exemplaires dont on avait décidé la construction. E. Voltz demanda alors à son jeune confrère Charles Sommermatter<sup>513</sup> de l'aider à réaliser les plans et à suivre les différents chantiers.

Cependant, bien que trouvant que ce système présentait des qualités intéressantes,

<sup>510</sup> (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle ; Sous-Série 230 J - Archives Jean Prouvé).

<sup>511</sup> Jean-Joseph Heintz fut évêque de Metz de 1938 à 1958. Paul-Joseph Schmitt lui succéda dans cette fonction.

<sup>512</sup> Eugène Voltz (né en 1909). Architecte D.P.L.G. en 1934. Il est l'auteur des églises Notre-Dame (1954-1956) et Saint-Pierre (1960-1966) à Thionville. Il a également construit en commun avec Ch. Sommermatter l'église de Neuland à Creutzwald (1967-1969). Il était à l'époque des églises nomades architecte des Bâtiments de France et membre de la Commission Diocésaine d'Art Sacré.

<sup>513</sup> Charles Sommermatter (né en 1919) outre les églises nomades et l'église de Neuland à Creutzwald, il a réalisé huit autres églises dont l'une lui a valu une médaille de bronze de l'Académie des Beaux-Arts de Metz. Sa première réalisation personnelle fut l'église de Dieuze qui est maintenant inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques tandis que ses vitraux sont classés. L'église qu'il a édifiée à Cités-de-la-Chapelle lui valut les félicitations de Monseigneur Schmitt, prédécesseur de l'évêque actuel de Metz. Cette église dont le chantier a débuté en 1958, a été seulement achevée en 1998.

E. Voltz jugea que son aspect extérieur n'était pas très agréable. Après en avoir discuté avec Ch. Sommermatter, il estima qu'il était possible d'en améliorer la présentation. « Au lieu de poser la structure directement sur le sol, comme c'était prévu initialement », se rappelle Eugène Voltz, « *j'ai proposé de surélever la charpente métallique, de réaliser des murs de clôture latéraux et d'offrir, à ce qui devait servir de lieu de culte, une vraie façade. Ces modifications avaient pour ambition de donner à ce projet un peu de volume et d'espace. Cette surélévation devait également permettre d'envisager la réalisation en sous-sol d'une salle ou d'une crypte, en fonction du terrain* »<sup>514</sup>.

En effet, précise Ch. Sommermatter, les futurs usagers des trois lieux de culte émirent à ce moment-là certains souhaits d'adaptation des plans afin, par exemple, de pouvoir disposer de salles annexes. Les architectes convinrent donc d'aménager sous ces chapelles des salles de réunion ou de catéchisme. Ces salles étant enterrées, ils mirent à profit, le cas échéant, la déclivité du terrain pour disposer l'accès dans la partie basse (fig. 110).

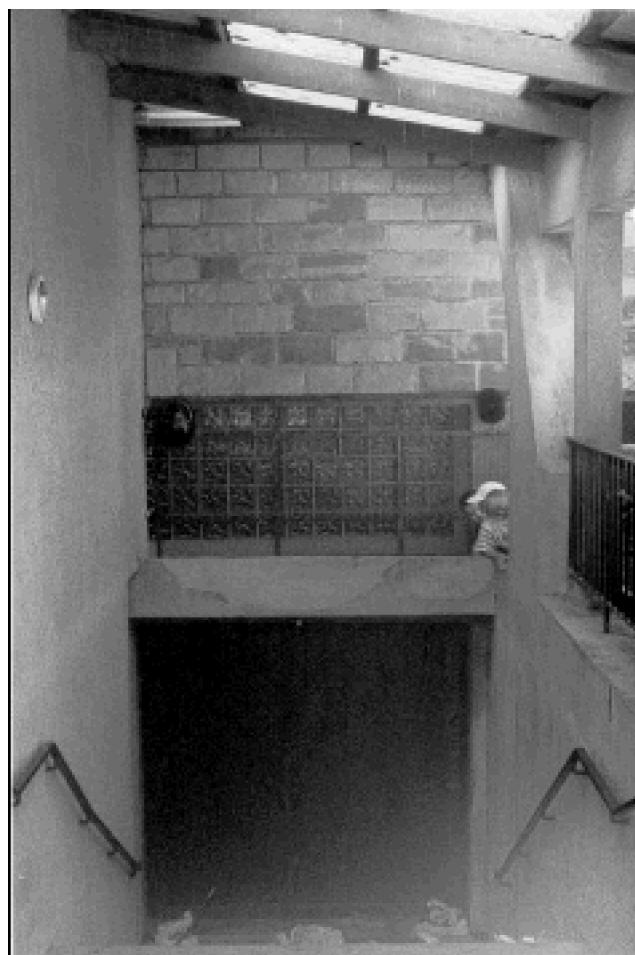


Fig. 110 : Entrée de la salle située en sous-sol de l'église

515

« *Nous avons également pris soin d'adapter les soubassements de telle sorte que*

<sup>514</sup> Eugène Voltz, entretien téléphonique avec l'auteur, 13 janvier 1999.

*l'aspect prismatique de la structure soit maintenu* », souligne Ch. Sommermatter qui ajoute : « *Ainsi, afin que les chapelles n'apparaissent pas comme posées sur ces soubassements et que ceux-ci soient parfaitement intégrés, les lignes fuyantes des portiques en acier de l'ossature ont été prolongées par des arcs-boutants en béton armé sur lesquels ils s'adosSENT* »<sup>516</sup>. (fig. 111, 112 et 113).



*Fig. 111 : Détail des arcs-boutants en béton armé de l'église du Christ-Roi à Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

517

<sup>515</sup> Notre-Dame de Behren-Lès-Forbach. (Photo de l'auteur)

<sup>516</sup> Charles Sommermatter, entretien téléphonique avec l'auteur, 16 janvier 1999.

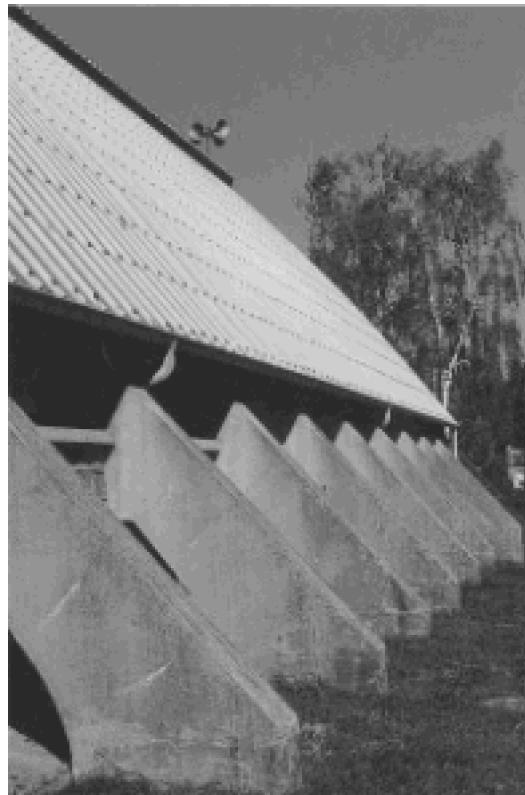
<sup>517</sup> (photo Gaston Mauss).



*Fig. 112 : Détail des arcs-boutants en béton armé de l'église du Behren-Lès-Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

518

<sup>518</sup> (photo de l'auteur).



*Fig. 113 : Détail des arcs-boutants en béton armé de l'église du Christ-Roi à Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

519

Il est intéressant d'observer comment les architectes, confrontés au prototype d'église nomade de Prouvé, tentèrent spontanément, en particulier par l'adjonction d'arcs-boutants, d'en rétablir la monumentalité. Ce dispositif postiche souligne en effet l'ancrage dans le sol de l'édifice et signifie son retour dans la tradition architecturale. E. Voltz proposa également d'aménager le chœur et l'implantation de l'autel afin que l'ambiance de la nef s'apparente à celle des églises de conception plus traditionnelle (fig. 114). L'abri provisoire, désormais stabilisé, retrouvait ainsi un aspect convenablement architecturé.

<sup>519</sup> (photo de l'auteur).

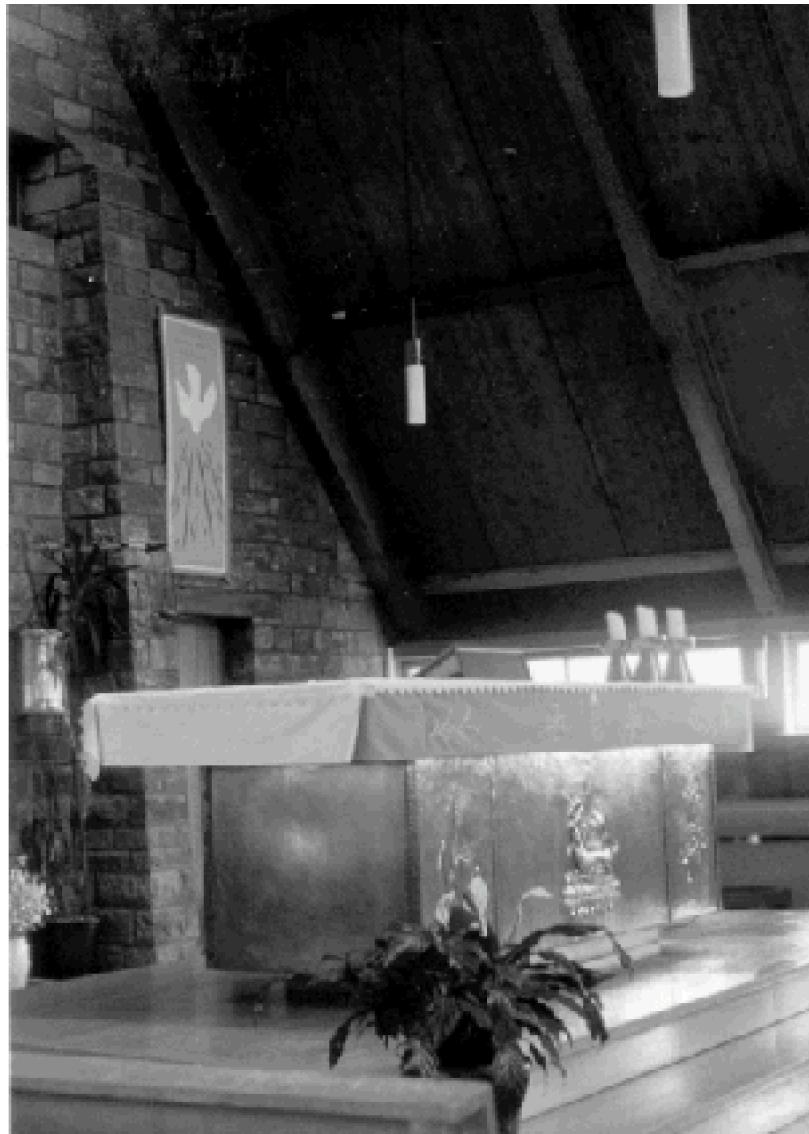


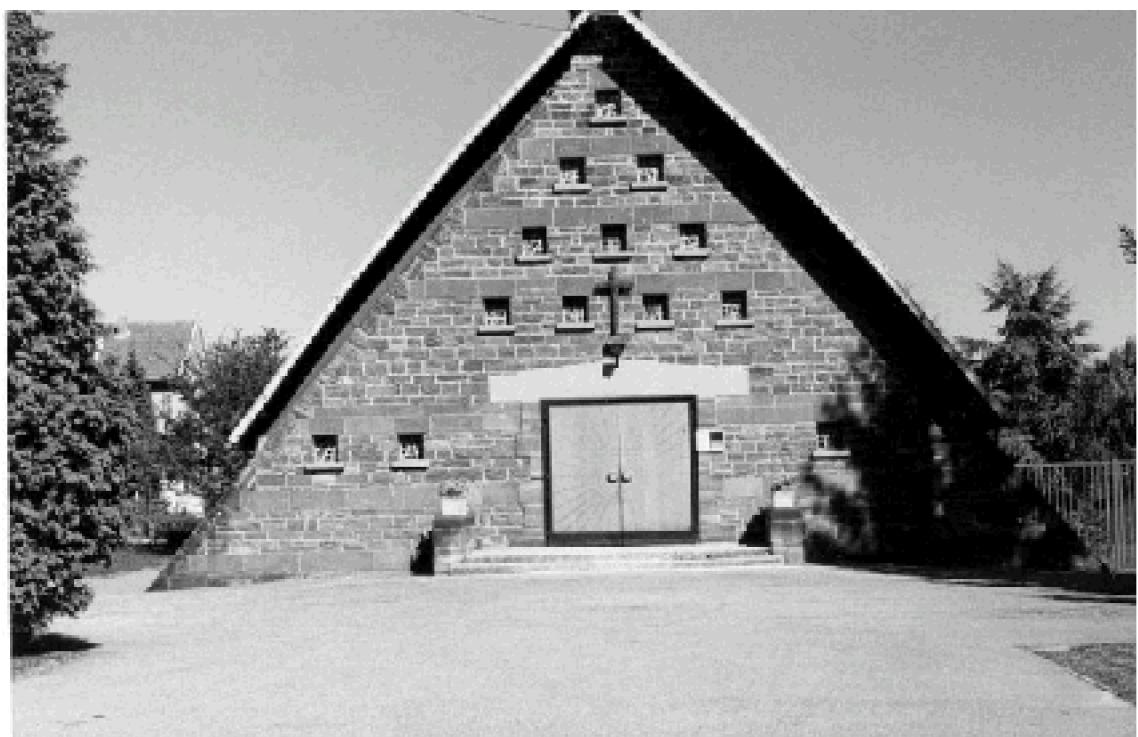
Fig. 114 : Autel. Eglise Notre-Dame-de-Fatima, Creutzwald. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.

520

Finalement E. Voltz dessina une façade, des ouvertures et un appareillage adaptés pour les projets destinés aux trois sites retenus, les quartiers Bellevue à Forbach, Beausite à Creutzwald et de la Cité à Behren-lès-Forbach. Quant à Ch. Sommermatter, il réalisa l'ensemble des plans d'exécution et fut plus spécialement chargé de la direction du chantier de ces trois églises<sup>521</sup>. La construction du Christ-Roi à Forbach (fig. 115), de Notre-Dame-de-Fatima à Creutzwald (fig. 116) et de Notre-Dame à Behren (fig. 117 et 118) fut achevée en 1961. Il est à remarquer que les deux architectes n'eurent jamais l'occasion de rencontrer Jean Prouvé.

520 (Photo de l'auteur).

521 Les plans de ces églises sont actuellement conservés à Metz aux Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle.



*Fig. 115 : Vue du parvis de l'église du Christ-Roi à Forbach. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

522



*Fig. 116 : Vue générale de l'église Notre-Dame-de-Fatima à Cretzwald. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

522  
(Photo de l'auteur)

523



*Fig.117 : Photo de l'église Notre-Dame à Behren-Lès-Forbach en chantier. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.*

524

523 (Photo de l'auteur).

524 (Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle ; Sous-Série 230 J - Archives Jean Prouvé)



Fig.118 : Vue générale de l'église Notre-Dame à Behren-Lès-Forbach, état actuel. E. Voltz et Ch. Sommermatter architectes, J. Prouvé constructeur.

525

En 1968, dans un article publié par L'Art Sacré, Jean Prouvé revint sur les quelques églises nomades réalisées selon son principe. Mais c'est alors pour déplorer que celles-ci sont désormais si bien attachées au sol qu'il n'est plus possible de les déplacer. Pourtant, il lui apparaît que la mobilité des édifices de culte demeure une solution architecturale permettant de répondre non seulement aux nécessités de l'époque mais surtout à sa caractéristique essentielle : la mobilité. « **Actuellement notre urbanisme devrait être dynamique et ne l'est pas** », déplore-t-il, et il ajoute : « **C'est dommage. Avec les mouvements de population on peut imaginer le déplacement d'une église. L'église démontable, l'église nomade est une possibilité que vous aviez envisagée il y a quelques années. Certaines ont été construites, mais tellement scellées qu'elles ne sont plus mobiles. L'intérêt de ces réalisations, ne serait-ce que pour récupérer un terrain ou en occuper un autre est une éventualité très pensable, si toutefois la liturgie l'autorise** »<sup>526</sup>.

Non seulement ces églises ne furent jamais déplacées, comme le regrettait J. Prouvé, mais, au contraire, leurs utilisateurs en furent si bien satisfaits qu'ils en améliorèrent la décoration et le confort au fil des années.

Le point de vue du cardinal Giacomo Lercaro, évêque de Milan durant les années soixante, était alors très proche de celui de Jean Prouvé. Dans un texte intitulé « l'Eglise

<sup>525</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>526</sup> Jean Prouvé, « Un entretien avec Jean Prouvé », L'Art Sacré, n°2, 1968, p. 36.

dans la cité de demain » dont de larges extraits furent publiés dans *L'Art Sacré* en 1968<sup>527</sup>, il fonde son propos sur l'idée que « *l'accélération progressive de l'Histoire* »<sup>528</sup>, s'accompagne de grandes évolutions urbaines et de la « *mobilité structurale socio-démographique de la communauté humaine* »<sup>529</sup>. Le cardinal Lercaro souligne que ces mutations s'accompagnent d'une inadaptation des lieux de culte traditionnels : « *Nous sentons avec quelles difficultés les merveilleuses églises du passé s'adaptent à notre pratique religieuse, avec quelle tenace viscosité elles s'opposent aux indispensables réformes de l'action liturgique* »<sup>530</sup>. Aussi, puisque les formes des églises « les plus modernes » se révèleront rapidement inappropriées, Lercaro affirme qu'une chose est claire, à savoir que « *les structures architecturales de l'Eglise doivent se modifier aussi rapidement que se modifient aujourd'hui les conditions de vie et les maisons des hommes* »<sup>531</sup>. Estimant que la société est désormais mobile, le cardinal Lercaro en déduit qu'il convient désormais de donner à l'Eglise des caractéristiques de mobilité et de polyvalence : « *Il faut que nos églises en maçonnerie ne contraignent pas [les hommes] à assumer dans les siècles futurs des formes qui les séparent du reste des hommes* ». Et il conclut : « *L'Eglise du Seigneur peut donc être vraiment une tente mobile que l'Esprit pose où il veut et dont les formes doivent être continuellement réinventées par les hommes attentifs à l'Esprit* »<sup>532</sup>.

L'architecte Michel Bataille fut l'associé de Prouvé durant les années cinquante jusqu'à la fin de l'année 1957<sup>533</sup>. Evoquant quelque quarante années plus tard cette période d'effervescence inventive, il rappelle que Jean Prouvé n'était ni architecte ni urbaniste mais « grand intuitif ». L'un et l'autre étaient amis de Le Corbusier, et écrit-il, J. Prouvé avait trouvé chez ce dernier la « *grammaire de sa propre pensée (...) en partie justifiée, en partie démentie par l'évolution depuis lors* ».

Ainsi, conclut-il : « *si tout le monde est d'accord que les villes ne doivent pas être figées, le concept que le logis doit être, comme la voiture, "objet de consommation", et, non seulement, ne pas couvrir plusieurs vies de suite, mais être remplacé plusieurs fois au cours d'une même vie, n'a pas du tout résisté au recul de la réflexion et de l'expérience* »<sup>534</sup>.

<sup>527</sup> Cardinal Giacomo Lercaro, « L'Eglise dans la cité de demain », *L'Art Sacré*, n° 3, 1968.

<sup>528</sup> Ibid., p. 8.

<sup>529</sup> Ibid., p. 7.

<sup>530</sup> Ibid., p. 8.

<sup>531</sup> Ibid.

<sup>532</sup> Ibid.

<sup>533</sup> Michel Bataille est architecte-écrivain. Il avait monté avec Prouvé une société dont la durée de vie fut éphémère.

### **3 - Polyvalence des locaux, mobilité des cloisons et du mobilier liturgique : des procédés pour installer l'église dans la dynamique sociale.**

---

#### **a) L'exemple du diocèse de Nantes : le rôle de l'abbé Michel Brion**

En 1955 quatre jeunes curés<sup>535</sup>, désignés à peu de temps d'intervalle pour fonder de nouvelles paroisses à Nantes, décidèrent de collecter et de mettre en commun l'argent nécessaire pour construire quatre nouvelles églises. Afin d'organiser ce mode de gestion collectif, ils fondèrent les Centres Religieux du Diocèse de Nantes.

L'Evêché soutint cette initiative en rédigeant une lettre circulaire à l'intention des donateurs potentiels. Ce document exposait que le financement de ces nouveaux lieux de culte ne pouvait être supporté par les seules paroisses sur le territoire desquelles ils devaient s'élever et concernait tout le diocèse. Pour les quatre curés cette lettre épiscopale fut considérée comme constituant la charte de fondation des Centres Religieux<sup>536</sup>.

En 1963, l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes diffusa à l'ensemble des évêques français une plaquette présentant ses réflexions quant au nombre, à la nature, et à l'implantation des lieux de culte à prévoir dans les années à venir. Cette plaquette fut rédigée par l'abbé Michel Brion<sup>537</sup>. Celui-ci était depuis 1951 secrétaire de l'Evêché de Nantes. Les liens d'amitié qu'il avait noué avec les quatre curés nantais, joints aux fonctions qu'il occupait à l'Evêché où il était chargé des affaires temporelles, le conduisirent à structurer le mouvement qu'ils avaient initié.

Ce document qui reprend à son compte l'objectif de 1200 églises à construire en dix ans avancé par le Comité National des Constructions d'Eglises (C.N.C.E.) indiquait cependant que ce chiffre était vraisemblablement inférieur à la réalité. En effet, cette évaluation qui résultait d'une enquête conduite par le C.N.C.E., avait été calculée à partir de normes différentes. Par ailleurs les responsables de l'enquête avaient mésestimé

<sup>534</sup> Michel Bataille, extrait d'une lettre écrite à l'auteur, 10 avril 1997.

<sup>535</sup> Les abbés Joseph Rullier, initiateur du projet (curé de Saint-André de Rezé), Jean Poquet (curé de Saint-Louis de Montfort), Pierre Grelier (curé de Saint-Jean-Baptiste) et Jean Boconnet (curé de Sainte-Bernadette).

<sup>536</sup> « Petite histoire d'une socialisation de ressources paroissiales », L'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes, Nantes , n. d. (1963 ), p. 1.

<sup>537</sup> Michel Brion (né en 1923). Secrétaire de l'Administration du Temporel à l'Evêché de Nantes jusqu'à 1988, il se retira de la gestion de l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes en 1969. Il fut membre du C.N.C.E. jusqu'à l'interruption des activités de cette structure de réflexion qui correspond avec la publication de l'enquête sur l'Eglise réalisée en 1970 par la SOFRES. Cette enquête fut publiée en 1971 sous le titre : Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux. Michel Brion est l'auteur de La religion vécue des français, ouvrage publié en 1972.

l'incidence de l'évolution des pratiques sociales, en particulier l'accroissement de la mobilité liée aux loisirs, sur la planification de la construction d'édifices religieux. « *On n'a peut-être pas assez tenu compte des églises qui seront à bref délai nécessitées par les migrations du week-end, au moins dans certaines régions et dans certains pôles attractifs* », soulignait l'abbé Brion<sup>538</sup>.

Le phénomène d'urbanisation en cours fragilisait toute tentative d'évaluation des besoins à venir. Une seule certitude semblait se dessiner, celle de la croissance continue des villes qui, pensait-on, se poursuivrait de manière ininterrompue, même dans l'hypothèse d'une stabilisation ou d'une régression de la démographie. « *En l'an 2000* », écrit l'abbé Brion, « *les hommes seront urbanisés à 90%* »<sup>539</sup> et cela aura pour conséquence que l'essentiel des populations rurales auront quitté les villages et « *déserté les églises de campagnes* »<sup>540</sup> pour rejoindre les villes.

Cependant la rupture avec le mode de vie des villages était jugée positive. On considérait qu'elle constituait une libération par rapport aux comportements contraignants de la vie rurale traditionnelle. Au contraire, le citadin qui se déplaçait entre son lieu de travail, son logement, les lieux où il se distraisait et se cultivait, n'avait plus à se conformer à des comportements imposés : « *L'homme urbain, l'homme mobile du 20ème siècle finissant, n'est pas limité et le sera de moins en moins. Le carcan du village n'existe plus* »<sup>541</sup>.

L'abbé Brion, comme les animateurs du diocèse de Nantes, estimait qu'il était vain de chercher à s'accrocher à une « **civilisation de village** » car, écrivait-il, « **la distance est vaincue. La mobilité est la règle** »<sup>542</sup>.

Il notait cependant que le mode de vie urbain favorisait l'individualisme et qu'il ne fallait pas s'étonner que l'absence d'équipement des villes anciennes conduisent les habitants des « grands ensembles » à prendre leurs voitures le week-end pour retrouver ce qui leur manque : « *une résidence secondaire qui est un coin tranquille, un paysage agréable, des lieux de distraction* »<sup>543</sup>. Mais il faisait également remarquer que l'urbanisme des villes nouvelles pouvait être organisé de manière à contraindre les habitants à renouer des relations de voisinage et à leur redonner le goût de la circulation piétonnière.

Cependant, même s'il souhaitait que la conception des quartiers d'extension urbaine favorise la création de vies de quartier, l'abbé Brion s'interrogeait quant au bien fondé de

<sup>538</sup> « Introduction Présentation », op. cit., p. 1.

<sup>539</sup> Ibid.

<sup>540</sup> Ibid.

<sup>541</sup> Ibid., p. 2.

<sup>542</sup> Ibid.

<sup>543</sup> Ibid., p. 3.

vouloir y construire de nouvelles églises. Il craignait en effet que le développement de l'usage de l'automobile entraîne rapidement leur complète désertification lors des week-ends<sup>544</sup>.

En revanche, comme il apparaissait que la mobilité croissante des citadins favorisait la fréquentation de lieux et d'équipements situés sur les nationales, il évoquait l'hypothèse de grands édifices cultuels à la sortie des villes dont il se demandait s'il ne s'agissait pas du mode d'implantation le plus adapté à cette évolution.

Au moment où le rapport fut diffusé, l'abbé Brion entreprit avec un certain nombre de confrères ainsi qu'avec quelques architectes qu'il connaissait bien comme Michel Marot, Luc et Xavier Arsène-Henry, Pierre Pinsard et Georges Evano une réflexion autour de la messe de saint Justin<sup>545</sup> qui constitue la première description de la messe telle qu'elle existait au premier siècle après Jésus Christ.

Le 13 décembre 1963 l'abbé Brion exposa ainsi à Marot, Pinsard et aux frères Arsène-Henry les principes à partir desquels il souhaitait que ceux-ci entament des recherches architecturales en matière de conception d'églises<sup>546</sup>. Quelques semaines plus tard, à la fin du mois de février 1963, il envoya aux quatre architectes un courrier auquel il joignit un fascicule qu'il avait intitulé « *Lignes de recherche* ». Ces lignes de recherche constitueront le programme de leurs études.

L'abbé Brion s'adressa à ces architectes parce qu'ils avaient déjà eu l'occasion d'être confrontés aux problèmes soulevés par la construction des églises et également parce qu'ils partagaient avec lui « *la conviction qu'il faut que l'église – disons le lieu de Rassemblement –, reste "l'œuvre unique", et non le bâtiment standard* »<sup>547</sup>. Mais son choix s'explique aussi parce que Marot, les frères Arsène-Henry, Pinsard et Evano avaient acquis à travers leurs œuvres une réelle notoriété auprès des autorités ecclésiastiques et qu'ils apparaissaient comme « *les seuls capables, peut-être, d'imposer en haut lieu une certaine conception des choses* » et puis, concluait l'abbé Brion, « *les créateurs sont rares mais encore plus incompris* »<sup>548</sup>.

La messe de saint Justin qu'évoquent les « lignes de recherche », décrit un rituel liturgique marqué par un très grande simplicité : assemblée des fidèles, lecture, prières, partage du pain et du vin, prières. L'abbé Brion soulignait que ce rituel exigait des communautés restreintes.

<sup>544</sup> Ibid.

<sup>545</sup> Saint Justin (v. 100- v.165). Philosophe païen, il s'est ensuite convertit au christianisme.

<sup>546</sup> L'abbé Michel Brion, Luc Arsène-Henry, Michel Marot et Pierre Pinsard étaient membres du C.N.C.E. et, à ce titre, se retrouvaient plusieurs fois par an à Paris lors des réunions du comité.

<sup>547</sup> Michel Brion, lettre circulaire datée du 26 février 1963, envoyée à Michel Marot, Pierre Pinsard, Luc et Xavier Arsène Henry. Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

<sup>548</sup> Ibid.

En faisant de rites pratiqués lors des premiers temps de la chrétienté la base de ses recherches, l'abbé Brion signifiait que la nécessité de rompre avec les modèles de l'architecture religieuse traditionnelle résultait autant de leur inadaptation aux caractéristiques de l'époque contemporaine que de leur manque d'authenticité.

En effet, « la messe de saint Justin » permettait d'autant mieux de justifier la rupture avec une architecture jugée obsolète que sa simplicité et son dépouillement s'apparentaient à la ligne sociologique et pastorale contemporaine décrite par l'abbé Brion : intérieurisation du christianisme, retour à l'essentiel, simplicité des formes, rejet du triomphalisme. D'autre part, toujours selon l'abbé Brion, la liturgie, en évoluant peu à peu et quasi spontanément, conduisait à une simplification des rites. « *Confusément depuis des années* », écrit-il, « *les circonstances ont amené le clergé à abandonner les grandes cérémonies, les grands-messes et à se rapprocher d'un type de réunion dominicale fort mal réglée généralement, faute de technique, mais qui tend à se rapprocher de la messe de saint Justin* »<sup>549</sup>.

Après avoir abordé « la ligne liturgique », l'abbé Brion esquissait une « ligne architecturale » pour laquelle il rappelait d'abord que l'une des nouveautés les plus révolutionnaires du christianisme fut de libérer le culte de ses attaches à des lieux déterminés pour le transporter partout où se trouvent des fidèles. Il soulignait ainsi que les réunions liturgiques chrétiennes ne sont pas dépendantes de lieux de culte spécifiques. « l'Eucharistie », écrit-il, « *parce qu'elle n'est pas liée à une forme de célébration, n'est pas liée à une forme de local* »<sup>550</sup>. Ainsi, la messe peut se dérouler n'importe où, même en plein air, dès lors qu'il y a un autel et une réunion de quelques fidèles. « *L'Eglise doit se trouver à l'aise pour célébrer son Eucharistie très simplifiée, ramenée à ses lignes essentielles, dans n'importe quel local public* »<sup>551</sup>.

Les « lignes de recherche » convergeaient vers un projet qui, par ses caractéristiques, s'éloignait radicalement de la conception traditionnelle de l'église. L'abbé Brion suggérait, en effet, d'abandonner le principe de l'église comme édifice singulier pour se contenter d'utiliser, pour les réunions de la communauté chrétienne, des locaux utilisés à d'autres fins en dehors des cultes. Ces locaux ne seraient aménagés que de manière occasionnelle, le caractère sacré devant être exclusivement apporté par l'autel.

Ce projet qui visait, dans son forme la plus radicale, à dissoudre l'édifice religieux dans le trame urbaine, à l'inscrire dans le fonctionnement d'équipements existants, était l'expression d'une Eglise réduite à son essence, c'est à dire constituée par la seule réunion, dans quelque lieu que ce soit, des fidèles. Il était l'antithèse de l'église monumentale et localisée dont on constatait alors que nombre d'entre elles étaient délaissées par les croyants partis vivre et travailler dans d'autres quartiers ou d'autres villes.

Cependant, l'abbé Brion admettait que ce projet ne pouvait pas être accepté sous

<sup>549</sup> Michel Brion, « Lignes de recherches », document ronéoté, circa 1963, p. 1.

<sup>550</sup> Ibid.

<sup>551</sup> Ibid.

cette forme par les catholiques pratiquants, leurs mentalités demeurant attachées à l'identification d'un lieu de rassemblement singulier concrétisé par un édifice visible dans la ville. Puisqu'il ne pouvait être question de réaliser ce projet « **dans l'état actuel des psychologies** », il proposa de renverser la proposition et d'ouvrir l'église à la vie sociale profane en construisant dans un premier temps des locaux qui puissent servir à d'autres usages que le culte ou, nuançait-il, « **tel que l'on puisse au moins penser qu'ils pourraient servir à d'autres usages** »<sup>552</sup>.

Lors d'une réunion du Comité National des Constructions d'Eglises en janvier 1966, l'abbé Brion revint sur cette proposition en insistant sur le manque de « rentabilité » de l'église : « **M. Brion fait remarquer que l'on se heurte à un mur. La question essentielle est un problème de pastorale. L'église n'est pas "rentable" parce qu'en fait elle est utilisée pour peu de temps. Selon M. Brion, le seul moyen pour résoudre ce problème est d'utiliser l'église pour d'autres fonctions nobles** »<sup>553</sup>.

Afin de préparer les mentalités à la disparition de l'église en tant qu'édifice distinct, l'architecture des nouveaux lieux de culte ne devait donc pas exprimer de manière trop explicite que ceux-ci étaient dédiés au culte catholique. D'autre part, les locaux devaient être aménagés pour permettre le déroulement de la liturgie eucharistique et non pas conçus « **dans une perspective de liturgie solennelle pratiquement abandonnée** »<sup>554</sup>.

L'abbé Brion suggérait donc de ne pas prévoir de salles de catéchisme et de salles de réunion en dehors de l'église, d'abandonner la conception traditionnelle du choeur au profit d'un podium, d'une simple tribune et d'avoir recours à des « éléments mobiles »<sup>555</sup>.

Si les études des frères Arsène-Henry ne purent se réaliser à Nantes, en revanche celles de P. Pinsard et de G. Evano aboutirent à la réalisation dans cette ville de deux édifices de culte. Quant à M. Marot, il mit à profit les recherches qu'il avait entrepris à la demande de l'abbé Brion pour répondre à une commande que lui confia à cette époque l'évêché de Meaux.

D'autre part les recherches de l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes rencontrèrent de réels échos dans d'autres diocèses français comme le montre l'esprit dans lequel l'architecte J. Prioleau conçut, à Creil, le centre paroissial Saint-Joseph-Ouvrier. L'équipe paroissiale qui élabora le cahier des charges avait d'ailleurs en sa possession la plaquette rédigée en 1963 par l'équipe qui animait l'évêché de Nantes.

### **b) Trois réalisations exemplaires dans la ligne liturgique de la messe de**

<sup>552</sup> Ibid., p. 6.

<sup>553</sup> Comité National de Construction d'Eglises, compte-rendu de la réunion du 10 janvier 1966, document dactylographié, p. 3. Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

<sup>554</sup> Ibid.

<sup>555</sup> Ibid.

## saint Justin

### 1) Le Centre paroissial Saint-Michel à Nantes Georges Evano architecte, Jean-Luc Pellerin, architecte-assistant (1966)

L'Art Sacré consacra en 1966 un numéro spécial à l'effort de construction du diocèse de Nantes (fig. 119). A l'occasion de cette publication, le père Jean Capellades, directeur de la revue, fait observer que l'intérêt des réalisations de ce diocèse ne réside pas tant dans leur nombre que dans leurs qualités. Celles-ci, explique-t-il, résultent de la cohérence des orientations qui ont présidé à leur édification<sup>556</sup>. Après avoir rappelé que le progrès de la science et de la technique, l'extension de la laïcisation, ont peu à peu fait disparaître le recours au divin et au surnaturel pour la protection de la cité et l'explication des phénomènes de la vie, il souligne que l'originalité foncière du christianisme a été de libérer le culte de ses attaches à des lieux privilégiés et à des édifices déterminés. Ainsi, résume J. Capellades, le vrai temple chrétien, la « maison de Dieu » n'a rien de matériel<sup>557</sup>. Puisque la nouveauté du christianisme est de construire « **un temple spirituel dont les fidèles sont les pierres vivantes** », se pose donc la question du type d'édifice matériel convenant aux communautés chrétiennes modernes. J. Capellades se demande alors si, désormais, il ne faut pas ouvrir les églises à d'autres fonctions que la stricte activité cultuelle, et même s'il ne faut pas que les églises nouvelles soient, par principe, nomades en les libérant « **de toute servitude par rapport à des lieux déterminés** »<sup>558</sup>.

<sup>556</sup> « De quelques réflexions prospectives, le diocèse de Nantes », L'Art Sacré, n°11-12, juillet-août 1966.

<sup>557</sup> Jean Capellades, « En Esprit et en Vérité », L'Art Sacré, n° 11-12, 1966, pp. 3-5.

<sup>558</sup> Ibid.

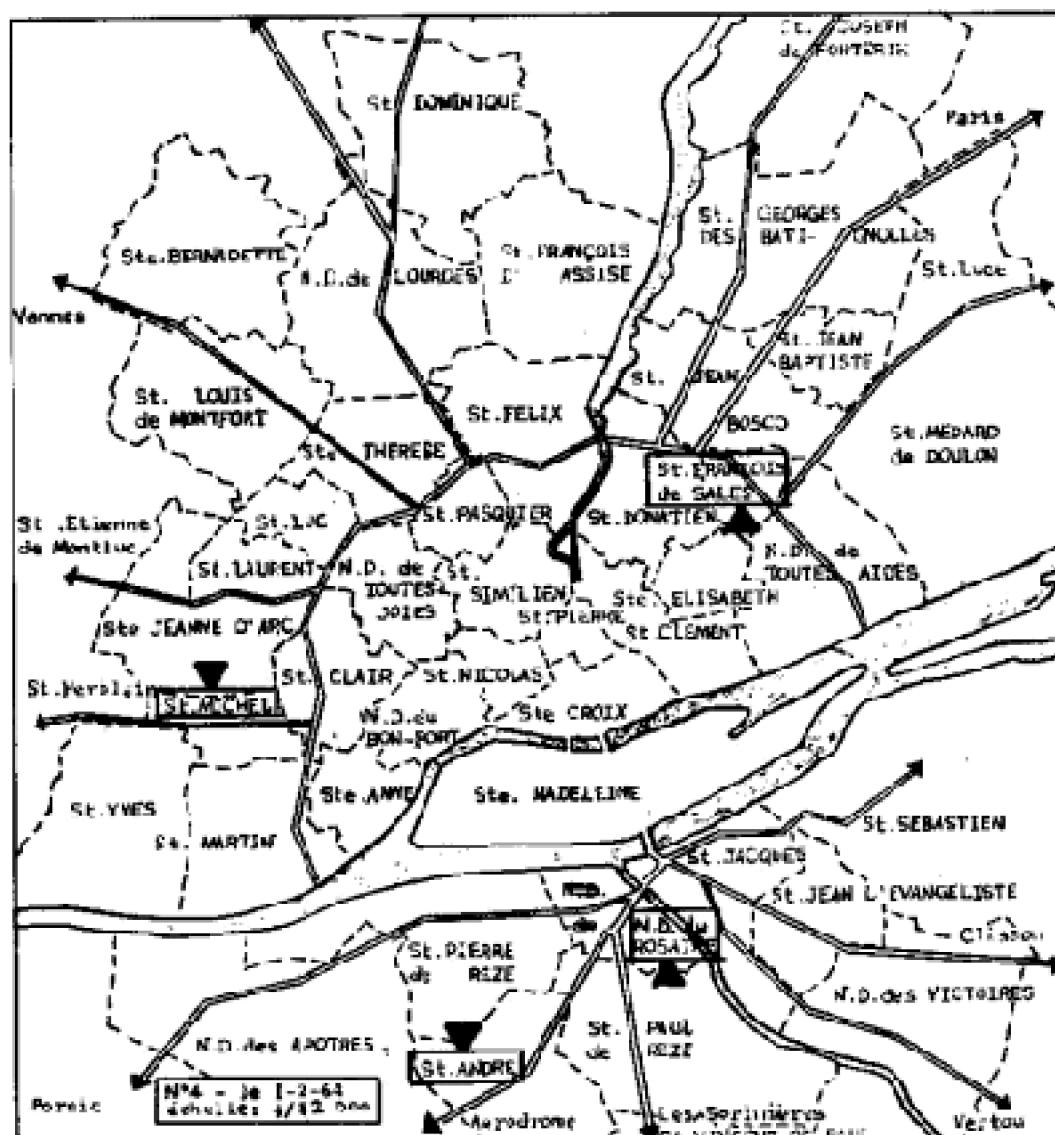


Fig. 119 : Le diocèse de Nantes. (*L'Art Sacré*, n° 11-12, 1966, p. 6).

Mais J. Capellades pressent que malgré l'apparente débâcle des valeurs immémoriales, les archétypes essentiels, les symbolismes de base resteront profondément enracinés dans les mentalités pendant une longue période.

Parmi les quatre édifices nantais que présente L'Art Sacré, la conception de l'un d'entre eux, l'église Saint-Michel (fig. 120) de l'architecte Georges Evano<sup>559</sup>, se distingue par la singularité de sa conception tandis que l'intérêt des trois autres réside surtout dans le caractère dépouillé de leur architecture.

<sup>559</sup> Georges Evano(né en 1926). Architecte D.P.L.G. diplômé en 1953. Ancien élève des ateliers Guillou à Nantes et Jean Zavaroni à Paris. Architecte libéral à Nantes de 1953 à 1980. Associé à Jean-Luc Pellerin en 1968. OEuvres marquantes : outre le centre paroissial Saint-Michel, le centre paroissial Saint-Vincent-Février de Kercado à Vannes, l'école d'architecture de Nantes, de nombreux équipements publics et privés et divers ensembles de logements. Architecte de la ville de Nantes de 1963 à 1992.

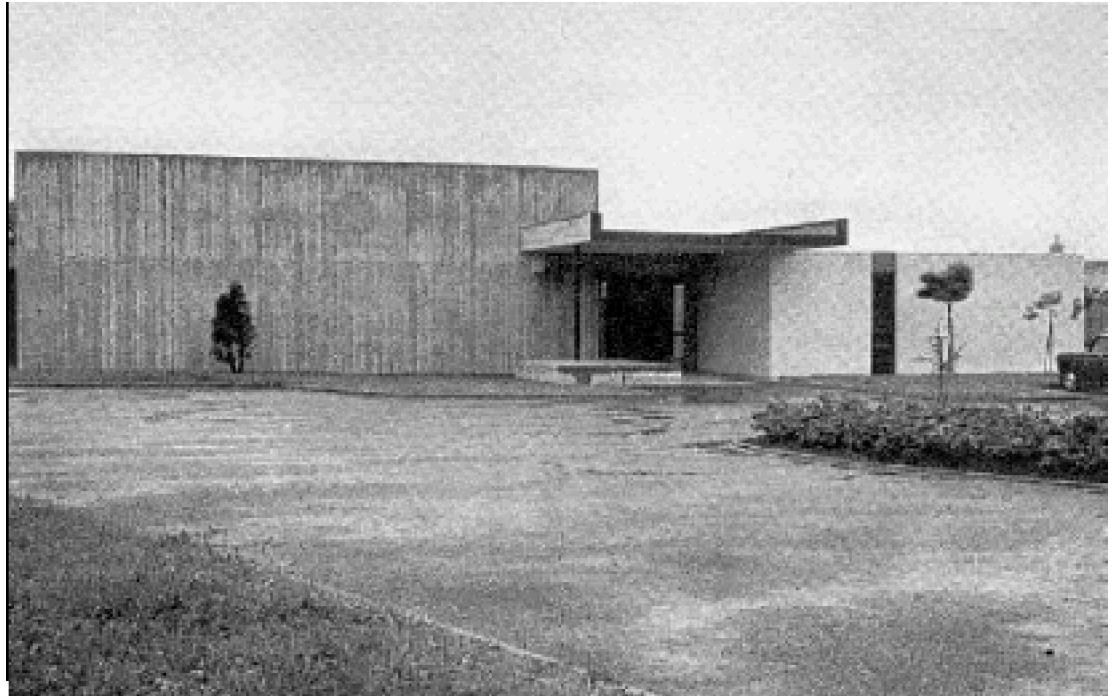


Fig. 120 : L'entrée du Centre paroissial Saint-Michel. (*L'Art Sacré*, n° 11-12, 1966, p. 22).

L'édifice réalisé par G. Evano ne se limite pas au seul lieu dédié au culte. Il s'agit en effet d'un centre paroissial qui regroupe en plus de l'église tout un ensemble de salles nécessaires à l'enseignement religieux, aux activités paroissiales, au logement du curé et à celui des vicaires (fig. 121). La salle paroissiale et le choeur, la sacristie, deux salles de catéchisme, un foyer-salle de réunion, des parloirs, une salle d'archives, quatre chambres, une cuisine, une salle à manger et des rangements sont disposés autour d'un jardin intérieur (fig. 122 et 123).

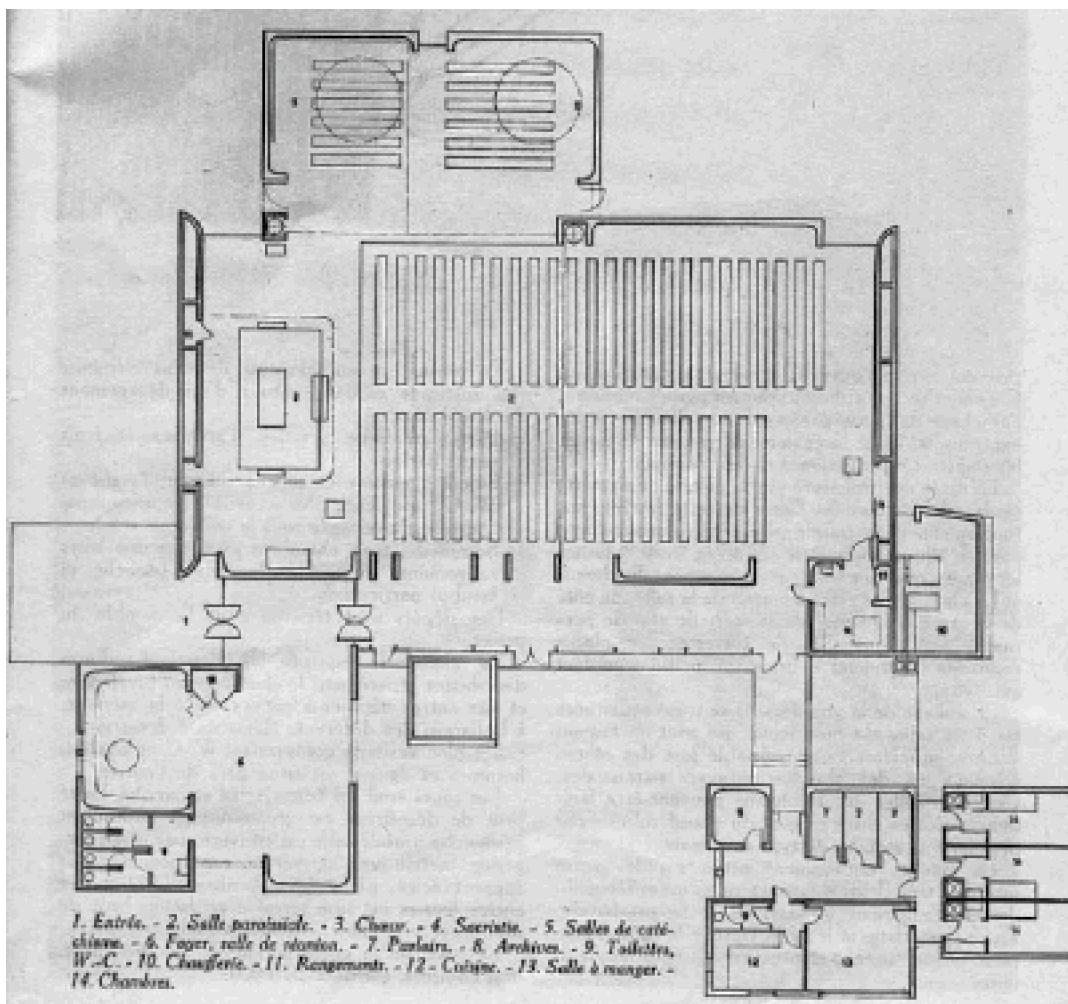


Fig. 121 : Plan du Centre paroissial Saint-Michel. (*L'Art Sacré*, n° 11-12, 1966, p. 22).



Fig. 122 : Plan du Centre paroissial Saint-Michel. (*L'Art Sacré*, n° 11-12, 1966, p. 22).



*Fig. 123 : Jardin intérieur du Centre paroissial Saint-Michel. Etat actuel (photo de l'auteur)*

La composition architecturale de l'ensemble – bâtiments en rez-de-chaussée et volumes de faible hauteur, façades ouvertes sur le patio et fermées sur l'extérieur – traduit une recherche de discrétion et d'intériorité (fig. 124).

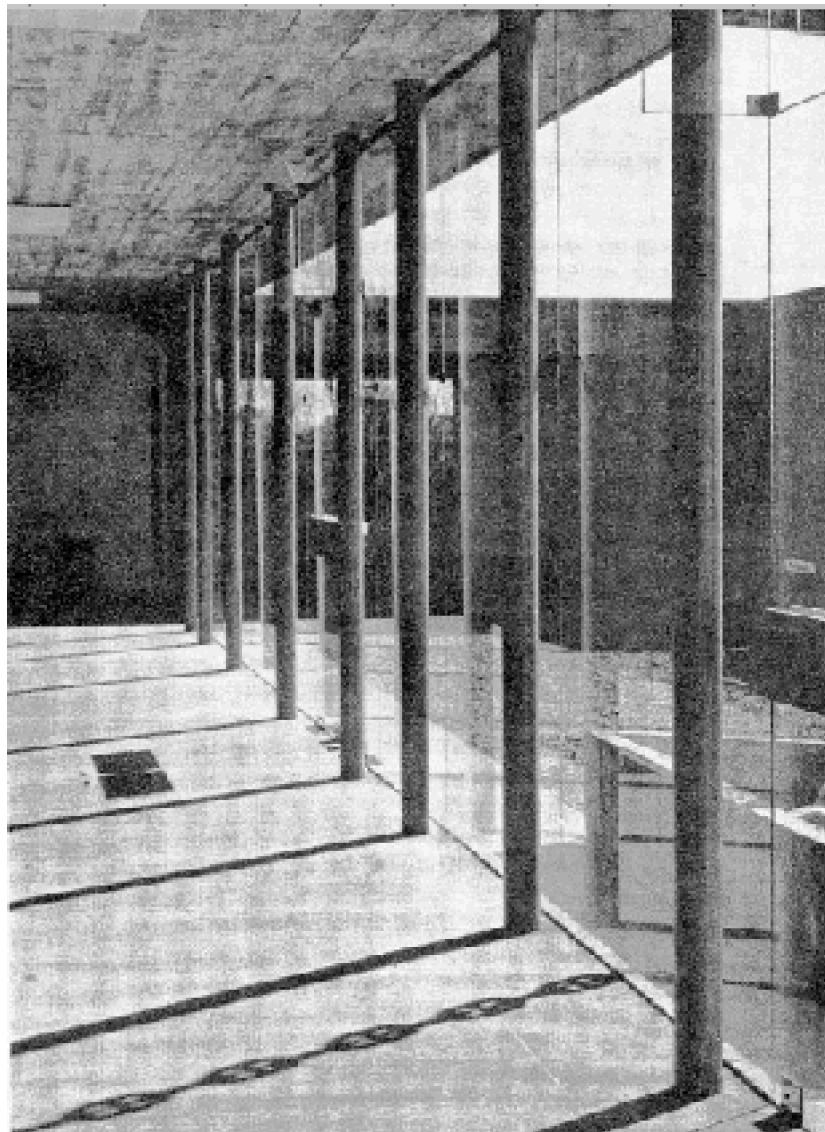


Fig. 124 : Galerie d'entrée du Centre paroissial Saint-Michel. (*L'Art Sacré*, n° 11-12, 1966, p. 27).

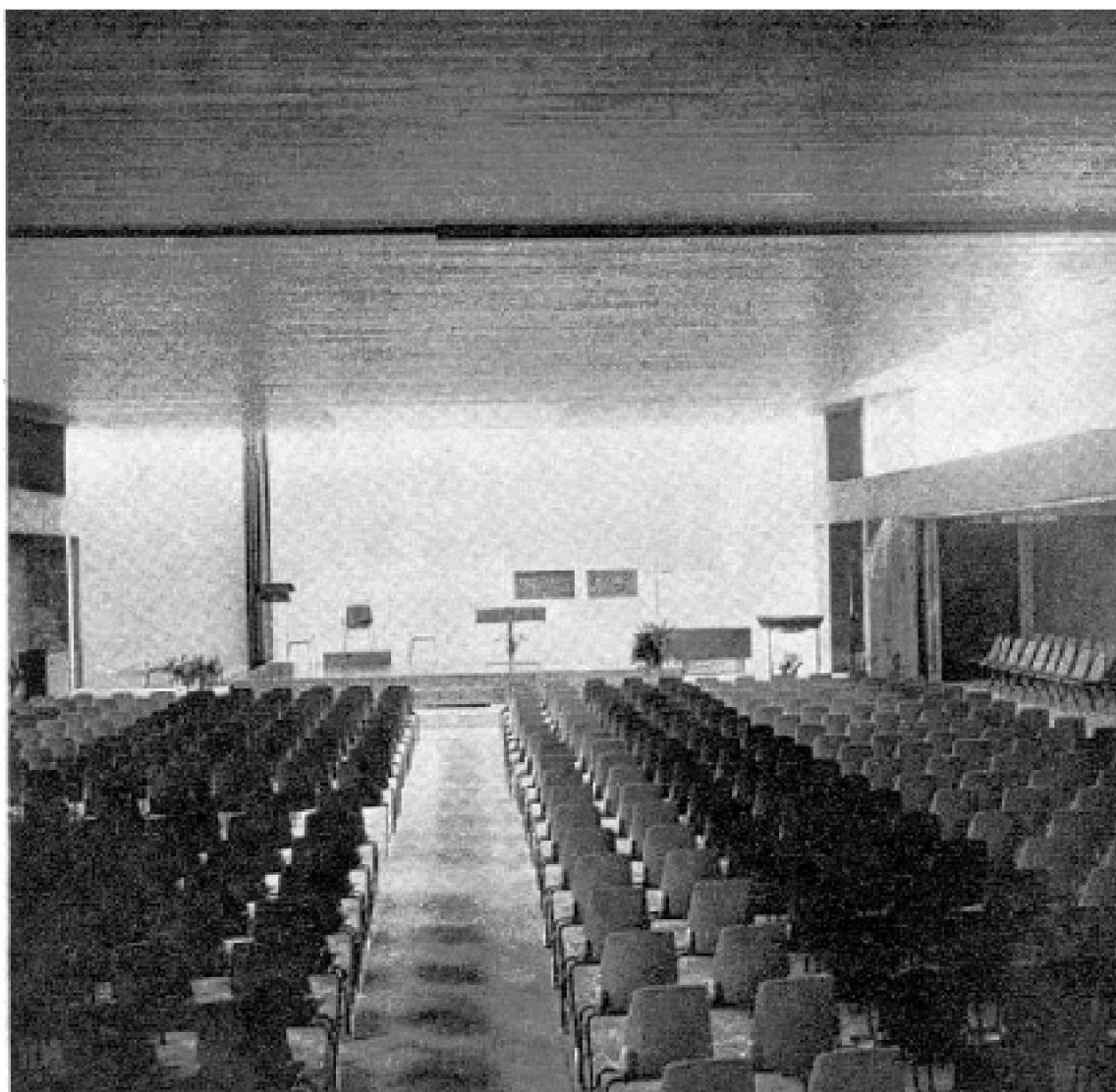
L'agencement du centre paroissial Saint-Michel répond aux lignes de recherches énoncées par l'abbé Michel Brion. En effet, celui-ci avait également demandé à Georges Evano de mener une réflexion autour de « la messe de saint Justin ». Georges Evano se souvient que l'abbé Brion faisait également référence à l'église Saint-Julien-le-Pauvre à Paris. « **C'est-à-dire** », précise-t-il, « **qu'il souhaitait un bâtiment très modeste, situé dans la verdure, pouvant servir à toutes sortes d'usages et ne dépassant pas, je crois, un coût de 500 000 francs** »<sup>560</sup>.

Evoquant la conception singulière de cet édifice, Jean Capellades approuve le principe d'ouverture à d'autres activités - religieuses ou profanes - qui a présidé à sa réalisation : « **Dans le centre paroissial Saint-Michel, l'église ne peut être jugée en dehors de l'ensemble qui a été conçu comme un tout. Cette interférence des divers**

<sup>560</sup> Georges Evano, entretien téléphonique avec l'auteur le 13 avril 1998.

*éléments n'est pas seulement apparente au point de vue architectural. Elle a été présente dès le début dans la pensée des promoteurs. Devant les problèmes humains qui se posent dans les nouvelles zones urbaines, les responsables diocésains se sont demandés s'il ne fallait pas envisager un élargissement des fonctions de l'église. Ces grands volumes qui ne se remplissent pour le culte qu'un jour par semaine, ne pourrait-on les concevoir pour qu'on puisse les utiliser les autres jours à des activités culturelles qui font si cruellement défaut dans la plupart des cas ? »<sup>561</sup>.*

Afin que le centre paroissial puisse répondre aux fonctions les plus diverses, G. Evano a eu recours au système des cloisons mobiles dont l'abbé Brion suggérait l'utilisation. Il compléta ce dispositif par des rideaux qui, aujourd'hui, ont disparu. L'ensemble de ces écrans mobiles permettait de masquer le chœur, d'isoler les deux salles de catéchisme et de diviser en deux la nef de l'église (fig. 125).



<sup>561</sup> Jean Capellades, « Le centre paroissial Saint-Michel », L'Art Sacré, n° 11-12, 1966, p. 22.

*Fig. 125 : Nef du Centre paroissial Saint-Michel. On distingue à droite les salles occultables grâce à la cloison mobile ici repoussée. On aperçoit également sur le lambris du plafond le rail du rideau. Ce rideau qui permettait de diviser la nef en deux a aujourd'hui disparu comme celui (ici repoussé à gauche de l'autel) qui offrait la possibilité de masquer le chœur.*

<sup>562</sup> « *Cette église fut conçue* », précise G. Evano, « *pour servir à beaucoup d'usages : par exemple à accueillir un bal en déplaçant un rideau devant l'Eucharistie. La seule cloison mobile, mais cela n'a rien d'exceptionnel, permet d'isoler la chapelle de semaine de la grande nef. Il s'agissait d'une architecture permettant un usage polyvalent* »<sup>563</sup>.

Jean Capellades observe, lui aussi, que l'église « *est avant tout conçue comme une grande salle polyvalente où les cloisons mobiles et des rideaux assurent la souplesse d'utilisation* »<sup>564</sup> et il juge que le centre paroissial constitue, dans son ensemble, une première tentative de réponse aux réflexions des responsables diocésains nantais.

Cependant il affirme avoir éprouvé, en visitant le bâtiment, « *un point de gêne* »<sup>565</sup>. Celui-ci résulterait, écrit-il, du fait que l'idée de départ n'aurait pas été poussée jusqu'au bout. « *L'organisme liturgique est trop léger pour que ce soit un vrai sanctuaire* », explique-t-il, « *il est cependant trop présent, même derrière les rideaux, pour qu'on puisse utiliser la salle, avec aisance, à des activités profanes* »<sup>566</sup>. En fait, le « *léger malaise* » qu'éprouva le père Capellades, ne résultait probablement pas tant du compromis architectural qu'il pointe dans le maintien d'un autel fixe occultable grâce à des rideaux, que de l'audace même de ce dispositif face auquel il dut éprouver un sentiment de profanation. D'ailleurs, concède-t-il, « *peut-être nos réactions sont-elles encore liées à une mentalité sacrale qui se veut étrangère aux jeunes générations* »<sup>567</sup>.

Quelques années plus tard, en 1969, dans son Guide des églises nouvelles J. Capellades confirme le jugement qu'il avait porté quelques années auparavant sur le centre cultuel Saint-Michel. Celui-ci constituerait un premier essai de réponse aux besoins multiples, non seulement religieux mais aussi culturels, des nouvelles zones urbaines. Il souligne que la nef de l'église a d'abord été conçue comme une grande salle polyvalente dont les cloisons mobiles et les rideaux assurent une grande souplesse d'utilisation. Il indique également que les éléments liturgiques sont mobiles en précisant que ceux-ci demeurent « *très dignes* »<sup>568</sup>. Mais, même s'il considère que l'on peut voir dans cet édifice

<sup>562</sup> (L'Art Sacré, n° 11-12, 1966, p. 27).

<sup>563</sup> Georges Evano, entretien téléphonique avec l'auteur le 13 avril 1998.

<sup>564</sup> Jean Capellades, article cité, p. 22 et 23.

<sup>565</sup> Ibid., p. 23.

<sup>566</sup> Ibid.

<sup>567</sup> Ibid.

l'annonce de ce que pourraient être les « maisons d'églises », il maintient une certaine réserve car, écrit-il, « *en laissant le Saint-Sacrement dans cette salle, on n'est pas allé jusqu'au bout de l'idée* »<sup>569</sup>.

## **2) La Maison du Peuple Chrétien(église Saint-Luc) à Nantes Pierre Pinsard et Hugo Vollmar, architectes, Jean Prouvé, concepteur des parois escamotables (1963-1968)**

Hormis le centre paroissial conçu par Georges Evano, les recherches conduites sous l'autorité de l'abbé Michel Brion sur le thème de la « messe de saint Justin », avec les quelques architectes dont il s'était entouré, se concrétisèrent à Nantes par une seconde réalisation exemplaire : l'édification de la Maison du Peuple Chrétien (église Saint-Luc) conçue par Pierre Pinsard<sup>570</sup> en collaboration avec Hugo Vollmar<sup>571</sup>.

En effet, au début des années soixante, le Groupement des Centres Religieux du Diocèse de Nantes envisagea de construire une église située en bordure et au sud-ouest de la Zone d'Urbanisation Prioritaire de Saint-Herblain, dans le quartier de Breil-Malville dont le plan masse avait été confié à l'architecte Marcel Favraud (fig. 126).

<sup>568</sup> Jean Capellades, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, 1969, p. 172.

<sup>569</sup> Ibid.

<sup>570</sup> Pierre Pinsard (1906-1988). Peintre, décorateur et architecte, P. Pinsard est l'auteur d'importantes réalisations dans le domaine de l'habitat privé et social et dans celui de l'architecture hospitalière mais son oeuvre se caractérise par de nombreuses commandes et réalisations d'édifices à caractère religieux tant en France qu'en Belgique. Parmi celles-ci, on peut citer : le couvent des Dominicains de Lille (1953-1965), le carmel d'Amiens (1959-1966), la basilique saint-Pie X à Lourdes en collaboration avec Pierre Vago, André Le Donné et Eugène Freyssinet (1958-1966). Pierre Pinsard fut également Architecte en chef de la participation française du Pavillon du Vatican à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1958 (architecte de la chapelle du Saint-Sacrement dans le pavillon pontifical).

<sup>571</sup> Hugo Vollmar (né en 1936). Architecte originaire de Suisse. Il a travaillé au sein de l'agence d'architectes Dr Pfammatter & Rieger à Zürich de 1952 à 1957 puis, jusqu'en 1958, dans celle de l'architecte Benedikt Huber, également à Zürich. Il s'installe à Paris en 1958 et intègre le cabinet de Pierre Pinsard dont il devient le chef d'agence en 1960. Dans le certificat qu'il lui délivre en 1981, lorsqu'il se trouve contraint par la maladie de fermer son cabinet, Pinsard indique que H. Vollmar l'a dirigé seul à partir de 1976. H. Vollmar, précise P. Pinsard, a non seulement collaboré de manière de plus en plus étroite à l'ensemble des projets de l'agence, en particulier ceux concernant de nombreux édifices religieux, mais il a conçu seul « l'église de Pontcharra, des logements pour la SCIC et pour Logirep, deux immeubles importants à Paris, une clinique chirurgicale et l'édification d'une demeure de grand luxe » (document aimablement communiqué par H. Vollmar).

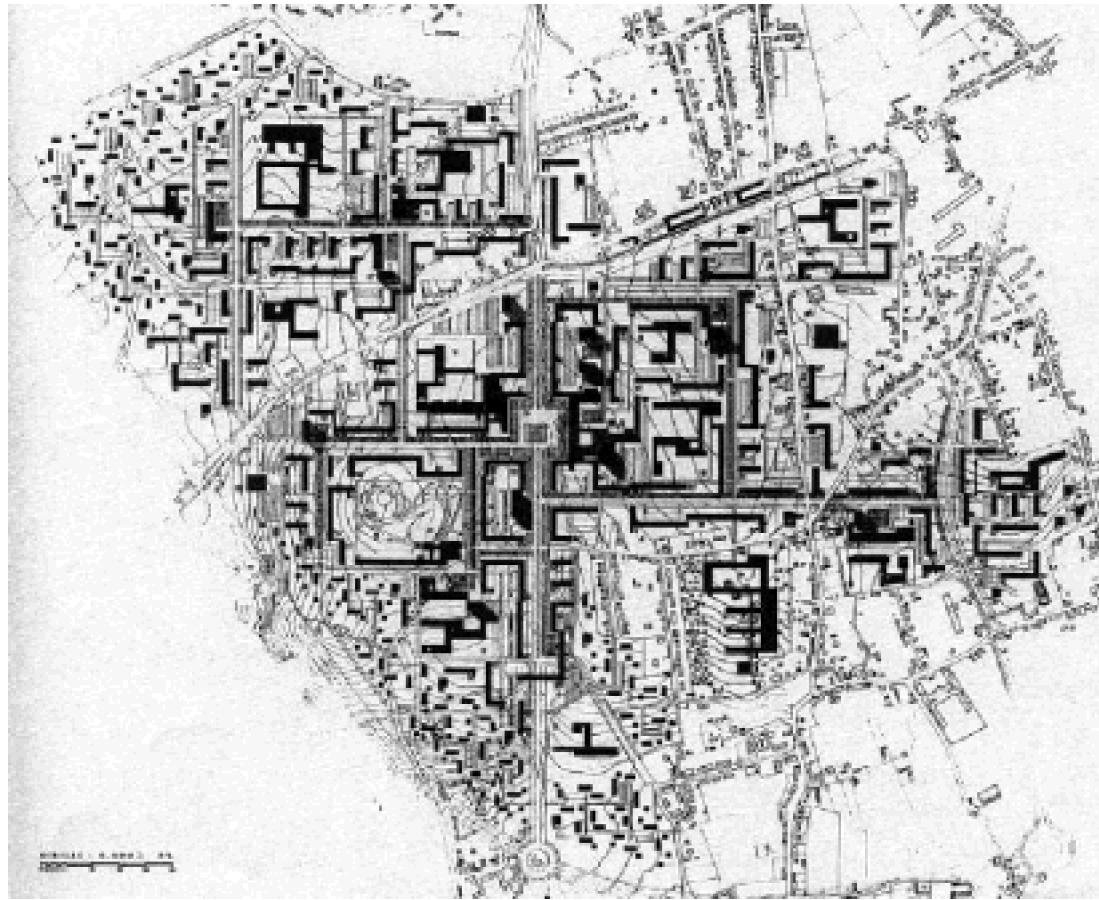


Fig. 126 : Plan masse de la Z.U.P. Saint-Herblain à Nantes état 1961. M. Favraud architecte.

572

Dans un premier temps, l'évêché avait sollicité le concours de l'architecte nantais Pierre Vié pour concevoir cette nouvelle église. Les études concernant ce projet originel furent poussées très loin puisqu'un dossier de demande de permis de construire qui avait été déposé au milieu de l'année 1964, fit l'objet d'un avis favorable le 16 juillet de cette même année.

Cependant cette orientation fut remise radicalement en cause par les responsables du Groupement des Centres Religieux du Diocèse de Nantes. En effet, au moment même où la demande de permis de construire déposée par Pierre Vié faisait l'objet d'un avis favorable, ils décidèrent de ne pas y donner de suite et demandèrent à Pierre Pinsard d'entreprendre une nouvelle étude.

Comme le veulent les convenances entre confrères, Pierre Pinsard écrivit à Pierre Vié le 7 juillet 1964 pour l'informer que l'abbé M. Brion venait de lui confier la commande dont il était initialement le maître d'oeuvre<sup>573</sup>.

572 (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

573 Pierre Pinsard, copie d'un courrier daté du 7 juillet 1964 adressé à Pierre Vié, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

Pierre Vié répondit par retour du courrier et indiqua à Pierre Pinsard que l'abbé Michel Brion l'avait déjà prévenu que la poursuite du projet était désormais entre les mains de son confrère. Dans cette lettre Pierre Vié exprime sobrement son amertume. En effet, il s'agissait là de sa première commande d'église et, comme la plupart des architectes, il avait perçu dans cette commande l'opportunité de laisser libre cours à sa volonté d'art.

Hormis le manque d'expérience de cet architecte dans le domaine de l'architecture religieuse, ce qui a motivé ce revirement résulte d'une divergence fondamentale de point de vue entre l'abbé Brion et Pierre Vié concernant la question centrale de la polyvalence du lieu de culte dans la cité contemporaine. « *Je ne peux qu'exprimer mon regret* », écrit ainsi P. Vié, « *que nous nous heurtions (sic) dans le diocèse vers des bâtiments dits polyvalents* »<sup>574</sup>. Pierre Vié s'est probablement opposé au changement radical d'orientation liturgique qui le privait, alors que les plans étaient réalisés et l'autorisation de construire accordée, de la concrétisation d'un édifice monumental, point d'orgue de sa carrière. « *Vous avez eu la chance de réaliser déjà d'autres églises* », écrit-il ainsi à P. Pinsard, « *aussi cette nouvelle orientation vous est sans doute moins pénible qu'à moi-même* »<sup>575</sup>.

Les archives de Pierre Pinsard recèlent un programme, non daté et non signé, qui décrit sommairement l'utilisation envisagée de la « salle polyvalente ». Il s'agit de la salle destinée non seulement à abriter les messes du dimanche et de la semaine, les baptêmes, les mariages, les sépultures, les confessions mais aussi les réunions et le catéchisme. Ce programme expose également les fonctions de la sacristie et du presbytère (quatre chambres, salle de séjour, cuisine, parloir, salle d'eau et garage-débarras). L'usage polyvalent de la salle principale est évoqué brièvement à propos des réunions. On en prévoit un maximum de trois, le même soir, pour des groupes allant de quelques personnes à une centaine. Il semble qu'au moment où est rédigé ce programme, le principe du dispositif de cloisonnement ait déjà été discuté avec l'architecte. « Je pense », écrit le rédacteur du programme, « *qu'avec le système envisagé, la difficulté est (théoriquement) résolue* »<sup>576</sup>.

Au début de l'année 1965, l'élaboration du projet semble en bonne voie. L'architecte et l'abbé Jean Vincent, membre de l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes et futur curé de l'église, sont apparemment arrivés, après une série d'allers et retours, à la formulation d'un projet satisfaisant pour les deux parties. « *Après avoir étudié des solutions bouleversant totalement la structure du projet* », écrit P. Pinsard en février 1965, « *je suis revenu à un changement moins radical et j'ai suivi dans la mesure du possible les différentes remarques dont vous m'aviez fait part dans votre lettre* »<sup>577</sup>. Parmi les modifications mineures qu'il énumère, on note l'abandon de

<sup>574</sup> Ibid.

<sup>575</sup> Pierre Vié, lettre datée du 8 juillet 1964, adressée à Pierre Pinsard, Ibid.

<sup>576</sup> « Utilisation envisagée de la salle polyvalente », document dactylographié, n. d., Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard .

tout signe extérieur distinctif (pas de croix), les confessionnaux réalisés sur la base d'un mobilier mobile et repliable le long du mur et l'aménagement de deux salles de catéchisme transformables de quarante places chacune. Ces changements sont révélateurs de l'esprit du projet. « **Concernant la question du mobilier** », se souvient Hugo Vollmar, « **nous souhaitions, Pinsard et moi-même, plutôt le dessiner, le concevoir spécifiquement pour cet édifice. Mais le budget dont disposait l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes pour cette opération était très limité. Un peu meurtris, nous avons été contraints de nous contenter de produits existants dans le commerce. Nous nous sommes donc rabattus sur un modèle de siège industriel très simple et peu coûteux dont l'assise est en plastique mais qui ne présente pas grand intérêt. Cela aurait été mieux de réaliser un mobilier adapté** »<sup>578</sup>.

L'abbé Vincent répondit au courrier de P. Pinsard la semaine suivante pour évoquer l'avancement de ce qu'il appelle « **le nouveau projet pour la Maison du Peuple (chrétien)** »<sup>579</sup>.

Cette appellation évoque clairement les « maisons du peuple » érigées par les municipalités socialistes depuis la fin du dix-neuvième siècle, édifices se caractérisant par leur programme complexe qui intègre de multiples fonctions. Cette référence est symptomatique de la volonté des responsables du Groupement des Centres Religieux du Diocèse de Nantes, de rompre avec la notion d'église consacrée au seul culte et réservée à une fraction limitée et privilégiée de la population, pour lui substituer celle d'un édifice religieux d'un genre nouveau conçu comme un lieu multifonctionnel ouvert à l'ensemble des habitants et, en particulier ici, aux habitants des logements sociaux de la Z.U.P. environnante (fig. 127). La mise entre parenthèses de l'adjectif « chrétien » indique de manière très significative que les personnes pratiquantes ne constituent qu'une partie du public auquel est destiné cet édifice.

<sup>577</sup> Pierre Pinsard, copie d'un courrier daté du 18 février 1965 adressé à l'abbé Jean Vincent, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

<sup>578</sup> Précisions apportées par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

<sup>579</sup> Abbé Jean Vincent, lettre manuscrite datée du 24 février 1965 adressée à Pierre Pinsard, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

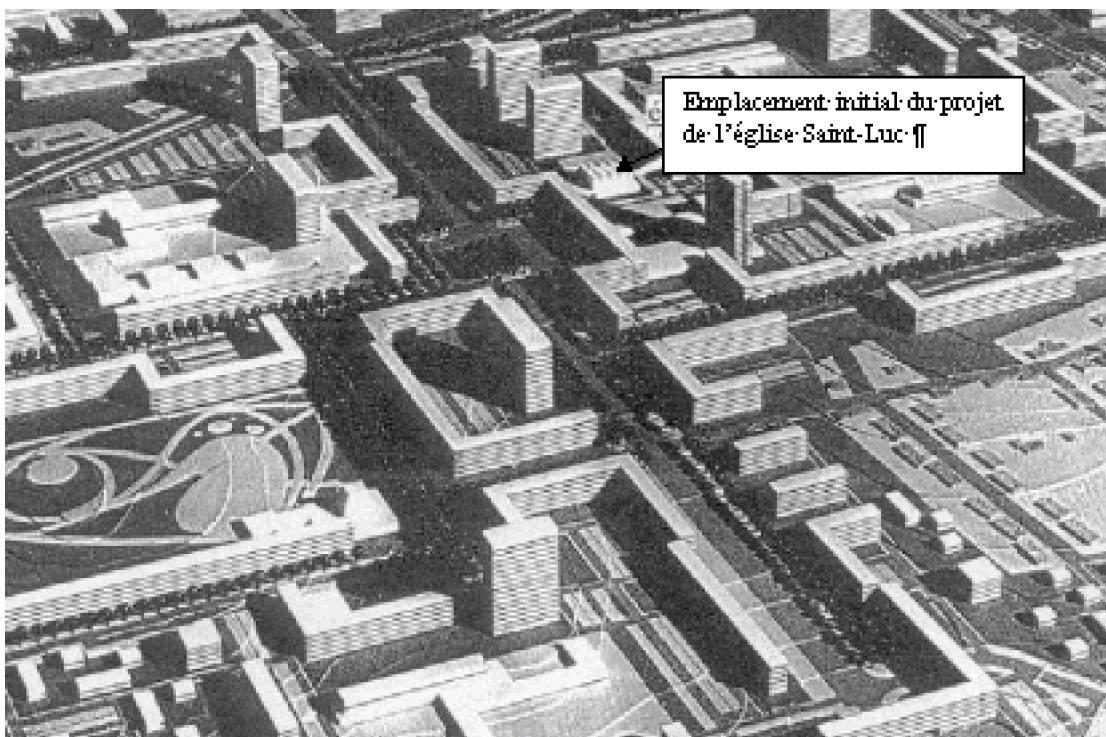


Fig. 127 : Maquette de la Z.U.P. Saint-Herblain à Nantes, état du projet en 1961. M. Favraud architecte.

580

Cette lettre indique que les abbés Brion et Vincent ont analysé conjointement le projet. Ils considèrent que P. Pinsard a réussi plusieurs améliorations comme l agrandissement de deux salles de catéchisme, poussées à 50 m<sup>2</sup>, et le dispositif des quatre confessionnaux. Mais ils déplorent que la surface des deux salles occultables par des cloisons mobiles ne soit que de 36 m<sup>2</sup> chacune.

Cependant, les maquettes du mobilier transformable suscitent une certaine réticence de leur part. On a le sentiment que les promoteurs mêmes de la polyvalence de l'église sont surpris par l'audace de leur propre demande lorsqu'ils en découvrent la traduction spatiale. « **Plus je manipule les maquettes de mobilier transformable que j'ai près de moi en ce moment** », écrit l'abbé Vincent, « **et moins j'y suis favorable. L'intention et l'idée de ce mobilier sont sûrement bonnes et il y a peut-être à chercher de ce côté, mais tel que le projet se présente aujourd'hui, j'y vois de nombreux inconvénients** »<sup>581</sup>.

Pierre Pinsard avait exposé son projet devant des fidèles du quartier de Breil-Malville quelques semaines auparavant. L'abbé Vincent souligne que les personnes qui participaient à cette réunion s'étaient alors montrées satisfaites du dispositif général du projet mais qu'après réflexion, elles se sentaient maintenant capables de poser des

<sup>580</sup> (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

<sup>581</sup> Abbé Jean Vincent, lettre manuscrite datée du 24 février 1965, adressée à P. Pinsard, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

questions et de formuler certaines objections. Une délégation ayant demandé à être reçue par l'abbé Vincent dans les jours suivants, celui-ci propose à Pierre Pinsard de lui communiquer par l'intermédiaire de l'abbé Brion qu'il doit rencontrer à Paris à l'occasion d'une réunion du Comité National des Constructions d'Eglises<sup>582</sup>, les remarques qui auront été formulées lors de cette réunion. « *Il semble* », précise-t-il, « *que là encore se soit le mobilier qui fasse le plus difficulté* »<sup>583</sup>. En fait, comme le précise Hugo Vollmar, la suggestion de concevoir des éléments du mobilier liturgique mobiles a très vite été abandonnée. En revanche, l'idée de réaliser un noyau fixe - composé de l'autel et des fonds baptismaux -, 'neutralisable' s'est imposée. Dans la version finale ce noyau central constitue la chapelle de semaine. Grâce au système de cloisons mobiles, le noyau central, sacré, est isolé du reste de la salle qui peut alors servir, aussi bien dans la journée que le soir, de salle de réunion<sup>584</sup>.

Le permis de construire de la Maison du Peuple Chrétien fut accordé par le maire de la ville de Nantes, André Morice<sup>585</sup>, après avis favorable du Directeur Départemental de la Construction, le 23 juin 1965.

Un descriptif sommaire était annexé à la demande de permis de construire<sup>586</sup>. Ce document qui décrit les caractéristiques du bâtiment, dévoile également la singularité du projet des responsables du diocèse de Nantes.

Pinsard, en effet, précise que le programme établi par les autorités ecclésiastiques est de nature particulière car ces dernières sont parties du constat d'une utilisation très réduite des églises traditionnelles. « L'église-bâtiment », indique-t-il, « *est habituellement utilisée à plein seulement le dimanche matin, et très peu la semaine* »<sup>587</sup>.

On demandait donc à l'architecte de trouver une solution constructive qui permette l'utilisation du volume de l'église à d'autres fins que religieuses, en dehors du dimanche et des fêtes. Cependant, si le parti retenu devait offrir la possibilité de disposer, le cas échéant, de quatre salles de catéchisme, il devait également prévoir le maintien en continu d'une chapelle de semaine.

Le projet dessiné par P. Pinsard et H. Vollmar se présente sous la forme d'un

<sup>582</sup> L'abbé Michel Brion est à cette époque membre de la Commission Sociologie et Urbanisme du C.N.C.E. tandis que Pierre Pinsard est architecte conseil, désigné par le Ministre de la Reconstruction, auprès de cet organisme.

<sup>583</sup> Abbé Jean Vincent, lettre citée, voir n. 34.

<sup>584</sup> Précisions apportées par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

<sup>585</sup> André Morice (1900-199). Ministre de l'Education Nationale de février à juillet 1950. Maire de la ville de Nantes de 1965 à 1977.

<sup>586</sup> Pierre Pinsard, « Eglise de Nantes-Malville, descriptif et estimatif sommaire », n. d., Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

<sup>587</sup> Ibid., p. 1.

rectangle basé sur une trame orthogonale de poteaux carrés (fig. 128). Cette trame est composée de trois travées de 6,50 m en largeur et de cinq travées, également de 6,50 m, sur la longueur complétées à chacune des extrémités par une travée de 4,90 m de largeur<sup>588</sup> (fig. 129).

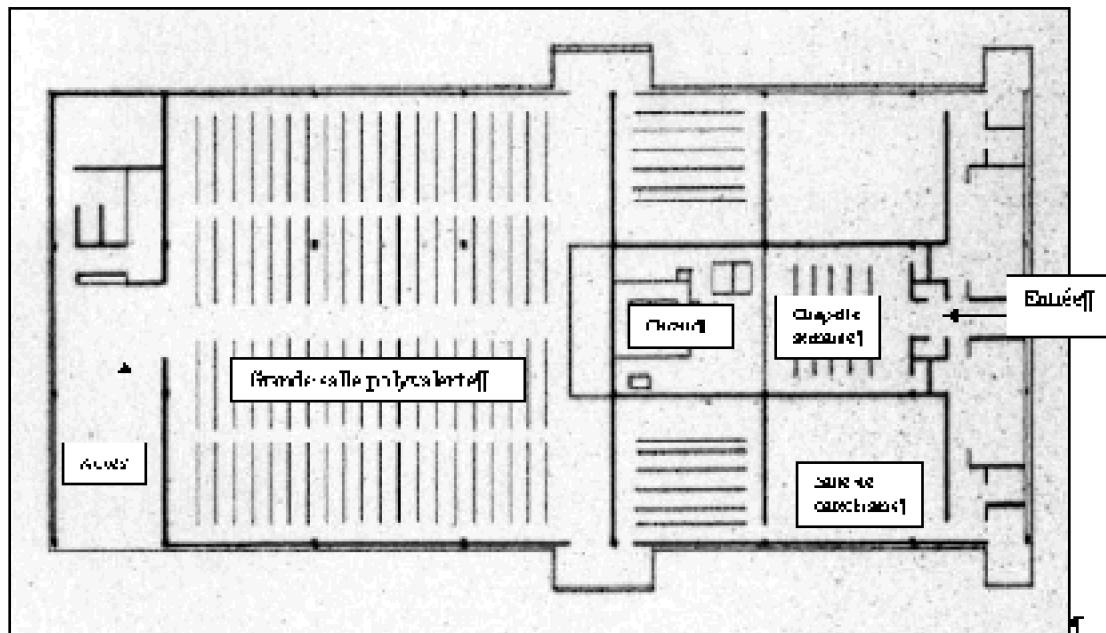
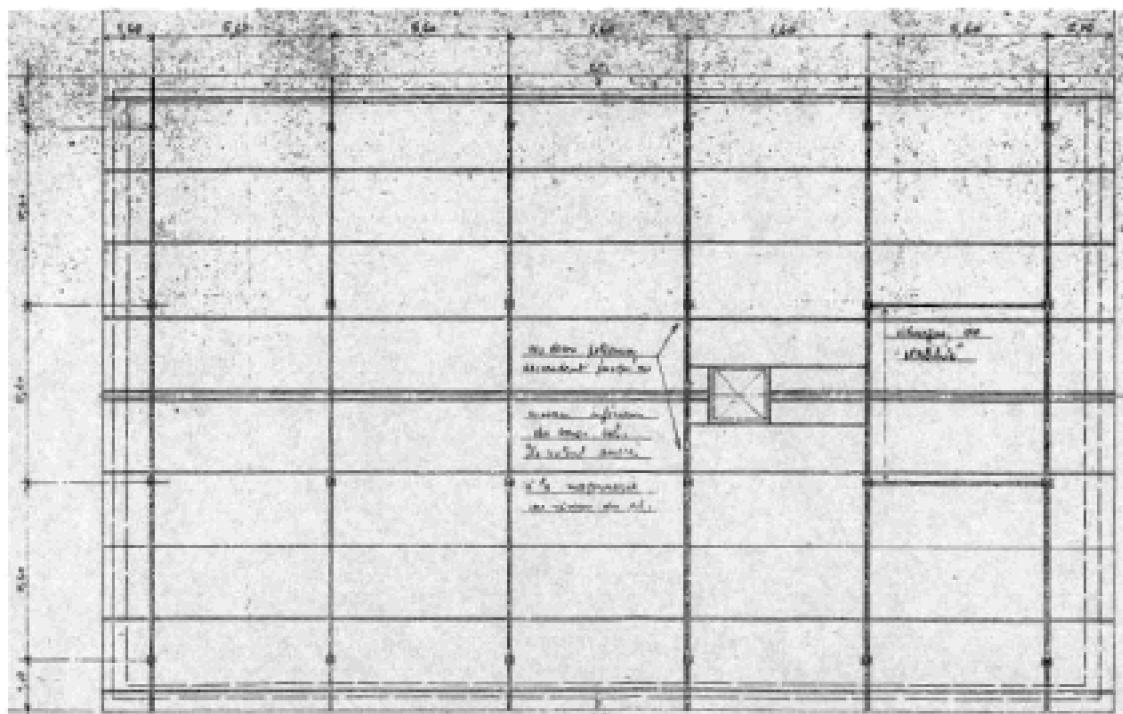


Fig. 128 : Plan de l'église Saint-Luc cloisons montées, L'Architecture Française n° 347-348, p. 8.

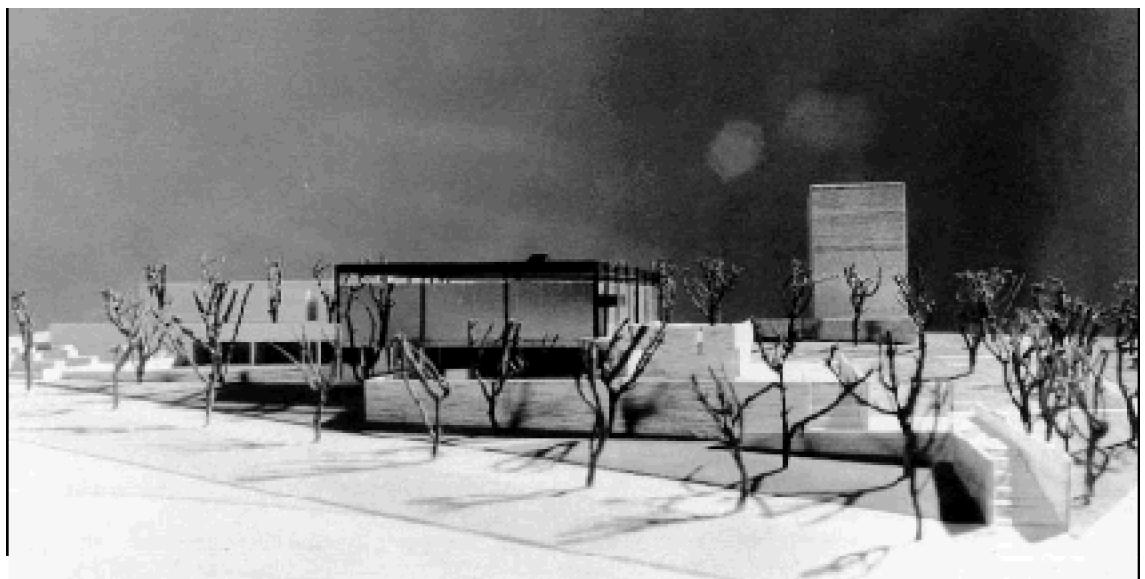


588 Les dimensions sont celles des entraxes.

*Fig. 129 : Plan de l'ossature métallique de l'église Saint-Luc, 1964.*

589

Le sous-sol de l'église - poteaux, murs et dalles - est en béton armé brut de décoffrage. La structure de l'église elle-même et des locaux attenants est constituée par une charpente métallique classique<sup>590</sup>. La partie pleine des murs de clôture est composée de panneaux revêtus à l'extérieur d'aluminium et à l'intérieur de parquet de sapin tandis que les parties vitrées sont en verre armé (fig. 130 et 131). « Le bâtiment est essentiellement en métal », confirme H. Vollmar, « **Les murs en façade ont été réalisés avec des panneaux en aluminium. C'était osé car très fragile** »<sup>591</sup>. Les toitures sont constituées de bacs en acier revêtus d'une étanchéité multicouches.



*Fig. 130 : Photo de la maquette de l'église Saint-Luc, montrant l'accès de la grande salle polyvalente depuis le Boulevard P. de Coubertin dans l'hypothèse, non-réalisée, de jardins étagés.*

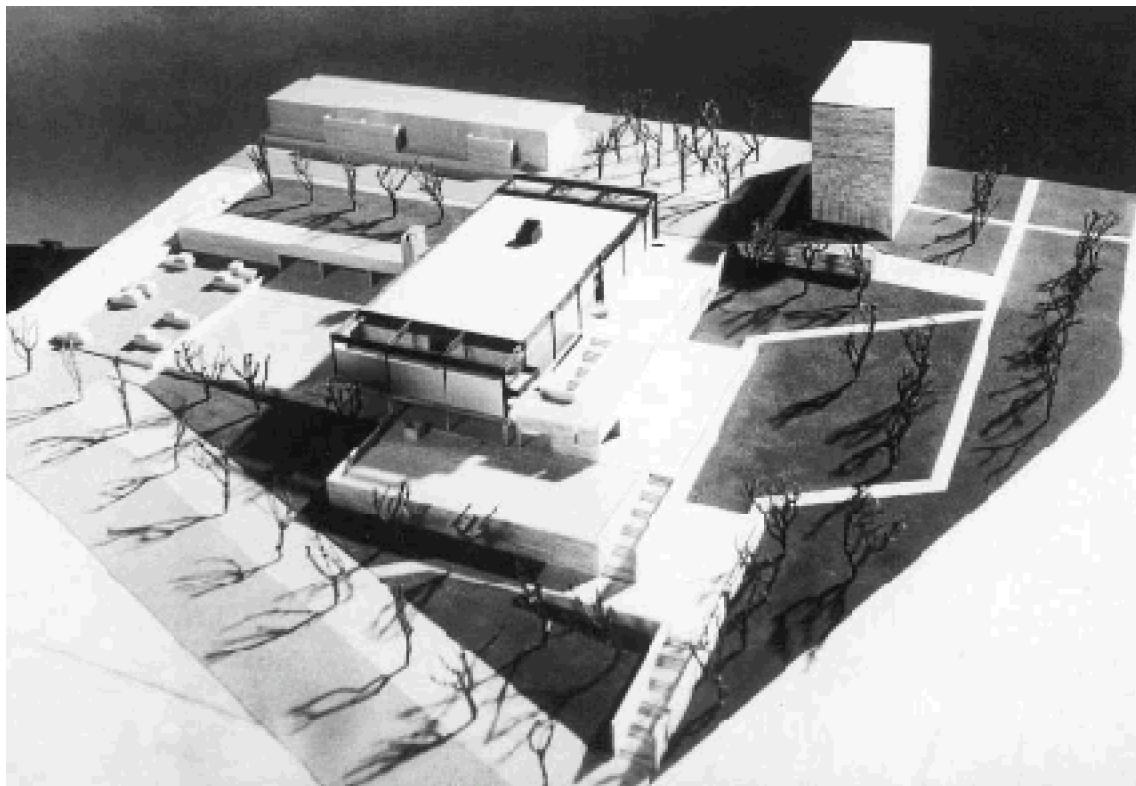
592

<sup>589</sup> (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

<sup>590</sup> La charpente métallique a été réalisée par les établissements Vallée à Nantes.

<sup>591</sup> Précisions apportées par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

<sup>592</sup> (Photo Laurent Pinsard, archives Hugo Vollmar).



*Fig. 131 : Vue cavalière de la maquette de l'église Saint-Luc. On distingue les panneaux revêtus d'aluminium enchâssés entre les poteaux de couleur sombre de l'ossature métallique.*

593

On accède à la chapelle de semaine de la « Maison du Peuple (chrétien) » depuis une placette sur laquelle s'ouvre également un centre commercial (fig. 132). Le bâtiment se présente sur sa largeur. La travée centrale donne accès à la chapelle de semaine (fig. 133) tandis que les deux travées latérales permettent de pénétrer directement dans les quatre salles de catéchisme.

<sup>593</sup> (Photo Laurent Pinsard, archives Hugo Vollmar).

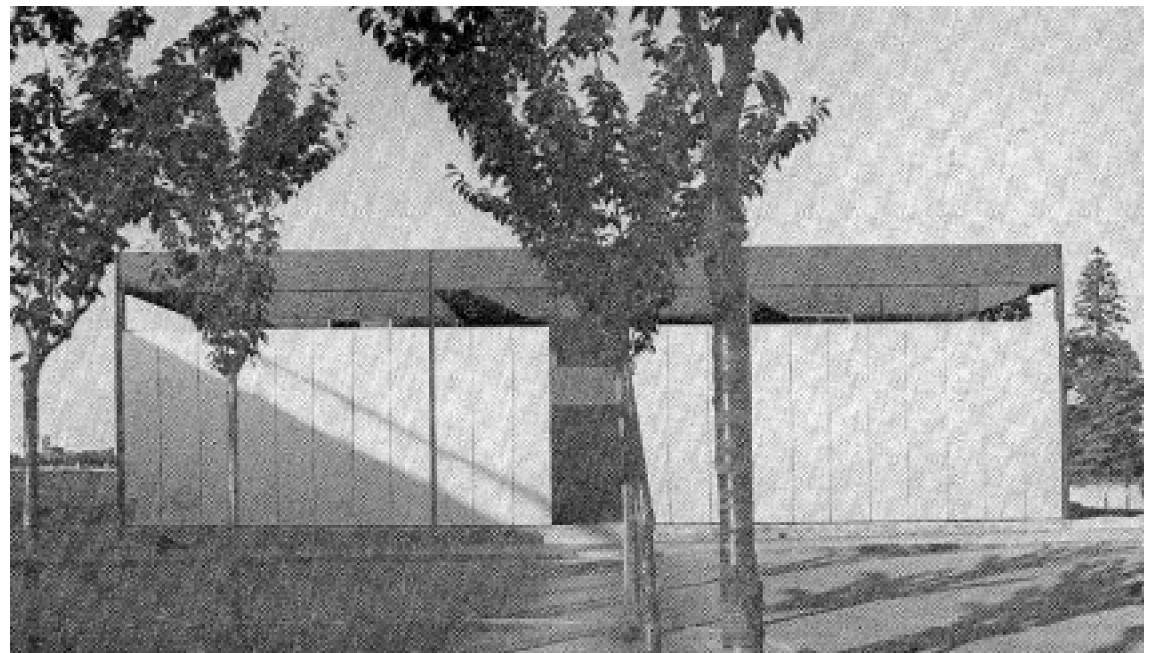


Fig. 132 : vue de l'accès à l'église Saint-Luc depuis la placette, état initial.

594

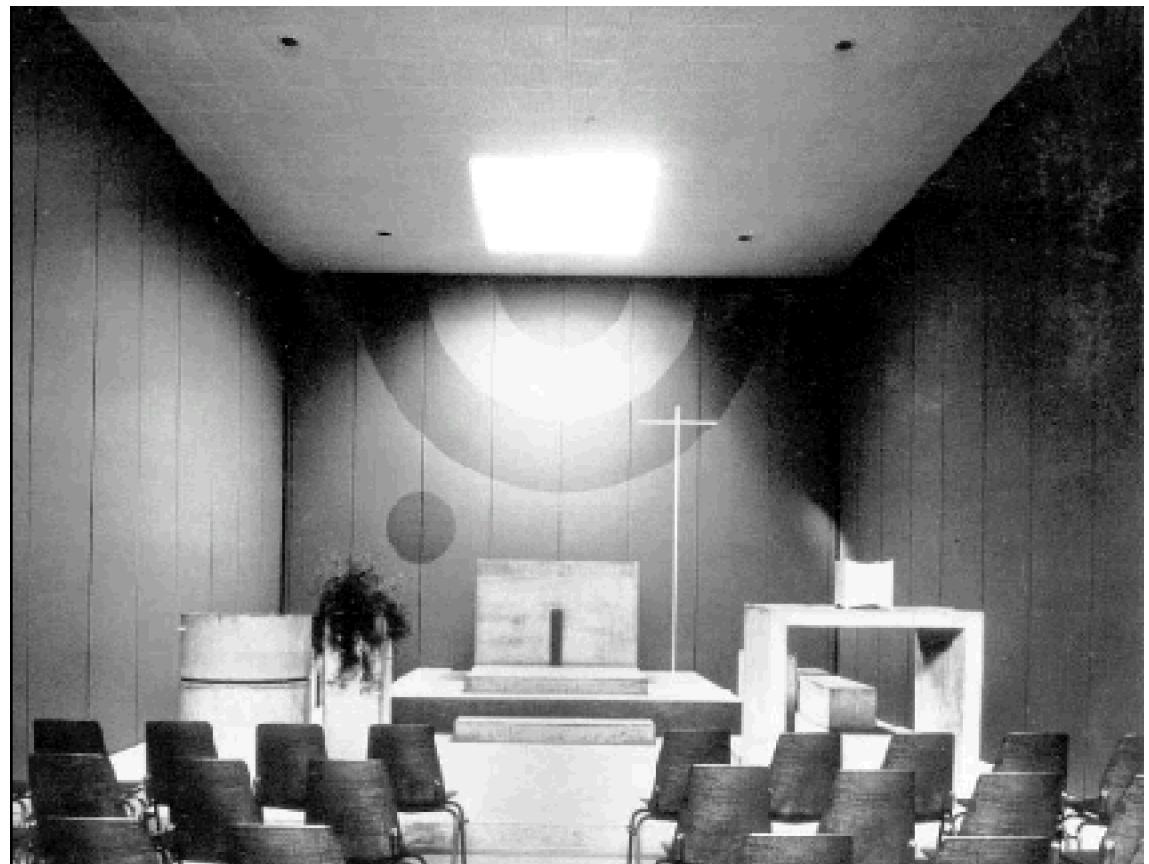


Fig. 133 : la chapelle de semaine de l'église Saint-Luc, état initial.

594

(Photo Laurent Pinsard, *L'Architecture Française*, 1971, n° 347-348, p. 9.)

595

A l'opposé de la chapelle de semaine se trouve l'entrée de ce que Pinsard appelle « l'église-salle »<sup>596</sup> (fig. 134). Cette salle, en effet, peut être isolée pour accueillir des réunions. Mais elle peut aussi être ouverte sur la chapelle de semaine et sur deux des salles de catéchisme latérales pour former une grande église d'environ six cents places (fig. 135). Le dispositif qui permet de moduler les différents espaces selon les usages est essentiellement constitué d'un ensemble de cinq cloisons coulissantes qui se déplacent dans le sens vertical. Ces cloisons escamotables sont manoeuvrées manuellement et individuellement. Elles glissent le long de poteaux pour disparaître dans le sous-sol qui est excavé (fig. 136). A ce dispositif a été ajouté plus tard, sans l'accord des architectes, un rideau qui parasite la lisibilité du système et qui appauvrit la qualité originelle de l'espace (fig. 137 et 138).



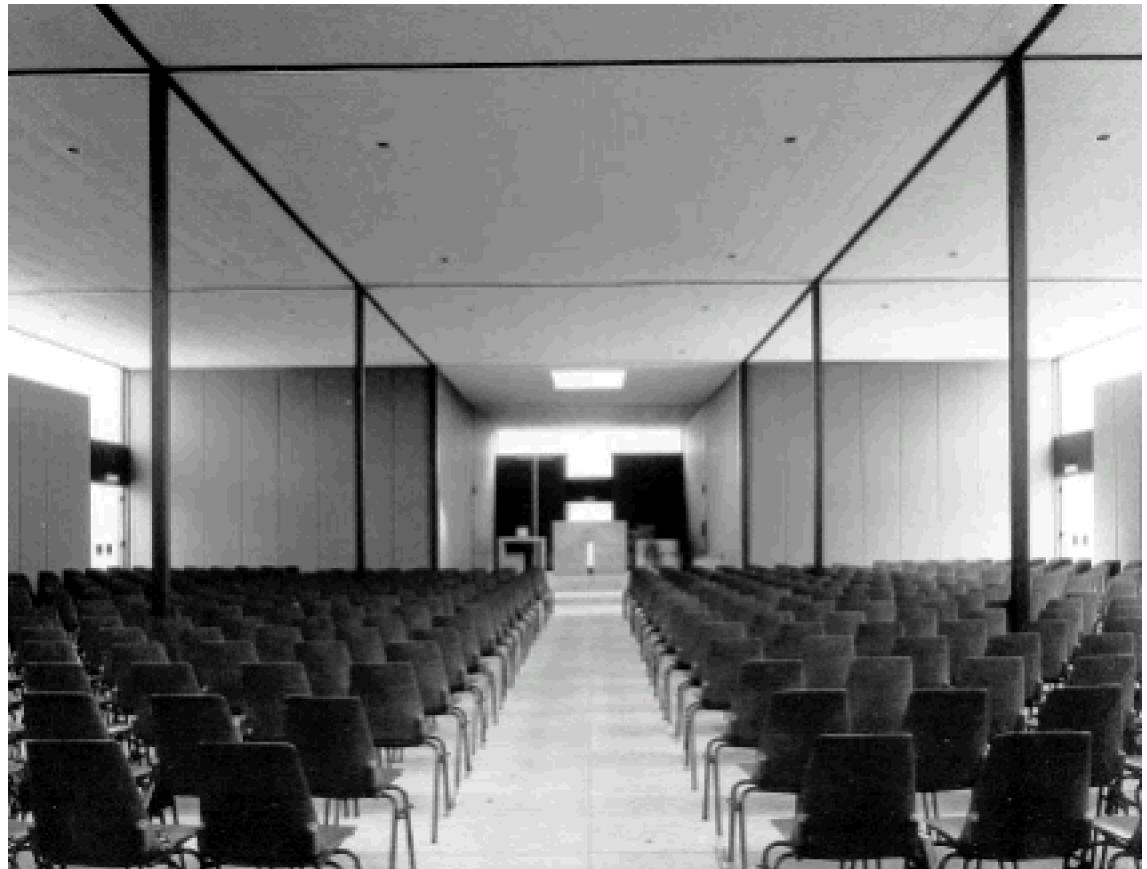
*Fig. 134 : Eglise Saint-Luc à Nantes. Vue de l'entrée de la grande salle polyvalente, état actuel.*

597

<sup>595</sup> (Photo Laurent Pinsard, archives Hugo Vollmar).

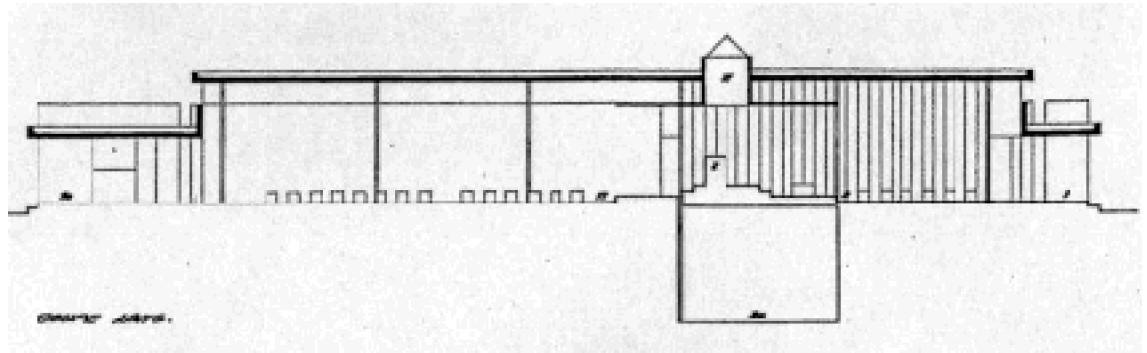
<sup>596</sup> Ibid.

<sup>597</sup> (Presse Océan, 5 avril 2000, photo N. Bourreau).



*Fig. 135 : Eglise Saint-Luc à Nantes. Vue de la grande salle polyvalente. Les cloisons des salles de catéchisme sont relevées. Etat initial.*

598



*Fig. 136 : Coupe sur la nef de l'église Saint-Luc., 1964.*

599

<sup>598</sup>  
(Photo Laurent Pinsard, archives Hugo Vollmar)

<sup>599</sup>  
(Archives Hugo Vollmar).



*Fig. 137 : la nef et le chœur de l'église Saint-Luc. Etat actuel : un rideau a été placé devant la cloison mobile de la chapelle de semaine.*

600



*Fig. 138 : la nef et le chœur de l'église Saint-Luc. Etat actuel : un rideau a été placé à l'arrière du chœur.*

601

Les objets liturgiques (tabernacle, crucifix, ciboire, chandeliers et l'ensemble du service nécessaire à la messe) furent conçus par H. Vollmar<sup>602</sup>. Il est également l'auteur de la composition murale, géométrique et colorée, qui recouvre les panneaux coulissants et les cloisons qui encadrent le chœur.

<sup>600</sup> (F. Debuyst, L'Art chrétien contemporain de 1962 à nos jours, p. 48).

<sup>601</sup> (F. Debuyst, L'Art chrétien contemporain de 1962 à nos jours, p. 41).

<sup>602</sup> Hugo Vollmar a dessiné à cette époque une nouvelle ligne d'objets liturgiques, édités par les ateliers Chéret à Paris, dont l'ensemble fut présenté en 1967 dans le cadre de l'exposition Universelle de Montréal.

Pour réaliser les cloisons mobiles, Pierre Pinsard fit appel à Jean Prouvé. « *Pierre Pinsard était un ami de Jean Prouvé* », précise H. Vollmar, « *ils étaient de la même génération. Quant nous avions un projet délicat, un problème, P. Pinsard téléphonait à Prouvé pour avoir son avis. Jean Prouvé était un homme qui regorgeait d'idées formidables mais qui présentaient souvent des difficultés pour être réalisées. Il était difficile d'avoir la certitude que cela fonctionne et tienne le coup dans le temps. Prouvé ne participait pas à la réalisation des ouvrages. Son intervention se bornait à un rôle de conseil et comme il connaissait des industriels - des gens qui étaient à l'affût de projets ou d'idées - il indiquait des entreprises. J'ai travaillé sur différentes réalisations avec ses collaborateurs, des ingénieurs spécialisés dans le bois ou le métal qui prenaient le projet en main, qui le développaient, un peu comme le fait un bureau d'études* »<sup>603</sup>.

Le fonds Pinsard, conservé au Centre d'Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle à Paris, recèle un ensemble de croquis à main levée, datés du 22 juillet 1964, portant diverses annotations manuscrites<sup>604</sup> ainsi qu'un plan et une coupe verticale dessinés à l'échelle de 2 cm par mètre. Ces croquis, sous forme de détails ou de vues cavalières, montrent différentes étapes de l'élaboration du procédé.

Il semble que ce soit Pierre Pinsard qui ait eu l'idée de recourir à des cloisons escamotables dans le sous-sol de l'église. En effet, l'un des croquis sur calque porte l'indication suivante de la main de Jean Prouvé : « *principe - tu demanderas à Pinsard de te réexpliquer son idée* »<sup>605</sup>. Mais c'est Jean Prouvé qui mit au point le procédé technique nécessaire à la réalisation (fig. 139).

<sup>603</sup>

Précisions apportées par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

<sup>604</sup>

Catherine Coley, responsable des Archives d'Architecture Modernes en Lorraine, spécialiste de l'œuvre de Jean Prouvé indique que l'écriture de Prouvé est formellement identifiable ; cf. Pierre Lebrun, « Jean Prouvé et les cloisons mobiles de l'église Saint-Luc de Nantes (1964-1968) », *Les amis de Jean Prouvé*, n° 7, octobre 1998.

<sup>605</sup>

Jean Prouvé, croquis à la main levée sur calque, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

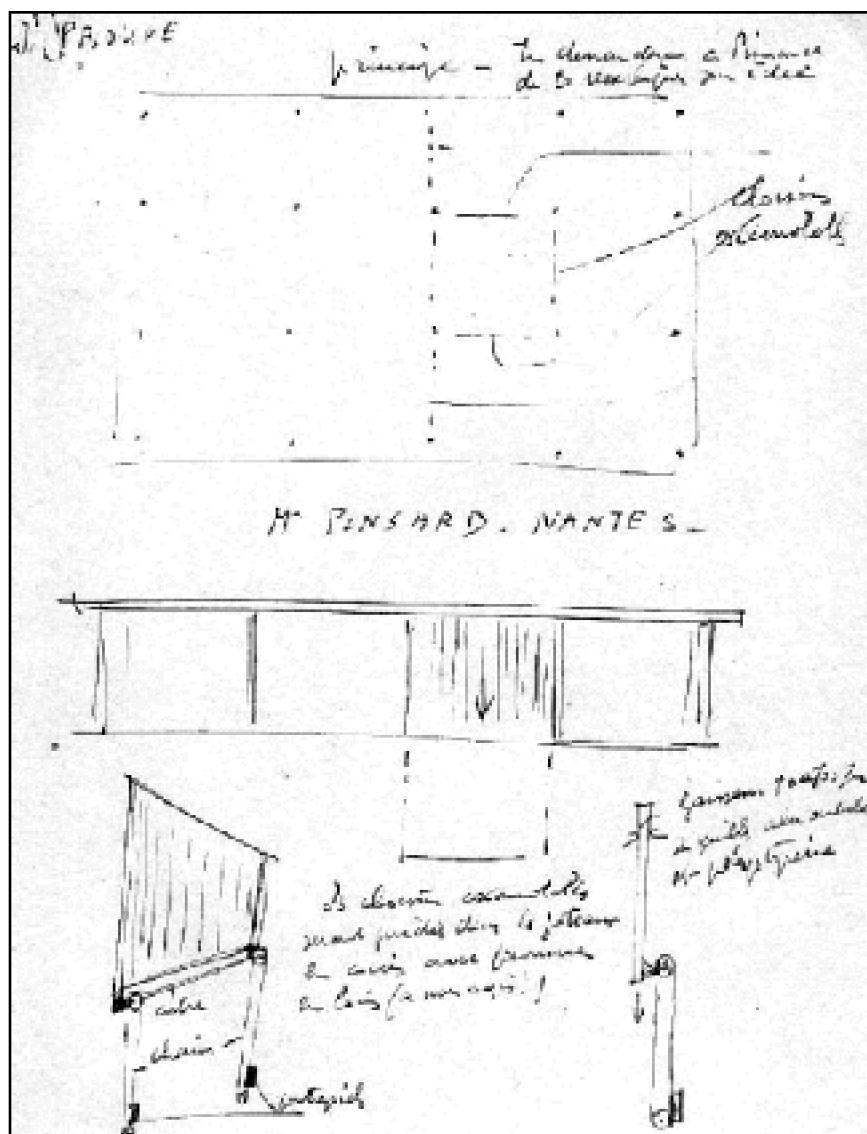


Fig. 139 : Croquis exécuté à la main levée par Jean Prouvé décrivant le principe des cloisons escamotables de l'église Saint-Luc, 1964.

606

Chaque panneau escamutable coulisse verticalement le long de deux chemins de roulement disposés sur deux poteaux métalliques, supports de la couverture. Descendu, celui-ci vient se loger dans des fosses techniques situées sous le chœur (fig. 140 et 141). Un système très simple, constitué d'un contrepoids arrimé à deux chaînes fixées au bas de chaque panneau et manoeuvré par un moteur électrique, facilite l'élévation ou l'abaissement de chacune des cloisons (fig. 142 et 143). Le contrepoids lui-même prend place, lorsqu'il est descendu, dans une fosse spécialement aménagée dans le sol.

606 (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

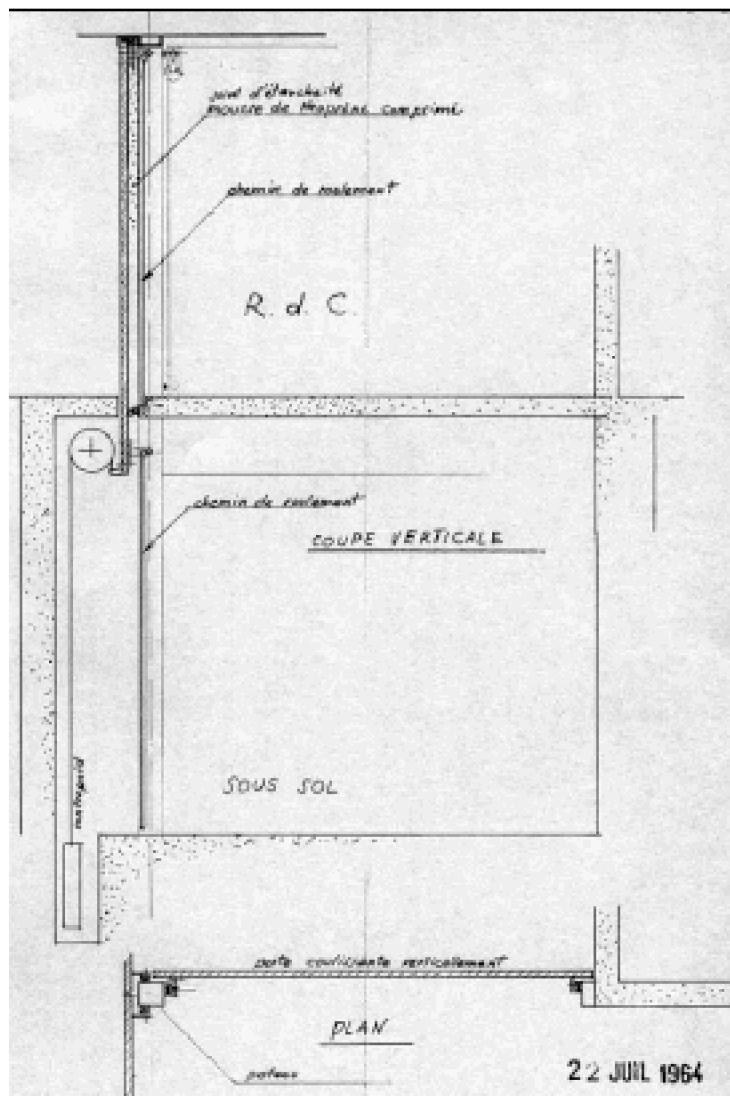


Fig. 140 : Coupe sur la chœur et les fosses techniques destinées à recevoir les panneaux de l'église Saint-Luc. Plan de l'entreprise, 1964.

607

607 (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

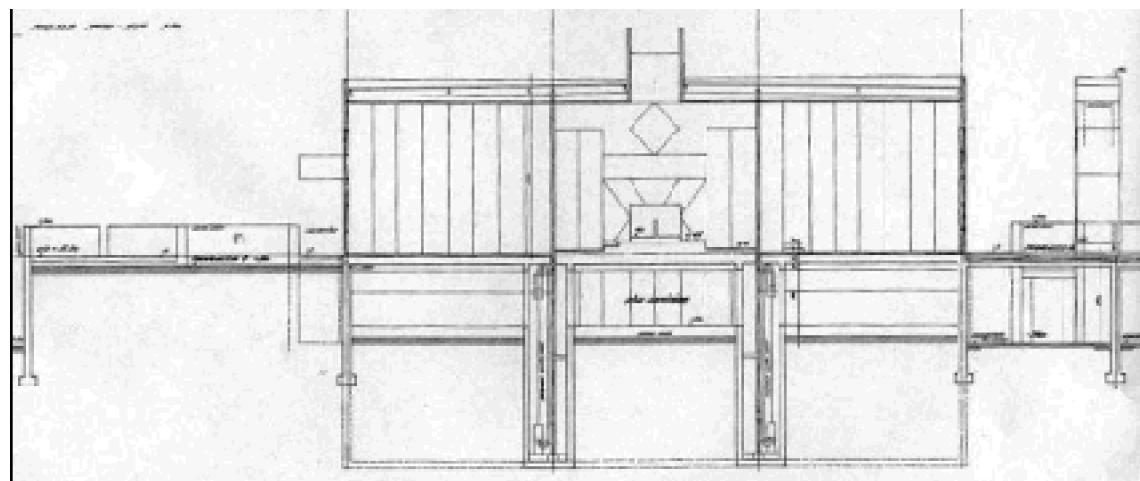
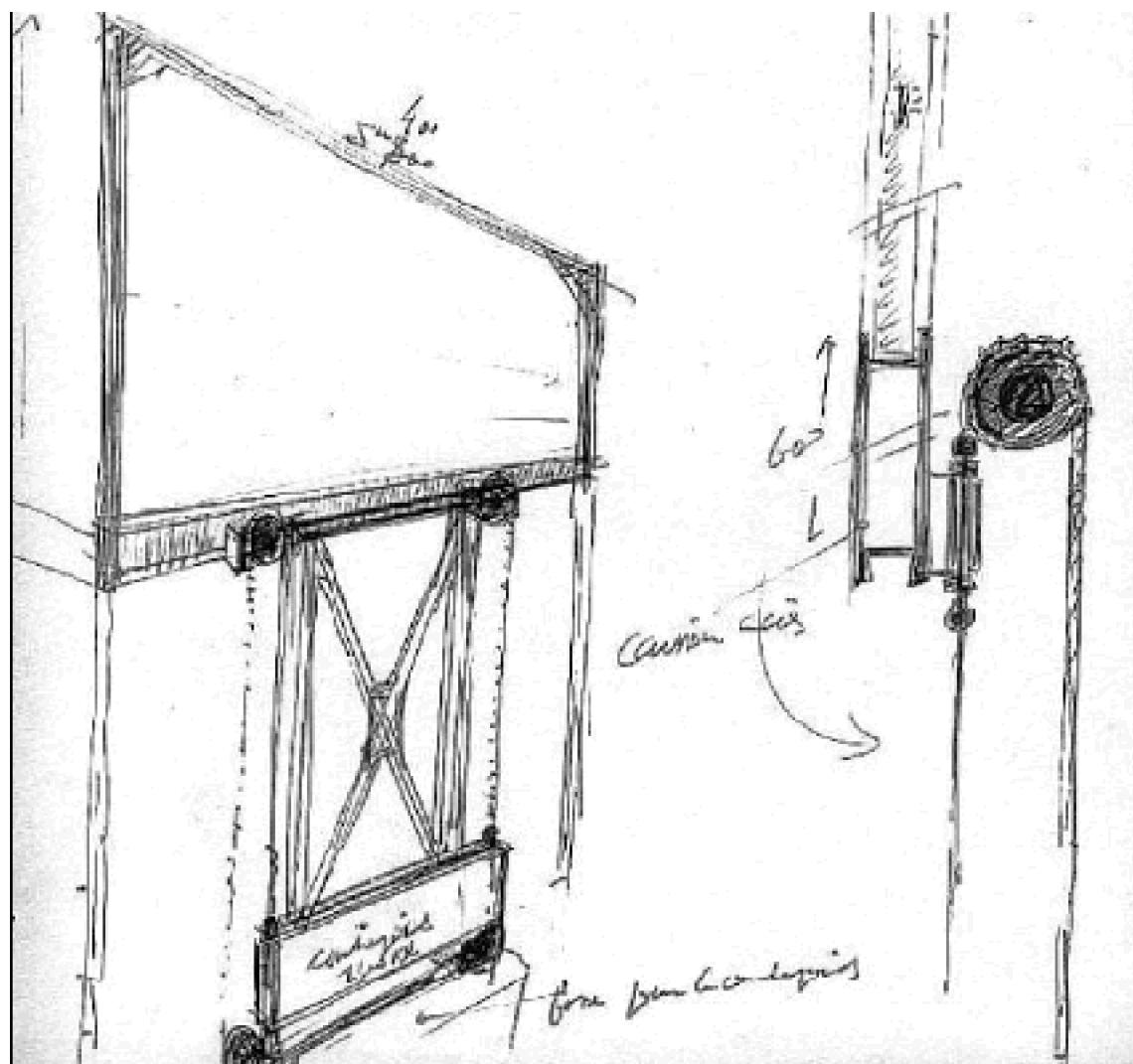


Fig. 141 : Coupe sur le chœur de l'église Saint-Luc montrant les fosses techniques destinées à recevoir les cloisons mobiles. Plan de 1966.

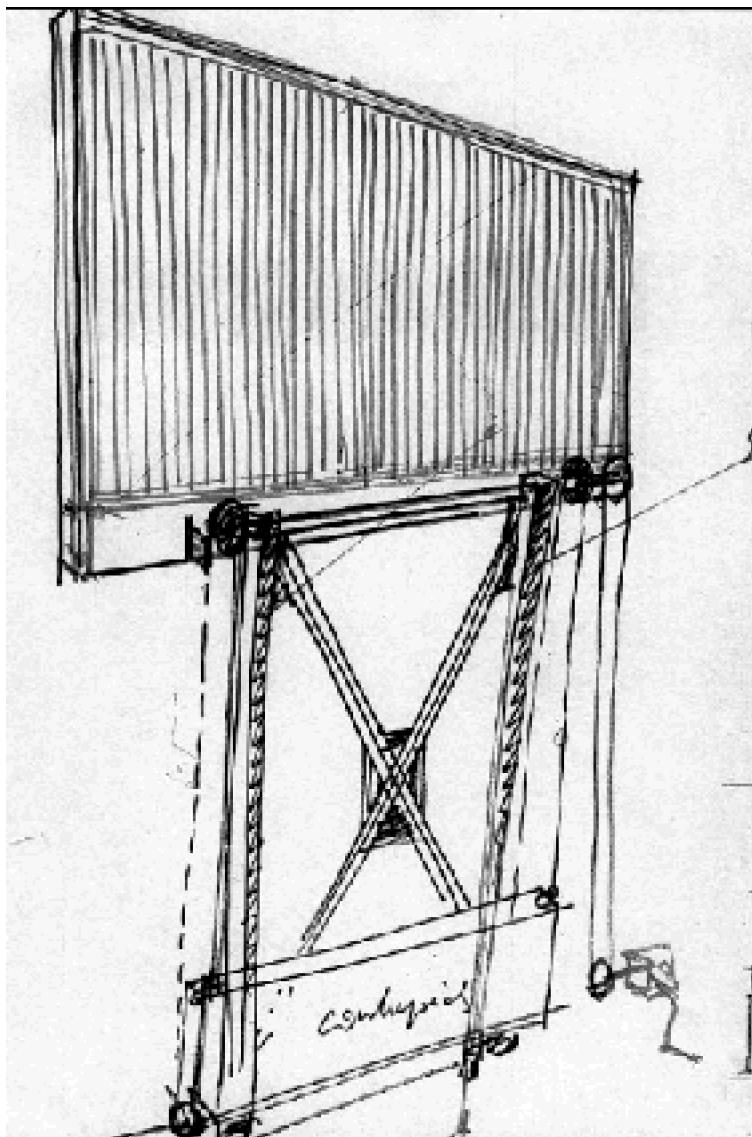
608



608 (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

*Fig. 142 : Croquis exécuté à la main levée par Jean Prouvé décrivant le principe des cloisons escamotables de l'église Saint-Luc, 1964.*

609



*Fig. 143 : Croquis exécuté à la main levée par Jean Prouvé décrivant le principe des cloisons escamotables de l'église Saint-Luc, 1964.*

610

Les différents documents montrent que Jean Prouvé proposa de réaliser chacun des panneaux au moyen de deux plaques de polystyrène expansé, séparées par une feuille de plomb de 2 mm d'épaisseur, prises en sandwich entre deux panneaux de contreplaqué. Ces panneaux devaient être recouverts sur leur face externe par deux feuilles d'aluminium ondulé. Enfin, les composants du sandwich auraient été rigidifiés par

609 (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

610 (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

un cadre métallique (fig. 144).

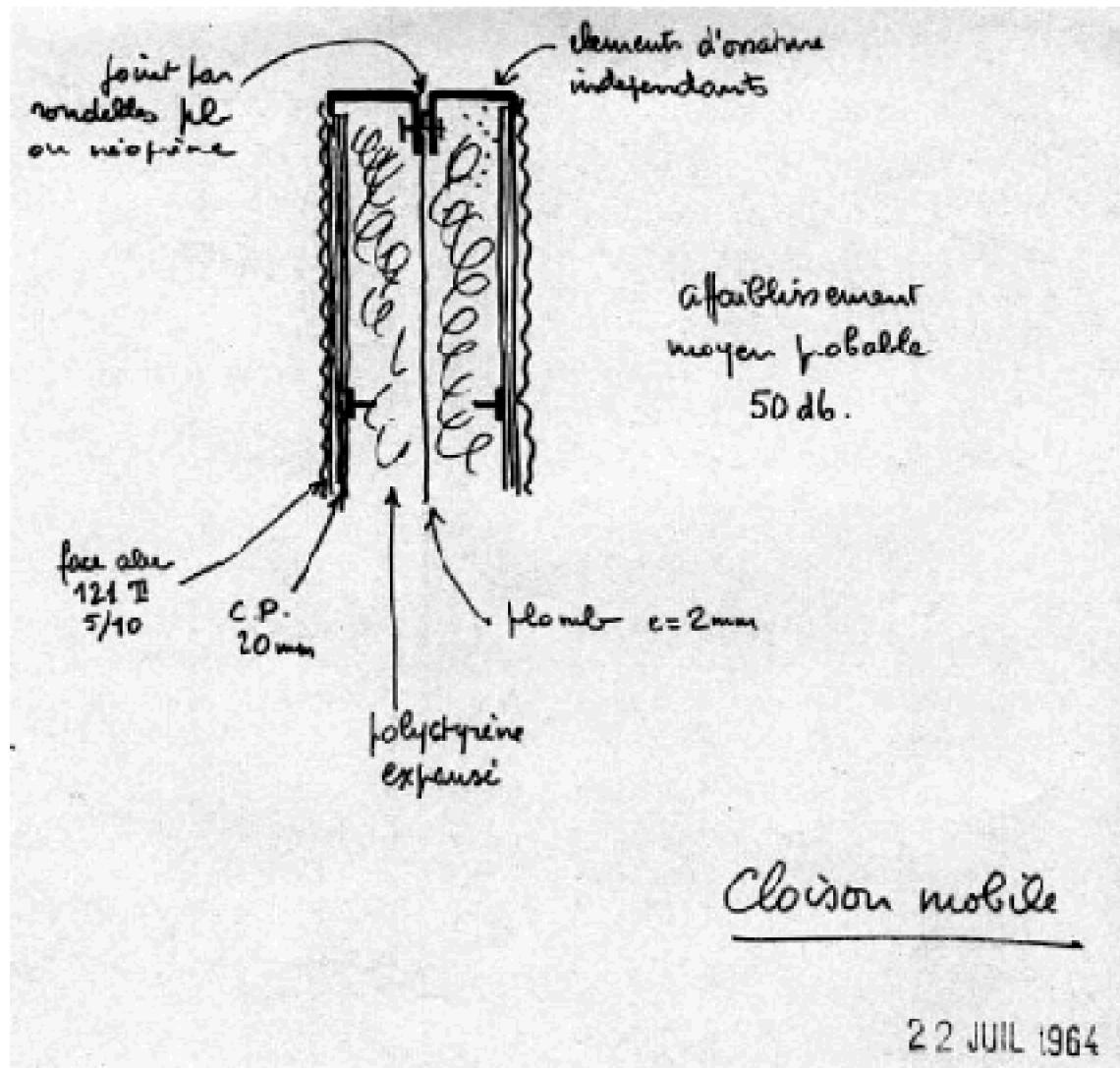


Fig. 144 : Croquis exécuté à la main levée par Jean Prouvé. Principe de constitution des cloisons escamotables de l'église Saint-Luc sous forme de sandwich, 1964.

611

Ce procédé a finalement été abandonné au profit d'un système plus simple. En effet, dans la notice descriptive annexée au permis de construire, P. Pinsard indique que « **les panneaux de cloisons mobiles sont entièrement en bois, mais d'une très forte épaisseur, ils glissent latéralement le long des poteaux métalliques porteurs et ils viennent se ranger dans le vide sanitaire à l'aide d'un système de contrepoids très simple, mis au point par l'ingénieur Jean Prouvé** »<sup>612</sup>. Un peu plus haut, il précise que

<sup>611</sup> (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).

<sup>612</sup> Pierre Pinsard, « Eglise de Nantes-Malville, descriptif et estimatif sommaire », n. d., Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard, p. 2.

les panneaux coulissants sont en « parquet de sapin ». Selon H. Vollmar l'intervention de Prouvé sur la conception des cloisons escamotables a été limitée. Le principe de cloisons sandwich en aluminium aurait été abandonné au bénéfice de cloisons en bois, plus simples, car l'économie réalisée était très importante. « ***Le principe de cloisons escamotables dans le sol était très simple mais également très audacieux*** », souligne H. Vollmar, « ***cela presupposait qu'il y ait un vide technique, pour l'entretien du système*** »<sup>613</sup>.

La notice descriptive annexée au permis de construire indique également que sous la grande salle se trouve, outre la pièce qui abrite les cloisons, un autre local dont l'usage, purement laïc, n'est pas précisé au moment du dépôt de la demande de permis de construire. Cette salle, au sous-sol de l'église, s'ouvre sur un espace public situé sur le trajet piéton qui conduit au centre ville (fig. 145). En effet, la Maison du Peuple Chrétien est édifiée sur un terrain qui présente une forte déclivité. Ce parti architectural, comme le montrent clairement les photos de la maquette (fig. 130 et 131), permet de rattraper la pente importante tout en ménageant, sous les salles dédiées au culte, des locaux dont les promoteurs du projet imaginaient qu'ils pourraient être affectés à la vie sociale de la cité.

<sup>613</sup> Précision apportée par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

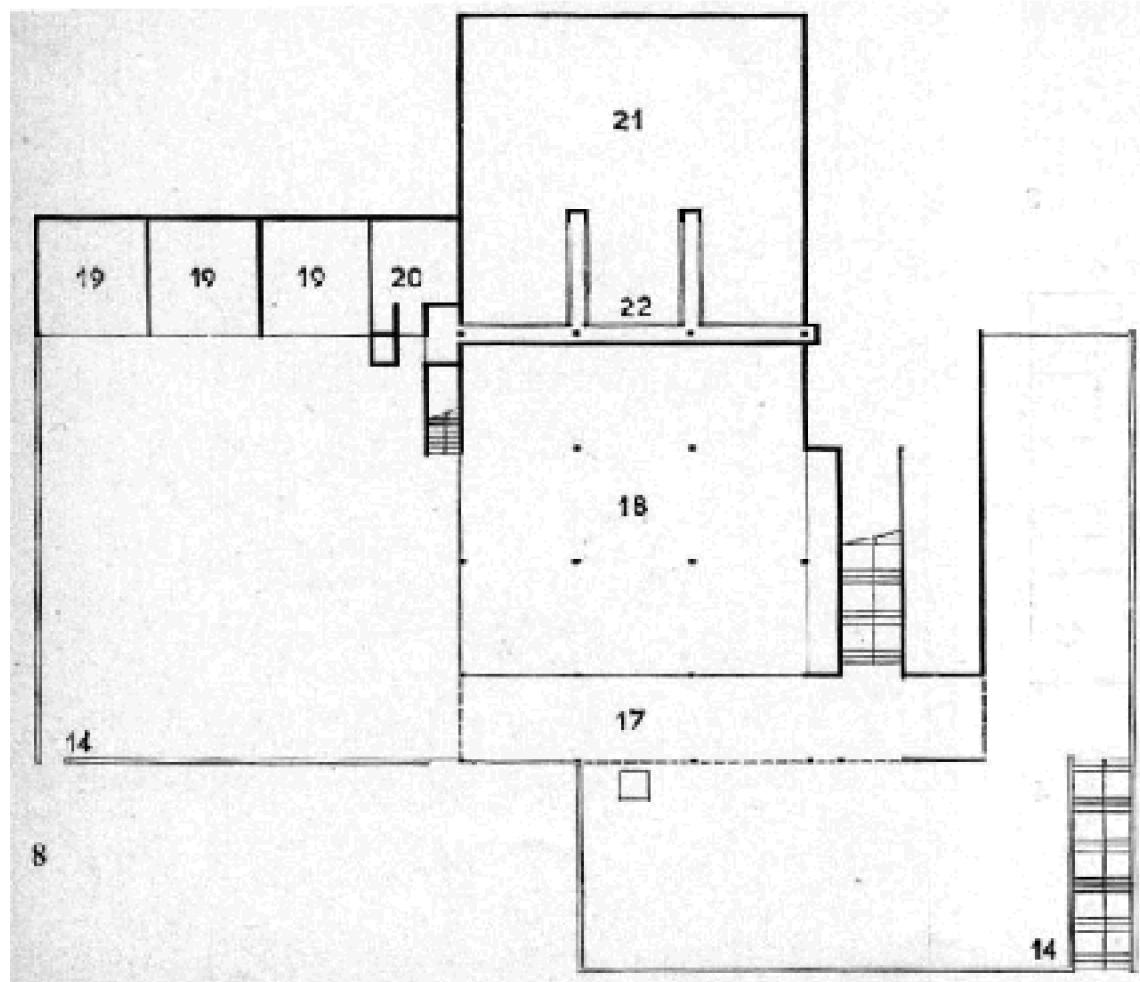


Fig. 145 : Plan du sous-sol de l'église Saint-Luc.

614

LEGENDE : PLAN DU SOUS-SOL

- 17 – Préau
- 18 – Surface des boutiques
- 19 – Salle de réunions
- 20 - Chaufferie
- 21 – Vide sanitaire
- 22 – Fosse pour panneaux glissants verticaux.

Pinsard évoque ainsi l'hypothèse dont il estime la réalisation fort probable, d'une garderie d'enfants « laquelle se trouverait de ce fait au centre d'un agréable jardin. (...) La

<sup>614</sup> L'Architecture Française n° 347-348, 1971, p. 9.

présence d'une activité de cette nature pourrait », ajoute-t-il, « rendre un réel service à la communauté »<sup>615</sup>. Cependant le jardin public dont Pinsard indique qu'il devrait être aménagé dans le but de donner aux habitants de la cité « **un lieu de repos et de détente et principalement pour les enfants et les personnes âgées** »<sup>616</sup> ne constituait qu'une intention. La notice ne précisait d'ailleurs pas comment en serait assuré sa réalisation.

Afin de clarifier le devenir de l'aménagement du jardin et des terrasses qui sur la maquette enserrent les bâtiments sur sa partie sud, l'abbé Michel Brion envoya un courrier à André Morice, maire de Nantes, en octobre 1967<sup>617</sup>. Dans cette lettre, il lui rappelle que le terrain acquis par l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes dans le quartier du Breil l'a été pour y réaliser un lieu de culte « **dans un esprit totalement différent** » de celui qui avait présidé jusqu'alors aux réalisations de l'association. Il souligne que l'œuvre réalisée par P. Pinsard apparaît beaucoup plus « **sous la forme d'un édifice fonctionnel – mais d'une qualité architecturale certaine – que sous la forme d'une église traditionnelle** »<sup>618</sup>. De plus ce type d'édifice, indique-t-il, nécessite peu d'espace et il reste une surface importante de terrain non construit autour du bâtiment, terrain « **d'ailleurs complètement étranger à la salle où se déroule le culte, laquelle ouvre sur la place** »<sup>619</sup>. L'abbé Brion suggère donc au maire de Nantes de céder gratuitement cet espace à la ville afin qu'elle l'aménage en jardin public (en se conformant au plan dessiné par Pinsard et Vollmar (fig. 146)) et l'ouvre à l'ensemble de la population.

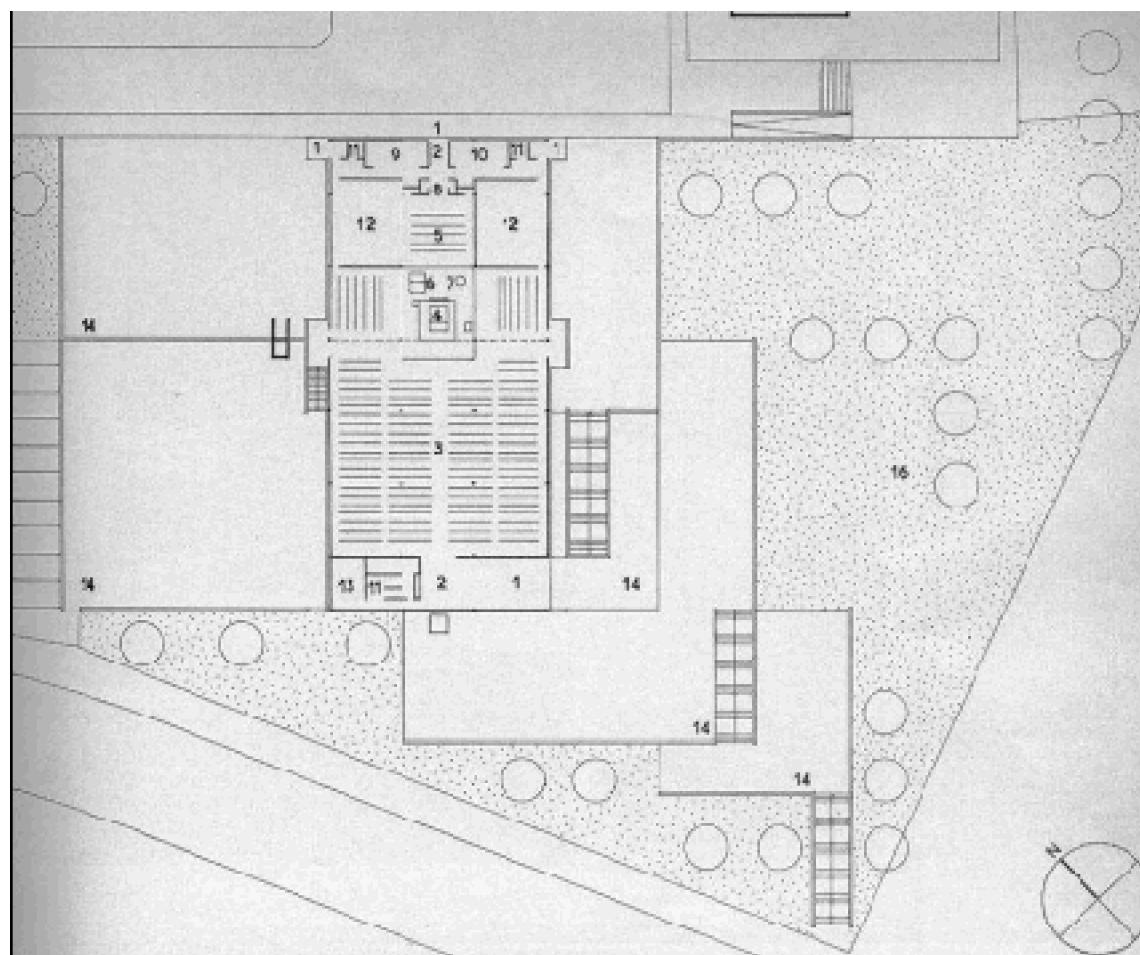
<sup>615</sup> Pierre Pinsard, document cité, p. 1.

<sup>616</sup> Ibid., p. 2.

<sup>617</sup> Michel Brion, lettre adressée à « Monsieur le Sénateur-Maire de la ville de Nantes », datée du 12 octobre 1967, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

<sup>618</sup> Ibid.

<sup>619</sup> Ibid.



*Fig. 146 : Plan du rez-de-chaussée de l'église Saint-Luc, cloisons baissées : « dimanche ».*

620

**LEGENDE :**

**PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE**

- 1 - Entrée
- 2 - Tambour
- 3 - Grande salle polyvalente
- 4 - Autel chœur
- 5 - Chapelle de semaine
- 6 - Autel du Saint-Sacrement
- 8 - Confessionnal
- 9 - Sacristie
- 10 - Bureau
- 11 - Vestiaire

<sup>620</sup> L'Architecture Française n° 347-348, 1971, p. 9.

- 12 - Salle de catéchisme fixe
- 13 - Local aérotherme
- 14 - Terrasse
- 15 - Parking
- 16 - Jardin

Cette démarche pourrait sembler motivée par le souci de soulager l'Association des Centres Religieux de la réalisation et de la gestion d'une partie de terrain inutile à son fonctionnement. Mais un peu plus loin, l'abbé Brion exprime un autre souhait qui confirme son intention de réaliser un lieu de culte qui soit au plus près de la vie sociale. En effet, il indique que l'association diocésaine se propose de vendre à la ville de Nantes ou à « **quelque organisation autonome en ses lieu et place** », une partie de la Maison du Peuple Chrétien. « Le bâtiment », explique-t-il, « **se présente sous la forme d'une sorte d'immeuble à deux niveaux sur deux rues dont les ouvertures sont de ce fait radicalement opposées et totalement différentes. Certes nous ne pourrions abandonner gratuitement ces installations mais il nous est apparu que leur vocation devait être de satisfaire les besoins du quartier en salles diverses dont le coût serait finalement peu onéreux pour les organismes qui les acquéraient, étant donné la manière dont les choses se présentent** »<sup>621</sup>.

Poussant la logique jusqu'à ses limites extrêmes, l'abbé Brion indique au maire de Nantes que les animateurs du diocèse ne verraien aucun inconvénient à partager l'utilisation de la grande salle qui est conçue pour servir d'église lors des fréquentations importantes, avec une association n'ayant aucun lien avec les activités paroissiales. « **Nous n'éprouverions même aucune difficulté** », précise-t-il, « **si tel était le désir de quelque association, à envisager la jouissance commune ou occasionnelle de la salle de conférences dont l'isolement avec le lieu de culte est totale grâce à des cloisons escamotables en sous-sol d'une conception tout à fait neuve qui peut apparaître comme une bonne recherche pour des espaces fonctionnels polyvalents** »<sup>622</sup>.

La mairie de Nantes ne donna pas suite à ces offres. Aucune solution publique n'ayant été trouvée, il fut également envisagé d'affecter le sous-sol à un usage commercial. En effet, l'article consacré à la Maison du Peuple Chrétien par L'Architecture Française en 1971 indique qu'au sous-sol certains volumes sont réservés pour abriter des boutiques<sup>623</sup>.

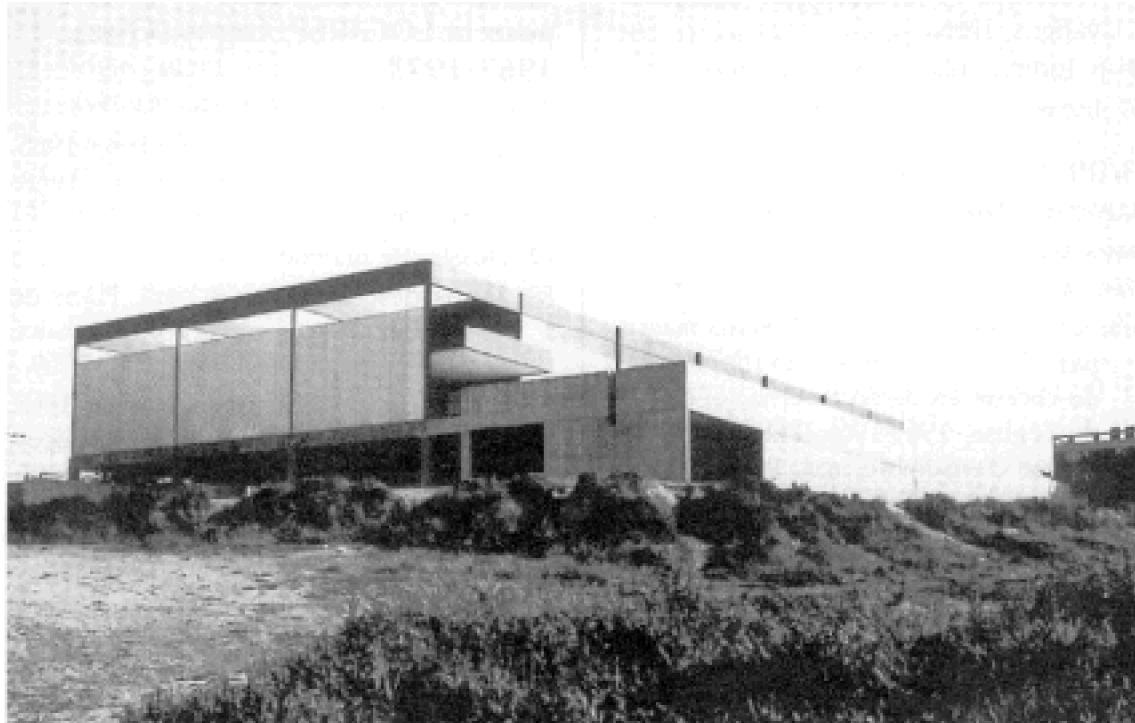
Cependant, le soubassement de l'église est demeuré inoccupé jusqu'à aujourd'hui tandis que l'espace public périphérique n'a jamais été aménagé comme le prévoient les plans afin d'articuler le bâtiment avec son environnement<sup>624</sup>. « **La maquette que j'ai réalisée à l'époque, où il y a des paliers, des niveaux, le montre très bien** », souligne

<sup>621</sup> Ibid.

<sup>622</sup> Ibid.

<sup>623</sup> « Maison du Peuple Chrétien Saint-Luc à Nantes-Malville », L'Architecture Française, 1971, n° 347-348, p. 8.

H. Vollmar, « *mais au moment de la réalisation de l'église nous avons regretté que l'environnement - les cheminements, les espaces verts - ne suive pas. Ce fut vraiment dommage car on aurait pu réaliser un petit parc paysagé autour de l'église et éviter de créer un no man's land. Mais l'argent a manqué* »<sup>625</sup> (fig. 147 et 148).



*Fig. 147 : Eglise Saint-Luc à Nantes, 1963-1968, cliché L. Pinsard.*

626

<sup>624</sup> « Les idées que nous avions à l'époque n'ont pas été suivies », déplore l'abbé Michel Brion. Lettre du 15 février 2000 adressée à l'auteur.

<sup>625</sup> Précisions apportées par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

<sup>626</sup> (Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'I.F.A., fonds Pierre Pinsard).



Fig. 148 : Eglise Saint-Luc à Nantes, 1963-1968. Accès depuis l'avenue Pierre de Coubertin. Etat actuel.

627

L'abbé Charles Goulin qui a succédé à l'abbé Jean Vincent en 1967 et assuré l'animation de la paroisse jusqu'en 1976, indique que, durant cette période, la salle polyvalente a été utilisée en moyenne une fois par trimestre pour accueillir des concerts, des causeries ou des assemblées générales de la J.O.C.. D'ailleurs, afin que l'édifice reste banal au sens qu'André Le Donné donnait à ce mot, c'est-à-dire d'un usage commun, il n'y eut, jusqu'en 1976, aucune croix ni aucun signe sur l'édifice pour indiquer son caractère religieux. La croix que l'on peut voir de nos jours, a été apposée plus tard quand, probablement, l'utilisation de la nef comme salle polyvalente a été abandonnée<sup>628</sup>.

Comparant la Maison du Peuple Chrétien au centre paroissial Saint-Michel, Jean Capellades, dans son Guide des églises nouvelles, estime que l'édifice conçu par Pierre Pinsard constitue une seconde étape dans la recherche d'une architecture religieuse polyvalente car son utilisation est beaucoup plus souple et complexe que celle de l'édifice conçu par Georges Evano. En effet, écrit-il, « *son volume intérieur peut être d'un seul tenant ou divisé en salles par des cloisons mobiles mues électriquement et suffisamment épaisse pour assurer une bonne isolation acoustique. Avec les dimensions d'une église habituelle, on obtient ainsi : le dimanche, une église normale ; en semaine, une chapelle de semaine autour du sanctuaire, une grande salle de conférence, deux salles de catéchisme. Autant que par ses fonctions, cette oeuvre est remarquable par sa qualité architecturale* »<sup>629</sup>.

<sup>627</sup> (cliché Fabienne Cornée ARDEPA)

<sup>628</sup> Propos de l'abbé Charles Goulin rapportés par l'abbé Jean Vincent dans un courrier adressé à l'auteur daté du 23 mai 2000.

Jean Capellades remarque que l'abbé Michel Brion, en provoquant la réflexion d'un groupe de prêtres et d'architectes dans le diocèse de Nantes au moment où l'on commençait à mesurer pleinement l'importance de l'aspect pastoral et liturgique dans la conception des lieux de culte, a engendré ce qu'il estime être « *l'ensemble religieux français le plus cohérent dans l'adaptation à la liturgie et l'exploration de formules nouvelles pour l'évangélisation du monde actuel* »<sup>630</sup>.

L'architecte H. Vollmar confirme aujourd'hui, alors que se pose la question du devenir de la Maison du Peuple Chrétien<sup>631</sup>, son attachement à un édifice dont le dépouillement architectural, travaillé dans l'esprit du fameux « less is more » de Mies van der Rohe, cherchait à répondre à une pastorale marquée par un souci de discrétion et d'insertion dans la vie sociale. « *L'ensemble est très élégant, très minimalist aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur* », souligne-t-il, « *c'est le programme qui nous a poussé à concevoir l'édifice dans cet esprit. A cette époque lorsque l'on parlait d'églises, on pensait à Le Corbusier, au béton, à la sculpture, à un langage plastique très à la mode. Mais la Maison du Peuple Chrétien, c'est tout à fait autre chose, un tout autre esprit, quelque chose d'extrêmement pur et simple, juste et sans rien de trop. L'idée était de pouvoir susciter une émotion mais d'une autre manière qu'avec un langage imagé* ». Aussi bien, conclut H. Vollmar, « *les architectures marquantes sont celles où l'on a poussé le concept très loin* »<sup>632</sup>.

En septembre 1966, se déroula au couvent Sainte-Marie de la Tourette à l'Arbresle une session des commissions diocésaines d'art sacré. A cette occasion, on demanda à Pierre Pinsard de présenter, après des exposés de Joseph Belmont et de Luc Arsène-Henry, un petit rapport. Dans son intervention P. Pinsard manifeste sa réticence à l'égard de toute démarche de normalisation en matière de construction religieuse – « *J'ai déjà dit que j'étais anti-norme, je n'ai pas dit que j'étais anti-commission* »<sup>633</sup>, précise-t-il – mais c'est pour souligner que, pour lui, une oeuvre réussie est le fruit de la rencontre de deux individualités, celles du maître d'oeuvre et du maître d'ouvrage. Pour

<sup>629</sup> Jean Capellades, Guide des églises nouvelles en France, Paris, 1969, p. 172

<sup>630</sup> Ibid.

<sup>631</sup> La ville de Nantes a réalisé, fin 1999 début 2000, une étude de restructuration du quartier de Breil-Malville. Cette étude s'interroge sur le devenir de la Maison du Peuple Chrétien (Saint-Luc). Un projet de ZAC a été adopté sur ce quartier. S'il n'envisage pas la démolition de l'église Saint-Luc, l'évêché a toutefois fait connaître à la ville son souhait de se dessaisir de cet édifice qu'il juge d'un entretien coûteux, sans valeur architecturale et inadapté aux besoins de la paroisse. Les services de la ville, ceux de la DRAC, l'école d'architecture de Nantes ont été alerté par mes soins de l'intérêt de ce bâtiment et des risques de démolition qu'il semblait encourir. La presse locale s'est fait l'écho de cette question (« Edifice remarquable du siècle l'église de béton pourrait être détruite », Presse-Océan, 5 avril 2000. « Le béton nantais mérite le détours », Ouest-France, 11 septembre 2000). Par ailleurs, la Maison du Peuple Chrétien (église Saint-Luc) a été retenue dans la Liste indicative d'édifices du XXème siècle présentant un intérêt architectural ou urbain majeur pouvant justifier une protection au titre des Monuments Historiques publiée par le Ministère de la Culture et de la Communication en septembre 2000.

<sup>632</sup> Précisions apportées par Hugo Vollmar à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 25 mai 2000 et d'une entrevue à Paris le 6 juin 2000.

donner une illustration de ce qui peut résulter de ce type de rencontre heureuse, Pinsard cite en exemple la Maison du Peuple Chrétien dont le chantier est en cours : « *A Nantes, je construis actuellement pour l'Abbé Brion une église sans vocable avec comme dénomination : la Maison du Peuple Chrétien. On y voit une chapelle du Saint Sacrement qui s'agrandit le dimanche d'une salle à tous usages tant il peut sembler vrai pour certains, qu'aucune société, même capitaliste, ne peut se payer le luxe de construire un lieu utilisé 3 heures par semaine* »<sup>634</sup>.

Dans l'ouvrage qu'il consacre en 1967 à la nouvelle architecture française, l'historien d'art suisse Maurice Basset conclut le chapitre sur les églises et les monastères en s'étonnant que les autorités religieuses françaises, confrontées à des besoins immenses et à une situation financière dramatique, n'aient que mollement encouragé les recherches en matière de normalisation. Une seule réalisation trouve grâce à ses yeux pour illustrer ce type de démarche : la Maison du Peuple Chrétien qui, souligne-t-il, « *unit économie, souplesse et dignité* »<sup>635</sup>.

### 3) L'église Saint-Jean Bosco à Meaux Michel Marot, architecte, Daniel Tremblot, architecte-assistant (1965-1969)

Au début des années soixante, l'évêché de Meaux passa commande à l'architecte Michel Marot<sup>636</sup> d'une grande église et de huit classes de catéchisme. Cette église devait être implantée à Meaux dans un ensemble d'immeubles H.L.M. localisés à proximité de la cité Pierre de Collinet qu'avait conçue en 1960 l'architecte Jean Ginsberg<sup>637</sup> (fig. 149).

<sup>633</sup>

Pierre Pinsard, note dactylographiée rédigée à l'occasion de la session des commissions diocésaines d'art sacré qui s'est tenue au couvent Sainte-Marie de la Tourette à l'Arbresle les 4, 5, 6 et 7 septembre 1966. Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

<sup>634</sup>

Ibid.

<sup>635</sup>

Maurice Basset, Nouvelle architecture française, 1967, p. 158.

<sup>636</sup>

Michel Marot (né en 1926). Diplômé architecte en 1950, il obtint le premier grand prix de Rome en 1954. Sa première oeuvre, l'église Sainte-Agnès de Fontaine-lès-Grès, fut remarquée par la critique qui lui décerna en 1956 l'Equerre d'Argent. Cette distinction valut à M. Marot la commande d'autres églises qu'il réalisa à Champagne-sur-Seine, Bar-le-Duc, Meaux, Troyes et Reims.

<sup>637</sup>

Jean Ginsberg (1905-1983). Connu dès l'entre-deux-guerres pour ses immeubles de style « international », Jean Ginsberg s'est spécialisé ensuite dans l'habitat collectif.

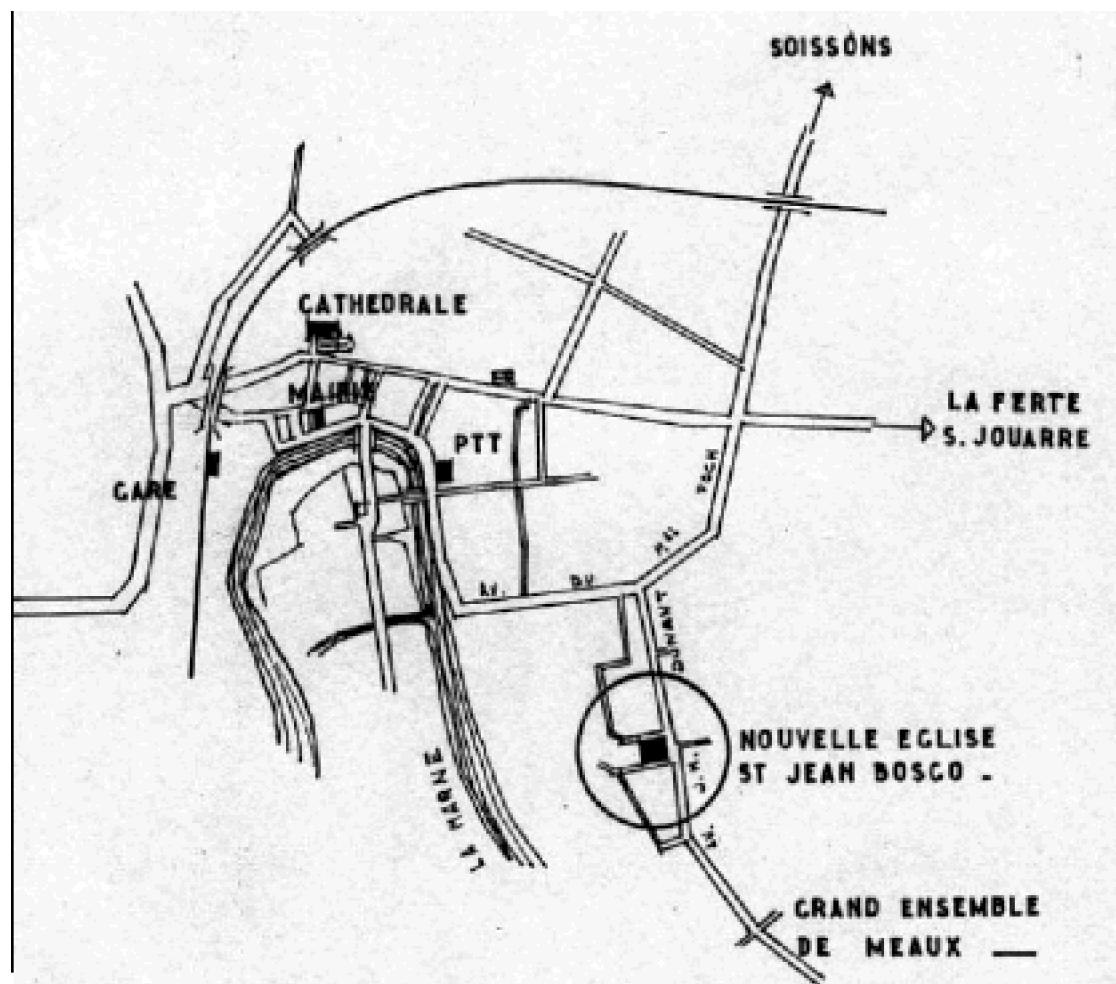


Fig. 149 : schéma de localisation de l'église Saint-Jean Bosco à Meaux, 1964. (Archives de M. Marot).

Le site qui avait été retenu pour ce projet, était celui d'anciennes sablières au bord de la Marne en dénivelé de trois mètres par rapport au niveau naturel. Une église provisoire avait été installée sur ce terrain situé en contrebas par rapport à trois voies périphériques. Cet édifice provisoire que le curé souhaitait conserver, tout au moins dans un premier temps, existe toujours aujourd'hui (fig. 150). Le curé désirait également maintenir cet espace en creux qu'il appelait « la fosse aux gosses »<sup>638</sup>, car les enfants du quartier s'y retrouvaient pour jouer (fig. 151).

<sup>638</sup> Précisions apportées par Michel Marot lors d'un entretien avec l'auteur le 3 avril 1998.



Fig. 150 : église provisoire de la ZUP Pierre de Collinet. (Photo de l'auteur)

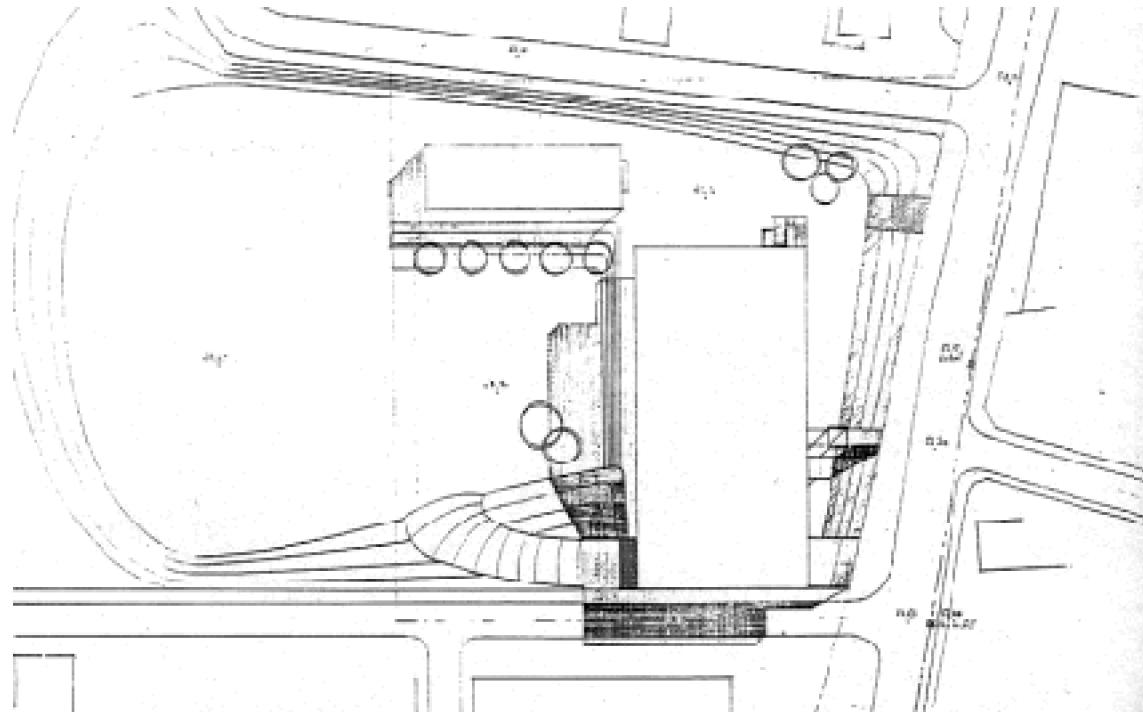


Fig. 151 : parvis d'entrée de l'église Saint-Jean Bosco.

639

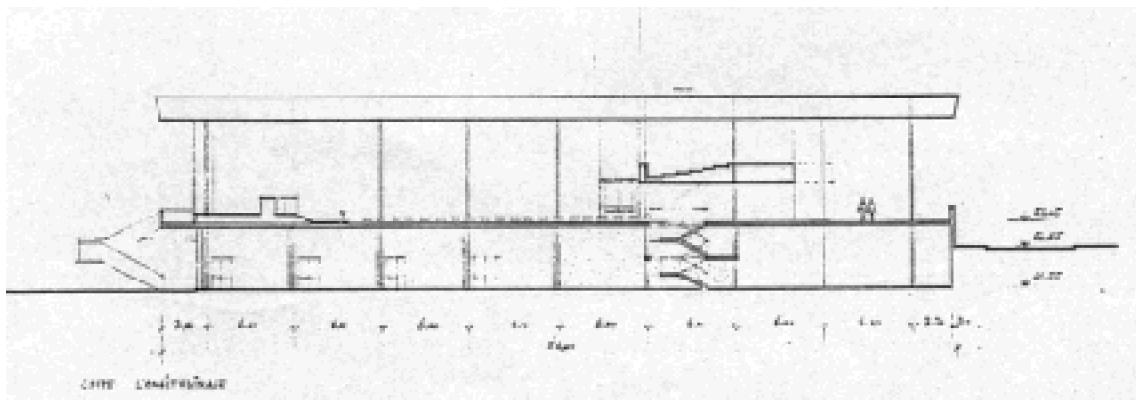
639 (Photo de l'auteur).

Michel Marot dessina en 1963 un premier projet<sup>640</sup> dans lequel les classes et les locaux fonctionnels sont disposés au fond de l'ancienne carrière tandis que l'église elle-même, située au niveau supérieur, se trouvait de plain-pied avec l'une des voies périphériques (fig. 152 et 153).



*Fig. 152 : plan masse de l'église Saint-Jean Bosco, projet de 1963.*

641



*Fig. 153 : coupe de l'église Saint-Jean Bosco, projet de 1963.*

642

Cette même année, l'abbé Michel Brion, dans le cadre des réflexions qu'il conduisait à

<sup>640</sup> Michel Marot réalisa ce projet en association avec l'architecte D. Tremblot.

<sup>641</sup> (Archives de M. Marot).

<sup>642</sup> (Archives de M. Marot).

Nantes, entra en relation avec Michel Marot et lui demanda de réfléchir à la conception d'une église polyvalente. M. Marot précise que l'abbé Brion a pris contact avec lui-même comme avec d'autres architectes dont Pierre Genton, Pierre Prunet, Pierre Pinsard, Luc et Xavier Arsène Henry ou Maurice Novarina, sur les conseils des animateurs des « Chantiers du Cardinal » à Paris qui cherchaient à développer la réalisation d'églises peu coûteuses.<sup>643</sup>

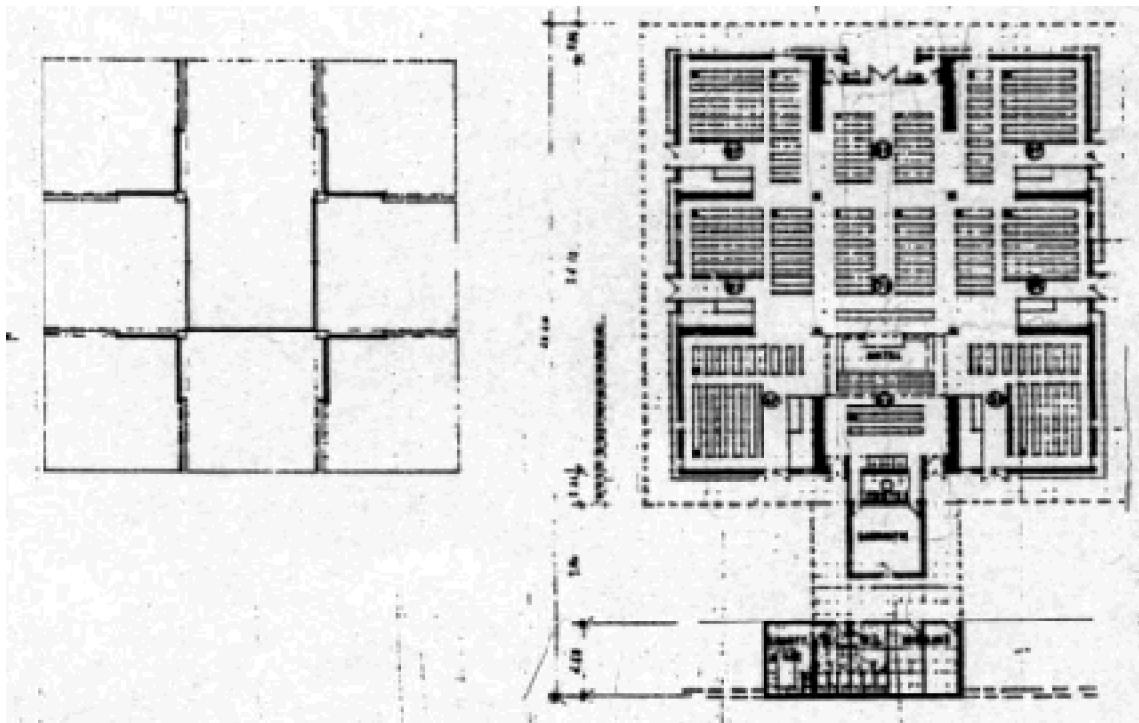
Les recherches que Michel Marot réalisa à la demande de l'abbé Brion, ne débouchèrent pas sur une commande de l'évêché de Nantes. En revanche, M. Marot profita de ce travail pour tenter d'en appliquer les apports à Meaux. « *L'évêché de Meaux ayant été satisfait par l'église Saint-François que je venais de réaliser à Champagne-sur-Seine* », confie Michel Marot, « *la conception du projet de Saint-Jean-Bosco se faisait dans un climat de confiance. De plus comme j'en modifiais la conception initiale en utilisant l'idée des cloisons mobiles, cela ne pouvait que contenter l'évêché* »<sup>644</sup>. En effet, ce changement allait générer de substantielles économies.

Le programme de l'église se composait d'une église de huit cents places à laquelle s'ajoutait huit classes de catéchisme. Michel Marot transforma donc son plan initial et le condensa en un carré divisé en neuf carrés égaux pouvant accueillir une centaine de places chacun (fig. 154). Un ensemble de cloisons mobiles coulissant horizontalement permit désormais d'isoler le maître-autel et quelques dizaines de places assises afin de constituer une chapelle de semaine et d'obtenir simultanément une salle de deux cents places et six autres de cent places chacune. « *Ainsi, grâce aux cloisons mobiles, je réduisis de moitié la surface nécessaire à mon premier projet* », souligne Michel Marot<sup>645</sup>. Ces cloisons sont constituées d'un cadre en bois qui enserre des feuilles de plastique translucide (fig. 155 et 156).

<sup>643</sup> Précisions apportées par Michel Marot lors d'un entretien avec l'auteur le 3 avril 1998.

<sup>644</sup> Ibid.

<sup>645</sup> Ibid.



*Fig. 154 : schéma de fermeture des portes coulissantes et plan du rez-de-chaussée de l'église Saint-Jean Bosco, projet de 1965.*

646

<sup>646</sup> (Archives de M. Marot).



*Fig. 155 : détail des panneaux coulissants de l'église Saint-Jean Bosco.*

647

<sup>647</sup> (Photo de l'auteur).



*Fig. 156 : vue prise depuis l'une des salles latérales vers le choeur de l'église Saint-Jean Bosco. On distingue sur la droite l'un des panneaux coulissants.*

648

L'ouverture de tout ou partie des cloisons permet de moduler l'espace selon les besoins jusqu'à obtenir une grande église de huit cents places pour les cérémonies importantes. Les quatorze panneaux<sup>649</sup> intérieurs mobiles et coulissants, d'environ 4 m. de côté chacun, glissent en s'ouvrant devant les tableaux noirs des salles de catéchisme cachant ainsi les documents et les écritures qui, pendant la messe, seraient susceptibles d'ôter de la dignité à l'espace.

Le recours à ce procédé dont la réussite fut saluée par la presse<sup>650</sup>, permit, selon Michel Marot, de réaliser une économie considérable par rapport au coût estimé du premier projet. Cependant, précise-t-il, « **même si les portes sont constituées d'une âme en plastique de couleur légèrement violine, leur effet un peu irisé est aussi**

<sup>648</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>649</sup> Ces panneaux furent fabriqués par l'entreprise Dubigeon Normandie.

<sup>650</sup> Dans l'édition du quotidien Le Monde datée du 6 août 1969, le journaliste Jean-Pierre Clerc écrit à propos de Saint-Jean-Bosco : « Seuls, un très petit nombre d'édifices religieux construits depuis vingt ans, donnent satisfaction. A Meaux, (Seine-et-Marne), par exemple, dans l'ensemble Pierre Collinet s'élève une de ces églises polyvalentes. L'église Saint-Jean-Bosco a, en effet, été conçue par son architecte Michel Marot comme un édifice à « géométrie variable ». De part et d'autre d'une longue nef, qu'un muret de briques coupe transversalement, se répartissent huit chapelles. Quatorze panneaux à glissières très maniables permettent de faire varier les dimensions de l'église en ouvrant ou fermant telle ou telle chapelle. De vingt-cinq à six cents fidèles peuvent ainsi assister aux offices ».

*beau que celui d'un paravent japonais laqué. D'ailleurs le coût de l'ensemble des portes équivalait à celui d'une salle de catéchisme de 100 m<sup>2</sup>* »<sup>651</sup>.

L'église Saint-Jean-Bosco, outre la polyvalence de ses locaux, possède une autre particularité architecturale qui traduit le souhait du clergé local de faire en sorte que la population des immeubles environnants s'en approprie l'usage de manière quotidienne. En effet, grâce aux cloisons mobiles, l'architecte a non seulement divisé par deux la surface de l'édifice mais il a également divisé par deux sa hauteur. L'église et ses dépendances sont désormais en rez-de-chaussée et couverts par un toit terrasse (fig. 157).

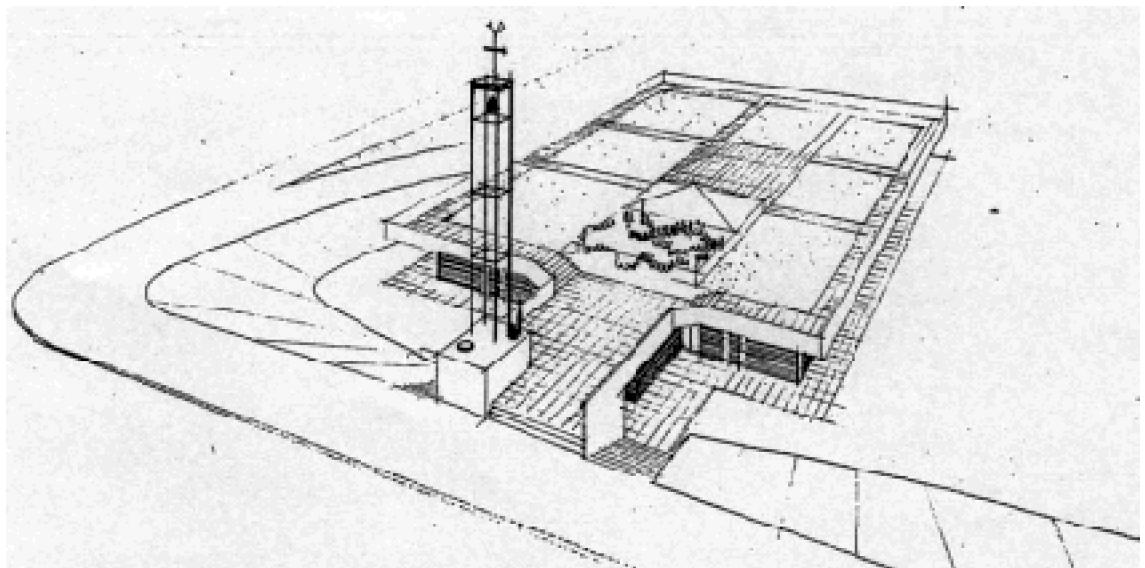


Fig. 157 : vue perspective de l'église Saint-Jean Bosco montrant la terrasse de couverture traitée en jardin plantée et accessible depuis l'avenue Dunant, projet de 1965 avec clocher haut.

652

Cette couverture est supportée par un système de caissons en ciment, apparents à l'intérieur (fig. 158), dont le principe est semblable à celui que l'architecte a mis en oeuvre pour réaliser la villa Arson à Nice<sup>653</sup> (fig. 159).

651

Précisions apportées par Michel Marot lors d'un entretien avec l'auteur le 3 avril 1998.

652

(Archives de M. Marot).

653

L'Ecole Nationale d'Art Décoratif de la Villa Arson fut édifiée de 1968 à 1971 selon les plans de Michel Marot et inaugurée en 1972.



*Fig. 158 : vue du chœur et du maître-autel de l'église Saint-Jean-Bosco. On distingue le système de caissons préfabriqués en béton qui constitue la couverture de l'édifice.*

654



*Fig. 159 : L'église Saint-Jean-Bosco en 1969. On notera le lanterneau d'origine, d'aspect élancé.*

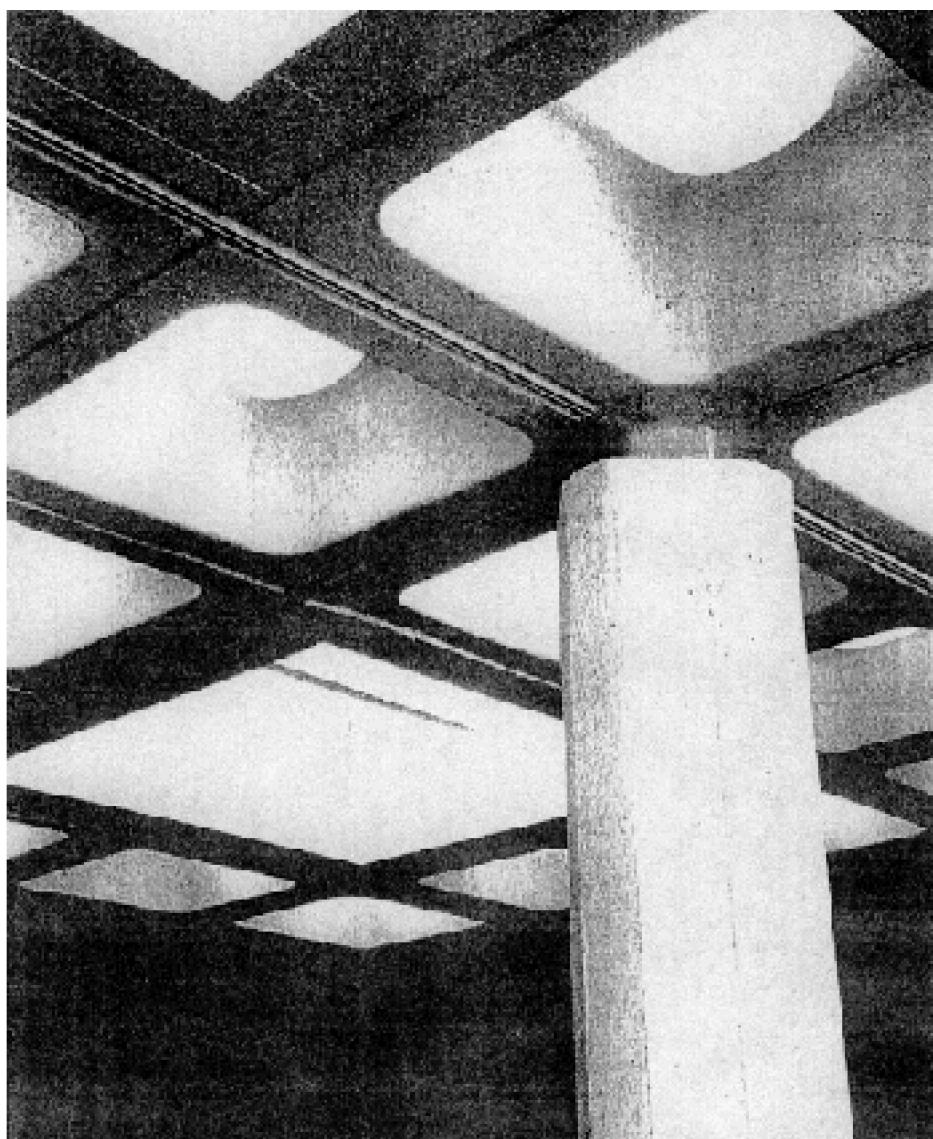
655

Un lanterneau en fibre de verre et polyester situé au dessus du maître-autel diffuse sur celui-ci une lumière zénithale (fig. 160). La forme élancée du lanterneau originel constituait le seul signal de visibilité de l'église dans la ville. Depuis, celui-ci a été remplacé par un lanterneau plus banal en forme de pyramide. L'éclairage naturel est complété par des bandes verticales de vitraux en verre teinté de gris prisées en sandwich entre deux

<sup>654</sup> (Photo de l'auteur)

<sup>655</sup> (J. Capellades, Guide des églises nouvelles en France, 1969, p. 211).

briques creuses.



*Fig. 160 : Villa Arson à Nice : détail d'un poteau support de la couverture composée de caissons en béton armé. Michel Marot architecte, 1968-1971.*

656

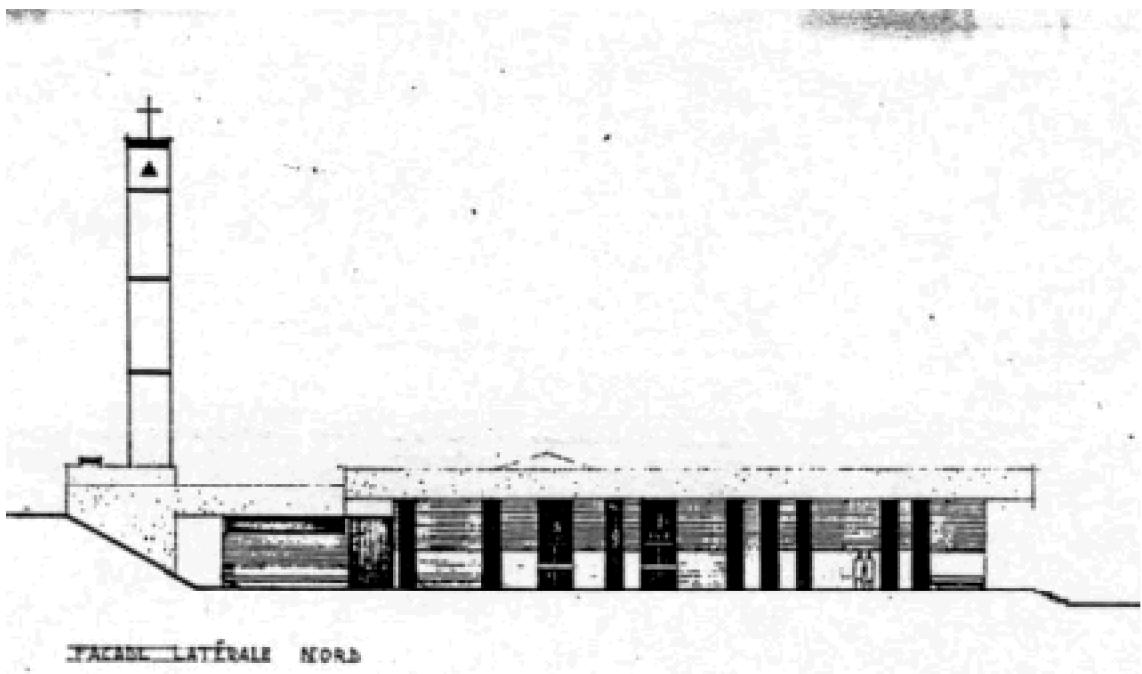
L'ensemble des salles est de plain-pied avec le niveau le plus bas du terrain, en contrebas de deux à trois mètres par rapport aux trois voies qui le bordent (fig. 161 et 162). La terrasse formée par la couverture de l'église se trouve ainsi quasiment au même niveau que celles-ci. Michel Marot a donc disposé l'édifice de manière à ce que cette terrasse puisse être accessible par quelques marches depuis le trottoir de l'avenue Jean-Henri Dunant (fig. 163).

<sup>656</sup> (Document fourni par Michel Marot).



*Fig. 161 : vue de l'église Saint-Jean-Bosco en contrebas de l'avenue H. Dunant. Le toit terrasse forme auvent sur le pourtour de l'édifice.*

657



*Fig. 162 : façade latérale nord de l'église Saint-Jean-Bosco. Projet initial avec haut clocher.*

658

<sup>657</sup> (Photo de l'auteur).



Fig. 163 : vue de l'accès au toit terrasse formant placette.

659

L'ensemble de ce dispositif fait que Saint-Jean-Bosco se présente comme l'inversion radicale de l'église conventionnelle dominante et protectrice. Cette église disposée dans un creux apparaît ainsi comme incrustée dans la cité. La terrasse, écrit en 1964 M. Marot dans le descriptif de l'édifice, « **sera un lieu d'accès facile pour les personnes âgées. De larges parties de cette terrasse seront traitées en jardin planté, à un niveau légèrement supérieur aux circulations ; celles-ci relativement étroites mènent à des coins de repos avec bancs. On créera ainsi un lieu de promenade accessible au public dans une ambiance de calme. Ce public pourra voir de haut les jeunes plus turbulents allant et venant pour le catéchisme ou les offices** »<sup>660</sup>.

Jean Capellades souligne dans son Guide des églises nouvelles en France le caractère exemplaire du diocèse de Nantes. Il remarque que l'abbé Michel Brion joua un rôle essentiel dans la recherche d'une évolution radicale des églises contemporaines. « **Au moment où l'on commençait à discerner l'importance de l'aspect pastoral et liturgique dans la conception des lieux de culte** », écrit-il, « **l'abbé Brion provoquait la réflexion d'un groupe de prêtres et d'architectes dans son diocèse de Nantes. On doit à cette recherche l'ensemble religieux français le plus cohérent dans l'adaptation à la liturgie et l'exploration de formules nouvelles pour l'évangélisation** »

<sup>658</sup> (Archives de M. Marot).

<sup>659</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>660</sup> Michel Marot, descriptif de Saint-Jean-Bosco, août 1964.

**du monde actuel »<sup>661</sup>.**

Parmi les quelques réalisations qui, dit-il, font pressentir le nouveau visage de l'église de demain, il cite Saint-Luc de Nantes et Saint-Jean-Bosco à Meaux qui « **annoncent des constructions d'une grande souplesse d'utilisation, permettant un large éventail d'activités, éventuellement ouvertes à tous** »<sup>662</sup>. Quant au centre paroissial Saint-Michel de Nantes dont les salles et le lieu de culte se développent autour d'un jardin intérieur calme, il amorcerait « **le mouvement vers ces "maisons d'églises" qui au milieu de nos grands ensembles, seraient des oasis de paix et de recueillement** »<sup>663</sup>.

**c) Le centre paroissial Saint-Joseph Ouvrier à Creil Jacques Prioleau, architecte (1968)**

La ville de Creil est située sur les rives de l'Oise à cinquante kilomètres de Paris. La proximité de la capitale et la desserte de la ville par d'importantes infrastructures ferroviaires et routières ont provoqué, durant les vingt années qui suivirent la fin de la dernière guerre, une grande activité dans ce secteur géographique. La vieille ville qui avait été en grande partie détruite en 1945 fut reconstruite dans le site étroit de la vallée. L'implantation de nouvelles entreprises industrielles et la rapidité des communications avec Paris provoquèrent un accroissement considérable de la population. Le développement de la ville étant contraint par la topographie du lit de la rivière, il fut décidé d'édifier une nouvelle cité de plusieurs milliers de logements sur le plateau qui la domine.

Les conditions dans lesquelles se présenta la construction d'une nouvelle église sur le "Plateau" de Creil, constituent une bonne illustration des problèmes que posa au clergé catholique l'urbanisation accélérée des villes industrielles, l'hétérogénéité des populations qui s'y installaient et l'importance de la mobilité dans la société française de cette période.

En effet, l'origine des populations qui occupèrent progressivement les cinq mille logements en cours d'achèvement ou en chantier sur le "Plateau" est très variée. Dans les H.L.M. il s'agissait de familles, originaires de l'agglomération ou du reste du département, dont l'un des membres avait été embauché dans les usines de la ville. Dans les logements collectifs privés ou les pavillonnaires, s'installèrent des parisiens qui fuyaient la capitale mais aussi des populations rapatriées du Maroc, de Tunisie et surtout d'Algérie.

Ces habitants avaient donc effectué des déplacements géographiques importants avant d'arriver à Creil. Cependant leur vie continuait à être marquée par la durée et la longueur des trajets domicile-travail qui les obligeaient à passer chaque jour un laps de temps important loin de leur cité.

**« Toute cette population est en période de mutation, de ce qu'on pourrait appeler dépaysement : ruraux qui se retrouvent au 5ème ou 10ème étage ; parisiens des petites cours et des loges de concierges heureux du plein air et de la pleine**

<sup>661</sup> Jean Capellades, Guide des églises nouvelles en France, Paris, 1969, p. 63.

<sup>662</sup> Ibid.

<sup>663</sup> Ibid.

*lumière, rapatriés d'A.F.N. en pénible déracinement, foyers marqués donc par la résidence toute nouvelle et par les conditions de travail et notamment de déplacement. (...) C'est dans ce contexte que doit s'implanter l'église»,* résumait l'abbé Jean Hervé<sup>664</sup> et l'équipe des animateurs de la paroisse<sup>665</sup> dans le programme qu'elle destinait au futur architecte du lieu de culte<sup>666</sup>.

L'équipe paroissiale rédigea un premier programme pour édifier un centre paroissial en mai 1962<sup>667</sup>. Cette année-là la construction d'un premier bâtiment religieux dont les plans avaient été dessinés par l'architecte creillois Pierre Varenne, venait d'être achevée. Il s'agissait d'un presbytère conçu pour loger trois prêtres complété par une grande salle de 180 m<sup>2</sup> dédicacée à Saint-Joseph ouvrier (fig. 164). La conception singulière de cet édifice de taille modeste, qui constituait pour l'équipe paroissiale la première tranche du programme, mérite que l'on s'y attarde.

<sup>664</sup> Jean Hervé (né en 1921). Ordonné prêtre en septembre 1944, il reçut la charge du 'Plateau' de Creil en 1962.

<sup>665</sup> « Notre programme de Centre paroissial, dans sa laborieuse recherche a été élaboré en équipe. Celle-ci, composée de laïcs chrétiens compétents, était assez diversifiée : un directeur d'usine en retraite, le directeur des H.L.M. en fonction, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées d'alors, un dessinateur industriel, un ouvrier, un enseignant du technique, un architecte, un directeur d'usine...et le rédacteur, sans doute moi-même... », précise l'abbé J. Hervé dans un courrier adressé à l'auteur, daté du 14 mai 2000.

<sup>666</sup> Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier, tapuscrit préparé par l'abbé Jean Hervé, Creil , n. d. ( Juin 1963 ), p. 3

<sup>667</sup> Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier, tapuscrit préparé par l'abbé Jean Hervé, Creil , n. d. ( Mai 1962 ).



*Fig. 164 : Presbytère et chapelle Saint-Joseph-Ouvrier à Creil, 1963. Pierre Varenne architecte.*

668

La grande salle, en effet, disposée en rez-de-chaussée, fut conçue pour un usage polyvalent. Elle peut servir de chapelle et accueillir deux cents fidèles, ou fournir, après avoir été divisée en deux grâce à un système de cloisons en accordéon en bois, une salle de réunion ou de catéchisme et une chapelle plus petite dédiée au Saint-Sacrement (fig. 165). Les logements des curés, complétés par un bureau paroissial, ont pour particularité d'être situés à l'étage, donc au dessus de la salle de culte. De l'extérieur, la fonction de l'édifice est peu lisible. La croix discrète apposée sur le mur pignon au dessus de la porte d'accès à la chapelle est le seul indice qui en montre l'utilisation religieuse (fig. 166). Ce parti architectural qui domestique la salle de culte, fait de ce presbytère aux allures modernistes – l'auvent en béton de l'entrée principale, le mur vitrail de la chapelle aux motifs orthogonaux – une interprétation, sans doute involontaire, de la maison d'église qu'appelait de ces voeux, en 1960, Noëlle Maurice-Denis-Boulet.

<sup>668</sup> (Photo Jean Hervé, archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil ).



Fig. 165 : Chapelle Saint-Joseph-Ouvrier. Vue vers l'autel et détail des cloisons en accordéon.

669



Fig. 166 : Presbytère et chapelle Saint-Joseph-Ouvrier à Creil, 1963. Pierre Varenne architecte.

670

<sup>669</sup> Pierre Varenne architecte. (Photo de l'auteur ).

Le programme qui fut rédigé par l'équipe paroissiale animée par l'abbé Jean Hervé, s'attache à montrer que l'importance de la population qui réside alors sur le secteur du "Plateau" - 9 000 habitants - dont on prévoyait qu'elle atteindrait plus de 25 000 habitants dans les années suivantes, nécessitait la construction d'une église de 900 à 1 000 places dont la nef devait également pouvoir servir de salle de réunion<sup>671</sup>. L'église principale devait être complétée par un lieu de célébration pour les enfants situé à un niveau inférieur.

Un chapitre de ce programme est consacré à décrire l'esprit dans lequel réaliser le nouvel édifice. L'accent est mis à plusieurs reprise sur la nécessaire discrétion de son architecture. « *L'Eglise sur un quartier comme le Plateau, quartier nouveau par les personnes et par le cadre, n'a pas à s'imposer, à provoquer mais à se rendre simplement présente, avec discrétion, avec netteté* », souligne l'équipe paroissiale qui poursuit : « *Eglise, salles annexes, presbytère doivent se couler dans l'ensemble de la vie, donc de la physionomie du Plateau. (...) L'église elle-même, Lieu de la Rencontre du Seigneur, ne cherchera pas tellement, par son architecture, à trancher avec le reste (...) discrète pour ceux qui la verront sans la vouloir* »<sup>672</sup>.

L'équipe paroissiale souhaitait signifier à la population du quartier que l'Eglise participait au fonctionnement normal et ordinaire de la cité, qu'elle n'en était pas une composante extérieure. Dans cette optique, les bâtiments cultuels ne devaient pas chercher à se distinguer et encore moins à exprimer l'idée de domination. Au contraire, ils devaient se fondre dans l'environnement urbain. Leur architecture devait donc être banale et signifier l'ouverture de l'édifice à la vie sociale environnante : « *La disposition de l'ensemble (église principale, église inférieure, pour les enfants, salles annexes multiples, presbytère) évitera de donner l'impression d'un groupe fermé sur lui-même mais au contraire essayera de traduire l'esprit d'accueil et d'ouverture sur l'extérieur (grandes baies, colonnes etc...)* »<sup>673</sup>.

Afin de favoriser la diversité d'usage des salles du lieu de culte, l'équipe paroissiale suggéra même des solutions qui entraient radicalement en rupture avec la tradition de l'architecture ecclésiale. En effet, elle proposa que l'autel de l'église inférieure, c'est-à-dire celle réservée aux enfants, soit « démontable » afin de permettre de transformer la salle de lieu de culte en lieu de réunion et qu'un jeu de cloisons mobiles offre la possibilité de réaliser deux salles de catéchisme de cent cinquante places chacune<sup>674</sup>.

Sur la base de ces premiers éléments de programme, l'équipe paroissiale se mit alors en quête d'un maître d'oeuvre.

<sup>670</sup> (Carte postale, archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil ).

<sup>671</sup> Ibid., p. 2.

<sup>672</sup> Ibid., p. 4.

<sup>673</sup> Ibid., p. 5.

<sup>674</sup> Ibid.

A la demande de l'équipe paroissiale du « Plateau » à Creil, avec laquelle il était en contact, Jean Magnan, ancien directeur de la Coopérative de Reconstruction d'Eglises Sinistrées de Normandie, contacta l'architecte Jacques Prioleau<sup>675</sup>. « *J'ai connu Jean Magnan par le biais du Comité National de Construction d'Eglises avec lequel travaillait notre Comité Diocésain des Eglises Nouvelles* », se souvient l'abbé J. Hervé<sup>676</sup>. Quant à J. Prioleau, il avait travaillé pour la Coopérative de Reconstruction d'Eglises Sinistrées de Normandie au sortir de la Seconde Guerre mondiale et il jouissait auprès de Jean Magnan d'une réputation bien établie de concepteur d'églises de qualité.

« *En Normandie, j'avais travaillé avec la coopérative de reconstruction des églises locales et j'avais fait connaissance de J. Magnan - secrétaire général de l'Union nationale de ces coopératives* », raconte J. Prioleau, « *Quelque temps après mon installation en Bourgogne celui-ci m'a appelé pour me demander si cela m'intéresserait de construire une église à Creil. Il me fallait donner une réponse immédiate. Je me suis un peu senti pris au dépourvu, Creil étant relativement éloignée de Dijon, mais j'ai accepté. Les responsables tâtonnèrent pour élaborer le programme. Cette église devait répondre aux besoins d'une cité dortoir de 20 000 habitants édifiée sur le plateau qui domine la vieille ville située sur les rives de l'Oise. La population de cet ensemble de logements n'était pas très pratiquante et, peu stable, se renouvelait rapidement. L'équipe paroissiale qui était chargée d'édifier un lieu de culte pour cette cité nouvelle, avait à l'esprit les réformes liturgiques de Vatican II et était également très attentive au climat social qui allait bientôt générer le mouvement de mai 1968. Le curé, l'abbé Jean Hervé, m'avait donc demandé de concevoir une église qui ne puisse pas être perçue comme une provocation pour les non-croyants dans un milieu où, pensait-il, il n'y avait pas une recherche très importante de spiritualité. Mon premier projet avait un caractère un peu monumental et comportait un clocher. On me demanda donc de supprimer ce signal, de faire en sorte que l'édifice ne ressemble pas à une église et qu'il soit très discret. L'équipe paroissiale avait également une volonté d'économie et d'efficacité. Il lui apparaissait que le fonctionnement de la communauté paroissiale se fragmentait durant la semaine en activités spécialisées pour lesquelles des locaux*

675

Jacques Prioleau (né en 1924). Après avoir étudié à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts à Paris de 1942 à 1947 où il eut André Hilt pour chef d'atelier, J. Prioleau débuta sa carrière en 1948 en Normandie où s'ouvraient alors les chantiers de reconstruction consécutifs aux destructions liés à la Libération. Il s'installa à Saint-Lô où André Hilt venait d'être nommé architecte-en-chef de la reconstruction. En 1950 le maire d'Agneaux lui demanda de reconstruire l'église détruite aux trois-quarts par les bombardements. En 1952, alors que le chantier s'achèvait les pères Cocagnac et Capellades qui participaient alors à la rédaction des articles de la revue dominicaine L'Art Sacré, passèrent à côté de l'édifice et firent connaissance avec l'architecte. Quelque temps après, un article sur l'édifice parut dans la revue. Cet article contribua à faire connaître et apprécier l'œuvre de J. Prioleau qui se vit confier d'autres commandes d'édifices religieux dans la Manche : à la Chapelle-en-Juger, à Valognes, à Coutances et à Donville. A la fin des années cinquante, la reconstruction de Saint-Lô s'achevant, J. Prioleau rejoignit la Bourgogne et s'installa à Dijon. Alors qu'il réalisait une église au Puy, achevée en 1963, il accepta la commande de l'église de Creil. Après l'achèvement de cet édifice J. Prioleau conçut les plans de nombreux autres édifices religieux en Bourgogne mais aussi, en particulier, dans le département du Haut-Rhin et en Franche-Comté.

676

Abbé J. Hervé, précisions apportées dans un courrier transmis à l'auteur, daté du 14 mai 2000.

*de dimensions modestes étaient souhaitables. Les dimanches ordinaires une fréquentation de trois à quatre cents personnes était une bonne moyenne et nécessitait un volume plus grand tandis que la capacité maximum d'accueil ne répondait qu'aux besoins de quelques jours de grandes fêtes dans l'année. Peu à peu l'idée s'est dégagée d'un ensemble de volumes qui puissent se combiner de diverses manières pour s'adapter, chaque fois, à l'importance du groupe et au caractère de la rencontre. Il fallait que l'architecture de cette église permette une grande souplesse d'utilisation »<sup>677</sup>.*

L'abbé Jean Hervé eu un premier contact avec Jacques Prioleau le 9 janvier 1963. « Il n'y a pas eu d'autres architectes pressentis », précise l'abbé J. Hervé, « heureusement c'était le bon choix ! »<sup>678</sup>.

En juin 1963, l'équipe paroissiale rédigea un additif au programme initial. En effet, en un an le nombre d'habitants du "Plateau" avait quasiment doublé tandis que les programmes de logement étaient revus à la hausse. Ces éléments laissaient présager que la population totale compterait plus de 36 000 habitants une fois ces programmes réalisés<sup>679</sup>. L'importance et la rapidité de la croissance de ce nouveau quartier qui était en passe de dépasser en nombre d'habitants la ville historique, conduisit l'équipe paroissiale à envisager la possibilité de construire trois églises afin de répondre à la "norme" d'une population de 12 000 habitants environ par paroisse. Cette hypothèse fut immédiatement écartée. En effet, prêtres et laïcs estimaient que même si les nouveaux arrivants avaient connu dans leurs pays d'origine un fonctionnement paroissial traditionnel, la modification radicale de leurs conditions de vie marquée par les déplacements – « *transplantation, changements divers, vie en grande collectivité (...) travail avec horaires accablants qui rendent peu disponibles les foyers à prendre une place active dans les foyers* »<sup>680</sup> - suggérait que l'on s'oriente vers un fonctionnement missionnaire en organisant les fidèles au sein de groupes de militants : A.C.O., A.C.I., J.O.C., J.E.C., scouts etc.

L'équipe paroissiale ne souhaitait pas que les fidèles se trouvent rapidement cantonnés aux activités habituelles des paroisses, comme la chorale. Au contraire, elle cherchait à privilégier l'ouverture des chrétiens aux problèmes des familles qui arrivaient, en créant une relation dynamique à la vie la cité : « *La tentation serait de vouloir trop vite organiser un style de paroisse habituelle, les gens arrivant de pays où ils ont pu le connaître, nous y amèneraient rapidement au risque de ne pas prendre conscience de leur nouvelle vie et dans laquelle, comme homme et comme chrétien, ils ont à prendre une part de vie active* »<sup>681</sup>.

<sup>677</sup> Jacques Prioleau, propos recueillis lors d'un entretien avec l'auteur le jeudi 5 mars 1998 à Messigny.

<sup>678</sup> Abbé J. Hervé, précisions apportées dans un courrier transmis à l'auteur, daté du 14 mai 2000.

<sup>679</sup> Programme de construction du Centre Paroissial Saint-Joseph Ouvrier, tapuscrit préparé par l'abbé Jean Hervé, Creil , n. d. ( Juin 1963 ), p. 1.

<sup>680</sup> Ibid., p. 2.

Quant au programme, outre de souligner l'urgence de sa réalisation, l'équipe paroissiale n'y apporta que peu de modifications sauf l'ajout en sous-sol de huit salles de 25 m<sup>2</sup> chacune « **pour les différents mouvements de jeunes et d'adultes** »<sup>682</sup>.

En décembre 1964, une troisième et dernière version du programme fut écrite. La ligne pastorale définie les années précédentes est réaffirmée. Il s'agit de « **faire simple, discret le plus possible** »<sup>683</sup>. Néanmoins, l'équipe paroissiale souligne que l'évolution en cours de l'Eglise – résultant du Concile Vatican II – confirme que les édifices de culte ne doivent plus être pensés « **comme expression visible de l'Eglise mais comme moyens nécessaires à la vie de la Communauté** »<sup>684</sup>.

Le programme, sensiblement modifié, prévoit de recourir à des systèmes de cloisons mobiles et d'éléments de mobilier également mobiles ou démontables pour permettre un usage polyvalent des différentes salles<sup>685</sup>. Ce programme indique que la salle principale, dédiée essentiellement à la célébration du culte dominical, comportera une chapelle du Saint Sacrement destinée aux dévotions privées. Cette chapelle sera séparée du lieu de célébration de la messe par des cloisons mobiles qui, repliées, offriront une centaine de places d'appoint en cas d'affluence<sup>686</sup>. La grande salle sera composée d'une travée centrale et de deux travées latérales. Celles-ci pourront être isolées de la nef centrale par des cloisons mobiles afin de créer deux salles de catéchisme. Le programme précise enfin que le podium central comportera « **un autel pour la célébration du dimanche – si nécessaire démontable – L'autel fixe serait celui du lieu sacré, de la chapelle. Ce qui permettrait de transformer parfois l'ensemble en grande salle de réunion culturelle, catéchistique, etc.** »<sup>687</sup>. « **Il n'est pas nécessaire qu'il soit fixe** », précise l'équipe paroissiale à propos du baptistère qui devra être disposé à gauche du podium<sup>688</sup>.

Si le principe d'un lieu de culte en sous-sol pour les enfants est abandonné, en revanche l'idée de disposer de quatre petites salles d'environ 20 m<sup>2</sup> chacune pour les équipes apostoliques de jeunes et d'adultes est maintenue et complétée par une salle de

<sup>681</sup> Ibid., p. 3.

<sup>682</sup> Ibid.

<sup>683</sup> Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier, tapuscrit préparé par l'abbé Jean Hervé, Creil , n. d. ( Décembre 1964 ), p. 1.

<sup>684</sup> Ibid.

<sup>685</sup> Il est intéressant de noter qu'au moment de la conception du programme, l'abbé Jean Hervé avait en sa possession L'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes, (1963), brochure conçue par l'abbé Michel Brion.

<sup>686</sup> Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier, tapuscrit préparé par l'abbé Jean Hervé, Creil , n. d. (Décembre 1964), p. 2.

<sup>687</sup> Ibid.

<sup>688</sup> Ibid.

réunion de taille plus importante.

Dernière modification importante, la réalisation d'un édifice de plain-pied est préférée à la conception sur deux niveaux, essentiellement pour des raisons d'économie.

Ce programme fut traduit par un schéma (fig. 167) que J. Prioleau s'attacha à développer.

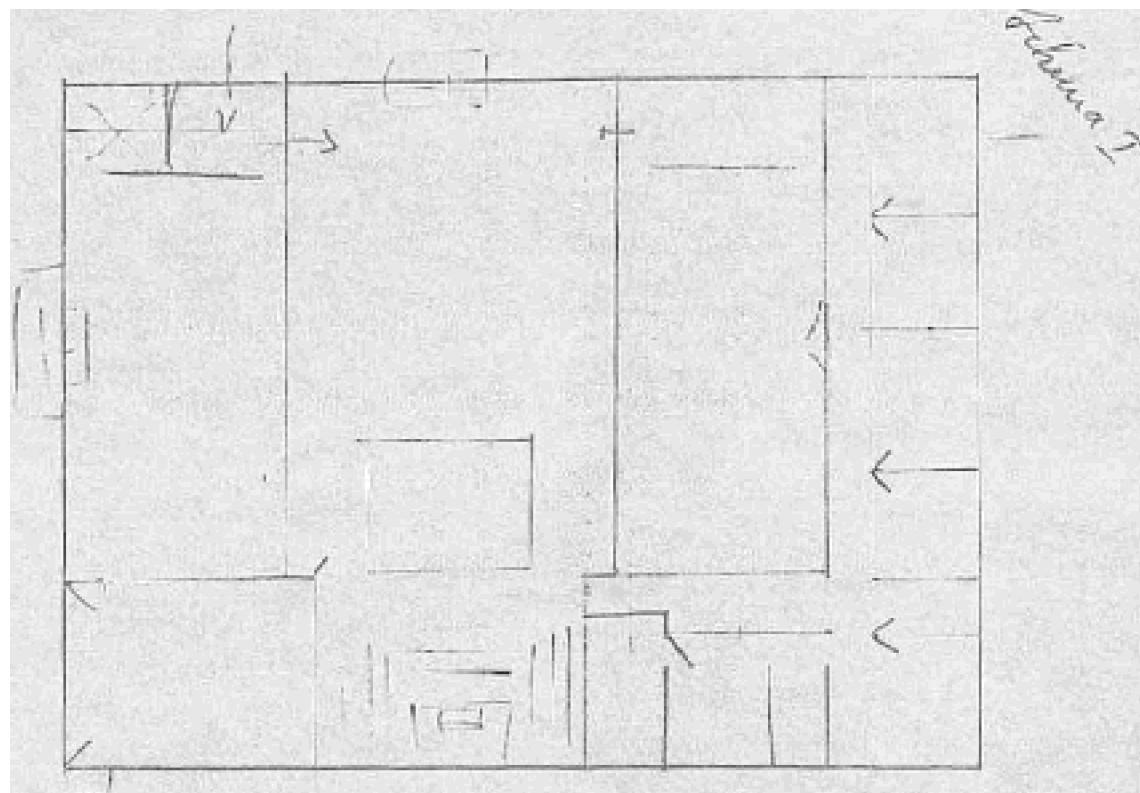


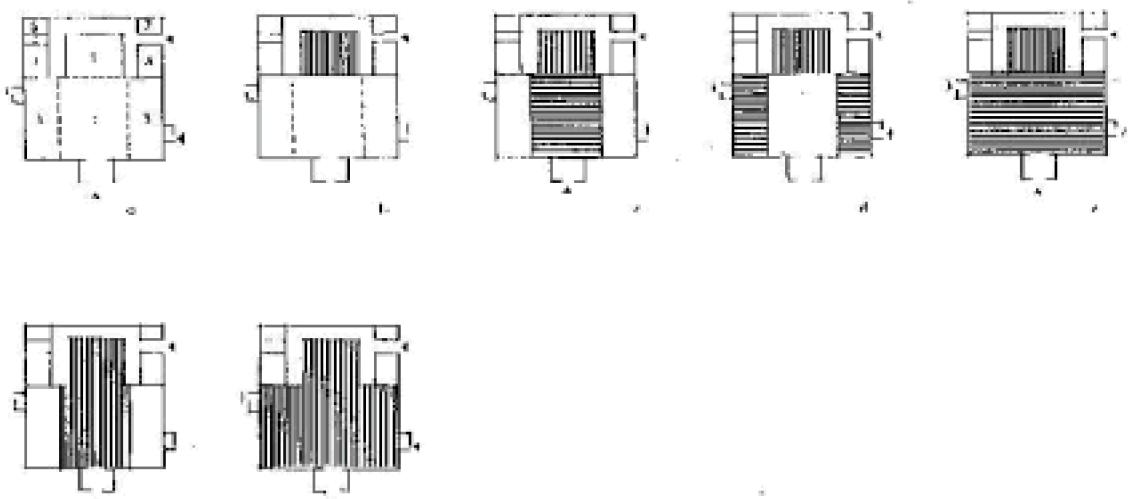
Fig. 167 : Schéma d'aménagement du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil, 1965

689

« *Après plusieurs mois de réflexion en commun* », se souvient J. Prioleau, « *l'idée a été retenue d'un noyau central, au caractère sacré très affirmé, qui servirait de chapelle de semaine. Sur ce noyau central pourraient s'ouvrir trois volumes : l'ouverture du volume central permettant d'accueillir les messes dominicales, l'ouverture supplémentaire des deux volumes situés sur les bas-côtés offrant une possibilité d'accueil maximum lors de grandes fêtes tandis que, fermés, ces trois volumes pourraient servir de salles de conférence ou d'enseignement du catéchisme* »<sup>690</sup>. Une série de schémas réalisés par l'architecte montrent les principales possibilités de modulation de l'espace que permet le système de cloisons coulissantes (fig. 168).

<sup>689</sup> (Archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil).

<sup>690</sup> Jacques Prioleau, propos recueillis lors d'un entretien avec l'auteur le jeudi 5 mars 1998 à Messigny.



*Fig. 168 : Schémas des différentes variantes de cloisonnement du rez-de-chaussée du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques Prioleau architecte, 1965.*

691

Au début du printemps 1965 le travail de conception était déjà bien avancé. Dans un courrier dactylographié adressé à l'abbé Jean Hervé, J. Prioleau énumère un ensemble de points qui font l'objet de demandes de modifications. Cette lettre fait apparaître que l'équipe paroissiale souhaitait que la surface de certaines éléments du projet soit réduite non seulement pour des raisons d'économie mais également afin d'atténuer les signes qui distinguent traditionnellement l'architecture d'une église des édifices qui l'environnent.

Confronté à cette demande, l'architecte s'opposa à la réduction de la surface des porches d'entrée, jugée trop importante, en fondant son argumentaire sur un article de la revue *L'Art Sacré* de l'année 1960. Cet article, écrit durant la période pré-conciliaire, parle en effet de l'église comme d'un espace sacré qui nécessite d'être séparé et mis à distance du monde profane. Les porches d'entrée « **sont des éléments qui ont leur importance** », souligne J. Prioleau, « **je vous cite à ce sujet ce qui était dit dans le numéro de L'Art Sacré de septembre-octobre 1960 consacré au lieu de la Célébration : Les abords... 'Le porche de l'église et ses abords ne sont pas de simples et banales voies d'accès. Leur rôle est double : accueil et recueillement. Les séparations et distances ont toujours été senties comme nécessaires pour délimiter et exprimer un espace sacré'** »<sup>692</sup>.

Autre demande de l'équipe paroissiale réfutée par l'architecte, celle de confessionnaux mobiles qu'il projette, au contraire, de disposer de part et d'autre du porche. « **J'ai maintenu les confessionnaux à ces endroits car je ne crois pas que leur transformation en confessionnaux mobiles soit une économie** », écrit J. Prioleau, « **elle entraînerait plutôt une complication de rangement** »<sup>693</sup>.

691 (Archives de Jacques Prioleau ).

692 Courrier de J. Prioleau à l'abbé J. Hervé daté du 15 mars 1965. Fonds de la Paroisse Saint-Joseph à Creil.

693 Ibid.

La raison essentielle qui fonde la demande de l'abbé Jean Hervé n'est probablement pas d'ordre économique. Elle s'inscrit plutôt dans sa volonté d'ouvrir l'église à des usages profanes. En effet, en rendant mobiles les éléments du mobilier religieux les plus caractéristiques – autel, confessionnaux, baptistère – l'aspect de la nef principale aurait pu facilement et rapidement être banalisé en cas d'usage autre que religieux.

La lettre de J. Prioleau de mars 1965 aborde également la question du système de cloisons coulissantes. L'abbé Jean Hervé avait suggéré l'emploi de cloisons basculant vers le plafond à l'image des dispositifs utilisés comme portes de garage. J. Prioleau proposa d'utiliser plutôt des portes en bois à déplacement latéral doublées d'un rideau, système qu'il jugeait plus simple du point de vue mécanique et moins dangereux à manipuler que des portes basculantes<sup>694</sup>. C'est ce double procédé – portes coulissantes et rideaux - qui fut retenu. « **Les cloisons mobiles furent réalisées en bois, du type des portes de garage, et au moyen de rideaux, par souci d'économie** », précise J. Prioleau<sup>695</sup>.

Au début du mois de novembre 1965, l'abbé Jean Hervé écrivit à J. Prioleau pour lui signifier qu'étant satisfait par son avant-projet, il pouvait entreprendre la confection des plans du dossier de permis de construire. « Nous sommes très heureux du travail que vous avez réalisé. L'ensemble et les détails répondent bien à ce que nous vous avions demandé », écrit-il et il conclut, « **je vous donne notre accord pour que vous travaillez maintenant aux plans d'exécution** »<sup>696</sup>.

Le plan masse, les façades et la coupe sur le choeur de l'avant-projet sommaire de l'église montrent un bâtiment de plan carré aux volumes ramassés (fig. 169, 170, 171 et 172). Les bandeaux latéraux de la couverture soulignent l'horizontalité de l'édifice au dessus duquel pointe, de manière discrète, un lanterneau central qui éclaire l'autel. Comme le souhaitait J. Prioleau le porche d'entrée, surmonté d'un auvent en porte à faux, fut traité de façon à souligner la fonction d'accueil de cette partie de l'église.

<sup>694</sup> Ibid.

<sup>695</sup> Jacques Prioleau, propos recueillis lors d'un entretien avec l'auteur le jeudi 5 mars 1998 à Messigny.

<sup>696</sup> Courrier de l'abbé J. Hervé à J. Prioleau daté du 2 novembre 1965. Fonds de la Paroisse Saint-Joseph à Creil.

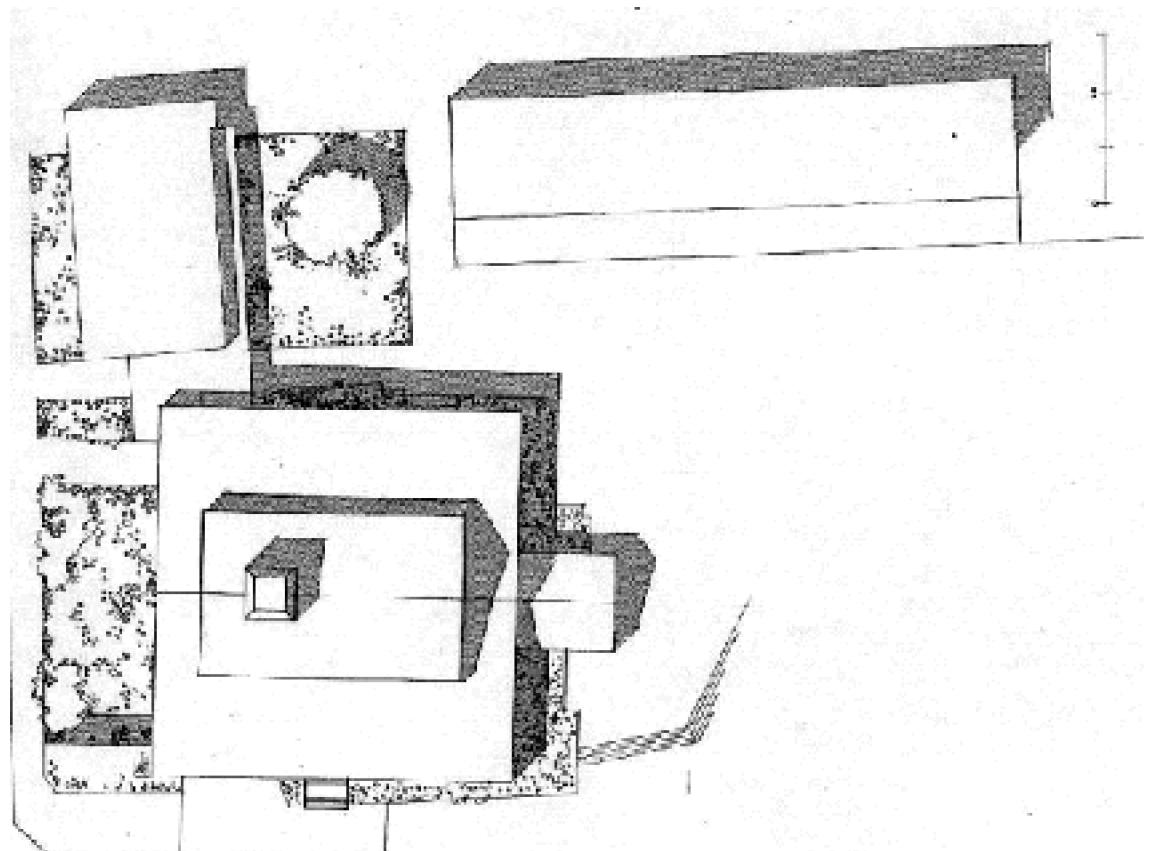


Fig. 169 : Plan masse de l'église et du presbytère Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques Prioleau architecte, 1965.

697

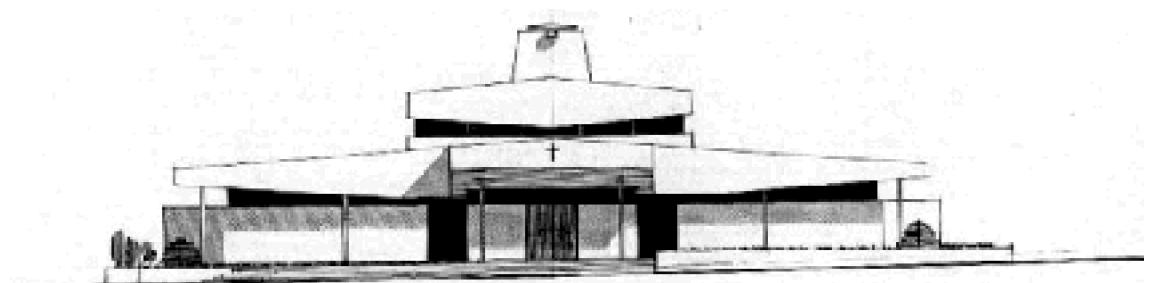
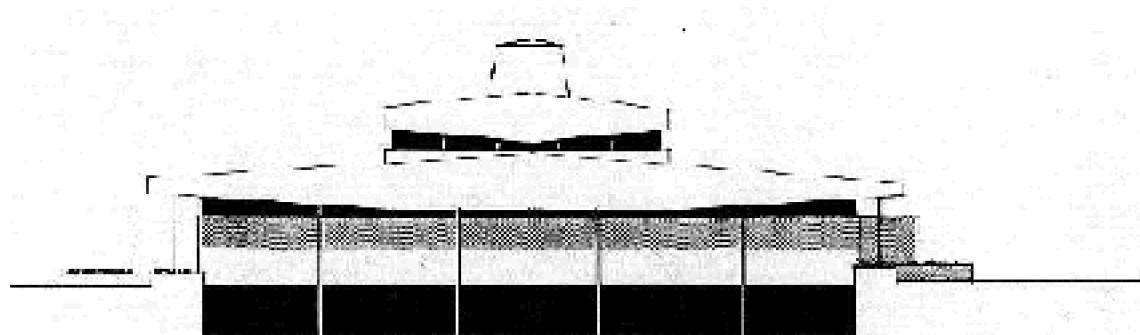


Fig. 170 : Façade est du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques Prioleau architecte, 1965.

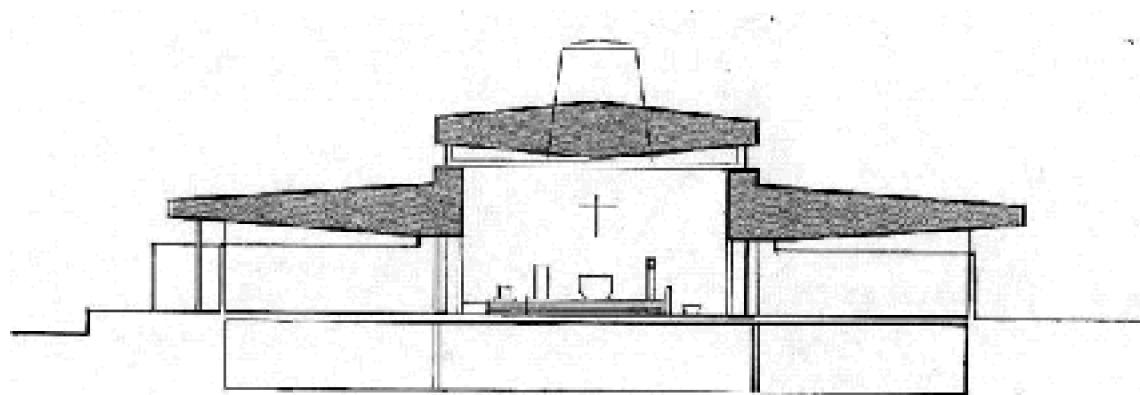
697 (Archives de Jacques Prioleau).

698



*Fig. 171 : Façade ouest du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques Prioleau architecte, 1965.*

699



*Fig. 172 : Coupe sur la nef et les bas-côtés du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques Prioleau architecte, 1965.*

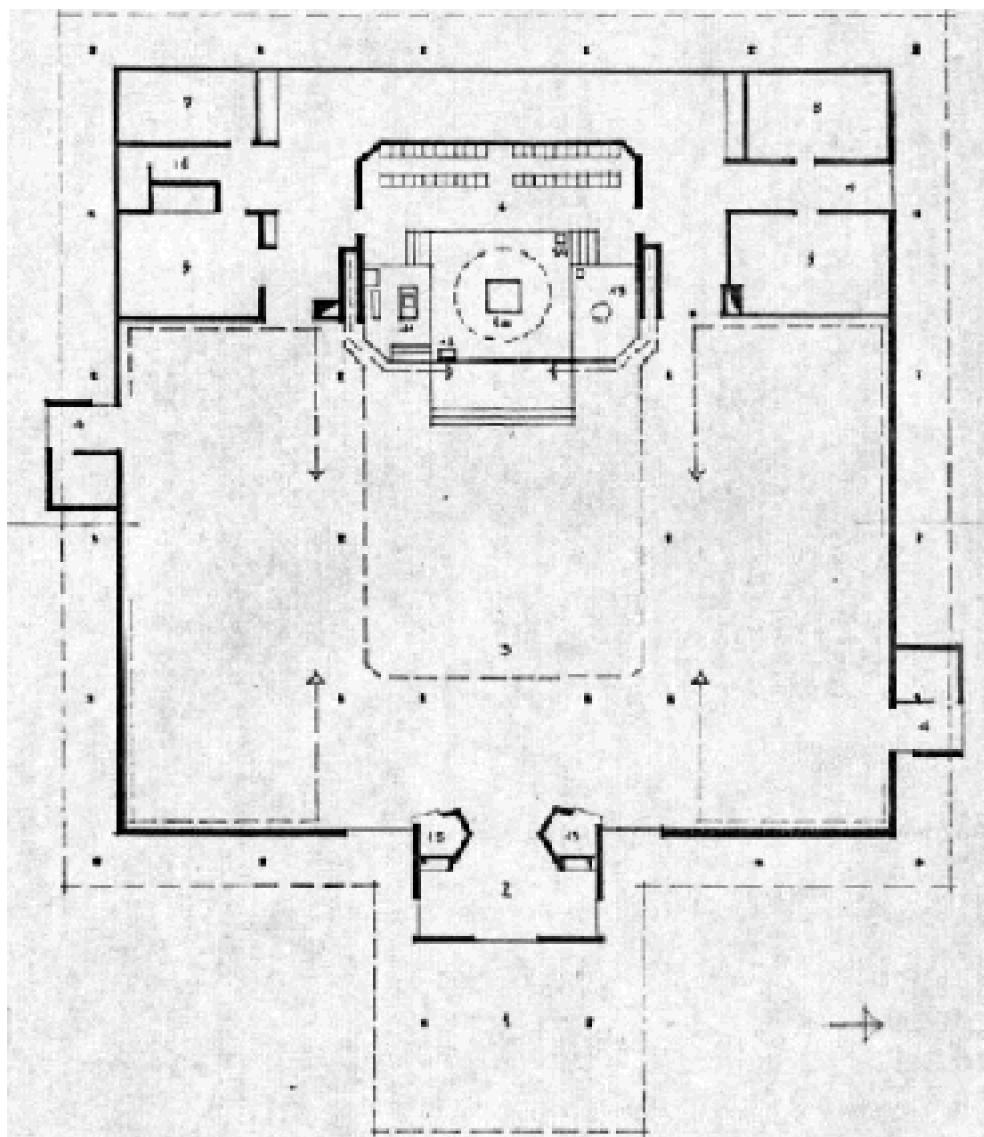
700

Sur le plan du rez-de-chaussée, des tirets indiquent les éléments mobiles dont le déplacement permettra de modifier rapidement les volumes et l'usage de la nef (fig. 173). En particulier, deux éléments coulissants ouvrent ou ferment les salles situées sur les bas-côtés de la travée centrale. Ce sont ces cloisons qui seront réalisées en bois. Les salles, une fois fermées, pourront ainsi accueillir les cours de catéchisme (fig. 174 et 175).

<sup>698</sup> (Archives de Jacques Prioleau ).

<sup>699</sup> (Archives de Jacques Prioleau ).

<sup>700</sup> (Archives de Jacques Prioleau ).



*Fig. 173 : Plan du rez-de-chaussée du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil.  
Jacques Prioleau architecte, 1965.*

701

<sup>701</sup> (Archives de Jacques Prioleau ).



*Fig.174: Vue de nuit de l'une des deux salles de catéchisme du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Sur la gauche, on distingue la cloison coulissante en bois.  
Jacques Prioleau architecte, 1968.*

702

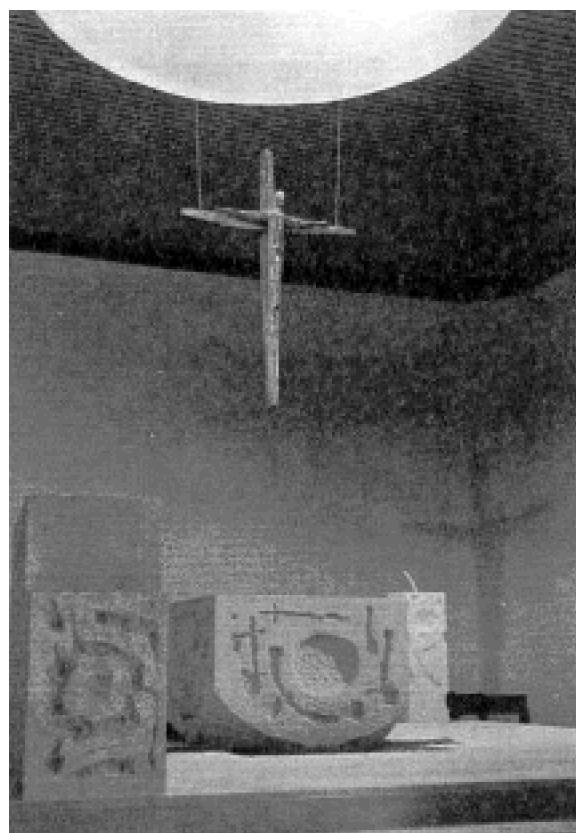


<sup>702</sup>  
(Photo Jean Hervé, archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil ).

*Fig. 175 : Vue de jour de l'une des deux salles de catéchisme du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Sur la droite, on distingue la cloison coulissante en bois. Jacques Prioleau architecte, 1968.*

703

L'idée de les concevoir mobiles ayant été abandonnée, l'autel, le baptistère ou les confessionnaux sont fixes (fig. 176 et 177). « **Nous n'avons pas gardé de traces de la conception de la mobilité du mobilier liturgique dont le projet ne nous a pas accroché sérieusement** », souligne l'abbé J. Hervé qui se souvient avoir préféré rapidement la solution d'un choeur stable, conservant une dimension sacrée, réalisé avec des éléments de qualité. Ainsi la pierre de Saint-Maximin, extraite du sous-sol local, fut utilisée pour réaliser l'autel dont les éléments – autel, croix, tabernacle, baptistère – furent sculptés, selon la proposition de J. Prioleau, par Irène Zack et Philippe Kaepelin<sup>704</sup> (fig. 178 et 179).



*Fig. 176 : Autel du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Léon et Irène Zack (autel), Philippe Kaepelin (croix et orfèvrerie) sculpteurs, 1968.*

705

<sup>703</sup> (Photo de l'auteur ).

<sup>704</sup> Abbé J. Hervé, précisions apportées dans un courrier transmis à l'auteur, daté du 14 mai 2000.

<sup>705</sup> (Photo Jean Hervé, archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil ).



*Fig. 177 : Baptistère du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Léon et Irène Zack sculpteurs 1968.*

706



*Fig. 178 : Vue du chœur du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques*

<sup>706</sup>  
(Photo Jean Hervé, archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil ).

*Prioleau architecte, 1968.*

707



*Fig. 179 : Vue du chœur du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Jacques Prioleau architecte, 1968.*

708

L'autel est disposé au centre d'un carré légèrement exhaussé par rapport à la nef. Le chœur est fermé sur trois côtés par des murs et peut être isolé du reste de la salle par un grand rideau de velours bleu foncé (fig. 180). Ce dispositif permet soit d'isoler une chapelle de semaine de 40 places - dont les sièges sont situés derrière l'autel - soit de masquer l'autel et le mobilier liturgique lorsque la nef sert de salle de conférences.

<sup>707</sup> (Photo de l'auteur ).

<sup>708</sup> (Photo de l'auteur ).



*Fig. 180 : Détail du dispositif d'accrochage et de rangement du rideau du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil.*

709

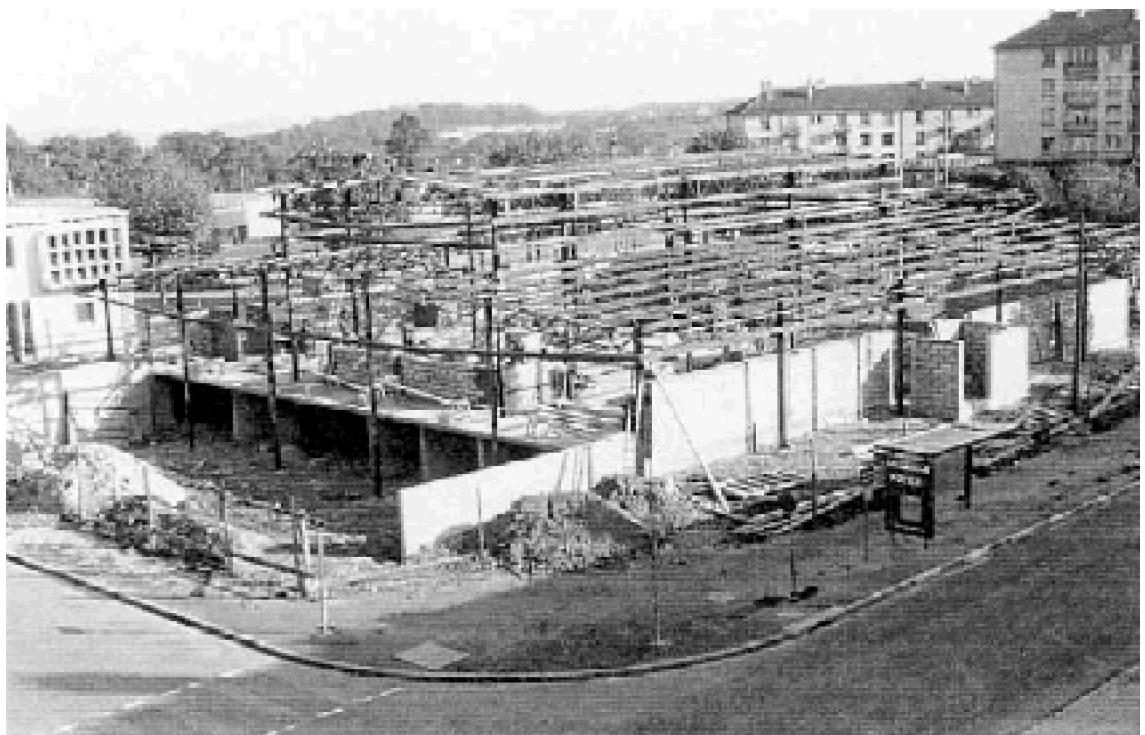
Le permis de construire fut accordé en 1966 et les travaux débutèrent en mai 1967 (fig. 181). Ils se poursuivirent jusqu'en juin 1968 (fig. 182, 183 et 184). En décembre 1968 le centre paroissial Saint-Joseph était achevé (fig. 185 et 186).

<sup>709</sup> Jacques Prioleau architecte, 1968. (Photo de l'auteur ).



*Fig. 181 : Vue du début chantier du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil.  
Fondations et salles en sous-sol, septembre 1967. Jacques Prioleau architecte.*

710



*Fig. 182 : Vue du chantier du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Montage de*

<sup>710</sup> (Photo archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil).

*la charpente métallique, octobre 1967. Jacques Prioleau architecte.*

711



*Fig. 183 : Vue du début chantier du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil.  
Réalisation de la couverture, octobre 1967. Jacques Prioleau architecte.*

712



<sup>711</sup> (Photo archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil).

<sup>712</sup> (Photo archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil).

*Fig. 184 : Vue du chantier du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Gros oeuvre achevé, mai 1968. Jacques Prioleau architecte.*

713



*Fig. 185 : Vue du porche d'entrée du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Etat actuel. Jacques Prioleau architecte, 1968.*

714

<sup>713</sup> (Photo archives de la paroisse Saint-Joseph-Ouvrier à Creil).

<sup>714</sup> (Photo de l'auteur).



*Fig. 186 : Le Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil. Etat actuel. Jacques Prioleau architecte, 1968.*

715

L'intérieur de l'édifice où la distinction entre le chœur et la nef a été clairement exprimée, présente un aspect plutôt conventionnel mais dont le dépouillement fut très apprécié. Cet aménagement, souligne l'abbé J. Hervé « **nous a assuré un lieu de toute beauté pour les célébrations, Dominicales et autres** »<sup>716</sup>.

« *Proche de l'église-maison comme Pierre Pinsard (...), Jacques Prioleau renoue en même temps avec l'art religieux le plus authentique : ses aménagements liturgiques en reçoivent une 'qualité de présence' d'un grand raffinement* » affirme Frédéric Debuyst à propos de Saint-Joseph Ouvrier<sup>717</sup>.

<sup>715</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>716</sup> Ibid.

<sup>717</sup> Frédéric Debuyst, L'Art chrétien contemporain de 1962 à nos jours, p. 43.



## **Chapitre III : L'église nomade, polyvalente, antithèse de l'église monumentale**

### **A - Urbanisme dynamique, cités mobiles, villes sur pilotis : doctrines architecturales des années 50-70 et aspiration à la mobilité, à l'élévation, à l'apesanteur**

#### **1).Du X<sup>ème</sup> CIAM (1956) au Groupe d'Etudes d'Architecture Mobile (1957).**

---

En août 1956 se réunit à Dubrovnik le X<sup>ème</sup> Congrès International d'Architecture Moderne. A cette occasion les notions de mobilité et de croissance furent abordées pour la première fois dans une assemblée internationale d'architectes. Yona Friedman présenta un projet de structures spatiales en trièdres l'architecte français Charles Péré-Lahaille son projet de Cité Mobile, sujet de diplôme étudié en collaboration avec trois

jeunes architectes français : Rault, Marcot et Guy Rottier.

A Dubrovnik, Yona Friedman confia à Gunther Kühne, rédacteur de la revue allemande Bauwelt, un premier article concernant sa théorie de la mobilité. Y. Friedman se préoccupa alors de constituer un groupe de recherche axé sur la mobilité et la spatialité et il envoya la première version de sa thèse intitulée L'Architecture Mobile à Buckminster Fuller, Le Corbusier, J. Prouvé, André Sive et Jacob Bakéma. Y. Friedman proposa à Bakéma de réorganiser les CIAM sur la base de sa thèse sur la mobilité. Mais lors du dernier CIAM qui se tint à Bagnols-sur-Cèze, le Team X, formé par Candilis et Bakéma s'opposa à ses théories.

Cependant Buckminster Fuller et Le Corbusier<sup>718</sup> lui envoyèrent des lettres l'incitant à persévérer dans ses recherches. « C'est Le Corbusier qui, en 1957, m'a probablement donné l'encouragement décisif », précise Yona Friedman, « **quand j'ai proposé mon concept d'architecture mobile, je n'ai pas eu beaucoup d'encouragements du côté de la profession ; en revanche Le Corbusier, avec lequel j'ai eu une longue conversation de plusieurs heures, me disait tout le temps : " Vous devez le faire et faites le ! ". Evidemment ça a été très important pour moi »<sup>719</sup>.**

Y. Friedman s'installa à Paris en octobre 1957 et fonda quelques semaines après le Groupe d'Etude d'Architecture Mobile (GEAM). Ce groupe se composait alors de Jean Pecquet, Jerzy Soltan, Roger Aujame, Georges Emmerich et Jan Trapman. Le GEAM se réunit une première fois à Amsterdam où il fut rejoint par Frei Otto. Par la suite, ce groupe s'élargit et accueillit les Allemands Schultze-Fielitz, Günther Günschel, Makowski et Werner Ruhnau (qui collabora au projet d'Architecture de l'Air d'Yves Klein), le Japonais Otaka, le Suédois Frieberger, le Luxembourgeois Camille Frieden et le Français Paul Maymont.

« **L'idée de la mobilité et de l'urbanisme spatial défendue par le GEAM est certainement l'une des grandes idées-forces de ces dernières années** », affirme M. Ragon en 1966 « rares auront été les architectes 'en place', à part en France André Sive et Paul Herbé, à comprendre les projets de leurs jeunes confrères »<sup>720</sup>. L'idée de la mobilité et de l'urbanisme spatial dont Y. Friedman a fait une idée-force, un courant, une doctrine, poursuit M. Ragon « **a été tant commentée ces dernières années que, on l'a vu , elle est devenue tête de chapitre dans les conclusions pour le Vème Plan français** »<sup>721</sup>.

<sup>718</sup> « J'ai rencontré pour la première fois Le Corbusier en 1949 », se souvient Y. Friedman, « au cours de l'entretien il s'est plaint qu'à Pessac les habitants déformaient les bâtiments. Il avait raison du point de vue de l'artiste mais pas du tout du point de vue de quelqu'un qui fait des plans pour d'autres. Moi, je suis toujours pour l'autoplanification : je pense que c'est l'objet architectural qui coopère avec l'usager ». Yona Friedman, propos recueillis à l'occasion d'un entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

<sup>719</sup> Yona Friedman, propos recueillis lors d'un entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

<sup>720</sup> Michel Ragon, Les cités de l'avenir, Paris, 1966, p. 162.

<sup>721</sup> Ibid., p. 164.

## 2) Urbanisme dynamique, cités mobiles, villes sur pilotis : une mise à distance de la ville historique et sédimentaire.

En 1963, Michel Ragon publie, sous le titre Où vivrons-nous demain ? un recueil de théories et de projets d'architecture et d'urbanisme dont le caractère souvent utopique est révélateur d'une période où les développements de la science semblent annoncer une ère nouvelle radieuse portée par un perpétuel progrès. Ce livre sera suivi durant les années soixante de trois autres ayant des propos similaires : Les visionnaires de l'architecture en 1965, Les cités de l'avenir en 1966, La cité de l'an 2000 en 1968. La plupart des projets mentionnés dans ces ouvrages ont en commun de considérer le sol naturel et la ville historique, sédimentaire, comme des éléments avec lesquels il semble urgent que la ville contemporaine prenne ses distances en se surhaussant, en se déployant dans les trois dimensions de l'espace et en intégrant une nouvelle dimension, celle de la mobilité, c'est à dire la combinatoire de l'espace et du temps.

C'est également le sentiment de l'ingénieur Robert Le Ricolais<sup>722</sup> qui écrit, au début des années soixante, : « *Une époque passionnante s'ouvre pour l'Architecte s'il veut garder son prestige et ses priviléges de bâtsisseur d'une nouvelle société. Davantage que par les possibilités accrues des matériaux et des techniques, l'architecte de demain devra se familiariser avec des doctrines souvent abstraites, comme celles de l'espace et du mouvement* »<sup>723</sup>.

Les propres recherches de R. Le Ricolais visaient à augmenter la portée des structures vers l'infini afin qu'en parallèle leur poids tende vers le néant. Pour ce concepteur de structures semblables à des toiles d'araignées, l'avenir conduisait à la mobilité et à la dématérialisation de l'architecture<sup>724</sup>. « *En contraste avec l'architecture de jadis* », annonce-t-il de manière prophétique, « *celle de demain devra composer avec tout ce qui marche, roule, flotte ou vole, en un mot avec tout le dynamisme de la vie future* »<sup>725</sup>.

André Le Donné lorsqu'il s'interrogea, à la même époque, sur l'avenir de l'architecture, formula une réponse très proche du propos de R. Le Ricolais, ce qui peut surprendre de cet ancien disciple d'Auguste Perret. Dans un texte intitulé de manière explicite « *Vers une architecture dynamique* »<sup>726</sup>, il opte pour une rupture radicale avec les fondements de l'architecture traditionnelle statique en situant désormais l'architecture du côté du mouvement, de l'expression de la dynamique des forces. « *Quel langage*

<sup>722</sup> Le Ricolais (1894-1977). 'Père des structures spatiales' étudie et travaille en France de 1912 à 1951. Il enseigne aux Etats-Unis de 1954 à 1975.

<sup>723</sup> R. Le Ricolais, Le Ricolais Espace Mouvement et Structures, catalogue de l'exposition tenue au Musée des Beaux-Arts de Nantes en juillet-septembre 1968, p. 20.

<sup>724</sup> Louis Kahn fait observer que ses ponts tubulaires sont « comme des écharpes transparentes, quasi immatérielles », ibid., p. 11.

<sup>725</sup> Ibid., p. 20.

*architectural peut parler une société placée sous le signe du mouvement, dont les aviateurs et les astronautes sillonnent l'espace, révélant les lignes de force qui y règnent et les directions qu'y imposent leurs lois, cet espace dont elle appréhende mieux maintenant toute la structure invisible ? », interroge-t-il, « Tributaire du poids des matériaux, l'architecture du passé les assembla d'abord par empilage, exprimant, par un statisme absolu, la loi de la pesanteur ; puis l'on pressentit la notion de force et l'on s'ingénia, par la disposition des matériaux, à créer des structures qui en dirigèrent le poids »<sup>727</sup>.*

Afin d'exprimer, dans l'œuvre bâtie, le jeu des tensions qui composent dans l'espace un maillage de forces de traction, de compression et de flexion, A. Le Donné proposa de recourir au système de couverture des tentes afin de diminuer, autant qu'il est possible, la pesanteur du matériau employé pour la couverture. « *Et sans doute serait-il bénéfique à l'homme d'aujourd'hui* », conclut-il, « *d'édifier dans la cité quelques exemples de cette 'architecture de mouvement', porteuse de rêve et d'évasion comme la voile du navire et l'aile du moulin* »<sup>728</sup>. Dans cette perspective, A. Le Donné concevra différents projets - arènes de la danse et églises-tentes – au sein desquels les voiles tendus occupent une place essentielle.

Nicolas Schöffer conçut le projet d'une « *architecture spatio-dynamique* »<sup>729</sup> décollée du sol et suspendue à de hauts pitons de dix à vingt mètres de hauteur (fig. 187). « *Je vois ces cités résidentielles* », écrit N. Schöffer, « *relativement près du sol, mais néanmoins décollées à une certaine hauteur, entre dix et trente mètres, placées sur de hauts pylônes. En effet, l'effet de décollement est toujours stimulant, aussi bien dans le sens de l'effort, et dans ce cas poussé verticalement très haut, que dans le sens de la détente, pas très haut, et distendu au dessus du paysage* »<sup>730</sup>. La cité cybernétique de N. Schöffer était basée sur le présupposé que les rythmes des collectivités sont similaires aux rythmes biologiques vitaux des humains et qu'il est nécessaire de synchroniser ces deux rythmes pour parvenir à un fonctionnement harmonieux de l'homme dans la ville. « *Tant que les groupes humains ne respireront pas à l'aise dans leur cadre urbain, tant que les organes de leurs rythmes collectifs ne seront pas perfectionnés nous aurons des malaises sociaux, des conflits de toutes sortes* », affirme encore N. Schöffer<sup>731</sup>. L'organisation spatiale de la ville cybernétique, à l'image du fonctionnement biologique de l'homme, prévoyait « *des villes*

<sup>726</sup> A. Le Donné, « Vers une architecture dynamique », Architecture et danse à travers l'œuvre de l'architecte André Le Donné, catalogue de l'exposition tenue à Nantes en janvier et février 1985, p. 75.

<sup>727</sup> Ibid.

<sup>728</sup> Ibid., p. 76.

<sup>729</sup> Ibid., p. 125.

<sup>730</sup> Nicolas Schöffer, « La ville cybernétique », cité par M. Ragon, Les visionnaires de l'architecture, 1965, p. 21.

<sup>731</sup> Ibid.

*de loisirs intellectuels qui seront réservés aux écoles, universités, conférences, colloque, services religieux, possibilités de retraites et de méditations »<sup>732</sup>.*

Fig. 187 : N. Schöffer, « Urbanisme cybernétique, ville résidence-dortoir ».

FIG187

(N. Schöffer, La ville cybernétique, 1969, p. 121).

L'architecte Edouard Albert fut également très intéressé par l'hypothèse d'un urbanisme spatial. En 1959, il exposa ses réflexions à l'occasion d'une conférence pour « Une Architecture Spatiale ». « **A l'ère spatiale doit vraisemblablement correspondre une architecture spatiale** », affirme-t-il alors<sup>733</sup>. Il imaginait des villes fondées sur la mise en oeuvre d'ossatures légères de grande hauteur à contreventements tridimensionnels au sein desquels les ménages assureraient la construction de leurs cellules personnelles (fig. 188). Pour E. Albert, l'architecture spatiale constituait le catalyseur d'une harmonie géométrique retrouvée entre l'expression architectonique et la nature car elle devait permettre d'y incorporer « **le silence et la transparence du ciel** »<sup>734</sup>. Cette démarche se voulait en rupture totale, sans liens physiques ou symboliques, avec les monuments des grandes civilisations « **qu'il s'agisse de celle de Pékin ou celle de Versailles** »<sup>735</sup>. « Il ne peut être question d'aménager de façon quelconque ces tracés 'à plat' ou même de s'en inspirer », affirmait encore E. Albert qui concluait : « **Dès maintenant la ville sur tracé tridimensionnel est la seule qui ne soit pas folle** »<sup>736</sup>. Les recherches d'E. Albert sont parmi les rares dont leur auteur a tenté un début de traduction concrète comme en témoignent l'immeuble de la rue Croulebarbe à Paris (fig. 189) ou la chapelle du quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes<sup>737</sup>.

<sup>732</sup> Michel Ragon, Où vivrons-nous demain ?, Paris, 1963, p. 30.

<sup>733</sup> Ibid. p. 122.

<sup>734</sup> Ibid. p. 123.

<sup>735</sup> Ibid.

<sup>736</sup> Ibid.

<sup>737</sup> Voir plus loin chapitre C : Architecture religieuse immatérielle : une architecture purement spirituelle, transparente, à l'abri de toute destruction ?

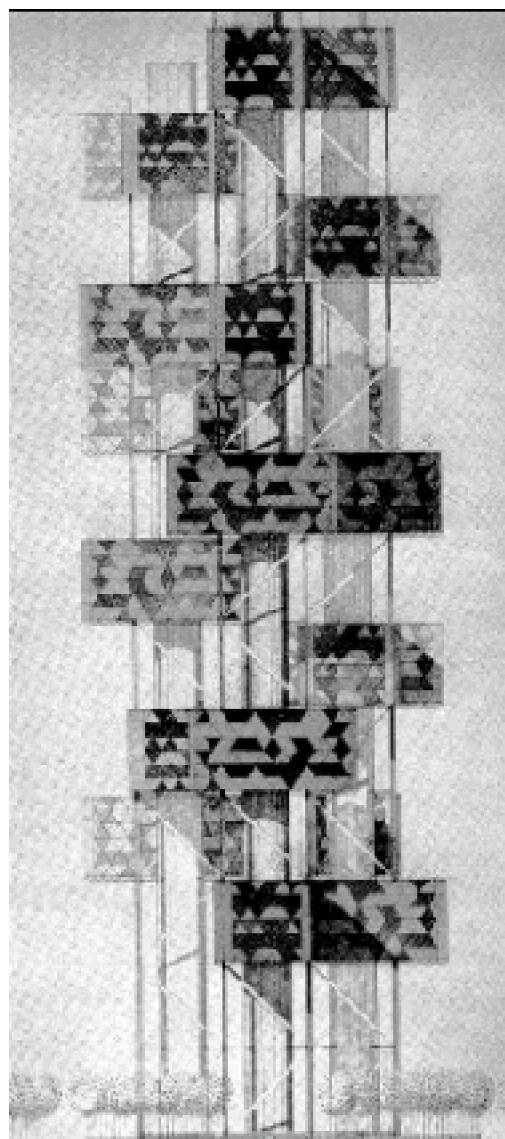


Fig. 188 : E. Albert, « Architecture tridimensionnelle à Paris ».

738

<sup>738</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 115, 1964, p. 108)

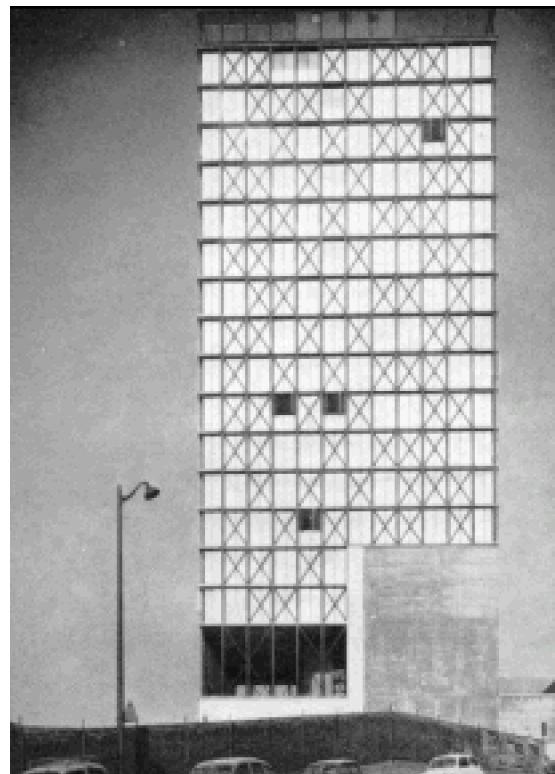


Fig. 189 : E. Albert, Immeuble d'habitation rue Croulebarbe à Paris.

739

L'architecte Yona Friedman déclina du milieu des années cinquante à la fin des années soixante sa thèse de l'architecture mobile au travers d'un ensemble important de textes. Son ambition était de jeter les bases d'un urbanisme et d'une architecture dont la conception et le développement s'opéreraient de manière synchrone avec les transformations sociales. Cette démarche se fondait sur l'idée que l'accroissement de la population humaine atteignait un rythme qui empêcherait désormais de coordonner ces transformations les unes en fonction des autres. Pour répondre à ce dépassement supposé des capacités humaines à organiser ou à prévoir le développement harmonieux des villes, Friedman proposa de recourir à un système d'autorégulation confié à des ordinateurs, à un urbanisme fondé sur la convertibilité des surfaces et à une architecture « mobile » composée d'une grille tridimensionnelle surélevée perchée sur des piliers à plusieurs dizaines de mètres au dessus du sol et des bâtiments des villes existantes. C'est ce que montre son projet de « Paris spatial » (fig. 190 et 191).

<sup>739</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 99, 1961-62, p. 48)

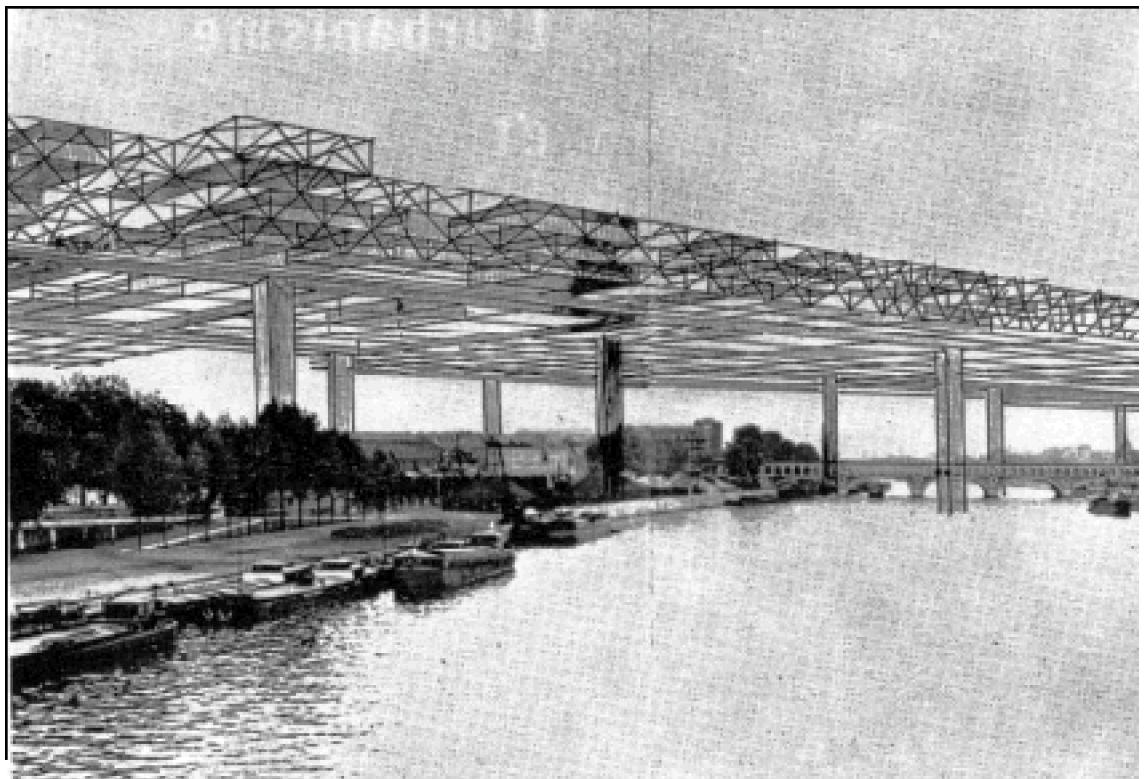
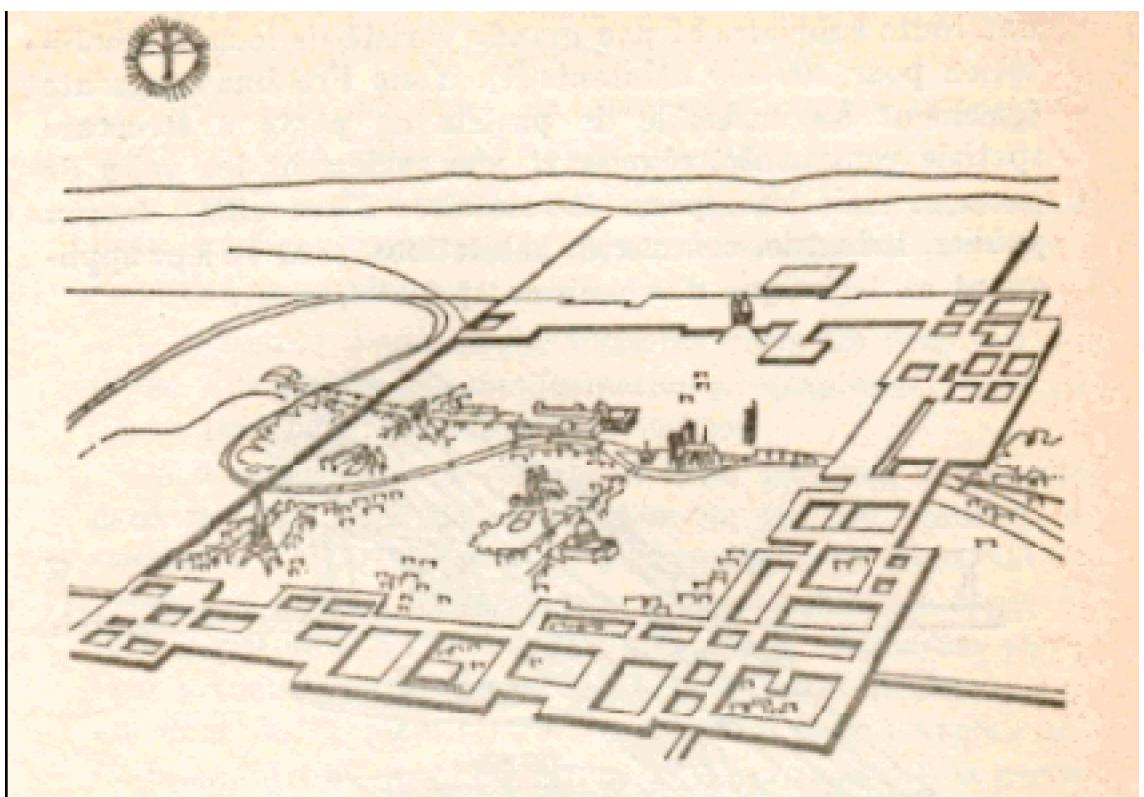


Fig. 190 : Y. Friedman, « Paris spatial ».

740



<sup>740</sup> (M. Ragon, Où vivrons-nous demain ?, 1963, p. 112).

*Fig. 191 : Y. Friedman, « Paris spatial ».*

741

« *Quand j'étais à Haïfa en Israël durant les années 54 – 55* », précise Y. Friedman, « *on réalisait une énorme conduite d'eau d'irrigation et il y avait beaucoup d'éléments de tuyaux de 2 m 50 de diamètre, en béton armé ; il y avait eu beaucoup de "malfaçons" inutilisables comme conduite d'eau. J'ai pensé que ces éléments pouvaient être utilisés immédiatement comme "abris" directement posés sur le sol. Un des points sur lesquels j'ai toujours insisté dans l'architecture mobile c'est de se débarrasser des fondations car c'est l'élément le plus limitant à la fois pour l'architecture et pour l'urbanisme. On ne peut modifier la trame d'un quartier s'il y a des fondations. C'est une idée dont l'origine provient des pilotis de Le Corbusier qui réduisent les points d'impact. Puisque c'est au sol que les dégâts sont les plus grands, je proposais soit pas de fondations du tout (avec des "blocs radiers" déposés directement sur le sol comme des containers flottent sur l'eau ou soit un système de construction "à l'enjambée" comme je l'ai appelé où les pilotis, très espacés, réduisent les points d'impact au minimum* »<sup>742</sup>.

Yona Friedman distingue dans ses thèses deux besoins biologiques immuables : le besoin de s'abriter et le besoin de se promener. Cette vision d'une cité où l'horloge de l'ordinateur aurait permis un développement urbain sans histoire, au sens fort du terme, et empêcher toute tension, tout dérèglement, incluait la présence de lieux de culte. Mais Friedman considère que les églises sont à classer dans la catégorie des "abris publics" où les individus s'assemblent alors que dans les musées il se promènent. Selon sa théorie, ces églises "abris publics" devaient pouvoir être déplacées comme le reste de la ville afin de s'adapter aux transformations sociales<sup>743</sup>. « *Dans mon projet de Paris spatial les églises devaient être mobiles* », précise Y. Friedman, « *cette mobilité devait exister pour répondre à tout usage imprévisible. La structure a été pensée afin que ne soient pas limités les usages possibles. Donc, par exemple, l'église pouvait être disposée sur le sol, sous l'infrastructure mais aussi dans l'infrastructure* »<sup>744</sup>.

C'est dans cet esprit qu'il dessina, au milieu des années 60, son projet de sanctuaire oecuménique<sup>745</sup>.

Michel Ragon fait observer que les architectes « visionnaires » prévoient les conditions d'un syncrétisme des religions, tout au moins sous l'angle architectural. Il estime que les chapelles de l'aéroport d'Orly, ouvertes à tous les cultes, constituent une première concrétisation de cet idéal<sup>746</sup>. De fait, les projets que l'on trouve mentionnés

<sup>741</sup> (M. Ragon, Où vivrons-nous demain ?, 1963, p. 129).

<sup>742</sup> Yona Friedman, propos recueillis lors d'un entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

<sup>743</sup> Yona Friedman, L'Architecture mobile, 1970, pp. 59 et 62.

<sup>744</sup> Yona Friedman, propos recueillis lors d'un entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

<sup>745</sup> Voir chapitre 1 : la colline de la foi de Yona Friedman.

dans les ouvrages de M. Ragon, offrent différentes visions de villes globales, idéales et définitives. Ces villes ambitionnent d'être en harmonie avec leur environnement naturel et capables de répondre à l'ensemble des désirs et des pratiques des habitants.

Paul Maymont, s'il revendique toujours avec force la nécessité pour les architectes de réfléchir aux questions fondamentales qui se posent à l'humanité en matière d'environnement et d'urbanisme, refuse cependant le qualificatif de « visionnaire » qu'a employé Michel Ragon à son propos<sup>747</sup>. « Au contraire », affirme-t-il, « **je pense avoir été un architecte de mon temps et chaque fois que j'ai dessiné quelque chose je savais que j'étais capable de le construire dans l'instant. Il n'y a pas eu chez moi de "vision particulière", j'ai simplement essayé de résoudre des problèmes qui se posaient à l'époque et qui se posent toujours et dans les mêmes termes. Il est très déplaisant de constater que les architectes ne s'intéressent toujours pas aux problèmes essentiels de l'avenir de l'humanité. Les architectes sont devenus des dessinateurs de façades, des créateurs d'objets, parfois charmants mais généralement sans souci de l'environnement, du contexte, du rapport avec le bâti ancien. Ces architectes font des monuments à leur gloire. Les problèmes qui se posent à nous sont, au demeurant, simples. Nous sommes sur une planète toute petite, on le découvre, alors qu'on l'imaginait infinie d'espaces et de ressources. Buckminster Fuller a très bien résumé cette idée en disant que l'humanité habite sur un vaisseau spatial dont les réserves pour être nombreuses sont cependant limitées. Il ne faut donc pas gaspiller ces réserves sinon on mettra en danger la survie de l'humanité. Il y a une sentence chinoise qui dit : "Nous ne sommes pas les héritiers de la terre de nos ancêtres, nous sommes les locataires de la terre de nos enfants". Les architectes devraient avoir cela constamment à l'esprit. Le problème majeur est de conserver la planète en l'état. Le souci des architectes devrait être de s'occuper en priorité du problème d'aménagement de la planète : faire l'inventaire des ressources, participer à toutes les réunions des décideurs en cette matière, oeuvrer à l'élaboration de politiques sérieuses en matière de défense des forêts, de suppression des pollutions. Pour moi, c'est ça l'architecture. Elle commence là. Car si on ne s'occupe pas de ces questions, il n'y aura plus d'architecture, car plus personne pour y penser** »<sup>748</sup>.

L'importance que prirent dans l'actualité des années cinquante-soixante les différents épisodes de la conquête de l'espace, trouve un écho dans les projets que publie M. Ragon. L'espace permet de fonder des recherches dans un ailleurs qui soit en totale rupture avec les bases historiques de l'architecture : quasi-absence de pesanteur, légèreté des matériaux, mobilité. L'élaboration de projets de cités extraterrestres offrait donc la possibilité de faire abstraction de toute référence à l'architecture traditionnelle.

<sup>746</sup> Voir Chapitre II : « Des églises à proximité des axes de communication ».

<sup>747</sup> Michel Ragon, Les visionnaires de l'architecture, 1965. Dans la préface de cet ouvrage M. Ragon raconte sa première entrevue avec P. Maymont : « Un jour un jeune architecte inconnu vint me montrer à Arts son dossier. (...) Ce jeune architecte qui me montrait des dessins et des plans où la beauté plastique soutenait une réelle imagination visionnaire (...) s'appelait Paul Maymont ».

<sup>748</sup> Paul Maymont, propos recueillis lors d'un entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

Paul Maymont élabora ainsi les caractéristiques d'un habitat lunaire futur (fig. 192). Evoquant ces recherches, l'ingénieur René Sarger écrivait alors : « *Demain les cosmonautes vont avoir besoin d'habitat, puis de cités. Il est sans doute impensable que les "immeubles" humains soient des copies du Parthénon, mais il est tout aussi insensé que ces cités soient inspirées de l'Unité d'Habitation de Le Corbusier* »<sup>749</sup>.

« *Je n'ai jamais travaillé avec René Sarger* », précise Paul Maymont, « *en revanche sur ce type de projet j'ai collaboré avec l'ingénieur David Jawerth, à Stockholm, qui avait réalisé les calculs. J'ai élaboré ce projet de ville astrale avant que l'on aille sur la lune. J'avais essayé d'imaginer les contraintes engendrées par un sol très pulvérulent. Mais, actuellement, on concevrait cela autrement, on chercherait au contraire à s'enterrer. Du fait de l'allégement des matériaux le poids de ce type de construction devenait infime et il fallait donc prévoir un ancrage travaillant en traction. Le projet d'habitat lunaire a été conçu dans le cadre d'un brevet que j'ai d'ailleurs pris seul. C'est ce principe que j'ai appliqué dans la conception de mes cellules juxtaposables et superposables* »<sup>750</sup>.

Penser une architecture lunaire permettait d'imaginer des constructions pour lesquelles les contraintes découlant de la gravité étaient quasiment nulles. « *La densité lunaire étant de 1/6 de celle de la terre, le poids compte moins* », souligne Paul Maymont, « *il n'est donc pas question de pouvoir construire par éléments tenant par frottement. Je pense à un système de mâts et de câbles permettant une construction auto-stable* »<sup>751</sup>.

Comme il le concède alors, les réflexions que conduit P. Maymont autour de constructions composées de matériaux ultra-légers et résistants à la chaleur ont pour ambition de « *faire progresser l'habitat terrestre* »<sup>752</sup>. Dans l'un de ses projets il ambitionnait d'édifier un grand axe de circulation aérienne dans la partie est de Paris en jalonnant cette voie de quartiers d'habitat de 10 à 30 000 habitants chacun. Chacun de ses quartiers aurait été édifié autour d'un mat central de vingt mètres de diamètre et de 150 mètres de haut supportant, attachés à des câbles, les logements, les équipements et l'ensemble des infrastructures d'accès. « *La conquête de l'espace urbain ne se fera pas avec les méthodes d'hier et en se contentant d'espacer des constructions conçues pour un monde aujourd'hui dépassé. Les cités de Paul Maymont sont une conquête de volume et non d'espace du sol* », conclut Marc Gaillard dans L'Architecture d'Aujourd'hui<sup>753</sup> (fig. 193).

« *Il y aurait beaucoup à analyser sur ce décollage de l'architecture* », fait

<sup>749</sup> Michel Ragon, Où vivrons-nous demain ?, Paris, 1963, p. 137.

<sup>750</sup> Paul Maymont, propos recueillis lors d'un entretien accordé à l'auteur le 12 juin 1997 à Paris.

<sup>751</sup> Michel Ragon, Où vivrons-nous demain ?, Paris, 1963, p. 138.

<sup>752</sup> Ibid.

<sup>753</sup> Marc Gaillard, L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 115, 1964, p. 30.

remarquer Paul Virilio, « *C'était bien au-delà des pilotis. Il y a eu une sorte de délire du décollage du sol ou de l'enterrement, de l'architecture spatiale et de l'architecture souterraine. Ce qui en reste c'est la transparence et l'immatérialité* »<sup>754</sup>.

Ces projets de mégalopoles décollées du sol et en mouvement peut s'expliquer en partie par la crainte de leurs concepteurs de ne pas être préparés aux problèmes posés par le développement urbain et social à venir, développement que l'on imaginait se poursuivre selon une progression de type géométrique sans commune mesure et, littéralement, sans attaches avec celui du passé. Certains architectes demanderont donc que l'on dote la profession de moyens et de méthodes de recherche similaires à ceux dont disposaient les industries automobile et aéronautique.

Dans l'éditorial du numéro spécial que *L'Architecture d'Aujourd'hui* consacra en 1964 à la recherche architecturale, Marc Gaillard reproche ainsi aux responsables de l'Etat de ne pas encourager, ni favoriser, la recherche et la création dans le domaine de l'architecture. « *Alors que la recherche scientifique bénéficie de larges facilités* », écrit Marc Gaillard, « *rien n'a jamais été tenté dans ce domaine pourtant primordial : l'étude du cadre de vie des hommes. Tout se passe comme si, du premier coup, architectes et urbanistes devaient parvenir à la solution la meilleure. L'expérimentation n'est pas admise* ». Il cite en exemple Y. Friedman et P. Maymont qui consacraient alors la quasi totalité de leur temps à la recherche : « *Yona Friedman passe, à l'étude de ses systèmes urbanistiques, tout le temps que lui laisse le montage de ses films courts métrages. Paul Maymont lui, ne construit presque pas et épouse ses moyens financiers à perfectionner ses théories de l'occupation de l'espace, les constructions flottantes, suspendues, etc. en même temps qu'il élabore sans cesse de nouveaux projets* »<sup>755</sup>.

Cependant, malgré les encouragements prodigués par quelques grands architectes et le prosélytisme déployé par Michel Ragon (qui cherchera à introduire une distinction entre visionnaires, c'est-à-dire l'avant-garde de l'architecture, et utopistes), ces projets resteront pour la plupart des architectures de papier, la notion d'avant-garde elle-même se trouvant remise en question au cours des années soixante-dix.

## B - Des formes architecturales évocatrices de la tente : une alternative à l'image du clocher dominant la cité

En 1968, Georges Mercier présenta dans son ouvrage sur l'architecture religieuse contemporaine en France, une typologie des édifices de culte édifiés depuis la seconde

<sup>754</sup> Extrait d'un entretien accordé à l'auteur par Paul Virilio le 18 septembre 1997 à Paris

<sup>755</sup> Marc Gaillard, « Où en est la recherche architecturale en France ? », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n° 115, 1964, p. 3.

guerre mondiale<sup>756</sup>.

Ce livre qui se présente comme un catalogue raisonné de réalisations modèles, ambitionnait de montrer qu'un rajeunissement du langage architectural était en cours et accompagnait le renouveau liturgique issu de Vatican II. Dans son propos, Georges Mercier, citant le Père Chenu, reprend également la thèse de la nécessaire évolution de l'Eglise catholique qui, de religion installée conformiste, doit redevenir missionnaire puisque « **c'est sa nature première d'être en mission dans le monde, hors de chez elle et de ses sécurités** »<sup>757</sup>.

Il se produit à ce niveau un glissement métaphorique entre la notion de mission, qui convoque l'idée de déplacement, de voyage, et celle d'une architecture religieuse contemporaine mobile. Pour étayer son propos Georges Mercier cite l'historien René Huyghe lorsqu'il affirme que « **dans l'histoire de l'art deux conceptions se sont développées parallèlement : celle des formes statiques et celle des formes dynamiques** », or, poursuit ce dernier, « **le développement de notre civilisation semble appeler des formes adaptées à la mobilité qui la caractérise** »<sup>758</sup>.

Si l'apparition du béton, de l'acier et des matières plastiques a favorisé la réalisation de formes complexes – courbes ou obliques - utilisées pour évoquer la forme de la tente, celles-ci ne rendent pas pour autant mobiles les édifices réalisés avec ces matériaux. « **La forme de la tente, abri primitif de l'homme, a, dans tous les pays, séduit les architectes bâtisseurs d'églises qui se sont appliqués à renouveler son symbole en utilisant les structures et les revêtements offerts par la technique moderne** »<sup>759</sup>, observe G. Mercier qui souligne plus loin que l'aspect statique des édifices qu'il mentionne ne constitue qu'une apparence. En effet, affirme-t-il de manière extraordinairement paradoxale, « l'immobilité apparente » des édifices dont les profils épousent des courbes de fonction dictées par le jeu des résistances et des tensions, n'est obtenu que par la neutralisation réciproque des forces contradictoires<sup>760</sup>.

D'ailleurs, lorsque G. Mercier indique que les techniques contemporaines conduisent les architectes et les constructeurs vers une recherche technique et plastique passionnante qui bouleverse les fondements mêmes de l'architecture traditionnelle, son propos est à comprendre dans son sens littéral. En effet, puisque ces techniques

<sup>756</sup> Georges Mercier, Architecture religieuse contemporaine en France, 1968.

<sup>757</sup> Ibid. p. 216.

<sup>758</sup> Ibid. p. 217.

<sup>759</sup> Ibid., p. 110.

<sup>760</sup> Ibid. p. 217. « Dès que l'énergie est admise et fait son intrusion dans l'art », précise René Huyghe, « tout change ; lorsqu'une civilisation a été mise en présence de la mobilité, elle s'est créée des formes onduleuses, souples, exprimant une croissance ou une décroissance ». C'est ainsi « qu'aux droites et angles sont préférées les hyperboles et les paraboles ; aux surfaces planes se substituent les surfaces gauches, où les éléments de la charpente eux-mêmes engendrent des infléchissements de courbes ». R. Huyghe, Psychologie de l'art moderne, La Table ronde n° 160, 1961, p. 134.

conduisent à réduire le poids des constructions relativement aux surfaces couvertes, le rôle des fondations tend à s'inverser. L'ingénieur René Sarger, qu'il cite, affirme d'ailleurs qu'il s'agit là d'une « *révolution importante, car le poids propre des bâtiments est devenu inférieur aux pressions ou succions maxima, exercées par le vent. Il s'ensuit que les fondations changent totalement de fonction. Elles ne sont plus des fondations portantes, mais des fondations de traction. Désormais* », conclut René Sarger, « *nous attachons nos édifices au sol au lieu de les poser* »<sup>761</sup>.

Le cardinal Jacques Lercaro, dans un message aux artistes réunis en symposium à Cologne en février 1968, soulignait que l'accélération progressive de l'histoire à laquelle il lui apparaissait que l'on assistait, s'accompagnait de la « **mobilité structurale socio-démographique de la communauté humaine** »<sup>762</sup>. Il affirmait que, la société étant désormais mobile, il convenait désormais de donner à l'église des caractéristiques de mobilité et de polyvalence. Son message se concluait par ses mots : « **L'Eglise du Seigneur peut donc être vraiment une tente mobile que l'Esprit pose où il veut et dont les formes doivent être continuellement réinventées par les hommes attentifs à l'Esprit** »<sup>763</sup>.

En fait, les architectes qui se sont inspirés de l'idée de la tente s'en sont, en général, tenus à la seule évocation symbolique. C'est ce que cherchaient à traduire les solutions variées, plus ou moins heureuses, de couverture de nombreuses églises de cette période. L'évocation de l'image de la tente permit au moins de rompre avec le vocabulaire des toits à versants traditionnels et de recourir au répertoire des structures tendues ou à la gamme des paraboloïdes hyperboliques alors en pleine vogue (fig. 194). Ces formes tendues - tout en courbes ou en pointes – offraient au moins l'avantage de contraster très clairement avec le perpendicularisme écrasant des « barres » et des « tours » environnantes et de faciliter l'identification du lieu de culte (fig. 195 et 196).

<sup>761</sup> Ibid. p. 217.

<sup>762</sup> « L'Eglise dans la cité de demain » in Espace sacré et architecture moderne, Cerf, Paris, 1971, p. 20

<sup>763</sup> Ibidem p. 26



Fig. 194 : Saint-Jean l'Evangéliste à Dôle, Anton Korady et André David-Cottet, architectes, 1963.

764

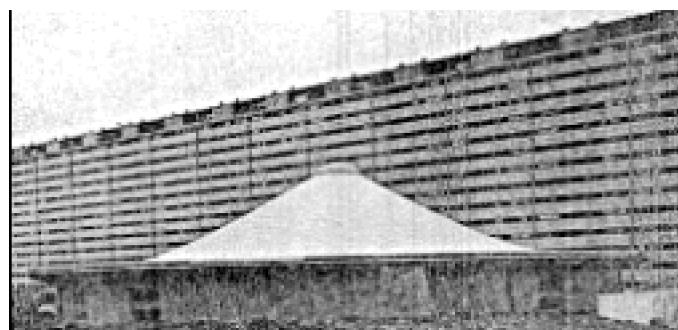


Fig. 195 : N.-D. Vierge des Pauvres à Nancy, D. Louis, arch., 1967.

765

<sup>764</sup> (Photo de l'auteur).

<sup>765</sup> (Capellades, Guide des églises nouvelles en France, 1969, p. 85).



Fig. 196 : Saint-Jean-Bosco à Mons-en-Baroeul, J. Willerval, arch., 1965.

766

D'autres recherches ont visé à donner à l'église-tente une traduction concrète qui ne se limite pas à la seule évocation symbolique et formelle de cette idée.

Les églises nomades de Jean Prouvé avaient cette ambition clairement affichée : un toit inspiré d'une tente. Mais chez Prouvé, la forme de la tente n'est pas celle des bédouins. Au contraire, il s'agit de celle, contemporaine et popularisée grâce à la vulgarisation des loisirs, de la canadienne. Surtout, J. Prouvé souhaitait que ces églises ne restent pas définitivement ancrées au même endroit mais soient déplacées<sup>767</sup>.

## 1) L'église-tente d'André Le Donné (1978)

André Le Donné conçut en 1978 le projet d'une « **tente pour l'Eglise de notre temps** ». Ce projet fut présenté lors du 27<sup>ème</sup> Salon d'Art Sacré qui se déroula à Paris en 1979 (fig. 197).

<sup>766</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 125, 1966, p. 46).

<sup>767</sup> Voir « Les églises nomades de Jean Prouvé », Chapitre II, p. 242.

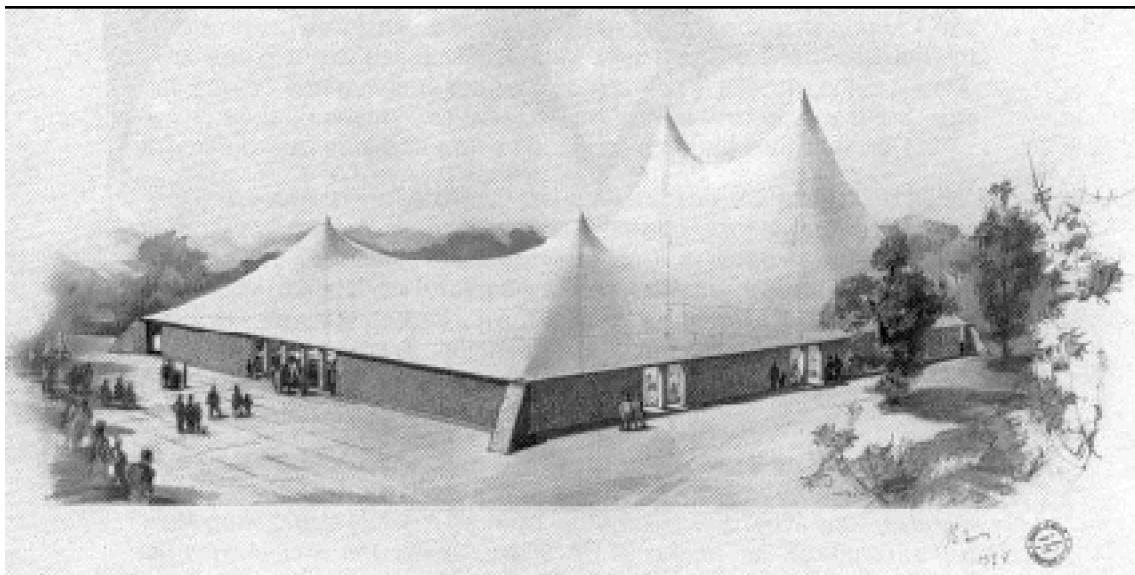


Fig. 197 : Projet d'église-tente André Le Donné – 1978.

768

L'église-tente n'était pas destinée à être implantée dans les quartiers mais en périphérie des villes, version moderne des abbayes cisterciennes. « Il conviendrait, sans doute », écrit l'architecte, « **que ce grand abri soit construit en pleine campagne, de préférence à l'orée d'une forêt, et qu'il s'entoure de petits bâtiments bas où vivrait une fraternité sacerdotale** »<sup>769</sup>. Ce projet fait directement écho aux préoccupations qu'avait exprimé l'abbé Michel Brion quelques années auparavant. Celui-ci souhaitait, en effet, que l'épiscopat français encourage la création de « maisons d'églises », entourées « d'immenses parkings » aux points névralgiques du réseau de routes reliant les villes. Pour l'abbé Brion, il ne s'agissait pas simplement d'églises modernes pour la messe dominicale destinées à accueillir ceux qui quittaient la ville le week-end mais de lieux de culte d'un genre nouveau dotés de moyens modernes d'animation de groupe et de foule. « **Les enfants pourront y être amenés par cars pour participer à des émissions et à des jeux destinés à les instruire de la religion** », écrit-il, « **on y célébrera entre autres activités, l'Eucharistie par groupes ou en foule suivant des modes nouveaux qu'il faudra entièrement réinventer en référence aux expressions et aux symboles modernes** »<sup>770</sup>.

Les similitudes entre le projet d'André Le Donné, les écrits et le propre projet d'église-tente de l'abbé Michel Brion, conçu et abandonné quelque dix années auparavant, ne relèvent peut-être pas de la simple coïncidence. En effet, les deux hommes se connaissaient et s'estimaient<sup>771</sup>.

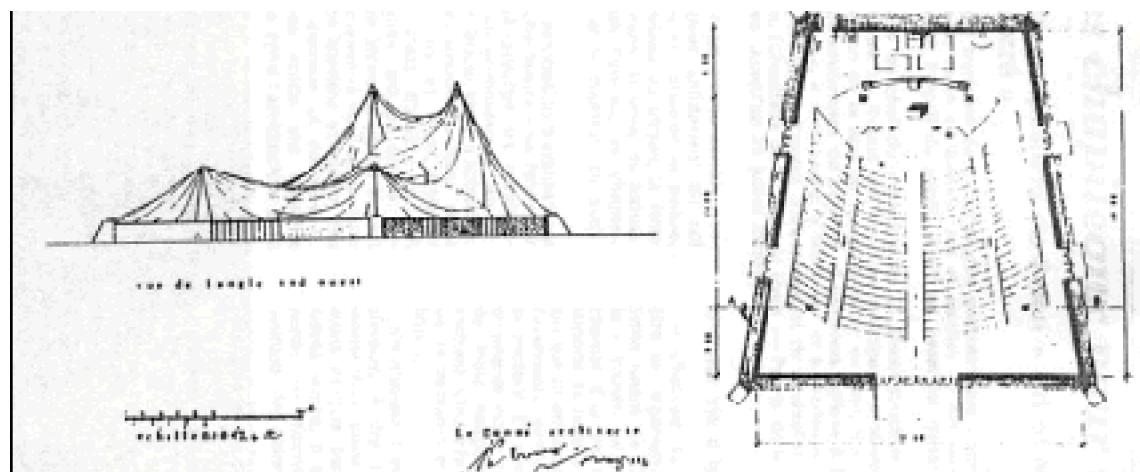
L'église-tente d'André Le Donné dont le plan est trapézoïdal, est clôturée par un mur

<sup>768</sup> (Catalogue de l'exposition André Le Donné, Nantes, 1985, p. 77)

<sup>769</sup> André Le Donné, « Tente pour l'église de notre temps », Les cahiers de l'architecte André Le Donné, n. d., p. 22.

<sup>770</sup> Michel Brion, La religion vécue des français, 1972, p. 114.

en béton de 2 m. 20 de hauteur. Sur ce mur est fixé au moyen d'anneaux un velum souple en toile armée translucide soutenu par quatre masts - deux de 17 m. 50 et deux de 8 m. 75 de hauteur - faits d'éléments en acier inoxydable<sup>772</sup>. Ce velum est composé d'une succession de lés délimités par des câbles en acier ; quatre câbles beaucoup plus gros se croisent d'un mât à l'autre et sont reçus au sol par des culées en béton (fig. 198 et 199).



*Fig.198 : Projet d'église-tente, plan et façade. André Le Donné – 1978.*

773

<sup>771</sup> « Il se trouve que j'ai très bien connu cet excellent homme », écrit M. Brion à propos d'André Le Donné, « originaire de Guérande et qui avait une maison de vacances de l'autre côté de la Loire dans la baie de Bourgneuf, à Bourgneuf même. Je l'ai souvent rencontré ainsi que son épouse, elle-même artiste reconnue. Il a réalisé à ma demande la réfection de l'église néogothique de Bourgneuf qui avait un certain cachet mais dont certaines parties menaçaient ruine. J'ai souvent demandé conseil à cet ancien élève de Perret, mais mes velléités d'église-tente n'étaient plus de saison quand je l'ai fréquenté ». Michel Brion, lettre envoyée à l'auteur, datée du 29 avril 2000.

<sup>772</sup> Suzanne Robin, Eglises modernes, 1980, p. 54.

<sup>773</sup> (Cahiers de l'architecte André Le Donné, n. d., p. 24)

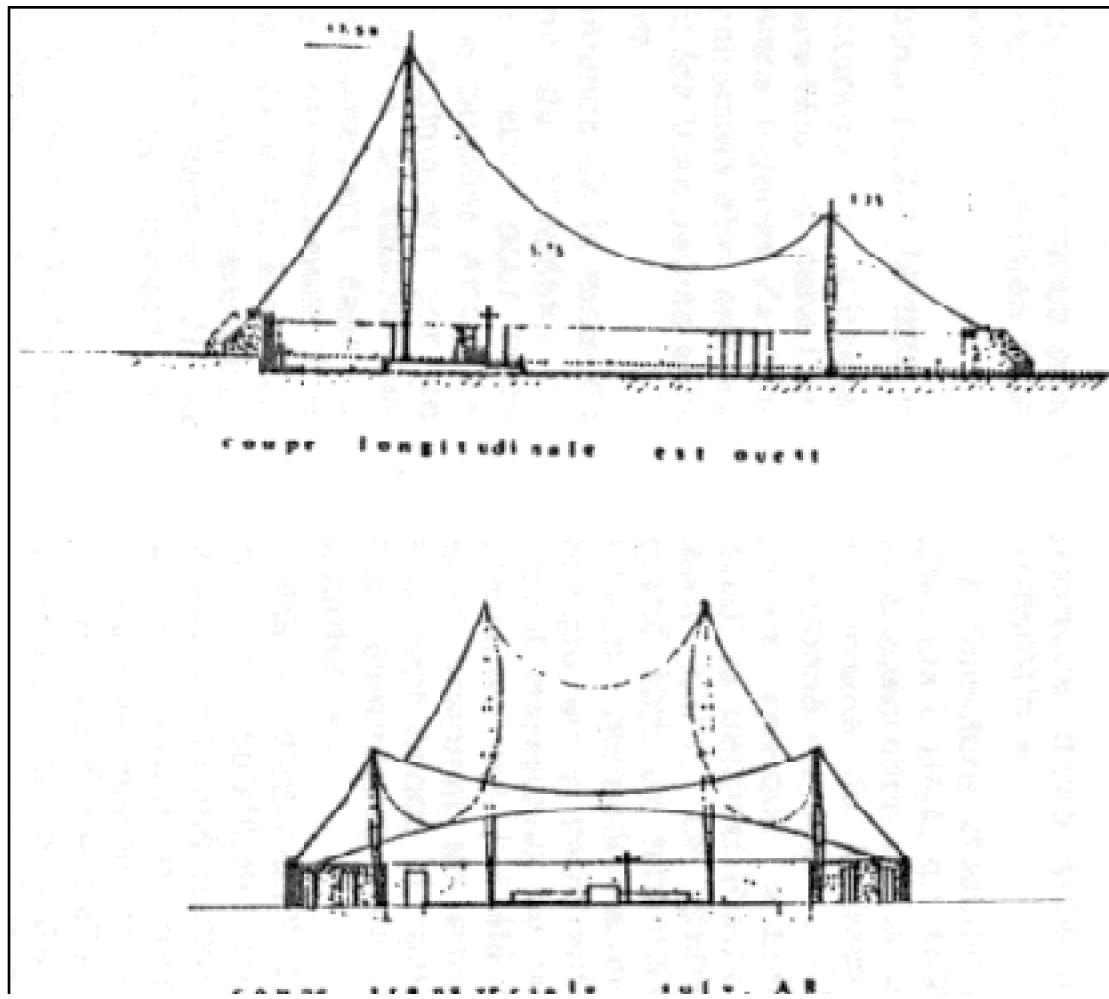


Fig. 199 : Projet d'église-tente, coupes longitudinale et transversale. André Le Donné – 1978.

774

Si ces projets restèrent à l'état de dessins et ne furent pas réalisés, comme l'espérait leur auteur, ils susciterent néanmoins un accueil intéressé des médias lorsqu'ils furent exposés.

Invité du salon « Art et matière – Art Sacré » en 1979, A. Le Donné y montra une trentaine de compositions colorées déclinant selon des plans circulaire, elliptique, trapézoïdal ces « abris pour notre temps » qu'il souhaitait libérés de toute allégeance passéeiste.

**« Sa "proposition d'architecture pour notre temps" se fonde sur un seul principe de construction : un soubassement en béton sur lequel vient s'accrocher une couverture en tissu armé soutenu par un, deux, trois ou quatre masts d'acier. Le toit translucide, uni ou coloré, devient un immense vitrail. Il peut onduler sous le vent et modeler l'espace intérieur en créant des zones d'ombre et de lumière. Ainsi se scelle une nouvelle alliance entre l'architecture et la vie, symbole d'une alliance**

<sup>774</sup> (Cahiers de l'architecte André Le Donné, n. d., p. 24)

***plus profonde entre le quotidien et la transcendance*** », observe le journaliste de La Croix qui rendit compte de la manifestation<sup>775</sup>.

Pour A. Le Donné, les églises-tentes – maisons d'églises, maisons communes, abris ou lieux de halte pour le voyageur « pourvus d'un aménagement très simple mais adaptés à leur destination », devaient devenir dans la cité des pôles d'élévation et d'union.

Mais ces projets, fondés sur une conception dynamique de l'architecture, étaient, à la fin des années soixante-dix, en décalage avec une Eglise catholique - Jean Paul II fut élu pape en 1978 - désormais plus préoccupée de stabilité que d'innovation.

## **2) Une église éphémère : l'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles Hans-Walter Müller, architecte (1969)**

---

En 1967 se déroula au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris, l'exposition d'art cinétique « Lumière et Mouvement », exposition qui tourna ensuite en Hollande et en Angleterre. Parmi les œuvres exposées - dont celles de Nicolas Schöffer, Demarco ou Morellet - figurait une structure gonflable conçue par l'architecte d'origine allemande Hans-Walter Müller<sup>776</sup>. Sur la face externe de cette structure on pouvait voir la projection des effets lumineux générés par une machine à disques optiques placée à l'intérieur (fig. 200). Cette exposition fut l'occasion pour H.-W. Müller d'obtenir ses premières commandes et de débuter une carrière de créateur de structures gonflables<sup>777</sup>.

<sup>775</sup> Jeannine Baron, « Des chapiteaux pour vivre », La Croix, 29-30 juillet 1979.

<sup>776</sup> H.-W. Müller (né en 1935). Diplômé ingénieur-architecte par l'université de Darmstadt (Allemagne) en 1961. Il collabora avec les architectes Ernst May, Francis Lopez et Emile Aillaud avant de consacrer sa carrière aux structures gonflables.

<sup>777</sup> « Par la suite », précise H.-W. Müller, « j'ai rencontré d'autres artistes cinétiques : Vasarely bien sûr, mais aussi Frank Popper, Hugo Rodolfo Demarco, par exemple. Cette exposition fut un grand moment pour moi ». Entretien accordé à l'auteur, Paris, le 3 décembre 1997.

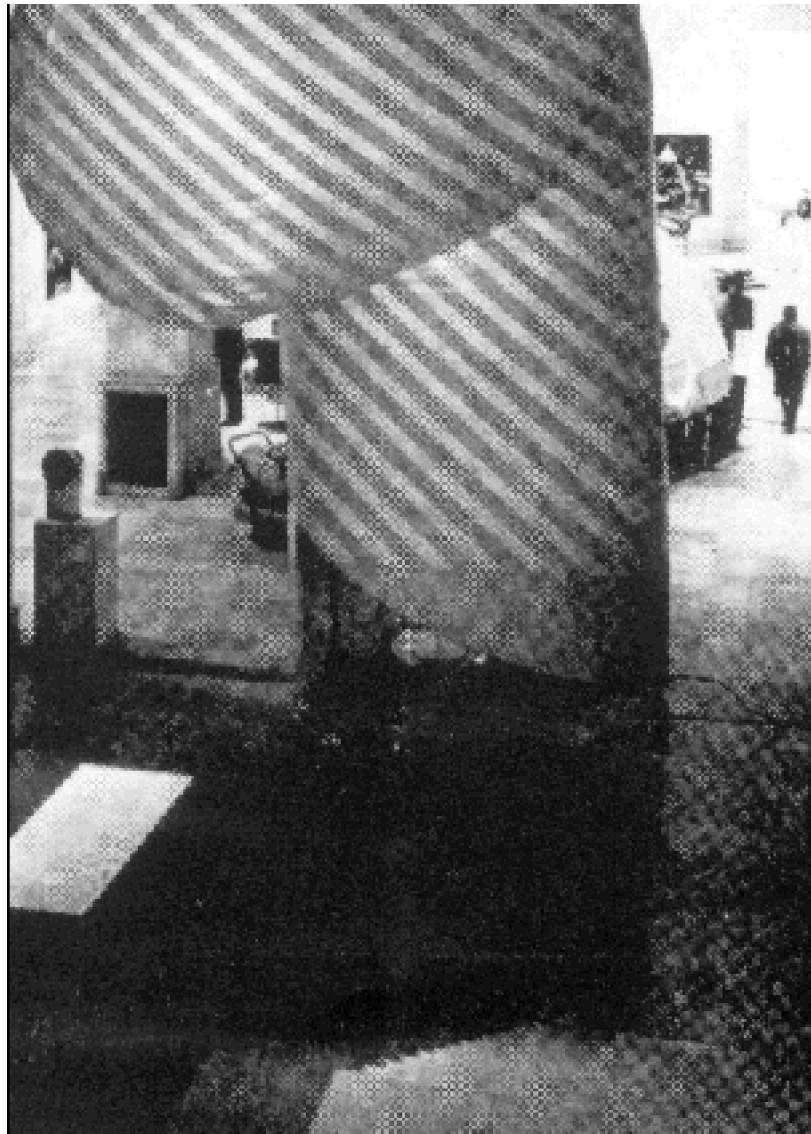


Fig. 200 : H.-W. Müller, cabine « M » de relaxation, 1968.

778

Les structures gonflables susciteront à cette époque un grand intérêt, en particulier quant à leur utilisation dans l'ensemble des domaines de la création architecturale y compris l'architecture religieuse.

Dans un entretien qu'il accorda à L'Art Sacré en 1968, Jean Prouvé affirma ainsi que « *l'église que l'on démonte et que l'on déplace, ne serait-ce que pour récupérer un terrain ou en occuper un autre, est une éventualité très pensable, si toutefois la liturgie l'autorise. Et la construction gonflable, dont on a pu voir une exposition au Musée d'Art Moderne de Paris, est une révélation sur ce plan là* »<sup>779</sup>.

L'exposition « Structures gonflables », à laquelle fait référence Jean Prouvé, se

<sup>778</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 137, 1968).

<sup>779</sup> Jean Prouvé, « Un entretien avec Jean Prouvé », L'Art Sacré, n°2, 1968, p. 36.

déroula en mars 1968. Les animateurs de la revue Utopie furent à l'origine de cette exposition qui avait pour ambition d'exposer les inventions techniques, les applications pratiques et les expressions artistiques du gonflable. Il semblait alors qu'à travers cette technique une mutation était en train de s'opérer qui allait s'accompagner rapidement de réalisations spectaculaires dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des transports.

Structures déformables composées d'une ou plusieurs enveloppes remplies de fluides dont le poids propre est peu élevé par rapport au volume maximum couvert, les gonflables possèdent des caractéristiques qui les situent aux antipodes de la construction traditionnelle : stable, pesante, solide et pérenne. « *Une structure gonflable n'est qu'une enveloppe tendue sous la pression qu'un fluide exerce sur elle. Cette structure présente pourtant une originalité elle est dynamique et non pas statique, elle peut se gonfler et se dégonfler* », écrit Jean Aubert membre de la revue Utopie dans le catalogue de l'exposition<sup>780</sup>.

On attendait beaucoup de la facilité de déplacement de ces structures pour favoriser la mobilité des personnes et des biens et permettre l'émergence d'une société ludique en continue transformation. « *Par leur nature même, les structures gonflables ont la propriété d'être mobiles, d'une mobilité toute particulière, qui les rend aisément transportables sous forme de volume réduit* », écrit Pierre Gaudibert conservateur adjoint du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris<sup>781</sup>. Et, prophétisant, il poursuit : « *Demain on emmènera une ville-satellite dans une autre planète comme aujourd'hui un vacancier déplace modestement sa roulotte. Les bâtiments conçus autrefois en « dur », à présent gonflables et dégonflables à volonté, permettront l'essor d'un nomadisme urbain, qui ravit l'imagination et stimule la science-fiction* »<sup>782</sup>.

En exposant des structures gonflables répondant à des fonctions fort diverses (des véhicules terrestres aériens et marins, civils ou militaires côtoyaient des constructions utilitaires, du mobilier<sup>783</sup>, des habitations (fig. 201 et 202)<sup>784</sup>, des jouets et des armes) les organisateurs de cette manifestation cherchaient à montrer que ce système ne relevait plus du seul champ de la science-fiction mais se révélait d'ores et déjà capable de couvrir l'ensemble des besoins de la société contemporaine.

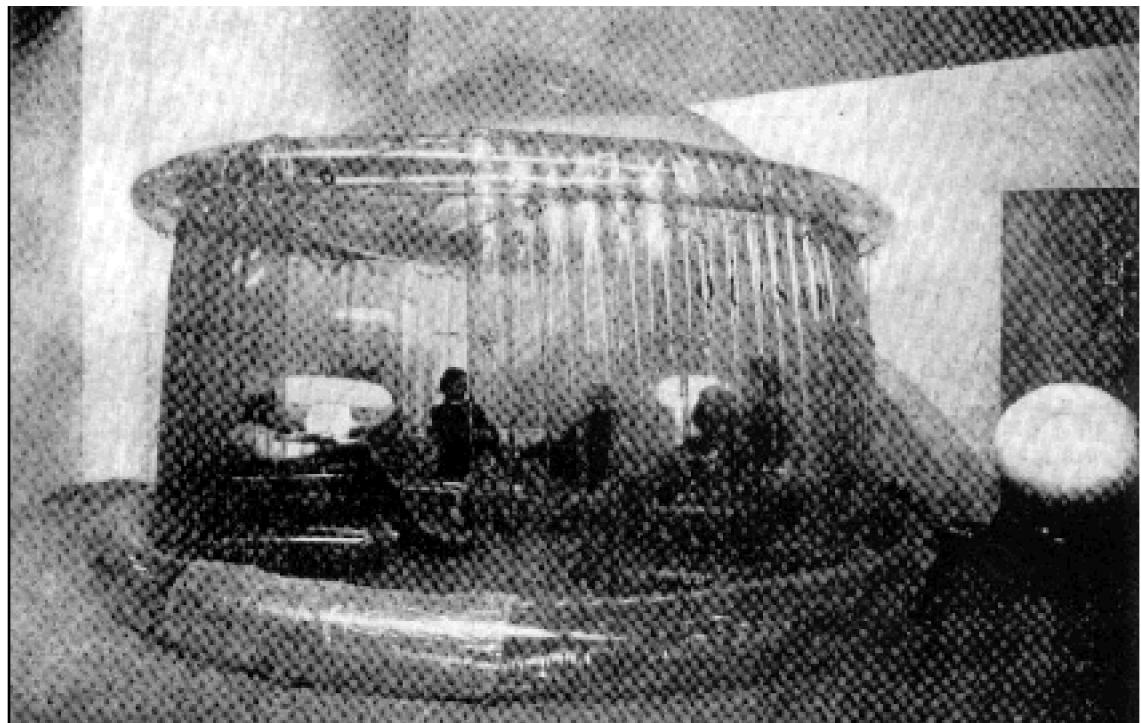
<sup>780</sup> Jean Aubert, « Particularités des structures gonflables », catalogue de l'exposition Structures Gonflables, Paris, 1968, p. 30.

<sup>781</sup> Pierre Gaudibert, « Présentation », catalogue de l'exposition Structures Gonflables, Paris, 1968, p. 6.

<sup>782</sup> Ibid.

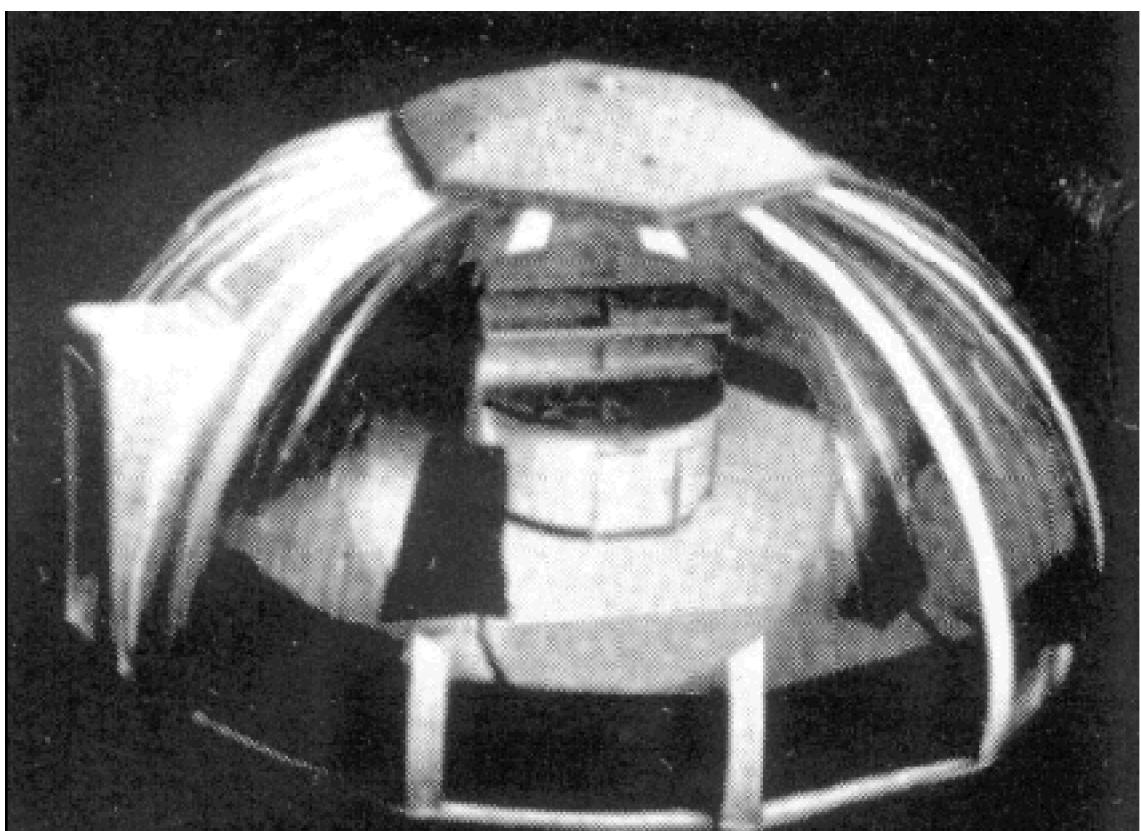
<sup>783</sup> Hans-Walter Müller présentait sa cabine « M » de relaxation, le groupe Aérolande (Aubert, Jungmann, Stinco) des meubles « A.J.S. ».

<sup>784</sup> En particulier la maison gonflable cylindrique de Quasar Engineering, l'habitation déployable gonflable de Jean-Louis Lotiron et Pernette Martin-Perriand.



*Fig. 201 : Maison gonflable cylindrique de Quasar Engineering, 1968.*

785



<sup>785</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 137, 1968, p. XLIII).

*Fig. 202 : Habitation déployable gonflable, J.-L. Lotiron et P. Martin-Perrand, 1968.*

786

On doit à Hans-Walter Müller d'avoir projeté et réalisé, en utilisant cette technique, une église hors du commun par le matériau utilisé et par la durée de son existence.

C'est par l'intermédiaire de relations et à l'occasion d'une fête paroissiale qui fut très animée que H.-W. Müller fit la connaissance du curé de Montigny-lès-Cormeilles. Cette commune de la banlieue parisienne ne possédait pas d'église et les cultes se déroulaient alors dans une sorte de hangar.

Comme H.-W. Müller aimait à ce que ses interventions soient liées à des événements extraordinaires, il fit savoir au curé de Montigny-lès-Cormeilles qu'il souhaitait réaliser une église gonflable pour la future fête paroissiale.

D'une manière générale, H.-W. Müller fut toujours intéressé par les lieux de culte, aussi bien catholiques que protestants, et par la possibilité d'élargir leur utilisation comme, par exemple, pour la tenue de concerts. Il estimait en effet qu'aucun lieu ne devait être trop spécialisé et que la tenue de manifestations culturelles dans des églises pouvaient conduire certaines personnes à découvrir, dans ces circonstances, l'architecture religieuse.

Après la guerre, H.-W. Müller s'intéressa à la question des églises provisoires, en particulier à travers l'exemple de l'église en bois que l'architecte Otto Bartning réalisa, dans le cadre de la reconstruction, à une trentaine d'exemplaires en Allemagne. Il visita également à cette époque les églises de Rudolph Schwarz, celles de Dominikus et Gottfried Böhm et, naturellement, les réalisations de Le Corbusier.

Son travail lui ayant permis d'expérimenter l'influence psychologique des espaces engendrés par les structures gonflables, il s'estima capable, en mettant en oeuvre ce procédé, de réaliser un lieu de culte aux caractéristiques assez semblables à celles des anciennes églises possédant un chœur, une nef et un clocher.

Porté par sa passion pour ce système constructif, il proposa de réaliser lui-même la structure et de payer les matériaux. En effet, précise H.-W. Müller, « *durant cette période on ne pouvait ni espérer vendre ces constructions gonflables ni même demander à quelqu'un de les faire pour vous. J'ai donc réalisé cette église comme j'ai réalisé jusqu'à aujourd'hui quasiment toutes les autres constructions gonflables que j'ai projetées, exceptées celles de très grande taille* »<sup>787</sup>.

Le curé accepta le principe de ce projet et eut naturellement à charge de dire la messe dans ce lieu de culte exceptionnel (fig. 203).

<sup>786</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 137, 1968, p. XLIII)

<sup>787</sup> Entretien accordé à l'auteur le 13 décembre 1997.

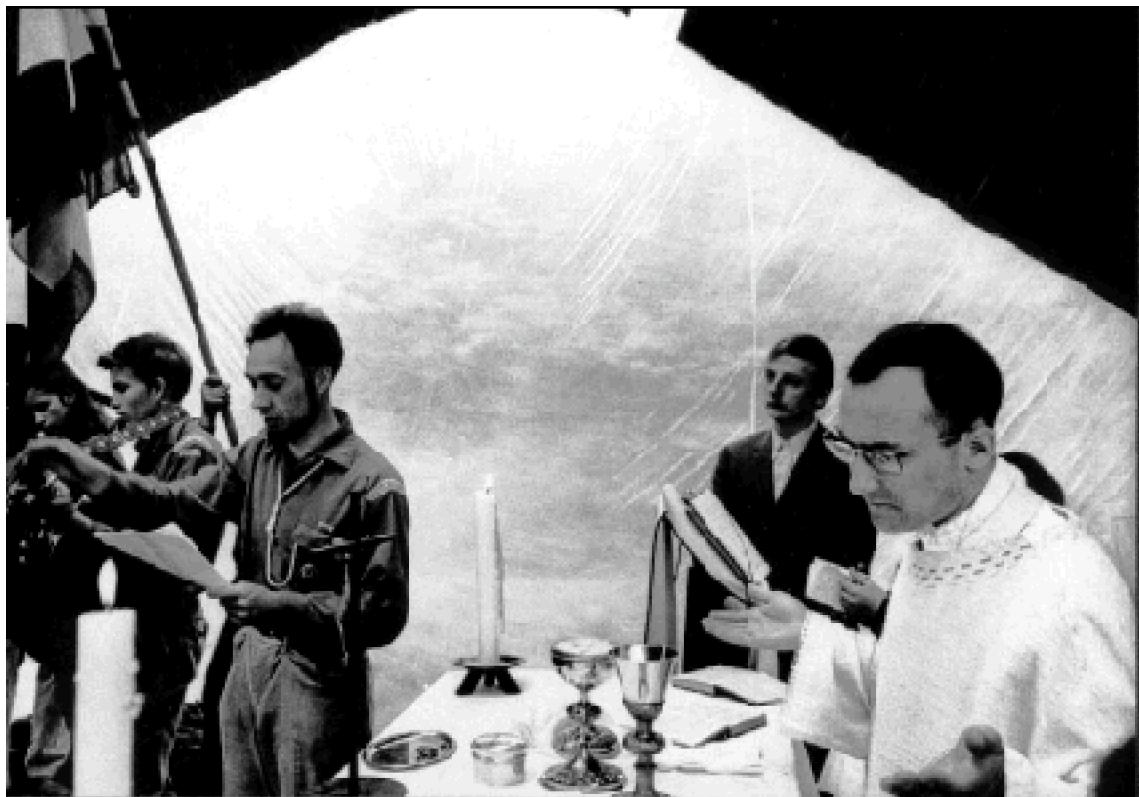


Fig. 203 : La messe dans l'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles en 1970.

788

L'église gonflable se présentait comme un volume prismatique aux facettes alternativement noires et blanches (fig. 204). Au point le plus haut du volume, au centre de la croix translucide qui surplombait l'autel, H.-W. Müller plaça de l'eau : « De l'eau du ciel, de manière un peu symbolique »<sup>789</sup> (fig. 205).

<sup>788</sup> (Photo Hans-Walter Müller).

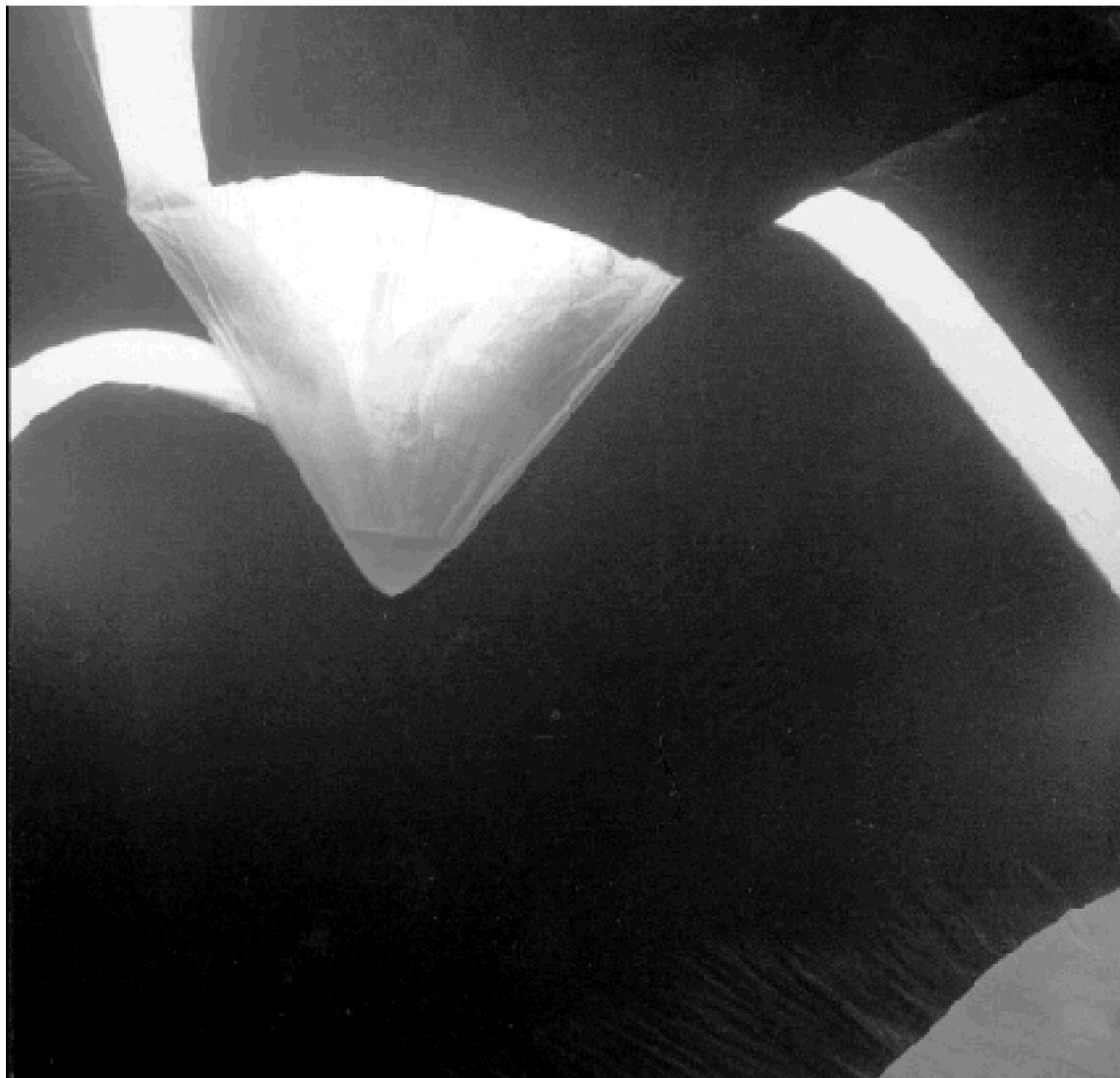
<sup>789</sup> Ibid.



*Fig. 204 : Vue de l'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles en 1970.*

790

<sup>790</sup> (Photo Hans-Walter Müller).



*Fig. 205 : L'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles en 1970. Croix translucide au dessus de la nef.*

791

L'église fonctionna très bien lors de la fête paroissiale, durant un seul week-end de l'été 1969, comme cela était prévu. Deux cents personnes environ assistèrent à la messe (fig. 206). Cette réalisation qui a d'abord surpris les paroissiens de Montigny-lès-Cormeilles les a ensuite passionnés par son aspect insolite (fig. 207).

<sup>791</sup> (Photo Hans-Walter Müller)



*Fig. 206 : L'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles en 1970. Vue de l'autel depuis l'extérieur.*

792

<sup>792</sup> (Photo Hans-Walter Müller).



Fig. 207 : L'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles. Vue extérieure pendant la fête paroissiale.

793

Malgré, ou à cause, de sa durée de vie éphémère, cette église fit beaucoup parler d'elle. L'installation d'un lieu de culte dont l'apparition et la disparition devaient se succéder dans un laps de temps très court, en faisait naturellement un évènement singulier.

De fait, la construction gonflable constitue une approche de l'architecture qui prend le contre-pied de beaucoup de notions classiques. Au lieu des connotations stylistiques, à la place du monumental, du pesant, du statique, de l'historique, l'architecture gonflable s'appuie sur un champ référentiel qui, de la vie organique, passe par l'évènementiel, l'éphémère, le mobile, l'immatériel.

Il y avait quatre ans que le Concile Vatican II s'était achevé quand H.-W. Müller réalisa son église gonflable. Celle-ci offrait une traduction quasiment littérale de l'église

<sup>793</sup> (Photo Hans-Walter Müller).

mobile, de l'église-tente portée par le Souffle créateur<sup>794</sup> qui fut évoquée dès la période pré-conciliaire. Le curé avait, en acceptant de s'engager dans ce projet, probablement le sentiment de répondre à ces préoccupations.

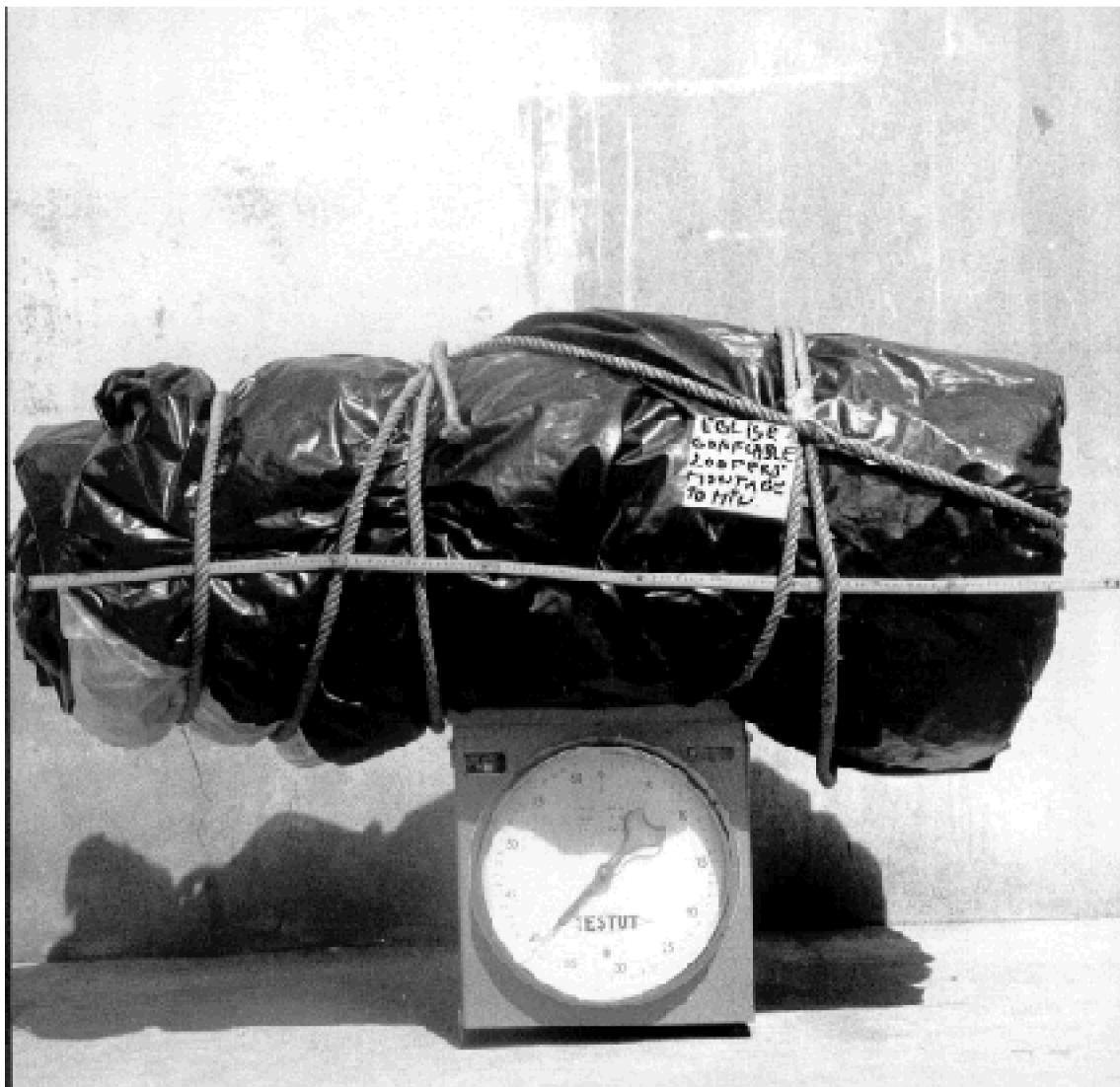
Il y eut de nombreux articles dans la presse qui relatèrent l'événement. L'un d'entre eux était illustré d'un dessin montrant un curé partant avec son église sur sa bicyclette. Le compte-rendu publié par la revue Le Nouveau Planète<sup>795</sup> en 1969 est abondamment illustré de photos de l'événement. Le texte souligne que la transformation spectaculaire du volume informe de l'enveloppe repliée en une église s'est déroulée en l'espace de « sept minutes »<sup>796</sup>.

L'une des photographies résume à elle seule l'originalité de cette création. On y voit, posé sur une balance, un paquet de trente neuf kilos, de moins de deux mètres de long sur lequel une étiquette indique : « **Eglise gonflable, 200 pers., montage 10 min.** » (fig. 208).

<sup>794</sup> « C'est pour le mythe, l'âme qui, en pénétrant dans l'enveloppe du corps, emprunte une forme qu'à travers la vie elle maintient. Gestation qu'une vision chrétienne retrouve dans le symbolisme d'un souffle fécondant, l'Esprit ». Claude et Léon Gaignebert, « Considérations inactuelles sur le gonflable », catalogue de l'exposition Structures Gonflables, Paris, 1968, p. 26.

<sup>795</sup> David Fontane, « ceci est une église », Le Nouveau Planète, n°9, 1969.

<sup>796</sup> Ibid.



*Fig. 208 : L'église gonflable de Montigny-lès-Cormeilles repliée.*

797

Cette image signifiait de manière synthétique que la division du profane et du sacré, en matière de construction religieuse, avait désormais perdu tout sens et qu'un vulgaire paquet pouvait tout à fait convenir pour abriter une messe. Elle montrait aussi que l'église n'avait plus à exprimer, par une architecture profondément ancrée dans le sol et s'élançant dans le ciel, la conception archaïque d'un au-delà opposé à un ici-bas.

Grâce au gonflable l'église pouvait rompre de manière radicale avec la symbolique du monument inscrit au cœur historique des villes pour se transformer en un outil d'évangélisation, dans l'esprit d'une relecture contemporaine de la tente de l'Exode, tente gonflable que le curé pouvait maintenant emporter sous son bras au gré de ses déplacements et de ceux de la population<sup>798</sup>.

<sup>797</sup> (Photo Hans-Walter Müller)

Désormais l'architecture religieuse pouvait s'alléger, n'être plus qu'un simple abri pour les fidèles, un simple dispositif fonctionnel au service d'une liturgie participative et tendre, ainsi, vers l'immatérialité<sup>799</sup>.

## C - Architecture religieuse immatérielle : une architecture purement spirituelle, transparente, à l'abri de toute destruction ?

La question de l'immatérialité traverse le numéro spécial que L'Architecture d'Aujourd'hui consacra en 1963 aux architectures sacrées. Dans l'éditorial de la revue qui s'ouvre sur un aphorisme du philosophe grec Anaxagore - « ce qui se montre est une vision de l'invisible » - Alexandre Persitz et Danièle Valeix, responsables de ce numéro, soulignent que les recherches structurales constituent le moyen réel pour que l'architecture religieuse puisse renouer avec la tradition. Celle-ci se caractériserait, écrivent-ils, par la recherche d'un allégement du poids propre des constructions. Cette tendance traverserait toute l'histoire de l'architecture et irait « **dans le sens d'une immatérialisation, c'est à dire d'une élévation de l'esprit** »<sup>800</sup>.

A. Persitz et D. Valeix plaçaient leur espérance de bouleversements futurs de l'architecture dans les recherches d'ingénieurs comme Otto Frei et Robert Le Ricolais. Car, affirmaient-ils, « **une certaine pureté de pensée qui leur est commune s'apparente, par son approche, à l'art sacré** »<sup>801</sup>.

### 1) La chapelle du quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes Edouard Albert, architecte (1960)

---

La recherche d'une économie maximum de matière est présente dans la conception de la chapelle du quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes (1960). Dans ce but, Edouard Albert, architecte de cet édifice, a eu recours à une structure tubulaire tridimensionnelle. Une photo, prise lors du montage, en montre l'aspect extraordinairement arachnéen (fig. 209 et 210). « **Toute la structure a été effectuée en prenant possession de l'espace**

<sup>798</sup> « C'est pour cela que j'ai réalisé des théâtres itinérants », précise H.-W. Müller, « j'en ai fait douze et certains fonctionnent depuis quatorze ans. Le faible encombrement de ces théâtres une fois repliés permet aux troupes de voyager avec. C'est cette même idée que j'avais pour l'église de Montigny-lès-Cormeilles. ». Entretien accordé à l'auteur le 13 décembre 1997.

<sup>799</sup> H.-W. Müller affirme d'ailleurs : « Je fais de l'architecture gonflable parce que sa matière est aussi immatérielle que la lumière ». Ibid.

<sup>800</sup> A. Persitz et D. Valeix, « ce qui se montre est une vision de l'invisible », L'Architecture d'Aujourd'hui n° 108, 1963, p. 1.

<sup>801</sup> Ibid.

avec les éléments les plus légers possibles », précise E. Albert, « Des tubes de très petits diamètres - 21/27 maximum – servirent à réaliser des éléments à trois dimensions assemblables par simple boulonnage »<sup>802</sup>.

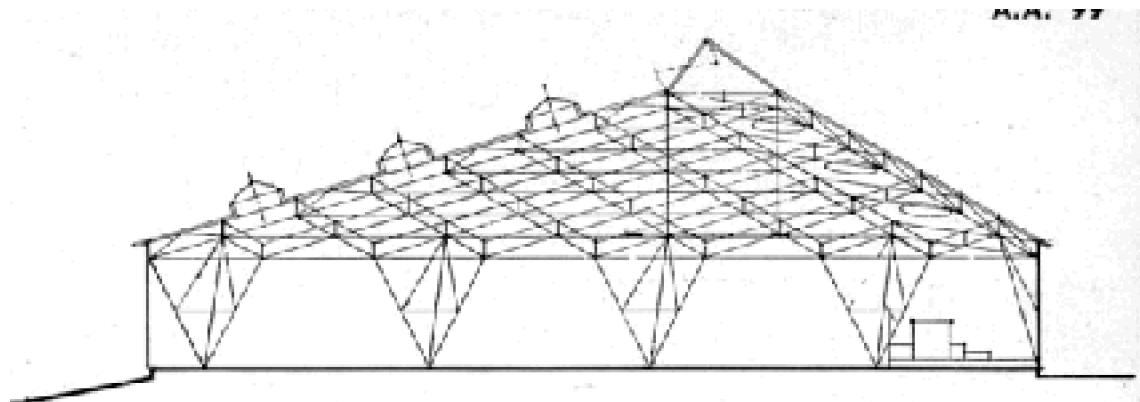


Fig. 209 : Coupe sur la chapelle du quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes, Edouard Albert, architecte, 1960.

803

<sup>802</sup> Edouard Albert, « Chapelle à Montconseil France », L'Architecture d'Aujourd'hui, n°99, 1961-1962, p. 47.

<sup>803</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 99, 1961-62, p. 47).

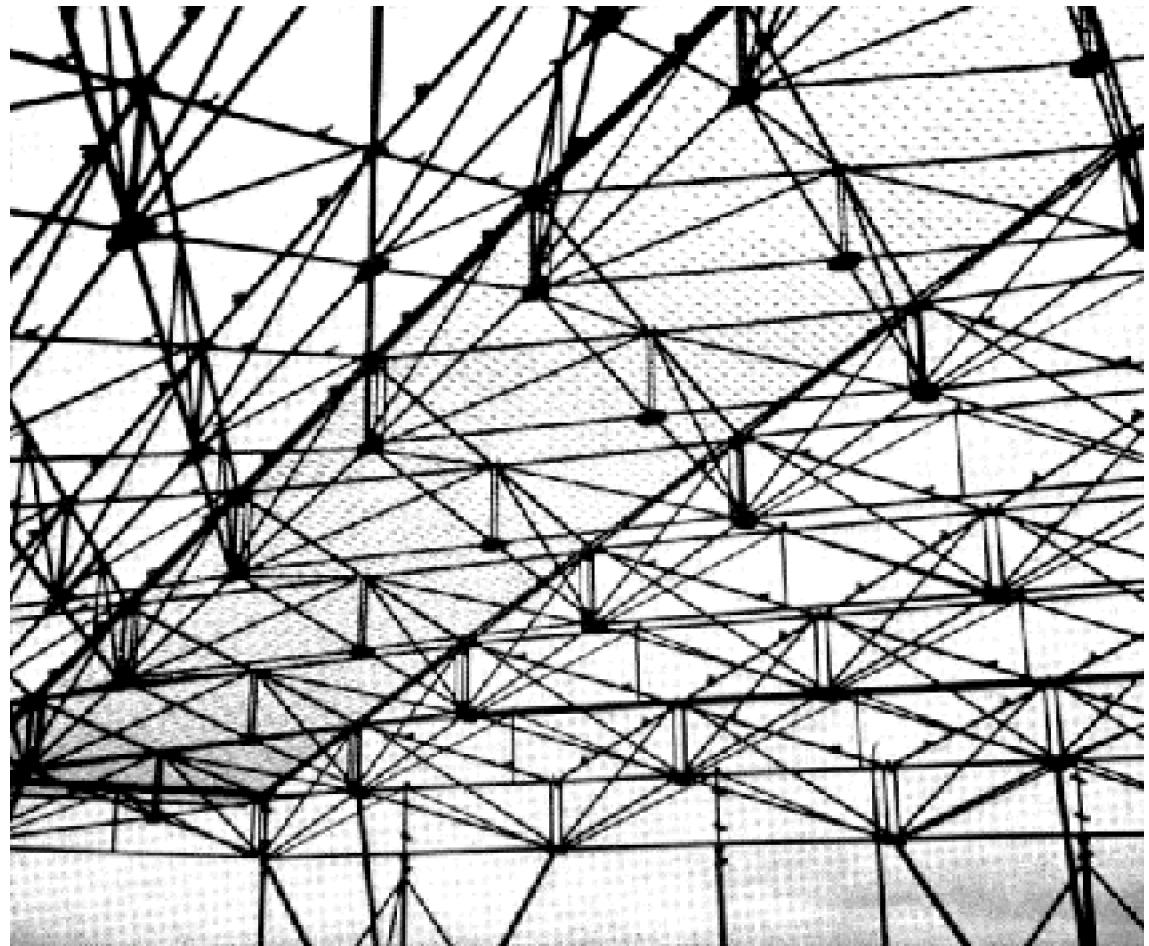


Fig. 210 : Ossature de la chapelle du quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes, Edouard Albert, architecte, 1960.

804

Dans Où vivrons-nous demain ? Michel Ragon intitule l'un de ses derniers chapitres : « **insonorisation, climatisation, immatérialité** ». Il cite à ce propos Konrad Wachsmann qui, en 1957, prédit que « **les supports disparaîtront presque complètement et lorsqu'ils existeront on ne les remarquera plus. Les murs, les fenêtres et les portes subiront également des transformations profondes. Je pourrais m'imaginer qu'il n'y aura plus rien d'autre que des surfaces transparentes, opaques ou mobiles... la force et la pesanteur seront anéanties** »<sup>805</sup>.

Lorsque M. Ragon cite une réalisation annonciatrice de cette architecture

<sup>804</sup> (L'Architecture d'Aujourd'hui n° 99, 1961-62, p. 47).

<sup>805</sup> Michel Ragon, Où vivrons-nous demain ?, Paris, 1963, p. 190.

immatérielle, il évoque deux réalisations expérimentales : la « ***couverture d'air soufflé (...) couche de vent artificiel (qui) permet d'isoler un espace de la pluie, du froid et des vents naturels*** », conçue par l'architecte allemand Werner Ruhnau en collaboration avec le plasticien Yves Klein, et la Maison à cloisons invisibles de Nicolas Schöffer<sup>806</sup>.

N. Schöffer estimait que la dématérialisation constituait l'une des tendances dominantes de l'art contemporain. « ***J'ai fixé comme objectif à mes travaux la dématérialisation de l'objet*** », écrit-il, « ***de façon que la diminution progressive de l'importance physique de l'objet entraîne la démultiplication de ses effets dans le sens inverse*** »<sup>807</sup>.

Dans cet esprit, il conçut en 1956 une maison expérimentale à cloisons invisibles en collaboration avec les ingénieurs de la société Philips. Les deux pièces communicantes de cette maison, l'une circulaire, l'autre trapézoïdale, étaient « ***isolées sur le plan thermique, acoustique et lumineux*** »<sup>808</sup>. Cette maison fut exposée cette année-là lors du Salon des Travaux Publics à Paris (fig. 211). N. Schöffer imaginait pouvoir modifier l'organisation climatique des ensembles habités en utilisant « ***des souffleries, des murs de chaleur, des cloisons d'air soufflé, des pluies artificielles*** »<sup>809</sup>. Il y a dans cette recherche de dématérialisation de l'œuvre d'art ou de l'architecture la rêve d'une fusion entre l'art, la science et la religion. N. Schöffer s'explique de manière explicite à ce sujet : « ***Les temps ne sont plus éloignés où l'on pourra voir l'artiste et le savant se réconcilier dans une commune exploration des structures temporelles. L'art apparaîtra comme le véritable noyau de la masse énergético-temporelle de tous les univers connus et inconnus, comme le souffle même de l'universelle respiration. Et la notion d'un certain Dieu apparaîtra clairement comme un phénomène intemporel et permanent*** »<sup>810</sup>.

<sup>806</sup> Ibid.

<sup>807</sup> Nicolas Schöffer, La ville cybernétique, 1969, p. 78.

<sup>808</sup> Nicolas Schöffer, cité par M. Ragon, Les visionnaires de l'architecture, 1965, p. 27.

<sup>809</sup> Ibid., p. 29.

<sup>810</sup> Nicolas Schöffer, op. cit., p. 170.

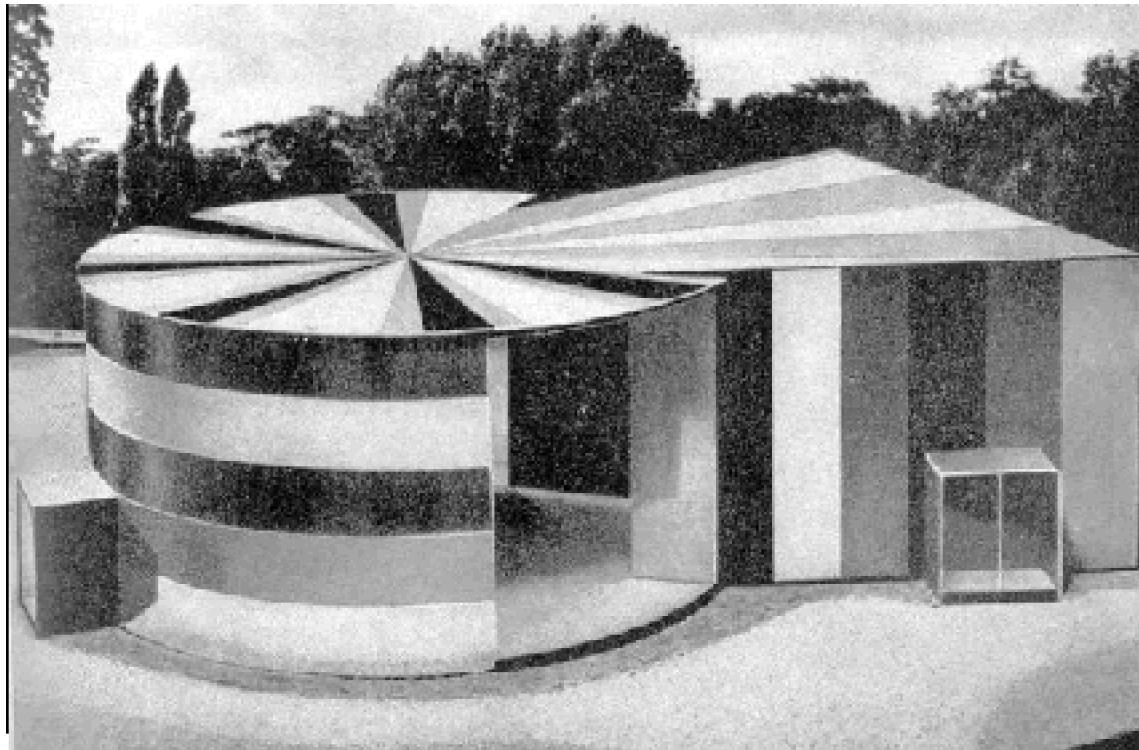


Fig. 211 : *Maison aux cloisons invisibles*, Nicolas Schöffer, 1956.

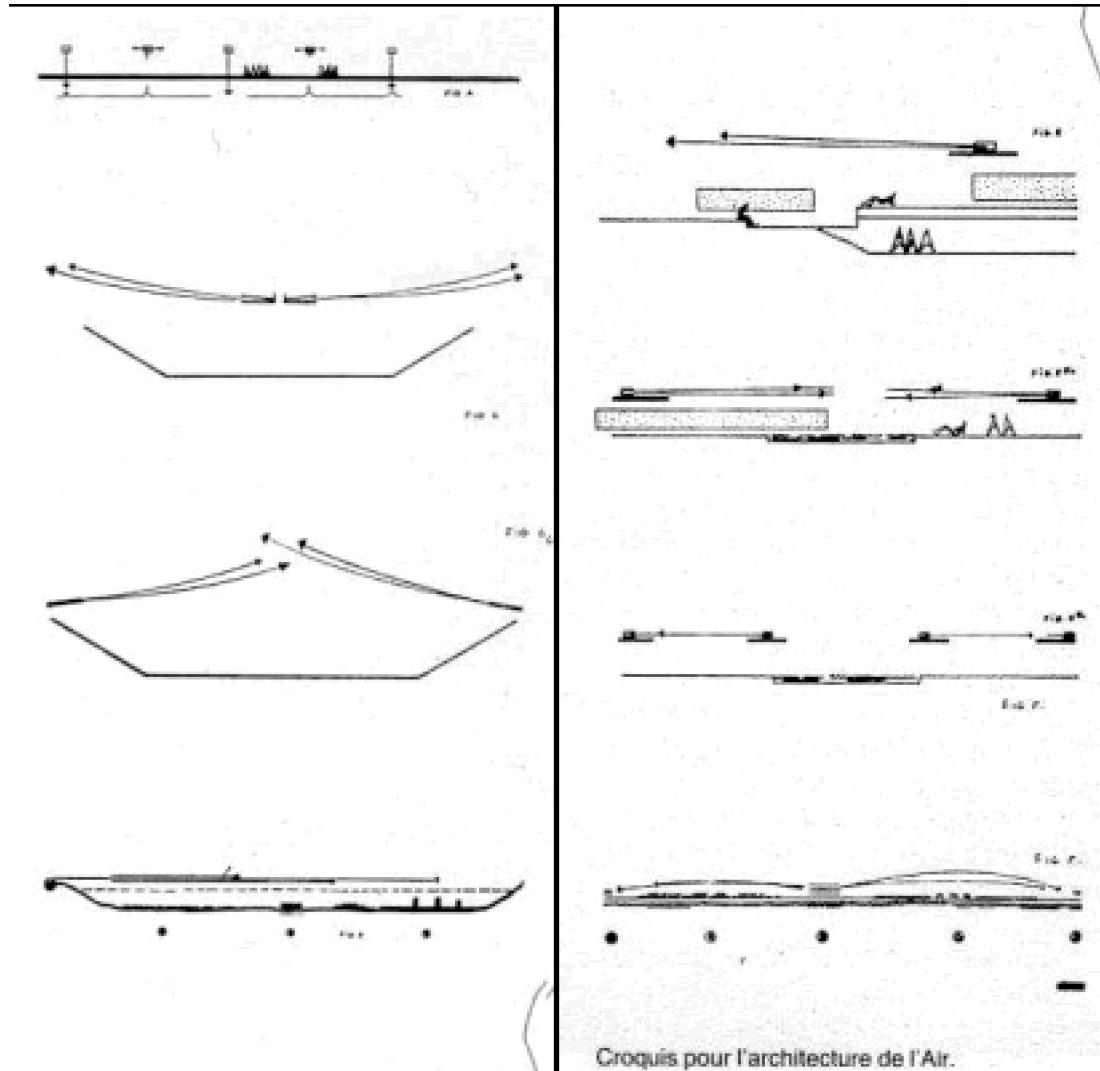
811

Y. Klein projeta, en 1961, de réaliser un toit d'air et un mur de feu sur la place de l'Opéra de Gelsenkirchen<sup>812</sup> dans la Ruhr. Cet aménagement s'inscrivait dans son projet d'Architecture de l'Air, conçu en collaboration avec Claude Parent, pour lequel il imaginait employer la lumière bleue et les composants de l'atmosphère et de la stratosphère comme matériaux (fig. 212). Mais ce projet utopique possédait un caractère ambivalent. En effet, il s'agissait d'un Eden mais dont les toits d'air soufflé et les murs de feu pouvaient également évoquer les effets de la bombe atomique. En effet, Y. Klein avait été bouleversé par les photos d'ombres soufflées prises à Hiroshima, images surgies de la désintégration des corps. L'une de ses « anthropométries » s'intitule d'ailleurs « Hiroshima »<sup>813</sup>.

<sup>811</sup> (M. Ragon, Où vivrons-nous demain ?, 1963, p. 192).

<sup>812</sup> Le théâtre de Gelsenkirchen fut conçu et réalisé par Walter Ruhnau en 1960.

<sup>813</sup> Catherine Millet, Yves Klein, 1983, p. 59.



Croquis pour l'architecture de l'Air.

Fig. 212 : Croquis pour l'Architecture de l'Air, Yves Klein, Claude Parent, architectes, 1960.

814

La recherche d'une architecture religieuse adaptée au monde contemporain ne pouvait, elle non plus, faire totalement abstraction des bouleversements issus de la seconde guerre mondiale et du climat de tension résultant de la guerre froide et de l'équilibre de la terreur. Dans un article intitulé « Une équivoque, l'art religieux » publié dans un numéro spécial de 1957 de L'Architecture d'Aujourd'hui consacré à l'architecture religieuse, Rémy Le Caisne affirme ainsi : « **L'Eglise est née dans un monde traqué et longtemps elle a été pratiquement un refuge, de la manière la plus tangible, militairement, sa masse défiant l'hostilité du temps comme celle des hommes. (...) Si le décor du monde a changé, la scène est bien toujours la même et le drame qui s'y joue à nouveau plus aigu que jamais. A la terreur de l'An Mille s'est substitué celle de la bombe H** »<sup>815</sup>.

Dans Où vivrons-nous demain ? qui se présente comme un recueil de thèses et de

<sup>814</sup> (Catherine Millet, Yves Klein, 1983, p. 55).

<sup>815</sup> Rémy Le Caisne, « Une équivoque : l'art religieux », L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 11, 1957, p. 5.

projets sur ce que pourrait être l'organisation sociale et urbaine dans un futur proche, Michel Ragon n'exclut pas l'hypothèse du déclenchement d'une guerre mondiale thermonucléaire.

Après l'urbanisme spatial - « **fait pour un monde de paix et de prospérité** »<sup>816</sup> - M. Ragon ouvre, en effet, un nouveau chapitre consacré à l'habitat souterrain car, explique-t-il, « **que l'avenir soit à la guerre et la solution de survie qui nous reste est alors dans l'urbanisme souterrain** »<sup>817</sup>. A l'alternative entre la paix ou la guerre répondent donc logiquement deux possibilités : urbanisme spatial ou urbanisme souterrain. Deux solutions prospectives, l'une optimiste et l'autre catastrophique, entre lesquelles « **on ne doit pas trancher radicalement** », affirme-t-il, en effet, « **les deux nous semblent valables. Les deux formules seront sans doute utilisées dans l'avenir suivant les besoins et les opportunités** »<sup>818</sup>.

Un édifice exceptionnel, l'église Sainte-Bernadette de Claude Parent et Paul Virilio, eut justement pour ambition de dénoncer et de refuser les risques de dématérialisation que faisaient courir à l'humanité les conséquences du déclenchement d'une guerre nucléaire, en soulignant l'immatérialité de la foi ici protégée - ou plutôt mise à distance critique du contexte géographique et historique - par les murs de béton armé d'une forteresse symbolique.

## 2) Une métaphore de l'abri qui sauve : Sainte-Bernadette à Nevers Claude Parent et Paul Virilio, architectes (1966)

---

Lorsque les architectes Claude Parent et Paul Virilio concurent en 1963 l'église Sainte-Bernadette à Nevers, c'était en se fondant sur leur théorie de « l'architecture oblique ». « **L'intérieur sur plan incliné, la nef suspendue, sont conçus** », écrivaient-ils, « **pour donner une dynamique nouvelle à la vie religieuse** »<sup>819</sup>. L'ensemble de l'édifice, achevé en 1966, fut réalisé en béton brut de décoffrage.

Adolescent, Paul Virilio fut fasciné par les bunkers du Mur de l'Atlantique dont la puissance expressive devait influencer sa démarche architecturale. Cependant, les volumes massifs et fermés, les formes arrondies de Sainte-Bernadette ne constituent pas de simples références formelles empruntées aux casemates de béton du Mur de l'Atlantique. Elles expriment de manière provocatrice l'angoisse provoquée par la menace du déclenchement d'une troisième guerre mondiale<sup>820</sup>.

**« Cette oeuvre parle volontairement des rapports du béton armé et de la guerre. Le symbole était voulu. Lorsque Monseigneur Vial m'a contacté, si sa commande**

<sup>816</sup> Michel Ragon, Où vivrons-nous demain ?, Paris, 1963, p. 159.

<sup>817</sup> Ibid.

<sup>818</sup> Ibid.

<sup>819</sup> Claude Parent, Paul Virilio, « Centre paroissial Sainte-Bernadette à Nevers », L'Architecture d'Aujourd'hui n° 125, 1966, p. XLIX.

*avait été Saint-François d'Assise et pas Sainte-Bernadette, il n'y aurait pas eu Nevers. En effet Sainte-Bernadette renvoie à la grotte de Lourdes qui est un espace cryptique. La crypte de Lourdes me rappelait les abris antiaériens que j'avais connu pendant la guerre à Nantes, durant les bombardements, mais elle renvoyait aussi aux abris antiatomiques », indique Paul Virilio, « en effet quand l'église de Nevers se construit, on se situe en pleine période, non plus simplement de guerre froide, mais d'équilibre de la terreur. L'abri atomique était une sorte de métaphore de la fin du monde. Ainsi l'église Sainte-Bernadette devint la grotte de Lourdes transférée au travers de la métaphore de l'abri qui sauve »<sup>821</sup>.*

Aussi lorsque Virilio et Parent qualifiaient l'église Sainte-Bernadette de « **construction [qui] correspond à un nouveau type d'architecture dite 'répulsive', c'est-à-dire en opposition avec son environnement** »<sup>822</sup>, cela n'était pas simplement à entendre comme le refus manifesté de la médiocrité architecturale environnante mais bien comme l'expression, violemment critique, d'un monde en danger d'apocalypse nucléaire (fig. 213, 214 et 215).

<sup>820</sup> « J'ai milité contre le nucléaire, c'est même la seule militance que j'ai jamais eue », précise Paul Virilio, « J'ai ainsi manifesté devant le P.C. de Taverny avec Théodore Monod et le Général de la Bollardière. On avait décidé qu'en cas de menace nucléaire on se réunirait tous dans les églises et que l'on entamerait des jeûnes sans fin. Il se serait agi d'exprimer symboliquement notre refus total de voir le monde basculer dans la nuit nucléaire. Parfois on me dit que je suis apocalyptique, mais on a oublié ce climat. En cas de guerre nucléaire on savait que c'était fini ». Extrait d'un entretien accordé par Paul Virilio à l'auteur le 18 septembre 1997 à Paris.

<sup>821</sup> *Ibid.*

<sup>822</sup> *Ibid.*



Fig. 213 : église Sainte-Bernadette à Nevers. Paul Virilio, Claude Parent architectes (1966).

823

<sup>823</sup> (Photo de l'auteur).

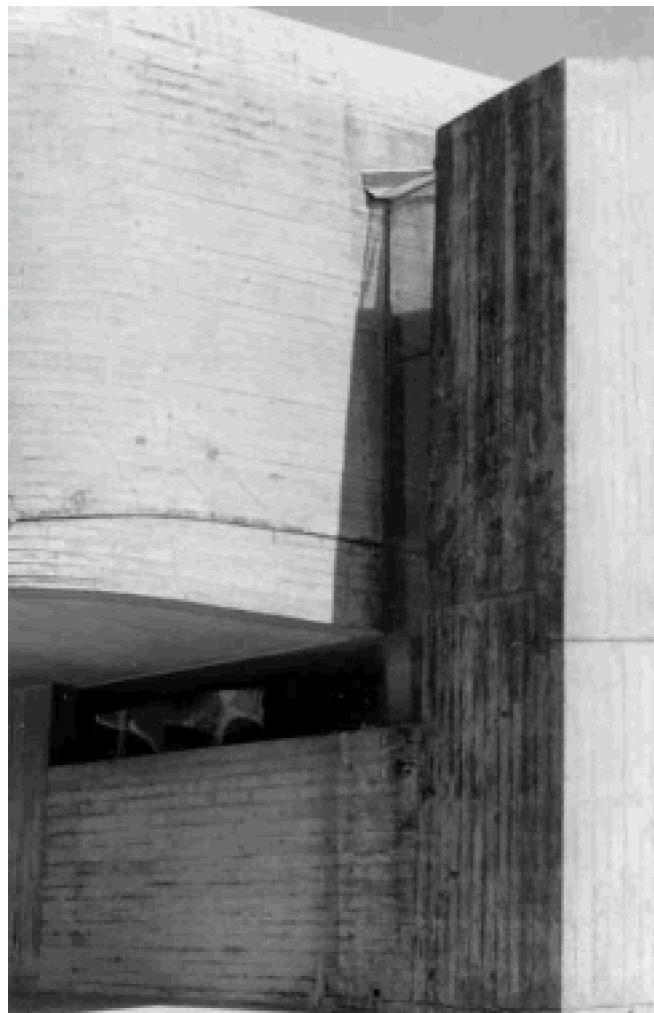


Fig. 214 : église Sainte-Bernadette à Nevers. Paul Virilio, Claude Parent architectes (1966).

824

<sup>824</sup> (Photo de l'auteur).

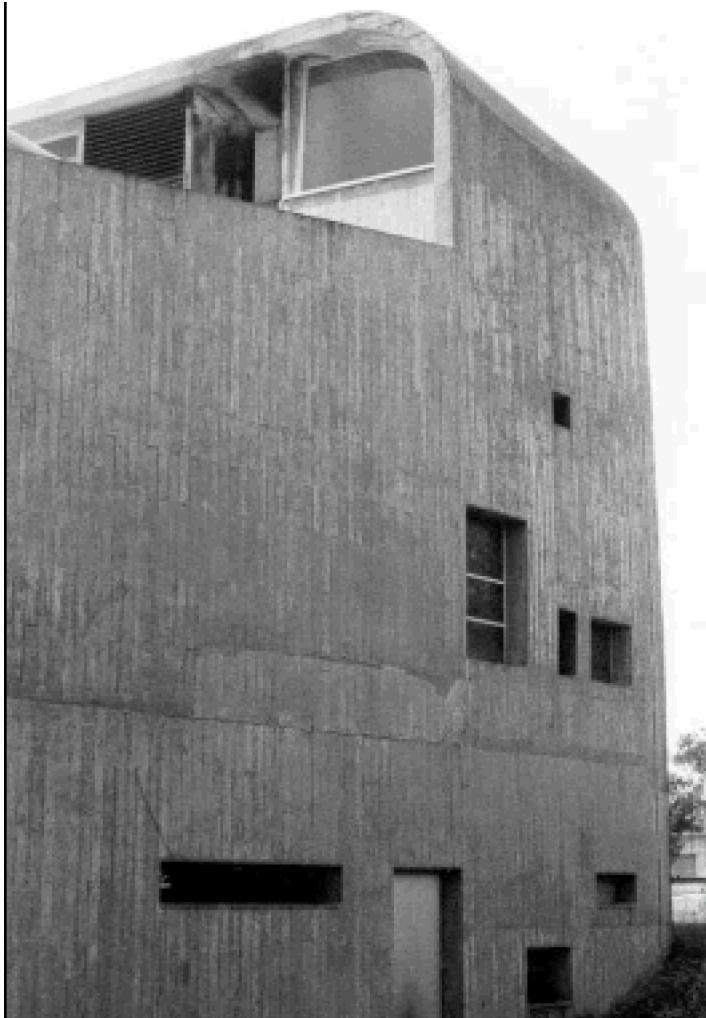


Fig. 215 : église Sainte-Bernadette à Nevers. Paul Virilio, Claude Parent architectes (1966).

825

La monolithisme de Sainte-Bernadette, comme celui des bunkers, tendait à signifier l'autonomie de l'édifice par rapport au sol<sup>826</sup>, ce sol dont les deux guerres mondiales avaient révélé qu'il pouvait se « liquéfier » sous l'effet des armes explosives. «[L'ambivalence] généralisée des instruments de la guerre moderne signale déjà la dématérialisation du sol », écrit Paul Virilio, « la terre n'est plus ce bon logis mais une étendue pernicieuse et aléatoire qui s'apparente en les prolongeant aux horizons marins »<sup>827</sup>.

Si Paul Virilio et Claude Parent semblaient, avec cette église, offrir une image

825 (Photo de l'auteur).

826 « Alors que la plupart des bâtiments sont enracinés dans le terrain par leur fondation, pour la casemate celle-ci n'existe pas, le centre de gravité en tient lieu », indique Paul Virilio, Bunker Archéologie, 1975, p. 32.

827 Paul Virilio, Bunker Archéologie, 1975, p. 36.

déprimante »<sup>828</sup> de la Jérusalem Céleste c'était en fait pour signifier que le salut de l'humanité se situait au coeur de ce véhicule spirituel.

« *La fonction de cet édifice si particulier* », souligne Virilio à propos du bunker, « *c'est d'assurer la survie, d'être un abri pour l'homme, le lieu où il s'enfouit pour subsister. S'il s'apparente ainsi à la crypte qui préfigure la résurrection, le bunker s'apparente également à l'arche qui sauve, au véhicule qui porte au-delà du danger* »<sup>829</sup>.

Si un bunker peut s'apparenter à une crypte d'église, on comprend que l'église puisse adopter la structure et les formes du bunker. Sainte-Bernadette constitue alors une traduction concrète de l'arche de Noé, une arche de Noé contemporaine en béton armé seule capable de sauver l'humanité que menacent les conséquences de l'apocalypse nucléaire<sup>830</sup>.

<sup>828</sup> Claude Parent et Paul Virilio estimaient que l'arc « déprimé » convenait à l'atmosphère et à la symbolique de notre époque. Cf. L'Oeil n° 146, fév. 1967, « A Nevers Béton Béni » par François Loyer. En revanche, J. Capellades, dans son Guide des églises nouvelles en France, publié en 1969, affirmait qu'on ne pouvait pas tolérer dans une église, « maison de la paix », ces formes « trop liées à l'horreur de la guerre et aux œuvres de mort », p. 113.

<sup>829</sup> Paul Virilio, Bunker Archéologie, 1975, p. 41.

<sup>830</sup> « Je suis un homme qui a toujours été attiré par les abîmes, non pas par désespoir ou par esprit apocalyptique mais parce que c'est là que gît le salut. C'est là où il y a le plus grand danger qu'il y a la plus grande espérance. Je l'ai vécu dans ma vie et je le vis tous les jours. Ce n'est pas désespérant, je ne suis pas « amateur d'abîmes ». Je crois que l'affirmation d'Hölderlin - « Là où croît le danger, croît ce qui sauve » - est fondamentale dans notre époque. Le XX<sup>ème</sup> siècle est le siècle impitoyable par excellence ; c'est le siècle d'Auschwitz, d'Hiroshima, de Tchernobyl. On ne peut donc pas faire l'économie de la tragédie dans le XX<sup>ème</sup> siècle, sauf d'être négationniste ». Extrait d'un entretien accordé par Paul Virilio à l'auteur le 18 septembre 1997 à Paris.



# Conclusion

En janvier 1966, le Comité National des Constructions d'Eglises (C.N.C.E.) décida de réaliser une enquête auprès de l'ensemble des diocèses. Il s'agissait de constituer un inventaire des édifices religieux « insérés dans des immeubles, aménagés dans des bâtiments divers, solutions sommaires (auvents), salles polyvalentes ». On envisagea d'ajouter à cette liste « **des églises ou chapelles construites en éléments préfabriqués et des lieux de culte interconfessionnels** » réalisés depuis 1946<sup>831</sup>.

Des fiches de renseignement furent envoyées le 11 février 1966 à l'ensemble des quatre-vingtquinze diocèses français. Vingt-cinq, soit un peu plus du quart, avaient répondu en octobre. Sur un total de soixante-dix-neuf édifices recensés, trente d'entre eux résultaiennt de la transformation de bâtiments existants : usines, bâtiments ruraux, caves et même dancing. Quatorze lieux de culte étaient des constructions sommaires ou préfabriquées. L'un des édifices identifiés - situé à Reims - était imbriqué dans un immeuble. Enfin trente-quatre constructions comportaient des salles polyvalentes. Ces salles polyvalentes étaient conçues comme des salles annexes du lieu de culte définitif et constituaient une étape dans l'édification de centres paroissiaux<sup>832</sup>.

<sup>831</sup> Comité National des Constructions d'Eglises, réunion du comité restreint du 6 décembre 1965, document dactylographié, p. 2. Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard .

<sup>832</sup> Comité National des Constructions d'Eglises, Enquête sur certaines catégories de lieux de culte, 26 octobre 1966, document dactylographié, p. 1. Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard .

Cette enquête avait pour but de tenter de rationaliser, à partir des informations recueillies - taille, prix de revient au mètre carré etc. - l'implantation et les programmes des nouveaux lieux de culte. En effet, le C.N.C.E. jugeait que l'urbanisation allait encore continuer pendant de longues années et cherchait à s'appuyer sur des enquêtes pour tenter de parer au manque de directives en matière de construction d'édifices cultuels. Comme le déplorait Mgr Martin : « *Nous ne savons pas exactement ce que nous désirons en fait d'équipements religieux. Les programmes récents ont été décidés sans doctrine formelle et d'une manière fort empirique* »<sup>833</sup>.

Malgré les enquêtes sociologiques que conduisit le C.N.C.E. dans les années suivantes et les encouragements qu'il prodigua au clergé français pour qu'il teste la valeur des lieux de culte dont l'architecture banale, discrète, évolutive, provisoire voire éphémère se situait à l'opposé de l'affirmation des apparences, les « expériences » demeurèrent le fait de décisions locales. La plupart des réalisations découlèrent en effet d'initiatives prises par des associations travaillant dans un esprit militant et animées par des personnalités enthousiasmées par l'esprit d'ouverture du concile. La production de lieux de culte oecuméniques, d'églises polyvalentes, de centres paroissiaux, de maisons d'églises est ainsi restée un phénomène marginal dont les créations sont demeurées méconnues ou souvent incomprises du grand public.

De plus, lorsque les conditions contingentes qui avaient préludées à certaines réalisations eurent évolué – stabilisation de l'urbanisation, paupérisation, voire ghettoïsation, des grands ensembles -, après que les équipes paroissiales qui avaient présidées à la définition des programmes architecturaux eurent changé ou que les curés qui, dans les premiers temps, animaient le fonctionnement de ces équipements religieux, aient été remplacé par d'autres, se perdit parfois la compréhension de ce qui avait motivé l'édification de ces constructions singulières antithèses de l'église monumentale. Paradoxalement d'ailleurs, ces édifices qu'on avait dépouillés, pour les ouvrir à de multiples usages, des signes – clochers, vitraux, éléments architecturaux décoratifs – qui apparaissaient désuets, réducteurs ou répulsifs, furent souvent qualifiés une vingtaine d'années après leur construction de bâtiments « sans âme ». On critiquera alors l'absence de signes architecturaux qu'on avait volontairement écartés.

Quelques exemples qui renvoient à des édifices cités dans les pages qui précèdent, illustrent cette évolution.

De nos jours, l'évêché de Nantes reproche ainsi à la Maison du Peuple Chrétien sa banalité architecturale. Le qualificatif « Maison du Peuple Chrétien » est d'ailleurs abandonné et a laissé place à une appellation plus conventionnelle puisque l'édifice « re-sacralisé » est désormais dédié à Saint-Luc. Les propos que tient le curé actuel de la paroisse dénotent une méconnaissance des valeurs dont la conception de la Maison du Peuple Chrétien était porteuse. « *Les chrétiens qui utilisent Saint-Luc sont plus qu'insatisfaits, et depuis des années, de ce lieu car c'est une structure qui ne remplit plus aucun rôle* », affirme-t-il, « *s'il s'agissait à la fois d'avoir un lieu de culte et un lieu qui puisse être neutre, aujourd'hui cela ne satisfait pas la*

<sup>833</sup> Comité National des Constructions d'Eglises, réunion du comité restreint du 4 novembre 1966, document dactylographié, p. 2. Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle de l'Institut Français d'Architecture, fonds Pierre Pinsard.

*population. Saint-Luc est une église de quartier populaire mais les chrétiens de ce milieu populaire ont aussi un attrait pour le beau. Et là, il y a échec de cette architecture. Ainsi quand les gens veulent faire un baptême ou veulent se marier ils ne veulent surtout pas que ce soit ici »*<sup>834</sup>. On notera que le dépouillement architectural est assimilé ici à une absence de beauté. A la fin des années soixante-dix, afin probablement de redonner de la "visibilité" ou de la "richesse" à l'édifice, on a placé un signe distinctif - une croix - sur la façade ; des rideaux ont été disposés à cette même époque devant les cloisons mobiles et le mobilier liturgique a été modifié, en particulier une figuration du Christ crucifié a été ajoutée sur la croix toute simple qui, à l'origine, ornait l'autel.

Toujours à Nantes, le centre paroissial Saint-Michel dont l'architecture est plus significante de sa fonction cultuelle que la Maison du Peuple Chrétien, a néanmoins été l'objet de transformations symptomatiques. Si la cloison mobile coulissante qui servait à isoler les salles de catéchisme est toujours utilisée en certaines occasions<sup>835</sup>, en revanche le rideau qui permettait de séparer la nef en deux et d'isoler le chœur a disparu, comme a disparu le rideau qui offrait la possibilité de masquer l'autel. Ces installations ont, semble-t-il, été victimes d'un contre sens - significatif - quant à leur fonction. « *Ce dispositif qui devait être constitué d'un rideau a peut-être été employé par le précédent curé de la paroisse* », indique le curé actuel, « *en effet, il était assez rigoureux et il a peut-être fermé ce rideau à certaines occasions pour obliger les fidèles à se regrouper près de l'autel* »<sup>836</sup>. Il est également révélateur que le béton d'origine, brut de décoffrage, dont la mise en oeuvre avait été l'objet d'une grande attention, ait été recouvert d'une couche de peinture blanche (cependant pas entièrement, ce qui génère actuellement des discontinuités dans la lecture des volumes) mais également de lambris de bois et, en certains endroits, de fausses briques. Le curé en fonction - par ailleurs prêtre-ouvrier - défend ces modifications qui corrompent le sens d'un vocabulaire architectonique qui se voulait empreint de vérité et de "pauvreté", en arguant qu'il s'agit d'une paroisse populaire et que les fidèles - parce qu'ils sont pauvres - ont le droit d'avoir une église "riche" (Ce qui sous-entend que le béton serait par essence un matériau "pauvre"). Il souhaiterait même que les bandeaux de verre blanc transparent qui éclairent la grande salle et laissent voir le ciel et le sommet des arbres, puissent être remplacés par des vitraux. Ici encore, la "richesse" renvoie à des éléments empruntés au répertoire classique de l'architecture religieuse.

Le centre paroissial Saint-Joseph Ouvrier à Creil qui est toujours utilisé comme église paroissiale, révèle un autre type de problème. Aucune modification n'a été apporté au bâtiment qui est semblable à ce qu'il était lors de son inauguration en 1968. Comme le

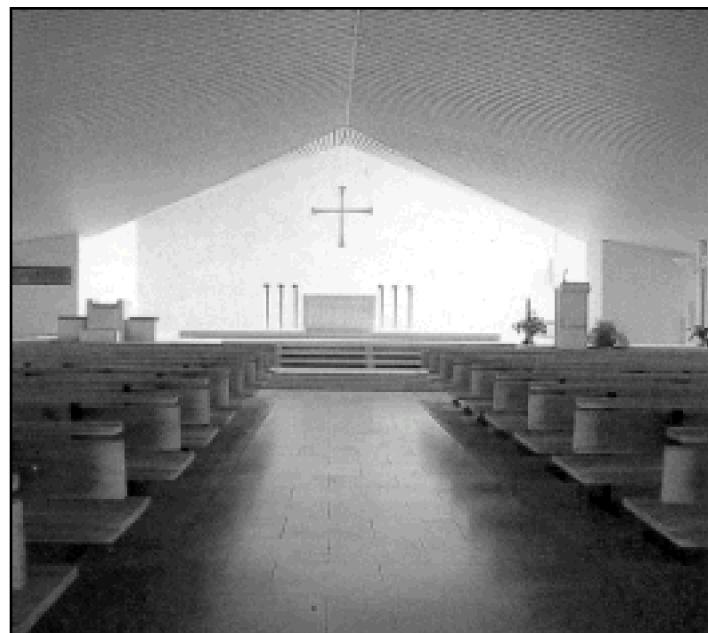
<sup>834</sup> Entretien téléphonique avec le curé de la Maison du Peuple Chrétien (Saint-Luc) à Nantes, 24 février 1998.

<sup>835</sup> « Il y a sur le côté nord de la nef une cloison qui est mobile afin d'isoler la salle qui permet d'accueillir différentes réunions comme, par exemple, des vins d'honneur. On ouvre cette cloison afin d'agrandir l'espace à l'occasion de grandes cérémonies comme la messe de Noël ». Propos recueillis auprès du curé du centre paroissial Saint-Michel à Nantes à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 13 avril 1999.

<sup>836</sup> Ibid.

rappelle l'abbé Jean Hervé, le projet a « *été réfléchi, travaillé en équipe fraternelle de prêtres et de laïcs nombreux à ce moment-là !* »<sup>837</sup>. Cependant le dispositif de cloisons mobiles est désormais peu utilisé car la population du “Plateau” a évolué et la fréquentation de l'édifice a fortement baissé. L'abbé Jean Hervé s'il manifeste une certaine nostalgie pour l'époque où Saint-Joseph sortit de terre, constate avec lucidité « *l'évolution si rapide de ce Plateau (et de toute l'agglomération) où en grande proportion dans ces quartiers, les “européens” qui assuraient une présence justifiant les recherches de ce temps sont remplacés par des “frères” immigrés majoritairement musulmans pour lesquels heureusement est prévue maintenant une mosquée* »<sup>838</sup>. Phénomène imprévisible au début des années soixante, la mobilité sociale a provoqué le départ des classes moyennes et des ouvriers immigrés issus de pays catholiques laissant place à de nouvelles populations qui ignorent l'église.

En même temps qu'il réalisait le centre paroissial de Creil, Jacques Prioleau travaillait sur l'église des Laumes, dans le diocèse de Dijon (fig. 216). Cette petite église qui comporte un système de cloisons extensibles, a pour particularité d'avoir été édifiée en transformant un ancien hangar à locomotives. Cette église ne comportait pas, au moment de sa construction, de signal visible indiquant ostensiblement sa fonction religieuse. Signe des temps, la paroisse s'est adressée il y a quelques mois à Jacques Prioleau afin qu'il conçoive les plans d'un clocher où seraient placées deux cloches anciennes qu'elle possède. « *L'église des Laumes est un bâtiment peu élevé, assez plat situé dans un quartier assez peu structuré. L'équipe paroissiale souhaite désormais que l'église soit repérable grâce à un signe architectural signifiant le caractère sacré de l'édifice* »<sup>839</sup>.



<sup>837</sup> Abbé Jean Hervé, lettre adressée à l'auteur datée du 14 mai 2000.

<sup>838</sup> Ibid.

<sup>839</sup> Jacques Prioleau, propos recueillis à l'occasion d'un entretien téléphonique avec l'auteur le 2 novembre 2000.

*Fig. 216 : Nef de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal des Laumes, Jacques Prioleau, architecte (1968).*

840

L'évolution de la position de la communauté catholique qui a présidé à la conception de l'église Sainte-Elisabeth de la Trinité à Dijon est également intéressante car il s'agit d'une réalisation tardive, l'édifice ayant été achevé à la fin des années soixante-dix. Cette église est située dans le quartier dit de la Fontaine d'Ouche, initialement une Z.U.P. Ce quartier qui accueille aujourd'hui environ 13 000 habitants a commencé de sortir de terre en 1968 et a été terminé en 1979. Au début le culte catholique réunissait une petite communauté de fidèles et se pratiqua dans une baraque de chantier. Puis les réunions se tinrent dans une salle située au rez-de-chaussée d'un collectif H.L.M. Lorsque des circonstances importantes le nécessitaient, la ville de Dijon mettait à disposition un grand espace polyvalent. Les membres de la communauté catholique trouvaient ce fonctionnement - qui devait être provisoire - tellement sympathique qu'ils refusèrent la construction d'une église classique. « *En quelque sorte, ils se sentaient un peu dans la situation des chrétiens des premiers temps partageant dans la précarité une grande amitié* », souligne Jacques Prioleau, « *mais ils n'avaient peut être pas conscience que ce fonctionnement conduisait ce noyau à se refermer sur lui-même. Aussi, avant de partir pour Lyon où il venait d'être nommé, Monseigneur Decourtray demanda à ce que la communauté se décide à édifier une véritable église. On fit appel à moi pour réaliser les plans. Les réflexions aboutirent à un schéma similaire à celui de Creil. Il fallait pouvoir doubler la capacité du module central par l'adjonction de trois modules qui s'ouvraient sur celui-ci grâce à des parois coulissantes. Au lieu de portes de garages et de rideaux, la recherche d'insonorisation, de silence, de transparence conduisit à la réalisation de cloisons mobiles vitrées (fig. 217). Dans son souci d'envisager tous les possibles, la communauté paroissiale avait également demandé à ce que le bâtiment puisse être reconvertis pour des activités non ecclésiales si la phénomène de déchristianisation devait provoquer un jour son abandon. En effet l'exemple d'églises mal implantées qui avaient rapidement été abandonnées, avait marqué les esprits. Le programme exprimait une autre préoccupation, très forte, qui était celle de partager le lieu de culte avec d'autres confessions. La commission paroissiale avait pensé aux musulmans mais en même temps que l'on construisait notre église, une nouvelle mosquée était en chantier. Cette idée n'a donc pas abouti. Quant à la communauté protestante de Dijon, elle ne vit pas la nécessité d'utiliser ce lieu. La commission contacta également des bouddhistes, peu nombreux à Dijon, sans plus de succès* »<sup>841</sup>.

<sup>840</sup> (Frédéric Debuyst, L'Art chrétien contemporain de 1962 à nos jours, 1988, p. 34.).

<sup>841</sup> Jacques Prioleau, propos recueillis lors d'un entretien avec l'auteur le jeudi 5 mars 1998 à Messigny.

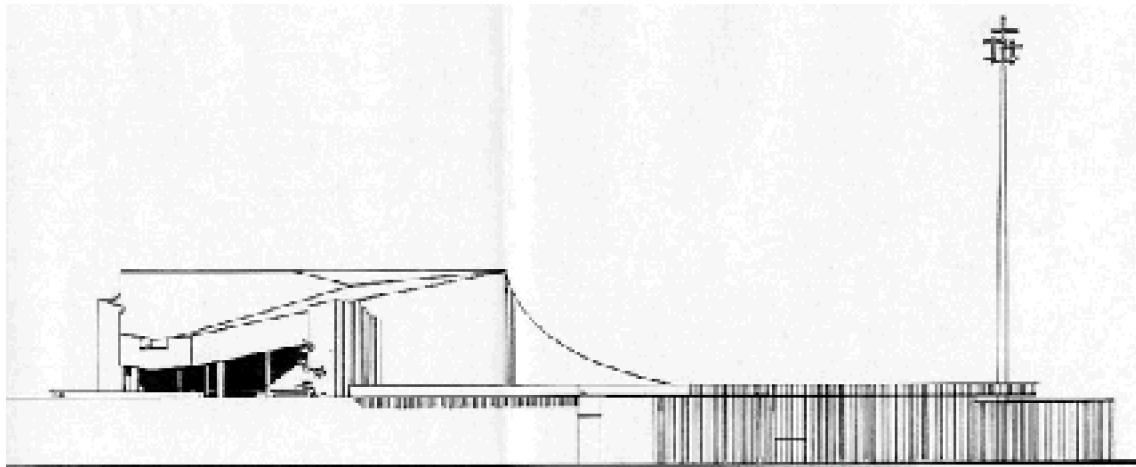


Fig. 217 : Eglise Sainte-Elisabeth de la Trinité à Dijon, Jacques Prioleau, architecte (1979).  
Jacques Prioleau manoeuvrant les cloisons mobiles vitrées.

842

Si à la fin des années soixante-dix le clergé manifestait toujours un souci de discréption, il n'était généralement plus hostile à la réalisation de signes religieux extérieurs. Certaines populations non pratiquantes souhaitaient même que l'Eglise affirme sa présence de manière visible dans la cité. La communauté paroissiale de la Z.U.P. de la Fontaine d'Ouche qui sortait seulement d'une quasi clandestinité, si elle ne perçut pas l'ampleur de ce changement des mentalités, souhaita néanmoins que les bâtiments de l'église Sainte-Elisabeth de la Trinité dont l'horizontalité architecturale souligne la recherche de discréption, soient aisément repérables grâce à l'implantation d'un signal surmonté d'une croix, bien visible dans le quartier (fig. 218).

<sup>842</sup> (Photo de l'auteur).



*Fig. 218 : Façade de l'église Sainte-Elisabeth de la Trinité à Dijon, Jacques Prioleau, architecte (1979).*

843

Il n'est pas sûr, comme l'affirment, Frank Debié et Pierre Vérot, que ces évolutions marquent un échec de l'architecture et des arts à créer un espace pour la nouvelle liturgie issue du concile Vatican II. On peut également discuter le bien fondé de leur hypothèse qui attribue l'écart entre le désir supposé d'un grand nombre de fidèles et les bâtiments réalisés par « **un moment de centralisation accrue des pouvoirs, de renforcement des structures centrales d'expertise, d'élitisme – à l'échelon de bien des paroisses – au profit de groupes privilégiés de jeunes cadres progressistes** »<sup>844</sup>.

On peut supposer que les causes du décalage que l'on observe au fil des années entre les ambitions qui sous-tendaient certains projets, la manière dont ils ont été utilisés ou transformés, résultent non seulement de phénomènes propres à l'Eglise catholique, mais également de transformations sociales et culturelles plus larges.

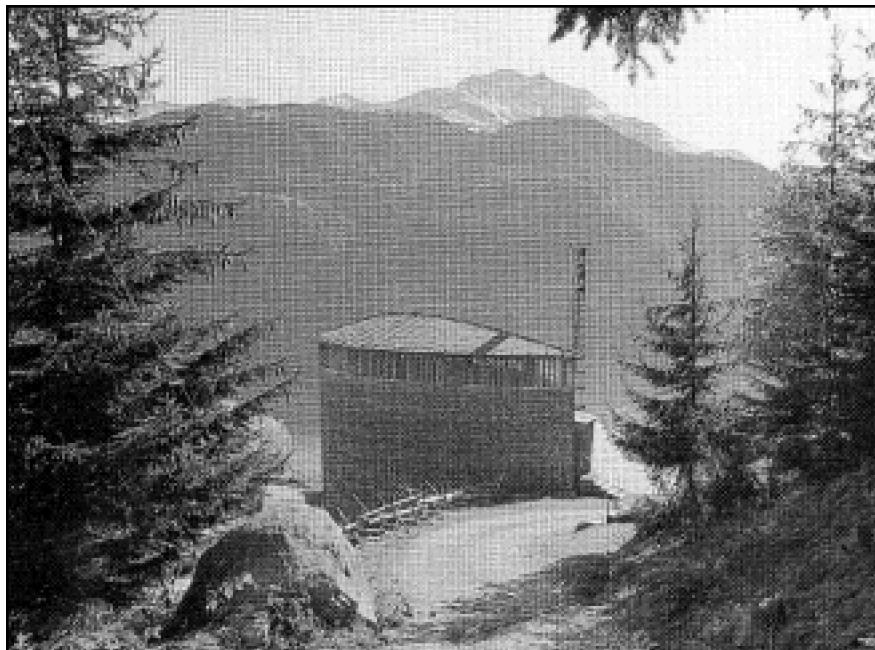
En particulier, à la fin des années soixante l'Eglise catholique a subi le contrecoup de la crise des valeurs qui frappait alors la société française. D'autre part, la grave crise économique qui se manifesta à partir du milieu des années soixante-dix, s'accompagna d'une remise en cause du modèle de développement qui avait prévalu durant les trente années précédentes, réexamen dont on trouve déjà l'annonce dans le titre du rapport du Club de Rome de 1972 : « **Halte à la croissance** ». Simultanément, la limitation des armes stratégiques, négociée directement entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. dès 1969, ouvrit une période de détente. Ainsi, tandis que les valeurs de progrès perdaient de leur aura et que le danger de déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale s'éloignait, apparaissait un climat critique vis à vis des valeurs de la modernité et favorable à la réinscription de l'architecture dans son épaisseur historique.

Désormais, on envisagea de nouveau la construction d'églises visibles et monumentales quand bien même l'Eglise catholique n'avait plus l'importance qu'elle

<sup>843</sup> (Archives de Jacques Prioleau).

<sup>844</sup> F. Debié, P. Vérot, Urbanisme et art sacré, 1991, p. 308.

possédait cinquante ans auparavant. En Europe, ce courant s'est révélé au cours des années quatre-vingt au travers d'une série de petites églises suisses (en particulier : Sogn Benededeggt de Peter Zumthor dans les Grisons, 1988 (fig. 219) et Mogno dans le Tessin de Mario Botta, projet de 1987 édifié en 1995 (fig. 220))<sup>845</sup>. La réalisation de la cathédrale d'Evry de Mario Botta (1988-1995) qui constitue désormais une référence incontournable (fig. 221), a montré que ce besoin de monumentalité répondait au moins autant à un souhait de la société civile (tour de table financier regroupant le Ministère de la Culture, la Région Ile-de-France et l'Etablissement public de la ville nouvelle d'Evry) qu'à la volonté du diocèse de l'Essonne<sup>846</sup>.



*Fig. 219 : Sogn Benededeggt dans les Grisons, Peter Zumthor, architecte (1988).*

847

<sup>845</sup> On consultera à ce sujet les n° 42 (été 1995) et 56 (hiver 1998) de la revue Chroniques d'art sacré consacrés à l'architecture religieuse contemporaine.

<sup>846</sup> Gérard Monnier, L'architecture moderne en France, tome 3 de la croissance à la compétition, p. 224.

<sup>847</sup> (Chroniques d'art sacré, n° 42, 1995, p. 14).



*Fig. 220 : Mogno dans le Tessin, Mario Botta, architecte, (1987-1995).*

848



*Fig. 221 : cathédrale d'Evry, Mario Botta, architecte ( 1988-1995)*

849

D'autre part, au sein même de l'Eglise catholique le courant conservateur qui défend une conception universaliste du catholicisme semble actuellement s'affirmer.

<sup>848</sup> (Chroniques d'art sacré, n° 42, 1995, p. 12).

<sup>849</sup> (Photo de l'auteur).

Le concile Vatican II ne s'était pas déroulé sans opposition interne. L'évêque français Marcel Lefebvre - même s'il vota en 1963 la réforme liturgique - s'était ainsi rangé dans la minorité conservatrice et s'était opposé à l'œcuménisme, à la reconnaissance de la liberté religieuse et à tous les changements.

A Rome, un courant conservateur puissant qui était incarné à l'époque du concile par le cardinal Ottaviani, préfet du Saint-Office, persista et s'opposa à l'adhésion directe de l'Eglise de Rome au Conseil œcuménique des Eglises, fondé en 1948. Or, actuellement, ce courant semble vouloir occuper une place de premier plan. Ainsi, à côté du langage du Conseil pontifical de l'unité des chrétiens un autre discours se fait entendre qui réaffirme la prétention de l'Eglise catholique à être universelle et exclusive. Ce propos qui émane du cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi, suscite de nombreuses protestations dans les milieux non catholiques. Konrad Raiser secrétaire général du Conseil OEcuménique des Eglises estime ainsi que la déclaration « Dominus Jesus » du cardinal Ratzinger marque une régression<sup>850</sup>. K. Raiser estime cependant que la réalité des contacts à la base entre communautés catholiques et non catholiques est loin de refléter les positions du magistère romain et qu'il semble difficilement imaginable que soit porté un coup d'arrêt à l'œcuménisme au quotidien.

On peut constater que les lieux de culte œcuménique - sans doute parce qu'ils sont autogérés par des communautés catholiques et protestantes et parce qu'ils constituent des lieux d'échange où se construit une dynamique interconfessionnelle – ont, pour la plupart, bien résisté à plusieurs décennies de fonctionnement.

Cependant, même si les positions du cardinal Ratzinger ne sont pas reprises telles quelles par Rome, l'Eglise catholique manifeste néanmoins la crainte que se développe au XXI<sup>eme</sup> siècle une tendance au nivelingement des religions et des croyances. L'affirmation des apparences pourrait ainsi redevenir une orientation forte en matière d'architecture religieuse. Mais, cette fois-ci, loin des manifestations d'une religion triomphante encore en vogue durant les années trente, et encore plus loin sans doute de la dynamique optimiste et militante des années soixante, il ne s'agirait plus que de l'expression, purement défensive, d'une stratégie identitaire.

<sup>850</sup> Le Monde dimanche 1<sup>er</sup> – lundi 2 octobre 2000 p. 5.

# ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES GÉNÉRAUX

## A) SOURCES MANUSCRITES

### I/FONDS PUBLICS

---

#### a) Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle

Fonds Jean Prouvé, photos, série 230J 797.

**b) Archives Modernes de l'Architecture Lorraine, Nancy.**

----

**c) Archives Municipales, Le Havre.**

Fonds André Le Donné.

**d) Historial de la Grande Guerre, Château de Péronne**

Cartes postales de chapelles militaires

**e) Institut Français d'Architecture, Archives d'Architecture du XX<sup>ème</sup> siècle**

Fonds Pierre Pinsard 58 IFA

## **II/FONDS PRIVES**

---

**a) Archives privées de l'auteur :**

Correspondance avec l'abbé Joseph Aubin (Orcières).

Correspondance avec Michel Bataille, architecte-écrivain (Thiéville).

Correspondance avec l'abbé Michel Brion (Nantes).

Correspondance avec le père Michel Cantin (Cergy).

Correspondance avec Madame Brigitte Chambolle (Paris).

Courriers, documents et photos adressés à l'auteur par François Delage, architecte (Paris).

Correspondance avec le pasteur J.-P. Dassonville (Orly).

Correspondance avec Catherine Drouin-Prouvé (Paris).

Correspondance avec Georges Evano, architecte (Nantes).

Correspondance avec l'abbé Jean Hervé (Creil).

Courriers et documents adressés à l'auteur par Antoinette Le Donné (Paris).

Courriers, documents et photos adressés à l'auteur par Michel Marot, architecte (Paris).

Courriers, documents et photos adressés à l'auteur par H.-W. Müller, architecte

(Cerny).

Correspondance avec le père Roger Pannier (Cergy).

Courriers, plans et photos adressés à l'auteur par Annie Poitrenaud (Elancourt).

Courriers, documents et photos adressés à l'auteur par Jacques Prioleau, architecte (Messigny).

Correspondance avec l'abbé Jean Vincent (Nantes).

Correspondance avec Paul Virilio, philosophe et urbaniste (Paris).

Courriers, documents et photos adressés à l'auteur par Hugo Vollmar, architecte (Paris).

Correspondance avec le père M. Voisin (Paroisse de Vaulnaveys).

Correspondance avec Eugène Voltz, architecte (Courcelles-Chaussy).

**b) Archives privées de l'abbé Michel Brion :**

L'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes / préparé par l'abbé Michel Brion. - Nantes , n. d. (1963 ).

**c) Archives privées du Centre oecuménique d'Elancourt :**

Plans du centre oecuménique, Philippe Deslandes, architecte.

**d) Archives privées de François Delage :**

Plans et photos de la chapelle du Bon-Conseil rue Lapparent à Paris.

**e) Archives privées de Yona Friedman :**

Dessins des projets de « l'église verte » et de la « colline de la foi ».

**f) Archives privées de l'abbé Jean Hervé :**

Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier / préparé par l'abbé Jean Hervé. - Creil , n. d. ( Mai 1962 ), 6 p.

Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier / préparé par l'abbé Jean Hervé. - Creil , n. d. (Juin 1963 ), 5 p.

Programme de construction du Centre Paroissial Saint Joseph Ouvrier / préparé par l'abbé Jean Hervé. - Creil , n. d. (Décembre 1964 ), 5 p.

Correspondance avec Jacques Prioleau.

Schémas et croquis du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil dessinés par

l'architecte.

Photographies du chantier du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier (1967-1968).

**g) Archives privées de Michel Marot :**

Plans de l'église Saint-Jean-Bosco à Meaux.

Photos de la maquette de la Villa Arson à Nice et du bâtiment réalisé.

**h) Archives privées de Paul Maymont :**

Projet de cathédrale oecuménique.

**i) Archives privées de Hans-Walter Müller :**

Photos de l'église gonflable de Montigny-les-Cormeilles.

**j) Archives privées de Jacques Prioleau :**

Plans et photos du Centre Paroissial Saint-Joseph-Ouvrier à Creil.

Plans et photos de l'église Sainte-Elisabeth de la Trinité à Dijon.

**k) Archives privées de Hugo Vollmar :**

Plans de la Maison du Peuple Chrétien (église Saint-Luc) à Nantes.

Tirages photos de la maquette et de l'édifice réalisé.

## **B) SOURCES SONORES**

Entretien téléphonique avec Joseph Aubin, curé de Merlette Orcières le 3 avril 2000.

Entretien téléphonique avec André Béhotéguy, architecte, le 3 novembre 2000.

Entretiens téléphoniques avec l'abbé Michel Brion les 8 avril 1998 et 12 avril 2000.

Entretien téléphonique avec Madame Brigitte Chambolle, le 2 février 2001.

Entretien téléphonique avec Jean Cognet, architecte, le 9 octobre 2000.

Entretien téléphonique avec le curé de l'église Saint-Luc à Nantes le 24 février 1998.

Entretien téléphonique avec le curé de l'église Saint-Michel à Nantes le 13 avril 1999.  
Entretien téléphonique avec le père Michel Cantin, ancien curé de Sarcelles et de Cergy, le 24 novembre 2000.  
Entretien téléphonique avec le curé de Courchevel le 21 avril 2000.  
Entretien téléphonique avec le pasteur Dassonville, aéroport d'Orly, le 11 avril 2000.  
Entretien à Paris le 30 novembre 2000 avec François Delage, architecte.  
Entretien téléphonique avec Martine Deslandes, architecte, le 28 avril 2000.  
Entretien téléphonique avec Georges Evano, architecte, le 13 avril 1998.  
Entretien avec Yona Friedman, architecte, le 12 juin 1997.  
Entretien téléphonique avec un responsable laïc du Centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble le 10 avril 2000.  
Entretien téléphonique avec le curé de l'église de Lacanau-Océan le 14 avril 2000.  
Entretien téléphonique avec Antoinette Le Donné le 3 mai 2000.  
Entretien avec Paul Maymont, architecte, le 12 juin 1997.  
Entretien avec Michel Marot, architecte, le 3 avril 1998.  
Entretien avec Hans-Walter Müller, architecte, le 3 décembre 1997.  
Entretien téléphonique avec le père Roger Pannier, le 7 février 2001.  
Entretien téléphonique avec Madame Annie Poitrenaud, Présidente du centre oecuménique des Sept-Mares à Elancourt, le 10 avril 2000.  
Entretiens avec Jacques Prioleau, architecte, les 5 mars 1998 et 2 novembre 2000.  
Entretien téléphonique avec un responsable de la chapelle Saint-Bernard de la gare Montparnasse à Paris le 3 avril 2000.  
Entretien avec Paul Virilio, philosophe et urbaniste, le 18 septembre 1997.  
Entretiens avec Hugo Vollmar, architecte, les 25 mai et 6 juin 2000.

## C) SOURCES IMPRIMEES

OUVRAGES, CATALOGUES ET PERIODIQUES AYANT SERVI DE BASE A L'ELABORATION DE LA THESE

### **1) OUVRAGES TRAITANT DE LA PERIODE DE L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE ETUDIEE OU ABORDANT LA QUESTION DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE CONTEMPORAINE**

#### **II / OUVRAGES GENERAUX**

- ABRAM, Joseph - . L'architecture moderne en France . - Tome 2 ; Du chaos à la croissance ; 1940-1966 . – Paris : Picard, 1999 . – 327 p.
- BESSET, Maurice - . Nouvelle architecture française . -Suisse : Teufen ,1967 . - 236 p.
- CHOLVY, Gérard, HILAIRE, Yves-Marie – Histoire religieuse de la France contemporaine . Tome III ; 1930-1988 . Paris : Privat, 1988 . – 576 p.
- DE BAUDOT, Anatole - . L'architecture, le passé-le présent . – Paris : Henri Laurens, 1916 . – 218 p.
- GEOFFROY, Gustave, LEOPOLD-LACOUR, LUMET, Louis. - La France héroïque et ses alliés . – Tome second - Paris, Librairie Larousse, 1919 . - 324 p.
- GOBILLOT, René - . Architecture moderne et contemporaine . – Paris : Bloud & Gay, 1933 . – 210 p.
- Histoire de la France religieuse . – Tome 4 ; Société sécularisée et renouveau religieux (XX<sup>eme</sup> siècle) / édité sous la direction de LE GOFF, Jacques, REMOND, René. - Paris : Seuil, 1992 . – 478 p.
- Liste indicative d'édifices du XXème siècle présentant un intérêt architectural ou urbain majeur pouvant justifier une protection au titre des Monuments Historiques ou des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager / document réalisé par la direction de l'Architecture et du Patrimoine à partir des informations recueillies par les directions régionales des Affaires Culturelles et par le groupe de travail sur le Patrimoine du XXème siècle. – Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2000. – 46 p.
- LOYER, François - . Histoire de l'architecture française de la Révolution à nos jours . – Paris : Mengès ; Editions du Patrimoine, 1999 . - 498 p.
- MONNIER, Gérard - . L'architecture moderne en France . - Tome 3 ; De la croissance à la compétition ; 1967-1999 . – Paris : Picard, 2000 . – 311 p.
- Répertoire des coordonnées et altitudes des points géodésiques, des points de triangulation complémentaire et des points du réseau d'appui topographique militaire ; Soissons / Section Géographique Militaire . - n. l. :1963.

## **II/ ARCHITECTURE RELIGIEUSE CONTEMPORAINE**

- ARNAUD D'AGNEL , G. . - L'art religieux moderne . - Grenoble : Arthaud, 1936 . - 243 p. - (volume 1) . - (Art et paysage).
- ARNAUD D'AGNEL , G. . - L'art religieux moderne . - Grenoble : Arthaud, 1936 . - 101 p. - (volume 2) . - (Art et paysage).
- L'art sacré au XX<sup>ème</sup> siècle en France / BONY, Jacques, BREON, Emmanuel, DAGEN, Philippe...(et al.) . – Boulogne-Billancourt : Editons de l'Albaron-Société Présence du livre, 1993 . – 308 p.
- BRILLANT, Maurice . - L'art chrétien en France . - Paris : Bloud & Gay, 1927. - 347 p.
- CAPELLADES, Jean . - Guides des églises nouvelles en France . - Paris : Cerf, 1969. - 244 p. - (Les guides de l'art sacré).
- DEBIE, Franck, VEROT, Pierre . – Urbanisme et art sacré, une aventure du XX<sup>ème</sup>

- siècle. – Paris : Critérion, 1991 . – 411 p.
- DENIS, Maurice . - Nouvelles théories sur l'art moderne, sur l'art sacré . – Paris : Rouart et Watelin, 1922 . – 290 p.
- GOBILLOT, René . - Architecture moderne et contemporaine . - Paris : Bloud & Gay, 1933 . - 223 p. - (Bibliothèque catholique des sciences religieuses).
- LEBRUN, Pierre . – Tendances et problèmes de l'architecture religieuse contemporaine en France (1945-1975) . DEA d'histoire de l'art, Université Lumière-Lyon II, 1996 . - (Réalisé sous la direction de François Loyer).
- LOTTHE, Ernest . – Evocations pour le XXV<sup>e</sup> anniversaire de la consécration de S. Emile Cardinal Liénart évêque de Lille . – Lille : S.I.L.I.C., 1953 . - 120 p.
- MERCIER, Georges . – L'architecture religieuse contemporaine en France . – Tours : Mame, 1968 . – 232 p.
- MUNIER, Albert . - Un projet d'église au XX<sup>e</sup> siècle . - Paris : Desclée De Brouwer et Cie, 1933, 327 p. - (Nouvelle bibliothèque catholique illustrée).
- PERRET, Auguste . – Contribution à une théorie de l'architecture . – Paris . André Wahl, 1952 . - n. p. – (Cercle d'Etudes Architecturales).
- ROBIN, Suzanne . – Eglises modernes . – Paris : Herman, 1980 . - 168 p.
- ROULIN, E. - Nos églises . - Paris : P. Lethielleux, 1938 . - 897 p.

### III/ MOUVEMENT PRE-CONCILIAIRE, CONCILE VATICAN II

- Aide à l'Eglise en Détresse / préparé par l'Aide à l'Eglise en Détresse . – Paris : Fayard, 1985 . – 95 p. – (Des chrétiens/servir)
- BABOULENE, J., BRION, M., DELALANDE, J.-M.-V. – Faut-il encore construire des églises ? . Paris : Fleurus, 1970 . - 107 p.
- BOURDARIAS, Jean . Père Werenfried . Paris : Fayard, 1996 . – 271 p.
- BRION, Michel . La religion vécue des français . Paris : Cerf, 1972 . - 151 p.
- BRION, Michel . - L'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes . Nantes : document ronéoté, 1963 . - n. p.
- CHELINI, Jean . – La ville et l'Eglise . – Paris : Cerf, 1958 . - 361 p. – (Rencontres ; n° 52)
- COMBLIN, Joseph . – Théologie de la ville . – Paris : Editions Universitaires, 1968 . - 487 p.
- Constitution de la Sainte Liturgie / préparée par le Concile OEcuménique Vatican II . – Paris : Centurion, 1963 . – 127 p. – ( Traduction réalisée parle Centre de Pastorale Liturgique)
- COUTURIER, Marie-Alain . - La vérité blessée . - Paris : Cerf, 1984 . - 443 p.
- DANIEL, Yvan . - Aspects de la pratique religieuse à Paris . Paris : Editions Ouvrières, 1953 . – 134 p.
- Eglise et pauvreté / COTTIER, G., BAUMONT, J.-C., CHOURAQUI, A.... - Paris : Cerf, 1965 . - 383 p.

- L'église maison du peuple de Dieu / Comité national d'art sacré . - Paris : Cerf, 1971 . - 93 p.
- Espace sacré et architecture moderne / LERCARO, Jacques, AUBERT, Denis, CAPELLADES, Jean... - Paris : Cerf, 1971 . - 143 p.
- GODIN, Henri, DANIEL, Yves . - La France pays de mission ? . - Paris : Editions de l'abeille, 1943 . - 162 p. - (Rencontres ; n°1)
- HOUTART, François, REMY, Jean . - Milieu urbain et communauté chrétienne . - Paris : Mame, 1968 . - 389 p.
- La liturgie après Vatican II / édité sous la direction de JOSSUA, J.-P., CONGAR, Y. - Paris : Cerf, 1967 . - 419 p.
- La liturgie, constitution conciliaire et directives d'application de la réforme liturgique / édité sous la direction de MARLIANGEAS, Bernard. - Paris : Centurion, 1966 . - 253 p.
- LHANDE, Pierre . - Le Christ dans la banlieue . - Paris . Plon, 1927 . - 274 p.
- L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire / Comité national des constructions d'églises . - Paris : Cerf . - 1966, 323 p. - (Rencontres ; n° 70)
- MICHONNEAU, Georges . - Paroisse communauté missionnaire . - Paris . Cerf, 1946 . - 483 p. - (Rencontres ; n° 21-22).
- Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux / Comité national des constructions d'églises . - Paris : Centurion, 1971 . - 102 p.
- SIX, Jean-François . - Cheminements de la Mission de France 1941-1966 . -Paris : Editions du Seuil . - 1967, 268 p.
- Une aventure de la charité / préparé par l'Aide à l'Eglise en Détresse . - Paris : Indica, 1992, 56 p.
- VINCENNES, Jean (de) . - Le bon Dieu dans le bled . - Paris . Beauchesne, 1928 . - 254 p.
- VIRTON, Pierre . - Enquêtes de sociologie paroissiale . - Paris . Spes, 1953 . - 156 p.
- VOILLAUME, R. . - Au coeur des masses . - Paris : Cerf, 1954, 565 p. - (Rencontres ; n° 33).
- WINNIGER, Paul . - Construire des églises . - Paris . Cerf, 1957 . - 253 p. - (Rencontres ; n° 49)

#### **IV/ MOBILITE ET ARCHITECTURE**

- FRIEDMAN, Yona . - L'architecture mobile . - Tournai : Casterman, 1970 . - 159 p.
- FRIEDMAN, Yona . - Les mécanismes urbains . - Bruxelles : Centre d'Etudes Architecturales, 1968 . - 48 p.
- FRIEDMAN, Yona . - Structures serving the unpredictable . - Rotterdam : NAI Publishers, 1999 . - 131 p.
- Hommage à Nicolas Schöffer 1912/1992 / édité par la Fondation Noroit, Arras, 1994, . - n. p. (catalogue de l'exposition qui s'est déroulée du 22 janvier au 17 avril 1994 dans

les locaux de la Fondation Noroit à Arras).

Le Ricolaïs - espace, mouvement et structures / édité par le Musée des Beaux-Arts de la ville de Nantes, 1968 . – 45 p. (catalogue de l'exposition qui s'est déroulée de juillet à septembre 1968).

MILLET, Catherine . – Yves Klein . – Paris : art press-Flammarion . – 79 p.

RAGON, Michel . – Où vivrons-nous demain ? . – Paris : Robert Laffont, 1963 . – 114 p.

RAGON, Michel . – Les visionnaires de l'architecture . – Paris : Robert Laffont, 1965 . – 127 p.

RAGON, Michel . – Les cités de l'avenir . – Paris : Planète, 1966 . – 150 p.

RAGON, Michel . – La cité de l'an 2000 . – Tournai : Casterman, 1968 . – 201 p.

RAGON, Michel . – histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme - tome 3 - Prospective et futurologie . – Tournai : Casterman, 1986. – 439 p.

SCHOFFER, Nicolas . – La ville cybernétique . – Paris : Tchou, 1969 . – 174 p.

SEGURET, François . – Hans-Walter Müller, Claude Giverne, Xavier Juillot, L'entretien des illusions . – Paris : Editions de la Villette, 1997 . – 142 p.

Structures Gonflables / édité par le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris, 1968 . – 103 p. – (catalogue de l'exposition qui s'est déroulée en mars 1968).

VIRILIO, Paul . - Bunker Archéologie . – Paris : Centre de Création Industrielle, 1975 . - 180 p.

## 2) REVUES

---

AED Bulletin / Aide à l'Eglise en Détresse . Mareil-Marly : Werenfried van Straaten.  
(Bimestriel), n° 4, juin 1999.

Les amis de Jean Prouvé / Bulletin de liaison des membres de l'association. Paris  
En particulier les n°7 octobre 1998 et 12 février 2000.

L'Architecture d'Aujourd'hui . – Boulogne.

En particulier :

### a) les numéros spéciaux consacrés à l'architecture religieuse :

n° 6, 1934, « Architecture religieuse »,

n°7, 1938, « Architecture religieuse »,

n° 71, 1957, « Architecture religieuse »,

n° 81, 1959, « Architecture religieuse »,

n° 96, 1961, « Architecture religieuse »,

n° 108, 1963, « Architectures sacrées- recherches structurales »,

n° 125, 1966, « Architecture sacrée ».

**b) les numéros spéciaux consacrés aux recherches en matière d'architecture :**

n°99, 1962, « Architectes et ingénieurs »,

n°115, 1964, « Recherches ».

L'Architecture Française

En particulier : les numéros spéciaux consacrés à l'architecture religieuse :

n° 121-122, 1952, « Architecture religieuse I »,

n° 161-162, 1956, « Architecture religieuse II »,

n° 191-192, 1958, « Architecture religieuse III »,

n° 239-240, 1962, « Architecture religieuse IV »,

n° 264-264, 1964, « Architecture religieuse V »,

n° 347-348, 1971, « Edifices cultuels VI ».

L'Art Chrétien . – Paris : Casterman. n° 4, septembre 1956 « Eglises de France reconstruites », catalogue du 6<sup>ème</sup> salon d'Art Sacré, Musée d'Art Moderne de la ville de Paris ; .n° 28-29, 1962 « Répertoire des églises nouvelles en France ».

L'Art Sacré . – Paris : Cerf. Périodique bimensuel édité de 1935 à 1969.

Cahiers du centre scientifique et technique du bâtiment . – Paris, n° 8 ; 1950, « Construction des églises ».

Chroniques d'art sacré . – Paris : Centre National de Pastoral Liturgique Comité National d'Art Sacré. Périodique trimestriel édité depuis 1985.

Le Grand Hebdomadaire Illustré . – Lille : 1934, p. 768, « Le modernisme dans l'art religieux ».

La Maison-Dieu / Centre National de Pastorale Liturgique. Paris : Cerf.(Trimestriel), n° 63, 4<sup>eme</sup> trimestre 1960, « Bâtir et aménager les églises » ; n° 88, 4<sup>eme</sup> trimestre 1966, « problèmes d'aujourd'hui ».

La Maison-Dieu / Centre National de Pastorale Liturgique. Paris : Cerf.(Trimestriel), n° 88, 4<sup>eme</sup> trimestre 1966, « problèmes d'aujourd'hui ».

Le Nouveau Planète, n°9, 1969.

L'Oeil, n° 146, fév. 1967.

Phase Zéro, n° 3, Mars 1971, « Structures gonflables ».

Techniques et Architecture, n° 304, 1975, « Pourquoi les gonflables ? ».

UREP Information Service, n° 46, 1976, « Une ville nouvelle : Cergy-Pontoise » et « La foi, l'Eglise à Cergy ».

**3) QUOTIDIENS**

La Croix daté des 29 et 30 juillet 1979. Jeanine Baron, « Des chapiteaux pour vivre ».

France Soir daté du 3 février 1965. Michèle Léonard, « Les églises de demain seront à tiroir ».

Le Monde daté du 6 août 1969. Article du journaliste Jean-Pierre Clerc à propos de l'église de Saint-Jean-Bosco à Meaux.

Le Monde daté des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2000. « Rome utilise un double langage ».

Ouest-France daté du 11 septembre 2000. Caroline du Saint, « Le béton nantais mérite le détour ».

Presse-Océan daté du 5 avril 2000. Dominique Bloyet, « Edifice remarquable du siècle l'église de béton pourrait être détruite ».



# INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Abram, Joseph (Architecte); Chap. I A ; Chap. I C  
Aillaud, Emile (Architecte); Chap. III B  
Albert, Edouard (Architecte); Chap. III A ; Chap. III C  
Anaxagore (Philosophe); Chap. III C  
Andrault, Michel (Architecte); Chap. I C  
Arnaud d'Agnel G. (Chanoine); Chap. I C  
Arretche, Louis (Architecte); Introduction ; Chap. I B  
Arsène-Henry, Luc (Architecte); Chap. II A ; Chap. II C  
Arsène-Henry, Xavier (Architecte); Chap. II A ; Chap. II C  
Aubert, Denis (Frère); Chap. I B  
Aubert, Jean (Architecte); Chap. III B  
Aubin, Joseph (Père); Chap. II B  
Aujame, Roger (Architecte); Chap. III A  
Bakéma, Jacob (Architecte); Chap. III A  
Baron, Jeannine (Journaliste); Chap. III B  
Bataille, Michel (Architecte-écrivain); Chap. II C

Baudot, Anatole de (Architecte); Chap. I C  
Beaudoin, Eugène (Architecte); Chap. I C  
Béhotéguy, André (Architecte); Chap. I C  
Belmont, Joseph (Architecte); Chap. II C  
Béraudy, Jean; Chap. I B  
Berthe (Architecte); Chap. I B  
Bertoux, René (Sculpteur); Chap. I C  
Basset, Maurice (Historien de l'architecture); Chap. II C  
Boconnet, Jean (Abbé); Chap. II C  
Böhm, Dominikus (Architecte); Chap. III B  
Böhm, Gottfried (Architecte); Chap. III B  
Boileau, Roger; Chap. I B  
Bollardiére, de la (Général); Chap. III C  
Botta, Mario (Architecte); Conclusion  
Bourbonnais, Alain (Architecte); Introduction  
Boutterin, Maurice (Architecte); Introduction  
Boysson, de (Abbé); Chap. I C  
Brillant, Maurice; Chap. I C  
Brion, Michel (Abbé); Chap. I A ; Chap. I B ; Chap. II A ; Chap. II B ; Chap. II C ;  
Chap. III B  
Candilis, Georges (Architecte); Chap. II A ; Chap. III A  
Cantin, Michel (Père); Chap. I B  
Capellades, Jean (Père); Introduction ; Chap. I A ; Chap. I B ; Chap. I C ; Chap. II A ;  
Chap. II C ; Chap. III C  
Cassan, Urbain (Architecte); Chap. II B  
Céline, Louis-Fredinand (Ecrivain); Chap. I A  
Chambolles, Brigitte; Chap. I B  
Chapuis (Architecte); Chap. I B  
Chélini, Jean; Chap. I A  
Chenu (Père); Chap. III B  
Chéret (Atelier); Chap. II C  
Cholvy, Gérard (Historien); Introduction  
Claudius-Petit, Eugène (Homme d'Etat); Introduction ; Chap. II A  
Clément I<sup>er</sup>; Chap. I B

- Clerc, Jean-Pierre (Journaliste); Chap. II C  
Cocagnac, A.-M. (Père); Chap. II C  
Cognet, Jean (Architecte); Chap. I B  
Coley, Catherine (Architecte); Chap. II C  
Comblin, Joseph; Chap. I B  
Coulon, René (Architecte); Chap. I C  
Couturier, Marie-Alain (Père); Introduction  
Daniel, Yvan (Abbé); Chap. I A  
Daniel, Yves (Abbé); Chap. I A  
Daniélou, Jean (Cardinal); Chap. I B  
Dassonville, Jean-Pierre (Pasteur); Chap. II B  
David-Cottet, André (Architecte); Chap. III B  
De Gaulle, Charles (Homme d'Etat); Chap. II B  
De Graw, Pierre; Chap. II B  
Debernard (Père); Chap. II B  
Debié, Frank (Chercheur); Chap. I B  
Conclusion  
Debuyst, Frédéric (Père); Introduction  
Decaux, Paul (Architecte); Introduction  
Decourtray (Evêque); Conclusion  
Delage, François (Architecte); Chap. I C  
Delalande, J.-M.-V. (Père); Chap. I B  
Delouvrier, Paul (Haut fonctionnaire); Chap. II A ; Introduction  
Demarco, Hugo Rodolfo (Plasticien); Chap. III B  
Denis, Maurice (Peintre); Introduction  
Derry, Roger (Abbé); Chap. I C  
Deslandes, Martine (Architecte); Chap. I B  
Deslandes, Philippe (Architecte); Chap. I B  
Dubigeon (Entreprise); Chap. II C  
Duclos (Architecte); Chap. II B  
Dufau, Pierre (Architecte); Chap. I C  
Dumazedier, Joffre (Sociologue); Chap. II A  
Duthoit, Charles (Architecte); Introduction  
Duthoit, Edmond (Architecte); Introduction

Emmerich, Georges (Architecte-ingénieur); Chap. III A  
Esquerret (Abbé); Chap. I C  
Evano, Georges (Architecte); Chap. II C  
Faraut, Roger (Architecte); Chap. I C  
Favraud, Marcel (Architecte); Chap. II C  
Féron (Abbé); Chap. I A  
Feuillet, Bernard (Père); Chap. II B  
Folliet, Joseph; Chap. II A  
Fontane, David (Journaliste); Chap. III B  
Fouilloux, Etienne (Historien) ; Chap. I A  
Frei, Otto (Architecte); Chap. III C  
Freyssinet, Eugène (Ingénieur); Chap. II B ; Chap. II C  
Frieberger (Architecte); Chap. III A  
Frieden, Camille (Architecte); Chap. III A  
Friedman, Yona (Architecte); Chap. I B ; Chap. III A  
Fuller, Buckminster Richard (Architecte); Chap. III A  
Gagarine, Youri; Chap. I A ; Chap. I B  
Gaignebert, Claude et Léon; Chap. III B  
Gaillard, Marc; Chap. III A  
Garnier, Tony (Architecte); Introduction  
Gaudibert, Pierre; Chap. III B  
Gélineau, Joseph (Père); Chap. I B  
Genton, Pierre (Architecte); Chap. II C  
Gillet, Guillaume (Architecte); Chap. I C  
Ginsberg, Jean (Architecte); Chap. II C  
Giraud (Architecte); Chap. I C  
Gobillot, René; Introduction  
Godin, Henri (Abbé); Chap. I A  
Goulin, Charles (Abbé); Chap. II C  
Grelier, Pierre (Abbé); Chap. II C  
Gros, Louis (Evêque); Chap. I A  
Guillaumat, Pierre (Dirigeant industriel); Chap. II A  
Guillou (Architecte); Chap. II C  
Günschel, Günther (Architecte); Chap. III A

- Guyot, Paul (Abbé); Chap. I C  
Heintz, Jean-Joseph (Evêque); Chap. II C  
Henry, François (Architecte d'intérieur); Chap. II B  
Henry, Paul (Architecte); Chap. I C  
Herbé, Paul (Architecte); Chap. I B ; Chap. III A  
Hervé, Jean (Abbé); Chap. II C ; Conclusion  
Hilaire, Yves-Marie (Historien); Introduction  
Hilt, André (Architecte); Chap. II C  
Hölderlin (Poète) ; Chap. III C  
Honegger, Denis (Architecte); Chap. I C  
Houtart, François (Sociologue); Chap. II A  
Huber, Benedickt (Architecte); Chap. II C  
Huyghe, René (Historien de l'art); Chap. III B  
Isambert, Jacques; Chap. II A  
Jawerth, David (Ingénieur); Chap. III A  
Jean Paul II; Chap. III B  
Jean XXIII; Chap. I A  
Jomain, Pierre; Chap. I B  
Jouvenel, Bertrand de (Economiste et écrivain); Chap. II A  
Jungmann, Jean-Paul (Architecte); Chap. III B  
Justin ( saint); Chap. II C  
Kaeppelin, Philippe (Sculpteur); Chap. II C  
Kahn, Louis (Architecte); Chap. III A  
Khomeyni; Chap. I B  
Klein, Yves (Peintre); Chap. III A ; Chap. III C  
Koch, Paul (Architecte); Introduction ; Chap. I C  
Korady, Anton (Architecte); Chap. III B  
Kühne, Gunther; Chap. III A  
Labourdette, Jacques-Henry (Architecte); Chap. I B  
Lamour, Philippe; Chap. II A  
Larmenier (Abbé); Chap. I A  
Le Caisne, Rémy (Architecte); Chap. III C  
Le Corbusier, Jeanneret, Charles Edouard, dit (Architecte); Introduction ; Chap. I B ; Chap. I C ; Chap. II C ; Chap. III A ; Chap. III B

Le Donné, André (Architecte); Chap. II B ; Chap. III A ; Chap. III B  
Le Lidec (Abbé); Chap. I A  
Le Ricolais, Robert (Ingénieur); Chap. III A ; Chap. III C  
Lecadre, Michel (Architecte); Chap. II A  
Leconte, André (Architecte); Chap. I C  
Lefebvre, Marcel (Evêque); Conclusion  
Lercaro, Giacomo (Cardinal); Chap. I B ; Chap. III B  
Levi-Strauss, Claude (Anthropologue); Chap. II A  
Lhande, Pierre (Père); Chap. I A ; Chap. I B ; Chap. I C  
Liénart, Achille (Cardinal); Chap. I A  
Lions-Colboc, Geneviève (Architecte); Chap. II B  
Lopez, Francis (Architecte); Chap. III B  
Lotiron, Jean-Louis; Chap. III B  
Lotthé, Ernest (Chanoine); Introduction  
Louis, Dominique (Architecte); Chap. III B  
Loyer, François (Historien de l'architecture); Introduction ; Chap. III C  
Lustiger, Jean (Archevêque); Chap. I B  
Magnan, Jean; Chap. II C  
Makowski (Architecte); Chap. III A  
Mallet-Stevens, Rob (Architecte); Introduction  
Marcot (Architecte); Chap. III A  
Marot, Michel (Architecte); Chap. II A ; Chap. II C  
Martin ( Evêque); Conclusion  
Martin-Perriand, Pernette (Décoratrice); Chap. III B  
Marty (Evêque); Chap. I A  
Mathonnet (Père); Chap. II B  
Maurice-Denis-Boulet, Noëlle ; Chap. I B ; Chap. II C  
Maxwell (Architecte); Chap. II B  
May, Ernst (Architecte); Chap. III B  
Maymont, Paul (Architecte); Chap. I B ; Chap. III A  
Mercier, Georges (Historien de l'architecture); Introduction ; Chap. I C ; Chap. III B  
Michonneau, Georges (Abbé); Chap. I A  
Mies van der Rohe, Ludwig (Architecte); Chap. II C  
Millet, Catherine (Journaliste et écrivain); Chap. III C

- Monnier, Gérard (Historien de l'architecture); Conclusion
- Monod, Théodore; Chap. III C
- Moreau (Architecte); Chap. II B
- Morellet, François (Plasticien); Chap. III B
- Morice, André (Homme politique); Chap. II C
- Niemeyer, Oscar (Architecte); Chap. I B
- Noé (Arche de ); Chap. III C
- Novarina, Maurice (Architecte); Chap. I B
- Otaka, Masato (Architecte); Chap. III A
- Ottaviani (Cardinal); Conclusion
- Pailloncy, Jean-Baptiste (Père); Chap. I C ; Chap. II A
- Pannier, Roger (Père); Chap. I B
- Parat, Pierre (Architecte); Chap. I C
- Parent, Claude (Architecte); Chap. III C
- Parinaud, André; Chap. I B
- Paul VI; Chap. I A ; Chap. I B
- Pecquet, Jean (Architecte); Chap. III A
- Pellerin, Jean-Luc (Architecte); Chap. II C
- Péré-Lahaille, Charles (Architecte); Chap. III A
- Perret, Auguste (Architecte); Introduction ; Chap. I B ; Chap. I C ; Chap. II C ; Chap.
- III A
- Perrot (Père); Chap. I A
- Persitz, Alexandre (Architecte); Chap. III C
- Pfammater (Architecte); Chap. II C
- Pie XI; Introduction ; Chap. I A
- Pierre (Abbé); Chap. I C
- Pinsard, Pierre (Architecte); Chap. II B ; Chap. II C
- Pirot (Sculpteur); Chap. I B
- Poitrenaud, Annie; Chap. I B
- Pompidou, Georges (Homme d'Etat); Chap. II A
- Pontrémoli, Emmanuel (Architecte); Chap. I C
- Popper, Frank (Plasticien); Chap. III B
- Poquet, Jean (Abbé); Chap. II C
- Potié, Robert (Architecte); Chap. II C

Pradelle (Architecte); Chap. II B  
Prioleau, Jacques (Architecte); Chap. II C ; Conclusion  
Prouvé, Jean (Ingénieur); Chap. II B ; Chap. II C ; Chap. III A ; Chap. III B  
Prunet, Pierre (Architecte); Chap. II C  
Pupat, Michel (Architecte); Chap. II C  
Ragon, Michel (Historien et écrivain); Chap. III A ; Chap. III C  
Raiser, Konrad; Conclusion  
Ratzinger (Cardinal); Conclusion  
Rault (Architecte); Chap. III A  
Régamey, Raymond (Père); Introduction ; Chap. I C  
Rémond, René (Historien); Introduction  
Rémy, Jean (Sociologue); Chap. II A  
Rieger (Architecte); Chap. II C  
Robin, Suzanne (Historienne); Chap. III B  
Rottier, Guy (Architecte); Chap. III A  
Rousseau (Entreprise); Chap. II C  
Rousset (Evêque); Chap. I B  
Ruhnau, Werner (Architecte); Chap. III A ; Chap. III C  
Rullier, Joseph (Abbé); Chap. II C  
Ruskin, John (Ecrivain et critique d'art); Introduction  
Russo, François (Père); Chap. I C ; Chap. II A  
Sarger, René (Ingénieur); Chap. III A ; Chap. III B  
Schmitt, Paul-Joseph (Evêque); Chap. II C  
Schöffer, Nicolas (Peintre); Chap. III A ; Chap. III B ; Chap. III C  
Schultze-Fielitz, Eckart (Architecte); Chap. III A  
Schwarz, Rudolf (Architecte); Chap. III B  
Sive, André (Architecte); Chap. III A  
Six, Jean-François; Chap. I A  
Soltan, Jerzy (Architecte); Chap. III A  
Sommermatter, Charles (Architecte); Chap. II C  
Stahl (Architecte); Chap. I C  
Stinco, Antoine (Architecte); Chap. III B  
Suhard (Cardinal); Chap. I A  
Suitbert (Père); Chap. II B

- Szekely, Pierre (Sculpteur); Chap. I B  
Tournon, Paul (Architecte); Chap. I A  
Trapman, Jan (Architecte); Chap. III A  
Tremblot, Daniel (Architecte); Chap. II C  
Vago, Pierre (Architecte); Chap. II B  
Valeix, Danièle (Architecte); Chap. III C  
Vallée (Etablissements); Chap. II C  
Van der Rohe, Mies (Architecte); Chap. II C  
Varenne, Pierre (Architecte); Introduction ; Chap. II C  
Vasarely, Victor (Peintre); Chap. III B  
Vaumas, Guillaume de (Evêque); Introduction ; Chap. I B ; Chap. I C  
Verdier, Jean (Cardinal); Chap. I A  
Vérot, Pierre (Chercheur); Chap. I B ; Conclusion  
Verscheure, Jacques (Chanoine); Chap. II A  
Vial (Evêque); Chap. III C  
Vicariot, Henri (Architecte); Chap. II B  
Vié, Pierre (Architecte); Chap. II C  
Vincennes, Jean de; Chap. I A ; Chap. I C  
Vincent, Georges (Architecte); Chap. II C  
Vincent, Jean (Abbé); Chap. II C  
Virilio, Paul (Urbaniste et philosophe); Chap. III A ; Chap. III C  
Virton, Pierre (Père); Chap. I A  
Vivet, Anne (Décoratrice); Chap. II B  
Voillaume, Roger (Père); Chap. I B  
Voisin, M. (Abbé); Chap. I B  
Vollmar, Hugo (Architecte); Chap. II C  
Voltz, Eugène (Architecte); Chap. II C  
Wachsmann, Konrad (Architecte); Chap. III C  
Werenfried (Père) ; Chap. I A ; Chap. II B  
Willerval, Jean (Architecte); Chap. III B  
Winniger, Paul (Chanoine); Introduction ; Chap. I A ; Chap. I C  
Zack, Irène (Sculpteur); Chap. II C  
Zavaroni, Jean (Architecte); Chap. II C  
Zumthor, Peter (Architecte); Conclusion



# INDEX DES LIEUX

Agneaux; Chap. II C  
Albert; Introduction  
Albi; Chap. I C  
Alger; Chap. I B  
Amiens; Chap. II C  
Argelès-sur-Mer; Chap. II B  
Asnières; Chap. I A  
Athis-Mons; Chap. I A  
Auschwitz; Chap. III C  
Bagnols-sur-Cèze; Chap. III A  
Bar-le-Duc; Chap. II C  
Behren-lès-Forbach ; Chap. II C  
Bordeaux; Chap. I A ; Chap. I B  
Bourgneuf; Chap. III B  
Brasilia; Chap. I B  
Bruxelles; Chap. II C

Caen; Introduction  
Cergy-Pontoise; Chap. I B  
Chalais; Chap. I B  
Chambéry; Chap. I B  
Champagne-sur-Seine; Chap. II C  
Chamrousse; Chap. I B  
Chapelle-en-Juger; Chap. II C  
Cités-de-la-Chapelle; Chap. II C  
Cologne; Chap. III B  
Corbeil-Essonnes; Chap. III A ; Chap. III C  
Courchevel; Chap. II B  
Coutances; Chap. II C  
Creil; Chap. II C  
Conclusion  
Creutzwald; Chap. II C  
Dieuze; Chap. II C  
Dijon; Chap. II C  
Conclusion  
Dôle; Chap. III B  
Donville; Chap. II C  
Dubrovnik; Chap. III A  
Dunkerque; Chap. I A  
Edimbourg; Chap. I B  
Elancourt ; Chap. I B  
Evanton; Chap. I B  
Evry; Chap. I B  
Conclusion  
Fontaine-lès-Grès; Chap. II C  
Forbach; Chap. II C  
Fourvière; Introduction  
Francfort; Chap. II B  
Gelsenkirchen ; Chap. III C  
Genève; Chap. I B  
Gennevilliers; Chap. I A

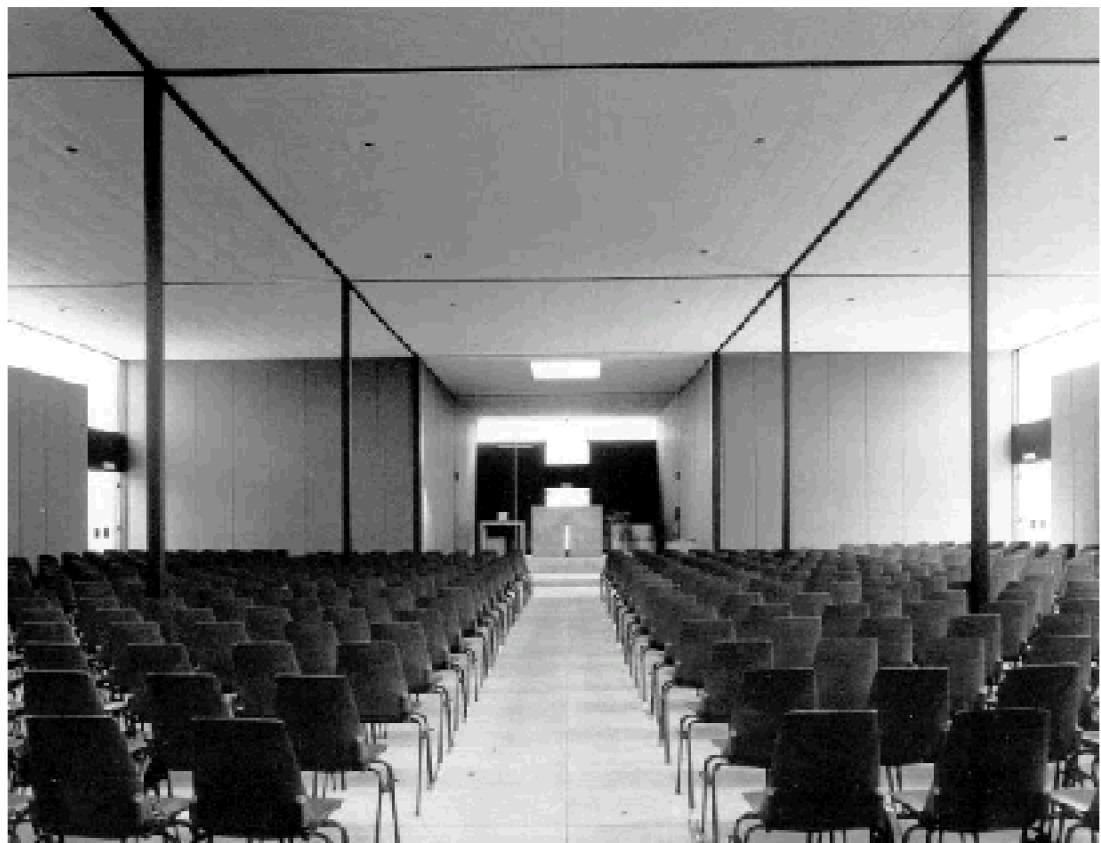
- Goussainville; Chap. I A  
Grenoble; Chap. I B ; Chap. I C ; Chap. II C  
Guérande; Chap. II B  
Haïfa; Chap. III A  
Hénin-Beaumont; Introduction  
Hiroshima ; Chap. III C  
Jérusalem; Chap. I B  
Juvisy-sur-Orge; Chap. I A  
La Baule; Chap. II B  
Lacanau-Océan; Chap. II B  
Le Caire; Chap. I B  
Le Croisic; Chap. II B  
Le Havre; Chap. I C  
Le Puy; Chap. II C  
Le Raincy; Introduction ; Chap. I C  
Lille; Chap. I A ; Chap. II C  
Lisieux; Introduction ; Chap. I A  
Lourdes; Introduction ; Chap. II C  
Lyon; Chap. I A ; Chap. II A ; Conclusion  
Marienau-lès-Forbach; Chap. II B  
Marseille; Chap. I A ; Chap. II A  
Massy; Chap. II B  
Meaux; Chap. II C  
Merlette; Chap. II B  
Metz; Chap. I B  
Meudon-la-Forêt; Chap. II A  
Monaco; Chap. I B  
Mons-en-Baroeul; Chap. III B  
Montréal; Chap. II C  
Mulhouse; Chap. II B  
Nancy; Chap. III B  
Nantes; Introduction ; Chap. I A ; Chap. I B ; Chap. II B ; Chap. II C ; Chap. III C ; Conclusion  
Nevers; Chap. III C

New Delhi; Chap. I B  
New-York; Chap. I C  
Nice; Chap. II C  
Orcières; Chap. II B  
Orly; Chap. II B  
Chap. III A  
Orsay; Chap. II A  
Oxford; Chap. I B  
Paris; Chap. I A ; Chap. I C ; Chap. II A ; Chap. II B ; Chap. III A ; Chap. III B ; Chap. III C  
Pontcharra; Chap. II C  
Pontigny; Chap. I A  
Reims ; Introduction ; Chap. I A ; Chap. II C ; Conclusion  
Rome; Chap. I A ; Conclusion  
Ronchamp; Introduction  
Roubaix; Chap. I A  
Rouen; Introduction  
Royan; Chap. I C  
Saint-Cloud; Introduction  
Saint-Étienne ; Chap. II A  
Saint-Herblain; Chap. II C  
Saint-Laurent-Blangy; Introduction  
Saint-Lô; Chap. II C  
Saint-Malo; Introduction  
Saint-Martin-le-Vinoux; Chap. I B  
Saint-Nazaire; Chap. II B  
Saint-Quentin-en-Yvelines; Chap. I B  
Sarcelles; Chap. I B  
Soissons; Introduction  
Strasbourg; Chap. II B  
Taizé; Chap. I B  
Tchernobyl; Chap. III C  
Thionville; Chap. II C  
Tizi-Ouzou; Chap. I B

Tokyo; Chap. I B  
Tongerlo; Chap. II B  
Tourcoing; Chap. I A  
Troyes; Chap. II C  
Uppsala; Chap. I B  
Utrecht; Chap. I B  
Valognes; Chap. II C  
Vannes; Chap. II B ; Chap. II C  
Villejuif; Chap. I C  
Villepinte; Chap. I A  
Vincennes; Chap. I C  
Vitry-sur-Seine; Chap. II B  
Zürich; Chap. II C



## **ENTRETIENS Téléphoniques :**



Mosquée de la mosquée Cheikhza à Daxex. Photo Hassan et Hugo - volonté, créditeurs: (D.G.U.).

## Entretien téléphonique avec Joseph Aubin, curé de Merlette Orcières. Le 3 avril 2000

*Pierre Lebrun* : pouvez-vous me parler du Centre d'accueil à Merlette qui fut réalisé au début des années soixante-dix.

*Abbé Joseph Aubin, curé de Merlette et Orcières :*

Au moment de la création du lieu de culte de Merlette, c'est une association qui gérait ce local. Cette salle sert actuellement uniquement de chapelle. En fait, c'est maintenant la chapelle de Merlette. L'appellation « Centre d'accueil » n'a plus cours. Il existe toujours une cloison mobile qui isole une partie de la salle servant d'oratoire. Actuellement cette chapelle est fermée pendant la semaine. En effet, dès qu'il y avait du mauvais temps, des

gens s'y regroupaient pour, par exemple, pique-niquer. Cela posait des problèmes d'entretien. J'ai donc fait réaliser, il y a quelques années, un coin d'une dizaine de places séparé de la grande salle par une grande vitre. Ce coin est ouvert toute la journée. L'esprit initial - avoir un espace ouvert en permanence et à tout le monde - existe toujours, mais l'espace a été réduit. Les curieux peuvent donc voir la chapelle sans y pénétrer quand que celle-ci est fermée. Le local est également prêté à d'autres confessions. L'Eglise protestante peut ainsi venir s'y rassembler.

A l'origine cette salle avait été achetée en attendant la construction d'une église. En fin de compte, le terrain qui était réservé à cette construction a été rendu à la commune parce qu'il était vraiment mal placé. En revanche, la chapelle est très bien placée, au coeur même de la station.. Bien sûr il y a une boîte de nuit au dessous et un bistrot au dessus mais cela n'a pas d'importance.

On ne construira rien d'autre même si certains pensent qu'il manque un clocher. Au début des années soixante-dix, il fallait que les prêtres logent au milieu de la population, que les églises soient des bâtiments comme les autres. C'était une réaction. De nos jours, le point de vue a évolué. On regrette maintenant que rien ne distingue la chapelle des autres édifices.

**Entretien téléphonique avec André Béhotéguy architecte de la chapelle Saint-Luc à Grenoble. Le 3 novembre 2000**

- *Pierre Lebrun* : pouvez-vous me parler de votre itinéraire et, plus particulièrement, de la chapelle Saint-Luc à Grenoble.    *André Béhotéguy* : J'ai soixante treize ans. Ma famille est originaire du pays basque mais je suis né à Cognac où j'ai vécu jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Je suis venu à Grenoble pour faire des études à l'Institut d'Electronique comme le souhaitait mon père. Mais en fait, je me suis inscrit à l'automne 1947 aux Beaux-Arts pour faire architecture. Après avoir passé avec succès le concours d'admission à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts - concours qui clôturait la première année - j'ai fait mes études d'architecture dans l'atelier qui existait à Grenoble, comme il en existait dans d'autres villes de province comme Bordeaux ou Lille. Pour certains concours que l'on ne pouvait pas rendre à Grenoble, il existait un parrainage d'atelier à Paris. Dans ce cas, on pouvait, avec l'accord de notre patron et celui de l'atelier de Paris, rendre nos projets dans la capitale. Je me suis déplacé aussi dans certains ateliers de province. Ainsi, à la fin de mes études, je suis ainsi allé rendre des projets à Bordeaux qui était très réputée pour l'apprentissage de rendus décoratifs que l'on faisait en peinture. A cette époque j'ai également « gratté » chez un architecte de Cognac. J'ai alors continué à rendre des projets pour le plaisir car je n'en avais plus besoin pour avoir l'autorisation de préparer mon diplôme. Finalement, j'ai été diplômé en 1957. J'ai ainsi accompli un rite de dix ans. Je me suis installé presque tout de suite avec deux copains – Giraud et Stahl – et nous sommes restés d'ailleurs ensemble durant toute notre carrière.    Les études duraient longtemps et elles étaient moins techniques qu'aujourd'hui. Mais c'était intéressant car on était itinérant. Et puis nous étions peu nombreux et les amitiés se resserraient. Cette période m'a été profitable car elle m'a appris le bonheur de découvrir les choses. Je vois la différence avec ce que mon fils - qui a également fait architecture - a connu comme enseignement. Je pense que nous

étions plus heureux de faire nos études. Elles étaient plus difficiles à l'entrée et plus faciles après. Nous touchions au domaine de l'art tandis que maintenant c'est très technique. Avec quelques uns de mes camarades je suis resté assistant du patron de l'école de Grenoble pendant quelque temps et j'ai vu sa transformation après 1968 époque où j'y enseignais encore en tant qu'assistant. L'histoire de la construction de Saint-Luc est tout à fait singulière. Une vieille dame a légué par testament un terrain situé à un angle de rue pour qu'y soit construit une église ou une chapelle. Elle pensait que ce nouveau lieu de culte pourrait accompagner la création d'une nouvelle paroisse. Mais cela n'a pas été accepté par l'évêché et l'édifice qui a été réalisé dépend maintenant de la paroisse de la cathédrale Notre-Dame. Le comité qui présidait à la construction de la chapelle s'est trouvé confronté à un dilemme. Comment réaliser ce projet puisque la paroisse n'acceptait pas de financer la construction de l'édifice. Le comité qui regroupait des personnes d'origines très diverses, dont un notaire, m'a contacté. Lors d'une réunion j'ai suggéré qu'il existait une solution à laquelle tout le monde s'est rangé. Celle-ci consistait à financer le lieu de culte par la construction, sur la même parcelle, d'un immeuble de logements. Le clergé s'opposait à l'époque à ce qu'une église soit totalement liée à un immeuble d'habitation et il souhaita que les deux constructions soient quasiment indépendantes l'une de l'autre. C'est comme cela que, petit à petit, a été adoptée l'idée d'une chapelle passant par dessous un immeuble de logements. L'autel est situé en dehors de la partie habitation un peu à l'extérieur à l'aplomb des balcons. Initialement la chapelle dont la toiture était en forme de paraboloïde hyperbolique, devait être en béton (je l'avais aussi étudiée en métal). Cela coûtait très cher et c'était difficilement réalisable. Finalement c'est le bois sous forme de lamellé-collé qui a été retenu car ce matériau fut jugé plus chaleureux. J'avais dessiné deux dièdres qui venaient buter sur un portique carré situé au centre. De chaque côté, il y avait un basculement vers la partie arrière de ces dièdres pour qu'ils se rejoignent en creux et que les formes soient équilibrées. A l'époque, on ne disposait pas des moyens de calcul qu'offrent les ordinateurs et on n'a jamais pu calculer les efforts de ces deux dièdres. Cela a posé des problèmes de conception. Il ne fallait pas que la structure touche les planchers de l'immeuble. Il fallait également qu'à l'intérieur on obtienne un beau volume spacieux, assez noble. La nef est orientée sur la place et sur la cour. La structure en lamellé collé se présente comme un éventail. Les pannes qui reposent sur les portiques viennent se contrebuter ensemble. Les portiques se rencontrent sur une poutre métallique que l'on ne voit pas. Cette poutre se situe dans l'arête centrale la plus basse du portique rectangulaire qui prend appui sur les poteaux de l'immeuble. Tout le terrain sous la chapelle appartient à l'Eglise. L'immeuble lui-même, qui est bâti sur pieux, n'a que la propriété des impacts de poteaux. Ce fut extrêmement intéressant à concevoir. Il a fallut avoir l'accord de l'évêché. Finalement la paroisse Notre-Dame a financé une salle, située en sous-sol de la nef, qui a servi pour de nombreuses manifestations comme des kermesses etc. Cette réalisation a été très critiquée à l'époque de sa construction. Mais c'est le cas de toutes les innovations.

## Entretien téléphonique avec l'abbé Michel Brion, ancien secrétaire de l'Evêché de Nantes. Le 8 avril 1998

- Pierre Lebrun : Vous avez, en tant que secrétaire de l'évêché de Nantes encouragé la réalisation d'églises transformables. Pouvez-vous m'expliquer dans quelles conditions.

*Abbé Michel Brion* : Cela remonte aux années soixante. Nous avions créé à Paris le Comité de la Construction d'Eglises qui a été le lieu de nombreux débats. C'est, par exemple, dans ce cadre que nous avions passé commande à l'architecte J. Chénieux de la réalisation de l'église Saint-André à Nantes qui est, hélas, actuellement désaffectée et transformée alors qu'il s'agissait d'un édifice magnifique. Cependant ces constructions ne nous donnaient pas entièrement satisfaction parce qu'elles étaient trop chères et, quoique conçues avec des formes tout à fait nouvelles, elles ne correspondaient pas entièrement à ce que nous cherchions. J'avais donc entrepris une réflexion avec un certain nombre de confrères et quelques architectes que je connaissais bien comme Michel Marot, Luc Arsène-Henry, Pierre Pinsard et Georges Evano. Ces recherches étaient basées sur ce que j'appelle la messe de saint Justin, première description de la messe telle qu'elle existait au 1ère siècle après Jésus-Christ. C'est à partir des réflexions élaborées dans ce groupe qu'ont été réalisés un certain nombre d'églises de conception nouvelle comme Saint-Jean-Bosco à Meaux de Michel Marot, Saint-Luc à Nantes de Pierre Pinsard et Saint-Michel, également à Nantes, de Georges Evano. Luc Arsène-Henry avait également conçu les plans d'une église prévue pour la Z.U.P. de Bellevue à Nantes qui, suite à des changements de responsables ecclésiastiques, n'a pas été réalisée. Mais après les années 70 ces recherches ont été abandonnées pour des raisons qui n'ont pas à voir avec l'architecture. *P. Lebrun* :

Avez-vous eu des contacts avec Jean Prouvé qui a conçu le système de parois mobiles de l'église Saint-Luc de Pierre Pinsard? *Abbé M. Brion* : J'en avais avec son ami André Le Donné que je connaissais très bien ainsi que son épouse mais, quant à Jean Prouvé, je n'ai pas eu l'occasion de le rencontrer. *P. Lebrun* : Dans une lettre datée de février 1963, dont j'ai retrouvé l'original dans le fonds Pinsard qui est déposé à l'I.F.A. à Paris, vous évoquez une rencontre entre vous-même, Pinsard, Marot et les frères Arsène-Henry. Vous indiquez, dans ce même courrier, que vous joignez le résumé de l'exposé que vous aviez fait à l'occasion de cette rencontre. Je n'ai pas trouvé trace de ce document, vous souvenez vous de quoi il s'agissait? *Abbé M. Brion* : Ce devait être l'évocation de ce que j'appelle la messe de saint Justin. Mais j'ai laissé la liberté aux architectes d'interpréter cette orientation selon leurs personnalités. D'ailleurs ils ont conçu des projets tout à fait différents les uns des autres. L'église Saint-Luc de Pierre Pinsard a été assez réussie mais le système de parois mobiles était assez compliqué et n'a jamais donné entièrement satisfaction. Aujourd'hui, hélas, cela est en très mauvais état faute, probablement, de l'entretien que nécessite ce type de

système. *P. Lebrun* : Vous avez écrit un ouvrage que s'intitule La religion vécue des français. *Abbé M. Brion* : C'était dans le prolongement d'une enquête qui n'a pas eu de suite, car cela ne correspondait pas à la mentalité du clergé de l'époque. J'en ai fait ce livre qui n'a, d'ailleurs, pas eu un grand succès.

## **Entretien téléphonique avec l'Abbé Michel Brion. Le 14 avril 2000**

- Pierre Lebrun : J'aimerais que vous évoquiez dans quelles circonstances vous avez envisagé, durant les années soixante, de réaliser deux projets singuliers : une église-tente et une église de route. Abbé Michel Brion : Je n'ai, hélas, pas conservé d'archives à ce sujet. Il s'agit de projets que j'avais conçu vers les années 1965-66. Le projet d'église-tente devait être réalisée à La Baule. La population de la ville passait, en effet, de 8 000 habitants en hiver à 100 000 en été. Pour faire face à l'afflux de fidèles, il fallait se faire succéder douze messes de rang, ce qui était aberrant. Il était donc nécessaire de trouver une solution à cette question. J'avais pris contact avec un architecte installé à Paris spécialiste des structures à voile tendu, des tentes. J'avais pu voir certaines de ses réalisations au Canada. Ce procédé m'avait enthousiasmé. A l'époque ce type de structure était quasiment inconnu en France. J'avais prévu pour la réalisation de cet édifice un emplacement très bien situé, dans le quartier de la Guérande. D'ailleurs, s'il était libre à ce moment-là, aujourd'hui le site est complètement urbanisé. Finalement mes confrères ne m'ont pas suivi et ce projet a été abandonné. L'église de route devait, quant à elle, être située à la sortie de Nantes sur la route de Vannes. Il s'agissait d'offrir un lieu de culte dont la conception et l'emplacement soient adaptés aux comportements de fidèles dont la pratique religieuse était saisonnière, irrégulière. Ce projet n'a pas abouti bien que nous ayons été propriétaire d'un terrain de grande taille dont le prix d'acquisition avait été très avantageux. En effet, l'idée de concevoir une église de route a suscité une opposition radicale au sein du diocèse de Nantes. La majorité des prêtres estimaient qu'il fallait uniquement se préoccuper des chrétiens militants de l'Action Catholique et qu'il était aberrant d'investir en direction d'un public de simples pratiquants.

## **Entretien téléphonique avec le père Michel Cantin, ancien curé de Sarcelles et de Cergy. Le 24 novembre 2000**

- *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me parler des expériences que vous avez vécues à Sarcelles puis à Cergy de communautés chrétiennes se réunissant dans des lieux de culte banalisés - salles polyvalentes, L.C.R. - aux antipodes de l'église monumentale, pour en revenir au cours d'un parcours d'une trentaine d'années dans une église en briques à Garges-lès-gonesse.    *Père Michel Cantin* : J'ai soixante-treize ans. Au début des années soixante on ne souhaitait pas construire d'églises. Dans les grandes opérations de logement social qui précédèrent les Z.U.P. les chrétiens édifièrent cependant d'autres types de lieux qui permettaient le culte. Ensuite, au cours des années soixante-dix, en particulier dans le cadre des villes nouvelles comme celle de Cergy, on a utilisé les locaux de réunion construits en grand nombre par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle. Enfin, depuis une dizaine d'années, on se remet à construire des églises. Je suis arrivé à Sarcelles au début des années soixante. On approchait alors du concile Vatican II et notre slogan était qu'il ne fallait pas construire d'églises « triomphantes ». On a commencé par s'installer dans de grandes baraques de chantier. Puis, le temps que l'on construise le premier centre paroissial, la communauté catholique s'est réunie dans la première chaufferie, dans une grande soute à charbon de secours où un bulldozer repoussait des dizaines de tonnes de charbon dans un angle du bâtiment. On avait construit là dedans un autel. Mais cette installation provisoire n'a duré qu'un an. Là, c'était vraiment l'église pauvre dans la ville qui se construisait. A la demande du diocèse on a donc édifié dans cette cité - non pas des églises « triomphantes » comme on disait - mais trois centres paroissiaux. C'est ainsi qu'on appelait ces lieux de culte. Il ne s'agissait pas d'églises mais de salles de réunion plus ou moins grandes permettant ainsi le culte. L'utilisation première était destinée à la communauté chrétienne. Ces centres paroissiaux étaient très appréciés.
- D'ailleurs, à Sarcelles, aucune salle de réunion ni aucun équipement n'avait été prévu pour accompagner les 10 000 logements collectifs. Aussi lorsque Youri Gagarine, le premier cosmonaute soviétique, est venu faire une conférence à Sarcelles, le parti communiste est venu nous demander une salle parce que étions les seuls qui avions pris l'initiative de construire des lieux de réunion et ceux-ci avaient pour avantage de n'être pas strictement réservés au culte. Cependant, nous n'arrivions pas à rembourser nos emprunts même à coup de kermesses. Lorsqu'aux environs des années 1968-69 un maire communiste a pris place à l'hôtel de ville de Sarcelles, la nouvelle équipe municipale qui ne disposait d'aucune salle de réunion et qui était soucieuse de développer une vie culturelle, s'est tournée vers nous. Nous lui avons donc proposé de vendre à la ville deux de nos trois centres paroissiaux. Nous n'avons conservé que le centre paroissial Jean-XXIII qui était le plus central. Sur la ville nouvelle de Cergy la démarche fut différente. Dans un premier temps, rien n'a été construit. Des règles d'urbanisme avaient imposé la construction de nombreuses salles de réunion. Pour un quartier d'à peine dix-mille habitants on disposait de cinquante salles de tailles différentes. On bénéficiait d'une notion plus ouverte de la laïcité qui permettait d'utiliser ces locaux même pour le culte, comme le faisait n'importe quelle association. On a donc utilisé les locaux collectifs résidentiels. C'était différent des constructions que l'on avait réalisées vingt ans auparavant à Sarcelles. On a pu célébrer dans ces salles l'eucharistie, y faire de grandes fêtes religieuses. A l'occasion des messes de mariage ou de cérémonies d'enterrement on utilisait des églises de

village situées dans le périmètre de la Ville nouvelle. Il y avait un côté très positif dans l'usage de ces locaux collectifs résidentiels. En effet, on célébrait la vie là où il y avait la vie. Ensuite il y a eu une évolution. En effet, on est revenu à la construction d'édifices religieux car les salles polyvalentes présentaient de nombreux inconvénients : on ne savait jamais qui avait la clé, parfois l'association qui avait précédé n'avait pas joué le jeu et, la réunion s'étant terminée la veille à cinq heures du matin, la salle n'avait pas été nettoyée. De plus, en cas d'enterrement, il fallait qu'on cherche une église pour mettre le cercueil. De même pour les mariages qu'on a jamais pu célébrer dans ces salles. Ces locaux présentaient néanmoins de nombreux avantages en particulier celui d'être économiques. Mais les communautés catholiques de Cergy ont fini par se décider à construire. Ainsi au début des années 1990, on a édifié à Cergy deux églises qui sans être triomphantes, se composent de locaux bien aménagés. Les communautés catholiques se sont alors senties soulagées de retrouver de grands locaux dont elles pouvaient disposer quand elles le voulaient. D'ailleurs, une troisième église va bientôt être construite à Cergy. Après Cergy, j'ai passé six ans, de 1993 à 1999, à Garges-lès-gonesse. Là, le diocèse a eu une politique beaucoup plus classique en matière d'équipement religieux puisqu'en 1966 il avait construit une grande église en briques<sup>851</sup>. Après vingt années passées à Cergy avec toute les contraintes des maisons de quartier, je me suis retrouvé dans cette église toute neuve qui permettait d'accueillir de nombreux fidèles de toutes nationalités. Il n'y a pas de solution idéale et que les mentalités évoluent. Non seulement avec le temps mais avec les flux migratoires.

Après ces expériences fort diverses, dans des villes qui sont sorties de terre les unes après les autres durant une période d'une quarantaine d'années, un constat s'impose. Les communautés chrétiennes ont besoin de locaux pour la rencontre, cultuelle ou non. Une mentalité évangélique permet de s'adapter beaucoup. Il faut cependant reconnaître qu'une grande assemblée se recueille plus difficilement peut-être dans une salle banalisée. Cependant, l'essentiel demeure dans le vécu d'une communauté. Les locaux doivent servir cette vie.

## **Entretien téléphonique avec Madame Brigitte Chambolle, Ancienne permanente pastorale de la communauté catholique de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Le 2 février 2001**

- *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me dire comment vous avez-vécu, en temps que chrétienne militante, l'expérience menée durant plusieurs années à Cergy-Pontoise d'une communauté catholique sans église. *Madame Chambolle* : Je suis arrivée à Cergy en 1974 presque au début de la ville nouvelle. Lorsque je m'y suis installée quasiment tout un quartier était sorti de terre. Il comprenait déjà une maison de quartier et quatre ou cinq locaux collectifs résidentiels, les LCR. Au début de la ville nouvelle, il

<sup>851</sup> L'église Sainte-Marie-Madeleine, dans le quartier de la Plaine des Chênes.

---

existait des possibilités de bâtir une église. Des terrains étaient vierges, et l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle souhaitait vivement que se construise une église parce que cela aurait permis de montrer que Cergy n'était pas une ZUP mais une « vraie ville ». Cela aurait facilité la commercialisation des terrains. l'Etablissement Public était donc prêt à accorder des facilités financières pour que s'édifie une église et une salle paroissiale. Cependant, en l'absence de lieu spécifiquement dédié au culte, l'Eucharistie était célébrée dans les Maisons de quartier et les LCR. Dans la ville nouvelle, ces locaux étaient à la disposition des habitants. Il fallait d'abord négocier avec les responsables de ces centres afin de réserver les salles. Chrétienne militante, arrivant à Cergy, je suis donc allé voir tout de suite les prêtres Michel Cantin et Roger Pannier, les « pères fondateurs » de la communauté catholique de la ville nouvelle. Ceux-ci m'ont alors fait part de leurs orientations en matière de lieux de culte. Ils disaient vouloir attendre que les habitants décident du lieu où ils souhaiteraient se rassembler mais je crois qu'au fond d'eux mêmes ils ne désiraient pas réellement que l'on s'engage dans la construction d'églises. J'ai toujours aimé les églises car ils s'agit de lieux confortables, de silence, de recueillement, en retrait du monde. J'ai alors pensé que cette orientation liturgique allait être une très bonne école pour moi en m'obligeant à chercher d'abord à percevoir Dieu dans les autres êtres humains plutôt que dans le silence d'églises généralement vides, silence propice au recueillement. J'ai donc accepté positivement cette proposition des prêtres. En organisant des cultes dans les LCR et dans les Maisons de Quartiers, cela nous obligeait également à rencontrer les autres associations. Certains soirs nous tenions ainsi notre réunion d'ordre pastoral tandis que se déroulaient dans les salles adjacentes des réunions de Lutte Ouvrière, d'un syndicat de copropriétaires et de l'école de danse. Je trouvais cela très sympathique. Je ne suis pas sûr que l'ensemble des membres de la communauté catholique de Cergy partageaient mon point de vue. En effet, rares étaient ceux qui étaient volontaristes comme je l'étais. Je pense qu'en général les fidèles adhéraient parce qu'ils n'avaient pas tellement le choix et qu'ils faisaient confiance aux prêtres. L'un des arguments qu'avançaient les prêtres, pour justifier l'absence de projet de construction d'église, était qu'il valait mieux investir dans la formation des hommes que dans les pierres. Investir dans la formation des hommes voulait dire qu'il valait mieux financer des permanents en pastorale. C'est ainsi que j'ai été pendant plusieurs années permanente pastorale. Mais en fait l'évêché n'a pas suivi. Car s'il a bien voulu accepter qu'il y ait des permanents en pastorale – nous étions moins d'une dizaine pour tout le département -, il n'y a pas eu de volonté déterminée de multiplier les travailleurs pastoraux comme cela c'est fait dans le nord de la France ou, par exemple, il y en avait environ cent cinquante. Cependant l'expérience, à Cergy, d'une communauté catholique sans église a pris fin au milieu des années 80. A cette époque, en effet, s'est implanté sur Cergy sud le centre Saint-Louis regroupant cinq grandes écoles catholiques. Ces écoles ont alors souhaité construire une chapelle. Cette demande fut appuyée par le prêtre qui avait succédé à Michel Cantin et Roger Panier et par l'évêché. Ce prêtre estimait en effet que c'était une erreur - d'un point de vue sociologique - de ne pas avoir fait construire d'église visible à Cergy. Il estimait qu'il était utopiste, très volontariste et désincarné de croire qu'une communauté chrétienne pouvait vivre sans lieu de réunion et de culte visible. D'autre part, l'absence de lieu

spécifiquement affecté au culte s'était révélé, à la longue, très fatigante. En effet, chaque dimanche il fallait apporter l'ensemble du mobilier, les vases les verres qui servaient de calice, du décor. C'était sympathique de se mobiliser pour une fête mais le faire systématiquement toutes les semaines était finalement lassant. Puisque le centre Saint-louis voulait construire une chapelle, l'évêché a contribué financièrement à son édification pour que celle-ci serve à l'ensemble de la communauté catholique de Cergy. Cela s'est fait en 1992-93. Cependant, cette chapelle étant enclavée dans le campus des Grandes Ecoles, le quartier ne se l'est pas approprié. Durant les années cinquante il existait une spiritualité de l'enfouissement avec le père Voillaume. Le choix des pères Cantin et Pannier de ne pas construire d'église relevait un peu de cette spiritualité là. De nos jours on se trouve, à l'inverse, dans un mouvement de « supervisibilité », de grands rassemblements. Peut-être parce que l'Eglise se sent désormais en minorité et en perte de vitesse alors que, durant les années soixante-soixante-dix, elle se sentait encore assez forte. Cette évolution s'explique peut-être aussi parce qu'il s'agissait d'une réaction avec l'époque précédente et le caractère un peu trop démonstratif de l'architecture religieuse qui avait prévalait jusque là.

## Entretien téléphonique avec Jean Cognet, architecte du centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble. Le 6 octobre 2000

- *Pierre Lebrun* : Je souhaiterais que vous évoquiez d'abord votre itinéraire et ensuite les conditions dans les quelles a été conçu et réalisé le centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble. *Jean Cognet* : J'ai commencé mes études d'architecture à Grenoble et je les ai terminées à Paris en 1958. A ce moment là, se déroulait la guerre d'Algérie et j'avais un sursis. Diplômé, j'ai été mobilisé et je suis parti en Algérie faire la guerre. On s'est rapidement aperçu que j'étais architecte et on m'a donné la responsabilité de réaliser des logements économiques. Je suis retourné dans ce pays beaucoup plus tard - entre 1981 et 1987 - mais cette fois-ci pour réaliser deux bâtiments importants à Alger : l'école du premier cycle de la Faculté de Médecine et le Centre national d'informatique et de documentation économique. J'ai également réalisé une école de médecine à Tizi-Ouzou. J'ai réalisé une première église à Saint-Martin-le-Vinoux, ma ville natale, en 1958. J'étais encore étudiant architecte. Cette église est entièrement en béton brut de décoffrage. Elle est d'ailleurs restée telle quelle. C'est un bâtiment où j'ai essayé de faire passer un certain esprit de simplicité et de rigueur. Suite à l'arrivée d'une population musulmane importante et d'un effritement simultané de la pratique de la religion catholique cette église a servi pendant un certain temps de mosquée. J'ai également travaillé sur le réaménagement de l'ancienne chartreuse de Chalais en Charente pour en faire un couvent dominicain. J'ai réalisé une nouvelle aile ainsi qu'un

---

cloître de conception entièrement contemporaine bien que couverts de toits d'ardoise comme les bâtiments plus anciens. A Grenoble même j'ai réalisé les bâtiments de l'E.N.S.I., une école d'ingénieurs, dont les murs en béton brut de décoffrage ont malheureusement été entièrement peints il y a quelques années. Dans le cadre des Jeux Olympiques d'hiver qui se sont déroulés à Grenoble en 1968, on m'a confié une mission d'urbaniste sur l'ensemble du quartier qui devait abriter le « village de la presse ». Mon cabinet a travaillé sur le plan de masse, sur la composition générale des bâtiments, tandis que Maurice Novarina a réalisé la conception des cellules d'habitation. Dans ce nouveau quartier, j'ai réalisé le centre oecuménique Saint-Marc qui est situé au pied des collectifs d'habitation. La définition du programme de ce lieu de culte s'est fait en liaison avec le curé de la paroisse catholique et avec le pasteur protestant. Chacun d'eux avait une idée de ce que devait être ce centre. A partir de leurs premières idées, j'ai dessiné projets et contre-projets. En fait le programme de l'opération a résulté de réunions qui se sont déroulées dans mon bureau ou dans le leur. C'est un édifice dont la conception a été largement concertée avec le comité paroissial catholique et le comité protestant. L'esprit de compréhension et d'analyse du projet était très bon, l'ambiance très amicale. Finalement, c'est une solution très ouverte que nous avons adoptée, en l'occurrence une église et un temple disposés de part et d'autre d'une salle polyvalente. Celle-ci, située au centre, peut, grâce à un système de cloisons mobiles, tantôt être affectée à la partie protestante tantôt à la partie catholique. De plus, lorsque certaines occasions le nécessitent, toutes les cloisons coulissantes peuvent être ouvertes et l'on obtient ainsi un grand volume qui peut abriter plus de mille personnes comme ce fut le cas le jour de l'inauguration. Nous avons cherché à ce que le bâtiment soit le plus sobre possible, que le volume d'ensemble soit simple et qu'il ne traduise pas les différences entre les religions. On a ainsi cherché à trouver des éléments de liaison et non pas d'opposition. L'entrée du centre s'ouvre sur un petit patio. Initialement le centre oecuménique était disposé sur un grand plan d'eau dans lequel il se reflétait. Malheureusement, suite à un accident qui est survenu durant l'été qui a suivi les jeux olympiques – des enfants venaient y patauger -, ce miroir d'eau a été asséché et laissé tel quel. L'édifice a été inauguré en 1968. Pendant le déroulement des jeux olympiques le centre oecuménique a servi à la fois de lieu de culte pour le quartier et pour le « village de la presse ». Après le grand mouvement de 1968, le curé et les vicaires de la paroisse se sont mariés. D'autres curés se sont ensuite succédés mais l'esprit a changé. Des travaux de peinture, de réfection ont été réalisés. Je n'y souscris pas tout à fait. Ces modifications ont été faites dans un esprit qui n'était pas celui de simplicité et d'austérité que nous avions voulu. Par exemple, des éléments ont été plaqués sur les parois en béton alors que nous avions beaucoup travaillé sur la qualité du béton brut de décoffrage. Je me souviens que je venais chaque semaine pour voir l'avancement de la mise en œuvre du béton. On avait la chance d'avoir un entrepreneur de confession protestante qui comprenait bien ce que nous désirions obtenir comme résultat. Cet entrepreneur faisait, de fait, partie de l'équipe. Les idées des uns passaient chez les autres. La conception et la réalisation du centre oecuménique fut un moment intéressant de ma carrière.

## Entretien téléphonique avec le curé de la paroisse Saint-Luc à Nantes. Le 24 février 1998

- *Pierre Lebrun* : Comment la conception polyvalente de l'église Saint-Luc a-t-elle évoluée depuis sa réalisation ? *Le curé de Saint-Luc*: Les chrétiens qui utilisent le lieu sont plus qu'insatisfaits, et depuis des années, de ce lieu. Car c'est une structure qui ne remplit plus aucun rôle. S'il s'agissait à la fois d'avoir un lieu de culte et un lieu qui puisse être neutre aujourd'hui cela ne satisfait pas la population. Saint-Luc est une église de quartier populaire mais les chrétiens de ce milieu populaire ont aussi un attrait pour le beau. Et là il y a échec de cette architecture. Ainsi quand les gens veulent faire un baptême ou veulent se marier ils ne veulent surtout pas que ce soit ici. Pourtant on a réalisé des choses plus intéressantes à cette époque. Avant d'être curé de Saint-Luc je l'étais d'une autre paroisse populaire de Nantes dont l'église, Saint-Dominique, fut conçue en 1966 par l'architecte Desmars. L'architecture de cette église n'est pas triomphante à l'extérieur mais sa conception intérieure incite au silence au contraire de Saint-Luc qui n'est pas un lieu qui invite à la méditation. Mais on fait avec ce qu'on a.  
*P. Lebrun* : Le système de cloisons mobiles conçu par Jean Prouvé fonctionne-t-il toujours? *Le curé de Saint-Luc*: Nous avons eu des pannes. Une des cloisons ne fonctionne plus du tout. Une autre a été réparée : le système demande de la vigilance. Un jour une chaise est restée coincée dans le mécanisme. Il faut faire attention et ne rien laisser traîner. Cependant ce système est une bonne idée car d'une salle on peut en faire cinq.

## Entretien téléphonique avec le curé du centre Paroissial Saint-Michel à Nantes. Le 13 avril 1999

- *Pierre Lebrun* : L'église Saint-Michel comporte-t-elle des cloisons mobiles comme cela apparaît dans la description publiée par la revue L'Art Sacré en 1966 ? *Le curé de Saint-Michel* : En effet, il y a sur le côté nord de la nef une cloison qui est mobile afin d'isoler la salle qui permet d'accueillir différentes réunions comme, par exemple, des vins d'honneur. On ouvre cette cloison afin d'agrandir l'espace à l'occasion de grandes cérémonies comme la messe de Noël. *P. Lebrun* : Cependant sur le plan est indiqué un dispositif qui semble permettre de séparer en deux le nef. *Le curé de Saint-Michel*: Ce dispositif qui devait être constitué d'un rideau a peut-être été employé par le précédent curé de la paroisse. En effet, il était assez rigoureux et il a peut-être fermé le rideau à certaines occasions pour obliger les fidèles à se regrouper près de l'autel.

## Entretien téléphonique avec Jean-Pierre Dassonville, pasteur de l'Eglise Réformée de France, aumônier des lieux de culte oecuménique de l'aérogare d'Orly. Le 11 avril 2000

· *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me parler de l'histoire et du fonctionnement des lieux de culte situés sur les plates-formes de l'aéroport d'Orly ? *Jean-Pierre Dassonville (pasteur de la Fédération des églises évangéliques baptistes de France, membre de la Fédération Protestante de France)* : L'aéroport d'Orly a pris son essor au sortir de la seconde guerre mondiale. L'armée américaine y avait déjà fait installer pour ses troupes une chapelle qui existe toujours ; ce local qu'on appelle d'ailleurs la « chapelle américaine » et qui se trouve aujourd'hui en zone de fret (zone juliette) est toujours utilisé par l'aumônerie. L'aérogare sud d'Orly, inauguré par le général De Gaulle en 1961, comprend depuis ses débuts des endroits réservés aux principaux cultes présents en France, à savoir : le christianisme, l'islam et le judaïsme ; on trouve donc dans l'aérogare sud une chapelle, une mosquée et une synagogue ; les croyants apprécient que cette dimension religieuse soit ainsi pris en compte dans l'architecture de lieux très fréquentés comme le sont les aéroports. La gestion de ces lieux de culte est assurée par la société Aéroports de Paris (ADP) ; les aumôniers, nommés par leurs instances respectives, sont employés à temps complet ou à temps partiel par ADP. La chapelle d'Orly sud n'a pas été modifiée depuis sa réalisation malgré les nombreuses transformations qu'a subi l'aérogare depuis son édification. La chapelle est située de telle manière que des personnes se trouvant hors douane et sous douane peuvent suivre les offices qui y sont conduits ; la salle est divisée par une vitre qui matérialise ainsi la frontière mais une sonorisation permet aux gens de communiquer. L'agencement de la chapelle est dépouillé pour respecter le point de vue de chacun ; on y trouve un autel, une Bible et, éventuellement, un cierge, allumé aux heures des offices ; les aumôniers y assurent leurs offices respectifs mais tiennent aussi le plus souvent des temps de prière oecuméniques. La chapelle est ouverte de 8 à 22 heures et est très fréquentée comme en témoignent les témoignages laissés par les visiteurs dans un livre qui est mis à leur disposition. Il y a constamment des personnes en train de prier ou de lire dans la chapelle. Des personnes qui travaillent sur place ont aussi pris l'habitude de fréquenter ces lieux. On ne peut pas parler d'affluence lors des célébrations car tout est tributaire des horaires à respecter par chacun. Un centre religieux permet aussi aux aumôniers et aux bénévoles qui les aident de tenir des permanences et d'assurer un accueil. Sur la plate-forme d'Orly ouest, l'aérogare construit une dizaine d'années après le premier, on trouve un « espace prière » qui est un local pluri-religieux ; s'il n'y a pas de difficulté majeure, on peut dire qu'il n'est pas évident dans la pratique d'animer un tel lieu. Il est davantage un lieu de recueillement et de silence.

## Entretien avec François Delage, architecte de la chapelle du Bon-Conseil rue Lapparent à Paris. Le 30 novembre 2000

· *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me parler de votre formation d'architecte et de l'histoire de la chapelle du Bon-Conseil. *François Delage* : J'ai fait mes études secondaires à Paris. Après une année en classe de mathématiques supérieures, en hypo-taupe comme on disait, qui fut d'ailleurs l'année la plus triste de ma vie, je suis rentré à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts en 1945. J'avais dix-huit ans. Après l'admission, j'ai rejoint l'atelier Pontrémoli-Leconte. Emmanuel Pontrémoli était un personnage de petite taille qui venait de temps en temps donner des conseils aux plus anciens. L'atelier était une sorte d'écurie préparatoire au grand prix de Rome. Pontrémoli qui devait avoir aux environs de quatre-vingt ans, commentait d'une voix fluette des croquis d'un format proche de celui des timbres postes ! Nous étions contraints de grimper les uns sur les autres pour tenter d'entrevoir quelque chose et d'entendre ses commentaires. André Leconte était le vrai patron de l'atelier. Mais nous sommes devenus tellement nombreux que les élèves se sont divisés en deux groupes. J'ai fait partie du groupe d'élèves qui a rejoint Eugène Beaudoin qui était un ancien de l'atelier Pontrémoli. J'étais à la fin de la seconde classe à ce moment-là. Beaudoin nous a ouvert les yeux sur le monde. C'était un grand gaillard, très dynamique. Chaque semaine il fallait qu'on lui amène au moins 20 m<sup>2</sup> d'esquisses sur calque. On les scotchaient sur le mur et il nous interpellait en nous demandant : « **lesquels on décroche ?** ». A la fin de la correction il ne restait plus que 4 ou 5 m<sup>2</sup> sur lesquels il nous demandait de travailler pour la séance de la semaine suivante. Huit jours plus tard, nous revenions avec 20 m<sup>2</sup> d'esquisses et le cycle se continuait. Ce genre de recherche était passionnant! Beaudoin n'était pas directif, il voulait nous amener à faire notre autocritique et à trouver avec lui ce qui était le moins mauvais. Deux étudiants de ma génération - Michel Andrault et Pierre Parat - ont particulièrement tiré profit de cet enseignement. Chaque semaine ils amenaient 30 m<sup>2</sup> d'esquisses! Ils étaient doués sans doute mais durant les six ou sept années où je les ai côtoyés, j'ai pu constater le mal qu'ils se donnaient pour trouver le meilleur, pour exprimer ce à quoi ils souhaitaient parvenir. Leur exemple prouve que rien ne se fait sans effort. J'ai été diplômé en 1956. J'ai mis un certain temps avant d'obtenir mon diplôme car j'ai rapidement fondé une famille et il m'a fallu la nourrir. Une fois diplômé, j'ai travaillé pendant une dizaine d'années chez un très bon architecte : Pierre Dufau. Dufau s'est fait un nom car son architecture acquis une réputation de solidité et de bon sens. J'ai appris ces valeurs chez lui. Je me souviens qu'il passait avec sa pipe dans l'agence et, en examinant notre travail, nous questionnait : « **Ah, mais est-ce du costaud, du solide ce machin ? Explique-moi ça en trois mots !** ». Et, après nos explications, il concluait de manière lapidaire : « Bon ça va ! » ou sinon : « Autre chose ! ». Il n'aimait pas les fioritures.

---

J'étais encore chez Dufau lorsque j'ai dessiné l'avant-projet de la chapelle et de toute l'opération immobilière du Bon-Conseil. Au coeur de la paroisse Saint François-Xavier située dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement à Paris, un abbé - l'abbé Esquerret - créa un premier groupe de jeunes catholiques, un patronage, en 1894. En 1905, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il y avait, rue Albert Lapparent, un couvent de carmélites. Celles-ci en furent chassées et le couvent fut vendu en 1907. Des habitants du quartier se cotisèrent pour en racheter les bâtiments. Cet ancien carmel est resté tel qu'il était jusqu'à la construction de l'édifice actuel au début des années soixante. De 1910 à 1960, il abrita le patronage créé par l'abbé Esquerret. Lorsque j'y ai fait mon catéchisme, à partir de 1935, l'abbé Esquerret était décédé depuis quelques années et s'était alors le troisième directeur, l'abbé Roger Derry, qui dirigeait la maison. Celle-ci était ouverte à tous les jeunes du quartier et même au delà. Grâce à son rayonnement ce directeur, d'origine populaire, fit venir des sections des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes dont les membres étaient composés de jeunes du 15<sup>ème</sup> arrondissement. En effet, avant la Seconde guerre mondiale, cet arrondissement était encore industrialisé. L'abbé Derry a donc mélangé des jeunes lycéens dont j'étais, avec de jeunes ouvriers. Ce mélange rendait la maison très vivante. Dès le début de l'Occupation Roger Derry fut un résistant très déterminé. Il fut arrêté et déporté à Auschwitz avec six jeunes aînés de la maison qui faisaient partie du même réseau. L'abbé Derry y est mort décapité en 1941. A cette époque le couvent se composait d'un bâtiment le long de la rue Lapparent et d'un cloître dont on a conservé, en souvenir, deux arches dans le bâtiment actuel. Ces bâtiments avaient été édifiés aux alentours des années 1820-30. Par la suite, durant la période haussmannienne, les carmélites construisirent une église en style néogothique qui était ouverte sur l'avenue de Saxe. Durant l'entre-deux-guerres furent ajoutés à l'arrière deux bâtiments : un gymnase et une salle des fêtes. Le cloître était alors le lieu de rencontre de tout le monde. Le terrain qu'occupaient ces divers édifices était grand, il faisait plus de 3 500 m<sup>2</sup>. Pendant trois ou quatre ans, durant les années 1958-59, avec le directeur d'alors, l'abbé Paul Guyot, nous avons réfléchi à la reconstruction de la maison des jeunes dont les bâtiments étaient désormais inadaptés et se délabraient. Je le connaissais bien et j'étais devenu très ami avec lui. En effet, j'avais fait beaucoup de camps de vacances avec lui et je m'étais occupé de la remise en état des colonies de vacances que la maison possédait au bord de la mer en Bretagne. L'abbé Paul Guyot n'était pas maître de toutes les décisions car la maison était gérée par un conseil d'administration qu'il fallait convaincre. La décision a été prise lorsque ce conseil d'administration a admis que l'opération était financable en vendant les droits de construction de deux immeubles situés l'un sur l'avenue de Saxe et l'autre sur l'avenue de Séur. Ce sont ces deux immeubles qui ont quasiment payé l'intégralité des autres bâtiments réalisés sur le reste de l'emprise foncière. Nous avons eu le temps de peaufiner le programme et le projet car le conseil d'administration de « l'Association Immobilière de l'Ecole Militaire » avait très peur de se lancer dans l'aventure. Pour cela nous avons passé de très nombreuses et très bonnes soirées dans le bureau que l'abbé Paul Guyot avait dans l'ancien carmel. Nous avions décidé de faire des bâtiments de qualité et, sans faire de luxe, d'utiliser des matériaux solides. Au moment de la réalisation, on m'a doublé par un confère, ancien de la maison, un peu plus ancien dans le métier. Celui-ci

- Paul Henry - a assumé la direction des travaux. Mon travail a aussi été un peu supervisé par René Coulon un autre ancien de la maison également architecte. René Coulon avait une grosse agence bien organisée. Il a servi de caution vis à vis des promoteurs en leur garantissant le bonne marche du projet. A cette époque là j'avais en effet trente-cinq ans et il fallait donner confiance aux promoteurs qui montaient les opérations immobilières de l'avenue de Saxe et de l'avenue de Sécur. Enfin, Roger Faraut, architecte et ancien de la maison lui aussi, s'est chargé des divers aménagements intérieurs. La chapelle ne constituait pas l'essentiel du programme. Celui-ci avait pour objet la reconstruction de nouveaux équipements en conservant la mémoire du cloître qui était le lieu de rencontre de l'ancien patronage. C'est pour cela que tout de suite après le hall d'entrée on débouche sur ce cloître qui se situe quasiment à l'emplacement de l'ancien. La maison est organisée autour de ce lieu. L'entrée de la maison est située sur la rue Lapparent. Un hall donne accès aux locaux semi-publics : deux grandes salles de spectacles et de conférences situées au niveau n-1 et une salle de sport située au niveau n-2. Ces salles peuvent être louées ou prêtées par des personnes extérieures à la maison. La salle de gymnastique avec ses vestiaires et ses douches est très utilisée. Elle permet, avec ses 300 places en gradins, le déroulement de matchs de tennis. Cette salle se trouve à six mètres sous le niveau du sol naturel ce qui est, pour un local recevant du public, la limite admissible en matière de sécurité. Autre singularité de ce local, les gradins sont disposés sous l'immeuble d'habitation que l'on a réalisé avenue de Saxe. Cette installation sportive est complétée par une petite salle qui sert au judo. Dans le hall d'entrée, sur la droite, un vaste escalier conduit à un hall situé au niveau –1. Ce hall donne accès à deux salles. Une salle de conférences ou de théâtre de 400 places est disposée sous le cloître tandis qu'une salle de cinéma de 200 places est située sous les bureaux de l'entrée. Il fallait également prévoir l'ensemble des salles nécessaires aux groupes de jeunes. Ceci explique la façade de la rue de Lapparent. Les premier et deuxième étages du bâtiment qui longe cette rue regroupent l'ensemble des locaux de ces groupes. L'affectation de ces salles a évolué. En 1960, il y avait beaucoup de Coeurs Vaillants et de scouts, puis leur nombre a baissé, même s'ils sont encore nombreux. Chacun des groupes occupe un petit local. Au premier étage se trouve également la salle d'honneur dans laquelle se réunissent les anciens de la maison et les réunions des conseils d'administration de « l'Association Immobilière de l'Ecole Militaire » et de « l'Association sportive du Bon-Conseil ». Cette salle d'honneur qui constitue le lieu de la mémoire de la maison, donne sur le cloître et se trouve ainsi à l'abri de l'agitation de la ville. Hormis l'accès aux salles semi-publiques, le hall d'entrée donne également accès au cloître qui encadre un jardin. Nous avons disposé ce cloître pour qu'il soit à l'abri de la ville tout en étant très central. Ce cloître distribue les locaux privés de la maison. Nous souhaitions que cet espace évoque non pas un patio mais ce dispositif central caractéristique de l'architecture conventuelle chrétienne. C'est pour cela que l'on y a disposé une croix qui est l'oeuvre de Roger Faraut. Cet espace carré dessert, par deux escaliers, les locaux des étages qui donnent sur la rue Lapparent et, au rez-de-chaussée, les bureaux de l'administration. Le côté suivant du cloître est bordé par un foyer tandis que celui qui suit donne accès à la chapelle. Il a fallu des dizaines de calques superposés pour parvenir à l'architecture très dépouillée qui a été réalisée. Le parti retenu concernant

---

la chapelle a été de la disposer en sous-sol afin qu'elle n'occupe pas autant d'espace que l'ancienne. Lorsque j'ai vu démolir la chapelle du 19<sup>ème</sup> siècle, je dois avouer que j'ai été ravi en pensant à l'espace qui était ainsi libéré. A gauche du parvis d'entrée de la chapelle se trouve un oratoire traité dans un esprit de sobriété. Cet oratoire ne comporte aucun ornement excepté une vierge bourguignonne qui est un cadeau. Sur le lambris de bois de l'un des murs latéraux de ce lieu de prières sont gravés les noms de nombreux anciens de la maison tués lors des différentes guerres. Le tabernacle a été conçu par le sculpteur René Bertoux. A droite du parvis, un escalier d'une seule volée donne accès à la chapelle située au sous-sol. Une fente a été ménagée sur la partie supérieure du mur latéral gauche de cet escalier. Celle-ci permet d'avoir une vue panoramique et plongeante sur la nef. Cette vue sur la chapelle annonce la descente vers la chapelle. L'escalier, au delà de sa fonction de circulation, devient ainsi un espace de transition qui incite les fidèles à se préparer à pénétrer dans la nef. Nous avons essayé de concevoir cet escalier afin qu'il soit aussi doux que possible. Le sol de la chapelle descend en pente douce vers le chœur. Cela a permis de donner du volume à la chapelle et de réduire la place de l'escalier. Cette pente permet également d'offrir à l'ensemble des fidèles une bonne visibilité de l'autel. Avec le père Guyot, on a imaginé de concevoir la chapelle pour que la célébration des offices se déroule face aux fidèles. L'autel éclairé par un puits de lumière - mi-naturelle, mi-artificielle - et le siège de la Présidence sont ainsi disposés face au peuple. Le tabernacle réalisé également par René Bertoux, fermé par une porte de cuivre martelé, est encastré dans le mur du fonds à la gauche de l'autel. L'ambon, légèrement surélevé, est placé à sa droite. Le père Paul Guyot craignait que des autorités ecclésiastiques lui reprochent ces innovations. Il est nécessaire de rappeler que Vatican II a commencé en 1962. Cette année-là le chantier de la chapelle battait son plein. Le projet avait été arrêté en 1960 et l'avant-projet était encore antérieur. L'Eglise n'a approuvé officiellement ce type de dispositif qu'après la promulgation des décrets issus du Concile qui s'est achevé en 1965. Une fois que le plan de la chapelle a été mis au point, nous avons demandé à R. Faraut qui avait déjà construit plusieurs églises, son avis. Après l'avoir approuvé il a dessiné l'ensemble du mobilier. Il a ensuite exprimé le souhait d'animer les murs de la nef qui devaient être réalisés en béton brut de décoffrage. Il a ainsi conçu une série d'empreintes en creux aux motifs abstraits ou empruntés à la symbolique chrétienne. Ces murs de béton ont été coulés par panneaux. On a divisé ces panneaux selon deux registres en hauteur afin de tenir compte des limites de la technique de béton vibré de l'époque. En effet, il n'aurait pas été possible de vibrer des panneaux de six mètres de hauteur d'un seul tenant. Il n'existe pas alors de béton à prise plastique comme aujourd'hui. R. Faraut a dessiné l'autel avec les mêmes motifs que ceux employés pour les murs latéraux, mais cette fois-ci en les traitant en relief. Il a également dessiné le motif en pavés de verres colorés qui laissent, à gauche du chœur, pénétrer un peu de la lumière de la cour. C'est également lui qui a conçu l'ambon, le pupitre, les sièges et les bancs. Le plafond est composé de grands panneaux de bois dont R. Faraut a souhaité teinter une bande avec de la lasure rouge. Ce dispositif souligne la distinction entre la partie dévolue au sanctuaire de celle destinée aux fidèles. L'éclairage est doux. Sur la gauche du sanctuaire, sous l'orgue, on trouve une petite salle complémentaire qui peut être ouverte sur l'autel ou fermée grâce

à un système de cloisons coulissantes. Si de nombreuses salles sont enterrées c'est pour répondre aux contraintes du plan d'occupation des sols et pour libérer, au dessus, de grandes surfaces de récréation où les plus jeunes peuvent jouer au ballon ou même à la pelote basque. On trouve ainsi une première cour située au dessus des garages où l'on trouve les deux arcades conservés du cloître du 19<sup>ème</sup> siècle, et une autre qui est disposée au dessus de la chapelle. Depuis trente-cinq ans que ce bâtiment est livré, l'ensemble demeure bien entretenu. L'ensemble des équipements ne fonctionne pas douze heures par jour parce que les enfants sont à l'école. Cependant tous les soirs cela commence à être animé, surtout les mercredis, samedis et dimanches. Depuis trente-cinq ans, la population, plutôt aisée, qui loge dans les appartements réalisés avenue de Saxe et avenue de Sécur, ne semble pas avoir tellement changée. D'ailleurs je n'ai jamais entendu parler de ces bâtiments depuis que je les ai réalisés. Ma propre agence est installée dans l'un des appartements, demeurés la propriété de l'association, qui font partie des deux immeubles d'habitation qui sont situés rue Lapparent.

## **Entretien téléphonique avec Martine Deslandes, architecte du centre oecuménique des Sept-Mares à Elancourt. Le 28 avril 2000**

· *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me parler du Centre OEcuménique des Sept-Mares à Elancourt que vous avez conçu avec votre mari l'architecte Philippe Deslandes ?

*Martine Deslandes* : Il s'agit du seul édifice cultuel que mon mari et moi-même ayons conçu<sup>852</sup>. L'initiative de cet édifice oecuménique a été prise par l'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et relayée par l'Association Diocésaine de Versailles. L'Eglise Réformée de France a ensuite été associée au montage de ce projet. Celui-ci a été confié à mon mari, Philippe Deslandes, qui était architecte-en-chef du centre des Sept-Mares à Elancourt-Maurepas. L'équipe paroissiale catholique souhaitait que l'édifice ressemble à une usine ou un hangar et surtout pas à une église. C'était une époque où les responsables catholiques voulaient attirer les gens, leur montrer le chemin de l'église, car l'église faisait peur. On parlait alors de pouvoir louer l'édifice le samedi soir pour le bal - on parlait du 'bal des Portugais'-, parce que cette communauté était très présente au début de la ville nouvelle. C'est pour cela que le petit oratoire est la seule partie dédiée au culte catholique qui soit consacrée. Le reste constitue une sorte de grande salle qui est munie de cloisons mobiles et qui a été conçue pour accueillir des manifestations de

<sup>852</sup> Philippe (décédé accidentellement en 1988) et Martine Deslandes furent les élèves de Louis Arretche (1905-1991), architecte chef d'atelier à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Philippe Deslandes fut diplômé en 1961 et sa femme Martine en 1959.

toutes sortes. La conception du projet s'est faite aux alentours de l'année 1974. Le programme était intéressant en ce qu'il faisait se côtoyer protestants et catholiques dont les points de vue étaient extrêmement différents. Ainsi, les responsables de la communauté protestante souhaitèrent, pour des raisons de convivialité, disposer d'une cuisine. La communauté catholique s'est d'ailleurs associée à ce souhait. Les responsables de la ville nouvelle, Caulberg et Lindon, étaient toujours présents aux réunions concernant ce projet. Ces responsables de l'aménagement, n'étaient pas des gestionnaires, c'étaient des constructeurs.

## Entretien téléphonique avec Georges Evano, architecte du Centre Paroissial Saint-Michel à Nantes. Le 13 avril 1998

- *Pierre Lebrun* : L'abbé Michel Brion, alors qu'il était secrétaire de l'évêché de Nantes, chercha à promouvoir la réalisation d'églises transformables. Comment l'avez-vous rencontré ? *Georges Evano* : C'est lui qui a du prendre contact avec moi pour me demander de concevoir l'église de la paroisse Saint-Michel. *P. Lebrun* : En effet, un courrier signé Michel Brion et datant de 1963 que j'ai trouvé dans les archives de l'Institut Français d'Architecture, mentionne qu'il vous a rencontré avec P. Pinsard et M. Marot. Il souhaitait que chacun d'entre vous travaille sur un programme qu'il vous avait communiqué. En quoi consistait ce programme ? *G. Evano* : Il s'agissait d'une évocation de la messe de saint Justin et je me souviens qu'il faisait référence à l'église Saint-Julien-le-Pauvre de Paris. C'est-à-dire qu'il souhaitait un bâtiment très modeste situé dans la verdure pouvant servir à toutes sortes d'usages et ne dépassant pas un coût de 500.000 francs, je crois. Je me souviens qu'il y avait quatre projets d'églises, qui hormis Saint-Michel, furent réalisées je crois, par Jean Rouquet, Pierre Pinsard et les frères Arsène-Henry. *P. Lebrun* : Avant d'avoir conçu l'église Saint-Michel, aviez-vous déjà travaillé à des architectures nécessitant des cloisons mobiles ? *G. Evano* : Il n'y a pas réellement de cloisons mobiles à Saint-Michel. Cependant cette église fut conçue pour servir à beaucoup d'usages : par exemple à accueillir un bal en déplaçant un rideau devant l'Eucharistie. La seule cloison mobile, mais cela n'a rien d'exceptionnel, permet d'isoler la chapelle de semaine de la grande nef. Il s'agissait plutôt d'une architecture permettant un usage polyvalent. *P. Lebrun* : Connaissiez-vous Pierre Pinsard qui a réalisé l'Eglise Saint-Luc en mettant en oeuvre un système de cloisons mobiles ? *G. Evano* : Je l'ai rencontré à cette époque-là en particulier lorsque l'abbé Brion nous a réuni P. Pinsard, M. Marot et moi-même. *P. Lebrun* : Avez-vous réalisé d'autres églises dans la continuation de cette recherche de polyvalence ? *G. Evano* : A la suite de Saint-Michel, l'évêché de Vannes m'a demandé de concevoir une autre église mais dont le programme était tout à fait traditionnel. *P. Lebrun* : Est-ce qu'à votre connaissance la capacité à la polyvalence

de Saint-Michel de Nantes a été pleinement exploitée ? *G. Evano* : Non, elle n'a accueillie que des célébrations religieuses. Il s'est agi d'un voeu pieux.

## Interview de Yona Friedman, architecte. Le 12 Juin 1997

· *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous parler de la conception de la planification urbaine durant les années suivant la seconde guerre mondiale ? *Yona Friedman* : Je considère que le plan est le premier déclenchement d'un processus, le premier pas et on ne sait où ça mène. L'architecte-urbaniste pensait qu'une fois le plan fait, l'œuvre était là. Ce fut la naïveté d'une certaine époque. Je préfère penser qu'un bon bâtiment devient un bon bâtiment par l'acte de l'usager. C'est un processus très lent. J'ai rencontré pour la première fois Le Corbusier, c'était en 1949. Au cours de l'entretien il s'est plaint qu'à Pessac les habitants déformaient les bâtiments. Il avait raison du point de vue de l'artiste mais pas du tout du point de vue de quelqu'un qui fait des plans pour d'autres. Moi je suis toujours pour l'autoplanification : je pense que c'est l'objet architectural qui coopère avec l'usager (*Y. Friedman* désigne l'extraordinaire assemblage d'œuvres et d'objets qui emplissent du sol au plafond son appartement). Ici, chez moi, rien n'a été planifié. Depuis la première « installation » ça n'a changé que par accident, par ceci ou cela et je ne me rappelle pas du tout des changements de « périodes ». Les grandes architectures, comme les cathédrales par exemple, n'ont jamais été faites en une seule fois. Elles ont été tout le temps rafistolées et toute leur force vient de là. *P. Lebrun* : D'une certaine manière vous êtes du côté de la vie qui se fait et contre une certaine approche mortifère de la création. *Y. Friedman* : Antidémocratique disons plutôt. Ma conception n'a rien à voir avec l'idée d'un changement brutal. Ce type de changement en général n'est guère productif. Les longs changements, par contre, le sont. Regardez comme la société a changé en 50 ans c'est énorme et cela sournoisement, tacitement. Un processus qui met en jeu beaucoup de participants est nécessairement lent et imprévisible. Je considère que ces processus (y compris en biologie et en physique) sont erratiques à la base. C'est à dire que, connaissant un « état » -présent - il ne vous est pas possible de définir un « état » futur. Ca qui ne veut pas dire que l'on vit dans un monde complètement chaotique mais simplement erratique, pour l'observateur. On peut imaginer que Dieu ait créé l'univers mais Il lui est impossible de prévoir ce qui va s'y passer. Même avec une seule loi de composition extrêmement simple vous pouvez construire un ensemble qui contienne des traits erratiques. Par exemple, il n'existe qu'une seule loi qui serve à construire les nombres entiers mais pour autant elle ne spécifie pas les propriétés de tel ou tel nombre. Les mathématiques ont beaucoup d'aspects erratiques. J'évoque cette question dans un article à paraître dans la revue L'aventure humaine. *P. Lebrun* : Votre pensée n'intéresse pas simplement l'architecture. *Y. Friedman* : Je crois que c'est normal. Penser que les architectes sont supposés ne s'intéresser qu'à l'architecture est une déformation

---

contemporaine. Les architectes de la Renaissance, du Moyen Age, même du XVIII<sup>ème</sup> siècle pensaient à toutes sortes d'autres choses ; ils essayaient d'avoir une vue générale du monde. (Y. Friedman s'interrompt pour demander à sa chienne de bien vouloir patienter un peu). Vous voyez elle comprend tout, j'apprends beaucoup d'elle, c'est incroyable. Nous parlons toujours de la communication. Or, dans le cas de la communication avec l'animal, l'animal comprend tout ce que je lui dis et moi je ne comprends pas ce que lui me dit. Donc il est absurde de dire que nous sommes plus intelligents que l'animal. *P. Lebrun* : Je m'intéresse à la question des églises mobiles telle qu'elle fut évoquée durant les années 50-60. J'ai pensé qu'il y avait un lien entre vos idées et celles de la revue dominicaine L'Art Sacré lorsqu'elle encourageait la création d'églises nomades, démontables. Il me semble que cette idée de la mobilité architecturale à avoir avec la seconde guerre mondiale qui est une période que vous avez vécu<sup>853</sup>. *Y. Friedman* : C'est une expérience qui remonte à l'époque de mon adolescence et qui a conforté certains sentiments, certains refus instinctifs des fausses certitudes, des jugements autoritaires. Quand j'étais étudiant, puis quand j'ai été professeur, j'ai toujours trouvé aberrant le système des notations. Comment peut-on juger ? Ce ne peut être que fondamentalement superficiel. Comment peut-on décider de faire quelque chose envers quelqu'un qu'on ne connaît pas ? Et même si on le connaît peut-on prendre une décision ? Dans une armée, comment un officier peut-il décider de la mort d'un autre ? C'est aberrant. Alors j'ai pensé que la seule manière de réduire la responsabilité c'est de placer la décision au niveau de la personne qui est concernée par la décision, c'est à dire l'usager. (En ce qui concerne l'armée les choses importantes doivent se faire avec le consentement des simples soldats). Mais en réfléchissant sur la question de l'usager j'ai réalisé que celui-ci ne sait pas non plus, il n'a pas l'imagination, il ne peut l'avoir. Même en donnant à celui-ci une méthode, comme j'ai essayé de le faire, méthode qui facilite la décision, seulement certains aspects de la décision seront concernés. Il existe des critères tacites, non formulés, non verbalisables, non imaginables qui sont décisifs : c'est ce qui explique le conservatisme des gens, parce qu'après tout, il est plus sûr de continuer ce qu'on a déjà fait. *P. Lebrun* : L'humain est un être d'habitudes ... *Y. Friedman* : Disons qu'instinctivement les gens n'ont pas confiance en leur imagination. En résumé voilà les deux aspects fondamentaux de l'architecture mobile : ne matérialiser que le minimum technique nécessaire et ensuite laisser les gens meubler la structure technique de la manière qui leur convient. *P. Lebrun* : L'évolution de la stratégie militaire, d'abord, lors des deux guerres mondiales durant lesquelles les villes ont été volontairement bombardées, puis durant la guerre froide où elles sont devenues les cibles des missiles à ogive nucléaire, n'a-t-elle pas eu une influence sur votre recherche d'une alternative à la ville statique traditionnelle ? *Y. Friedman* : Cette recherche m'a intéressé, non pas tant à cause de la guerre qu'en fonction d'une certaine défiance à l'égard de notre système technologique. Cette non-confiance est issue d'une expérience directe de la pauvreté. En effet, la technologie ne sert pas les gens les plus pauvres car elle est conçue fondamentalement pour servir les non-pauvres. Je connais assez bien certains pays du Tiers-Monde. J'ai travaillé souvent en Inde avec les gens des bidonvilles, je connais

<sup>853</sup> Yona Friedman est né en 1923 à Budapest

les bidonvilles d'Amérique du Sud et aussi ceux qui existent dans beaucoup de pays industrialisés, développés. Les bidonvilles existent à peu près partout. A Istanbul (entre autres exemples) ces bidonvilles constituent des quartiers entiers. Les gens ont occupé le terrain, ils ont commencé par de petites baraqués. Maintenant ce sont des maisons qui, selon nos concepts, sont complètement habitables. Les gens ont commencé avec très peu de moyens (en prenant dans la technologie les éléments qui peuvent être réalisés avec très peu de moyens). J'ai tiré une autre leçon de ces bidonvilles. Le premier problème qui s'y pose ce n'est pas simplement la « maison » mais c'est la survie, et la survie c'est l'eau, la nourriture, et simplement vivre ; le bidonville permet de réaliser une certaine autosuffisance. Par exemple ici, à Paris j'ai étudié la possibilité de réalisation d'aménagements en auto-construction dans le cadre de jardins ouvriers pour les chômeurs. Ces chômeurs auraient réalisé eux-mêmes le travail, c'est à dire ici, dans notre civilisation, un bidonville assisté. (Evidemment ce projet est resté « en suspend »...) Pour en revenir à l'architecture mobile, il faut ajouter qu'en cette matière la décision tacite de chaque individu est impérative mais qu'il y a aussi un choix collectif dépendant d'un contexte. Le chômeur n'est pas chômeur par choix. Il essaye donc d'assurer sa survie dans le contexte urbain. La réponse à cette question n'est certainement pas la banlieue, les logements sociaux. Pourtant en même temps, cette banlieue pourrait être personnalisée, adaptée. Mais c'est difficile. Les gens sont en passe de choisir une forme de vie, une forme de communauté. Mais personne ne peut leur prédire ce qu'il faut faire, que cela se fait très lentement. Ce processus n'est pas planifiable. *P. Lebrun* : Paradoxalement les idées que vous avez défendues durant les années 60 pourraient se concrétiser de nos jours alors qu'il n'y a plus de religiosité de la science. *Y. Friedman* : Peut-être mais par exemple, si l'on prend Internet et les idées qui y sont associées on ne va pas très loin quant à la communication. Internet est un outil, un outil de communication comme le téléphone, c'est tout. Par contre, lorsque je passe ici dans l'escalier, je rencontre des voisins, je peux parler ou ne pas parler avec eux. J'estime que la seule communication que nous ayons empiriquement trouvé c'est le téléphone arabe. Quant au téléphone il ne peut recevoir d'un point de vue technologique, que très peu d'innovations. Aujourd'hui certains milieux ont encore l'illusion de communiquer. Mais la communication de masse est absolument impossible, elle s'autobloque. La seule modification apportée par le téléphone c'est la parole à distance. De 5 mètres, disons, cette distance est passée à 5.000 kilomètres. Mais le nombre de personnes participant au « dialogue », la grandeur du groupe n'a pas changé. C'est ce que j'ai appelé, dans l'un de mes livres intitulé Utopies réalisables : le groupe critique. Si la taille de ce groupe critique est dépassée la communication ne fonctionne plus. C'est évident, presque enfantin. La société vers laquelle nous allons est une société à faible communication. Plusieurs sociologues ont réalisé des expériences qui ont permis de constater que cette hypothèse se vérifiait très fortement. Il y a une restructuration de fait, une restructuration non-planifiée de la société. *P. Lebrun* : Au travers du Groupe d'Etude pour l'Architecture Mobile (G.E.A.M.) vous avez eu des contacts avec Jean Prouvé qui vous avait encouragé et avec Michel Ragon. *Y. Friedman* : Michel Ragon je l'ai rencontré lorsque ma théorie était déjà élaborée mais il a fait vraiment beaucoup pour aider à diffuser ces idées. C'est intéressant parce que Michel Ragon était critique d'art et longtemps il a donné la priorité aux formes et lorsqu'il

---

s'est intéressé aux problèmes sociaux, vers 1968, il a commencé à percevoir que c'était la partie importante de mes idées. Par contre, c'est Le Corbusier qui m'a donné probablement l'encouragement décisif en 1957. Quand j'ai proposé mon concept d'architecture mobile, je n'ai pas eu beaucoup d'encouragements du côté de la profession ; en revanche Le Corbusier avec lequel j'ai eu cette longue conversation de plusieurs heures, me disait tout le temps : « Vous devez le faire et faites le ! ». Evidemment ça a été très important pour moi. Quant à Jean Prouvé nous avons eu de très bons rapports. Nous devions même réaliser un projet ensemble, qui ne s'est pas concrétisé parce que, la même année il a fait faillite. Jean Prouvé était beaucoup plus impliqué que moi par le côté technique, ce qui était aussi, si vous voulez, une idée sociologique. Konrad Wachsmann et ses structures, comme son fameux hangar pour avions, a été très important pour moi et j'ai essayé de faire un pas de plus. Je me souviens qu'une fois, lors d'une conférence, il m'a dit : « je me demande comment il est possible que ce ne soit pas moi qui ait eu cette idée ! » C'est vrai, nous sommes en général attentif à un aspect d'une idée mais on ne peut vraiment suivre toutes les autres. *P. Lebrun* : Pour revenir à Jean Prouvé j'avais pensé qu'il y avait un lien entre vos idées et les siennes. Par exemples les églises mobiles de Prouvé constituent une réponse architecturale qui prend en compte la question de la pauvreté. *Y. Friedman* : Jean Prouvé a été effectivement très sensible à cette question. Car il y avait aussi cette idée de concevoir pour les gens les plus pauvres des logements temporaires facilement réalisables et permettant d'énormes variations. Quand j'étais à Haïfa en Israël durant les années 54 - 55, on réalisait une énorme conduite d'eau d'irrigation et il y avait beaucoup d'éléments des tuyaux de 2m50 de diamètre, en béton armé ; il y a eu beaucoup de « malfaçons » inutilisables comme conduite d'eau. J'ai pensé que ces éléments pouvaient être utilisés immédiatement comme « abris » directement posés sur le sol. Un des points sur lesquels j'ai toujours insisté dans l'architecture mobile c'est de se débarrasser des fondations car c'est l'élément le plus limitant à la fois pour l'architecture et pour l'urbanisme. On ne peut modifier la trame d'un quartier s'il y a des fondations. C'est une idée dont l'origine provient des pilotis de Le Corbusier qui réduisent les points d'impact. Puisque c'est au sol que les dégâts sont les plus grands, je proposais soit pas de fondations du tout (avec des « blocs radiers » déposés directement sur le sol comme des containers flottent sur l'eau ou soit un système de construction « à l'enjambée » comme je l'ai appelé où les pilotis, très espacés, réduisent les points d'impact au minimum. *P. Lebrun* : Dans votre projet de Paris spatial les églises devaient être mobiles. *Y. Friedman* : Cette mobilité devait exister pour répondre à tout usage imprévisible. La structure a été pensée afin que ne soient pas limités les usages possibles. Donc, par exemple, l'église pouvait être disposée sur le sol, sous l'infrastructure mais aussi dans l'infrastructure. J'ai également conçu un projet d'église avec une idée assez simple dont j'ai réalisé une maquette. Une église démontable et remontable composée d'une ossature dans laquelle se glisseraient les panneaux des parois. En fait j'ai appelé ce projet « La colline de la foi » car il comprenait une église, une mosquée et une synagogue. L'idée m'en était venue alors que j'avais été contacté pour concevoir un sanctuaire oecuménique en 1966-67. C'est un projet qui n'a pas été publié. Ce qui m'intéressait c'était l'idée qu'à partir d'un élément structurel de base on puisse aboutir à une incroyable variété de formes et faire

que la structure soit maniable par l'usager. Je voulais que cela puisse changer vite comme les cathédrales ont changé, mais durant des siècles, que cela ne reste pas une forme fixée par le planificateur ni même par le maître d'ouvrage. *P. Lebrun* : Dans quel cadre avez-vous conçu ce projet ? *Y. Friedman* : C'était un projet général d'église oecuménique. L'idée m'a été présentée par André Parinaud qui m'a emprunté la maquette pour la montrer au cardinal Lustiger. Mais l'idée de départ n'était pas de moi, j'ai seulement prêté une maquette et je ne sais pas comment l'entretien c'est passé. Mais l'idée me plaisait et dans une première version j'avais appelé mon projet « Une église verte ». La structure aurait été en verre des deux côtés et à l'intérieur cela aurait été comme une serre. *P. Lebrun* : Avez-vous eu l'occasion de montrer votre projet à d'autres instances religieuses? *Y. Friedman* : Cela c'est produit une fois. J'étais invité à un colloque organisé par le cardinal Daniélou. Il s'agissait d'un colloque tout à fait oecuménique. Cette fois je fus surtout impressionné par le représentant de la foi musulmane, un savant chiite iranien, (je précise que c'était longtemps avant Khomeyni), savant qui a insisté surtout sur un fait : il estimait que, s'agissant de la mosquée cela ne devait pas être conçu comme un bâtiment, que la mosquée est mobile et que le musulman qui a son tapis de prière emporte sa mosquée avec lui. *P. Lebrun* : C'est une idée que l'on retrouve chez les catholiques durant la période conciliaire : l'église n'est pas le bâtiment, elle est constituée par les fidèles qui sont rassemblés au nom du Christ. *Y. Friedman* : On retrouve cette conception en Asie également. *P. Lebrun* : Cette démarche a conduit certains clercs à suggérer qu'il fallait banaliser totalement le lieu de réunion des chrétiens. *Y. Friedman* : Je crois que c'est très juste. La première mosquée, au Caire, lors de la conquête de la ville par les musulmans, a été délimitée par quatre lances plantées dans le sol. Il n'est pas nécessaire de réaliser autre chose. Durant l'antiquité, le temple se bornait à être l'abri du dieu. Mais l'ensemble des manifestations religieuses ne se passaient pas dans le temple. Le temple de Salomon, c'était exactement le même chose, le public se rassemblait sur le parvis. Mes projets d'églises sont basés sur cette même idée de parvis commun. *P. Lebrun* : Avez-vous eu des contacts durant les années 50, comme par exemple ce fut le cas pour Le Corbusier, avec les animateurs de la revue dominicaine L'Art Sacré? *Y. Friedman* : Non. Mon seul contact est d'avoir trouvé refuge en 1944 dans un monastère pour échapper aux nazis. Je n'ai pas pu y être accueilli plus longtemps car il y avait des perquisitions. Ce fut une semaine précieuse pour moi, pour ma survie, mais ce ne fut pas vraiment un contact ; ce fut un contact lié à la charité. Je sais que Le Corbusier considérait le couvent de la Tourette et Ronchamp comme ses plus grandes réalisations. C'est tout au moins quelque chose qu'il a affirmé devant moi. Mais je crois que du point de vue de l'architecture ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans les églises, dans les mosquées, c'est qu'il s'agit d'une unique grande salle et rien d'autre, c'est à dire un objet architectural sans spécialisation. C'est seulement son équipement et la décoration qui en font un lieu de culte. Evidemment les éléments les plus importants en fait d'équipement et de décoration étant la présence des croyants. L'église est pour la plupart des gens le monument par excellence. Quant à moi je trouverais intéressant - à titre personnel - qu'il soit possible de la concevoir comme un sanctuaire « mobile » transformable : une innovation en son genre et un nouveau type d'objet d'art.

## Entretien téléphonique avec un responsable laïc du Centre oecuménique Saint-Marc à Grenoble. Le 10 avril 2000

- *Pierre Lebrun* : pouvez-vous me parler des conditions de réalisation et du fonctionnement actuel du Centre oecuménique Saint-Marc. *Un responsable du Centre oecuménique Saint-Marc* : Le centre oecuménique a été réalisé dans le cadre des jeux olympiques d'hiver qui se déroulèrent à Grenoble en 1968 sur la base d'une initiative de l'évêché. Ce centre oecuménique a été bâti au cœur du quartier Malherbe qui fut également construit dans le cadre des jeux olympiques afin de servir de centre pour la presse. Le centre fonctionne toujours de manière oecuménique. Il accueille en particulier les cultes des Eglises protestante, anglicane et catholique. L'édifice est également utilisé par la communauté vietnamienne et par des groupes charismatiques. Cependant, l'Eglise catholique dispose de la communauté la plus importante. En 1966-67, la communauté protestante possérait un temple à Grenoble mais elle souhaitait, pouvoir disposer d'un lieu un peu plus convivial que le Temple. La fréquentation du centre a un peu diminué depuis sa création, les nouvelles générations assistant moins aux offices. La gestion de ce lieu de culte est assurée par l'Association du Centre oecuménique. Chaque participant anglican, catholique ou protestant verse une participation pour le fonctionnement de l'édifice. Le Centre est ouvert à des activités profanes. Des salles sont louées pour des manifestations culturelles – concerts, fête de l'école du quartier- pour des activités. L'édifice a malheureusement plutôt mal vieilli. En particulier à cause du bois utilisé pour l'ossature qui a mal supporté les intempéries.

## Entretien téléphonique avec le curé de l'église de Lacanau-Océan. Le 14 avril 2000

- *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me dire comment fonctionne de nos jours l'église de Lacanau-Océan, conçue par les architectes Moreau, Maxwell et Duclos, édifice dont L'Art Sacré et L'Architecture d'Aujourd'hui ont rendu compte au milieu des années soixante. *Le curé de Lacanau* : L'église de Lacanau-Océan qui a été réalisée en 1963 est un véritable marché couvert ; en revanche la petite église de Saint-Vincent à Lacanau c'est autre chose ! Cependant elle n'est pas désaffectée. On s'en sert pour la messe de temps en temps. C'est un bâtiment fonctionnel qu'on a réalisé au moment où Lacanau grandissait rapidement l'été. Il y avait, comme toujours maintenant beaucoup de monde l'été mais c'est l'affaire d'un mois et demi c'est tout. C'est l'architecte

Maxwell, décédé il y a quelques années qui est à l'origine de ce bâtiment et de sa conception. Cet édifice pose des problèmes d'entretien. Actuellement je fais refaire toutes les serrures et il y a en a pour plus de 10 000 francs. L'église avait une double utilisation : pour le culte et comme salle de réunion. Quand la nef servait comme salle pour la mairie, on baissait les panneaux. On les relevaient pour la messe. Mais j'ai fait enlever ces panneaux basculants qui permettaient d'isoler le chœur et une chapelle d'hiver car ils étaient trop dangereux. J'ai fait une petite chapelle à côté qui accueille un vingtaine de personnes l'hiver.

## **Entretien téléphonique avec Antoinette Le Donné, veuve de l'architecte André Le Donné. Le 3 mai 2000**

- *Pierre Lebrun :* J'aimerais que vous me parliez des églises-tentes qu'a conçu votre mari André Le Donné. *Antoinette Le Donné :* Il s'agit d'une véritable création. Mon mari s'était beaucoup intéressé aux structures-textile. Il a donc créé un projet qui a eu énormément de succès. Ce projet a été exposé à plusieurs reprises. J'ai moi-même fait une exposition au Havre sur l'oeuvre de mon époux à l'occasion de laquelle a été édité une plaquette catalogue . Tout cela avait été exposé à Nantes au théâtre Graslin en 1985. Actuellement l'ensemble des archives sont déposées aux Archives Municipales du Havre.

## **Interview de Michel Marot, architecte Grand Prix de Rome. Paris, le 3 Avril 1998**

- Pierre Lebrun : Les années 60 constituent une période qui se pense dans la tension entre la fascination pour le progrès en perpétuel devenir et le risque tétonnant du déclenchement d'une guerre nucléaire. La mobilité de l'architecture refléterait la tension existant entre ces deux pôles : ainsi, en matière d'architecture religieuse trouve-t-on d'un côté, des églises polyvalentes toujours adaptables selon les désirs de leurs utilisateurs, et de l'autre, l'église blockhaus édifiée à Nevers par Parent et Virilio. Que pensez-vous de cela ? Michel Marot : Pour un architecte, le blockhaus, si l'on met de côté son utilisation militaire, a une valeur plastique indéniable. Mais c'est un aspect un peu dramatique de la construction en béton. Le blockhaus c'est le contraire de l'aérien, de la mobilité. Et puis Claude Parent aimait le béton, il était très « béton », au contraire de moi, même s'il m'a bien fallu construire en béton. Et si mon architecture a été qualifiée de brutaliste c'est que les choses étaient comme cela et non pas pour le plaisir d'être « brutal » en architecture. P. Lebrun : J'aimerais que vous évoquiez rapidement

---

votre formation, vos premières constructions. M. Marot : Je suis rentré à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris en 1945 à l'issue de la guerre mais, en fait, ce n'était pas mon projet initial. Je voulais partir pour les colonies, aller à Madagascar. Pour cela j'avais l'intention de faire l'école d'administration coloniale située avenue de l'Observatoire. Je me suis alors renseigné sur les caractéristiques des épreuves et comme il y avait au concours une dissertation de français, j'ai pensé qu'il était inutile de me présenter car je ne serais pas reçu aux examens. J'ai donc cherché une école où il n'y avait pas de dissertation et j'ai donc fait l'école d'architecture, ici, aux Beaux-Arts. Cela me situe : j'aime dessiner et faire des maquettes mais je n'aime pas du tout parler ou écrire. J'ai donc été extrêmement heureux à l'école des Beaux-Arts. J'ai trouvé cela immédiatement fantastique car en « math élém » j'aimais la géométrie et là, avec la géométrie descriptive, j'étais dans mon élément. J'ai eu une scolarité très rapide car je n'ai pas beaucoup travaillé chez les architectes, sauf pour des « charrettes », n'ayant pas eu besoin, financièrement, de faire la place pour payer mes études. Ayant obtenu mon diplôme au bout de cinq années, j'ai ensuite suivi la formation de l'Institut d'Urbanisme. Grâce à cela j'ai obtenu une bourse à Harvard pour suivre les cours de l'atelier de City Planning, à côté de l'atelier d'architecture de Gropius dont c'était la dernière année d'enseignement. L'année suivante, ma bourse n'ayant pas été renouvelée, il m'a alors fallu gagner de l'argent. Au moment de reprendre les cours en septembre on m'a demandé de réaliser une église pour Fontaine-les-Grès, commune située à 15 km de Troyes. J'ai eu cette commande grâce à Novarina qui la déclina à mon profit. Entre poursuivre ma scolarité pour obtenir un 011master et concevoir une église, je n'ai pas hésité. J'ai donc utilisé l'argent que j'avais économisé pour voyager en Californie, à Mexico etc. Et, fin novembre, j'ai pris un bateau pour la France. J'ai alors pris conscience qu'à l'occasion de mes voyages en Angleterre et en Amérique j'avais pris goût pour la pédagogie de l'école des Beaux-Arts, que je critiquais auparavant comme beaucoup de monde. En effet j'ai constaté qu'il y régnait un climat de liberté et de débat extraordinaire et que les étudiants s'y plaisaient. C'était l'intendance et non la pédagogie qu'il fallait mettre en cause. Après un grand retard aucun accroissement de moyens ne faisait face à l'accroissement des élèves. J'ai alors concouru pour le Prix de Rome, auquel je pouvais me présenter directement grâce au nombre de médailles, et en 1954 j'ai obtenu au deuxième essai le premier Grand Prix. Cela m'a permis de devenir pensionnaire pour trois années de l'Académie de France à Rome. Je dois préciser d'ailleurs que mon départ pour Rome a été quelque peu retardé car, ayant achevé l'étude de l'église Sainte-Agnès à Fontaine-les-Grès, le chantier, qui commençait, nécessitait ma présence. Le Directeur de l'Académie de France m'ayant pressé de rejoindre La Villa Médicis, j'ai confié le suivi de ce chantier à un ami, Michel Grandnom, architecte installé à Troyes. A mon retour en France je disposais donc de deux références : le Prix de Rome et l'Equerre d'argent qui m'avait été décernée pour Fontaine-les-Grès. Ainsi je réunissais à la fois le « compositeur » qui avait eu le Prix de Rome et le praticien dont la première oeuvre avait été remarquée par la critique. Fontaine-les-Grès est de plan triangulaire pour des raisons non pas plastiques mais pratiques. En effet, le terrain d'assiette est triangulaire et, comme la commune désirait avoir un champ de foire, l'église conçue selon ce plan pouvait être insérée dans un angle et libérer ainsi une place où les manèges auraient la possibilité de s'installer. Je

ne me sentais pas prisonnier d'une géométrie particulière et j'étais disposé à utiliser des formes triangulaires, rondes, variées suivant en cela F.L. Wright dont j'admirais l'architecture et que j'avais d'ailleurs rencontré aux Etats-Unis. A cette époque, j'avais pris contact avec les animateurs de la revue L'Art Sacré. Mais le père Régamey avait manifesté une certaine perplexité devant les plans triangulaires, les coupes dont la composition lui était étrangère. Cependant le père Cocagnac qui dirigeait cette revue depuis le décès du père Couturier en 1954, consacra quasiment l'intégralité du numéro de janvier-février 1957 de L'Art Sacré à Fontaine-les-Grès. Pour concevoir l'éclairage de l'autel par le clocher de cette église, je me suis, bien évidemment, inspiré de Notre-Dame du Haut de Ronchamp. Quant à la couverture, j'ai pris le parti d'utiliser de vieilles tuiles car il y en avait à proximité des stocks peu chers. En résumé ma démarche a toujours été de m'adapter au contexte sans à priori : ainsi j'ai cherché à tirer parti du terrain et des possibilités locales comme la présence d'un charpentier métallique. Mon souci de l'économie m'a conduit aussi à utiliser pour les vitraux, du verre ondulé armé. J'en ai acheté une plaque et j'ai réalisé un essai d'émaillage chez un petit entrepreneur qui produisait le type de globes qui surmontaient les pompes à essence à l'époque. Cependant l'essai, satisfaisant pour une plaque, ne le fut plus lorsqu'on essaya d'en produire dix à la fois. Je pris contact avec Saint-Gobain où l'on me déclara que le verre armé casserait et qu'il faudrait utiliser du verre ondulé non armé. Grâce aux frères Arsène-Henry j'appris que Saint-Gobain faisait ses essais dans une usine située à proximité de Soissons. Je me suis donc rendu dans cette usine où l'on émaillait des bouteilles de bière dans des arches à recuire. Une plaque de verre armé et une autre de verre non armé, disposées sur le tapis roulant entre les bouteilles, sont passées dans le four et n'ont pas cassé. L'essai était donc concluant. Mes relations avec les techniciens de cette usine ont été facilitées lorsque le directeur a su que ces expérimentations étaient destinées à l'église de Fontaine-les-Grès, commune où sa soeur travaillait dans une usine textile. Comme ce procédé s'avérait satisfaisant j'ai donc demandé à un ami de Reims, Jean-Claude Vignes, de me peindre ces vitraux. Ainsi l'église de Fontaine-les-Grès, consacrée en 1956, mêle à des procédés traditionnels une part d'innovation. Cette église ayant permis de me faire connaître, on m'a demandé d'en réaliser d'autres à Champagne-sur-Seine, à Bar-le-Duc, à Meaux, à Troyes et à Reims. J'ai également donné des conseils pour des églises édifiées à La Réunion, notamment pour l'une située au Chaudron de Saint-Denis de la Réunion. P. Lebrun : Comment êtes-vous rentré en contact avec l'abbé Michel Brion ? M. Marot : Par l'intermédiaire des « Chantiers du Cardinal » dont les animateurs cherchaient à développer la réalisation d'églises peu coûteuses. J'ai d'ailleurs fait des études d'églises en béton de 300 places pour la Seine et Oise dont la conception en partie standardisée aurait permis d'en abaisser le prix de revient. C'est dans ce cadre là que l'abbé Michel Brion a pris contact avec un certain nombre d'architectes comme Pierre Genton, Pierre Prunet, Pierre Pinsard, Luc et Xavier Arsène-Henry, Georges Maurice Novarina et moi-même sur les conseils des animateurs des « Chantiers du Cardinal ». Quant à Meaux, il s'agissait initialement de réaliser une grande église et huit classes sur un terrain constitué d'une ancienne sablière, en dénivelé de 3 mètres par rapport au niveau naturel, terrain situé dans un ensemble d'immeubles H.L.M. L'église provisoire était située sur ce terrain, en contrebas par rapport aux trois voies périphériques. Le curé ne

---

souhaitait pas que l'on y touche, au moins dans un premier temps. Il souhaitait également préserver cet espace en creux qu'il appelait « la fosse aux gosses ». Mon premier projet disposait les classes et les locaux fonctionnels au fond de l'ancienne carrière tandis que l'église elle-même, située au niveau supérieur, se trouvait ainsi de plain-pied avec l'une des voies. Ce projet initial fut conçu en 1963. C'est cette année là que l'abbé Brion qui désirait voir réaliser une recherche d'église polyvalente pour l'évêché de Nantes, a pris contact avec Pierre Pinsard, Luc et Xavier Arsène-Henry, moi-même et d'autres. Chacun de son côté, nous avons alors cherché à concevoir des églises adaptables avec des procédés divers. Puisque j'avais la commande de Meaux, j'en ai profité pour essayer d'y appliquer les recherches que je venais de faire pour l'abbé Brion. L'évêché de Meaux ayant été satisfait par l'église Saint-François que je venais de réaliser à Champagne-sur-Seine, la conception du projet de Saint-Jean-Bosco se faisait dans un climat de confiance. De plus comme j'en modifiais la conception initiale dans le sens d'une plus grande économie, en utilisant l'idée des cloisons mobiles, cela ne pouvait que contenter l'évêché. En effet le programme que l'on m'avait donné se résumait en une église de 800 places et à 8 classes de catéchisme. J'ai donc transformé mon plan en un carré divisé en 9 carrés égaux pouvant accueillir une centaine de places chacun. Ainsi grâce aux cloisons mobiles je réduisais de moitié la surface nécessaire à mon premier projet. L'économie était donc considérable. Cependant, même si les portes réalisées par Dubigeon-Normandie sont constituées au moyen d'une âme en plastique de couleur légèrement violine, leur effet, légèrement irisé, est aussi beau que celui d'un paravent japonais laqué. Le coût de l'ensemble des portes valait le coût d'une salle de 100 m<sup>2</sup> de catéchisme. Les vitraux furent conçus par le peintre Martin Granel qui avait travaillé à Champagne-sur-Seine. Ces vitraux, constitués d'un verre armé inséré au coeur de briques creuses, diffusent une lumière tamisée et chaude. L'essentiel de la lumière naturelle vient au dessus de l'autel. Lorsqu'un office nécessite l'occupation maximum de l'espace, les cloisons en coulissant cachent les tableaux noirs des salles de catéchisme et l'atmosphère générale reste digne. Quant au clocher il n'a pas été réalisé pour des raisons budgétaires.

P. Lebrun : Dans quelle conditions avez-vous participé à l'élaboration des premiers schémas d'urbanisme de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq ?

M. Marot :

L'Etablissement Public d'Aménagement de Lille-Est (E.P.A.L.E.) m'a pris comme architecte en chef et j'avais comme adjoint Jean-Pierre Secq. J'ai donc assisté aux débuts de la conception de cette ville nouvelle. Je me souviens d'ailleurs que la ville de Lille avait, à l'occasion d'un cocktail en Finlande, promis à Alvar Aalto de lui confier ce projet qui n'était encore qu'une idée. Quatre ans plus tard, en 1965, A. Aalto a été invité à venir découvrir le site prévu qui n'était pas idyllique : il y avait des lignes de haute-tension, des problèmes d'inondation, des carrières, des usines, des courées, des lignes de chemin de fer. J'ai également été invité à participer à cette visite qui s'est faite par un temps effrayant, un jour de pluie. On nous a véhiculé par des routes les pires que l'on pouvait emprunter. Je suis rentré à Paris ce soir là par le train en compagnie d'Alvar Aalto qui ne comprenait pas pourquoi on voulait faire une ville nouvelle dans un paysage qui était loin de la virginité de ceux de la Finlande. C'est ainsi que, Aalto ayant fait défection, j'ai été choisi par l'E.P.A.L.E. Mais, pour concevoir la ville nouvelle, deux manières de faire étaient en compétition : la manière « beaux-arts » et la manière

« urbaniste ». L'une des questions initiales était celle posée par l'isolement du campus de la Cité Scientifique qui avait été réalisé en pleins champs sans communication avec la ville. Les urbanistes - sociologues, géographes, économistes - ont proposé de se charger de cette question en réalisant, au préalable, une étude lourde de comparaison entre différentes réalisations, afin de choisir les meilleures solutions. Il leur fallait deux ans d'étude avant de proposer un volumineux dossier d'analyses à travers le monde.

Quant à moi j'ai proposé à partir du deuxième mois plusieurs esquisses et d'en débattre au cours de réunions avec les responsables de la ville nouvelle : le Préfet, le Directeur Départemental de l'Equipement, le Recteur, etc. ... Ces différentes propositions devaient être soumises à la réflexion des décideurs afin de pouvoir les faire évoluer dès l'amont en intégrant leurs remarques, leurs suggestions. Il me semblait que cette démarche interactive était beaucoup plus efficace que celle qui aurait consisté à soumettre très tard une énorme étude pluridisciplinaire à des responsables qui n'auraient pas le temps de l'assimiler. Finalement c'est donc moi qui ait été pris avec Jean-Pierre Secq ; Jean-Claude Ralite étant le jeune X-Pont directeur de la société d'aménagement et Jean-Jacques de Alzua permanent architecte que j'avais choisi parmi mes anciens élèves. Cependant au bout d'un certain temps j'ai démissionné parce que je n'étais pas d'accord avec l'idée d'une autoroute passant au travers de la ville alors qu'il y avait déjà une ligne de chemin de fer qui créait une coupure. Or la raison profonde de ce choix, que l'on n'a jamais voulu m'avouer, c'est que si l'on réalisait une autoroute celle-ci serait payée par l'Etat alors que si l'on optait pour un boulevard urbain celui-là serait payé par les collectivités locales qui ne voulaient pas de cette charge. Le résultat de cette conception, j'ai pu encore le vérifier lors d'une visite récente sur place en compagnie de Ralite et De Alzua, est lamentable. On parle aujourd'hui, 30 ans après, de traiter cette autoroute en l'éloignant ou en la surélevant davantage pour réunifier l'ensemble de ces quartiers.

## **Entretien avec Paul Maymont, architecte. Paris, le 12 Juin 1997**

- Pierre Lebrun : Michel Ragon vous a situé parmi les visionnaires de l'architecture, titre de l'ouvrage qu'il a publié en 1965. Paul Maymont : Je ne pense pas avoir été un « visionnaire ». Au contraire je pense avoir été un architecte de mon temps et chaque fois que j'ai dessiné quelque chose je savais que j'étais capable de construire dans l'instant. Il n'y a pas eu chez moi de « vision particulière », j'ai simplement essayé de résoudre des problèmes qui se posaient à l'époque et qui se posent toujours et dans les mêmes termes. Il est très déplaisant de constater que les architectes ne s'intéressent toujours pas aux problèmes essentiels de l'avenir de l'humanité. Les architectes sont devenus des dessinateurs de façades, des créateurs d'objets, parfois charmants mais généralement sans souci de l'environnement, du contexte, du rapport avec le bâti ancien. Ces architectes font des monuments à leur gloire. Les problèmes qui se posent

---

à nous sont au demeurant simples. Nous sommes sur une planète toute petite, on le découvre, alors qu'on l'imaginait infinie d'espaces et de ressources. Buckminster Fuller a très bien résumé cette idée en disant que l'humanité habite sur un vaisseau spatial dont les réserves pour être nombreuses sont cependant limitées. Il ne faut donc pas gaspiller ces réserves sinon on mettra en danger la survie de l'humanité. Il y a une sentence chinoise qui dit : « **Nous ne sommes pas les héritiers de la terre de nos ancêtres, nous sommes les locataires de la terre de nos enfants** ». Les architectes devraient avoir cela constamment à l'esprit. Le problème majeur est de conserver la planète en l'état. Le souci des architectes devrait être de s'occuper en priorité du problème d'aménagement de la planète : faire l'inventaire des ressources, participer à toutes les réunions des décideurs en cette matière, oeuvrer à l'élaboration de politiques sérieuses en matière de défense des forêts, de suppression des pollutions. Pour moi, c'est ça l'architecture. Elle commence là. Car si on ne s'occupe pas de ces questions, il n'y aura plus d'architecture, car plus personne pour y penser. Je considère donc que les architectes devraient tous se mobiliser alors que l'on peut constater que depuis longtemps l'urbanisme ne les intéresse pas. A tel point qu'ils se sont laisser déposséder par les ingénieurs des ponts et chaussées. On peut dire d'ailleurs qu'entre 1925 et 1945 on a très peu construit en France. En effet la reconstruction postérieure à la première guerre mondiale s'est faite très vite et les jeunes architectes n'eurent plus ensuite la possibilité de travailler dans les cabinets pour apprendre leur métier. Ils ont donc ronronné sur leurs projets qui étaient superbes, car il faut reconnaître qu'ils savaient très bien dessiner. Par exemple les dessins produits à l'occasion du concours Chenavard, étaient éblouissants. Mais ces architectes ne savaient pas construire et ne s'intéressaient pas à l'urbanisme. Très peu d'architectes s'en occupaient. Aussi, en 1945, au moment de la reconstruction, personne n'était qualifié, compétent pour prendre les choses en main. Aussi les architectes, à cause de cette période catastrophique pour l'enseignement que fut l'entre-deux-guerres, se sont démis de missions essentielles relatives à leur métier. D'abord ils ont abandonné leur rôle social en se limitant à n'être que les avocats de leurs clients et ils sont devenus incapables d'élaborer un programme voire même de le critiquer. Ensuite ils ont oublié que l'architecte devait être également un bon constructeur. Mon maître Auguste Perret nous disait : « Un architecte est un poète qui pense en construction ». *Pierre Lebrun* : Vous avez été l'élève d'Auguste Perret ? Paul Maymont : Oui, il avait des formules merveilleuses. Il disait par exemple : « **Toute grimace est la promesse d'une ride** ». Quand Auguste Perret nous voyait faire du mauvais Le Corbusier il devenait fou. Je peux vous raconter une anecdote : un jour je lui avais présenté un projet très inspiré de Le Corbusier. Il s'agissait d'un immeuble destiné à abriter les étudiants d'une résidence universitaire. J'ai donc amené, devant mes camarades, mon projet sur calque. Il m'a regardé et m'a dit : « C'est du Le Corbusier ». J'ai répondu : « **Maître, mes allèges sont pleines car j'ai des plans de travail pour les étudiants et cela conduit à une architecture plus horizontale** ». Ce à quoi il m'a répondu : « Arrangez-moi ça ! ». La semaine suivante je suis revenu avec le même projet parfaitement dessiné, et avec de bonnes proportions. Auguste Perret reconnaissant le projet est devenu rouge de colère, il a pris mon calque et l'a jeté par terre en me disant : « Vous êtes intoxiqué par Le Corbusier ! ». Cette histoire a une suite. Mes rapports avec Auguste Perret se sont par

la suite améliorés. Quelques semaines plus tard j'ai eu une discussion avec lui, car j'allais souvent le voir seul à l'agence rue Raynouard. Je l'ai donc interrogé : « Maître lorsque l'on utilise le porte-à-faux, les poteaux se trouvent à l'intérieur, donc logiquement on doit affirmer des horizontales? ». Il m'a répondu par l'affirmative mais ça l'a beaucoup gêné ! A la fin de la correction de ce projet, Auguste Perret nous a regardé, nous étions une centaine rassemblés autour de lui, et il a déclaré : « Ah ! Le Corbusier je lui ai appris à monter à bicyclette et il s'est cassé la figure ! ». Sur ce, il s'est levé, nous a salué et a dit : « A mercredi prochain ! ». Après son départ nous nous sommes réunis en trouvant que « Le Vieux » comme nous l'appelions familièrement entre nous, exagérait de se moquer de cette manière de Le Corbusier. Cela devait se passer en 1948. En 1960, j'ai rencontré Le Corbusier. Je rentrais du Japon, je lui avais écrit et je voulais avoir son avis sur mes projets d'urbanisme flottant pour Tokyo. Deux jours après réception de la lettre, sa secrétaire m'a téléphoné que Le Corbusier me donnait rendez-vous le samedi matin suivant rue de Sèvres. Ce jour là, c'était la première fois que je me rendais à son agence, il n'y avait qu'un seul dessinateur dans l'immense atelier au fond duquel il y avait une cabane en bois. Cette cabane devait certainement mesurer 2,26 m sous-plafond et environ 3,50 par 3,50 m. J'ai frappé à la porte, Le Corbusier m'a demandé d'entrer et j'ai constaté qu'il avait sous les yeux ma lettre. Sachant qu'il n'aimait pas les architectes j'avais pris soin de ne pas marquer « Paul Maymont architecte » et d'indiquer « Paul Maymont, élève d'Auguste Perret ». Pendant une heure Le Corbusier m'a parlé d'Auguste Perret. A un moment il s'est levé devant moi et m'a déclaré, en mimant la chose : « Auguste Perret, il portait son buste ! ». A un autre moment, il m'a dit : « Ah, c'est dommage, Perret c'était un fainéant ! ». Sous-entendant que c'était quelqu'un d'extraordinaire. A la fin de cet entretien, Le Corbusier s'est plongé dans ses pensées et il a déclaré : « Ah, Perret il m'a appris à monter à bicyclette et je me suis cassé la gueule ! ». A cet instant, j'ai compris que ce qu'avait dit Auguste Perret était vrai ; mais il l'avait dit de telle façon qu'il savait qu'on allait l'interpréter autrement, et j'ai trouvé ça formidable ! J'ai été, durant une fraction de seconde, très tenté de lui raconter et puis j'ai renoncé, pensant que ça allait lui faire de la peine. Ensuite il m'a conduit devant un grand plan de travail où il y avait un livre récemment publié qui traitait de tous les décideurs, de tous les architectes de l'époque. Pour chacun, il a eu un mot terrible, un coup de griffe effrayant et il est arrivé à une très belle photo de Jean Prouvé. Le Corbusier m'a regardé et a dit : « Jean Prouvé : le seul architecte ! ». Alors que l'on venait de passer en revue tous les architectes du moment. C'était extraordinaire. *Pierre Lebrun* : Le Corbusier avant le sens de la formule ...

*Paul Maymont* : Il était incisif, percutant, il synthétisait. Par exemple en me montrant le pont de Neuilly, il m'a dit : « **Ces imbéciles, ils ont fait de ce pont une bouche et un anus !** ». On comprend tout de suite. Ensuite je l'ai amené sur mes projets et j'ai évoqué des problèmes techniques et il m'a alors déclaré : « **Vous savez, la technique, tout cela ne m'intéresse pas** ». A ce moment là il est tombé du piédestal où je l'avais placé car même si je pensais qu'il n'était pas compétent j'imaginais qu'il avait compris l'importance de la technique. Je l'ai quitté à deux heures de l'après-midi après trois heures d'entretien. En me quittant, il a eu ce mot très gentil : « **Un jour, vous pourrez vous vanter de m'avoir fait rater un déjeuner** ». Je reviens à mon propos initial. Les architectes ont oublié qu'il fallait qu'ils soient de bons constructeurs, qu'ils aient su

---

calculer une fois dans leur vie un plancher ou une descente de charge afin de pouvoir dialoguer avec les ingénieurs. Auguste Perret nous disait toujours que nous aurions des bureaux d'études pour nous aider mais qu'il nous faudrait être capables au moment de la conception de connaître les ordres de grandeur, les échelles d'une poutre en béton armé. Auguste Perret insistait beaucoup sur cet aspect et lorsqu'on lui présentait une esquisse il nous demandait : « C'est en quoi ça ? » et il nous fallait décider. Ayant une connaissance technique suffisante dans le domaine des possibles, l'architecte doit être capable dans l'instant, de concevoir en matériau. Paul Valéry, qui était un ami d'Auguste Perret - ils se voyaient tous les mercredi - a écrit ceci : « **Nos constructeurs de grandes époques ont toujours visiblement conçu leurs édifices en un seul jet et non en deux moments de l'esprit ou en deux séries d'opérations, les unes relatives à la forme, les autres à la matière. Si l' on me permet cette expression : ils pensaient en matériaux** » : C'est du Perret ! Voici une autre phrase, très jolie de Valéry : « **Celui qui n'a jamais saisi, fusse en rêve, l'aventure d'une construction finie quand les autres voient qu'elle commence, celui qui n'a pas regardé dans la blancheur de son papier une image troublée par le possible, et par le regret de tous les signes qui ne seront pas choisis, ni vu dans l'air limpide une bâtie qui n'y est pas, celui-là ne connaît pas davantage quel que soit d'ailleurs son savoir, la richesse et la ressource et l'étendue spirituelle qui illumine le fait conscient de construire** ». Pierre Lebrun : C'est la pensée de Perret développée par Valéry.

Perret est souvent plus concis. Paul Maymont : Auguste Perret n'aimait pas parler.

Voici une autre phrase, cette fois-ci de Montaigne, que l'on peut presque appliquer à Perret : « **Il n'est qu'une erreur et qu'un crime vouloir enfermer la diversité du monde dans des doctrines et des systèmes** ». En effet Perret était un peu trop directif dans son enseignement. Par exemple il s'est très peu intéressé au métal car il considérait qu'il devenait vite obsolète. Ainsi un jour où nous montions ensemble en ascenseur rue Raynouard et que nous regardions la Tour Eiffel, il m'a dit : « **Vous voyez, si maintenant on avait à la construire on la ferait en acier inoxydable** ». Un architecte doit, en fait, intégrer toutes les techniques, tous les possibles pour être capable de dessiner des détails de construction parfaits, donc d'être apte à diriger le chantier. Il y a un siècle, sur le chantier, l'architecte était plus fort que l'entrepreneur. Il faisait fonction d'ingénieur et d'architecte. Il maîtrisait parfaitement la pierre. Mais durant le XIX<sup>e</sup> siècle très peu d'architectes ont su s'adapter aux matériaux modernes comme Hector Horeau ou Labrouste. Ils se sont alors fait distancer par les bureaux d'études et les ingénieurs. Maintenant ils n'ont plus le pouvoir. Car les architectes ne sont plus capables d'imaginer pour un édifice le système constructif, sa peau en relation avec le type de fondations. Or le type de fondations et le type de terrain commandent le type de structure. De plus, les architectes qui sont capables de maîtriser ce processus peuvent définir un coût d'objectif donc s'engager sur un prix alors qu'actuellement la plupart s'en remettent aux économistes. Or celui qui tient les finances tient le projet. En 1960, j'ai rencontré Pierre Sudreau qui était alors ministre de la construction. Je lui ai montré l'ensemble de mes projets d'urbanisme pour Tokyo et les idées que j'avais pour Paris. A un moment de cet entretien il m'a déclaré : « **Vos confrères, ils ne savent que annoncer sur leurs façades** ». Qu'un ministre de la construction ait pu dire cela de ses architectes, c'est terrifiant ! Pierre Lebrun : La crainte que l'architecte soit relégué à

la conception des façades de bâtiments conçus par des ingénieurs ou des entrepreneurs est une question qui fut évoquée dès le XIX<sup>e</sup> siècle par Anatole de Baudot dans les conférences qu'il donnait au Trocadéro . *Paul Maymont* : Viollet-le-Duc également était préoccupé par cette question mais les architectes ne veulent pas comprendre ! *Pierre Lebrun* : De Baudot imaginait pouvoir rétablir l'autorité technique de l'architecte par une réforme de l'enseignement de l'architecture : l'apprentissage d'un corpus technique regroupant élèves ingénieurs et architectes suivi, pour les futurs architectes uniquement, d'un enseignement de l'architecture. *Paul Maymont* : Tout est là ! l'école ... Pour en finir avec mon propos initial, les architectes ont donc abandonné la maîtrise de l'économie comme ils ont abandonné leur mission d'urbaniste. Moi-même lorsque j'étais élève d'Auguste Perret, j'allais suivre des cours à l'Institut d'Urbanisme. Mais à cette époque le niveau de cet enseignement était médiocre, il était fait pour les architectes voyers. Parmi les professeurs il y avait déjà André Gutton, Pierre Lavedan donc de très grands enseignants mais ce n'était pas encore une très grande école d'urbanisme. D'ailleurs il n'y a toujours pas, en France, de très grande école d'urbanisme. Bien sûr on dit qu'on fait de l'urbanisme à Sciences-Po ! C'est terrible. Cela fait qu'il n'y a plus d'urbanisme ni d'architecture digne de ce nom. Il reste quelques objets mais parfaitement incohérents. Par exemple la Très-Grande-Bibliothèque relève d'une architecture décorative, fort sympathique. Les matériaux y sont bien traités mais le parti est fou. Que reste-t-il alors de l'architecture? Rien... Inutile même de parler de l'Opéra de la Bastille ou de l'Arche de la Défense dont l'architecture n'a aucun sens, ce n'est ni une porte, ni un arc de triomphe, c'est simplement un geste. J'en reviens à la question de l'enseignement. J'ai souffert, à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'Auguste Perret, qui était membre du jury, n'était pas compris. Très souvent en arrivant à l'atelier alors que nous avions dans les mains le programme d'un projet que nous venions de recevoir et qu'il avait aussi, il nous déclarait : « Alors, les enfants, vous êtes d'accord pour faire des « fours ? ». En effet Perret savait que nos projets allaient être influencés par sa doctrine et qu'au mieux nous n'obtiendrions qu'une petite mention. Car pour ses confrères Auguste Perret était perçu essentiellement comme un entrepreneur alors qu'il s'agit du plus important architecte français de l'époque même si le plus grand de tous est à mes yeux F.L. Wright. Wright est en effet beaucoup plus humain, plus de son temps, beaucoup plus poétique. Perret est encore très classique, très raide, très bourgeois. *Pierre Lebrun* : Perret ambitionnait de renouer à travers le béton armé avec la tradition classique. *Paul Maymont* : Voilà ... Il faut cependant reconnaître que Mansard était un très grand architecte, pour le monumental essentiellement. Après la mort d'Auguste Perret en 1954, je suis encore resté six mois à suivre l'enseignement dispensé par Paul Herbé. Je me souviens de ce mot de ce dernier : « **Tu vois, m'avait-il dit, nous avons cassé la rue** ». S'il revenait maintenant je lui répondrais que nous aurions mieux fait de ne pas la casser ! Un jour Paul Herbé m'a affirmé que j'en savais désormais suffisamment pour aller préparer le Grand Prix de Rome chez Eugène Beaudouin. Eugène Beaudouin était un architecte qui me plaisait depuis longtemps. En effet j'ai été étudiant à Marseille entre 1934 et 1944 et E. Beaudouin est arrivé à Marseille en 1941 - 42 pour s'occuper du Vieux-Port. Or j'avais un ami qui était étudiant en philosophie et qui, en même temps, allait suivre ses cours. Tous les soirs cet ami me racontait ce que Beaudouin

---

avait dit, et cela m'embalait. On peut ainsi dire que je suis un des premiers élèves par procuration d'Eugène Beaudouin. D'ailleurs si celui-ci avait eu un atelier à Paris quand je suis arrivé pour poursuivre mes études d'architecte, je crois que j'aurais hésité entre m'inscrire chez lui ou chez Perret. Mais il se trouve que j'ai alors rencontré Valentin Vigneron, un ancien élève du Palais de Bois qui m'a fait aimer Auguste Perret. C'est à lui et à Paul Picot qui dirigeait alors la Maison des étudiants des Beaux-Arts que je dois de m'être tourné vers Perret. J'étais allé voir Paul Picot, c'était juste après la fin de la guerre en 1945, pour lui faire part de mes hésitations concernant l'atelier dans lequel je devais m'inscrire. Il m'avait affirmé que le choix était simple et dépendait de mon ambition : « Si tu veux être Grand Prix de Rome, m'avait-il dit, tu choisis immédiatement l'atelier Pontrémoli-Leconte. Il y a là des jeunes que je connais bien : Zehrfuss, Camelot, De Mailly qui rentrent de captivité. Avec eux il règne dans cet atelier une ambiance d'école formidable. Quant à Eugène Beaudouin, tu l'oublies car il est enseignant à Genève. Mais il reste Auguste Perret dont l'atelier a été créé il y a six mois. Perret est un constructeur, chez lui tu apprendras à construire, à être un architecte ». Je répondis immédiatement : « **Je veux être un architecte ! Je choisis Perret** ». Après avoir quitté l'école, je suis resté quatre années chez Eugène Beaudouin à m'entraîner aux grands concours. Je garde un souvenir merveilleux de Beaudouin, c'était un grand patron. Il avait une force peu commune. Je crois que je suis le seul à posséder un croquis de correction de sa main. Il corrigeait toujours oralement, alors que la tentation c'est bien évidemment de corriger avec le crayon, ce qui est plus facile. J'ai été diplômé très tard en 1957. J'ai donc passé une dizaine d'années à l'école puisque j'y suis rentré en 1946. Par conséquent je connaissais tout ce qui manquait à l'école. Cependant en 1954 j'avais obtenu avec mon ami Roland Schweitzer à Berlin, le premier prix dans le cadre d'un concours ayant pour sujet la conception d'une cité universitaire. Roland Schweitzer me téléphona un jour pour me signaler que Raymond Camus inventeur d'un procédé de préfabrication lourde et pour lequel travaillait aux Houillères de Lorraine deux de nos amis, De Barry et Rosier, lançait un concours et souhaitait qu'ils y participent. R. Schweitzer me demanda si j'étais intéressé à m'associer à ce concours. Nous avions six mois pour préparer notre projet. Nous avons arrêté un parti qui était très bien mais qui était très classique. Je répétais sans arrêt à mes copains que ce qu'on avait trouvé était très bien mais qu'il avait autre chose, bien qu'étant incapable de concrétiser cette affirmation, ce qui les agaçait. Huit jours avant le rendu je persistais dans mes recherches tout en continuant à dessiner les façades, les plans du dossier qui était très complet, la nuit du rendu qui était fixé le jeudi à midi, donc le mercredi soir vers les vingt-deux heures, brusquement, sous la pression de la charrette, j'ai trouvé. Je l'ai annoncé à mes amis qui se sont assemblés autour du petit croquis que j'avais dessiné. Devant l'évidence de ce parti, ils m'ont déclaré que j'étais un « beau salaud » mais beaux joueurs ils ont décidé de terminer seuls le projet initial et, sachant que je dessinais très vite, ils m'ont laissé sortir mon parti au crayon tout au moins suffisamment pour qu'il soit percutant, alors qu'on devait le rendre à l'encre. Il paraît que le lendemain, Raymond Camus a examiné tous les projets qui étaient disposés dans une grande salle et parmi lesquels il y avait ceux des jeunes de l'époque comme Claude Parent, et qu'immédiatement, en désignant mon travail, il a dit : « C'est celui là », alors que nous aurions du être hors concours. Cela

nous a permis de construire 1 850 logements autour de Paris. En 1958, on me proposa une bourse d'étude pour l'Université de Kyoto. Il m'a fallu une année pour fermer mon agence, car j'avais déjà pas mal de travaux en cours, et je suis parti pour le Japon. Arrivé là-bas, j'ai montré avec fierté l'ensemble du dossier que j'avais emporté avec moi. On m'a rapidement fait observer que mon système de construction, au vu des risques de tremblement de terre, n'était valable que pour des bâtiments de deux ou trois étages. Or, avant mon départ, j'avais construit une villa pour un client à Herblay près de Paris et celui-ci, sachant que j'allais partir, m'avait dit que j'aurais ainsi la chance de visiter l'Impérial Hôtel de Tokyo de F. L. Wright qui était une construction flottante. Je m'étais donc intéressé à ce système de construction. Wright, afin d'atténuer les vibrations sismiques, avait eu l'idée d'enlever sous son bâtiment le sol naturel rigide et de le remplacer par de la vase sur laquelle reposait un système de semelles filantes reliées entre elles. Après le grand tremblement de terre de 1923, F. L. Wright avait reçu un télégramme où on le félicitait car son immeuble était un des seuls qui avait résisté. Au mois d'août 1959 je me trouvais à Osaka et j'y ai vu un immeuble en chantier pour lequel le sous-sol prévu devait se composer de cinq à six niveaux. Le problème qui se posait aux architectes était d'annihiler la poussée d'Archimède, en chargeant et en ancrant le bâtiment. J'ai alors pensé qu'il aurait été plus simple de le laisser flotter. Or, à ce moment là, fut lancé un concours pour un grand centre culturel à Kyoto. J'ai ainsi commencé à étudier un projet avec une fondation flottante ; une sorte de coque en béton flottant sur un lac artificiel. Et puis poursuivant ma réflexion, un jour que j'étais dans ma baignoire, j'ai brusquement pensé que j'avais trouvé la solution : une cloche à air résolvait le problème ! (rappelons cependant que l'ingénieur Jean Bertin venait de lancer son train à coussin d'air, l'idée était en quelque sorte dans l'air du temps). Je me suis donc précipité dans ma cuisine, j'ai relié sept verres entre eux, je les ai mis dans ma baignoire, et avec la main, j'ai simulé un épicentre sous le dispositif. J'ai ainsi constaté que le matelas d'air était comprimé. Immédiatement j'ai donc modifié mon projet en dessinant de grands flotteurs qui avaient deux cent mètres de côté décomposés en alvéoles. Rentré en France, le professeur Yves Rocard, père de Michel Rocard et concepteur des amortisseurs de la 2 CV Citroën, a calculé mon procédé et m'a affirmé qu'avec un matelas d'air d'un mètre d'épaisseur mon bâtiment était à l'abri de tous les tremblements de terre connus. Afin de maintenir une pression constante dans les différentes alvéoles, il suffisait de pouvoir y injecter un peu d'air par un réseau de canalisations. J'ai pris un brevet fin 1959 et, curieusement, cela n'a toujours pas été réalisé. En effet, les autorités japonaises trouvaient mon système intéressant mais elles estimaient que leurs procédés apportaient tout satisfaction. Cependant le tremblement de terre de Kobé oblige à de nouvelles interrogations. *Pierre Lebrun* : Avez-vous maintenu des contacts avec le Japon ? *Paul Maymont* : Oui, je compte m'y rendre de nouveau bientôt. Donc avec ce procédé j'avais résolu le problème d'un terrain artificiel asismique. Cela m'a permis de concevoir le projet d'une ville flottante et mobile pour Tokyo et pour toutes les villes du monde. Cela m'a conduit à réaliser le projet d'une ville asismique pour la Principauté de Monaco qui a failli être édifiée. *Pierre Lebrun* : Ce projet a été reproduit dans plusieurs ouvrages de Michel Ragon *Paul Maymont* : Oui c'est cela. Aristote Onassis était d'accord pour réaliser ce projet. Il m'a annoncé qu'il financerait 10 % du coût de la construction et que la simple annonce de son

---

engagement suffirait à provoquer la participation d'autres investisseurs. Cela se passait en 1962. Puis quelques temps plus tard il m'a téléphoné pour m'annoncer que mon projet ne pourrait pas voir le jour car ses relations avec le Prince Rainier s'étaient dégradées et qu'il avait pris la décision de quitter la Principauté. Onassis avait compris que le prix du sol qu'il aurait fallu acquérir pour construire l'équivalent des 150.000 m<sup>2</sup> de plancher de mon projet correspondaient à son coût de construction. J'en étudie actuellement une nouvelle version. Mon projet initial était situé à proximité de Menton à la frontière où les fonds marins sont à 40 mètres de profondeur. Trois points de remblai suffisaient pour échouer ma ville flottante. Le projet que j'étudie actuellement est localisé du côté du quartier de Fontvieille où les fonds se situent entre 70 et 100 mètres de profondeur. Cela nécessite donc une tout autre construction. D'autre part mon projet initial devait être réalisé d'un seul geste, alors que celui sur lequel je travaille aujourd'hui doit pouvoir se réaliser par tranches. En effet, il faut tenir compte de l'effondrement de l'immobilier et de prendre le minimum de risques. Quand je suis arrivé à Tokyo, je connaissais bien l'ambassadeur de France. Je l'ai rencontré et je lui ai exposé mes projets. Il m'a présenté un ingénieur-général de la Marine, Gaston Dolet, qui avait conçu avant guerre de grands bateaux de guerre comme Le Richelieu. Après avoir examiné mon procédé de fondations asismiques, il a affirmé à l'ambassadeur de France que ma démarche était parfaitement fondée et qu'il fallait que je retourne à Paris pour mettre mon projet au point avec l'aide d'ingénieurs comme Eugène Freyssinet. L'étude de la mise au point a débuté mais à ce moment là les japonais nous ont fait comprendre qu'ils ne souhaitaient pas que l'on se mêle de leurs affaires. Cependant depuis je n'ai pas cessé de poursuivre mes recherches ce qui m'a conduit à mettre au point de nombreux systèmes constructifs.

*Pierre Lebrun* : Vous avez non seulement conçu ces projets de villes flottantes comme celui destiné à Monaco mais vous avez aussi abordé la question de l'urbanisme souterrain sans oublier vos projets d'habitat lunaire, dont certains dessins ont été reproduits dans les ouvrages de Michel Ragon et qui mentionnent la collaboration de l'ingénieur René Sarger.

*Paul Maymont* : Non c'est une erreur, je n'ai jamais travaillé avec René Sarger. En revanche sur ce type de projet j'ai collaboré avec l'ingénieur David Jawerth, à Stockholm, qui avait réalisé les calculs.

*Pierre Lebrun* : Dans quel cadre avez-vous conçu ce projet d'habitat lunaire ?

*Paul Maymont* : Dans le cadre d'un brevet que j'ai d'ailleurs pris seul.

*Pierre Lebrun* : Lorsque vous concevez ce projet d'habitat lunaire, ou celui d'une ville climatisée dans le désert, vous renversez l'un des principes de la conception architecturale traditionnelle, en attachant vos constructions au sol au lieu des fondations traditionnelles.

*Paul Maymont* : Oui c'est cela. Car du fait de l'allégement des matériaux le poids de ces constructions devenait infime et il fallait donc prévoir un ancrage travaillant en traction. C'est ce principe que j'ai appliqué dans la conception de mes cellules juxtaposables et superposables.

*Pierre Lebrun* : Le climat des années 50, où se développe la conquête de l'espace sur fonds de rivalité entre USA et URSS, a-t-il eu une influence sur vos recherches ?

*Paul Maymont* : Pas du tout. Le projet de ville astrale je l'ai élaboré avant que l'on aille sur la lune. J'avais essayé d'imaginer les contraintes engendrées par un sol très pulvérulent. Mais actuellement on concevrait cela autrement, on chercherait au contraire à s'enterrer.

*Pierre Lebrun* : Comment vous situez-vous par rapport à Paul Virilio et en particulier quant à l'influence qu'a eu

sur sa pensée l'expérience de la seconde guerre mondiale puis de la guerre froide ? *Paul Maymont* : Pour moi Paul Virilio est quelqu'un qui parle très bien mais ses idées sont du vent. Quant à moi j'estime qu'il y a des problèmes à résoudre et que je n'ai rien à faire de savoir ce qui s'est produit avant, sauf sur le plan technique. Par exemple savoir pourquoi un blockhaus a résisté. Mais se préoccuper des formes c'est sans intérêt. *Pierre Lebrun* : Avez vous eu des contacts avec les animateurs de la revue L'Art Sacré ? *Paul Maymont* : Oui j'ai connu le père Couturier, le père Régamey, le père Avril. A propos d'architecture religieuse le croquis de correction d'Eugène Beaudouin que je possède et dont j'ai parlé précédemment, avait été fait sur un projet d'église réalisé dans le cadre d'un cours d'art monumental à l'école des Beaux-Arts, en 1955. J'avais dessiné une église ronde avec un autel situé sous le clocher central. Andrault et Parat participaient également à ce concours et longtemps après, au début des années 60, ils ont réalisé leur projet de basilique pour Syracuse qui, je pense, dénote mon influence. Je reviens à mes réflexions sur l'enseignement. En 1964, je crois, André Remondet qui avait été l'assistant d'Auguste Perret et qui était enseignant dans l'ancienne école des Beaux-Arts dans ce qu'on appelait le groupe « B », car il y avait trois groupes « A » « B » et « C » traversés par des clivages politiques, et le groupe « B » était, disons plutôt centriste ou modéré ce qui correspondait à ma position, André Remondet donc m'a demandé de devenir son assistant. Après quelques hésitations, je suis resté. Je me suis alors rendu compte que l'école que j'avais quittée en 1957 n'avait absolument pas évolué. Je me suis donc dit qu'il n'y avait plus rien à faire dans cette école et qu'il fallait donc en créer une autre. J'ai alors élaboré le programme d'une grande école d'architecture, une école dont le concours d'entrée aurait été plus dur que celui de l'Ecole Polytechnique mais sur d'autres matières afin que les meilleurs cerveaux n'ailent plus uniquement vers les techniques et les sciences. La Fédération du Bâtiment, avec qui j'avais pris contact, était d'accord pour accueillir cette école qui devait donc former des ingénieurs de la construction, pour lesquels il n'existe pas d'école spécifique, former des architectes et former des décideurs. Il devait donc y avoir un tronc commun d'une ou deux années pour que se créent des équipes. *Pierre Lebrun* : Vous vous inscriviez dans l'esprit du projet de réforme de l'enseignement de l'architecture d'Anatole de Baudot. *Paul Maymont* : Oui, tout à fait. J'ai donc expliqué aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts à qui j'enseignais, que j'étais en train de créer une nouvelle école. Cela se passait en 1968. Lorsque le mouvement de mai s'est déclenché cette année-là, mes élèves m'ont dit que l'ont pouvait tenter de mettre en oeuvre cette nouvelle école tous ensemble dès à présent et j'ai donc élaboré un manifeste. Pratiquement ce projet s'est traduit, après six années de bataille avec le Ministère, à ce que des étudiants en architecture volontaires puissent préparer parallèlement un C.A.P. de maçonnerie-béton armé ou de charpenterie. Ils sont actuellement 250 à avoir suivi ce cursus. *Pierre Lebrun* : Cela fait penser à l'apprentissage auquel Auguste Perret avait du se plier dans l'entreprise paternelle. *Paul Maymont* : Oui absolument. Je continue de me battre pour atteindre mon objectif qui est de créer un C.A.P. spécifique d'architecte qui comporterait l'apprentissage des procédés de mise en oeuvre les plus caractéristiques de chaque corps de métier. Car le jour où l'architecte pourra démontrer manuellement ce qu'il veut réaliser alors il sera réellement le chef sur le chantier. J'estime en effet que pour inventer il faut absolument

avoir un contact avec le réel. *Pierre Lebrun* : Je voudrais revenir à la question des églises mobiles, démontables comme cela fut évoqué en particulier par la revue L'Art Sacré durant les années 50–60. *Paul Maymont* : Selon moi la plus belle église c'est une forêt où l'on se réunit comme les druides devaient le faire. Dieu est partout, alors pourquoi vouloir le confiner dans une boîte ? A mon sens il y a suffisamment d'églises. Si l'on veut envisager de nouveaux lieux de culte on peut songer aux grottes, aux tentes. Après tout une tente de cirque peut très bien servir d'église qui est d'abord un lieu où l'on se réunit. Plusieurs de mes étudiants ont étudié des cirques mobiles qui pourraient faire des églises merveilleuses. Moi-même j'ai dessiné un projet d'église que je n'ai encore jamais publié et qui date de 1960. La structure de cette église est composée de mats qui supportent un vélum en toile ou en plastique. L'idée de cette église m'est venue en réfléchissant à l'église de Niemeyer à Brasilia qui n'est pas fermée. J'ai pensé que la forme était belle mais qu'il ne s'agissait pas encore d'une architecture. J'ai voulu montrer qu'on pouvait réaliser une structure cohérente. Perret disait que dans la conception d'un bâtiment on doit pouvoir arriver à un point où l'on ne doit plus pouvoir ajouter ou retrancher quoi que ce soit. C'est le cas dans ce projet d'église. *Pierre Lebrun* : Y-a-t-il eu des monographies réalisées sur vos travaux ? *Paul Maymont* : Non, rien. J'ai essayé de publier certains projets qui sont importants sur le plan technique, projets étudiés et, calculés et que l'on pourrait construire, mais cela n'a pas abouti, ça n'intéresse pas les éditeurs.

## Interview de Hans-Walter Müller, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Le 3 décembre 1997

*Pierre Lebrun* : Dans le tome III de son Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes publié en 1986 et intitulé « prospective et futurologie » Michel Ragon vous consacre une place importante. *Hans-Walter Müller* : Oui je le connais bien. Je connais aussi les autres créateurs mentionnés dans cet ouvrage. Paul Maymont vient, encore maintenant, me rendre visite. Je connais également Yona Friedman et j'ai bien connu Nicolas Schöffer. *P. Lebrun* : Vous êtes lié à l'art cinétique. *H.-W. Müller* : Oui exactement. Je faisais partie des artistes cinétiques et d'ailleurs j'ai exposé en 1967 au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris dans le cadre de l'exposition « Lumière et Mouvement » qui m'a permis d'avoir des commandes et de gagner ma vie par moi-même. *P. Lebrun* : On a parlé beaucoup de l'architecture gonflable dans les années 60 - 70. La crise des valeurs de progrès qui marque la création architecturale depuis cette époque a-t-elle eu une incidence sur votre travail ?

*H.-W. Müller* : Non pas du tout, je suis plutôt un rescapé de ces années et ma production a plutôt gagné de la valeur. Je suis resté tête, j'ai persévééré dans ma voie car cette idée d'architecture gonflable demande une vie de recherche et n'est pas si superflue qu'on pourrait le croire. Aussi je me suis retiré et j'ai approfondi mes réflexions et ce n'est pas encore fini ! Je suis très content d'avoir pris cette décision. J'ai

conscience que la permanence est quelque chose d'important même lorsque cela concerne les plus petites choses. *P. Lebrun* : Pour en venir à ma réflexion sur les églises mobiles, démontables, vous avez vous-mêmes réalisé une église gonflable à Montigny-lès-Cormeilles en 1969. Pourriez vous me parler des circonstances qui vous ont conduit à concevoir ce lieu de culte extraordinaire ? *H.-W. Müller* : A cette époque je réalisais déjà des structures gonflables. La commune de Montigny-lès-Cormeilles ne possédait pas d'église, les cultes se déroulaient dans une sorte de hangar, et elle souhaitait construire une église. Par l'intermédiaire de relations j'ai rencontré le curé qui m'a demandé de venir à l'occasion d'une fête paroissiale qui fut très animée. Par la suite comme j'aime que mes interventions soient liées à des événements extraordinaires j'ai fait savoir à ce curé que je souhaitais réaliser une église gonflable chargée à lui d'y faire la messe. Ce projet a donc été accepté et l'église a très bien fonctionné durant un seul week-end, comme prévu. Deux cent personnes environ ont assisté à la messe. Au point le plus haut de mon église gonflable, au centre de la croix translucide qui surplombait l'autel, j'avais mis de l'eau. De l'eau au ciel, de manière un peu symbolique. *P. Lebrun* : Qui en a financé la réalisation ? *H.-W. Müller* : C'est moi-même qui l'aie payée. Porté par ma passion pour le gonflable je l'ai réalisée moi-même car durant cette période on ne pouvait ni espérer vendre ces constructions gonflables ni même demander à quelqu'un de les faire pour vous. J'ai donc réalisé cette église comme j'ai réalisé jusqu'à aujourd'hui quasiment toutes les autres constructions gonflables que j'ai projeté exceptées celles de très grande taille. Mais même dans le cas de très grands gonflables je réalise moi-même certains éléments parmi les plus particuliers et les plus délicats. Je possède tous les outils nécessaires pour réaliser mes structures en particulier une machine à haute fréquence. J'ai ainsi réalisé des volumes couvrant des surfaces de 3.000 m<sup>2</sup>. *P. Lebrun* : Cette église gonflable a du surprendre les paroissiens de Montigny-lès-Cormeilles ? *H.-W. Müller* : D'abord cela les a surpris ensuite ça les a passionné car ce qui est insolite attire toujours un peu les gens. Cela m'arrive toujours. Ainsi si je m'installe sur une place, ça fait un peu l'effet d'un cirque et cela attire les visiteurs. Ce qui est formidable avec les constructions gonflables c'est que l'on travaille sur les notions d'apparition et de disparition. C'est un peu ma philosophie. Les choses apparaissent et disparaissent et cela crée un émerveillement. Une fois replié le volume de la construction gonflable est très petit, l'église de Montigny-lès-Cormeilles tenait dans une valise, et c'est surprenant pour les spectateurs. C'est pour cela que j'ai réalisé des théâtres itinérants. J'en ai fait douze et certains fonctionnent depuis quatorze ans. Le faible encombrement de ces théâtres une fois repliés permet aux troupes de voyager avec. C'est cette même idée que j'avais pour l'église de Montigny-lès-Cormeilles. D'ailleurs les journaux qui ont relaté cet événement montraient un curé partant avec son église sur sa bicyclette. Cette église a beaucoup fait parler d'elle et il y a eu de nombreux articles dans la presse. *P. Lebrun* : La réalisation de cette église date de 1969. Le Concile Vatican II s'est achevé quatre ans plus tôt. Le curé avait-il, en acceptant votre projet, le sentiment de répondre aux préoccupations conciliaires ? *H.-W. Müller* : Trop de temps s'est écoulé depuis mes discussions avec le curé de Montigny-lès-Cormeilles. Je ne peux pas vous l'assurer. *P. Lebrun* : Mais vous même en concevant cette église gonflable aviez-vous la préoccupation de concevoir une église modeste qui par son coût et son matériau ne

---

s'inscrirait pas dans la tradition architecturale ? *H.-W. Müller* : Après la guerre je me suis intéressé aux églises provisoires de l'architecte Otto Bartning. Il avait conçu une église en bois dont il a installé une trentaine d'exemplaires en Allemagne. Ensuite j'ai visité les églises de Rudolph Schwarz et de Dominikus et Gottfried Böhm et naturellement les réalisations de Le Corbusier. Naturellement j'ai toujours été intéressé par les lieux de culte aussi bien catholiques que protestants et par la possibilité d'élargir leur utilisation comme par exemple pour la tenue de concerts. Il me semblait que des gens pouvaient ainsi découvrir l'église par le biais d'une manifestation culturelle. En effet mon opinion en tant qu'architecte et urbaniste, a toujours été qu'il ne faut pas trop spécialiser un lieu. L'église constitue un lieu dont il se dégage une magie qui est exceptionnelle non seulement en tant que sujet d'architecture mais dans la vie. Mon travail sur le gonflable m'a permis d'expérimenter l'influence psychologique de l'espace. J'étais ainsi capable de faire un lieu assez semblable aux caractéristiques des anciennes églises avec le choeur et la nef, les changements de hauteur, le clocher. *P. Lebrun* : Vous disiez que vous avez rencontré Le Corbusier pouvez vous préciser dans quelles circonstances. *H.-W. Müller* : J'ai connu un de ses amis, l'historien d'art Maurice Basset premier directeur de la Fondation Le Corbusier dont il mettait en ordre à la fin de sa vie les œuvres et les dossiers. Maurice Basset m'a emmené rue de Sèvres, je lui ai montré des croquis mais je ne lui ai pas beaucoup parlé, j'étais trop timide ! *P. Lebrun* : Avez-vous des relations avec les dominicains qui animaient la revue L'Art Sacré ? En effet cette revue a encouragé la création d'églises nomades, démontables comme celles qu'a réalisé Jean Prouvé. *H.-W. Müller* : Non j'ai connu Jean Prouvé mais bizarrement je ne connaissais pas ses églises alors que j'ai construit avec Emile Aillaud en 1969 l'église Notre-Dame de Forbach dans le quartier du Wiesberg. En effet j'ai travaillé trois ans chez Aillaud, ce fut mon dernier emploi avant d'être indépendant. *P. Lebrun* : La construction gonflable constitue une approche de l'architecture qui prend le contre pied de beaucoup de notions classiques. Au lieu des connotations stylistiques, à la place du monument qui pèse sur ces fondations et qui s'ancre dans l'histoire jusqu'à atteindre au stade sublime de la belle ruine l'architecture gonflable fait référence à la vie organique, s'attache au sol, apparaît et disparaît quasiment instantanément. L'immatérialité de l'air permet d'échapper à la dégradation. *H.-W. Müller* : En effet, l'architecture gonflable fonctionne sur la base d'une légère suppression. Cette pression se répartit sur chaque cm<sup>2</sup> de l'enveloppe et avec très peu d'énergie on obtient de très grandes tensions. Ce fonctionnement se fonde sur des règles qui régissent la physique des fluides et notre corps fonctionne sur ces mêmes principes. La nature construit comme cela, elle ne construit pas comme nous construisons actuellement. Cependant il faut préciser que l'architecture gonflable n'a été possible techniquement qu'à partir des années 1940 parce qu'antérieurement il n'existe pas de matériaux qui étaient étanches à l'air. La beauté de l'architecture gonflable résulte de sa fragilité. Tout ce qui est fragile est beau. La construction gonflable n'a pas d'épaisseur. Si on enlève la peau il ne reste quasiment rien. J'estime également que l'architecture gonflable est proche de l'art cinétique. Je fais de l'architecture gonflable parce que sa matière est aussi immatérielle que la lumière. D'ailleurs je me suis servi et je continue d'employer la construction gonflable comme support d'images projetées car cela permet d'avoir un écran qui vous entoure. Je réalise également des projections d'images aux

Baux-de-Provence dans la « cathédrale d'images »; anciennes carrières de pierres dans lesquelles les murs disparaissent derrière l'image projetée. *P. Lebrun* : Votre travail fait penser aux projections colorées réalisées par Roger Tallon en 1962 dans la sculpture habitable d'André Bloc. *H.-W. Müller* : Oui d'ailleurs j'étais présent et à cette occasion j'ai rencontré l'architecte Hans Scharoun *P. Lebrun* : Vous habitez sur un aérodrome privé. Est-ce à dire que vous pilotez un avion ? *H.-W. Müller* : Hélas je n'ai plus de temps pour voler, ni pour aucune distraction. Je n'ai de temps que pour travailler car non seulement je conçois et je réalise mais je vais sur place vérifier si mes idées sont justes, contrôler même les petits détails. Cela m'intrigue tellement que je photographie et je filme la structure gonflable dans son environnement. *P. Lebrun* : Je suis également intrigué par les abris gonflables que l'on voit reproduits dans l'ouvrage de Michel Ragon sur la prospective architecturale, pouvez-vous m'en parler ? *H.-W. Müller* : C'était fantastique. Il m'est arrivé d'en distribuer une trentaine avec une bouteille de vin et j'ai rencontré des clochards extraordinaires. L'année dernière encore, j'ai voulu en distribuer mais ne n'est plus possible car la police intervient. J'avais apporté des améliorations à ces abris en employant des matériaux plus isolants. C'était une initiative que j'avais mis en place seul. *P. Lebrun* : Vous me disiez que vous avez connu Nicolas Schöffer, avez-vous travaillé avec lui ? *H.-W. Müller* : Non mais j'ai participé à l'organisation avec Pierre Faucheu de l'exposition « Lumière et Mouvement » au M.A.M. où j'exposais moi-même et qui a tourné ensuite en Hollande en Angleterre. Par la suite j'ai rencontré d'autres artistes cinétiques Vasarely bien sûr, mais aussi Frank Popper, Hugo Rodolfo Demarco, par exemple. Ce fut un grand moment pour moi. *P. Lebrun* : Lorsque vous parlez de l'architecture gonflable vous faites référence au monde organique, c'est une position qui est en rupture avec la conception architecturale académique. *H.-W. Müller* : Oui car je pense que les nouveaux matériaux d'aujourd'hui nous ouvrent des capacités que nous sommes parfois capables d'intégrer dans nos conceptions. Comme l'a dit Abélard « Nous sommes des nains perchés sur des épaules de géants, et pouvons voir plus loin qu'eux ». Il ne faut pas que la tradition se réduise à une image superflue. Il faut vivre la tradition dans son essence, à ce moment là l'image peut changer. Si on vit l'architecture profondément, si on sait ce qu'est l'architecture, et très peu de gens le savent, on peut rencontrer l'espace sous différentes apparences, différents matériaux. Aujourd'hui si l'architecture est tellement pauvre c'est que nous sommes dans une période purement décorative où c'est l'apparence qui prime. *P. Lebrun* : Est-ce que vous avez été conduit à enseigner ? *H.-W. Müller* : Oui, j'enseigne occasionnellement et je suis entouré en permanence d'étudiants qui vivent parfois chez moi, qui m'aident beaucoup, avec lesquels j'ai beaucoup d'échanges. Même si je suis quasiment un moine retiré dans sa cellule ! *P. Lebrun* : Sur quel projet travaillez-vous actuellement ? *H.-W. Müller* : J'ai un projet en cours de réflexion sur le cirque avec Pierre Etaix. *P. Lebrun* : Vous avez vous-même été marionnettiste et prestidigitateur. D'ailleurs l'illusionnisme n'a-t-il pas à voir avec le gonflable, apparition et disparition comme vous disiez tout à l'heure ? *H.-W. Müller* : Oui, souvent je dis que la construction gonflable est plutôt une pratique de prestidigitateur que d'architecte. J'estime que dans la vie il faut toujours faire un terrible effort pour entraîner les gens dans un monde qui sort du quotidien c'est vrai pour la prestidigitation et vrai pour l'architecture.

## Entretien télé phonique avec le père Roger Pannier, ancien curé à Cergy-Pontoise. Le 7 février 2001

Père Roger Pannier : En 1970, l'évêché m'a demandé de me rendre à Cergy afin que je prenne contact avec les aménageurs et les travailleurs de la ville nouvelle qui sortait de terre. Le père Michel Cantin m'a rejoint l'année suivante. Quand je suis arrivé, j'ai pris connaissance d'un projet de lieu de culte oecuménique qui avait été conçu par les Chantiers diocésains de Seine-et-Oise et sur lequel avaient déjà travaillé des architectes. Notre position, à nous prêtres, fut d'attendre l'arrivée des habitants et des chrétiens. Au sein de l'Eglise, comme dans toute la société, beaucoup de choses faisaient alors l'objet d'une remise en cause. Nous désirions donc discuter de la forme que prendrait la vie de l'Eglise dans l'avenir. On s'interrogeait sur la nature des équipements dont auraient besoin les chrétiens. On ne voulait surtout pas répondre à ces questions sans connaître la problématique de la vie future de l'Eglise. On ne souhaitait pas formuler de réponses fondées sur des problématiques révolues. Les mêmes questions se posaient dans d'autres villes nouvelles. C'est ainsi que, très rapidement, s'est constitué un groupe de réflexion de tous les prêtres qui avaient été affectés dans les villes nouvelles comme celles d'Evry ou de Saint-Quentin-en-Yvelines. On souhaitait réfléchir au type de vie d'Eglise, de liturgie qu'il fallait mettre en place. On rappelait que l'Eglise est d'abord une communauté de personnes, de fidèles de Jésus Christ qui se réunissent pour prier et témoigner de l'Evangile. On ne voulait donc pas anticiper sur la forme qu'allait prendre ces communautés. Nous avons donc attendu que les fidèles arrivent. Les premiers habitants de la ville nouvelle de Cergy s'y sont installés en 1972-1973. Pendant très longtemps nous sommes donc refusé à construire. Nous ne voulions pas qu'un projet architectural voit le jour avant que l'on sache ce qu'allait être la vie de la communauté. D'ailleurs, nous n'étions pas en plein désert religieux puisqu'il y avait, à proximité, l'église de Cergy-village où les fidèles pouvaient se rendre. C'est ainsi qu'au début se sont constituées de petites équipes qui se rassemblaient les uns chez les autres pour prier et pour réfléchir aux questions relatives à la présence et au devenir de la communauté catholique dans la ville. Pour le culte on se rendait dans les paroisses voisines. Mais nous nous refusions à faire quelque projet que ce soit. Pour les mariages et les enterrements, les cérémonies ne se déroulaient pas dans les LCR - ce n'était pas souhaitable - mais à l'église Saint-Christophe de Cergy-village. Même les fidèles les plus intéressés par la recherche religieuse et ecclésiale préféraient également que cela se déroule dans l'église du XIII<sup>e</sup> siècle de l'ancien village de Cergy. C'est une période qui fut très marquée par une position volontairement très en retrait des prêtres. En revanche des baptisés laïcs ont alors joué un rôle très important. Au bout d'un certain temps les gens ont réclamé qu'une certaine vie d'Eglise (pour le catéchisme de leurs enfants ou pour les messes), se manifeste dans la ville nouvelle. La question de la nature des équipements où vivre ces nécessités cultuelles ou religieuses s'est alors posée. La réponse fut très simple, il

existait des Maisons de quartier ou des LCR, locaux où toutes les associations se retrouvaient. Il fut donc décidé que la vie religieuse - dans la mesure où elle aurait besoin de locaux - se ferait dans ces locaux collectifs. Ce choix était très intéressant parce qu'il permettait de développer les contacts avec les habitants. Les responsables de l'aménagement de la ville étaient très heureux que nous ayons pris cette décision car ils souhaitaient que toutes les associations puissent se retrouver dans ces locaux. Ce fonctionnement sans église a duré plus d'une quinzaine d'années. Cette expérience fut suivie avec un intérêt très soutenu de la part de l'évêché. Bien entendu il existait une opposition. Une pétition importante fut ainsi organisée contre nous, contre le fait qu'il n'y avait pas d'églises et que les prêtres n'étaient pas visibles. Pendant deux ou trois ans en effet nous nous sommes peu montrés. Notre but était que les chrétiens participent à la construction de la ville qu'ils fassent partie des associations , qu'ils se mêlent à tout ce qui se faisait. Ensuite on aurait examiné comment une église – communauté et bâtiment - aurait pu naître de ce creuset. Nous n'avions donc pas besoin d'équipements puisque nous trouvions ce que nous avions besoin pour nous. Les fidèles qui étaient opposés à cette démarche sont allés voir l'évêque de Pontoise, Monseigneur Rousset. Celui-ci leur a affirmé qu'il avait nommé deux prêtres dans lesquels il avait confiance et que c'étaient avec eux qu'ils devaient discuter. L'Evêché avait acheté un terrain en accord avec les aménageurs pour qu'il y ait une liberté réelle dans l'avenir<sup>854</sup>. Après plusieurs années l'Etablissement Public nous a demandé de nous prononcer quant à notre projet. Une consultation a été organisée sur la base d'une enquête très sérieuse auprès des membres de la communauté de « pierres vivantes » comme nous disions alors. Une importante majorité des fidèles actifs s'est prononcée pour la poursuite de l'activité religieuse dans les locaux collectifs. Donc nous avons continué à nous réunir dans les LCR puis dans la Maison de quartier lorsqu'elle a été construite. D'ailleurs, aujourd'hui encore dans les premiers quartiers de Cergy on continue de célébrer l'Eucharistie dans ces locaux. Quand la population de la ville nouvelle a atteint 100 000 habitants environ<sup>855</sup>, l'Eglise Saint-Christophe de Cergy-village a commencé à ne plus répondre aux besoins. Parallèlement l'accroissement de la population a conduit à une très forte occupation des salles de réunion. C'est à ce moment là que l'on s'est décidé à construire une église. Alors qu'au début des années soixante-dix on nous incitait à occuper les locaux collectifs et à constituer un collectif associatif, quinze ans après il devenait nécessaire de construire pour disposer des équipements religieux répondant aux besoins de la communauté catholique, numériquement la plus importante. La première église qui fut édifiée est l'église Notre-Dame-des-Peuples (1986). L'Etablissement Public de la ville nouvelle organisa un concours. Un jury, composé de membres de l'Etablissement Public, de l'Evêché, de l'Association parisienne de construction et de la communauté catholique

<sup>854</sup> La Mission d'Aménagement avait réservé un terrain pour édifier une église au Centre Préfecture et demandait qu'une construction soit édifiée en 1971. L'Eglise catholique songeait à ce moment-là à édifier un centre oecuménique. Voir à ce sujet Franck Debié et Pierre Vérot, Urbanisme et art sacré, 1991, p. 228.

<sup>855</sup> La population de Cergy est passée de 2 000 à 48 000 habitants entre 1968 et 1990. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise comptait 176 145 habitants en 1994.

locale, a décidé du choix du projet. Aujourd'hui, deux églises ont été construites et une troisième va naître.

## **Entretien téléphonique avec Madame Annie Poitrenaud Présidente du Centre oecuménique des Sept-Mares à Elancourt-Maurepas. Le 10 avril 2000**

- *Pierre Lebrun* : Pouvez-vous me parler de l'histoire de ce centre oecuménique et de son fonctionnement. *Madame Annie Poitrenaud* : Ce centre oecuménique a été pensé et projeté à partir des années 1973-1974. L'initiative de sa création a été prise par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines en lien avec les Chantiers du Cardinal du diocèse de Versailles. Le souhait des responsables de l'E.P.A. était de réaliser un édifice qui serve à la fois pour les catholiques et les protestants. On demanda aux paroisses locales de déterminer en commun quels seraient leurs besoins afin de concevoir un projet commun aux deux confessions. Un architecte d'Elancourt-Maurepas, membre de la paroisse catholique, servit d'interlocuteur à l'E.P.A., maître d'ouvrage, pour faire valoir le point de vue des utilisateurs. Le centre oecuménique a été inauguré en 1978. Depuis lors, un conseil d'animation oecuménique, composé de six catholiques et de six protestants, gère le fonctionnement des locaux. La paroisse protestante réformée a en charge 18% des locaux et des frais, le reste revenant à la paroisse catholique. Une fois par mois se déroule une célébration oecuménique. D'autre part le conseil d'animation oecuménique organise régulièrement des conférences. L'architecture permet un usage polyvalent de l'usage des locaux. La salle dévolue à l'Eglise Réformée peut accueillir d'autres communautés religieuses comme les israélites. D'autre part, un ensemble de trois pièces, munies de cloisons mobiles, servent à de multiples usages, comme, par exemple, de salle de spectacle, de réunion pour les tsiganes ou encore pour des manifestations liées aux cultes catholique ou protestant. Depuis plus de vingt années maintenant, le centre continue donc de fonctionner en conservant sa dimension oecuménique initiale.

## **Interview de Jacques Prioleau, architecte. Messigny, le 5 mars 1998**

- *Pierre Lebrun* : Vous avez réalisé deux églises transformables l'une à Dijon l'autre à Creil. Mais avant de parler de ces édifices pouvez vous expliquer comment vous avez été conduit durant votre carrière d'architecte à réaliser ou à aménager de nombreuses

églises. *Jacques Prioleau* : J'ai effectué mes études à Paris à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de 1942 à 1947. Ensuite après avoir travaillé, fait la place comme nous disons, chez des architectes parisiens, j'ai décidé, en 1948, de me mettre à mon compte. En Normandie débutait les chantiers de reconstruction consécutifs aux destructions liées à la libération. J'ai donc décidé de m'installer à Saint-Lô car il y avait du travail pour ceux qui acceptaient de quitter Paris. Comme j'étais jeune diplômé et célibataire c'était très facile pour moi. D'autre part Hilt mon chef d'atelier de l'Ecole des Beaux-Arts, qui avait été nommé architecte-en-chef de la reconstruction de Saint-Lô, encourageait ses anciens élèves à le suivre. Enfin ma mère était originaire de Cherbourg et j'avais donc un peu de famille dans la région. Cela constituait donc trois éléments favorables à mon installation à Saint-Lô. D'ailleurs, je n'étais pas le seul élève de l'atelier Hilt qui l'avait suivi dans cette ville et je ne me retrouvais donc pas isolé.

Installé à Saint-Lô j'ai commencé à y travailler dans des conditions un peu spartiates. On m'avait prêté une chambre dans un baraquement j'avais amené une moto et j'ai débuté comme ça. Un peu à la fois je me suis fait connaître et deux années après mon arrivée, en 1950, le maire d'Agneaux, petite ville proche de Saint-Lô, m'a demandé de m'occuper des bâtiments de sa commune et notamment de la reconstruction de l'église qui avait été détruite aux trois-quarts par les bombardements. Je me suis donc attaché à étudier ce projet dont le chantier a démarré en 1951 et qui en 1952 se trouvait dans sa phase d'achèvement. A cette époque les pères Cocagnac et Capellades prêchaient une retraite chez des religieuses à Coutances. Or l'église d'Agneaux est située à proximité de la route reliant Saint-Lô à Coutances. Passant à proximité de ce chantier les pères se sont arrêtés et se sont renseignés sur l'architecte qui en était le maître d'oeuvre. C'est ainsi que suis rentré en contact avec les animateurs de la revue dominicaine L'Art Sacré qui publia quelques temps après un compte-rendu sur la reconstruction de cette église. Je dois préciser que lors de leur passage je les avais interrogés sur des artistes dont j'avais vu les œuvres reproduites dans L'Art Sacré et qui me plaisaient beaucoup, notamment le sculpteur Philippe Kaepellin et Léon Zack. Les pères Capellades et Cocagnac m'ont communiqué leurs adresses et mis en relation avec eux. Ainsi j'ai eu la chance d'avoir, jeune architecte installé depuis seulement deux ans, en chantier la construction d'une église, de rencontrer les responsables d'une revue qui jouait un rôle important dans la diffusion de l'art sacré contemporain et par ce biais de faire la connaissance d'artistes de valeur. Et depuis, c'est à dire pendant quarante ans, je n'ai pas cessé de m'occuper d'architecture religieuse. Les articles publiés par L'Art Sacré à propos de l'église d'Agneaux m'ont probablement aidé à me faire connaître dans les diocèses où se posait la question de la reconstruction d'édifices cultuels, comme c'était le cas pour le diocèse de Coutances. Ainsi dans l'espace de quelques années, outre Agneaux j'ai réalisé la reconstruction de l'église de la Chapelle-en-Juger, l'aménagement de l'abbaye bénédictine Notre-Dame de Protection à Valognes, l'aménagement de la chapelle de l'évêque de Coutances et la construction de l'église de Donville dans la Manche. A la fin des années 50 la reconstruction de Saint-Lô était bien avancée, quasiment achevée, mes confrères et amis commencèrent à rejoindre la région parisienne. Craignant de ne plus avoir suffisamment de travail je décidais alors de quitter la Normandie pour rejoindre la Bourgogne où se trouvait ma belle-famille. Je me suis donc installé à Dijon où j'exerce encore. Peu avant de quitter

---

Saint-Lô le sculpteur Philippe Kaeppelin m'avait averti qu'un concours était lancé pour la construction d'une église au Puy. Mon projet fut retenu et réalisé en 1963. Il comportait outre une église importante de 1.000 places, un centre paroissial . Cet ensemble fut reproduit dans un numéro de l'Art Sacré en 1965 et contribua à me faire connaître dans la région du Centre-Est de la France. Par la suite j'ai eu à travailler, notamment au Puy, mais aussi à Valence, à Viviers, à Aubenas. A Dijon, la Commission d'art sacré n'avait pas de projet immédiat mais elle m'a confié la restauration de petites églises de campagne. En Normandie, j'avais travaillé avec la coopérative de reconstruction des églises locales et j'avais fait connaissance de Jean Magnan - secrétaire général de l'Union nationale de ces coopératives. Quelque temps après mon installation en Bourgogne celui-ci m'a appelé pour me demander si cela m'intéresserait de construire une église à Creil. Il me fallait donner une réponse immédiate. Je me suis un peu senti pris au dépourvu, Creil étant relativement éloignée de Dijon, mais j'acceptai. Les responsables tâtonnèrent pour élaborer le programme. Un premier projet conçu en 1964 fut abandonné et un second projet aboutit en 1966. Cette église devait répondre aux besoins d'une cité dortoir de 20.000 habitants édifiée sur le plateau qui domine la vieille ville située sur les rives de l'Oise. La population de cet ensemble de logements n'était pas très pratiquante et, peu stable, se renouvelait rapidement. L'équipe paroissiale qui était chargée d'édifier un lieu de culte pour cette cité nouvelle avait à l'esprit les réformes liturgiques de Vatican II et était également très attentive au climat social qui allait bientôt générer le mouvement de mai 1968. Le curé, l'Abbé Jean Hervé, m'avait donc demandé de concevoir une église qui ne puisse pas être perçue comme une provocation pour les non-croyants dans un milieu où, pensait-il, il n'y avait pas une recherche très importante de spiritualité. Mon premier projet avait un caractère un peu monumental et comportait un clocher. On me demanda donc de supprimer ce signal, de faire en sorte que l'édifice ne ressemble pas à une église et qu'il soit très discret. L'équipe paroissiale avait également une volonté d'économie et d'efficacité. Il lui apparaissait que le fonctionnement de la communauté paroissiale se fragmentait durant la semaine en activités spécialisées pour lesquelles des locaux de dimensions modestes étaient souhaitables. Les dimanches ordinaires une fréquentation de trois à quatre cents personnes était une bonne moyenne et nécessitait un volume plus grand tandis que la capacité maximum d'accueil ne répondait qu'aux besoins de quelques jours de grandes fêtes dans l'année. Peu à peu l'idée s'est dégagée d'un ensemble de volumes qui puissent se combiner de diverses manières pour s'adapter, chaque fois, à l'importance du groupe et au caractère de la rencontre. Il fallait que l'architecture de cette église permette une grande souplesse d'utilisation. Après plusieurs mois de réflexion en commun, l'idée a été retenue d'un noyau central, au caractère sacré très affirmé, qui servirait de chapelle de semaine. Sur ce noyau central pourrait s'ouvrir trois volumes : l'ouverture du volume central permettant d'accueillir les messes dominicales, l'ouverture supplémentaire des deux volumes situés sur les bas-côtés offrant une possibilité d'accueil maximum lors de grandes fêtes tandis que, fermés, ces trois volumes pourraient servir de salles de conférence ou d'enseignement du catéchisme. Les cloisons mobiles furent réalisées en bois, du type des portes de garage, et au moyen de rideaux, par souci d'économie. *P. Lebrun* : J'aimerais savoir si, même avant Vatican II, vous aviez à l'esprit lorsque vous

conceviez vos premières églises, des préoccupations ressortant du mouvement préconciliaire. *J. Prioleau* : Absolument, ainsi l'autel de ma première église, celle d'Agneaux édifiée en 1953, fut disposé de manière à pouvoir dire la messe face au peuple et afin que l'on puisse évoluer autour. C'est d'ailleurs de cette manière qu'a été dite la messe dès l'inauguration de cette église. Le clergé devança ainsi les décisions du concile. Mais la préoccupation de pauvreté et de simplicité n'a pas toujours été évidente. Ainsi pour l'église du Puy le curé souhaitait une capacité de mille places, ce qui était déjà audacieux. Mais il a eu raison car la nef était, jusqu'à une période récente, pleine tous les dimanches. Cependant, il faut souligner que, dans la région du centre, la désaffection des populations pour la pratique du culte catholique s'est faite sentir beaucoup plus lentement qu'ailleurs et la vision des curés était encore, jusqu'au début des années soixante, légèrement triomphaliste. En même temps que Creil on m'a demandé de m'occuper de l'église des Laumes, dans le diocèse de Dijon. Cette église a pour particularité d'avoir été édifiée en transformant un ancien hangar à locomotives. Le chantier qui se déroula en 1968, fut perturbé car on n'arrivait plus à l'approvisionner au moment des grèves. Au début des années 70 j'eus la commande de la construction de l'église de la petite commune de Vogelgrun, dans le Haut-Rhin, sur le territoire de laquelle il y avait un barrage E.D.F. Grâce aux revenus générés par ce barrage, cette commune relativement riche avait décidé de bâtir une église nouvelle conforme aux directives de Vatican II, l'ancienne église étant trop étroite. Ce chantier m'a ouvert d'autres commandes dans le département du Haut-Rhin où j'ai réalisé l'aménagement d'une dizaine d'églises existantes à proximité de Mulhouse et de Colmar. En particulier j'ai été appelé à travailler à la fin des années 70 à Bourtzwiller, commune proche de Mulhouse, dont la paroisse Saint-Antoine comporte une annexe, la chapelle Sainte-Claire, située dans un quartier H.L.M. Cette chapelle consistait en une baraque métallique réalisée après la seconde guerre mondiale par l'assemblage d'une série de modules dont les vitres des nombreuses fenêtres étaient régulièrement brisées. La communauté paroissiale souhaitait donc avoir un lieu de culte un peu plus sympathique. Mon projet, qui fut accepté, consistait à remanier le bâtiment d'origine. L'entrée principale ouvre maintenant sur une nef, éclairée grâce à un petit patio planté auquel est accolé un bassin. Le podium et l'autel sont éclairés par le biais d'un autre petit jardin fermé. Derrière l'autel se trouve la chapelle de semaine qui dispose de sa propre entrée. Les deux lieux peuvent être séparés à l'aide d'un rideau. D'autres rideaux permettent d'occuper les ouvertures qui donnent sur les deux patios. Ainsi grâce à ce système, l'espace de cette petite église peut être modifié et transformé en fonction des nécessités. Ce chantier a été achevé en 1979. Par l'intermédiaire des Dominicains j'avais fait la connaissance du chanoine Ledeur secrétaire de la Commission d'art sacré du diocèse de Besançon. Cela m'a conduit à travailler dans la région de la Franche-Comté. Quant à l'église Sainte-Elisabeth de la Trinité à Dijon c'est un projet qui a vu le jour avec difficulté. Le chanoine Kir, alors qu'il était maire de Dijon, avait eu l'idée de créer un lac dans le lit de l'Ouche à l'entrée de la ville. A cet endroit, en effet, le terrain formait une sorte de cuvette et chaque année se produisaient des inondations qui recouvreraient les petits jardins maraîchers situés en bordure de la rivière. Ce lac a été réalisé et les urbanistes ont alors projeté de réaliser en bordure de ses rives un ensemble urbain sous forme de Z.U.P. Ce quartier qui accueille aujourd'hui environ

---

13.000 habitants a commencé de sortir de terre en 1968 et a été terminé en 1979 .Monseigneur Decourtray qui était alors évêque du diocèse de Dijon, avait souhaité que se crée dans ce quartier, dit de la Fontaine d'Ouche, une communauté catholique. Les cultes se pratiquèrent au début dans une baraque de chantier puis ensuite dans une salle située au rez-de-chaussée d'un collectif H.L.M.; A l'occasion de circonstances importantes la ville de Dijon mettait à disposition un grand espace polyvalent. En fin de compte les membres de cette communauté trouvaient ce fonctionnement qui devait être provisoire tellement sympathique qu'ils ne voulaient plus d'une église classique. En quelque sorte, ils se sentaient un peu dans la situation des chrétiens des premiers temps partageant dans la précarité une grande amitié. Mais ils n'avaient peut être pas conscience que ce fonctionnement conduisait ce noyau à se refermer sur lui-même. Aussi, avant de partir pour Lyon où il venait d'être nommé, Monseigneur Decourtray demanda à ce que la communauté se décide à édifier une véritable église. Cela ne se fit pas sans difficulté. En effet, le terrain qui avait été initialement réservé dans le schéma d'aménagement de la Z.U.P., pour la réalisation de cet équipement avait entre temps été affecté à la construction d'une école maternelle après que la communauté catholique ait fait savoir au chanoine Kir qu'elle ne souhaitait pas construire d'église. Néanmoins la municipalité de Dijon s'est montrée compréhensive face au revirement d'attitude de la communauté des chrétiens de la Z.U.P. et elle a proposé différents sites dont l'un consistait en une partie de parking situé en bordure du Canal de Bourgogne. C'est finalement ce site qui a été retenu et il s'est avéré très intéressant à l'usage. C'est Monseigneur Balland, successeur de Monseigneur Decourtray qui fut l'évêque bâtisseur de cette église dont il a suivi de très près l'édification. Le fait que j'ai été l'architecte de cette église résulte un peu du hasard et d'une méprise de l'évêque. En effet parmi la communauté de la Z.U.P. de la Fontaine d'Ouche, il y avait un jeune architecte qui était certain d'avoir ce chantier. Mais comme j'avais réalisé l'aménagement de nombreuses églises dans le département de la Côte-d'Or, les animateurs de la Commission diocésaine d'art sacré ont trouvé dommage que l'on ne se soit pas adressé à moi. Aussi l'évêque qui venait d'arriver nous a convoqué tous les deux et nous a demandé si nous serions d'accord pour travailler ensemble. J'ai accepté cette proposition mais mon jeune confrère, plus avisé, a demandé un délai de réflexion et, probablement déçu de n'avoir pas seul la commande, a finalement refusé. Mais probablement avait-il raison car pour un projet de cette nature il aurait été difficile de se partager les tâches. Cependant comme jusqu'à ce moment là les paroissiens n'avaient pas envisagé d'avoir une église, il n'existe pas de programme. Son élaboration nécessita environ une année. Or, curieusement, ces personnes qui, au départ, avaient opté pour la précarité, cherchèrent à envisager tous les fonctionnements possibles du futur édifice. Néanmoins ils souhaitèrent conserver une simplicité de l'accueil sans rejeter toute idée de beauté. En fin de compte ces réflexions aboutirent à un schéma similaire à celui de Creil puisqu'il fallait pouvoir doubler la capacité du module central par l'adjonction de trois modules qui s'ouvraient sur celui-ci. Ce système devait permettre de passer d'une capacité de 200 à 300 voire à 400 places grâce à un ensemble de cloisons mobiles. Cependant leur conception fut plus élaborée que celle de Creil. Au lieu de portes de garages et de rideaux, la recherche d'insonorisation, de silence, de transparence conduisit à la réalisation de cloisons mobiles vitrées. Il est à souligner que dans son souci

d'envisager tous les possibles, la communauté paroissiale avait également demandé à ce que le bâtiment puisse être reconvertis pour des activités non ecclésiales si la phénomène de déchristianisation devait provoquer un jour son abandon. En effet l'exemple d'églises mal implantées qui avaient rapidement été abandonnées, avait marqué les esprits. Mais le programme indiquait également que, même dans son fonctionnement normal d'église, le caractère sacré du module central de la nef devait pouvoir être neutralisé momentanément pour permettre la tenue de manifestations non-cultuelles. Ainsi le mobilier du sanctuaire devait être mobile. Dans mon projet j'ai donc situé le sanctuaire dans un lieu qui me semblait idéal, parce qu'il était au point de convergence des modules supplémentaires de la nef. Le mobilier et le podium en étaient démontables afin qu'on puisse les déplacer. Si cela a été réalisé comme le prévoyait le projet, en revanche cette possibilité n'a jamais été utilisée. D'ailleurs, il y a quelques années, le nouveau curé trouvant le podium démontable un peu petit, on l'a agrandi mais cette fois-ci en le réalisant d'une seule pièce. En effet la pratique avait montré qu'il était coûteux et inutile de prévoir un podium composé de modules mobiles.

Le programme exprimait une autre préoccupation, très forte, qui était celle de partager le lieu de culte avec d'autres confessions. La commission paroissiale avait pensé aux musulmans mais en même temps que l'on construisait notre église, une nouvelle mosquée était en chantier et donc cette idée n'aboutit pas. Quant à la communauté protestante de Dijon, elle ne vit pas la nécessité d'utiliser ce lieu. La commission contacta également des bouddhistes, peu nombreux à Dijon, sans plus de succès. Si au début des années 80, le clergé manifestait toujours un souci de discrétion, il me semble néanmoins qu'à la différence de la période où Creil fut édifiée, il n'était généralement plus hostile à la réalisation de signes religieux extérieurs. Il lui apparaissait même que certaines populations non pratiquantes souhaitaient que l'Eglise affirme sa présence de manière visible dans la cité. Cependant la communauté paroissiale de la Z.U.P. de la Fontaine d'Ouche qui sortait seulement d'une quasi clandestinité, n'avait pas perçu ce changement des mentalités. C'est pourquoi Sainte-Elisabeth de la Trinité ne comporte pas de clocher mais un simple signe surmonté d'une croix.

## **Entretien téléphonique avec une animatrice laïque de la chapelle Saint-Bernard de la gare Montparnasse à Paris. Le 3 avril 2000**

- *Pierre Lebrun :* Je souhaiterais que vous me parliez du fonctionnement de la chapelle Saint-Bernard. *L'animatrice de la chapelle :* La chapelle Saint-Bernard est située dans les sous-sol de la gare Maine-Montparnasse. Cette chapelle a été inaugurée en octobre 1969. Le sculpteur Pierre Degros a réalisé l'ensemble du mobilier : un grand crucifix, la porte du tabernacle, l'ambon, le chemin de croix, un mur de prière. Il s'agit d'un lieu

de culte très dépouillé, doublé d'un lieu d'accueil moins important. Dans ce lieu d'accueil, il y a possibilité de consulter des revues, d'acheter des livres, de passer un moment tranquille. La double vocation de lieu d'accueil et de prière silencieuse dans la semaine et de rassemblement ecclésial le week-end est restée inchangé depuis trente ans. Pendant longtemps la chapelle n'était pas paroisse donc n'avait pas de livre personnel pour les baptêmes, les mariages etc. Mais aujourd'hui Saint-Bernard est devenue paroisse sans territoire. C'est à dire que nous n'avons pas d'obligations - de catéchisme par exemple - vis à vis de la population du quartier. Les cérémonies qui se déroulent dans la chapelle se font à la demande de personnes qui connaissent l'équipe paroissiale.

## Interview de Paul Virilio, urbaniste et philosophe. Ecole Spéciale d'Architecture Paris, le 18 Septembre 1997

- *Pierre Lebrun* : Je travaille actuellement l'élaboration d'une thèse sous la direction de François Loyer, qui a pour sujet la question de l'église nomade, mobile telle qu'elle a été évoquée à partir des années 1950 en particulier par la revue dominicaine l'Art Sacré.  
*Paul Virilio* : C'était une bonne revue. J'ai bien connu cette époque là. J'ai commencé par être maître-verrier et à travailler avec Le Corbusier à Ronchamp, avec Matisse à Vence, avec Braque à Varengeville-sur-Mer. Donc, avant de faire de l'architecture je suis passé par l'art sacré en faisant le maître-verrier pendant quelques années. Il fallait que je gagne ma vie et ma formation était plutôt picturale. L'intérêt de mon activité de maître-verrier fut d'être le traducteur de peintres parmi les plus grands dont Braque et Matisse. J'ai donc bien connu l'aventure de l'art sacré conduite par le père Couturier que j'ai connu et rencontré et que j'aimais tellement. J'avais dix huit ans à cette époque là. *P. Lebrun* : Vous avez abordé beaucoup de domaines différents. *P. Virilio* : J'ai touché à beaucoup de choses en effet car je suis un fils de pauvres et il fallait que je gagne ma vie. J'ai même fait avant de réaliser des vitraux, des peintures pour salles de cinéma. Comme je ne trouvais pas de travail comme maître-verrier, j'ai travaillé pendant un an à faire des affiches. On me donnait une photo de film et à partir de là je devais réaliser sur 6 à 7 mètres de long et 2 à 3 mètres de haut une peinture à toute vitesse. J'ai une formation à l'américaine comme Samuel Fuller qui vendait des journaux. *P. Lebrun* : Vous n'avez pas de formation littéraire ? *P. Virilio* : Non pas du tout. Je suis autodidacte sur ce plan là. Mais cela ne m'a pas empêché d'être passionné par la philosophie. Maurice Merleau-Ponty, Louis de Broglie sont parmi les grandes écritures qui m'ont inspiré. J'ai été gestaltiste. J'ai participé à cette idée de la psychologie de la forme et de la perception. La guerre et l'intérêt pour ce que j'ai vécu de total et de totalitaire durant ma jeunesse m'ont amené à l'architecture. Sans les bunkers je ne serais pas arrivé à l'architecture et sans la guerre à l'écriture. Mon premier livre je l'ai

écrit pendant la guerre entre 12 et 14 ans sur un cahier d'écolier. Il s'appelait 5 ans de guerre. J'ai donc croisé l'art sacré, la reconstruction à une époque où j'avais 18 ans, époque à laquelle je me suis d'ailleurs converti. Sainte-Bernadette de Nevers n'est donc pas arrivée par hasard. *P. Lebrun* : Il me semble que la question des rapports du béton armé et de la guerre est quelque chose de refoulé au plan de l'architecture. Or il m'apparaît que Sainte-Bernadette de Nevers parle de cette question. *P. Virilio* : Cette œuvre en parle volontairement. Le symbole était voulu. Lorsque Monseigneur Vial m'a contacté, si sa commande avait été Saint-François d'Assise et pas Sainte-Bernadette, il n'y aurait pas eu Nevers. En effet Sainte-Bernadette renvoie à la grotte de Lourdes qui est un espace cryptique. La crypte de Lourdes me rappelait les abris antiaériens que j'avais connus pendant la guerre à Nantes durant les bombardements mais elle renvoyait aussi aux abris antiatomiques. En effet, quand l'église de Nevers se construit, on se situe en pleine période, non plus simplement de guerre froide mais d'équilibre de la terreur. L'abri antiatomique était une sorte de métaphore de la fin du monde. Ainsi l'église Sainte-Bernadette devint la grotte de Lourdes transférée au travers de la métaphore de l'abri qui sauve. Bien sûr il y a la dimension de la fonction oblique mais il y a aussi la métaphore de l'église fortifiée dont le thème d'origine est le choral de Bach « Dieu est ma forteresse ». Enfin, s'il faut rechercher une filiation à ce lieu qui sauve, c'est avec le roman et non pas avec le gothique. *P. Lebrun* : Dans une interview récente que vous avez donné à *Art Press*<sup>856</sup> vous citez Hölderlin. *P. Virilio* : Oui : « Là où croît le danger, croît ce qui sauve ». Je suis un homme qui a toujours été attiré par les abîmes, non pas par désespoir ou par esprit apocalyptique mais parce que c'est là que gît le salut. C'est là où il y a le plus grand danger qu'il y a la plus grande espérance. Je l'ai vécu dans ma vie et je le vis tous les jours. Ce n'est pas désespérant, je ne suis pas « amateur d'abîmes ». Je crois que cette phrase d'Hölderlin est fondamentale dans notre époque. Le XX<sup>e</sup> siècle est le siècle impitoyable par excellence ; c'est le siècle d'Auschwitz, d'Hiroshima, de Tchernobyl. On ne peut donc pas faire l'économie de la tragédie dans le XX<sup>e</sup> siècle, sauf d'être négationniste. *P. Lebrun* : A propos de Sainte-Bernadette vous avez parlé d'architecture répulsive, était-ce simplement pour signifier le refus de la médiocrité de son environnement urbain ? *P. Virilio* : Contrairement à Ronchamp, l'environnement de Sainte-Bernadette est sans intérêt tandis que Ronchamp se ferme alors qu'elle domine toute la campagne. L'église de Nevers est quant à elle située dans un environnement pavillonnaire de la loi Loucheur. Si Sainte-Bernadette se ferme c'est parce que ce qu'il y a autour n'a aucun intérêt mais aussi car il s'agit là d'une architecture cryptique comme je l'ai appelée, une crypte qui renvoie à la grotte de Lourdes. Sainte-Bernadette entretient un lien de filiation avec les églises romanes fortifiées, comme celles des Charentes-Maritimes. Le bunker, bien sûr, actualise la question de l'architecture cryptique, mais l'architecture cryptique a toujours existé comme, par exemple, les souterrains cathares. L'architecture romane est une architecture de la pénombre, de la masse où la densité de la matière est très importante. Quand j'allais à Nevers, à l'époque de la construction de Sainte-Bernadette, je m'arrêtai à Saint-Philibert de Tournus. Sainte-Bernadette de Nevers fait ainsi référence à une architecture qui est un peu l'équivalent de la tombe que l'on creuse

<sup>856</sup> *Art Press* n° 217, octobre 1996 « Un paysage d'événements ».

---

dans un rocher. Il y a une phrase de Bernadette qui résume cela : « La grotte aura été mon ciel sur la terre ». La nef de Nevers c'est une grotte qui est un ciel, c'est ce que nous voulions faire avec Claude Parent. *P. Lebrun* : Au cours des deux guerres mondiales, plusieurs milliers d'églises ont été à chaque fois détruites par les obus et les bombes. L'artillerie mobile utilisait des carnets où sont représentés avec leurs coordonnées les éléments saillants du paysage, en particulier les clochers d'églises. Ceux-ci sont ainsi devenus des points de repère et des cibles privilégiées. Après la seconde guerre mondiale ce ne sont plus simplement les clochers d'églises mais les villes elles-mêmes qui sont devenues les cibles premières des missiles à tête nucléaire. Ainsi églises et villes constituaient des lieux de profonde insécurité. Penser l'église comme mobile, comme l'a fait Jean Prouvé, constituerait une réponse, sous couvert de modernité, au climat angoissant de cette époque. *P. Virilio* : Vous touchez là quelque chose de juste et je vais vous donner un exemple. J'ai milité contre le nucléaire, c'est même la seule militance que j'ai jamais eue. J'ai ainsi manifesté devant le P.C. de Taverny avec Théodore Monod et le Général de la Bollardière. On avait décidé qu'en cas de menace nucléaire on se réunirait tous dans les églises et que l'on entamerait des jeûnes sans fin. Il se serait agi d'exprimer symboliquement notre refus total de voir le monde basculer dans la nuit nucléaire. Parfois on me dit que je suis apocalyptique, mais on a oublié ce climat. En cas de guerre nucléaire on savait que c'était fini. *P. Lebrun* : Bon nombre de projets de villes élaborés durant les années 50 à 60 se caractérisent par des structures disposées sur des piliers à plusieurs dizaines de mètres du sol. Certains lieux de culte se hissaient également sur des piliers, le couvent de la Tourette en est l'illustration la plus spectaculaire. *P. Virilio* : Il y aurait beaucoup à analyser sur ce décollage de l'architecture. C'était bien au-delà des pilotis. Il y a eu une sorte de délire du décollage du sol ou de l'enterrement, de l'architecture spatiale et de l'architecture souterraine. Ce qui en reste c'est la transparence et l'immatérialité. *P. Lebrun* : Cette période est marquée par son ambivalence avec d'un côté la conquête de l'espace, la foi dans la science et le progrès et de l'autre la guerre froide puis l'équilibre de la terreur. *P. Virilio* : La phrase de Valéry « Maintenant, nous, civilisations, savons que nous sommes mortelles » est alors en train de se réaliser. On peut dire que nous l'avons vécu avec cette menace de fin du monde. Tout le monde semble l'avoir oublié maintenant. Actuellement on ne croit plus à une technique salvatrice à ce deus ex machina tout puissant qui pouvait détruire le monde, ce dieu nucléaire, dieu des super fusées, des supersatellites. Le nouveau dieu c'est celui d'Internet, celui de la cybernétique. Il y a là un illusionnisme de la puissance technique qui est redoutable qui conforte l'intégrisme mystique. Le salut par la science, le scientisme, la scientologie, c'est le culte du progrès, progrès des machines et progrès des armes. D'où la référence au bunker : « Tous aux abris ! ». *P. Lebrun* : Vous avez donné cet été une interview au journal Le Monde intitulée « Un monde surexposé ». *P. Virilio* : Oui je travaille actuellement sur la question de la grande optique dont j'avais parlé dans La vitesse de libération. Cette optique planétaire qui se met en place aujourd'hui est l'au-delà de la télévision classique. C'est un sacré événement. On ne peut pas comprendre la mondialisation sans cela. En effet, la mondialisation exige une vision nouvelle du monde que la technique vient supporter. Ce n'est plus la télévision, ce n'est plus C.N.N. et le « live » qui constituait déjà un profond changement. Les prouesses techniques

sont passées dans le domaine de l'information et en particulier dans le traitement de l'image. C'est ce qu'on a pu observer avec la mort de Lady Diana qui, elle aussi, a été victime de cette grande optique, de ce contrôle. Car les dernières images de Lady Diana sont celles enregistrées par les caméras de vidéo-surveillance du Ritz et non pas les photos prises par les paparazzi. D'ailleurs si la caméra de surveillance du tunnel de l'Alma n'avait pas été en panne elle nous aurait donné la photographie ultime de Diana.

*P. Lebrun* : Pour revenir à mon propos, il existe une photographie d'église mobile, au sens littéral du terme, en fait un oratoire monté sur le chassis d'un camion. Cette photo fut reproduite dans une revue d'architecture allemande au début des années 30. *P. Virilio* : Puisque l'on parle d'architecture religieuse mobile, il y a une question qui se pose et qui est énorme pour notre société. En effet on assiste au retour de l'opposition nomade - sédentaire. Le fonctionnement de l'Eglise catholique en paroisses résulte de la sédentarisation maximum du continent européen. Cette organisation est arrivée à un aboutissement avec la précarité du travail, la fin des contrats à durée indéterminée, avec la nouvelle mobilité sociale, qui se traduit par le retour de l'opposition entre nomades et sédentaires en Europe. J'ai beaucoup travaillé sur les balises de survie et que j'ai fait partie du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées avec l'abbé Pierre. Mais j'ai aussi beaucoup discuté, avec des amis prêtres qui s'occupent des S.D.F., de la question de l'église des rues. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut supprimer ou déstabiliser les paroisses, mais que cela n'est pas suffisant. En effet, quand j'observe l'action du SAMU social ou de l'association Aux captifs la libération qui disposent de camionnettes pour aller à la rencontre des plus pauvres dans Paris, je m'aperçois, en temps que chrétien, que se pose la question de la sanctification par l'église de la rue, de la via, de la voie. Bien sûr l'église des rues doit se penser en relation avec l'église des paroisses qui est l'église des sédentaires. En effet, il ne s'agit pas de mettre fin à la sédentarité de l'Eglise mais de s'interroger sur les réponses qu'elle peut apporter ou « nomadisme » de ceux qui sont confrontés à l'incertitude de l'emploi, aux petits boulots précaires, ceux qui « nomades » involontaires, n'ont pas de culture du voyage comme, par exemple, les gitans. Si l'église attend que viennent les paroissiens c'est parce que ceux-ci demeurent et qu'ils peuvent venir. En revanche ceux qui passent ne viendront pas et il faut donc aller à leur rencontre. C'est une démarche évangélique et apostolique. Le système paroissial a répondu à une période de christianisation du territoire, période qui s'est traduite par l'établissement de croix, de lieux de culte. Ce phénomène s'est prolongé jusqu'au vingtième siècle, jusqu'à la création des grands ensembles qui correspondaient à des bassins d'emploi stables. Or tout cela est en panne aujourd'hui avec l'incertitude que fait peser le développement de l'automation, avec le déclin de la famille et la multiplication des familles monoparentales. Ce phénomène contemporain génère une mobilité sociale inquiétante où le S.D.F. ne correspond plus à l'image du clochard ou du routard mais devient un réfugié social. La mission de l'Eglise catholique est donc d'aller à la rencontre de ces hommes qui sont dans l'incertitude. Mais bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il faille fragiliser le fonctionnement des églises paroissiales comme le craignent certains milieux catholiques. Il ne s'agit pas remettre en cause la pérennité des populations sédentarisées, mais cela ne suffit pas. Bien sûr l'église nomade ne peut plus être l'église traditionnelle. Ainsi le minibus qui sert à l'association Aux captifs la libération,

dont je fais partie, porte le nom de Nathanël. Dans cette voiture il y a un accueil, mais aussi un oratoire même si l'essentiel reste l'accueil et la présence aux plus souffrants. Le problème de l'église, ou de l'oratoire mobile, et de l'assistance aux personnes qui sont à la rue se tient. A mon avis il y a là quelque chose d'important.

## Entretien avec Hugo Vollmar, architecte. Paris le 6 juin 2000

· *Pierre Lebrun* : Je souhaiterais que vous me parliez de votre itinéraire, en temps qu'architecte, et plus particulièrement ensuite de la Maison du peuple chrétien (actuellement église Saint-Luc) à Nantes que vous avez réalisé alors que vous étiez le chef d'agence de l'architecte Pierre Pinsard. *Hugo Vollmar* : Je suis d'origine suisse, né le 8 avril 1936 dans une famille très modeste. J'ai fait mes études secondaires dans une école marianiste, première école catholique pour garçons de Zürich, ville majoritairement protestante. Je suis moi-même de confession catholique. A côté de l'école, se trouvait l'agence d'architectes Dr Pfammatter & Rieger, auteurs de cet ensemble scolaire. Faute, pour raisons financières, de pouvoir poursuivre mes études j'ai décidé de faire un apprentissage comme dessinateur de bâtiments chez ces architectes en suivant parallèlement une formation professionnelle à l'école technique industrielle du canton de Zürich<sup>857</sup>. Dans le cadre de cet apprentissage, j'ai été confronté très vite à des problèmes relatifs à la construction de lieux de culte. En effet, ce cabinet a réalisé plusieurs églises, à Zürich et ailleurs, d'une architecture très soignée, inspirée des compositions d'Auguste Perret. On dessinait les claustras, des autels, des bancs, des confessionnaux, des portes, des poignées etc. J'étais jeune, entre seize et dix-neuf ans. Engagé comme employé j'ai ensuite collaboré à des bâtiments scolaires et locatifs, des immeubles industriels et commerciaux et participé au concours pour la basilique de Syracuse gagné par Andrault et Parat. Après cela, Benedikt Huber architecte lauréat du concours pour l'église protestante Saint-Thomas à Bâle m'a pris dans son équipe pour établir les plans d'exécution et de détail de ce projet, d'une conception plus contemporaine<sup>858</sup>. Co-rédacteur avec Alfred Roth de la revue Werk, réputée dès les années cinquante pour la qualité de son graphisme, le Pr. Huber m'a confié, en dehors de mon travail, l'élaboration de dessins et schémas de projets d'architectes destinés à être publiés. Je me suis également occupé d'un bloc locatif à Arlesheim et des locaux d'exposition d'une fabrique de tapis à Zürich. Devenu professeur à titre permanent à l'Ecole Polytechnique de Zürich, le Pr. Huber était marié

<sup>857</sup> Cet apprentissage s'est poursuivi d'avril 1952 à avril 1955. H. Vollmar a ensuite travaillé au sein du bureau d'architecture de F. Pfammatter et Walter Rieger en qualité d'employé jusqu'en février 1957.

<sup>858</sup> Hugo Vollmar a travaillé en qualité de dessinateur en bâtiment et de conducteur de travaux dans l'agence de Benedikt Huber, architecte SIA installé à Zürich, de février 1957 à mai 1958.

à Martha Huber-Villiger, architecte d'intérieur qui, lors de ses séjours à Paris, travaillait avec Charlotte Perriand et habitait chez Pierre Pinsard. C'est ainsi, après avoir exprimé le souhait d'élargir mes connaissances à l'étranger, que Martha Huber a écrit à Gisèle Pinsard pour lui demander s'il me serait possible de travailler dans l'agence de son mari et, éventuellement, de m'héberger. Je suis arrivé un matin de 1958 chez Pierre Pinsard qui m'a très bien accueilli. Je n'ai pu loger à son domicile que bien plus tard. J'ai alors postulé pour séjourner au pavillon Suisse de la Cité Internationale à Paris pendant les vacances universitaires. Ces logements étant réservés aux étudiants, je ne pouvais y habiter le reste de l'année. Avoir une chambre dans cet édifice de référence était pour moi magnifique. Un événement extraordinaire s'est alors produit. A l'occasion de la construction du Pavillon du Brésil, en cours de réalisation, Le Corbusier est venu faire visiter à Lucio Costa et à Charlotte Perriand le Pavillon Suisse, édifié en 1933. J'étais absent car je travaillais. Par hasard, je l'ai su après, ils ont visité ma chambre. En rentrant le soir j'ai trouvé une enveloppe. Il y avait quelques mots écrits, signés et datés de la main de Le Corbusier : « Bien cordialement à vous. Ce coquillage est dans ma poche depuis deux années, ramassé sur la plage de Bombay (Indes) ». Le coquillage posé sur la table complétait ma modeste collection. J'ai trouvé cela hors du commun alors que je n'ai jamais vu ce grand homme, compatriote que j'admirais pour son génie, son oeuvre, ses écrits. La référence par excellence en architecture et en urbanisme de l'époque. Je n'ai jamais confié ce récit à personne car je ne voulais pas fausser les rapports que j'entretenais dans le travail. Très rapidement Pinsard a vu comment je travaillais. Il a pu mesurer les différences entre ma formation et celle des jeunes architectes français. Nos parcours étaient un peu similaires car ni l'un ni l'autre n'avions faits d'études d'architecture. Il n'appréciait pas tellement l'académisme et l'esprit des Beaux-Arts de l'époque quelque peu désuet, dépassé. Il préférait la collaboration des architectes étrangers aux étudiants français qu'il aidait néanmoins beaucoup dans leurs travaux de diplôme. Je suis arrivé peu de temps après l'achèvement de la crypte de Lourdes et de la première tranche du couvent dominicain de Lille, que Pierre Pinsard a réalisé avec Neil Hutchison. A l'agence travaillait alors, sur le projet du couvent des Dominicains rue de la Glacière à Paris, un architecte anglais que je remplaçais très vite et une femme, architecte allemande, qui s'occupait d'un projet hospitalier. Pinsard, en effet, avait des relations avec des amis médecins et architectes de l'Assistance Publique ce qui lui permettait en tant qu'architecte extérieur à ce milieu, d'être associé aux architectes fonctionnaires et de faire la conception des projets très réglementés n'offrant que peu de possibilités de création. Des travaux « alimentaires », de la « bâisse » ! Au bout d'un certain temps, je me suis retrouvé seul collaborateur à l'agence. J'avais de l'ambition, je me jetais dans le travail. C'est ainsi que Pierre Pinsard m'a donné la possibilité de faire ma place et il s'est formé une grande amitié entre nous. Nous nous complétions parfaitement. Parlant mal le français, il m'a aidé à maîtriser la langue et m'a initié à la culture française. Trente années nous séparaient et il me racontait des histoires, des anecdotes du milieu artistique de l'entre-deux-guerres que j'écoutais avec passion car j'avais soif d'apprendre. Pierre Pinsard me transmettait tout son savoir. Je faisais quasiment partie de sa famille, ce qui n'allait pas toujours sans problèmes. Mais mon caractère réservé m'a conduit à essayer de maintenir des limites entre ma vie professionnelle et ma vie personnelle.

---

Au moment de l'élaboration de la seconde tranche du couvent des Dominicains de Lille, Pinsard m'a « prêté » à Niel Hutchison qui, aidé par sa femme également architecte, établissait alors les plans du projet. A cette époque, son agence était située dans Montmartre. Cette mission terminée, l'agence Pinsard assurait, seule, la suite. J'étais chargé de réaliser tous les plans d'exécution et de suivre le chantier. Très heureux de me rendre à Lille, c'est dans ce contexte que j'ai connu le père Bous qui était alors prieur de la communauté des Dominicains de Lille. Pinsard s'est toujours associé avec d'autres architectes, comme il l'était, par exemple, avant mon arrivée, avec Neil Hutchison. Non diplômé, sans formation technique, maîtrisant peu la méthode du dessin à l'encre des plans d'exécution précis, côtés, renseignés selon les règles en cours et contractuels, il avait besoin de s'entourer. Son cursus était davantage artistique que technique. Sûrement, gardait-il à cet égard une sorte de complexe, des hésitations et une grande prudence. Hormis sa collaboration avec André Lurçat, il a appris sur le tas en commençant comme décorateur-architecte d'intérieur, métier où les responsabilités sont moindres. En revanche, c'était un remarquable dessinateur qui avait travaillé avec Raoul Dufy. Il adorait dessiner, faire des croquis, exécuter des perspectives au crayon. Homme instinctif, très cultivé, plein de sensibilité et de charme, passionné de musique, il aimait séduire ses interlocuteurs. C'est comme cela qu'il est rentré en contact avec des écrivains comme Blaise Cendrars. Persuasif dans ses discours, il parlait avec aisance et écrivait bien. S'il se disait athée, en fait, Pierre Pinsard était profondément religieux, mais il doutait. Quant à moi, bien qu'ayant été élevé dans un milieu catholique très austère, je remettais beaucoup de choses en question. Paradoxalement, c'était plus facile pour moi. Ma plus belle période a été celle de la construction des églises. Entre 1959 et 1974 nous avons étudié et réalisé une quinzaine d'édifices religieux<sup>859</sup>. Nous travaillons main dans la main. La recherche architecturale me passionnait. Un jour Pierre Pinsard m'a dit : « tout ce que tu fais c'est comme si c'était moi qui le faisait ». Nous voyagions souvent ensemble, en train ou en voiture, pour le suivi des chantiers. Nous nous partagions les tâches. J'appréciais beaucoup de fréquenter le clergé mais les contacts importants et la présentation des projets étaient assurés par Pierre Pinsard, un rôle qu'il jouait à merveille. Pour chaque projet, je confectionnais une maquette démontable en bois balsa, utilisant des branches de thym pour les arbres. La première fut celle de l'église d'Ottignies en Belgique. J'adorais ce travail ! La Maison du Peuple Chrétien (Saint-Luc) fut un projet très intéressant. J'ai travaillé sur sa conception depuis le début. Du point de vue social c'était une innovation. L'abbé Michel Brion était un peu le moteur de la démarche qui fondait ce projet. L'abbé Jean Vincent fut le premier curé qui prit possession de l'édifice. C'était quelqu'un de jeune et dynamique. Pour réaliser les cloisons escamotables,

<sup>859</sup> La grande crypte du curé d'Ars, 1961 ; La chapelle Pie X à Ottignies en Belgique, 1962 ; La chapelle du séminaire Don Bosco à Maretz, 1963 ; L'église Saint-Roch à Cambrai, 1963 ; Le couvent des Dominicains de Lille (2<sup>ème</sup> tranche), 1964 ; L'église Saint-Luc à Brest, 1965 ; Le centre paroissial Notre-Dame de Chamiers à Périgueux, 1964 ; L'église Saint-Jean Porte-Latine à Anthony, 1966 ; Le centre paroissial Saint-Curé d'Ars à Villefranche, 1966 ; Le centre paroissial Saint-Pierre Chanel à Bourg-en-Bresse, 1967 ; La Maison du Peuple Chrétien (Saint-Luc) à Nantes, 1967 ; Le centre paroissial Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle à Rouen, 1968 ; Le centre paroissial Notre-Dame-de-la-Plaine à Oyonnax, 1970 ; Le carmel d'Amiens, 1974.

Pierre Pinsard demanda conseil à Jean Prouvé qui était son ami. Ils étaient de la même génération. Quant nous avions un projet délicat, un problème, P. Pinsard téléphonait à Prouvé pour avoir son avis. Jean Prouvé était un homme qui regorgeait d'idées. Ses idées étaient formidables mais présentaient souvent des difficultés pour être réalisées. Il était difficile d'avoir la certitude que cela fonctionne et tienne le coup dans le temps.

Prouvé ne participait pas à la réalisation des ouvrages. Il connaissait des industriels, des gens qui étaient à l'affût de projets ou d'idées. Souvent, il indiquait des entreprises. Moi, je travaillais avec ses collaborateurs, des ingénieurs spécialisés dans le bois ou le métal qui prenaient le projet en main, qui le développaient, un peu comme le fait un bureau d'études.

L'intervention de Prouvé sur la conception des cloisons escamotables a été limitée. Si le principe de cloisons sandwich en aluminium a été abandonné au bénéfice de cloisons en bois, plus simples, c'est qu'il s'agissait d'un dispositif coûteux. L'économie réalisée était très importante. Le principe de cloisons escamotables dans le sol était très simple mais également très osé. Cela presupposait qu'il y ait un sous-sol, pour l'entretien du système. A Nantes, il y a donc un sous-sol mais qui est partiel. Outre la fosse destinée à accueillir les cloisons, il a des salles de réunion qui devaient être louées à des associations. Le bâtiment est essentiellement en métal. Les murs en façade ont été réalisés avec des panneaux en aluminium. C'était osé car très fragile. Mais l'ensemble était très élégant, très minimaliste aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est le programme qui nous a poussé à concevoir l'édifice dans cet esprit.

A cette époque lorsque l'on parlait d'églises, on pensait à Le Corbusier, au béton, à la sculpture, à un langage plastique très à la mode. Mais la Maison du Peuple Chrétien, c'est tout à fait autre chose, un tout autre esprit, quelque chose d'extrêmement pur et simple, juste et sans rien de trop. L'idée était de pouvoir susciter une émotion mais d'une autre manière qu'avec un langage imagé. Les architectures marquantes sont celles où l'on a poussé les choses suffisamment loin.

Concernant la question du mobilier, nous souhaitions, Pinsard et moi-même, plutôt le dessiner, le concevoir spécifiquement pour cet édifice. Mais le budget dont disposait l'Association des Centres Religieux du Diocèse de Nantes pour cette opération était très limité. Un peu meurtris, nous avons été contraints de nous contenter de produits existants dans le commerce. Nous nous sommes donc rabattus sur un modèle de siège très simple dont l'assise est en plastique mais qui ne présente pas grand intérêt. Cela aurait été mieux de réaliser un mobilier adapté. La suggestion de concevoir des éléments du mobilier liturgique mobiles a très vite été abandonnée. En revanche, l'idée de réaliser un noyau fixe - composé de l'autel et des fonds baptismaux -, 'neutralisable' s'est imposée. Dans la version finale ce noyau central constitue la chapelle de semaine. Grâce au système de cloisons mobiles, le noyau central, sacré, est isolé du reste de la salle qui peut alors servir aussi bien dans la journée que le soir de salle de réunion.

A l'occasion de l'édification de la Maison du Peuple Chrétien (Saint-Luc), j'ai dessiné le mobilier liturgique au moment même où je concevais un ensemble d'objets liturgiques qui furent montrés à l'occasion de l'Exposition Universelle de Montréal en 1967. Pierre Pinsard avait de très bonnes relations avec le Comité français des expositions qui l'a désigné pour organiser la section « Les métiers d'Arts et de Création » dans la pavillon de la France. J'ai ainsi étudié cette zone avec les designers français Olivier Mourgue et Pierre Paulin qui présentaient des meubles contemporains avec Roger Talon et

---

Roger Legrand. Nous avons également conçu les présentoirs et les vitrines avec chacun des objets exposés dont un ensemble d'objets sacrés que j'ai dessiné : tabernacle avec ciboire, calice, ostensoir, coupe à hosties, burettes, chandeliers et crucifix. Le sculpteur François Stahly a beaucoup aimé ce crucifix car il lui trouvait des affinités avec un totem. Ce fut la maison Chéret, à Paris, qui édita ces objets. Pour la Maison du Peuple Chrétien à Nantes furent choisis le tabernacle avec ciboire, les chandeliers, le service à messe, les accessoires pour les fonds baptismaux, le chandelier pascal. J'ai également dessiné la composition murale, géométrique et colorée, qui recouvre les panneaux coulissants et les cloisons qui encadrent le chœur.

La Maison du Peuple Chrétien devait être intégrée à son environnement. La maquette que j'ai réalisée à l'époque, où il y a des paliers, des niveaux, le montrait très bien. Cependant, au moment de la réalisation de l'église, nous avons regretté que les cheminements et les espaces verts ne suivent pas. C'était vraiment dommage car on aurait pu réaliser un petit parc paysagé autour de l'église. Mais l'argent a manqué. Si l'ensemble des aménagements extérieurs qui apparaissent sur la maquette - les escaliers, les placettes, la fontaine, les jeux d'eau - avaient été réalisés, je suis sûr que l'édifice serait en meilleur état actuellement. J'aimais beaucoup les contacts que nous avions avec le clergé. Les contacts importants c'était Pierre Pinsard qui les avait. Notre collaboration connut un autre moment fort lors du petit concours restreint lancé par le directeur des Musées de France pour l'aménagement de l'entrée principale du Musée du Louvre en 1964. Nous trouvions peu passionnant l'étude seule de l'entrée existante et services commerciaux du Louvre. Nous avons alors proposé une entrée centrale dans la cour Napoléon avec l'idée qu'un jour elle pourrait être utilisable. André Malraux, alors Ministre de la Culture, en aurait retenu le principe comme solution d'avenir fort intéressante. Vingt-cinq ans après, l'architecte J.-M. Pei a repris et réalisé cette idée d'entrée centrale en la signalant par une pyramide vitrée. Mais celle-ci masque l'Arc de Triomphe du Carrousel vu depuis le passage avec la Cour Carrée<sup>860</sup>. Au fur et à mesure, je me suis retrouvé en première ligne à l'agence, en particulier dans les relations avec les promoteurs d'immobilier. En effet, à partir de 1968, il y eut moins de demandes de construction d'églises. Les prêtres commençaient à se marier. Nous étions obligés de nous convertir à la conception de logements sociaux et d'immeubles collectifs de standing. Pinsard était mal à l'aise avec ce type de programme car il y avait trop de contraintes. Les maîtres d'ouvrage très exigeants voulaient des dossiers marchés impeccables. Pierre Pinsard me proposa un partage des responsabilités en vue d'une future association ou succession. Plusieurs fois opéré, il craignait pour sa santé. J'ai donc déposé une demande de naturalisation qui m'a permis d'obtenir la nationalité française, condition indispensable pour que je puisse m'inscrire à l'Ordre des Architectes. J'y suis arrivé en 1974. Pour cela il a fallu que je fasse mes preuves. Comme bien d'autres avant moi – Perret, Le Corbusier, Wogenski, Simounet etc. - j'ai été admis comme architecte sur présentation d'un dossier et d'une audition devant le Conseil Supérieur. Cependant j'ai continué à exercer en tant que salarié. C'est pourquoi on trouve indiqué, dans les publications, « H. Vollmar, Architecte-assistant ».

<sup>860</sup> La perspective, les plans et coupes dessinés et pochés à la main levée par Hugo Vollmar ont été publiés dans le livre Louvre et Tuilleries : architectures de papier.

C'était un choix car en 1974, la crise pétrolière s'est répercutée sur l'activité du bâtiment. La collaboration avec Pierre Pinsard a duré vingt-trois ans et s'il n'avait pas été contraint de fermer son agence pour raison économique, elle aurait continué encore. Il fut profondément malheureux de se séparer de moi en 1981 au moment où, malade, il s'est retiré de la vie professionnelle. Il aurait bien aimé que je reprenne son agence mais j'hésitais à me lancer car je ne possédais pas d'un réseau d'influences et il n'y avait pas de clientèle à demeure. De mon côté j'étais très affecté et inquiet concernant mon avenir car prenait fin une longue collaboration fructueuse et amicale. Nous avons construit ensemble une quinzaine d'édifices religieux, des bâtiments hospitaliers, des logements sociaux etc. Je mesurais ce que je perdais. Depuis 1976, je dirigeais seul l'agence. Il m'a accordé une confiance absolue et donné la plus grande liberté de création sur les projets, sur tout, et voué une amitié indéfectible jusqu'à sa disparition. En 1982, après la fermeture de l'agence de P. Pinsard, je suis rentré dans l'agence de Denis Sloan qui avait déjà voulu m'engager quelques années auparavant. Nous travaillions alors pour le même promoteur. Jeune, il fut assistant d'Edouard Albert, puis il fit ses premières armes chez Paul Herbé et Jean Le Couteur, architectes, en particulier, de la cathédrale d'Alger. C'était un spécialiste des concours. En 1968, il avait été lauréat du concours pour le pavillon de la France à l'Exposition Universelle d'Osaka, au Japon, en 1970. Projet ambitieux mais difficilement réalisable à l'époque. Il avait beaucoup de talent et il eut un succès très rapide. J'ai occupé chez lui une place de commis principal d'agence et chef de projet. J'ai ainsi été responsable d'opérations dont l'ampleur dépassait celles que j'avais suivies chez Pinsard mais dont l'architecture était rarement de moi<sup>861</sup>. L'une des dernières réalisations auxquelles j'ai participé est le nouvel aérogare de Lille-Lesquin. Aujourd'hui cette agence connaît une baisse terrible de commandes. Licencié et à la retraite, je continue cependant d'y apporter mon soutien et ma collaboration. Parallèlement, j'offre mon concours à un ami maître d'ouvrage pour des opérations modestes mais faites sur mesure, extrêmement soignées et de très grande qualité. En somme ce que j'ai toujours préféré. Presque le bonheur !

<sup>861</sup>

Parmi celles-ci on peut citer : le centre de recherche Thomson à Saint-Égrève, 86 logements PLA pour les P&T à Montigny-le-Bretonneux, le centre Radio-Télévision des J.O. d'Hiver à Albertville en 1992, la Direction de France Télécom à Caen.